

Département des affaires économiques et sociales

Division de statistique

Etudes méthodologiques

Série F, n° 91

Manuel de comptabilité nationale

Manuel sur les institutions sans but lucratif dans le Système de comptabilité nationale



Nations Unies
New York, 2006

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Les appellations utilisées et la présentation des données correspondantes n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, des territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

L'expression « pays ou zone » utilisée dans le texte et les tableaux de la présente publication s'entend également, suivant le cas, des territoires ou zones.

ST/ESA/STAT/SER.F/91

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente : F.03.XVII.9

ISBN 92-1-261198-2

Copyright © Nations Unies, 2006
Tous droits réservés
Imprimé aux Nations Unies, New York

Préface

Le *Manuel sur les institutions sans but lucratif dans le système de comptabilité nationale* recommande l'application de normes et de principes statistiques à l'élaboration de données concernant les institutions sans but lucratif (ISBL) dans le cadre du système de comptabilité nationale (SCN 1993). Le cadre de référence, les concepts et les classifications sont définis de façon à prolonger et à préciser ceux du SCN 1993. L'élaboration de données sur les ISBL vise à améliorer et à diffuser les informations concernant un secteur dont l'importance s'accroît et qui est souvent laissé de côté ou insuffisamment pris en compte à l'occasion des travaux de compilation de données de comptabilité nationale au niveau de l'économie toute entière.

Le *Manuel* a été établi en étroite collaboration par le Centre universitaire pour les études sur la société civile (University Center for Civil Society) de l'Université Johns Hopkins et la section des statistiques économiques de la Division de statistique des Nations Unies. Il convient de mentionner tout particulièrement les contributions de Lester M. Salamon, Regina List, S. Wojciech Sokolowski et Helen Tice du Center for Civil Society de l'Université Johns Hopkins; Helmut K. Anheier, ancien membre de l'Université Johns Hopkins, collaborateur du Center for Civil Society, de la London School of Economics and Political Science (Université de Londres) et Cristina Hannig, Károly Kovács, Jan W. van Tongeren, Vu Viet et Magdolna Csizmadia de la Division de statistique des Nations Unies.

Tout au long de la préparation du *Manuel*, des indications ont été fournies par un groupe consultatif qui s'est réuni au siège des Nations Unies à New York les 13 et 14 avril 1999, les 8 et 9 juin 2000 et, enfin, les 8 et 9 juillet 2001. Parmi les membres du Groupe consultatif figuraient par ordre alphabétique : Heidi Arboleda (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique); Edith Archambault (France); Estrella V. Domingo (Philippines); Lourdes Ferrán (Venezuela); Ezra Hadar (Israël); Anne Harrison [Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)]; Virginia Hodgkinson (Etats-Unis); Youri Ivanov (Communauté des Etats indépendants); Estelle James (Banque mondiale); Dickson Mzumara [Commission économique pour l'Afrique (CEA)]; Brian Newson, Office statistique des communautés européennes (Eurostat); René Rakotobe (CEA); Leen Roosendaal (Pays-Bas); et feu Richard Ruggles (Etats-Unis). Guy Standing et Azfar Khan du Programme focal sur la sécurité socio-économique (Organisation internationale du Travail) ont fait part de leurs conseils.

Une version préliminaire du *Manuel* a été testée dans 11 pays qui présentaient des niveaux de développement différents¹. Dans de nombreux cas, le test s'appuyait sur des travaux actuels ou antérieurs, poursuivis en liaison avec le projet de comparaison internationale du secteur sans but lucratif de l'Université Johns Hopkins, tandis que les membres du réseau de participants au projet ont souvent offert une assistance technique aux bureaux de statistique qui procédaient aux tests. Les équipes chargées de réaliser le test se sont réunies pour définir des orientations à La Haye les 1^{er} et 2 novembre 2000, et ont rejoint les membres du Groupe consultatif à la réunion de juillet 2001 qui s'est tenue à New York. Le test a comporté la participation des pays et des personnes suivantes : Australie, David Bain et Sharon Bailey (Australian Bureau of Statistics); Belgique, Sybille Mertens, (Université de Liège, avec la participation du département des comptes nationaux de la Banque nationale de Belgique); Canada, Catherine Bertrand, Sophie Joyal, Malika Hamdad, James Chowhan, Karen Ashman et Kim Longtin, (Statistiques Canada); Israël, Ezra Hadar, Nava Brenner, Aharon Blech et Soli Peleg, (Central Bureau of Statistics); Italie, Stefa-

¹ En outre, au tout début de l'élaboration du *Manuel*, un petit groupe d'experts des Etats-Unis s'est réuni pour examiner un exemple d'application concrète fondé sur des données administratives des Etats-Unis. Parmi les membres du groupe figuraient : Evelyn Brody (Chicago-Kent College of Law); Nadine Jalandoni (Independent Sector), Karoly Kovacs (Division de statistique des Nations Unies); Linda Lamkin (National Center for Charitable Statistics); Wilson Levis (City University of New York); Charles Mclean (Guidestar); Robert P. Parker (United States Bureau of Economic Analysis); Russy Sumariwalla (consultant) et Murray Weitzamn (consultant).

nia Cuicchio, Raffaele Malizia, Andrea Mancini, Allesandro Messina et Nereo Zamaro, Institut italien de statistiques (ISTAT); Mozambique, Saide Dade et Antonio Heber Lazo, (Instituto Nacional de Estadística) et Jan van Tongeren, (Division de statistique des Nations Unies); Pays-Bas, Leen Roosendaal, P. R. H. van der Neut et W. van Nunspeet, (Statistics Netherlands); Philippines, Estrella V. Domingo, (National Statistical Coordination Board), et Ledivina Cariño, (Université des Philippines); Afrique du Sud, Johan Prinsloo, (Reserve Bank of South Africa), et Joe de Beer, (Statistics South Africa); Suède, Ann-Marie Brathen, Torbjorn Israëlsson, Christina Liwendahl et Birgitta Magnusson, (Statistics Sweden) et Filip Wijkstrom, (Stockholm School of Economics); et Thaïlande, Somjit Janyapong, Suchavadee Srsuwannakan et Pak Tongsom, (National Economic and Social Development Board).

La Division de statistique des Nations Unies a organisé également une rencontre d'experts du SCN afin d'examiner le projet de *Manuel* lors d'une réunion qui s'est tenue au siège des Nations Unies du 10 au 12 juillet 2001. Le groupe d'experts se composait des membres suivants : Catherine Bertrand (Canada); Estrella V. Domingo (Philippines); Lourdes Ferrán (Venezuela); Ezra Hadar (Israël); Omar Mohammad Ali Hakouz (Jordanie); Anne Harrison (OCDE); Clifford Lewis (Trinité-et-Tobago); Pablo Mandler (Argentine/Israël); Brian Newson (Eurostat); René Rakotobe (CEA); Kusmadi Saleh (Indonésie); and Kotb Salem (Egypte).

La participation des experts susmentionnés, des conseillers et des pays tests, ainsi que les réunions supplémentaires et les délibérations du Centre pour les études sur la société civile et de la Division de statistique des Nations Unies, a permis de traduire dans les concepts, les classifications et les tableaux du *Manuel* les connaissances théoriques et pratiques de nombre de comptables nationaux et de spécialistes divers issus de différents pays développés et en voie de développement. Les rédacteurs du *Manuel* souhaitent exprimer leurs remerciements à tous les conseillers et les experts qui les ont aidés à mettre au point les recommandations présentées ci-après. Au fur et à mesure de l'expérience supplémentaire acquise à la faveur de l'application des recommandations actuelles, des mises à jour pourront être publiées.

Nous souhaitons également exprimer notre gratitude pour le soutien financier reçu de la Fondation Andrew W. Mellon, de la Fondation Ford, de Atlantic Philanthropies et de l'Organisation internationale du Travail. Enfin, nous remercions particulièrement Paul Dekker du Bureau de planification sociale et culturelle des Pays-Bas pour l'aide qu'il nous a apportée lors de l'organisation de la réunion d'orientation des essais sur le terrain qui a eu lieu à La Haye.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Préface.....		iii
Liste des sigles et abréviations.....		viii
1. Introduction.....		1
A. — Généralités.....	1.1	1
B. — Pourquoi ce <i>Manuel</i> ?.....	1.10	3
C. — Méthode.....	1.12	5
D. — Le SCN 1993, plate-forme d'élaboration d'un système mondial d'information sur les institutions sans but lucratif.....	1.19	7
E. — Aperçu du <i>Manuel</i>	1.21	7
2. Définition des ISBL.....		10
A. — Introduction.....	2.1	10
B. — Définition des institutions sans but lucratif dans le SCN 1993.....	2.3	10
C. — Sectorisation des ISBL.....	2.7	11
D. — Nécessité de créer un compte satellite relatif des ISBL.....	2.9	12
E. — Définition fonctionnelle du compte satellite des ISBL.....	2.13	14
F. — Définition pratique du compte satellite.....	2.21	18
<i>Encadré</i>		
B.2.1 Définition fonctionnelle du secteur sans but lucratif.....		14
<i>Figures</i>		
F2.1 Traitement des institutions sans but lucratif dans le SCN 1993.....		11
F2.2 Traitement des institutions sans but lucratif dans le compte satellite des ISBL.....		17
3. Classification des ISBL.....		22
A. — Introduction.....	3.1	22
B. — Classification internationale des institutions sans but lucratif.....	3.5	23
i) Principales caractéristiques de la classification ICNPO.....	3.9	24
ii) Approche modulaire.....	3.17	27
iii) Frontières et problèmes divers de mise en application.....	3.20	28
C. — Correspondance entre l'ICNPO et la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, troisième révision, et de la nomenclature des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages.....	3.28	29
D. — Suggestions de travaux futurs.....	3.32	30
<i>Tableaux</i>		
T3.1 Traitement détaillé par la ICNPO de codes d'activité « fourre-tout » de la CITI.....		25
T3.2 ICNPO : Groupes et sous-groupes.....		26
T3.3 Correspondance entre les rubriques de l'ICNPO et de la CITI Rev.3.....		30
T3.4 Correspondance entre les rubriques de l'ICNPO et de la COPNI.....		33
4. Variables clefs et tableaux du compte satellite des ISBL.....		37
A. — Introduction.....	4.1	37

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
B. — Principales variables utilisées pour l'analyse des institutions sans but lucratif	4.5	37
i) Variables monétaires de base du SCN 1993.....	4.6	40
ii) Autres variables monétaires propres aux ISBL.....	4.26	42
iii) Indicateurs sociaux et économiques quantitatifs de base de la structure, de la production et de la structure des ISBL.....	4.40	45
iv) Extensions quantitatives et qualitatives supplémentaires du compte satellite des ISBL.....	4.50	47
C. — Tableaux du compte satellite des ISBL.....	4.51	47
i) Généralités	4.51	47
ii) Structure générale des tableaux du compte satellite des ISBL.....	4.54	48
D. — Processus d'élaboration du compte satellite des ISBL	4.75	51
E. — Traitement comptable des nouvelles variables monétaires.....	4.78	53
i) Traitement des services non marchands fournis par les producteurs marchands dans le SCN 1993.....	4.78	53
ii) Traitement de la valeur imputée des heures travaillées à titre bénévole dans le cas des ISBL marchandes au service des entreprises	4.88	56
iii) Traitement de la valeur imputée des heures travaillées à titre bénévole dans le cas d'une ISBL non marchande	4.89	57

Figures

F4.1 Représentation schématique du processus d'établissement du compte satellite des ISBL.....	52
--	----

Tableaux

T4.1 Variables de base et mesures concernant les ISBL.....	38
T4.2 Tableaux du compte satellite des ISBL dans la version entièrement développée et dans la version abrégée	52
T4.3 Compte de production d'une ISBL marchande, ventes inférieures aux coûts totaux	54
T4.4 Comptes de production d'une ISBL marchande (ventes supérieures aux coûts totaux)	55
5. Mise en œuvre du compte satellite des ISBL : sources de données	58
A. — Aperçu	5.1 58
B. — Compilation de données sur les ISBL.....	5.7 59
i) Création d'un registre statistique des ISBL.....	5.7 59
ii) Recherche des ISBL au moyen des sources de données et des activités de collecte existantes.....	5.12 60
iii) Création de nouvelles sources de données sur les ISBL	5.17 61
iv) Intégration des sources nouvelles et actuelles de données sur les ISBL	5.24 62
C. — Sujets spéciaux.....	5.29 62
i) Calcul de la valeur des heures travaillées à titre bénévole	5.29 62
ii) Saisie des flux internationaux de dons de bienfaisance.....	5.34 64
iii) Prise en compte des ISBL de petite taille et/ou à caractère informel	5.40 65
6. Mesure de la production des ISBL.....	68
A. — Introduction.....	6.1 68
B. — Indicateurs physiques relatifs à des domaines spécifiques	6.11 69

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Groupe 1. Culture et loisirs	6.11	69
Groupe 2. Education et recherche	6.14	71
Groupe 3. Santé	6.17	71
Groupe 4. Services sociaux	6.20	74
Groupe 5. Environnement.....	6.23	75
Groupe 6. Développement et logement	6.24	76
Groupe 7. Droit, intérêts des citoyens et des consommateurs, politique.....	6.26	77
Groupe 8. Intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat	6.28	77
Groupe 9. Activités internationales	6.31	78
Groupe 10. Organismes religieux.....	6.33	79
Groupe 11. Associations économiques ou professionnelles et syndicats.....	6.35	79

Annexes

A1. Classification internationale des organisations sans but lucratif : tableau détaillé	84
A2. Tableaux du compte satellite des ISBL	91
A3. Guide succinct d'utilisation du SCN à l'intention des non-spécialistes.....	163
A4. Glossaire de la terminologie du SCN.....	177
A5. Instruments utiles	216

Appendices

A5 i) Projet John Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif : module d'enquête principal sur les institutions.....	219
A5 ii) Projet John Hopkins : module facultatif d'enquête sur les institutions	225
A5 iii) Projet John Hopkins : module principal d'enquête sur la population concernant les dons et le bénévolat.....	229

Tableaux

AT5.1 Correspondance entre les nomenclatures ICNPO et ANZSIC	241
AT5.2 Correspondance entre la classification ICNPO et les rubriques de la classification NACE-BEL.....	244
AT5.3.1 Philippines : liste des bases de données sur les institutions sans but lucratif	248
AT5.3.2 Philippines : éléments de données concernant la Commission des valeurs mobilières.....	252
T5.3.3 Philippines : éléments de données de l'administration fiscale	255
A6. Relation entre le compte satellite des ISBL et le SCN 1993.....	257

Figure

AF6.1 Traitement des institutions sans but lucratif dans le compte satellite des ISBL	261
A7. Le travail dans le secteur sans but lucratif : formes, modèles et méthodologies	267

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ANZIC	Australia and New Zealand Industry Classification
CAD	Comité d'aide au développement
CCIS	Classification croisée par branches d'activité et par secteurs institutionnels des positions du compte de production
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEI	Communauté des Etats indépendants
CEI	Comptes économiques intégrés
CEPA	Classification des activités de protection de l'environnement (Classification of Environmental Protection Activities)
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
COFOG	Classification des fonctions des administrations publiques
COICOP	Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle
COPNI	Nomenclature des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages
COPP	Nomenclature des dépenses des producteurs par objet
CPC	Classification centrale des produits
EIN	Numéro d'identification des employeurs (Employer identification number)
Eurostat	Bureau de statistique des communautés européennes
FMI	Fonds monétaire international
FTE	Equivalent plein temps
ICATUS	Classification internationale des activités à prendre en compte pour les statistiques d'emploi du temps (International Classification of Activities for Time-Use Statistics)
ICNPO	Classification internationale des institutions sans but lucratif
IRS	United States Internal Revenue Service
ISBL	Institution sans but lucratif
ISBLSM	Institution sans but lucratif au service des ménages
n.c.a.	non classé ailleurs
NACE	Nomenclature générale des activités économiques dans les communautés européennes
NIPA	National Income and Product Account
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
SCIAN	Système de classification par industrie d'Amérique du Nord (NAICS, North American Industry Classification System)

SCN	Système de comptabilité nationale
SCN 1993	Système de comptabilité nationale, 1993
SEC	Système européen de comptabilité nationale
SIRENE	Système de répertoire des entreprises et des établissements
SSN	Numéro de sécurité sociale
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

CHAPITRE 1

Introduction

A. — Généralités

1.1 Le *Système de comptabilité nationale* (SCN 1993) définit un ensemble de lignes directrices internationales pour l'élaboration des comptes nationaux des pays membres et pour la présentation des statistiques correspondantes aux organismes internationaux¹ de façon à pouvoir les comparer. Le SCN 1993 fournit un cadre intégré de concepts, de définitions, de règles comptables, de nomenclatures, de comptes et de tableaux, tous conçus afin d'organiser, aux fins de l'analyse, les opérations, les différents flux et les stocks qui constituent les données comptables de l'économie.

1.2 Les lignes directrices et les méthodes du SCN sont nécessairement à caractère général, pour en élargir autant que possible les possibilités d'utilisation; l'universalité propre à cette approche compte parmi ses principaux avantages et, de fait, a servi de principe directeur pour sa conception et son élaboration. Or, les lignes directrices du SCN en suggèrent l'extension par la mise au point de comptes satellites et de manuels plus ciblés, de façon à proposer des instructions complémentaires et des approches spécifiques aux spécialistes de la comptabilité nationale, aux statisticiens et à différents utilisateurs des données de la comptabilité nationale portant sur des thèmes particuliers (SCN 1993, chap. XXI).

1.3 Ces comptes satellites du SCN sont élaborés et utilisés pour donner un nouvel éclairage sur les données indispensables à des études spécialisées qui ne figurent pas ou ne sont correctement pas représentées dans le cadre central du SCN, mais correspondent néanmoins à d'importantes préoccupations économiques, sociales et politiques². Ils étendent les possibilités et l'intérêt du système sans le surcharger, ni en bouleverser le cadre logique et la cohérence globale; les comptes satellites peuvent introduire des modifications aux concepts et aux détails de classification du cadre central du SCN. En particulier, les manuels et les comptes satellites développent généralement le SCN dans trois directions : premièrement, ils permettent de traiter plus en détail les concepts du SCN par comparaison au système proprement dit, et dans certains cas, d'en adapter les concepts à des utilisations particulières; deuxièmement, les manuels fournissent des suggestions concernant les sources de données et les méthodes de compilation; et troisièmement, les manuels précisent les modalités d'utilisation des données dans le cadre des études.

1.4 Parmi les exemples de lignes directrices sur les comptes satellites qui ont été publiées par les Nations Unies figure *La comptabilité environnementale intégrée*³ et *Le Manuel sur le compte satellite du tourisme*⁴. Des comptes satellites socio-économiques sont en cours d'élaboration⁵. Dans le cas des comptes satellites environnementaux, le concept de consommation intermédiaire a fait l'objet de modifications afin de prendre en considération les répercussions sur l'environnement du coût de production. Dans le cas des comptes satellites du tourisme, des indications plus détaillées sont introduites dans la ventilation de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et de la Classification centrale des produits, pour définir les industries et les produits liés au tourisme, et classer de façon détaillée les dépenses correspondantes de façon détaillée, en fonction des

¹ Une présentation générale figure dans Commission des communautés européennes *et al.* (1993) et dans Commission européenne (1996); une analyse ainsi qu'un exposé des données générales figurent dans Keuning (1998); voir également Carson (1996) et van Tongeren (1996).

² Van Tongeren et Becker (1995).

³ Nations Unies (1993).

⁴ Commission des communautés européennes, Organisation de coopération et de développement économiques, et Organisation mondiale du tourisme (2001).

⁵ Un exemple de comptes satellites socio-économiques figure dans République de Corée, Office national de statistique et Ministère de la science et de la technologie, Programme des Nations Unies pour le développement et Division de statistique des Nations Unies (2000).

besoins d'analyse des activités d'un pays dans ce secteur. De manière analogue, les comptes satellites de l'éducation dans le cadre des comptes satellites socio-économiques, peuvent utiliser un concept de capital humain et, conformément à ce choix, assimiler certaines dépenses d'éducation à une formation de capital et non à une consommation finale, suivant la règle adoptée dans le cadre central du système de comptabilité nationale.

1.5 Le présent *Manuel* fait partie d'une série de manuels traitant des différentes composantes du système de comptabilité nationale. Il complète le groupe de manuels publiés par les Nations Unies concernant les différents secteurs du système de comptabilité nationale. La série a commencé par la publication du *Manuel sur la comptabilité des ménages*⁶ suivie par celle d'un manuel sur le secteur des sociétés non financières portant principalement sur les rapports entre les concepts et les pratiques de la comptabilité d'entreprises et de la comptabilité nationale⁷. Les autres secteurs du SCN ont été étudiés par les publications du Fonds monétaire international traitant des statistiques des finances publiques⁸, des statistiques monétaires et bancaires⁹ et des statistiques de la balance des paiements¹⁰.

1.6 L'utilisation des comptes satellites dans le cas des ISBL est indispensable étant donné que le cadre central du système de comptabilité nationale ne s'attache pas à les identifier de manière exhaustive. Dans la mesure où il s'intéresse aux ISBL, le Système a principalement pour objectif de définir les critères permettant de les affecter aux secteurs institutionnels appropriés du SCN, par exemple les secteurs des entreprises publiques et des sociétés financières et non financières. Quant aux unités restantes relevant du secteur des ménages, un secteur distinct — c'est-à-dire les institutions sans but lucratif au service des ménages — est défini de façon à extraire les revenus et les dépenses de consommation finale des ménages, pour les dissocier des données correspondantes des ISBLSM. Par conséquent, le SCN ne cherche pas à dresser un tableau exhaustif des ISBL, mais s'efforce plutôt de les répartir dans les autres secteurs, en fonction de certaines caractéristiques communes à différentes entités classées dans lesdits secteurs.

1.7 Le présent *Manuel* s'emploie néanmoins à identifier toutes les ISBL afin d'acquérir une meilleure connaissance d'un secteur de l'économie qui s'est développé dans de nombreux pays, mais dont l'importance était moins bien perçue à l'époque de l'élaboration du SCN 1993. L'accent mis sur les ISBL dans le présent *Manuel* s'exprime de trois façons différentes : premièrement, leur définition précise, de façon à pouvoir les identifier en tant que groupe; deuxièmement, l'évaluation du travail bénévole, dont la contribution aux activités des ISBL est très importante; troisièmement, la présentation d'une classification détaillée des ISBL par fonction. Or, tous ces éléments sont absents des concepts et des classifications du cadre central du SCN 1993.

1.8 Le présent *Manuel* s'emploie donc à fournir des indications supplémentaires de manière à couvrir dans le cadre du SCN un ensemble d'institutions au sujet desquelles il est souvent difficile de recueillir des données; à savoir, le vaste éventail d'institutions qui opèrent d'une certaine façon en dehors du marché. Il cherche par ailleurs à structurer les informations sur ces institutions, au moyen d'un compte satellite au sein de la structure du SCN, pour qu'elles soient plus accessibles à ceux qui s'y intéressent. Par la même occasion, cela contribue à préciser la composition des secteurs auxquels les ISBL sont affectées dans la structure de base du SCN, en identifiant séparément les composantes ISBL et non ISBL.

1.9 La suite du présent chapitre décrit succinctement le contexte de l'élaboration du *Manuel*, identifie les principaux besoins auxquels il répond chez différents utilisateurs et expose la justification de l'approche adoptée lors de son élaboration. L'introduction se termine par un aperçu général de la structure et de la teneur du *Manuel*, en présentant un court résumé de chaque chapitre.

⁶ Nations Unies (2000a).

⁷ Nations Unies (2000b).

⁸ Fond monétaire international (2001).

⁹ Fond monétaire international (2000).

¹⁰ Fond monétaire international (1993).

B. — Pourquoi ce Manuel ?

1.10 Le présent *Manuel* a pour objectif fondamental de répondre à l'intérêt de plus en plus marqué des statisticiens, des responsables politiques et des chercheurs en sciences sociales à l'égard des organisations qui ne peuvent être classées, ni parmi les entreprises commerciales, ni parmi les organismes publics ou comme faisant partie du secteur des ménages. Les institutions sociales de ce type sont désignées de différentes façons, en tant qu'organisations « sans but lucratif » « bénévoles », « de la société civile » ou « non gouvernementales » et regroupées collectivement sous l'appellation de « secteur tiers », « bénévole », sans but lucratif » ou « indépendant¹¹ ». Les types d'organisations généralement désignés de cette façon sont des clubs sportifs et de loisirs, des associations artistiques et culturelles, des écoles privées, des instituts de recherche, des hôpitaux, des institutions caritatives, des congrégations religieuses et des organismes confessionnels, des organisations d'aide et de secours humanitaires, des associations de défense des droits, des fondations et des œuvres de bienfaisance. Ces institutions sans but lucratif sont actuellement prises en compte par le SCN; toutefois, il ne les regroupe pas à l'intérieur d'un seul et unique secteur économique.

1.11 L'établissement d'un tableau d'ensemble plus précis de tout le secteur des ISBL se justifie de plus en plus pour différentes raisons :

a) **Les ISBL représentent une force économique réelle et de plus en plus considérable partout dans le monde. Les ISBL ont récemment fini par être reconnues en tant qu'acteur économique majeur dans différents pays du monde entier.** De fait, ce qu'un analyste a qualifié de « révolution associative mondiale¹² », c'est-à-dire une montée en puissance de l'activité bénévole privée structurée, semble actuellement en cours dans maintes régions du monde, sous l'effet des changements apparus dans le domaine des communications, des nouvelles exigences des populations et de la remise en question de plus en plus répandue de la capacité des pouvoirs publics à résoudre par leurs propres moyens les problèmes sociaux et économiques urgents. De fait, il ressort de récents travaux de recherche que les institutions sans but lucratif représentent de 8 à 12 % des emplois non agricoles dans nombre de pays développés et une proportion encore plus élevée des emplois du secteur formel dans beaucoup de pays en développement¹³. Or, puisqu'une grande partie des revenus dont dépend cet important secteur sans but lucratif proviennent des fonds d'origine publique en Europe occidentale, et de redevances et de taxes au Japon, aux Etats-Unis et en Australie¹⁴, le système de comptabilité nationale classe respectivement cet ensemble d'institutions dans le secteur public et dans le secteur des entreprises, ce qui explique le fait que les ressources contrôlées par les institutions identifiées en tant qu'ISBLSM dans le système ne représentent plus en définitive qu'une faible fraction de l'ensemble des ressources gérées par les ISBL dans la plupart des pays¹⁵.

b) **Les ISBL ont des caractéristiques distinctes qui justifient pour de nombreuses raisons analytiques leur traitement en tant que secteur individuel.** Le rattachement au secteur des entreprises ou au secteur public des ISBL les plus importantes du point de vue économique a pour effet non seulement de dissimuler la taille du secteur sans but lucratif, mais aussi de compliquer la description du secteur des entreprises et du secteur public. En raison des caractéristiques distinctives des ISBL, il est légitime de les isoler des autres entités de ces mêmes secteurs, du moins pour certaines raisons analytiques. Ci-dessous figurent quelques-unes des caractéristiques distinctives des ISBL qui justifient cette approche :

¹¹ Dans le présent *Manuel* l'expression « secteur sans but lucratif » désigne cet ensemble d'organisations; tel qu'indiqué ci-après, cette acception n'est pas équivalente à celle des ISBLSM au sens du SCN; une analyse détaillée de la définition et de la classification des institutions sans but lucratif figure dans Salamon et Anheir (1997).

¹² Salamon (1994).

¹³ Salamon *et al.* (1999) et Anheier et Ben-Ner (1987).

¹⁴ Salamon *et al.* (1999).

¹⁵ Il ne s'agit pas simplement d'une possibilité théorique; d'après Archambault (1998) l'application du système de classification par secteur du SCN se traduit par la définition d'un secteur des ISBLSM qui sous-estime fortement le secteur sans but lucratif qui existe en France.

- i) Caractère sans but lucratif. Bien qu'elles puissent dégager des profits, les ISBL ne sont pas organisées dans ce sens et ne peuvent distribuer de profits à leurs directeurs ou leurs gestionnaires. Aussi, elles diffèrent par leurs fonctions économiques différentes de celles des entreprises à but lucratif avec lesquelles elles sont parfois regroupées. L'action des entrepreneurs sans but lucratif obéit fréquemment à des motivations d'ordre social ou idéologiques, et non essentiellement pécuniaires.
- ii) Production de biens collectifs. Bien qu'elles produisent fréquemment des biens privés vendus sur le marché, les ISBL produisent également de manière générale des biens collectifs, financés conjointement par d'autres moyens (par exemple dons de bienfaisance, travail bénévole). Les ISBL apparaissent souvent lorsque la présence de bénéficiaires de « rentes de situation » empêche l'apparition de producteurs marchands, alors que faute d'un soutien politique adéquat, les pouvoirs publics ne sont pas incités à intervenir;
- iii) Structures de gestion. Les structures de gestion des ISBL sont différentes de celles des entreprises et des entités publiques. Les conseils d'administration des institutions sans but lucratif ne sont pas élus au vu de tous et sont rarement rémunérés. Aussi, les institutions sans but lucratif sont-elles des entités différentes à gérer.
- iv) Structure des revenus. L'origine des revenus des institutions sans but lucratif diffère également de celle des entreprises publiques ou à but lucratif. En particulier, ces revenus incluent des dons bénévoles importants sous forme de temps et d'argent dont ne disposent pas les producteurs à but lucratif et dont les organismes publics font également un usage nettement moindre, ce qui implique des stratégies différentes de collecte de fonds et des orientations différentes vis-à-vis du marché.
- v) Dotation en personnel. La dotation en personnel des organisations sans but lucratif est également différente et comporte dans nombre de cas d'importants effectifs de bénévoles;
- vi) Sources de capitaux. Faute de pouvoir distribuer des profits, les ISBL sont dans l'impossibilité d'attirer des capitaux. De ce fait, la composition des sommes perçues au titre de leurs revenus de la propriété est différente par comparaison aux entreprises à but lucratif;
- vii) Traitement fiscal. Les ISBL sont normalement exemptées de l'impôt sur le revenu des entreprises, comme elles peuvent l'être d'autres taxes, notamment les taxes de vente et les impôts fonciers. De plus, elles sont souvent exemptées des dispositions applicables aux sociétés à but lucratif;
- viii) Traitement juridique. Les ISBL sont souvent assujetties à des dispositions juridiques spéciales, concernant différents aspects tels que la composition de leur conseil d'administration, leurs finalités, leurs revenus, leur participation à des activités politiques, la rémunération de leur personnel, ainsi que l'établissement de rapports et les règles de comptabilité; elles sont souvent dispensées d'observer les dispositions applicables aux entreprises à but lucratif;
- ix) Absence de pouvoir souverain. Bien qu'elles bénéficient souvent du soutien financier des pouvoirs publics, les ISBL sont dépourvues de la caractéristique propre d'une entité publique, c'est-à-dire « le pouvoir de contrainte sur tous ceux qui résident dans une zone déterminée ou qui exercent des activités¹⁶ »;
- x) Insensibilité relative aux pressions politiques. Les ISBL sont beaucoup moins sensibles aux pressions politiques par comparaison aux instances administratives ordinaires. De fait, il s'agit là d'une des raisons reconnues par le SCN 1993 (voir par. 4.62) justifiant le recours par les pouvoirs publics à des ISBL pour exercer pour certaines fonctions plutôt que de les exercer eux-mêmes;

¹⁶ Nations Unies (1988).

xi) *Types caractéristiques d'opérations.* Deux opérations propres aux ISBL ne peuvent être prises en compte à l'intérieur du secteur des entreprises du SCN : elles engagent des dépenses de consommation finales et bénéficient de paiements de transfert sous la forme de dons de bienfaisance.

c) **Les ISBL suscitent de plus en plus l'intérêt des pouvoirs publics.** Une troisième raison justifie le fait de classer à part les ISBL et de s'y intéresser plus particulièrement : elles ont récemment fait l'objet d'une attention accrue des responsables politiques, désireux d'améliorer la qualité des services publics et de réduire le poids de l'Etat. En raison de leur caractéristique propre d'institutions privées au service du bien collectif, les organisations sans but lucratif présentent des avantages considérables à cet égard. Ainsi, des initiatives de grande envergure ont récemment été lancées notamment aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Italie, au Canada, aux Pays-bas, en Allemagne, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon, au Chili, au Pakistan et dans les pays de la Commission européenne, pour promouvoir les ISBL ou généralement pour modifier leurs rapports avec les pouvoirs publics. Ces différentes raisons ont renforcé la nécessité d'améliorer les informations disponibles concernant les ISBL et le rôle qu'elles jouent, tant dans des domaines précis (par exemple la santé, l'éducation et les services sociaux), que de façon plus générale.

d) **Nécessité d'une meilleure couverture.** Puisque les ISBL dans leur ensemble ne sont pas identifiées séparément dans le SCN, les bureaux de statistique ne sont guère incités à prendre les mesures particulières souvent indispensables pour identifier et recueillir les données qui les concernent. Ainsi, les bases de sondage ne reflètent pas toujours adéquatement la composition en ISBL des différents secteurs dans lesquels celles-ci sont classées (par exemple entreprises et services publics). De ce fait, il se peut que d'importantes fractions du secteur sans but lucratif ne soient pas correctement représentées dans les données existantes. De plus, les principes actuels de classification sectorielle du SCN sont souvent difficilement applicables. Ces règles stipulent que les ISBL doivent être conjointement *financées et gérées par* des administrations pour être classées dans le secteur public. Des problèmes se posent lorsqu'un seul des deux critères est vérifié, essentiellement du fait que la définition de la gestion, au sens du SCN, n'est pas toujours facilement applicable aux dispositions institutionnelles d'un pays donné (Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE 1998). Tel est particulièrement le cas pour les hôpitaux, les cliniques, les universités et les écoles, au financement desquels les pouvoirs publics contribuent notablement, mais participent à des degrés divers à leur gestion et à leur exploitation. Par conséquent, les pays sont susceptibles d'inclure différents types d'institutions sans but lucratif dans leurs comptes publics, ce qui entraîne des disparités potentielles dans les estimations.

C. — Méthode

1.12 Vu la complexité du système de comptabilité nationale, l'élaboration d'un système de données strictement axé sur le secteur en question, pourrait être une façon de remédier aux problèmes posés par l'absence de visibilité de l'ensemble du secteur des ISBL et de produire des séries de données correspondantes plus complètes et plus cohérentes. Une approche de ce genre aurait pour principal avantage de structurer les données requises autour de l'ensemble des organisations étudiées. Le présent *Manuel* ne retient cependant pas cette approche, si intéressante soit-elle, et préfère rester dans le cadre du SCN; ce choix offre l'avantage de pouvoir tirer parti d'un système de données établi, doté des ressources en personnel des bureaux de statistique existants; de plus, il a d'ores et déjà permis de résoudre nombre des problèmes techniques majeurs de cartographie de l'activité économique et bénéficie par ailleurs de la mise en place d'un processus de résolution des nouveaux problèmes au fur et à mesure de leur apparition future. Enfin, un atout supplémentaire tient à la possibilité de comparer le secteur des ISBL aux autres secteurs économiques, sur la base de données présentées dans le même format, arrêté d'un commun accord.

1.13 La stratégie du présent *Manuel* consiste donc à utiliser le cadre du SCN, à ne pas sortir les ISBL des agrégats et des comptes institutionnels du SCN existants, mais à créer un compte satellite qui regroupe les informations sur les ISBL classées dans les autres secteurs et, si possible, améliore la qualité de ces informations grâce à l'élaboration de méthodes perfectionnées de collecte des données sur les

entités sans but lucratif (par exemple grâce à des enquêtes spéciales auprès des organisations et des donateurs et bénévoles individuels). De plus, pour faciliter une concordance avec la structure type du SCN, la structure proposée de compte satellite rend compte d'informations concernant conjointement le secteur agrégé nouvellement créé des ISBL et des éléments ISBL et non ISBL de chacun des secteurs auxquels la structure actuelle affecte les ISBL.

1.14 Cette série de choix a notamment pour implication importante le fait que le compte satellite ainsi créé pour les entités sans but lucratif acquiert rapidement une complexité notablement accrue. En effet, il faut non seulement établir la série complète des tableaux SCN relatifs au secteur ISBL regroupé, mais aussi faire apparaître dans chacun de ces tableaux les composantes distinctes auxquelles le SCN affecte les ISBL.

1.15 Pour mener à bien ces tâches délicates, nous avons adopté une stratégie à trois volets pour la définition du compte satellite des ISBL. Nous spécifions en premier lieu une structure de compte satellite *entièrement développée* pour le secteur sans but lucratif à l'intérieur du SCN. Ensuite, étant donné qu'à des fins d'analyse et du point de vue pratique il peut s'avérer intéressant d'étendre la couverture des données du système de compte satellite au-delà des représentations monétaires de la seule activité économique, nous définissons un ensemble d'indicateurs socio-économiques à prendre en compte dans une série d'*extensions* ajoutées au compte satellite entièrement développé. Enfin, nous spécifions une solution de repli constituée d'une *forme abrégée* axée exclusivement sur les variables et les relations les plus importantes ou les plus facilement accessibles, susceptibles d'être utilisées jusqu'à ce que le recours à la version entièrement développée soit possible.

1.16 Dans la version entièrement développée, les éléments de données pris en compte couvrent les opérations, les différents flux et stocks des comptes économiques intégrés, depuis le compte de production, jusqu'aux comptes de patrimoine. En dépit de l'importance particulière accordée aux données de production, de dépense de consommation finale, de rémunération des salariés, de revenu de la propriété, de paiements de transferts, de formation brute de capital et de consommation de capital fixe, le compte satellite couvre également la détention et l'acquisition, ainsi que la variation des volumes et des prix, d'éléments tels que les bâtiments et autres ouvrages, les originaux récréatifs, littéraires, ou artistiques, les antiquités et les œuvres d'art, le numéraire et les dépôts et, enfin les actions. Dans les extensions, ces données monétaires de base sont complétées par des données exprimées en unités physiques concernant différentes variables : emploi, bénévoles, entités ISBL, nombre de membres, nombre d'adhésions, production et capacité. Dans la version abrégée, les éléments de données pris en compte couvrent un ensemble légèrement réduit de positions du compte financier, auquel s'ajoute un sous-ensemble des éléments de données exprimés en unités physiques.

1.17 Afin d'intégrer les réévaluations dans la frontière de la production du SCN examinée ci-dessus, nombre des tableaux et des variables du compte satellite sont présentés en trois versions :

a) *Base SCN* : version utilisant les conventions standard du SCN pour toutes les variables;

b) *Avec la production non marchande des ISBL marchandes* : version qui ajoute aux éléments de base du SCN une estimation de la production non marchande dans les secteurs des entreprises du SCN. La nécessité de cet ajustement tient au fait que les ISBL marchandes, contrairement aux autres producteurs marchands, assurent généralement une production non marchande importante qui n'apparaît pas dans leurs recettes marchandes. Sans certaines modifications, la valeur de cette production non marchande risque d'être omise; pour remédier à cette omission, la production non marchande des ISBL marchandes est évaluée par le biais des dépenses de fonctionnement et de la valeur supplémentaire de la production ajoutée aux comptes.

c) *Avec la production non marchande des ISBL marchandes et de la main-d'œuvre bénévole* : cette version apporte une correction supplémentaire et ajoute la valeur imputée de la main-d'œuvre bénévole à une estimation de la production non marchande des ISBL marchandes. Elle ajoute donc à l'estimation des emplois rémunérés des ISBL la valeur imputée de leur main-d'œuvre bénévole. Tel qu'indiqué plus haut, cette main-d'œuvre assure une contribution importante au fonctionnement de nombreuses ISBL, au niveau de leur production et en tant que source de revenu. La procédure d'estimation préconisée pour ces heures travaillées consiste à les évaluer d'après les rémunérations brutes versées aux tra-

vailleurs des services communautaires, des services de bien-être et des services sociaux, en guise de valeur approchée des salaires versés pour les activités exercées effectivement par les bénévoles.

1.18 Pour mener à bien les tâches délicates recensées ci-dessus, le présent *Manuel* propose une stratégie de mise en œuvre à trois volets. La première étape consiste à mettre à profit les sources de données existantes afin de réunir les variables les plus importantes et les plus facilement accessibles. La deuxième étape consiste à rechercher des sources de données supplémentaires, notamment de nouvelles enquêtes afin d'établir le compte satellite *entièrement développé* concernant le secteur des institutions sans but lucratif dans le cadre du SCN. Enfin, la troisième étape étend l'analyse au-delà de la structure actuelle du SCN, de façon à saisir des informations supplémentaires sur la structure, la production, la capacité, les clients et les utilisateurs, ainsi que l'impact et les résultats du secteur sans but lucratif. Certaines mesures concernant la structure, la capacité et la production peuvent être prises en compte au stade de la deuxième étape, mais les autres le seront à un stade ultérieur.

D. — Le SCN 1993, plate-forme d'élaboration d'un système mondial d'information sur les institutions sans but lucratif

1.19 Le présent *Manuel* a donc pour objectif :

- a) Mettre au point un compte satellite qui fournit une image détaillée de l'importance économique des institutions sans but lucratif considérées dans leur ensemble;
- b) Aider les bureaux nationaux de statistique à améliorer leur couverture des ISBL dans le cadre du SCN, en suggérant des éléments de données et des méthodes de collecte supplémentaires concernant les ISBL et en identifiant de nouvelles sources de données.

Il en résultera en définitive une avancée majeure de notre aptitude à représenter correctement le champ d'action, l'importance, l'organisation, le financement et l'impact des ISBL partout dans le monde.

1.20 Dans cette perspective, le présent *Manuel* s'emploie par ailleurs à améliorer la connaissance du SCN et du système statistique sur lequel il s'appuie, parmi les chercheurs, les analystes et les responsables socio-économiques du secteur sans but lucratif. Le SCN est un système complet qui prend en compte et regroupe un vaste éventail de statistiques économiques. Il suffit à des non-spécialistes d'avoir une certaine connaissance de base du SCN et de ses données d'origine pour pouvoir mettre à profit plus efficacement les données disponibles sur les ISBL. De plus, la connaissance du système statistique permet au non-spécialiste de prôner plus efficacement la collecte de données supplémentaires et de faciliter la mise au point de nouvelles sources de données sur les ISBL.

E. — Aperçu du Manuel

1.21 A cet effet, le chapitre 2 du présent *Manuel* aborde la question du mode de définition des ISBL dans le cadre du SCN. Il commence par passer en revue la définition des ISBL dans le SCN 1993, par rapport aux autres entités, puis examine les critères utilisés pour affecter les ISBL à différents secteurs institutionnels. Le chapitre donne ensuite pour le secteur sans but lucratif, une définition utilisable aux fins du système de compte satellite proposé ci-après.

1.22 Le chapitre 3 décrit les systèmes de classification qu'il convient d'utiliser pour les ISBL dans le compte satellite. La classification la plus importante est la classification internationale des organisations sans but lucratif (ICNPO, *International Classification of Non-profit Organizations*); il s'agit d'une version plus détaillée de certaines parties de la CITI qui a été établie en vue de son utilisation dans le cadre du *Projet Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif*. La classification ICNPO figure intégralement à l'annexe A1. Par ailleurs, la classification CITI des branches d'activité économique et la classification fonctionnelle du SCN intitulée *Classification des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages (CODNI)* sont également utilisées.

1.23 Le chapitre 4 identifie les variables-clés pour lesquelles l'obtention de données sur les ISBL s'avère nécessaire. Il inventorie les variables indispensables à l'établissement du compte satellite entièrement développé, de sa version abrégée et des principales extensions. Le chapitre s'attache en particulier aux variables se rapportant spécialement aux ISBL, par exemple les dons aux œuvres de bienfaisance, la main-d'œuvre bénévole et les paiements à des tiers. Il passe également en revue la structure des tableaux du SCN en tant que base du système proposé de compte satellite des ISBL, dont les tableaux détaillés figurent à l'annexe A2. Afin d'améliorer l'accessibilité du compte satellite pour les responsables politiques et les chercheurs en sciences sociales, l'annexe A3 fournit des indications complémentaires concernant le SCN à l'intention des non-spécialistes. Dans la même perspective, l'annexe A4 propose un glossaire de la terminologie du SCN afin d'aider les utilisateurs à se retrouver dans les tableaux établis sur la base du système de comptabilité nationale.

1.24 Le chapitre 5 fournit des indications pratiques et des conseils techniques pour identifier les ISBL ainsi que les variables et les éléments de données connexes dans le cadre des activités actuelles de collecte de données, et pour pouvoir établir des données de ce type lorsqu'elles ne sont pas encore disponibles, en mettant à profit aussi bien l'expérience des bureaux de statistique que celle de la communauté des chercheurs sans but lucratif. On y trouve un bilan des sources de données potentielles et une analyse des possibilités d'utilisation ainsi offertes pour l'établissement du compte satellite. Sur cette base, le chapitre formule des suggestions quant aux mesures concrètes susceptibles d'être prises par les bureaux nationaux de statistique pour mettre en place le système de compte satellite. L'annexe A5 présente plusieurs outils dont l'efficacité a été démontrée à cet effet.

1.25 Le chapitre 6 décrit certaines mesures physiques de la production des ISBL, par domaine d'activité, en s'appuyant sur trois corps de travaux : les travaux portant sur la spécification des produits et des prix dans certains secteurs d'activité; les travaux consacrés aux mesures et à la comptabilité des résultats dans le secteur public et dans le secteur sans but lucratif et, enfin, différents indicateurs établis dans le cadre du *Programme Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif*.

1.26 L'annexe A.6 indique l'itinéraire à suivre pour mettre en rapport les données du compte satellite et la classification de départ du SCN.

1.27 L'annexe A7 reproduit un rapport établi par l'Organisation internationale du Travail intitulé « Le travail dans le secteur sans but lucratif : formes, modèles et méthodologies » qui fournit des éléments d'information complémentaires concernant la définition et la mesure du bénévolat.

Bibliographie

- Anheier, Helmut K., et Avner Ben-Ner (dir. publ.) [1997]. Economic theories of non-profit organizations, a *Voluntas* symposium. *Voluntas*, vol. 8, n° 2 (juin).
- Archambault, Edith (1998). European System of Accounts: the French case. *Voluntas*, vol. 9, n° 4 (décembre).
- Carson, Carol S. (1996). Design of economic accounts and the 1993 System of National Accounts. Chapter 2 dans *The New System of National Accounts*, John W. Kendrick (dir. publ.). Boston, Kluwer Academic Publishers.
- Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale (1993). *Système de comptabilité nationale (1993)*. Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., publication des Nations Unies, numéro de vente : E.94.XVII.4.
- Commission des communautés européennes, Organisation de coopération et de développement économiques et Organisation mondiale du tourisme (2001). *Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.01.XVII.9.
- Commission européenne (1996). *Système européen de comptes, SEC 1995*. Luxembourg, Office des publications officielles des communautés européennes.

- Eisner, Robert (1989). *The Total Income System of Accounts*. Chicago et Londres, University of Chicago Press.
- Fond monétaire international (1993). *Manuel de la balance des paiements*, cinquième édition. Washington, D.C.
- _____ (2000). *Manuel des statistiques monétaires et financières*. Washington, D.C.
- _____ (2001). *Manuel des statistiques des finances publiques 2001*. Washington, D.C., disponible sur le site <http://www.imf.org>.
- Kendrick, John W. (dir. publ.) [1996]. *The New System of National Accounts*. Boston, Kluwer Academic Publishers.
- Keuning, Steven (1998). A powerful link between economic theory and practice: national accounting. *The Review of Income and Wealth*, series 44, n° 3 (septembre).
- Organisation de coopération et de développement économiques (1998). Institutional sectoring. Document présenté lors d'une réunion conjointe OCDE/CESAP sur le thème des comptes nationaux, tenue à Bangkok du 4 au 8 mai.
- Organisation des Nations Unies (1988). *Manuel de comptabilité nationale : comptabilité du secteur public*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.88.XVII.5.
- _____ (1993). *Manuel de comptabilité nationale : comptabilité écologique et économique intégrée*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.93.XVII.12.
- _____ (2000a). *Manuel de comptabilité nationale : comptabilité des ménages, expérience de l'utilisation des concepts et de leur compilation*, vol. 1, *Comptes du secteur des ménages*, et vol. 2, *Comptes satellites des ménages*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.00.XVII.16 (vol.1) et E.00.XVII.16 (vol. 2).
- _____ (2000b) *Manuel de comptabilité nationale : rapports entre les comptes des entreprises et la comptabilité nationale*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.00.XVII.13.
- République de Corée, Bureau national de statistique et Ministère de la science et de la technologie, Programme des Nations Unies pour le développement et Division de statistique des Nations Unies (2000). *Human Resource Accounts for Korea: A Study of Education and Employment*.
- Salamon, Lester M. (1994). The rise of the non-profit sector. *Foreign Affairs*, vol. 44, n° 3 (juillet/août).
- Salamon, Lester M. et Helmut K Anheier (1997). *Defining the Non-Profit Sector: A Cross-National Analysis*. Manchester et New York, Manchester University Press.
- Salamon, Lester M., Helmut K. Anheier, Regina List, Stefan Toepler, S. Wojciech Sokolowski and associates (1999). *Global Civil Society: Dimensions of the Non-Profit Sector*. Baltimore, Johns Hopkins Center for Civil Society Studies.
- van Heemst, J. J. P. (1993). The non-profit sector in the national accounts: a numerical exercise with data for the Netherlands. Institute of Social Studies Working Paper Series, n° 164. (La Haye, Institute of Social Studies, décembre).
- van Tongeren, Jan (1996). Discussion du chapitre 2. Dans *The New System of National Accounts*, John W. Kendrick (dir. publ.). Boston, Kluwer Academic Publishers.
- van Tongeren, Jan, et Bernd Becker (1995). « Integrated Satellite Accounting, Socio-economic Concerns and Modeling, » *Working Paper Series of the Department for Economic and Social Information and Public Policy*. (New York, Nations Unies, 1995).

CHAPITRE 2

Définition des ISBL

A. — Introduction

2.1 La première tâche à mener à bien pour mettre au point un compte satellite cohérent des institutions sans but lucratif consiste à définir clairement les entités à prendre en compte. Le SCN 1993 contient d'ores et déjà une définition des ISBL qui nous amène à cerner nettement mieux ce concept. Toutefois, tel qu'indiqué au chapitre 1 ci-dessus, les règles de sectorisation du SCN 1993 exigent dans nombre de cas le classement des ISBL ailleurs que dans le secteur dont la désignation comporte l'expression « sans but lucratif », à savoir les institutions « sans but lucratif au service des ménages ». Aussi, le « secteur sans but lucratif », défini en tant que secteur ISBLSM dans le SCN 1993, diffère-t-il considérablement de ce qui serait pris en compte si l'on regroupait toutes les entités conformes à la définition d'une institution sans but lucratif au sens du SCN.

2.2 Le présent chapitre passe en revue la définition de base d'une institution sans but lucratif telle qu'elle figure dans le SCN 1993, puis examine succinctement les règles de sectorisation des ISBL appliquées dans le SCN 1993; il relève ensuite plusieurs autres conceptions du secteur sans but lucratif que l'on peut trouver dans la littérature, et avance certaines explications et précisions de la définition existante du SCN d'une institution sans but lucratif et du secteur sans but lucratif dans son ensemble, applicables au compte satellite des ISBL proposé dans le présent *Manuel*. Dans ce contexte, le chapitre donne ensuite plusieurs exemples concrets des types d'entités susceptibles d'être couvertes par la définition proposée et examine de quelle façon il conviendrait de traiter un certain nombre de « cas limites » dont la classification pourrait demeurer incertaine.

B. — Définition des institutions sans but lucratif dans le SCN 1993

2.3 Le SCN 1993 distingue deux grands types d'entités économiques : les *établissements* qui sont des entreprises ou en font partie, et exercent une activité de production déterminée, généralement en un site déterminé, et d'autre part, les *unités institutionnelles* qui sont « en mesure de posséder biens et actifs, de souscrire des engagements, d'exercer des activités économiques et d'effectuer des opérations de leur propre initiative avec d'autres entités ». Les unités institutionnelles peuvent donc avoir un ou plusieurs établissements.

2.4 A l'intérieur de cette structure, les institutions sans but lucratif constituent une classe d'*unités institutionnelles*. Le SCN 1993 distingue les ISBL des autres unités institutionnelles, principalement en fonction de la destination des profits éventuels qu'elles peuvent dégager. En particulier :

« Les institutions sans but lucratif sont des entités juridiques ou sociales créées dans le but de produire des biens ou des services, dont le statut ne leur permet pas d'être une source de revenu, de profit ou d'autre forme de gain financier, pour les unités qui les créent, les contrôlent ou les financent. En pratique, leurs activités productives engendrent nécessairement des excédents ou des déficits, mais aucun excédent qu'il leur arrive de faire ne peut être attribué à d'autres unités institutionnelles¹. »

Cette base de définition des ISBL, axée sur la caractéristique commune de non-distribution de leurs profits, est un aspect essentiel de la plupart des définitions du « secteur sans but lucratif » présentes dans les publications juridiques et dans celles des chercheurs en sciences sociales².

¹ Voir SCN 1993, par. 4.54.

² Voir par exemple Hansman (1996), Ben-Ner et Gui (1993), Weisbrod (1988) et Salamon et Anheier (1997b).

2.5 Le SCN 1993 distingue par ailleurs les ISBL en fonction des types de services fournis. Ce même document note par ailleurs la diversité des raisons à l'origine de leur création : par exemple « des ISBL peuvent être créées pour fournir des services à des personnes ou des sociétés qui les contrôlent ou les financent; ou bien elles peuvent être créées à des fins caritatives, philanthropiques ou sociales, pour fournir des biens ou des services à d'autres personnes dans le besoin; ou bien elles peuvent avoir pour objet d'assurer des services de santé ou d'éducation contre rémunération, mais pas pour en tirer profit, etc.³ ». Bien qu'elle tienne compte du fait « qu'il leur arrive de fournir des services à des groupes de personnes ou d'unités institutionnelles », la définition du SCN 1993 stipule que « par convention » les ISBL sont « censées produire exclusivement des services individuels et non des services collectifs ».

2.6 Selon cette définition, les institutions sans but lucratif diffèrent par conséquent des trois principales catégories d'unités institutionnelles définies par le SCN : les entreprises (financières et non financières), les administrations publiques et les ménages :

a) *Les sociétés* diffèrent des ISBL dans la mesure où « elles sont créées dans le but de s'engager dans une production marchande » et « sont capables de dégager un profit ou une autre forme de gain financier pour leurs propriétaires »; (voir SCN 1993, par. 4.47).

b) *Les administrations publiques* diffèrent des ISBL dans la mesure où elles sont « des types particuliers d'entités publiques instituées par décision politique, qui exercent un pouvoir législatif, judiciaire ou exécutif sur d'autres unités institutionnelles dans un espace donné », notamment le pouvoir de lever des fonds en percevant des impôts ou autres transferts obligatoires sur les autres unités institutionnelles » (voir SCN 1993, par. 4.104).

c) *Un ménage* diffère d'une ISBL en ce sens qu'il constitue « un petit groupe de personnes qui partagent le même logement, qui mettent en commun une partie ou la totalité de leur revenu et de leur patrimoine et qui consomment certains types de biens et de services, principalement de la nourriture et des services de logement... » (voir SCN 1993, par. 4.132, 4.133).

C. — Sectorisation des ISBL

2.7 Le SCN 1993 groupe les unités institutionnelles ainsi définies, par secteurs économiques, sur la base des principales opérations économiques auxquelles elles participent, des finalités qu'elles poursuivent et de la nature des entités qui les contrôlent et les financent. Il définit à cet égard cinq secteurs : a) les sociétés financières; b) les sociétés non financières; c) les administrations publiques; d) les ménages; et e) les institutions sans but lucratif au service des ménages.

Figure F2.1
TRAITEMENT DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF DANS LE SCN 1993

Type d'unité institutionnelle	Secteurs du système				
	Secteur des sociétés non financières (S.11)	Secteur des sociétés financières (S.12)	Secteur général des administrations publiques (S.13)	Secteur des ménages (S.14)	Secteur ISBLSM (S.15)
Sociétés	C ₁	C ₂			
Administrations publiques			G		
Ménages				H	
Institutions sans but lucratif	N ₁	N ₂	N ₃	N ₄	N ₅

³ Voir SCN 1993, par. 4.55.

2.8 Tandis que toutes les sociétés sont classées dans le secteur des sociétés (financières ou non financières), toutes les administrations publiques dans le secteur public et tous les ménages dans le secteur du même nom, par contre les ISBL sont réparties dans cinq secteurs différents, dont un seul, le secteur ISBLSM, comporte la mention « sans but lucratif », dans son intitulé. En effet, les ISBL diffèrent notablement en définitive par les opérations dont elles sont tributaires. Par conséquent, tel qu'indiqué à la figure F2.1 :

a) Certaines ISBL, comme les universités ou les hôpitaux, reçoivent la plus grande partie de leurs revenus des ventes de services non financiers et sont affectées au secteur des sociétés non financières dans le SCN 1993;

b) D'autres ISBL, par exemple les organismes de microfinancement, sont essentiellement engagées dans des opérations financières. Ces ISBL sont classées dans le secteur des sociétés financières d'après le SCN 1993;

c) D'autres ISBL bénéficient d'une aide substantielle des pouvoirs publics et sont contrôlées dans une large mesure par l'État. Ces ISBL sont classées dans le secteur public d'après le SCN 1993;

d) D'autres ISBL sont dépourvues de statut juridique ou dépendent exclusivement des contributions bénévoles; dans le SEC 1995⁴, ces ISBL sont classées dans le secteur des ménages;

e) Enfin, certaines ISBL reçoivent des ménages la plus grande partie de leur revenu, sous la forme de contributions et ne sont pas véritablement financées, ni contrôlées par l'État. Le SCN 1993 les classe donc dans le secteur des ISBLSM.

D. — Nécessité de créer un compte satellite relatif des ISBL

2.9 Bien que la sectorisation des ISBL soit justifiée pour de nombreux besoins analytiques, elle ne facilite pas une vision globale de l'univers des ISBL. Or, cette vue d'ensemble revêt une importance croissante pour nombre de raisons. Tel qu'indiqué de façon plus détaillée au chapitre I, ces raisons sont notamment les suivantes :

a) Les ISBL jouent un rôle économique notable et de plus en plus important dans des pays situés partout dans le monde, puisqu'elles représentent de 7 à 10% des emplois non agricoles dans nombre de pays développés et une fraction considérable de la main-d'œuvre salariée dans les pays en développement;

b) Les ISBL ont des traits distincts qui leur confèrent des fonctions de production et plusieurs caractéristiques notablement différentes de celles des autres entités du secteur des sociétés et du secteur public dans lesquels elles sont classées en vertu de la pratique actuelle. Ces traits distincts sont notamment les suivants :

- i) Interdiction de distribuer les profits résultant de leurs activités, qui leur confère une fonction économique tout à fait différente de celle des sociétés à but lucratif;
- ii) Participation à la production de biens collectifs, production s'ajoutant, le cas échéant, à celle de biens privés;
- iii) Structure de revenu qui comporte généralement d'importantes contributions bénévoles en termes de temps et d'argent;
- iv) Recours à du personnel bénévole comme à du personnel rémunéré;
- v) Accès limité aux capitaux en raison de l'interdiction de distribuer les profits;
- vi) Possibilité de bénéficier d'avantages fiscaux particuliers dans de nombreux pays;
- vii) Dispositions juridiques spéciales en matière de gestion, d'obligation de compte rendu, de participation politique et dans des domaines connexes;

⁴ Commission européenne (1996).

viii) Absence de pouvoir souverain en dépit de leur participation à la fourniture de biens collectifs;

c) Les ISBL intéressent de plus en plus les pouvoirs publics, puisque les gouvernements cherchent à redéployer leurs fonctions sociales pour les confier à des groupes privés, ce qui a rendu d'autant plus nécessaire une meilleure information sur les ISBL;

d) Le traitement actuel, qui répartit les ISBL dans différents secteurs, incite moins à faire les efforts particuliers qu'exige la saisie de toutes les informations sur les ISBL d'après les données actuellement disponibles;

e) Les règles actuelles de sectorisation sont difficilement applicables en raison de la complexité croissante du monde des ISBL. Aussi, des différences considérables de traitement des informations risquent-elles d'être observées d'un pays à l'autre.

2.10 Pour répondre au besoin de meilleure information à leur sujet, il importe dans un premier temps de trouver une définition appropriée des institutions comme du secteur sans but lucratif. Celle-ci doit pouvoir recouvrir toutes les entités actuellement prises en compte dans la définition existante du SCN d'une ISBL, tout en explicitant les différences entre les ISBL, d'une part, et les administrations publiques et les producteurs marchands au sens strict, d'autre part. De plus, elle doit rester suffisamment neutre pour s'adapter à la diversité de systèmes juridiques, de modes de financement et de finalités, propre aux institutions de type ISBL dans différents contextes nationaux.

2.11 Cette définition et la définition correspondante du compte satellite des institutions sans but lucratif peuvent s'articuler autour de plusieurs autres concepts :

a) *Economie sociale*. Un de ces concepts est celui « d'économie sociale » largement utilisé en Europe pour décrire les institutions non gouvernementales qui ont un rôle social ou collectif. En général, l'économie sociale regroupe trois et souvent quatre groupes d'institutions : les mutuelles, les coopératives, les associations et les fondations;

b) *Organismes d'intérêt public*. Le concept d'« organisme d'intérêt public » se situe précisément à l'opposé du concept précédent : il désigne généralement un éventail plus restreint d'institutions qui œuvrent essentiellement au service d'une finalité publique générale, par opposition à une finalité plus étroitement liée aux intérêts des membres ou des participants d'un groupe social particulier;

c) *Organismes sans but lucratif*. Un concept intermédiaire est celui de « secteur sans but lucratif », mis au point dans le cadre du projet Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif⁵. Au terme des échanges de vue au sein d'une vaste équipe de chercheurs en sciences sociales provenant de plus de 35 pays, la définition structurelle et opérationnelle du secteur sans but lucratif suit de très près la définition de base du SCN, mais en la précisant, afin de dissiper plusieurs ambiguïtés potentielles. En particulier, selon la définition structurelle-opérationnelle, le secteur des institutions sans but lucratif regroupe toutes les entités suivantes :

i) *Les organisations, qui sont dans une certaine mesure institutionnalisées;*

ii) *Les entités privées qui sont distinctes des administrations publiques sur le plan institutionnel;*

iii) *Les entités qui ne distribuent pas de profits, c'est-à-dire qui ne restituent pas les profits dégagés à leurs propriétaires ou à leurs administrateurs;*

iv) *Les entités auto-administrées, c'est-à-dire capables de gérer leurs propres activités;*

v) *Les entités bénévoles, c'est-à-dire à caractère non obligatoire et impliquant une certaine liberté effective de participation.*

2.12 La plupart des aspects essentiels de la définition structurelle-opérationnelle correspondent de très près à la définition d'une institution sans but lucratif au sens du SCN 1993, en particulier du point

⁵ Salamon et Anheir (1997a et 1997b) présentent une définition relativement plus détaillée; cette dernière publication contient en outre une évaluation détaillée de différentes définitions notamment de celle-ci, faisant appel à un schéma de sélection entre différents modèles.

de vue des critères essentiels d'« organisation et de « non-distribution des profits ». Toutefois, différents éléments de la définition structurelle et opérationnelle pourraient servir à expliciter la définition du SCN dans l'optique du compte satellite des ISBL.

E. — Définition fonctionnelle du compte satellite des ISBL

2.13 Pour différentes raisons, le compte satellite des ISBL utilise un concept intermédiaire de secteur sans but lucratif très proche de la définition structurelle opérationnelle. En particulier, le concept « d'économie sociale » semble trop vaste à ce stade d'analyse puisqu'il s'écarte excessivement de la définition en vigueur du SCN, en incluant les coopératives et les mutuelles qui distribuent des profits, nombre d'entre elles sont de gigantesques institutions commerciales, et laissent ainsi de côté ce qui constitue probablement l'attribut distinctif essentiel des ISBL dans le SCN à savoir, l'absence de but lucratif et la non-distribution de profits. D'autre part, la définition sur la base de l'intérêt public limite trop strictement la gamme des organisations qui répondent aux conditions requises et soulève les problèmes complexes liés à la clarification d'une définition de l'intérêt public qui serait applicable à des cultures et des sociétés extrêmement disparates. Simultanément, la définition actuelle du SCN, certes théoriquement contraignante, contient certaines ambiguïtés à toutes fins pratiques qui pourraient être utilement élucidées, en particulier quant aux frontières entre les ISBL, d'une part, les sociétés et les administrations publiques, d'autre part. Trois des éléments de la définition structurelle et opérationnelle peuvent apporter les précisions requises :

a) En premier lieu, la règle consistant à les dissocier des administrations publiques du point de vue institutionnel, met davantage l'accent sur le caractère non gouvernemental des ISBL, qui est un élément essentiel de la plupart des définitions de cet ensemble d'institutions;

b) En second lieu, le critère de l'autonomie distingue judicieusement les ISBL des organisations contrôlées à toutes fins pratiques par d'autres entités, qu'il s'agisse d'administrations publiques ou de sociétés;

c) Enfin, le caractère facultatif ou « non obligatoire » propre au bénévolat distingue les ISBL des entités auxquelles les gens appartiennent par leur naissance ou en raison d'une obligation juridique, ce qui les différencie par rapport à la famille, à la tribu ou à d'autres entités similaires, et constitue une autre caractéristique essentielle de leur définition commune.

2.14 Aussi, pour les besoins du compte satellite des ISBL, définissons-nous le secteur sans but lucratif comme étant constitué : a) d'organisations qui : b) n'ont pas de but lucratif et en vertu de leur règlement ou de l'usage courant ne distribuent à leurs propriétaires ou à leurs administrateurs aucun des excédents qu'ils sont susceptibles de dégager; c) sont institutionnellement distinctes des administrations publiques; d) sont auto-administrées; et e) n'impliquent pas une affiliation ou une participation obligatoire (voir encadré B2.1).

ENCADRÉ B2.1

Définition fonctionnelle du secteur sans but lucratif

Le secteur sans but lucratif comprend des unités qui :

- a) sont des organisations;
- b) n'ont pas de but lucratif et ne distribuent pas de profit;
- c) sont institutionnellement distinctes des administrations publiques;
- d) sont auto-administrées;
- e) n'impliquent aucune participation obligatoire.

2.15 Le caractère *d'organisation* implique une certaine réalité institutionnelle de l'entité fonctionnelle considérée et transparait par « une structure organisationnelle interne plus ou moins développée, par la permanence des objectifs de la structure et des activités; par des délimitations institutionnelles effectives ou par un acte juridique de constitution en société. Sont exclues de cette définition les associations de personnes, temporaires et strictement circonstanciées, sans structure réelle ou identité institutionnelle⁶ ». Par contre, seraient expressément prises en compte les organisations informelles dépourvues de statut juridique explicite, mais vérifiant par ailleurs la condition exigeant un niveau significatif d'organisation interne et de permanence. Cette caractéristique concorde avec la définition des ISBL au sens du SCN 1993 : « La plupart des institutions sans but lucratif sont des entités juridiques créées conformément à la loi, dont l'existence est reconnue, indépendamment des personnes, des sociétés ou des administrations publiques qui les créent, les financent, les contrôlent ou les dirigent. » Ces entités peuvent prendre la forme juridique d'associations, de fondations ou de sociétés. « L'objet des ISBL est généralement spécifié dans leurs règlements ou dans des documents analogues élaborés au moment de leur création. » De plus « une ISBL peut être une entité informelle dont l'existence est reconnue par la société, mais qui n'a aucun statut juridique formel⁷ ».

2.16 *L'absence de but lucratif* signifie que les ISBL sont des organisations dont l'existence n'a pas pour finalité essentielle la création de profits, directement ou indirectement, et qui ne sont pas guidées en priorité par des considérations et des objectifs commerciaux. Les ISBL peuvent accumuler un excédent au cours d'une année particulière, mais tout excédent de ce type doit être réaffecté à la mission fondamentale de l'institution et ne doit pas être distribué aux propriétaires, aux membres, aux fondateurs ou au conseil d'administration. Cette règle est compatible avec la définition du SCN 1993 qui admet qu'en pratique « les activités productives des ISBL engendrent nécessairement des excédents ou déficits, mais aucun excédent qu'il leur arrive de faire ne peut être attribué à d'autres unités institutionnelles⁸ ». Le SCN 1993 poursuit en faisant observer que l'expression « institution sans but lucratif » tient au fait que les membres ne sont pas autorisés à tirer un bénéfice financier de ses opérations et ne peuvent s'approprier aucun excédent qu'il peut lui arriver de faire. Ceci ne signifie pas qu'une institution sans but lucratif ne peut réaliser d'excédents d'exploitation sur sa production⁹. En ce sens, les ISBL peuvent réaliser des profits, mais elles ne les distribuent pas, ce qui les distingue des entreprises à but lucratif¹⁰. Lorsque le niveau excessif des salaires ou des avantages en nature fait apparaître qu'une organisation se soustrait à la règle de non-distribution de profits, il est alors justifié de la considérer comme une société à but lucratif. Les législations nationales prévoient habituellement des dispositions justifiant par ces motifs le retrait de la classification « sans but lucratif », bien que ces dispositions légales soient dans nombre de cas imparfaitement appliquées. Les lois et les règlements dans certains pays ajoutent des restrictions concernant l'utilisation des revenus et non seulement des excédents de ces organisations. Au Canada, la loi de l'impôt sur le revenu, par exemple, prescrit que les œuvres de bienfaisance enregistrées (et plusieurs autres organisations sans but lucratif) doivent garantir qu'aucune fraction de leur revenu « n'est susceptible d'être payée à un propriétaire, un membre, un actionnaire, un fiduciaire ou fondateur de l'organisation ou mis à sa disposition » (Statistique Canada, 2001).

2.17 *Le fait d'être distinct sur le plan institutionnel des administrations publiques* signifie que l'organisation considérée ne fait pas partie de l'appareil gouvernemental et n'est habilitée à exercer pour son compte aucun pouvoir souverain. L'organisme peut bénéficier d'un appui financier notable de la part des pouvoirs publics et son conseil d'administration peut comporter des membres de la fonction publique; elle dispose toutefois d'une liberté d'action suffisante en matière de gestion de sa production comme de son usage des fonds, pour qu'en pratique ses activités d'exploitation et de financement ne puissent être complètement intégrées aux finances publiques. « L'aspect important au titre de ce critère est que l'organisme possède une identité institutionnelle distincte de celle de l'Etat; il ne constitue l'ins-

⁶ Salamon *et al.* (1999).

⁷ SCN 1993, par. 4.56, a.

⁸ SCN 1993, par. 4.54.

⁹ SCN 1993, par. 4.56, e.

¹⁰ Si les profits d'une ISBL sont distribués à une autre ISBL, la première reste une ISBL en vertu de ce critère, puisque l'excédent reste dans ce même secteur pour être utilisé à des fins non lucratives.

trument d'aucune unité administrative, que ce soit au niveau national ou local et ne détient aucun pouvoir gouvernemental¹¹. » Autrement dit, un organisme peut exercer le pouvoir qui lui a été délégué par l'état ou administrer un ensemble de règles établies par l'Etat, mais ne détient aucun pouvoir souverain pour son propre compte. Par exemple, une association commerciale peut être habilitée à fixer et même à appliquer des normes industrielles, mais ce pouvoir peut lui être retiré en cas d'abus ou lorsque cette situation n'a plus de raison d'être. Dans un autre domaine, une institution sans but lucratif peut être habilitée à attribuer des subventions publiques, des dons ou des contrats à des personnes ou à d'autres organismes, mais dans le cadre d'un ensemble de règles, établies par les pouvoirs publics. En pareille circonstance, l'institution reste considérée en tant qu'institution sans but lucratif.

2.18 *Le fait d'être auto-administré* signifie que l'organisme est en mesure de conduire ses propres activités et n'est assujéti au contrôle effectif d'aucune autre entité. Certes, aucune organisation n'est entièrement indépendante. Toutefois, pour être considéré comme auto-administré, l'organisme doit véritablement contrôler sa gestion et son exploitation, avoir ses propres procédures de gestion interne et bénéficier d'une autonomie significative. En l'occurrence, l'accent n'est pas mis sur l'origine de l'organisation, c'est-à-dire sur le point de savoir quelle institution l'a créée, ni sur la réglementation plus ou moins poussée de ses activités par les pouvoirs publics, ni encore sur sa principale source de revenu. Par contre, la capacité de gestion et la structure de l'organisation retiennent davantage l'attention et notamment :

- L'organisation est-elle généralement responsable de sa propre « destinée », c'est-à-dire a-t-elle la possibilité de se dissoudre, de fixer et de changer son règlement intérieur et de modifier sa mission ou sa structure interne, sans devoir obtenir l'autorisation d'une autorité quelconque autre que les fonctionnaires responsables de son enregistrement normal ? Dans l'affirmative, l'organisation est alors une institution sans but lucratif.
- Si des représentants du secteur public ou privé siègent au conseil d'administration, disposent-ils d'un droit de veto et, si tel est le cas, l'exercent-ils dans leurs fonctions officielles ou à titre personnel ? Si les représentants en question sont présents à titre officiel et ont un droit de veto, alors l'organisation n'est pas considérée comme étant auto-administrée. La présence de représentants du secteur public ou privé au conseil d'administration d'une organisation sans but lucratif ne la disqualifie donc pas à cet égard. La question tient au niveau de pouvoir qu'ils détiennent et au degré d'autonomie conservé par l'organisation. Aussi, convient-il d'exclure une fondation constituée en société et étroitement contrôlée par sa société mère, mais de la prendre en compte lorsqu'elle dirige ses propres activités et n'est pas assujéti à un contrôle quotidien de sa société mère.
- Des administrations publiques ou des sociétés choisissent-elles le directeur de l'organisation ? Le directeur exécutif est-il sinon un responsable de l'administration publique ou d'une société ? Dans un cas comme dans l'autre, l'organisation n'est alors vraisemblablement pas une institution sans but lucratif.

Naturellement, il convient d'appliquer avec prudence le critère de l'auto-administration et de ne pas exclure certaines ISBL dans les pays dotés de structures de gestion moins démocratiques, où l'Etat est susceptible de mettre un terme aux activités des organisations « opposantes ».

2.19 *Le caractère non obligatoire de la participation* signifie que la qualité de membre et les apports en termes de temps et d'argent ne sont ni obligatoires, ni prescrits par la loi ou assimilés d'une façon ou d'une autre à une condition de citoyenneté. Tel qu'indiqué plus haut, les institutions sans but lucratif peuvent exercer des fonctions réglementaires impliquant la nécessité d'en faire partie pour pratiquer une profession (par exemple les associations d'avocats qui accordent à ces derniers les licences leur permettant de pratiquer), mais dans la mesure où la qualité de membre n'est pas une condition préalable de citoyenneté, opposable à la pratique d'une profession déterminée, on peut encore considérer que l'appartenance à l'institution en question ne revêt pas un caractère obligatoire. En revanche, il conviendrait d'exclure du secteur sans but lucratif les organisations auxquelles la loi ou la naissance

¹¹ Anheier et Salamon (2000).

(par exemple tribus, clans) prescrit d'une façon ou d'une autre d'adhérer, de participer ou d'apporter un soutien¹².

2.20 Le « secteur sans but lucratif », au sens de la définition ci-dessus, comprend les ISBL qui vérifient ces cinq critères *fondamentaux* indépendamment du secteur auquel le SCN 1993 les affecte. Sont donc comprises les ISBL qui sont éventuellement des producteurs marchands et qui vendent une partie quelconque de leurs produits ou de leurs services à un prix économiquement significatif. Elles appartiennent normalement soit au secteur des sociétés non financières, soit à celui des sociétés financières du SCN 1993 selon leur activité principale¹³. En font également partie, des entités du secteur de l'administration publique au sens du SCN 1993, dotées d'une autonomie interne, et institutionnellement distinctes de l'administration, en dépit du fait qu'elles soient principalement financées par l'Etat et que leurs conseils d'administration comportent des personnes nommées par l'administration publique¹⁴. Enfin, les ISBL qui reçoivent la plus grande partie de leur revenu des ménages, qui figurent normalement soit dans le secteur des ménages, soit dans celui des ISBLSM du SCN 1993, doivent être également incluses¹⁵. Dans le compte satellite, il est donc possible de faire apparaître conjointement les composantes ISBL et non ISBL des secteurs du SCN 1993, ainsi qu'un secteur sans but lucratif distinct, comme le montre la figure F2.2.

Figure F2.2

TRAITEMENT DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF DANS LE COMPTE SATELLITE DES ISBL

Type d'unité institutionnelle	Secteurs du système					Secteur sans but lucratif
	Secteur des sociétés non financières	Secteur des sociétés financières	Secteur général des administrations publiques	Secteur des ménages	Secteur ISBLSM	
	(S.11)	(S.12)	(S.13)	(S.14)	(S.15)	
Sociétés	C ₁	C ₂				
Administrations publiques			G			
Ménages				H		
Institutions sans but lucratif	N ₁	N ₂	N ₃	N ₄	N ₅	N = ΣN _i

¹² Salamon *et al.* (1999).

¹³ Certaines ambiguïtés apparaissent pour les ISBL au service des entreprises, qui sont des organisations créées pour promouvoir, réglementer et protéger les intérêts de certains groupes d'entreprises qui en sont membres. Elles sont financées par des redevances ou des souscriptions, considérées comme des rétributions de services. La plupart d'entre elles sont des ISBL marchandes incluses dans les secteurs des « sociétés non financières » (S11) ou des « sociétés financières » (S12). Toutefois, lorsque leur financement provient essentiellement des pouvoirs publics, elles sont considérées en tant que ISBL non marchandes et affectées au secteur des administrations publiques (S.13), tel qu'indiqué au par. 4.59 du SCN 1993.

¹⁴ Il s'agit là d'une légère différence par rapport aux lignes directrices du SCN, qui précisent que les entités affectées au secteur de l'administration publique sont financées et *contrôlées par les pouvoirs publics*. Toutefois, suivant la définition de travail du *Manuel*, les ISBL ne sont pas véritablement contrôlées par les pouvoirs publics, même si la plus grande partie de leur financement en provient.

¹⁵ Les ISBL qui constituent des organisations officielles ou non officielles composées de bénévoles, mais dont les effectifs salariés sont limités ou inexistantes, sont affectées au secteur S.15 (ISBLSM) dans le SCN 1993. Toutefois, elles sont affectées au secteur S.14 (ménages) dans le système SEC (par. 2.76, e et 2.88) et nombre de systèmes statistiques les affectent de facto au secteur S.14. Le *Manuel* laisse ce choix à l'initiative des responsables nationaux.

F. — Définition pratique du compte satellite

2.21 Les ISBL telles qu'elles sont définies ci-dessus peuvent prendre différentes formes juridiques ou administratives, par exemple des associations, des fondations ou des sociétés et sont créées à différentes fins. Elles « peuvent être créées pour fournir des services au bénéfice des personnes ou des sociétés qui les contrôlent ou les financent, ou bien, elles peuvent être créées à des fins caritatives, philanthropiques ou sociales, pour fournir des biens ou des services à d'autres personnes dans le besoin; ou bien elles peuvent avoir pour objet d'assurer des services de santé ou d'éducation contre rémunération, mais pas pour en tirer profit; ou bien elles peuvent être destinées à promouvoir les intérêts de groupes de pression économiques ou politiques, etc.¹⁶ ». On trouvera ci-dessous des exemples des types d'entités susceptibles par conséquent d'être affectées au secteur « sans but lucratif », pour les besoins du compte satellite des ISBL :

a) *Fournisseurs de services sans but lucratif*, par exemple hôpitaux, institutions d'enseignement supérieur, dispensaire, écoles, services sociaux et groupes de défense de l'environnement;

b) *Les organisations non gouvernementales* qui œuvrent en faveur du développement économique ou de la réduction de la pauvreté dans les régions moins avancées;

c) *Les organisations artistiques et culturelles*, notamment les musées, les centres d'art dramatique, les orchestres, les ensembles musicaux, ainsi que les sociétés historiques ou littéraires;

d) *Les clubs sportifs* dont les activités sont axées sur le sport amateur, l'entraînement, le conditionnement physique et les compétitions;

e) *Les groupes d'intervention* qui œuvrent pour la défense des droits, notamment des droits civils, ou défendent les intérêts sociaux et politiques de la population dans son ensemble ou de certaines catégories;

f) *Les fondations*, c'est-à-dire les entités qui ont à leur disposition des actifs ou un fonds et grâce aux revenus de ces actifs attribuent des dons ou des subventions à d'autres organisations, ou mènent à bien leurs propres projets et programmes;

g) *Associations communautaires ou populaires* qui reposent sur leurs membres et offrent des services ou défendent les intérêts des membres d'un quartier, d'une communauté ou d'un village particuliers;

h) *Les partis politiques* qui soutiennent la passation du pouvoir au profit de candidats particuliers;

i) *Les clubs sociaux*, notamment les clubs de tourisme et les cercles sportifs qui proposent des services et des possibilités de loisirs à leurs membres et à des communautés;

j) *Les syndicats, les associations industrielles et professionnelles* qui œuvrent en faveur et défendent les intérêts de salariés, d'entrepreneurs ou de professionnels;

k) *Les congrégations religieuses*, notamment les paroisses, les synagogues, les mosquées, les temples et les sanctuaires qui soutiennent des croyances religieuses et organisent des services et des rituels. Toutefois, une église d'Etat officielle, intégrée à l'administration publique, en particulier lorsqu'elle est financée par des impôts obligatoires ne vérifierait pas le critère de « séparation institutionnelle de l'administration publique » et ne serait donc pas prise en compte dans le secteur. Il convient de noter que les congrégations religieuses diffèrent des institutions de services d'obédience religieuse, agissant dans des domaines tels que la santé, l'éducation, et les services sociaux. De manière analogue, les organismes de service liés à une église d'Etat peuvent néanmoins être considérés comme faisant partie du secteur sans but lucratif, dans la mesure où ils constituent des unités institutionnelles distinctes et vérifient tous les critères de définition.

2.22 Plusieurs autres types d'organisations sont susceptibles de se situer, d'une part, dans une zone mal définie intermédiaire entre le secteur sans but lucratif et, d'autre part, le secteur des sociétés

¹⁶ SCN 1993, par. 4.55.

et celui des administrations publiques. Certaines de ces entités seront dûment affectées au secteur sans but lucratif aux fins du compte satellite des ISBL, et d'autres en seront exclues. Les lignes directrices suivantes faciliteront probablement ces choix (naturellement, il faudra appliquer ces principes à de grands regroupements d'institutions et non au cas par cas; les principes de classification peuvent néanmoins être riches d'enseignement) :

a) *Les coopératives* sont des organisations librement constituées par des individus afin de défendre les intérêts économiques de leurs membres. Elles reposent notamment sur les principes fondamentaux suivants : i) contrôle démocratique, (c'est-à-dire une personne, une voix); ii) identité mixte, autrement dit les membres sont simultanément propriétaires et usagers; et iii) vocation à fournir des services aux membres à prix « coûtants ». Dans certains pays, la loi peut introduire des exigences supplémentaires concernant en général l'utilisation des excédents. Bien que certaines coopératives fonctionnent davantage comme des organisations de développement communautaire de base et non en tant qu'entreprises commerciales, le compte satellite des ISBL observera généralement la pratique du SCN et ne considèrera pas les coopératives comme des ISBL;

b) *Les mutuelles* (par exemple les banques mutuelles d'épargne, les associations d'épargne et de prêt, les mutuelles d'assurance, les caisses maladie et les sociétés d'assurance de frais d'obsèques) sont à l'instar des coopératives organisées par des individus désireux d'améliorer leur situation économique par une activité collective. Les sociétés mutuelles diffèrent des coopératives toutefois, dans la mesure où elles proposent des mécanismes de partage des risques (concernant les personnes ou les biens), au moyen de contributions régulières à un fonds commun; théoriquement elles répondent également au principe de « patron-propriétaire », puisque les déposants exercent officiellement un contrôle de leurs opérations. Etant donné que les sociétés mutuelles opèrent dans le domaine commercial et distribuent généralement les profits recueillis à leurs membres, le compte satellite des ISBL suivra l'usage du SCN et les considèrera en tant qu'institutions financières, dans le secteur des sociétés et non en tant que ISBL, sauf s'il se trouve qu'elles sont totalement intégrées à des régimes publics de sécurité sociale, auquel cas, elles sont considérées en tant qu'entités publiques, ou elles ne distribuent pas de profit et peuvent donc être considérées en tant qu'ISBL;

c) *Les groupes d'entraide* s'apparentent conjointement aux coopératives et aux sociétés mutuelles, dans la mesure où les personnes se regroupent pour réaliser des objectifs d'assistance mutuelle qui pourraient être atteints à l'échelle individuelle. Leurs spécificités par rapport aux deux catégories susmentionnées vient toutefois du fait qu'ils n'ont pas en principe d'activités commerciales. En règle générale, il conviendrait de considérer les groupes d'entraide non économique en tant qu'associations mutuelles et de les classer dans le secteur sans but lucratif. En revanche, les groupes d'entraide économique devraient être exclus du secteur ISBL;

d) *Les initiatives sociales* sont des entreprises créées pour employer et former des personnes défavorisées (handicapés, chômeurs de longue durée, etc.), qui sinon ne trouveraient pas d'emploi. Même si l'entreprise poursuit une finalité essentiellement humanitaire, elle n'est pas considérée comme une ISBL puisqu'elle produit et distribue ses excédents à ses propriétaires ou à ses actionnaires;

e) *Les organisations quasi non gouvernementales*, présentes notamment dans beaucoup de pays européens, sont conçues pour fonctionner à bonne distance des administrations publiques et éviter ainsi un contrôle politique direct. Dans la mesure où il s'agit d'entités réellement auto-administrées, elles peuvent à juste titre être considérées comme faisant partie du secteur sans but lucratif, même si elles exercent le pouvoir restreint qui leur a été conféré par des administrations publiques;

f) *Les universités*, à l'instar d'autres institutions, peuvent être considérées comme des ISBL, des institutions publiques ou des sociétés à but lucratif. Il est particulièrement difficile de distinguer les ISBL des institutions publiques, dans la mesure où elles peuvent dans un cas comme dans l'autre bénéficier d'une aide substantielle des pouvoirs publics, directement ou indirectement, et étant donné que les institutions publiques elles-mêmes, peuvent avoir une autonomie interne relativement importante. Le facteur clé tient donc au fait de savoir si l'institution est réellement autonome, et ne fait pas partie du système de l'administration publique. Les organismes d'enseignement qui sont des institutions sans but lucratif seront dotés de leur propre conseil d'administration « autorenouvelé » capable de définir tous

les aspects des opérations administratives et de mettre un terme à leurs activités, sans l'autorisation des responsables des pouvoirs publics. Les conseils d'administration des institutions d'enseignement public seront choisis pour une part importante par des responsables ou des administrations publiques et n'auront pas le pouvoir de mettre un terme à leurs activités sans une décision du gouvernement;

g) *Les hôpitaux*, à l'instar des institutions d'enseignement, peuvent être soit des ISBL, des institutions publiques ou des sociétés à but lucratif. Les règles appliquées aux institutions d'enseignement s'appliquent également aux hôpitaux;

h) *Les groupes autochtones ou territoriaux*, par exemple les conseils de bande au Canada, et les communautés paysannes ou indigènes au Pérou, sont organisés en groupes culturels ou ethniques ou au niveau d'une zone géographique particulière, principalement dans le but d'améliorer les conditions de vie de leurs membres. La classification de ces groupes devient délicate lorsqu'ils agissent pratiquement en tant qu'administration locale, et souvent élaborent et appliquent leurs propres lois. Lorsque tel est le cas, les groupes en question ne vérifient pas le critère d'institution distincte de l'administration publique et se situent hors du cadre défini pour le compte satellite des ISBL.

Bibliographie

Anheier, Helmut K., et Lester M. Salamon (2000). Non-profit institutions and the household sector. Dans Nations Unies, *Manuel de comptabilité nationale : comptabilité des ménages : expérience de l'utilisation des concepts et de leur compilation*. vol. 1, *Comptes du secteur des ménages*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.00.XVII.16 (vol. 1).

Archambault, Edith (1998). European System of Accounts: the French case. *Voluntas*, vol. 9, n° 4 (décembre).

Ben-Ner, A. et B. Gui (1993). Introduction. Dans *The Non-Profit Sector in the Mixed Economy*. Ann Arbor, University of Michigan Press.

Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale (1993). *Système de comptabilité nationale (1993)*. Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C. Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.94.XVII.4.

Commission européenne (1996). *Système européen de comptes, SEC 1995*. Luxembourg, Office des publications officielles des communautés européennes.

Hansmann, Henry (1996). *The Ownership of Enterprise*. Cambridge, (Massachusetts), et Londres, (Royaume-Uni), The Belknap Press of Harvard University Press.

James, Estelle (1997). Whither the third sector? Yesterday, today and tomorrow. *Voluntas*, vol. 8, n° 1 (mars).

Lyons, Mark (2001). *Third Sector: The Contribution of Non-Profit and Cooperative Enterprises in Australia*. (Crows Nest, Australia, Allen and Unwin).

Organisation de coopération et de développement économiques (1998). Institutional sectoring. Document présenté lors d'une réunion conjointe OCDE/CESAP sur le thème des comptes nationaux, tenue à Bangkok du 4 au 8 mai.

Organisation des Nations Unies (1988). *Manuel de comptabilité nationale : comptabilité du secteur public*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : n° E.88.XVII.5.

Rose-Ackerman, Susan (1996). Altruism, non-profits, and economic theory, *Journal of Economic Literature*, vol. 34 (juin).

_____ (1997). Altruism, ideological entrepreneurs and the non-profit firm. *Voluntas*, vol. 8, n° 2 (juin).

Salamon, Lester M., et Helmut K. Anheier (1997a). *Defining the Non-Profit Sector: A Cross-National Analysis*. Manchester et New York, Manchester University Press.

- _____ (1997b) Toward a common definition. Dans *Defining the Non-Profit Sector: A Cross-National Analysis*. Manchester et New York, Manchester University Press.
- Salamon, Lester M., Helmut K. Anheier, Regina List, Stefan Toepler, S. Wojciech Sokolowski and Associates (1999). *Global Civil Society: Dimensions of the Non-Profit Sector*. Baltimore, the Johns Hopkins Center for Civil Society Studies.
- Statistique Canada (2001). *The Canadian satellite account of non-profit institutions and volunteering: testing the handbook of non-profit institutions in the Canadian system of national accounts*. Preliminary report to the Global Non-Profit Information System Project, Johns Hopkins University et Division de statistique des Nations Unies (juin). Disponible sur le site <http://www.jhu.edu/~gnisp>.
- Steinberg, Richard (1997). Overall evaluation of economic theories. *Voluntas*, vol. 8, n° 2 (juin).
- Weisbrod, Burton A. (1986) Toward a theory of the voluntary non-profit sector in a three-sector economy. Dans *The Economics of Non-Profit Institutions*, Susan Rose-Ackerman (dir.publ.). New York, Oxford University Press.
- _____ (1988). *The Non-Profit Economy*. Cambridge (Massachusetts) et Londres (Royaume-Uni) : Harvard University Press.

CHAPITRE 3

Classification des ISBL

A. — Introduction

3.1 Au chapitre précédent, nous avons défini comme suit l'ensemble des ISBL devant faire l'objet d'un compte satellite :

a) les organisations qui : b) ne sont pas à but lucratif et, par obligation légale ou conformément à leur pratique (voir rédaction 2.14 plus haut), ne distribuent aucun des excédents qu'elles peuvent dégager à leurs propriétaires ou leurs gestionnaires; qui c) sont institutionnellement distinctes des administrations publiques; d) sont autonomes; et, enfin, e) auxquelles il n'est pas obligatoire de participer.

3.2 Cette définition étant posée, il s'agit à présent de spécifier un ou plusieurs schémas de classification utilisable pour distinguer les différents types d'organisation auxquels cette définition est applicable. Les tâches de définition et de classification sont étroitement liées, puisque la première consiste à identifier ce que les objets d'un groupe ont en commun et la seconde à spécifier de quelle façon ils diffèrent également néanmoins. La classification permet donc de regrouper et de subdiviser des objets qui ont en commun certaines caractéristiques, mais diffèrent par d'autres aspects, autorisant donc l'établissement de comparaisons et de distinctions significatives entre eux (Hoffman et Chamie, 1999).

3.3 Le SCN 1993 définit deux bases de classification des ISBL : l'une d'après leur activité économique, et l'autre d'après leur rôle ou leur objet, tel qu'indiqué ci-après :

a) La classification par *activité* économique est la plus générale. Les ISBL sont en principe classées par branche d'activité sur la base de leur production principale ou caractéristique, au moyen du système de classification généralement appliqué aux activités économiques dans le SCN 1993; c'est-à-dire la CITI Rev.3¹. La CITI, Rev.3 est conçue en tant que classification destinée à l'établissement des statistiques de production. L'entité à laquelle elle s'applique, l'établissement, est censée constituer la plus petite unité dont il est possible d'obtenir des informations sur les produits, les intrants et les procédés de transformation des intrants en produits;

b) La classification par objet est plus spécifique et se rapporte aux « objectifs à la réalisation desquels les unités institutionnelles s'emploient en engageant différents types de dépenses » (Nations Unies, 2000). Une activité économique particulière peut s'attacher à un ou plusieurs objectifs. Un système de classification spécial, la classification par objet des institutions sans but lucratif au service des ménages, OPNI², a été conçu pour les institutions sans but lucratif, du moins pour celles qui sont au service des ménages.

3.4 Aucun des systèmes de classification ci-dessus ne peut constituer à lui seul la classification de base applicable à l'ensemble du secteur sans but lucratif tel qu'il a été défini au chapitre précédent. En effet :

a) La troisième version révisée de la CITI comporte très peu de détails sur les industries de service, notamment les services fournis généralement par les ISBL³. Par exemple, les classes de la CITI, niveau d'activité le plus détaillé, dans les catégories L (Administration publique et défense), M (éducation), N (santé et action sociale) et O (autres activités de services collectifs sociaux et personnels) sont limitées en nombre et présentent une spécificité restreinte, du moins par comparaison aux classes définies pour les activités manufacturières et commerciales. Ainsi, par exemple, la catégorie 8532 de la CITI (activités

¹ Nations Unies (1990).

² Cette observation s'applique également aux classifications associées : la classification des fonctions des administrations publiques (FOG), la classification des dépenses des producteurs par objet (COPP) et, enfin, la classification par objet des dépenses de consommation finale des ménages (COICOP).

³ Un examen de ces questions figure dans Salamon et Anheier (1997) .

d'action sociale sans hébergement) est une catégorie fourre-tout qui ne fait aucune différence entre garde de jour des enfants, secours en cas de catastrophe, activités communautaires ou réadaptation professionnelle;

b) En outre, l'application aux activités sans but lucratif de la classification par fonction du SCN 1993 risque de poser certains problèmes. Cette nomenclature, la COPNI, est uniquement applicable aux institutions sans but lucratif au service des ménages et peut s'avérer inadéquate pour classer par objet une activité de type ISBL extérieure au secteur ISBLSM⁴. Tel est certainement le cas pour les institutions sans but lucratif au service des entreprises. De plus, les données sur les ISBL, classées en vertu des règles actuelles du SCN, utilisent un codage par objet propre à chaque secteur. Par exemple, les dépenses des ISBL marchandes au service des ménages sont normalement codées selon le système COPP et non COPNI. De manière analogue, les dépenses des ISBL non marchandes contrôlées et principalement financées par les pouvoirs publics seront normalement codées selon le système COFOG et non COPNI. Autrement dit, les institutions sans but lucratif sont classées selon au moins trois différents codes par objet, suivant le secteur auquel elles se trouvent affectées.

B. — Classification internationale des institutions sans but lucratif

3.5 Pour résoudre ces difficultés, le présent *Manuel* utilise un système de classification fondé essentiellement sur la troisième révision de la CITI, utilisée comme schéma de classification de base applicable à l'analyse détaillée du secteur ISBL dans le compte satellite, lorsque l'étude entreprise ou la présentation de données est axée essentiellement ou exclusivement sur le secteur sans but lucratif. Cette classification minutieuse, la classification internationale des organisations sans but lucratif, a été établie au départ, grâce à un travail en collaboration auquel a participé l'équipe d'universitaires associés au projet Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif⁵. Le système a pris forme en commençant par la troisième révision de la CITI (Nations Unies, 1990), puis, par un traitement plus approfondi, en fonction des besoins, de façon à rendre compte très brièvement de la situation réelle du secteur sans but lucratif de chacun des treize pays qui ont participé à la première phase du projet (Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne, Italie, Suède, Japon, Hongrie, Brésil, Ghana, Egypte, Inde et Thaïlande).

3.6 Depuis lors, la classification ICNPO a été appliquée de façon concluante par des chercheurs dans un vaste éventail de pays, différents par leur niveau de développement économique, leur système politique, culturel et juridique et, enfin, par la taille, le champ d'action et le rôle de leur secteur sans but lucratif⁶. Ce faisant, des perfectionnements ont été apportés au système de base (Salamon et Anheier, 1997). Onze pays qui ont participé à un essai d'application pratique du présent *Manuel* ont continué à tester la version révisée et l'ont jugée fonctionnelle. D'après les expériences ainsi menées à bien, on peut conclure que la classification ICNPO rend compte effectivement des principales différences entre les groupes d'activités sans but lucratif dans un vaste éventail de pays. Dans l'ensemble, les subdivisions essentielles du secteur sans but lucratif de différents pays ne sont ni éliminées, ni déformées ou représentées de façon erronée par la classification ICNPO.

3.7 Toutefois, puisque la classification ICNPO n'est généralement pas employée pour classer des données concernant des secteurs autres que le secteur sans but lucratif, son utilisation dans le cadre d'études axées sur des comparaisons entre les ISBL et les autres secteurs soulève des difficultés. A cet effet, la CITI Rev.3 et la COPNI, éventuellement complétées pour comporter davantage de détails sur les ISBL, sont applicables (voir par. 3.28 à 3.31 ci-dessous).

⁴ La classification COPNI a fait l'objet récemment d'une révision, parallèlement aux autres classifications par objet des dépenses, mentionnées dans la note en bas de page citée ci-dessus, à savoir les classifications COFOG, COPP et COICOP.

⁵ Une description plus détaillée du projet figure dans Salamon et Anheier (1996) et dans Salamon *et al.* (1999).

⁶ Ces activités comportent notamment les travaux de recherche poursuivis dans les pays ayant fait l'objet de la phase I du projet Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif [Salamon et Anheier (1996); et de la phase II de ce même projet, Salamon *et al.* (1999)]. Voir également National Council of Voluntary Organisations, 1995; Johnson et Young, 1994; Gidron, 1996; Sokolowsky, 1994. De plus, la classification ICNPO a servi à des travaux de collecte de données sur les ISBL menés à bien par l'Institut italien de statistique et Statistique Canada (voir rapports d'essai).

3.8 Après une présentation des caractéristiques essentielles de la ICNPO, un certain nombre de précisions concernant les problèmes de classification sont introduites. Un tableau détaillé de la classification ICNPO avec des notes explicatives figure à l'annexe A1.

i) *Principales caractéristiques de la classification ICNPO*

3.9 *Entités recensées.* La classification ICNPO recense toutes les entités considérées comme des institutions sans but lucratif, au sens de la définition fonctionnelle citée au chapitre 2 ci-dessus, indépendamment du secteur SCN auquel elles sont affectées.

3.10 *Unité d'analyse.* L'unité d'analyse des ISBL dans le compte satellite doit être identique à celle adoptée par le SCN pour d'autres types d'organisations. Aussi, l'unité institutionnelle constituera-t-elle dans le *Manuel* l'unité d'analyse pour toutes les variables de la séquence complète des comptes économiques intégrés, tandis que l'établissement constituera l'unité d'analyse pour les variables de la séquence abrégée des comptes des branches. Il convient si possible de définir des unités institutionnelles distinctes pour les différentes activités des ISBL ayant plusieurs objets, par exemple les universités comportant des instituts de recherche, des hôpitaux, etc., susceptibles d'être classés séparément, outre les locaux scolaires. Cette façon de procéder s'apparente au traitement recommandé par le SCN 1993 au paragraphe 4.38 pour les conglomérats dans les secteurs des sociétés, en faisant observer :

« ... exception faite des sociétés auxiliaires... il faut traiter chaque société comme une unité institutionnelle distincte, qu'elle fasse ou non partie d'un groupe. Même les filiales qui appartiennent en totalité à d'autres sociétés, sont des entités juridiques distinctes... Bien que la gestion d'une filiale puisse être sujette au contrôle d'une autre société, elle reste responsable et redevable pour la conduite de ses propres activités de production. »

3.11 *La classification ICNPO, prolongement de la CITI.* Bien qu'elle soit fondée sur le système de classification de la CITI, la classification ICNPO prolonge la structure de base de la CITI de façon à mieux spécifier les composantes du secteur sans but lucratif. En particulier :

- La classification ICNPO précise les classes CITI dans la catégorie N (santé et action sociale), de façon à définir des groupes distincts aussi bien pour les services de santé humaine (groupe ICNPO n° 3) que pour les services sociaux (groupe ICNPO n° 4). Le premier groupe distingue en outre les services de santé mentale (sous-groupe 3300) des hôpitaux (sous-groupe 3100), des centres de soins (sous-groupe 3200) et, enfin, des autres services de santé (sous-groupe 3400). Le second groupe introduit une distinction dans les services sociaux personnels afin d'identifier les différents groupes clients, les services de secours et les services d'urgence, les services de distribution de nourriture et différentes organisations chargées des secours en nature et de l'aide matérielle aux indigents.
- La classification ICNPO développe les classes CITI à l'intérieur de la catégorie O (autres activités de services collectifs, sociaux et personnels) afin de distinguer les nombreux types différents d'organisations sans but lucratif apparues ces dernières années; par exemple les organisations de défense de l'environnement, notamment les activités concernant les animaux, classées par la CITI dans le groupe 5 (santé), les organisations de défense des droits civils et de plaidoyer (sous-groupe 7100), ainsi que les catégories CITI habituelles concernant la culture, les sports et les associations mutuelles.
- La classification ICNPO ajoute le groupe supplémentaire n° 6 (développement et logement), afin d'y classer les ONG qui ont pris une place si particulière dans les secteurs sans but lucratif des pays en développement, où ils jouent un rôle de courroie de transmission essentielle pour les activités de développement. Dans ce groupe figurent aussi les activités quasi commerciales ou financières à petite échelle liées au développement économique, les organisations populaires et la fourniture de logements et les activités de formation professionnelle.
- La ICNPO ajoute une classe spéciale 8100 (fondations recueillant et distribuant des fonds) pour les organisations dont l'activité principale consiste à distribuer des fonds à d'autres ISBL au moyen des ressources financières provenant de dons et des revenus de la propriété, ainsi que

d'autres recettes tirées du fonds de dotation de l'organisation. Bien que la CITI Rev.3 considère ces fonds de dotation en tant qu'intermédiaires financiers, le critère de définition de cette classe dans l'ICNPO tient au fait que les dépenses courantes de l'organisation se composent essentiellement de paiements de transfert, et non de dépenses de fonctionnement.

- La ICNPO ajoute un groupe spécial n° 9 (activités internationales) pour y classer les organisations dont les activités se déroulent essentiellement au niveau international. Ces organisations œuvrent en faveur d'une meilleure compréhension interculturelle, apportent une aide lors des situations d'urgence à l'étranger, poursuivent des activités d'aide au développement et œuvrent pour la cause des droits de l'homme et de la paix en dehors des frontières nationales.

TABLEAU T3.1
Traitement détaillé par la ICNPO de codes d'activité « fourre-tout » de la CITI

<i>Code Activité CITI</i>	<i>Description</i>	<i>Catégorie détaillée ICNPO correspondant à la classe CITI Rev.3</i>
8519	<i>Autres activités pour la santé humaine</i>	3 200 Centres de soin 3 300 Santé mentale et intervention d'urgence 3 400 Autres services de santé (par exemple pour consultants externes)
8532	<i>Activités d'action sociale sans hébergement</i>	3 300 Santé mentale et intervention d'urgence 4 100 Services sociaux 4 200 Services d'urgence et de secours 4 300 Soutien financier et maintien du revenu 6 200 Logement (aide) 6 300 Emploi et formation 7 200 Services juridiques 8 200 Autres intermédiaires philanthropiques
9199	<i>Activités associatives n.c.a.</i>	1 100 Culture et beaux-arts (sociétés savantes, historiques, littéraires et sociales) 1 300 Autres clubs sociaux et de loisir 5 100 Environnement 6 100 Développement économique, social et local (associations communautaires et de quartier) 6 200 Logement (associations) 7 100 Organisations de défense des droits civils et de plaidoyer 8 200 Autres organisations de promotion du bénévolat

3.12 Le tableau T3.1 montre comment l'ICNPO recense de façon détaillée le contenu de certaines catégories CITI importantes pour les institutions sans but lucratif : autres services de santé, services sociaux sans hébergement et activités des associations mutuelles diverses non classées ailleurs (NCA).

3.13 *Classification axée sur les activités économiques.* Dans la mesure où il s'agit de la base de classification, l'ICNPO utilise l'activité économique de l'unité considérée comme critère de classification, de même que la CITI Rev.3. Les unités prises en compte sont donc distinguées en fonction des types de services ou de biens produits (par exemple santé, éducation, protection de l'environnement). Conformément à une convention adoptée pour la CITI Rev.3, l'ICNPO classe l'unité selon sa *principale* activité économique, généralement déterminée en tant qu'activité qui consomme la fraction la plus importante

de : a) la valeur ajoutée; b) la production brute si l'on ne dispose pas de données de valeur ajoutée; ou c) la main-d'œuvre, faute de données de valeur ajoutée ou de production brute.

3.14 Bien qu'il s'agisse fondamentalement d'un système de classification des activités, l'ICNPO comporte certains critères de classification par objet lorsque la similitude des activités le justifie. Ainsi, par exemple le groupe 6 de l'ICNPO (logement et développement) inclut les organisations exerçant des activités de construction et de financement de logements. Leur regroupement se justifie du fait que leur caractère sans but lucratif les apparente davantage à d'autres ISBL œuvrant dans le domaine du logement, par comparaison à d'autres unités de production appartenant à leur grappe respective d'activités.

3.15 Cette confusion des notions d'activité et d'objet est un problème commun aux différents systèmes de classification. Ainsi, comme a permis de le constater une comparaison de la CITI Rev.3, de la nomenclature générale des activités économiques dans les communautés européennes (NACE) et des nomenclatures industrielles utilisées aux Etats-Unis, au Canada avant l'adoption du système de classification par industrie d'Amérique du Nord (NAICS), « si l'on qualifie de critères axés sur l'offre la similitude des fonctions de production ou celle des structures, des procédés et des technologies de production mis en œuvre ou fonctions de production, et si l'on considère par ailleurs, en tant que critères axés sur la demande, les combinaisons de producteurs de biens et de services interchangeable, complémentaires ou desservant des marchés similaires, alors les trois classifications industrielles reposent toutes sur des critères mixtes » (Etats-Unis et *al.*, 1995).

3.16 *Structure de base de l'ICNPO.* Tel qu'il apparaît au tableau T3.2 et de façon plus détaillée à l'annexe A1, le système ICNPO ainsi obtenu classe le secteur sans but lucratif tel qu'il est défini au chapitre 2 ci-dessus en douze principaux groupes d'activité, y compris un groupe général intitulé « non classé ailleurs ». Ces douze principaux groupes d'activité sont subdivisés en 30 sous-groupes, chacun subdivisé à son tour en un certain nombre d'activités; toutefois, le système ICNPO dans sa définition habituelle ne cherche pas à réaliser une normalisation au niveau des activités recensées, en raison de la diversité particulière du secteur sans but lucratif selon le lieu considéré. Les activités sont néanmoins répertoriées suivant la description plus détaillée présentée en annexe, pour donner des exemples du type d'institution classé dans chaque sous-groupe.

TABLEAU T3.2
ICNPO : Groupes et sous-groupes^a

<i>Groupes</i>	<i>Sous-groupes</i>
1. Culture et loisir	1 100 Culture et beaux-arts
	1 200 Sports
	1 300 Autres activités de loisir et clubs sociaux
2. Education et recherche	2 100 Enseignement primaire et secondaire
	2 200 Enseignement supérieur
	2 300 Autres enseignements
	2 400 Recherche
3. Santé	3 100 Hôpitaux et établissements de rééducation
	3 200 Centres de soin
	3 300 Santé mentale et intervention d'urgence
	3 400 Autres services de santé

^a Des indications plus détaillées figurent à l'annexe A1.

<i>Groupes</i>	<i>Sous-groupes</i>
4. Services sociaux	4 100 Services sociaux
	4 200 Services d'urgence et de secours
	4 300 Soutien financier et maintien du revenu
5. Environnement	5 100 Environnement
	5 200 Protection des animaux
6. Développement et logement	6 100 Développement économique, sociale et communautaire
	6 200 Logement
	6 300 Emploi et formation
7. Service juridique et défense des droits, organisations politiques	7 100 Associations civiques et de défense
	7 200 Services juridiques
	7 300 Organisations politiques
8. Intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat	8 100 Fondations recueillant et distribuant des fonds
	8 200 Autres organisations intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat
9. Organisations internationales	9 100 Activités internationales
10. Organisations religieuses	10 100 Congrégations et associations religieuses
11. Associations et organisations professionnelles, syndicats	11 100 Organisations professionnelles
	11 200 Associations professionnelles
	11 300 Syndicats
12. Non classé ailleurs	12 100 Non classé ailleurs

ii) *Approche modulaire*

3.17 La classification ICNPO permet de grouper les organisations de différentes façons pour mettre en évidence les composantes et les aspects du secteur sans but lucratif susceptibles d'avoir une importance au niveau national ou à des fins de comparaison. Les études consacrées au secteur sans but lucratif établissent souvent une distinction majeure, par exemple entre les organisations « au service de leurs membres » et « au service du public ». Selon le système ICNPO, les éléments du secteur sans but lucratif œuvrant au service de leurs membres sont faciles à isoler, en choisissant les sous-groupes du groupe principal 11 (organisations et associations professionnelles, syndicats) et les groupes 1200 (sports) et 1300 (loisirs, divers). D'autres pays ont peut-être une conception plus large des activités « au service de leurs membres » et souhaitent vraisemblablement intégrer le groupe principal 10 (organisations religieuses) et le groupe 7300 (organisations politiques) à cette composante du secteur sans but lucratif.

3.18 Des ajustements du même ordre peuvent également être effectués à des fins analytiques. Par exemple, la classification ICNPO peut être adaptée à la notion plus générale d'« économie sociale » utilisée dans certains pays européens, comme la France, qui englobe les associations sans but lucratif, les mutuelles, par exemple les institutions d'épargne et d'assurance, ainsi que les coopératives. A cet effet, les mutuelles et les coopératives peuvent être ajoutées aux groupes appropriés de l'ICNPO constitués d'entités sans but lucratif, ce qui permet d'étudier l'importance globale de l'économie sociale dans des domaines particuliers, tout en maintenant la distinction entre chacune des composantes.

3.19 En outre, comme dans la CITI Rev.3, les sous-groupes de la classification CNPO peuvent comporter un niveau de détail supplémentaire, afin d'attirer l'attention sur des groupes d'ISBL qui revê-

tent une importance particulière dans le contexte de certains pays, par exemple les groupes de femmes ou les organismes considérés par les dispositions légales et les usages nationaux comme étant d'« intérêt général ». Par conséquent, grâce à son caractère modulaire, la classification ICNPO est un précieux instrument pour les projets fondés sur des conceptions plus vastes ou plus spécifiques du secteur sans but lucratif, en fonction du thème et du contexte national de l'étude entreprise.

iii) *Frontières et problèmes divers de mise en application*

3.20 L'application de la classification ICNPO fait souvent apparaître des difficultés de classement de certains types d'organisations; ci-dessous figurent quelques principes généraux visant à déterminer le traitement approprié.

3.21 *ISBL polyvalentes*. Le traitement des ISBL polyvalentes dans le compte satellite doit être cohérent avec celui des entités polyvalentes ailleurs dans le SCN 1993. En particulier, dans la mesure où l'organisation poursuit différents objectifs au sein d'unités distinctes, chaque unité sera classée en fonction de son activité *principale*. Faute de définition d'unités distinctes, la totalité de l'organisation doit être classée en fonction de son activité *principale*, c'est-à-dire, celle qui absorbe la plus grande partie de la valeur ajoutée, de la production brute ou de la main-d'œuvre, tel qu'indiqué au paragraphe 3.13 ci-dessus.

3.22 *Institutions financières*. Il convient de classer dans le groupe 6100 (Développement économique, social et communautaire) les associations de crédit et d'épargne, les coopératives de crédit et les institutions financières analogues, à condition qu'elles répondent à la définition d'une ISBL, indiquée au paragraphe 3.1 ci-dessus. Les organisations classées sous cette rubrique sont définies comme suit :

« ... programmes et services destinés à renforcer l'infrastructure économique et les capacités; ces activités comprennent la construction d'infrastructures, notamment de routes, et les services financiers, notamment les associations de crédit et d'épargne, les programmes en faveur des entrepreneurs, les services de conseil technique et de gestion et l'aide au développement rural ».

3.23 *Organisations non gouvernementales (ONG)*. Elles sont classées en fonction de leur activité principale : par exemple les ONG offrant des soins médicaux de base dans les zones rurales seraient classées dans le groupe 3400 (autres services de santé), les ONG locales assurant des services d'aide au développement en construisant des infrastructures locales dans le groupe 6100 (Développement économique, social et communautaire), et les organisations internationales d'aide humanitaire dans le groupe 9100 (activités internationales).

3.24 *Coopératives, sociétés et groupes d'entraide*, à condition qu'elles répondent aux critères énoncés au paragraphe 3.1 ci-dessus, ces entités devraient être classées en fonction de leur principale activité économique. Par exemple, un groupe d'entraide de toxicomanes serait classé dans le groupe 4100 (services sociaux), un atelier coopératif d'entraide pour handicapés dans le groupe 6300 (emploi et formation), une caisse d'assurance pour frais d'obsèques dans le groupe 4300 (soutien financier et maintien du revenu) et des associations de crédit et d'épargne dans le groupe 6100 (développement économique, social et communautaire). Dans la mesure où elles distribuent des profits à leurs membres et à leurs administrateurs, les coopératives et les mutuelles devraient être exclues du secteur des institutions sans but lucratif et ne devraient donc pas figurer dans cette classification.

3.25 *Organisations religieuses*. Les églises, les synagogues, les mosquées et autres organisations de pratique religieuse sont classées dans le groupe 10 (organisations religieuses). Les organisations d'obédience religieuse (par exemple écoles, hôpitaux, garderies, cliniques) sont classées dans le domaine de service approprié correspondant à leur secteur d'activité (éducation, santé, etc.), plutôt que dans le groupe 10 (organisations religieuses). Ainsi, une école primaire affiliée à une congrégation religieuse serait classée sous la rubrique enseignement, et non religion.

3.26 *Traitement des établissements étrangers*. Fréquemment, les organismes internationaux créent des filiales nationales ou des bureaux dans différents pays. Conformément aux pratiques comptables nationales, les instances locales et les filiales d'organisations internationales sans but lucratif doivent être traitées en tant qu'établissement « résident » et donc, être intégrées au secteur sans but lucratif du

pays hôte, dans la mesure où elles maintiennent une présence pendant au moins un exercice financier. Par exemple, le bureau de la fondation Ford à Rio de Janeiro, serait classé dans le secteur sans but lucratif du Brésil. De manière analogue, le bureau local de Save the children à Moscou serait pris en compte dans le secteur sans but lucratif de Russie, bien que le siège de l'organisation soit dans le Connecticut. En revanche, les projets à court terme d'organisations étrangères sans but lucratif ne seraient pas considérés comme faisant partie du secteur sans but lucratif du pays hôte.

3.27 Les registres d'institutions sans but lucratif peuvent inclure des organismes de bienfaisance non résidents ne comportant aucun membre résident, qui se sont immatriculés auprès des pouvoirs publics pour solliciter des dons de bienfaisance de la part des résidents. En vertu de ce mode d'enregistrement, ces entités sont censées avoir « un centre d'intérêt économique » sur le territoire économique du pays et constituer des unités résidentes du point de vue de la compatibilité nationale et de la balance des paiements.

C. — Correspondance entre l'ICNPO et la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, troisième révision, et de la nomenclature des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages

3.28 Bien que l'ICNPO fournisse une excellente méthode, testée sur le terrain, de classification des ISBL, il est nécessaire d'établir des correspondances avec les autres nomenclatures plus communément utilisées dans le SCN 1993; ces correspondances facilitent les comparaisons entre les ISBL et les autres unités institutionnelles, notamment du fait que les données existantes sont généralement classées d'après les nomenclatures classiques employées pour la collecte de données économiques et pour la comptabilité nationale; c'est-à-dire CITI, Rev.3, ANZIC (Australian and New Zealand Standard Industrial Classification) et la NAICS et, plus récemment, les classifications fonctionnelles ou par objet telles que la COPNI et la COFOG. De plus, compte tenu du maintien de la sectorisation des ISBL spécifiée dans le SCN existant, il faudra attribuer aux ISBL des classifications d'activité compatibles avec les autres secteurs institutionnels auxquels elles sont affectées par le SCN 1993.

3.29 *Classification par activité.* A cet effet, chaque ISBL doit être classée en fonction de son activité, d'après les indications de la CITI Rev.3⁷ qui représente la norme internationale utilisée par la plupart des pays et qui fait l'objet d'un processus officiel de révision et d'interprétation⁸. Qui plus est, un recentrage sur le secteur des ISBL peut entraîner une amélioration de la couverture par la CITI des activités auxquelles se livrent les institutions sans but lucratif. Il convient d'utiliser la troisième révision de la CITI si l'on veut procéder à des comparaisons d'agrégats de production, par exemple de valeur ajoutée, de production et de main-d'œuvre.

3.30 *Classification par objet.* Il peut être intéressant de disposer d'un système de classification selon l'objet des dépenses des ISBL. Pour une classification par objet, le choix de la classification COPNI, permet de classer les dépenses de consommation par fonction socio-économique. Y figurent également selon les besoins, des éléments de la COFOG et de la COPP pour pouvoir prendre en compte les institutions sans but lucratif que le SCN 1993 affecterait au secteur des sociétés et des administrations publiques; ces éléments s'appuient sur les récents travaux OCDE/Division de statistique des Nations Unies, consacrés à la révision et à l'harmonisation de la COPNI et de différentes nomenclatures des dépenses par fonction, telles que la COFOG et la COPP. Les travaux consacrés à la COPNI et aux nomenclatures connexes définissent des fonctions sociales communes; par exemple telles que santé, éducation et culture qui couvrent tous les secteurs de l'économie, tout en identifiant par ailleurs, des fonctions spécifiquement sectorielles. Ces nomenclatures font l'objet d'un processus de réexamen et de mise à jour largement diffusé. Elles sont par ailleurs harmonisées avec d'autres nomenclatures internationales, comme la classification internationale type de l'éducation (CITE) ou la classification des activités de protection de l'environnement (CAPE).

⁷ Elle pourrait également faire l'objet du traitement habituellement réservé aux entreprises à établissements multiples.

⁸ Voir le site des Nations Unies : <http://unstats.un.org/unsd/class/default.htm>. consacré à la classification.

3.31 Les tableaux T3.3 et T3.4 établissent une correspondance entre l'ICNPO et la CITI Rev.3, d'une part, et entre l'ICNPO et la COPNI, d'autre part, qui devrait faciliter la réaffectation des institutions sans but lucratif par catégorie d'activité et de fonction, pour les besoins de comparaison avec le reste de l'économie.

D. — Suggestions de travaux futurs

3.32 Pour améliorer la prise en compte détaillée du secteur des ISBL de manière à pouvoir l'appliquer aux activités et aux pratiques statistiques courantes, une modification des classifications du SCN 1993, comme de l'ICNPO, peut s'avérer nécessaire. Ainsi, l'extension du niveau de détail de la CITI Rev.3 et de la COPNI facilitera la mise en place de l'ICNPO, tandis que l'expérience acquise à la faveur de l'utilisation de cette dernière peut contribuer utilement au processus de révision des deux autres nomenclatures. Dans la mesure où le niveau de détail de la CITI Rev.3 et de la COPNI est développé pour mieux prendre en compte le secteur des institutions sans but lucratif, il sera d'autant moins nécessaire de faire appel à une classification ICNPO distincte.

3.33 Le développement du niveau de détail de quatre classes de la CITI Rev.3 — [8519 (autres activités pour la santé humaine), 8531 (activités d'action sociale avec hébergement), 8532 (activités d'action sociale sans hébergement) et 9199 (activités associatives NCA)] — autorise une précision considérablement accrue. Les nomenclatures nationales fondées sur la CITI Rev.3, mais plus détaillées, peuvent fournir certaines indications, tandis que le niveau de détail offert par la classification NAICS peut servir de modèle. Différents exemples figurent à l'annexe A5.

3.34 La mise en place de la COPNI au niveau des pays peut s'avérer également riche d'enseignement. Les descriptions des classes COPNI 01.0 (logement) et ICNPO 6200 (logement) sont identiques; les exemples de mise en application peuvent faire apparaître d'autres possibilités de rapprochement des deux nomenclatures. Il conviendrait de toute évidence de développer le niveau de détail du groupe 9.1 de la COPNI relatif au secteur des institutions sans but lucratif (services non classés ailleurs).

3.35 Enfin, la description détaillée du secteur des institutions sans but lucratif peut sans doute être améliorée en développant la couverture des activités des ISBL dans la classification CPC et dans les nomenclatures connexes. Des travaux actuellement en cours sont consacrés à la définition des produits des industries de service et à leur classification; par exemple la mise au point du système NAPCS (North American Product Classification System). La prise en compte adéquate dans le cadre des travaux susmentionnés des caractéristiques des produits des institutions sans but lucratif est de nature à améliorer la couverture des ISBL dans la CITI Rev.3, dans la COPNI et dans l'ICNPO.

TABLEAU 3.3
Correspondance entre les rubriques de l'ICNPO et de la CITI Rev.3

<i>Classe ICNPO</i>	<i>Description</i>	<i>Classe CITI Rev.3</i>	<i>Description</i>
Groupe 1	Culture et loisir		
1 100	Culture et beaux-arts	2211	Edition de livres, brochures, œuvres musicales et autres publications
		2212	Edition de journaux et périodiques
		2213	Edition de supports enregistrés
		2219	Autres activités d'édition
		9199 ^a	Activités associatives non classées ailleurs

^a La CITI utilise une catégorie fourre-tout d'activité, spécifiée de façon plus détaillée dans l'ICNPO.

<i>Classe ICNPO</i>	<i>Description</i>	<i>Classe CITI Rev.3</i>	<i>Description</i>
		9211	Production et distribution de films cinématographiques et vidéo
		9213	Activités de radio et de télévision
		9214	Activités d'art dramatique, musique et autres activités artistiques
		9231	Activités des bibliothèques et archives
		9232	Activités des musées et préservation des sites et monuments historiques
		9233 ^a	Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
1 200	Sports	9241	Activités sportives
1 300	Autres activités de loisir et clubs sociaux	9199 ^a	Activités associatives n.c.a.
		9249	Autres activités récréatives
Groupe 2 Education et recherche			
2 100	Enseignement primaire et secondaire	8010	Activité d'enseignement primaire
		8021	Activité d'enseignement secondaire général
2 200	Enseignement supérieur	8030	Enseignement supérieur
2 300	Autres enseignements (écoles professionnelles/techniques)	8022	Activités d'enseignement secondaire, technique et professionnel
		8090 ^a	Activités de formation permanente et autres activités d'enseignement
2 400	Recherche (recherche médicale, scientifique et technique)	7 310	Recherche et développement expérimental en sciences physiques et naturelles et en ingénierie (NSE)
		7320	Recherche et développement expérimental en sciences sociales et humaines (SSH)
Groupe 3 Santé			
3 100	Hôpitaux et établissements de rééducation	8511 ^a	Activités hospitalières
3 200	Centres de soin	8519 ^a	Autres activités pour la santé humaine
8 300	Santé mentale et intervention d'urgence	8511 ^a	Activités hospitalières
		8512 ^a	Activités de pratiques médicales et dentaires
		8519 ^a	Autres activités pour la santé humaine
		8532 ^a	Activités d'action sociale sans hébergement
3 400	Autres services de santé	8512 ^a	Activités de pratiques médicales et dentaires
		8519 ^a	Autres activités pour la santé humaine
		9000 ^a	Assainissement et enlèvement des ordures
Groupe 4 Services sociaux			
4 100	Services sociaux	8531	Activités d'action sociale avec hébergement
		8532 ^a	Activités d'action sociale sans hébergement

<i>Classe ICNPO</i>	<i>Description</i>	<i>Classe CITI Rev.3</i>	<i>Description</i>
4 200	Services d'urgence et de secours	8532 ^a	Activités d'action sociale sans hébergement
		7523	Activités de justice, de police et de protection civile
4 300	Aide financière et maintien du revenu	8532 ^a	Activités d'action sociale sans hébergement
Groupe 5 Environnement			
5 100	Environnement	9000 ^a	Assainissement et enlèvement des ordures; voirie et activités similaires
		9199 ^a	Activités associatives n.c.a.
		9233 ^a	Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
5 200	Protection des animaux	0140	Activités annexes à la culture et à l'élevage sauf activités vétérinaires
		8520	Activités vétérinaires
		9233 ^a	Activités des jardins botaniques des jardins zoologiques et des réserves naturelles
Groupe 6 Développement et logement			
6 100	Développement économique, social et communautaire	4520	Construction d'ouvrages complets ou de parties d'ouvrages, génie civil
		4530	Travaux d'installation
		4540	Travaux de finition
		6519	Autres intermédiations monétaires
		7414	Activités de conseil pour les affaires et le management
		7421	Activités d'architecture et d'ingénierie; autres conseils techniques
		9199 ^a	Activités associatives n.c.a.
6 200	Logement	4510	Préparation des sites
		4520	Construction d'ouvrages complets ou de parties d'ouvrages; génie civil
		4530	Travaux d'installation
		4540	Travaux de finition
		7010	Activités immobilières sur biens propres ou loués
		7020	Activités immobilières pour compte de tiers
		8532 ^a	Activités d'action sociales sans hébergement
		9199 ^a	Activités associatives n.c.a.
6 300	Emploi et formation	8090 ^a	Activités de formation permanente et autres activités d'enseignement
		8532 ^a	Activités d'action sociale sans hébergement
Groupe 7 Droit, intérêts des citoyens et des consommateurs, politique			
7 100	Organisations de défense des droits civils et de plaidoyer	9199 ^a	Activités associatives n.c.a.

<i>Classe ICNPO</i>	<i>Description</i>	<i>Classe CITI Rev.3</i>	<i>Description</i>
7 200	Services juridiques	7411	Activités juridiques
		7523	Activités de justice, de police et de protection civile
		8532 ^a	Activités d'action sociale sans hébergement
7 300	Organisations politiques	9192	Activités d'organisations politiques
Groupe 8 Intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat			
8 100	Fondations recueillant et distribuant des fonds	6599 ^a	Autres intermédiations financières.
8 200	Autres organisations intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat	8532 ^a	Activités d'action sociale sans hébergement
		7499	Activités de service aux entreprises n.c.a.
		9199 ^a	Activités associatives n.c.a.
		9249	Autres activités récréatives n.c.a.
Groupe 9 Organisations internationales			
9 100	Activités internationales	9199 ^a	Activités associatives n.c.a.
Groupe 10 Organisations religieuses			
10 100	Congrégations et associations religieuses	9191	Activités d'organisations religieuses
Groupe 11 Associations professionnelles, syndicats			
11 100	Organisations professionnelles	9111	Activités d'organisation économiques et patronales
11 200	Associations professionnelles	9112	Activités d'organisation professionnelle
11 300	Syndicats	9120	Activités de syndicats de salariés
Groupe 12 Non classé ailleurs			
12 100	Non classé ailleurs		

TABLEAU T3.4
Correspondance entre les rubriques de l'ICNPO et de la COPNI

<i>Classe ICNPO</i>	<i>Description</i>	<i>Groupe COPNI</i>	<i>Description</i>
Groupe 1 Culture et loisir			
1 100	Culture et beaux-arts	03.2	Services culturels
1 200	Sports	03.1 ^a	Services récréatifs et sportifs

^a Partie du groupe.

<i>Classe ICNPO</i>	<i>Description</i>	<i>Groupe COPNI</i>	<i>Description</i>
1 300	Autres activités de loisir et clubs sociaux	03.1 ^a	Services récréatifs et sportifs
Groupe 2 Education et recherche			
2 100	Enseignement primaire et secondaire	04.1	Enseignement préélémentaire et primaire
		04.2	Enseignement secondaire
2 200	Enseignement supérieur	04.3	Enseignement postsecondaire non supérieur
		04.4	Enseignement supérieur
2 300	Autres enseignements	04.5 ^a	Enseignement non défini par niveau
		04.7 ^a	Autres services d'enseignement n.c.a.
2 400	Recherche	02.5 ^a	R&D Dans le domaine de la santé
		04.6 ^a	R&D Dans le domaine de l'enseignement
		05.2 ^a	R&D dans le domaine de la protection sociale
		08.2 ^a	R&D dans le domaine de la protection de l'environnement
		09.2 ^a	R&D dans le domaine des services n.c.a.
Groupe 3 Santé			
3 100	Hôpitaux et établissements de rééducation	02.3 ^a	Services hospitaliers
3 200	Centres de soin	02.2 ^a	
3 300	Santé mentale et intervention d'urgence	02.3 ^a	Services ambulatoires
3 400	Autres services de santé	02.1	Services hospitaliers
		02.2 ^a	Produits, appareils et équipement médicaux
		02.4	Services ambulatoires
		02.6	Services de santé publique
			Autres services de santé n.c.a.
Groupe 4 Services sociaux			
4 100	Services sociaux	05.1 ^a	Services de protection sociale
4 200	Services d'urgence et de secours	05.1 ^a	Services de protection sociale
4 300	Aide financière et maintien du revenu	05.1 ^a	Services de protection sociale
Groupe 5 Environnement			
5 100	Environnement	08.1 ^a	Services de protection de l'environnement n.c.a.
5 200	Protection des animaux	08.1 ^a	Services de protection de l'environnement n.c.a.
		09.1 ^a	Services, n.c.a.
Groupe 6 Développement et logement			
6 100	Développement économique, social et communautaire	05.1 ^a	Services de protection sociale
		09.1 ^a	Services, n.c.a.
6 200	Logement	01.0	Logement

<i>Classe ICNPO</i>	<i>Description</i>	<i>Groupe COPNI</i>	<i>Description</i>
6 300	Emploi et formation	04.5 ^a 05.1 ^a	Enseignement non défini par niveau Services de protection sociale
Groupe 7 Droit, intérêts des citoyens et des consommateurs, politique			
7 100	Organisation de défense des droits civils et de plaidoyer	09.1 ^a	Services, n.c.a.
7 200	Services juridiques	09.1 ^a	Services, n.c.a.
7 300	Organisations politiques	07.1	Services des partis politiques
Groupe 8 Intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat			
8 100	Fondations philanthropiques distribuant des fonds	04.7 ^a 09.1 ^a 02.5 ^a 04.6 ^a 0.5.2 ^a 0.8.2 ^a 0.9.2 ^a	Autres services d'enseignement, n.c.a. Services, n.c.a. R&D dans le domaine de la santé R&D dans le domaine de l'enseignement R&D dans le domaine de la protection sociale R&D dans le domaine de la protection de l'environnement R&D dans le domaine des services, n.c.a.
8 200	Autres organisations intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat	0.9.1 ^a	Services, n.c.a.
Groupe 9 Organisations internationales			
9 100	Activités internationales	09.1 ^a	Services, n.c.a.
Groupe 10 Organisations religieuses			
10 100	Congrégations et associations religieuses	06.0	Culte
Groupe 11 Associations professionnelles, syndicats			
11 100	Organisations professionnelles	09.1 ^a	Services, n.c.a.
11 200	Associations professionnelles	07.3	Services des organisations professionnelles
11 300	Syndicats	07.2	Services des organisations syndicales
Groupe 12 Non classé ailleurs			
12 100	Non classé ailleurs	09.1 ^a	Services, n.c.a.

Bibliographie

- Gidron, Benjamin (1997). The evolution of Israel's third sector: the role of predominant ideology. » *Voluntas*, vol. 8, n° 1.
- Hoffmann, Eivind, et Mary Chamie (1999). Standard statistical classifications: basic principles. Document établi pour la trentième session de la Commission de statistique (New York, 1^{er}-5 mars 1999)

- Johnson, Alice, et Dennis Young (1994). *Defining the third sector: Romania*. Mandel Center for Non-Profit Organizations, Case Western Reserve University, Discussion Paper Series. Cleveland, Etats-Unis d'Amérique.
- National Council of Voluntary Organisations (1995). *Feasibility study on obtaining information on the economic activities of non-charitable non-profit-making bodies*. Londres.
- Organisation des Nations Unies (1990). *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, troisième révision 3*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.90.XVII.11.
- Organisation des Nations Unies (2000). *Classifications des fonctions des administrations publiques (COFOG); Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP); Nomenclature des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages (COPNI); Nomenclature des dépenses des producteurs par fonction (COPP)*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.00.XVII.6.
- Salamon, Lester M., et Helmut K. Anheier (1992). Dans *Search of the non-profit sector II: the problem of classification*. *Voluntas* vol. 3, n° 3.
- _____ (1996). *The Emerging Non-Profit Sector*. Manchester, Manchester University Press.
- _____ (1997). *Toward a common classification*. Dans *Defining the Non-profit Sector: A Cross-national Analysis*. Manchester and New York, Manchester University Press.
- Salamon, Lester M., Helmut K. Anheier, Regina List, Stefan Toepler, S. Wojciech Sokolowski et Associates (1999). *Global Civil Society: Dimensions of the Non-profit Sector*. Baltimore, Johns Hopkins Center for Civil Society Studies.
- Sokolowski, S. Wojciech (1994). *Making friends in the market: the non-profit sector and market reform in Poland*. Document présenté à la réunion semestrielle de l'International Society for Third-Sector Research, Pecs (Hongrie).
- United States Office of Management and Budget, Statistique Canada, et Office statistique des communautés européennes (1995). *International Concordance Between the Industrial Classifications of the United Nations (ISIC, Rev.3) and Canada (1980 SIC), the European Union (NACE, Rev.1) and the United States (1987 SIC)*.

CHAPITRE 4

Variables clés et tableaux du compte satellite des ISBL

A. — Introduction

4.1 Les chapitres 2 et 3 précédents ont défini le secteur sans but lucratif et les catégories de classification à employer, en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur les définitions et les classifications du SCN 1993. Le présent chapitre détermine les variables à utiliser pour décrire de manière empirique le secteur sans but lucratif; il établit en outre des liens entre ces variables et la série de données — opérations, flux divers et stocks — au moyen desquelles le SCN 1993 décrit l'économie nationale. De plus, il propose des solutions pour étendre la structure comptable de base du SCN afin d'analyser l'impact social et économique du secteur ISBL. Le chapitre 5 suivant suggère de mettre en œuvre le compte satellite en repérant les informations sur les ISBL d'ores et déjà intégrées aux sources de données existantes et en déterminant les nouvelles activités éventuellement requises de collecte de données dans ce domaine.

4.2 Tel qu'indiqué plus haut, le système SCN est bien adapté à l'organisation des informations économiques disponibles sur les ISBL — production, revenus, dépenses, actifs et valeurs cumulées — de façon comparable avec les informations similaires relatives aux autres secteurs de l'économie. Toutefois, l'application aux ISBL du cadre de référence du SCN pose trois problèmes auxquels il faut trouver une solution dans le système de compte satellite : a) non-disponibilité de données suffisantes sur les ISBL pour répondre aux exigences complexes propres au jeu de données complet du SCN; b) inadéquation de certaines conventions du SCN par rapport aux caractéristiques particulières des ISBL, telles que l'utilisation de contributions bénévoles et l'importance de la production non marchande desdites « ISBL marchandes »; et c) nécessité de s'intéresser, au-delà des valeurs monétaires, à d'autres indicateurs de l'impact et des résultats des ISBL.

4.3 Pour relever ces défis, nous avons adopté une stratégie à trois volets pour le compte satellite des ISBL. Nous spécifions en premier lieu une structure de compte satellite *entièrement développé* pour le secteur sans but lucratif à l'intérieur du SCN. Ensuite, étant donné qu'à des fins d'analyse et du point de vue pratique il peut s'avérer intéressant d'étendre la couverture des données du système de compte satellite au-delà des représentations monétaires de la seule activité économique, nous définissons un ensemble d'indicateurs socio-économiques à prendre en compte dans une *série d'extensions* ajoutées au compte satellite entièrement développé. Enfin, nous spécifions une solution de repli constituée d'une *forme abrégée*, axée exclusivement sur les variables et les relations les plus importantes ou les plus facilement accessibles, susceptible d'être utilisée jusqu'à ce que le recours à la version entièrement développée soit possible.

4.4 La section B ci-dessous identifie les variables de base à prendre en considération dans la version entièrement développée du compte satellite des ISBL, examine les « extensions » envisagées et, enfin, précise le sous-ensemble de variables prises en compte dans la version abrégée; la section C décrit les tableaux dans lesquels les variables doivent être présentées; la section D décrit la stratégie et le processus de mise en œuvre prévus; et, enfin la section E présente une autre méthode d'estimation applicable à l'une des nouvelles variables monétaires prises en considération dans le compte satellite des ISBL, puis examine les données comptables liées à une autre variable de ce type. Les tableaux complets du compte satellite des ISBL (I à VI) sont reproduits à l'annexe A2.

B. — Principales variables utilisées pour l'analyse des institutions sans but lucratif

4.5 Le tableau 4.1 récapitule les principales variables du compte satellite entièrement développé, des extensions et de la forme abrégée. Ces variables sont de quatre types. Un premier type correspond aux variables monétaires de base du SCN 1993, dont la valeur doit théoriquement être indiquée pour

chaque unité institutionnelle du secteur ISBL et pour chaque unité institutionnelle des autres secteurs du SCN. Un deuxième type de variable est celui des variables monétaires supplémentaires employées à des fins d'analyse propres aux ISBL, notamment les données détaillées sur les opérations entre les pouvoirs publics et les institutions sans but lucratif, la production non marchande des ISBL marchandes et la main-d'œuvre bénévole. Le troisième type de variable correspond aux principaux indicateurs sociaux et économiques quantitatifs de la structure des ISBL, de leurs moyens et de leur production. Le quatrième type de variables est constitué par d'autres mesures quantitatives et qualitatives permettant d'étendre le domaine d'analyse du compte satellite des ISBL. Les extensions des deux derniers groupes développent le niveau de détail du secteur sans but lucratif, de sa production et de sa capacité, des utilisateurs et des clients de ses services et, enfin, de ses résultats et de son impact, en prenant en compte des données sur les caractéristiques des ménages/particuliers vis-à-vis des ISBL en tant que consommateurs de leurs services et en tant que membres et/ou bénévoles et, enfin, en tant qu'employés de ces mêmes institutions. Le contenu de chaque catégorie est présenté dans le tableau ci-dessous, qui donne en outre pour chaque variable une définition succincte axée sur les ISBL. Des définitions plus détaillées des variables SCN figurent à l'annexe A4.

TABLEAU T4.1
Variables de base et mesures concernant les ISBL

<i>Variable</i>	<i>Compte satellite entièrement développé</i>	<i>Extensions</i>	<i>Forme abrégée</i>	<i>Remarques</i>
Variables monétaires de base				
Production marchande [P.11] ^a	X		X	Revenus des ventes, redevances, taxes, etc.
<i>Dont</i> paiement à des tiers du gouvernement	X		X	
Production pour usage final propre [P.12]	X		X	
Autre production non marchande [P.13]	X		X	Dépenses de fonctionnement (totales)
Valeur imputée de la production non marchande des ISBL marchandes	X		X	
Rémunération des salariés [D.1]	X		X	En rapport avec les caractéristiques de l'emploi, de l'apport de main-d'œuvre et de la force de travail
<i>Dont</i> salaires et traitements [D.11]	X			
<i>Dont</i> contributions sociales des employeurs [D.12]	X			
Valeur imputée de la main-d'œuvre bénévole au niveau de salaire moyen	X			
Consommation intermédiaire [P.2]	X		X	
Consommation de capital fixe [K.1]	X		X	
Impôts sur la production (net) [D.2, D.3]	X		X	Impôts sur la production nette déduction faite des subventions à la production
Revenus de la propriété [D.4]	X		X	Revenus de la propriété reçus et versés
<i>Dont</i> intérêts [D.41]	X			
<i>Dont</i> revenus distribués des sociétés [D.42]	X			

^a Le cas échéant, la désignation de la variable dans la classification SCN des opérations et flux divers et dans la classification des actifs est indiquée entre crochets.

Variable	Compte satellite		Forme abrégée	Remarques
	entièrement développé	Extensions		
Dont loyer [D.45]	X			
Autres transferts courants [D.7]	X		X	Transferts reçus et effectués
Dont dons privés de bienfaisance	X		X	Rapport avec les dons et
Dont subventions et transferts des pouvoirs publics	X		X	le nombres de membres/d'adhésions
Dont subventions et transferts de l'étranger				
Transferts en capital [D9]	X		X	Transferts reçus et effectués
Dont dons privés de bienfaisance	X		X	Rapport avec les dons et
Dont subventions et transferts des pouvoirs publics	X		X	le nombre de membres/d'adhésions
Dont subventions et transferts d'origine étrangère				
Dépenses de consommation finale [P.3]	X		X	
Transferts sociaux en nature [D.63]	X		X	
Consommation finale réelle [P.4]	X		X	
Formation de capital brut [P.5]	X		X	Acquisition d'actifs non financiers
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits [K.2]	X		X	
Acquisition nette d'actifs financiers [F]	X		X	Acquisition d'actifs financiers et accroissement de dettes
Accroissements nets de dettes [F]	X		X	
Autres changements de volume d'actifs [K.3–K.10, K.12]	X			
Gains de détention [K.11]	X			
Eléments du bilan : actifs non financiers [AN]	X			Les actifs non financiers ont un rapport avec les mesures de la capacité
Actifs financiers [AF]	X			
Passifs [AF]	X			
Addendum : Population	X		X	
Addendum : Apport de main-d'œuvre	X		X	
Variables structurelles				
Entités, nombre	X	X	X	
Main-d'œuvre salariée, (nombre et FTE)	X	X	X	Rapport avec la rémunération des salariés
Main-d'œuvre bénévole (nombre et FTE)	X	X		Rapport avec la main-d'œuvre bénévole
Membres(nombre)	X	X		Rapport avec les transferts reçus
Adhésions (nombre)	X	X		
Dons	X	X		Rapport avec les transferts reçus
Variables de production et de capacité				
Mesures physiques de capacité et de production	X	X		Rapport avec les mesures monétaires de la production et des actifs non financiers (ISBL)
Part des ISBL dans la capacité et dans la production totale	X	X		Rapport avec les mesures monétaires de la production et des actifs non financiers (ISBL)
Variables relatives aux clients et aux utilisateurs				

Variable	Compte satellite		Forme abrégée	Remarques
	entièrement développé	Extensions		
Profil des clients et des utilisateurs (ISBL et autres secteurs)		X		
Participation des utilisateurs, des clients et des membres (ISBL et autres secteurs)		X		
Satisfaction des utilisateurs, des clients et des membres (ISBL et autres secteurs)		X		
Variables relatives à l'impact et aux résultats				
Efficacité (ISBL et autres secteurs)		X		Rapport avec les mesures monétaires de la production, de la productivité et des actifs non financiers (ISBL et autres secteurs)
Participations : problèmes de redistribution		X		Rapport avec les revenus des ménages
Participations : (intégration sociale)		X		

i) *Variables monétaires de base du SCN 1993*

4.6 La plupart des variables prises en considération dans le compte satellite des ISBL sont celles du SCN 1993. Bien que certains éléments de détail soient supprimés, les principaux éléments constitutifs des comptes économiques intégrés correspondent tous à des variables clés du compte satellite des ISBL. Les définitions des variables présentées ci-dessous reflètent donc l'usage courant du SCN, avec des indications supplémentaires si nécessaire, pour attirer l'attention sur des particularités propres aux institutions sans but lucratif.

4.7 **Production marchande** : biens et services produits pendant la période comptable et vendus à des prix économiquement significatifs, ou écoulé autrement sur le marché. Elle est mesurée par les revenus des ventes, redevances, taxes, etc., notamment les paiements effectués par des tiers. Sont inclus à ce titre, par exemple les revenus perçus au titre des frais de scolarité universitaires et les droits d'entrée pour les représentations théâtrales et artistiques.

4.8 **Production pour utilisation finale propre** : biens et services qui sont conservés pour consommation finale ou pour formation brute de capital par la même unité, par exemple lors de la construction d'une nouvelle infrastructure par le personnel ou les bénévoles d'une institution sans but lucratif.

4.9 **Autre production non marchande** : biens et services fournis gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs, à d'autres unités institutionnelles. Elle est mesurée par les dépenses de fonctionnement, égales à la somme des consommations intermédiaires, de la rémunération des salariés, des impôts sur la production (déduction faite des subventions) et de la consommation de capital fixe. Il s'agit de la production totale des dites « ISBL non marchandes » dans le secteur public et dans celui des ISBLSM du SCN 1993. Le SCN 1993 ne définit pas généralement la production non marchande des producteurs marchands¹; toutefois, le compte satellite des ISBL prévoit la prise en considération de cette production non marchande des institutions sans but lucratif marchande, tel qu'indiqué de façon plus complète ci-après.

4.10 **Rémunération des salariés** : rémunération totale, en espèces ou en nature, payable par une entreprise à un salarié en contrepartie du travail fourni par ce dernier pendant la période comptable considérée. Il s'agit d'un indicateur du coût de la main-d'œuvre pour la production des ISBL, et aussi

¹ L'exception concerne les dépenses liées à la fourniture de services sociaux par les anciennes entreprises d'Etat dans les économies en transition.

d'une mesure de la contribution des ISBL au revenu des ménages. La rémunération est constituée des **salaires et traitements** en espèces et en nature (salaires et traitements étant payables régulièrement, indemnités d'heures supplémentaires, congés payés, primes spéciales, etc., et commissions, gratifications, et pourboires) et **contributions sociales à la charge des employeurs** (paiements effectués par les employeurs et visant à faire bénéficier leurs salariés des avantages sociaux leur permettant de faire face à certaines situations difficiles), par exemple maladie, accidents, compression de personnel, re-traite.

4.11 **Consommation intermédiaire** : valeur des biens et des services consommés en tant qu'intrants par un processus de **production** (fournitures de bureau, frais de voyage, services juridiques, etc.).

4.12 **Consommation de capital fixe** : diminution de valeur des actifs fixes utilisés pour la production pendant la période comptable considérée, du fait de leur détérioration physique, de leur obsolescence prévisible ou de dommages accidentels normaux. Théoriquement, cette notion s'apparente aux provisions pour amortissement dans les comptes des entreprises ou des ISBL, bien qu'elle soit qualifiée de « consommation de capital fixe », parce qu'elle est évaluée aux prix courants et non aux coûts d'origine inscrits dans la comptabilité commerciale.

4.13 **Impôts sur la production (nets)** : impôts (moins les subventions) dont les entreprises sont redevables du fait de leurs activités de production. Les propriétés foncières, les actifs fixes ou la main-d'œuvre employée dans le cadre des processus de production, ainsi que certaines activités ou opérations, sont imposables. Les institutions sans but lucratif sont souvent exemptées de nombreux impôts.

4.14 **Revenus de la propriété** : revenus que peut percevoir le propriétaire d'un actif fixe ou d'un actif corporel non produit en échange des fonds ou des actifs mis à la disposition d'une autre unité institutionnelle. Les revenus de la propriété, par exemple les dividendes et intérêts, constituent le rendement de la dotation en ressources utilisable par l'ISBL pour financer ses propres activités. Les ISBL peuvent également payer des revenus de la propriété à ceux qui leur ont prêté des fonds. On distingue trois principaux types de revenu de la propriété : les **intérêts**, c'est-à-dire le montant dont le débiteur devient redevable auprès du créateur au cours d'une certaine période de temps, sans réduire le montant du principal, aux termes de l'accord financier conclu entre eux; les **revenus distribués des sociétés**, c'est-à-dire les dividendes ainsi que les prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés; et, enfin, les **loyers**, c'est-à-dire la somme des montants versés aux propriétaires par les locataires pour utilisation des propriétés foncières et les paiements effectués aux propriétaires des actifs du sous-sol pour le droit d'en exploiter les gisements au cours d'une période déterminée.

4.15 **Transferts** : opérations dans le cadre desquelles une unité institutionnelle fournit des biens, des services, des actifs ou de la main-d'œuvre à une autre unité, sans recevoir de cette dernière aucun bien, service, ou actif en contrepartie. Ces dons sont une source courante de revenu des ISBL et celles-ci réalisent fréquemment des transferts de ce type au profit d'autres unités. Les **autres transferts courants** sont ceux qui affectent directement le niveau du revenu disponible et sont donc censés avoir une influence sur la consommation de biens ou de services. Les **transferts de capitaux** sont des opérations en espèces ou en nature, qui ont pour effet de transférer la propriété d'un actif (autre que des liquidités et des stocks) d'une unité institutionnelle à une autre. Pour les transferts courants comme pour les transferts de capitaux, des indications détaillées sont fournies quant à l'origine ou quant au bénéficiaire du transfert, dons de bienfaisance privés, subventions et transferts des pouvoirs publics et, enfin, subventions et transferts d'origine étrangère.

4.16 **Dépenses de consommation finale** : biens et services utilisés individuellement par des ménages, des institutions sans but lucratif non marchandes, ou des administrations publiques pour répondre à leurs exigences ou leurs besoins individuels ou collectifs (suivant une convention du SCN, les sociétés et les ISBL marchandes n'ont pas de consommation finale : leur consommation sert à la production de biens et de services consommés par d'autres unités; aussi est-elle considérée comme une consommation intermédiaire). Les dépenses de consommation finale des ISBL et des entités administratives sont constituées par leur production non marchande, égales à leurs dépenses de fonctionnement, moins leurs recettes marchandes éventuelles.

4.17 **Transferts sociaux en nature** : biens et services individuels fournis en tant que transferts en nature à des ménages individuels par des administrations publiques et des ISBL non marchandes, achetés sur le marché ou produits par elles-mêmes au titre de leur production non marchande.

4.18 **Consommation finale effective** : dépenses de consommation finale *plus* les transferts sociaux recevables en nature, *moins* les transferts sociaux payables en nature. La consommation finale effective des ménages comprend les biens et les services qui leurs sont fournis par les administrations publiques et les ISBL, outre les biens et les services qu'ils achètent pour eux-mêmes. De plus, la consommation finale effective des ISBL est égale à zéro, traduisant ainsi le fait que leur activité a exclusivement pour finalité, non pas leur propre intérêt, mais celui des particuliers et des ménages qu'elles desservent.

4.19 **Formation de capital brute** : les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes, par exemple les ouvrages et les équipements, les variations des stocks, ainsi que les acquisitions, moins les cessions de métaux précieux, d'objets d'art et d'autres articles de valeur. Parmi les exemples de ce type d'actifs, en ce qui concerne les ISBL, figurent les cliniques ou les bâtiments scolaires, le matériel de bureau ainsi que les sculptures ou autres objets d'art.

4.20 **Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers, non produits** : acquisitions moins cessions d'actifs naturels sur lesquels sont exercés des droits de propriété, comme des droits de propriété intellectuelle et d'autres actifs non corporels qui sont en fait des concepts purement artificiels et sont consécutifs à des opérations de nature juridique ou comptable. Les propriétés foncières, la flore et la faune des réserves naturelles, ainsi que les brevets issus de recherches universitaires sont des exemples de ce type d'actifs pour les ISBL.

4.21 **Acquisitions nettes d'actifs financiers** : acquisitions d'actifs qui constituent des créances financières auprès d'autres unités, par exemple des dépôts bancaires, des actions ou des comptes à recevoir.

4.22 **Accroissements nets de dettes** : accroissement des obligations envers d'autres unités sous la forme de créances financières, par exemple d'hypothèques, titres représentatifs de dettes ou comptes à recevoir.

4.23 **Autres variations de volume des actifs** : variations des actifs, des dettes et de la valeur nette qui ne résultent pas d'opérations entre unités institutionnelles et qui correspondent aux variations de volume ou de quantité de l'actif détenu, plutôt qu'à des variations de prix. La découverte et l'épuisement d'actifs naturels, la destruction d'actifs lors de catastrophes majeures, les saisies sans compensation et la création d'actifs incorporels, en constituent des exemples.

4.24 **Gains de détention** : variations de valeur d'un actif (ou d'une dette) du fait d'une variation de son prix.

4.25 **Postes du compte de patrimoine** : valeurs des titres dans les actifs et les passifs financiers et dans les actifs non financiers, (par exemple bâtiments hospitaliers et équipements correspondants, collections de musées, droits de propriété intellectuelle et portefeuilles de titres).

ii) *Autres variables monétaires propres aux ISBL*

4.26 Outre les variables classiques du SCN, l'adjonction d'autres variables ou d'autres informations détaillées dans le compte satellite des ISBL s'avère éminemment souhaitable en raison des caractéristiques particulières des institutions sans but lucratif. Ainsi, par exemple, il importe au plus haut point, compte tenu du caractère non gouvernemental des institutions sans but lucratif, de définir précisément la totalité des revenus que leur fournissent les pouvoirs publics, sous une forme ou une autre. Il importe par ailleurs de tenir compte de la production non marchande des ISBL dites marchandes, information qui n'est pas saisie actuellement. Enfin, il est nécessaire d'intégrer les heures travaillées à titre bénévole dans le cadre de la main-d'œuvre des institutions sans but lucratif, ainsi que la part correspondante de la base de revenus et de la production du secteur.

4.27 *Données détaillées sur les paiements des pouvoirs publics.* Le compte satellite des ISBL doit comporter des données détaillées sur les opérations entre les ISBL et les administrations, (données ne figurant pas normalement dans les tableaux du SCN). Ces données détaillées permettent de déterminer une mesure globale des revenus des ISBL provenant des paiements du secteur public. Il s'agit des subventions et des contrats destinés à soutenir des activités ou de services institutionnels spécifiques, des transferts statutaires prescrits par la loi pour soutenir la mission générale ou les activités d'une institution; et, enfin, des bons d'échange et de différents paiements à des tiers, c'est-à-dire, de paiements indirects des pouvoirs publics aux ménages, afin de rembourser une autre institution au titre des services fournis à des particuliers. Cette mesure globale est parfaitement conforme à la propre conception des ISBL quant à leurs sources de financement. En outre, elle est précieuse d'un point de vue analytique puisqu'elle permet de saisir toutes les voies par lesquelles les pouvoirs publics mènent à bien leur action.

4.28 *Production non marchande des ISBL marchandes.* Le SCN 1993 évalue la production des producteurs marchands d'après leur chiffre d'affaires, ce qui pose un problème pour l'évaluation de la production de ce que le SCN 1993 assimile aux ISBL marchandes; c'est-à-dire celles qui compensent l'excès de leurs dépenses de fonctionnement par des ventes sur le marché. Bien que la production marchande de ces ISBL soit comptabilisée, toute production non marchande réalisée par ces dernières n'est pas comptabilisée selon les conventions du SCN. Or, cette production non marchande peut être significative, puisque ces ISBL réalisent également une production soutenue par les dons de bienfaisance et par différents transferts qui n'apparaissent pas dans le chiffre d'affaires.

4.29 Pour résoudre cette difficulté, il est recommandé dans le compte satellite des ISBL d'évaluer la production des ISBL marchandes qui couvrent partiellement leurs coûts par les contributions de bienfaisance et par divers dons, en procédant à la façon dont le SCN évalue la production des ISBL non marchandes, c'est-à-dire sur la base des dépenses de fonctionnement. Autrement dit, les dépenses associées à la production non marchande des ISBL marchandes doivent être ajoutées aux mesures de la production des ISBL. Lorsque les coûts sont supérieurs aux ventes, l'écart correspondant est considéré comme étant la mesure de la production non marchande. Toutefois, lorsque les ventes dépassent les coûts, la production non marchande est supposée égale à zéro. Il s'agit là d'une alternative concrète à la méthode théorique d'évaluation de la production non marchande des producteurs marchands; c'est-à-dire en définissant séparément des unités de production marchandes et non marchandes et en affectant séparément les coûts à la production marchande et non marchande des unités respectivement considérées². Cette approche est voisine de celle recommandée dans le SCN 1993 pour les dépenses des entreprises dans les économies en transition, engagées pour le compte des salariés (voir SCN 1993, par.19.30-19.35).

4.30 L'extension de la frontière de la production n'exige pas d'autres données que celles figurant dans le SCN 1993³. D'après sa définition, la production doit simplement être mesurée au moyen des coûts, pour toutes les ISBL dont les coûts dépassent les ventes, quel que soit le secteur d'affectation correspondant selon le SCN. Seules les ISBL marchandes des secteurs des sociétés seront concernées, mais la production supplémentaire exigera des données sur les secteurs de sociétés et le secteur des ménages. Dans le cas des ISBL marchandes au service des ménages, le produit intérieur brut (PIB) est modifié : la production supplémentaire est alors enregistrée en tant que dépense de consommation finale des ménages, et il faudra un transfert d'un montant équivalent des sociétés ISBL vers les ménages pour équilibrer les comptes des deux secteurs. Dans le cas des ISBL marchandes au service des entreprises, le PIB reste inchangé : la production supplémentaire est enregistrée en tant que consommation intermédiaire des entreprises commanditaires.

4.31 *Main-d'œuvre bénévole.* La troisième modification requise en fonction des caractéristiques spéciales des institutions sans but lucratif concerne le traitement de la main-d'œuvre bénévole. Tel qu'in-

² La section E ci-dessous décrit de façon plus détaillée cette méthode.

³ Il convient de noter qu'il faut veiller à répartir correctement les revenus entre les ventes marchandes et les contributions de bienfaisance et les autres transferts. Par exemple, les sommes dues à des organisations sans but lucratif au service des ménages peuvent inclure certains éléments qui constituent en fait la rétribution d'un service, par exemple un abonnement au magazine de l'institution considérée. Cette composante doit être classée en tant que production marchande et non en tant que paiement de transfert.

diqué au paragraphe 4.1 ci-dessus, le SCN 1993 ne comptabilise pas la plupart des activités bénévoles. Or, la main-d'œuvre bénévole représente un facteur de production significatif pour nombre des institutions sans but lucratif, sinon pour la plupart. Dans beaucoup d'institutions de ce type, la valeur du temps qui leur est consacré à titre bénévole dépasse celle des contributions bénévoles sous forme monétaire. Certes, différentes institutions telles que les administrations publiques, et même les entreprises bénéficient du bénévolat, mais celui-ci intervient essentiellement dans le cadre des institutions sans but lucratif⁴.

4.32 Puisque la main-d'œuvre bénévole est d'une telle importance pour la production des ISBL qui l'utilisent et pour leur aptitude à assurer le niveau et la qualité des services qu'elles fournissent, le compte satellite des ISBL doit impérativement refléter cette activité. Ce faisant, il en résultera une représentation plus complète des services effectivement produits et consommés dans l'économie et dans des secteurs particuliers. La prise en compte de l'apport de main-d'œuvre bénévole permet en outre d'effectuer des comparaisons plus précises de la structure des coûts et des facteurs de production entre les producteurs du secteur des institutions sans but lucratif et les producteurs des autres secteurs.

4.33 L'extension effective de la frontière de la production de façon à inclure la valeur imputée du travail bénévole exige d'autres données que celles recueillies régulièrement et utilisées pour les besoins du SCN. Il faut en particulier obtenir des informations sur le nombre d'heures travaillées à titre bénévole et le niveau de rémunération auquel il convient d'évaluer ces mêmes heures.

4.34 Les enquêtes menées auprès des ménages, ou auprès des ISBL proprement dites, permettent d'obtenir les informations requises sur le nombre d'heures travaillées à titre bénévole au profit des ISBL. Des indications supplémentaires concernant ces enquêtes et des exemples de matériel d'enquête figurent au chapitre 5, ainsi qu'aux annexes A5 et A7. La définition de ce qui constitue un travail bénévole est indiquée au paragraphe 4.45 ci-après, tandis qu'un examen du niveau de rémunération approprié à prendre en compte figure au paragraphe 4.39.

4.35 La production supplémentaire est une production non marchande et doit par conséquent être évaluée d'après les dépenses engagées. Par ailleurs, elle devient un élément constitutif des dépenses de consommation finale des ISBL non marchandes. Le revenu des ménages est accru de la rémunération imputée supplémentaire des salariés, mais cette augmentation est compensée par un paiement de transfert équivalent au profit des ISBL qui ont engagé la « dépense » supplémentaire correspondant à cette rémunération⁵.

4.36 Les deux extensions de la frontière de la production du SCN examinées ci-dessus, outre les données supplémentaires sur les paiements des pouvoirs public qui pourront être obtenues à partir d'autres sources, permettent de saisir les variables supplémentaires dans la version entièrement développée du compte satellite présentée ci-après.

⁴ Les activités bénévoles dont il est question sont celles assurées par des particuliers et des ménages à titre personnel; les sociétés peuvent faire des dons en nature ou aux institutions sans but lucratif, sous forme par exemple de services juridiques ou comptables, mais la main-d'œuvre bénévole représentée par cette variable n'inclut pas la main-d'œuvre intégrée à ces dons. Les dons de sociétés sont pris en compte de la façon suivante. Pour le donateur, la valeur des services fait partie de la production marchande compensée par un transfert au profit de l'ISBL bénéficiaire dans le compte de distribution secondaire du revenu; pour l'institution sans but lucratif bénéficiaire, le service reçu en donation fait partie de la consommation intermédiaire rémunérée par le transfert en provenance de la société.

⁵ Les ISBL au service des entreprises sont de facto des producteurs non marchands, puisque les contributions des entreprises membres qui les ont créées couvrent leurs coûts. Leur production est évaluée au prix coûtant et fait partie de la consommation intermédiaire des entreprises commanditaires. La main-d'œuvre bénévole est prise en compte de la façon suivante. Dans le compte de production des institutions sans but lucratif, les rémunérations, la valeur ajoutée et la production sont augmentées de la valeur imputée des rémunérations; dans le compte de production des organisations commanditaires, la consommation intermédiaire est accrue et la valeur ajoutée réduite du montant de cette valeur calculée. Dans le compte d'affectation du revenu primaire des ménages, la rémunération des salariés est accrue du montant de cette valeur calculée, mais cette modification est compensée dans le compte d'affectation du revenu secondaire par le transfert d'un montant équivalent au profit de l'organisation commanditaire, dont les dépenses de consommation intermédiaire ont été augmentées. Par conséquent, l'économie enregistrée pour chacune des trois unités n'est pas affectée par l'imputation de la main-d'œuvre bénévole.

4.37 **Les paiements à des tiers** sont des paiements des pouvoirs publics au profit d'une organisation à titre de remboursement pour des services fournis par des particuliers. Les bons d'échange et les remboursements d'assurance en sont des exemples.

4.38 **La valeur imputée de la production non marchande des ISBL marchandes** est une mesure de la fraction de la production des ISBL marchandes dont les ventes marchandes ne rendent pas compte. Tel qu'indiqué plus haut, la production non marchande est mesurée par la différence entre les dépenses de fonctionnement et les ventes, lorsque ces mêmes dépenses sont supérieures aux ventes (lorsque les ventes sont égales ou supérieures aux coûts, la production non marchande est égale à zéro).

4.39 **La valeur imputée de la main-d'œuvre bénévole** est une mesure du coût de la main-d'œuvre bénévole utilisée par les institutions sans but lucratif, ainsi qu'une mesure de la valeur du don, paiement de transfert, effectué par les ménages, qui fournissent cette main-d'œuvre. La procédure d'estimation recommandée consiste à évaluer le temps de travail bénévole à l'aide du niveau moyen de salaire brut associé à la catégorie d'activité professionnelle relevant des services communautaires, des services de bien-être et des services sociaux, en tant que valeur approximative des salaires rémunérant effectivement les activités auxquelles se livrent les bénévoles⁶. Une définition du travail bénévole figure au paragraphe 4.45 ci-dessous.

iii) *Indicateurs sociaux et économiques quantitatifs de base de la structure, de la production et de la structure des ISBL*

4.40 Afin de mieux mesurer les aspects financiers du secteur sans but lucratif, le compte satellite ajoute un certain nombre de mesures supplémentaires de l'importance et des opérations des institutions sans but lucratif. Ces variables supplémentaires portent notamment sur les aspects suivants :

4.41 **Addendum : population.** Il s'agit « du nombre moyen de personnes présentes sur le territoire économique d'un pays... Par convention, le territoire économique comprend également les ambassades, les bases militaires ainsi que les bateaux et les aéronefs se trouvant à l'étranger... » (voir SCN 1993, par. 17.24).

4.42 **Addendum : heures travaillées.** Le total des heures travaillées comprend le nombre total d'heures réellement effectuées pendant l'année par les salariés et les travailleurs indépendants au cours de l'année considérée (voir SCN 1993, par. 17.11-17-12). Bien que cette définition concerne généralement le travail rémunéré, elle permet également d'obtenir une mesure des heures travaillées à titre bénévole sur cette même base.

4.43 **Le nombre d'entités ISBL** correspond à un décompte effectif du nombre d'institutions sans but lucratif classées dans cette catégorie, selon la version entièrement développée comme selon la version abrégée, par champ, par activité et par fonction de la classification ICNPO. Cette variable est une mesure de l'activité associative et un indicateur du capital social⁷. Dans les extensions, ce nombre doit être classé par catégorie d'effectifs d'employés, de bénévoles ou de membres; par type d'organisation et par âge des entités considérées.

4.44 **Emploi rémunéré (nombre et équivalent plein temps)⁸** Cet indicateur couvre l'ensemble des personnes, salariés et travailleurs indépendants, qui exercent une activité productrice quelconque, relevant du domaine de la production du système (les salariés désignent l'ensemble des personnes qui, en vertu d'un contrat, travaillent pour une autre unité institutionnelle résidente et perçoivent une

⁶ La justification de la procédure d'estimation préconisée est examinée de façon plus détaillée au chapitre 5 ci-dessous; voir également à l'annexe A7, Anheier *et al*, 2001 et différents travaux internationaux consacrés à la mesure du travail non rémunéré et aux statistiques d'emploi du temps, mentionnées sur le site <http://www.un.org/Depts/unsd/timeuse>.

⁷ Voir Banque mondiale (1997).

⁸ L'emploi équivalent plein temps est une mesure des heures travaillées en principe inférieure au nombre total d'heures travaillées dans le SCN 1993 (par. 17.14); toutefois, il est recommandé de faire figurer l'emploi équivalent plein temps dans les comptes nationaux afin de faciliter les comparaisons avec les pays qui sont simplement en mesure d'estimer l'emploi équivalent plein temps et afin de tenir compte des variations au fil du temps des heures annuelles d'équivalent plein temps d'une catégorie professionnelle (voir SCN 1993, par. 17.16).

rémunération en espèces ou en nature; les travailleurs indépendants sont les propriétaires uniques ou associés des entreprises non constituées en société dans lesquelles ils travaillent. L'emploi équivalent plein temps (EPT) est égal au nombre d'emplois équivalents à plein temps, défini comme étant égal au nombre total d'heures travaillées divisé par le nombre moyen d'heures annuelles travaillées dans le cadre d'emplois à plein temps. L'emploi, classé par champ ICNPO dans la version entièrement développée et dans la version abrégée (ou par branche d'activité dans la CITI, Rev.3), est une mesure des heures travaillées rémunérées. Dans la version entièrement développée, il faut également le classer par activité professionnelle, par âge et par sexe. Dans les extensions, il faut aussi le classer dans les catégories temps plein, temps partiel et heures moyennes travaillées, par niveau de qualification, par sexe, par classe d'âge et par niveau de salaire moyen. La notion d'emploi utilisée dans le compte satellite des ISBL est compatible avec celle de l'Organisation internationale du Travail (OIT), telle qu'elle est spécifiée dans la résolution concernant les statistiques de la population économiquement active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail.

4.45 Emploi bénévole (nombre et équivalent plein temps) : cet indicateur classé dans la version entièrement développée par champ ICNPO (ou par branche d'activité de la CITI Rev.3) désigne le nombre de personnes accomplissant un travail bénévole, défini en tant que « travail effectué sans rémunération monétaire et en dehors d'une obligation légale, à l'extérieur du domicile du travailleur bénévole » (voir annexe A7). Mesure des heures travaillées non rémunérées l'emploi bénévole est classé par activité professionnelle, par âge et par sexe dans la version entièrement développée. Dans les extensions, il faut également le classer par niveau d'études et de qualification, par sexe, par classe d'âge, par niveau moyen de rémunération de substitution, et par valeur du rapport des heures travaillées rémunérées et non rémunérées. La définition du travail bénévole, et implicitement des travailleurs bénévoles, correspond aux heures de travail non rémunérées consacrées aux activités des catégories suivantes du projet ICATUS de classification internationale des activités à prendre en compte pour les statistiques d'emploi du temps (Nations Unies, 2000) :

61. Travaux de construction et de réparation organisés par la communauté : bâtiments, routes, barrages, puits, etc.

62. Travaux organisés par la communauté : préparation du repas pour des célébrations collectives, etc.

63. Travail bénévole avec/pour une organisation (n'impliquant pas nécessairement un travail pour une personne particulière).

64. Travail bénévole fourni par l'intermédiaire d'organisations et consacré directement à des personnes et à des groupes.

4.46 Membres et adhésions (nombre). Il s'agit de mesures de l'activité associative et d'indicateurs du capital social, classés dans la version entièrement développée par champ ICNPO. Un membre est une personne qui fait partie d'une organisation; les données sur le nombre de membres peuvent être obtenues auprès des organisations considérées. L'adhésion confère la qualité de membre. Or, un individu donné peut adhérer à plusieurs associations. Les données sur le nombre d'adhésions sont généralement obtenues auprès des individus, qui peuvent faire partie de plusieurs organisations. Les adhésions doivent être classées par activité professionnelle, par âge et par sexe. Dans les extensions, il faut également les classer par niveau de qualification des activités exercées, par sexe, par classe d'âge, par catégorie de revenu et par niveau de cotisation.

4.47 Donation : contribution monétaire bénévole, sans rapport avec l'acquisition de biens et de services pour les besoins du donateur. Les indicateurs de donation mesurent la participation des individus ou des ménages à une activité philanthropique privée. Dans la version entièrement développée, les donations des individus et des ménages doivent être classées par activité professionnelle, par âge et par sexe du principal membre du ménage responsable de la donation. Dans les extensions, il faut également classer ces donations par catégorie de revenu.

4.48 Mesures physiques de la production et de la capacité, classées par champ ICNPO : il s'agit de mesures définies pour chaque champ, correspondant à l'aspect quantitatif de la production des ISBL

ou des détentions d'actifs utilisés à cet effet. Les nombres de participants/visiteurs des institutions culturelles, d'inscriptions dans les institutions d'enseignement, de jours-lits dans les hôpitaux, de résidents des établissements de soins spéciaux pour jeunes gens, et les superficies bénéficiant d'une protection de l'environnement en constituent les exemples. Un examen plus détaillé de cette question figure au chapitre 6 ci-dessous.

4.49 **Les données de répartition** classées par champ ICNPO sont des mesures définies pour chaque champ de la proportion correspondant aux ISBL dans la production ou dans la capacité totale spécifiée plus haut à l'intérieur du champ considéré.

iv) *Extensions quantitatives et qualitatives supplémentaires du compte satellite des ISBL*

4.50 Outre les variables définies ci-dessus, le compte satellite des ISBL vise à apporter des précisions sur un certain nombre de caractéristiques supplémentaires concernant le fonctionnement des ISBL. Les éditions ultérieures du présent *Manuel* spécifieront de façon détaillée ces variables. Cependant, les variables cibles sont notamment les suivantes :

- Profils de clients et d'utilisateurs, notamment nombre de clients/usagers classés par âge, revenu, handicap, etc.
- Participation des utilisateurs, clients, membres.
- Satisfaction des utilisateurs, clients, membres et autres parties prenantes.
- Efficience (mesure du rapport intrant/extrant) classée par activité et par fonction.
- Participation, qui mesure la répartition des bénéficiaires et des coûts résultant de l'activité des ISBL, notamment par catégorie de revenu, par appartenance ethnique, par sexe, par groupe racial, etc.

C. — Tableaux du compte satellite des ISBL

i) *Généralités*

4.51 Les comptes économiques intégrés du SCN relatifs aux ISBLSM (et autres secteurs) définissent la base des tableaux du compte satellite des ISBL, reproduits à l'annexe A2. Tel qu'indiqué au paragraphe 4.75 ci-après, trois versions sont envisagées : un compte satellite entièrement développé, un compte satellite élargi et, enfin, une version abrégée. Le présent chapitre décrit uniquement les première et troisième possibilités; l'essentiel de la deuxième version sera défini sur la base de l'expérience acquise à la faveur de la mise en place et de l'utilisation des autres formes du compte satellite.

4.52 Dans la version entièrement développée, les éléments de données pris en compte couvrent les opérations, les différents flux et stocks des comptes économiques intégrés, depuis le compte de production, jusqu'aux comptes de patrimoine. En dépit de l'importance particulière accordée aux données de production, de dépenses de consommation finale, de rémunération des salariés, de revenu de la propriété, de paiements de transferts, de formation brute de capital et de consommation de capital fixe, le compte satellite couvre également la détention et l'acquisition, ainsi que la variation des volumes et des prix d'éléments tels que les bâtiments et autres ouvrages, les originaux récréatifs, littéraires, ou artistiques, les antiquités et les œuvres d'art, le numéraire et les dépôts et, enfin, les actions. Dans les extensions, ces données monétaires de base sont complétées par des données exprimées en unités physiques concernant différentes variables : emploi, bénévoles, entités ISBL, nombre de membres, nombre d'adhésions, production et capacité. Dans la version abrégée, les éléments de données pris en compte couvrent un ensemble légèrement réduit de positions du compte financier, auquel s'ajoute un sous-ensemble des éléments de données exprimés en unités physiques.

4.53 Afin d'intégrer les réévaluations dans la frontière de la production du SCN présentée ci-dessus, nombre des tableaux et des variables du compte satellite sont établis en trois versions :

- a) *Base SCN* : version utilisant les conventions standard du SCN pour toutes les variables;
- b) *Avec la production non marchande des ISBL marchandes* : version qui ajoute aux éléments de base du SCN une estimation de la production non marchande dans les secteurs des sociétés du SCN. La nécessité de cet ajustement tient au fait que les ISBL marchandes contrairement aux autres producteurs marchands assurent généralement une production non marchande importante qui n'apparaît pas dans leur recette marchande. Sans certaines modifications, la valeur de cette production non marchande risque d'être omise; pour remédier à cette omission, la production non marchande des ISBL marchandes est évaluée par le biais des dépenses de fonctionnement et de la valeur supplémentaire de la production ajoutée dans les comptes.
- c) *Avec la production non marchande des ISBL marchandes et de la main-d'œuvre bénévole* : cette version apporte une correction supplémentaire et ajoute la valeur imputée de la main-d'œuvre bénévole à une estimation de la production non marchande des ISBL marchandes. Elle ajoute donc à l'estimation des emplois rémunérés des ISBL la valeur imputée de leur main-d'œuvre bénévole. Tel qu'indiqué plus haut, cette main-d'œuvre assure une contribution importante au fonctionnement de nombreuses ISBL, au niveau de leur production et en tant que source de revenu. La procédure d'estimation préconisée pour ces heures travaillées consiste à les évaluer d'après les rémunérations brutes versées aux travailleurs des services communautaires, des services de bien-être et des services sociaux, en guise de valeur approchée des salaires versés pour les activités exercées effectivement par les bénévoles.

ii) *Structure générale des tableaux du compte satellite des ISBL*

4.54 Le compte satellite des ISBL comprend six tableaux, la plupart constitués de plusieurs parties, reproduits à *l'annexe A2*. Les deux premiers représentent l'ensemble du secteur ISBL, tout d'abord sous une forme récapitulative (tableau 1) et ensuite classé par grand domaine d'activité selon la classification ICNPO (tableau 2). Les deux tableaux suivants répartissent les ISBL dans chacun des comptes sectoriels existants du SCN auxquels ils sont affectés suivant les conventions du système; ils comptabilisent pour chaque secteur la composante ISBL, la composante non ISBL et le total, d'abord sous forme récapitulative (tableau III) puis, pour certaines variables, par activité ou par fonction (tableau IV). Ils peuvent donc faire office de feuille de calcul pour l'établissement des tableaux concernant l'ensemble du secteur ISBL. Le tableau V permet d'enregistrer différents indicateurs supplémentaires de la structure et de la production des ISBL. Enfin, le tableau VI récapitule plusieurs des principales variables présentées dans d'autres documents du compte satellite sous une forme plus accessible à tous.

Tableau I

4.55 Le tableau I contient les données de base pour l'ensemble du secteur ISBL. Il couvre toutes les institutions sans but lucratif conformes à la définition générale énoncée plus haut, indépendamment du secteur institutionnel auquel elles sont affectées en vertu des règles de sectorisation du SCN. La partie A du tableau I suit la présentation des comptes sectoriels institutionnels du SCN; la partie B rend compte d'autres variables, indiquant le nombre de salariés, ainsi que les niveaux de rémunération respectifs des salariés, et des bénévoles. Les données sont présentées pour les trois variantes mentionnées au paragraphe 4.53 ci-dessus : base SCN; base SCN avec production non marchande des ISBL marchandes et, enfin, base SCN avec production non marchande des ISBL marchandes et valeur imputée de la main-d'œuvre bénévole.

Tableau II

4.56 Le tableau II, qui comprend quatre parties, rend compte des données sectorielles globales des institutions sans but lucratif, présentées au tableau I, en les ventilant par type d'institutions ISBL, d'après la classification ICNPO présentée au tableau T3.3 et à l'annexe A1. S'il y a lieu, les variables sont indiquées dans les trois versions décrites au paragraphe 4.53 ci-dessus : base SCN, base SCN avec pro-

duction non marchande des ISBL marchandes et base SCN avec, d'une part, production non marchande des ISBL marchandes et, d'autre part, valeur imputée de la main-d'œuvre bénévole, calculée au niveau moyen de rémunération des activités communautaires.

4.57 Le tableau II.1 est axé sur la composition des *dépenses* par type d'activité sans but lucratif. Les dépenses de fonctionnement sont identifiées séparément et détaillées, les valeurs agrégées étant indiquées pour les paiements de transfert et de revenus de la propriété. Trois variantes sont indiquées pour les variables suivantes : rémunération des salariés, dépenses diverses et agrégats dont elles font partie.

4.58 Le tableau II.2 est consacré à la composition des *revenus*, par type d'activité sans but lucratif. Les revenus sont indiqués de façon détaillée par secteur d'origine et par type d'opération pour permettre le calcul des recettes cumulées provenant des paiements du secteur public, quelle que soit leur nature. Par conséquent, les paiements à des tiers provenant des pouvoirs publics peuvent être classés en tant que revenus d'origine publique des ISBL, et non assimilés à une simple taxe de marché. Bien que, selon la pratique du système SCN, ces paiements aillent directement des pouvoirs publics vers les ménages qui achètent le service, il est possible de simplifier l'analyse du lien entre l'action des pouvoirs publics et les modes de consommation des ménages, en suivant directement les flux monétaires. Les trois variantes décrites au paragraphe 3.53 ci-dessus sont indiquées pour les variables suivantes : revenus de dons de bienfaisance privés, revenus d'autre provenance et agrégats dont ils font partie.

4.59 Le tableau II.3 est axé sur la composition des paiements de transfert reçus et versés, par type d'institution sans but lucratif. Les paiements de transfert reçus des ménages en valeur brute et en valeur nette (en ce qui concerne ces variables, les deuxième et troisième variantes sont identiques) sont indiqués pour les variantes correspondant aux conventions du SCN et à la valeur imputée de la main-d'œuvre bénévole.

4.60 Le tableau II.4 présente les données d'emploi rémunéré et bénévole et de rémunération, classées par type d'institution sans but lucratif.

4.61 Le tableau II.5 présente les données d'accumulation et de situation des actifs, classées par type d'institution sans but lucratif.

Tableau III

4.62. Le tableau III, qui comprend trois parties, enregistre les éléments de données rapportés au tableau I à la partie A pour chacun des secteurs du SCN auxquels les ISBL sont affectées dans le SCN 1993 (sociétés non financières, sociétés financières, administrations publiques, ménages et ISBLSM), avec mention distincte des composantes ISBL et non ISBL de chaque secteur indiquée séparément⁹. Le tableau III est présenté pour les trois variantes décrites au paragraphe 3.53 ci-dessus. Par conséquent :

- Le tableau III.1 présente les données selon les conventions du SCN.
- Le tableau III.2 présente les données selon les conventions du SCN, avec la production non marchande des ISBL marchandes.
- Le tableau III.3 présente les données selon les conventions du SCN, avec la production non marchande des ISBL marchandes et la main-d'œuvre bénévole évaluée au niveau moyen de rémunération des activités communautaires.

Le tableau III peut donc servir de feuille de calcul pour passer des données SCN existantes au compte d'agrégat ISBL cible.

⁹ Ces tableaux, établis à partir des comptes économiques intégrés du SCN (CEI) pour les unités institutionnelles et les secteurs, mettent ainsi en correspondance les données relatives aux ISBL avec les données comparables relatives aux autres secteurs de l'économie.

Tableau IV

4.63 Le tableau IV, qui comprend cinq parties, décompose les données obtenues au tableau III par activité ou par fonction, selon le cas, pour un sous-ensemble de variables clés : production, valeur ajoutée, emploi et dépenses de consommation finale. Les trois premières de ces variables sont désagrégées par branche d'activité ou par activité (selon la CITI Rev.3); les dépenses de consommation finale sont désagrégées par fonction¹⁰. Lorsqu'il y a lieu, les variables sont indiquées selon les trois variantes définies au point 4.53 ci-dessus. Des indications complémentaires figurent ci-après.

4.64 Le tableau IV.1 présente les données de production, de valeur ajoutée et d'emploi, par branche d'activité, par secteur et par type d'institution selon les conventions du SCN.

4.65 Le tableau IV.2 présente les données de production, de valeur ajoutée et d'emploi par branche d'activité, par secteur, par type d'institution, selon les conventions du SCN, mais avec la production non marchande des ISBL marchandes.

4.66 Le tableau IV.3 présente les données de production, de valeur ajoutée, d'emploi, par branche d'activité, par secteur et par type d'institution, selon les conventions du SCN, avec d'une part la production non marchande des ISBL marchandes et d'autre part, de la main-d'œuvre bénévole évaluée au niveau moyen de rémunération des activités communautaires.

4.67 Le tableau IV.4 présente les dépenses de consommation finale par secteur, par type d'institution et par fonction. Compte tenu des différences entre les classifications par fonction des administrations publiques et des ISBL, cette variable doit être enregistrée sur des tableaux distincts : le tableau IV.4a pour les dépenses de consommation finale de l'administration et le tableau IV.4.b pour les dépenses de consommation finale des ISBL et des autres composantes de la consommation individuelle finale. Les données du tableau IV.4.a sont présentées selon les conventions du SCN et mentionnent la main-d'œuvre bénévole. Le tableau IV.4.b rend compte de toutes les composantes de la consommation finale effective des ménages, d'abord selon les conventions du SCN et mentionne la main-d'œuvre bénévole. Le tableau IV.4.b indique toutes les composantes de la consommation finale réelle des ménages, tout d'abord selon les conventions du SCN, puis en indiquant la consommation supplémentaire obtenue à partir des valeurs recalculées dans les deux dernières colonnes.

4.68 Le tableau IV.4.b est particulièrement intéressant dans la mesure où il indique le calcul de la « consommation finale réelle » des ménages et la contribution des ISBL à cette consommation. Ces calculs constituent un prolongement des deux comptes du tableau I intitulés « comptes de redistribution du revenu en nature » et « comptes d'utilisation du revenu disponible ajusté », qui enregistrent les transferts en nature au profit des ménages et en provenance du gouvernement et des ISBLSM, notamment la partie des dépenses de consommation finale des « administrations publiques » et des ISBLSM que l'on peut assimiler à des données individuelles. Le tableau IV.4.b rend compte des transferts non seulement en provenance des ISBLSM mais aussi des ISBL dans le cadre du secteur des administrations et aussi de la production non marchande des ISBL marchandes et de la production non marchande de la main-d'œuvre bénévole¹¹.

Tableau V

4.69 Le tableau V qui comprend quatre parties, présente des indicateurs de la structure, de la capacité, de la production des ISBL. Il définit en outre différents liens avec d'autres systèmes statistiques en ce qui concerne la main-d'œuvre et plusieurs caractéristiques démographiques.

¹⁰ Les trois premiers tableaux sont établis à partir de la classification croisée du SCN par branche d'activité et par secteur institutionnels des positions du compte de production (CCIS) qui détaille, au niveau des branches d'activité dans chaque secteur, les données de production des CEI (comptes économiques intégrés).

¹¹ Il convient de noter que le présent *Manuel* suit les conventions du SCN; à ce titre, toutes les dépenses de consommation finale des ISBL non marchandes en dehors du secteur des administrations sont censées être entièrement à caractère individuel; les essais de définition d'une consommation collective pour ces unités risquent d'être controversés et sont laissés à l'initiative des travaux de recherche futurs.

4.70 Le tableau V.1 enregistre les nombres d'entités sans but lucratif de membres et d'adhésions (dans chaque position de la classification ICNPO), qui constituent des indicateurs de la structure du secteur ISBL.

4.71 Le tableau V.2 enregistre le nombre de collaborateurs rémunérés, de bénévoles et de membres des entités sans but lucratif (par activité professionnelle, sexe et âge) qui constituent des indicateurs des caractéristiques socio-économiques de la population d'individus participant aux activités du secteur ISBL.

4.72 Le tableau V.3 rend compte des dons de bienfaisance réalisés au profit des institutions sans but lucratif par des individus ou des ménages, par activité professionnelle, par sexe et par âge du chef de ménage.

4.73 Le tableau V.4 donne des exemples d'indicateurs de capacité et de production dans certains domaines, définis par la classification ICNPO, aussi bien pour les ISBL que pour l'économie dans son ensemble.

Tableau VI

4.74 Le tableau VI récapitule les principaux aspects de l'ensemble du secteur, à l'aide des variables présentées ailleurs dans le compte satellite et regroupées de façon plus accessible pour les besoins des spécialistes du secteur sans but lucratif.

D. — Processus d'élaboration du compte satellite des ISBL

4.75 Eu égard aux difficultés recensées au paragraphe 4.2 ci-dessus, le présent *Manuel* propose une stratégie à trois volets de mise en place du compte satellite des ISBL. La première étape consiste à mettre à profit les sources de données existantes pour établir une *version abrégée* regroupant les variables les plus importantes et les plus facilement accessibles. La deuxième étape vise à accéder à des sources de données supplémentaires, notamment par de nouvelles enquêtes, afin d'établir un compte satellite *entièrement développé* concernant le secteur sans but lucratif, selon les conventions du SCN 1993. Enfin, la troisième étape consiste à prolonger l'analyse au-delà de la structure actuelle du SCN afin de saisir d'autres informations sur la structure, la production et la capacité, les clients et les utilisateurs et, enfin, l'impact et les résultats du secteur sans but lucratif. Une partie des mesures de la structure, de la capacité et de la production de ce secteur peuvent être prises en compte dans le cadre de la deuxième étape du travail entrepris, mais les autres dépasseront ce même cadre. La figure 4.1 décrit l'organisation qui résulte des travaux envisagés pour mener à bien le processus d'établissement du compte satellite des ISBL.

4.76 Le processus décrit à la figure F4.1 comporte trois phases, dont chacune est tributaire de la disponibilité des données d'origine appropriées. A court terme, les données existantes peuvent servir à mettre en place la version abrégée et à donner une indication quant à l'importance du secteur ISBL et du lien entre l'ensemble du secteur ISBL et les ISBLSM. A moyen terme, au cours de la mise en œuvre générale des comptes sectoriels institutionnels du SCN, d'autres sources de données particulières aux ISBL peuvent être définies de façon à pouvoir établir la version entièrement développée du compte satellite des ISBL. Enfin, les futurs prolongements du compte satellite des ISBL devraient établir un lien entre les valeurs monétaires de base du SCN 1993 et les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la structure de la production, de la capacité, des clients, de l'impact et des résultats du secteur.

4.77 Tel qu'indiqué ci-dessus, les pays qui établissent d'ores et déjà les comptes du secteur institutionnel suivant les conventions du SCN 1993 jugent peut-être intéressant de commencer à établir le compte satellite des ISBL par le tableau III et par le tableau IV. Les pays qui n'ont pas encore entièrement mis en place les comptes du secteur institutionnel sont toutefois probablement en mesure de compléter la plus grande partie sinon la totalité du tableau IV. Le tableau T4.2 indique quel tableau ou partie de tableau figure dans la version entièrement développée et dans la version abrégée du compte satellite des ISBL.

Figure F4.1
Représentation schématique du processus d'établissement du compte satellite des ISBL

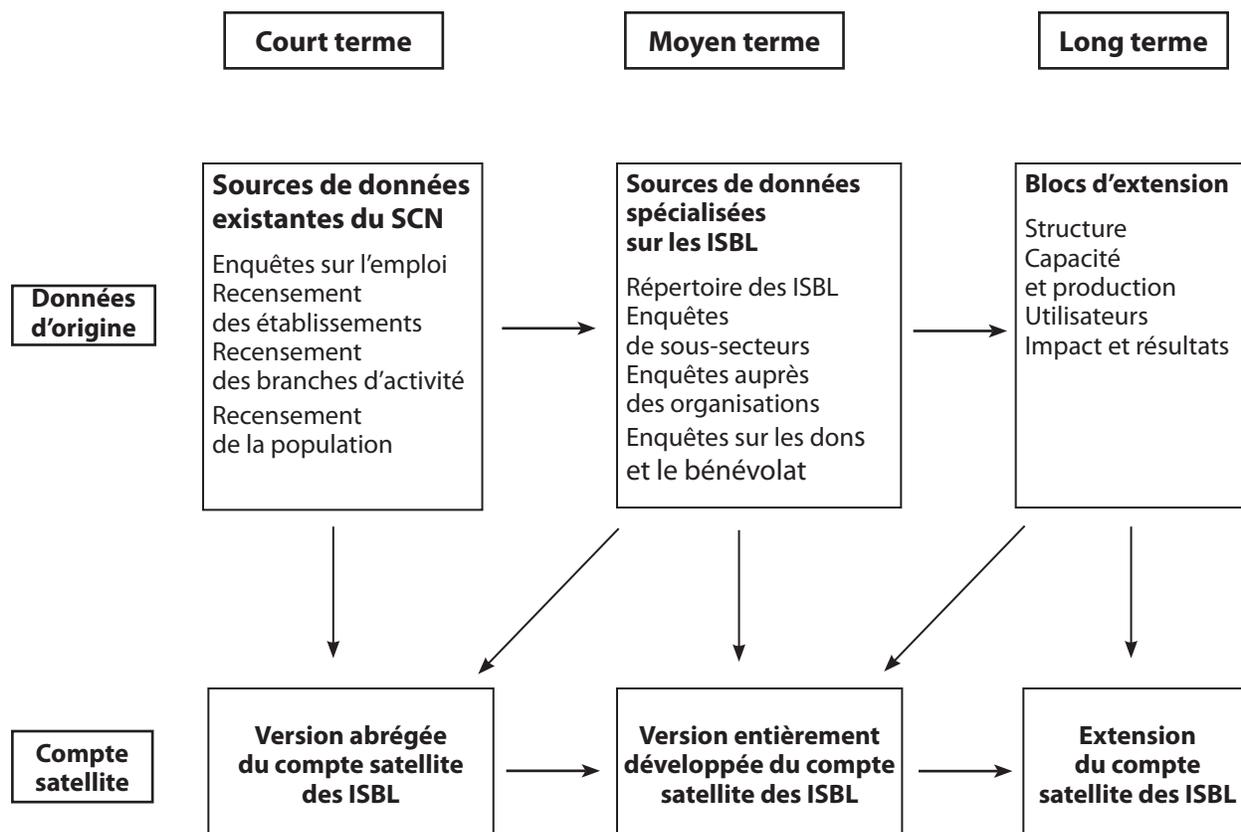


TABLEAU T4.2
Tableaux du compte satellite des ISBL^a dans la version entièrement développée et dans la version abrégée^a

<i>Numéro du tableau</i>	<i>Contenu de la version entièrement développée</i>	<i>Contenu de la version abrégée</i>
I Partie A	Compte I à IV3, toutes rubriques Variantes 1, 2 et 3	Comptes I à III.2 (sauf les données détaillées sur les rémunérations et les revenus de la propriété) Variantes 1 et 2 uniquement
I Part B	Toutes rubriques	Toutes rubriques
II.1	Variantes 1, 2 et 3	Variantes 1 et 2 uniquement
II.2	Variantes 1, 2 et 3	Variantes 1 et 2 uniquement
II.3	Variantes 1, 2 et 3	Variante 1 uniquement
II.4	Toutes rubriques	Toutes rubriques
II.5	Toutes rubriques	-
III.1	Comptes I à IV.3, toutes rubriques	Comptes I à III.2 (sauf les données détaillées sur les rémunérations et les revenus de la propriété)

<i>Numéro du tableau</i>	<i>Contenu de la version entièrement développée</i>	<i>Contenu de la version abrégée</i>
III.2	Comptes I à IV.3, toutes rubriques	Comptes I à III.2 (sauf les données détaillées sur les rémunérations et les revenus de la propriété)
III.3	Comptes I à IV.3, toutes rubriques	–
IV.1	Toutes rubriques	Toutes rubriques
IV.2	Toutes rubriques	Toutes rubriques
IV.3	Toutes rubriques	–
IV.4a	Variantes 1 et 3	Variante 1 uniquement
IV.4b	Variantes 1, 2 et 3	Variantes 1 et 2 uniquement
V.1	Toutes rubriques	Colonne 1 uniquement
V.2	Toutes rubriques	–
V.3	Toutes rubriques	–
V.4	Toutes rubriques	–
VI	Toutes rubriques	Toutes rubriques sauf colonnes 18, 20, 21

^a Les tableaux sont reproduits à l'annexe A2.

E. — Traitement comptable des nouvelles variables monétaires

i) Traitement des services non marchands fournis par les producteurs marchands dans le SCN 1993

4.78 Tel qu'indiqué plus haut, des unités productrices marchandes du secteur sans but lucratif peuvent fournir une production non marchande aux autres unités institutionnelles. Si la mesure de la production d'une telle unité productrice repose uniquement sur le volume des ventes, comme c'est le cas pour les autres producteurs marchands, alors la production et la valeur ajoutée de l'unité considérée risquent d'être sous-estimées dans le cadre du SCN 1993. Afin de traiter correctement ces variables, la production non marchande ainsi que les intrants correspondants doivent être dissociés de ceux de la production marchande. Le fait de ne pas les dissocier va en fait à l'encontre des conventions du SCN.

4.79 Le présent *Manuel* préconise une procédure simplifiée afin de saisir l'information correspondant à cette production non marchande des ISBL marchandes. La procédure en question consiste à estimer cette production non marchande par la méthode utilisée dans le SCN 1993 pour estimer la valeur de la production des autres ISBL non marchandes, c'est-à-dire d'après les coûts encourus par les ISBL pour réaliser cette production. Par conséquent, lorsque les coûts dépassent les ventes, l'écart entre ces deux grandeurs est considéré comme égal à la mesure de la production non marchande. Lorsque les ventes dépassent les coûts, la production non marchande est par contre supposée égale à zéro. Il s'agit d'une solution de rechange concrète à la méthode théorique consistant à évaluer la production non marchande des producteurs marchands; c'est-à-dire en définissant des unités productrices marchandes et non marchandes distinctes et en répartissant les coûts aux productions marchandes et non marchandes des unités considérées.

4.80 Bien que l'approche recommandée soit parfaitement adaptée au cas des ISBL marchandes dont les coûts sont supérieurs aux ventes, elle risque cependant de sous-estimer la production sans but lucratif lorsque les ventes sont supérieures aux coûts. Tandis que le compte satellite n'impose pas aux bureaux de statistique d'introduire un ajustement en pareille circonstance, certains bureaux de statistique peuvent décider de le faire. La présente section a pour objet d'expliquer comment et dans quelles conditions un ajustement dans ce sens peut être effectué.

4.81 Aux fins de la présente analyse, les intrants utilisés pour réaliser la production non marchande, notamment la consommation de capital fixe, sont censés connus par l'intermédiaire de données administratives (que l'on peut recueillir au moyen d'enquêtes) tandis que la production non marchande est censée être fournie gratuitement. Le tableau T4.3 considère le cas d'une ISBL marchande dont les coûts dépassent les ventes et pour laquelle le compte satellite des ISBL ajouterait la production de l'institution à l'écart entre les coûts et les ventes, de façon à obtenir une idée plus précise de la production des ISBL. Les colonnes 1 et 2 du tableau T4.3 indiquent les composantes réelles de la production marchande et non marchande de l'institution sans but lucratif. La colonne 3 indique comment enregistrer la production de l'ISBL marchande selon les conventions actuelles du SCN. Le SCN ignorerait à toutes fins pratiques la production non marchande et évaluerait la production totale d'après les revenus des ventes de l'institution. La colonne 4 indique comment le compte satellite des ISBL rendrait compte de la production de l'ISBL marchande. Il ajoute la différence entre les coûts totaux de l'institution ($20 + 50 + 7 = 77$) et le montant des ventes (60) à la production marchande, pour obtenir une production totale de 77. La colonne 5 indique comment la méthode théorique ou la méthode de comptabilisation séparée rendrait compte de la production de l'ISBL marchande : elle ajouterait les composantes individuelles des coûts des productions marchandes et non marchandes de l'ISBL, de façon à obtenir la valeur totale estimée de la production. Tel qu'indiqué, les deux méthodes donnent en l'occurrence des résultats identiques.

TABLEAU 4.3
Compte de production d'une ISBL marchande, ventes inférieures aux coûts totaux

	Production marchande	Production non marchande	Données agrégées		
			Convention SCN, sans production non marchande	Convention du Manuel avec estimation de la production non marchande par la méthode simplifiée	Méthode théorique, avec production non marchande estimée par la méthode de comptabilisation séparé
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Consommation intermédiaire	15	5	20	20	20
Valeur ajoutée	45	12	40	57	57
Rémunération des salariés	40	10	50	50	50
Autres impôts sur la production	0	0	0	0	0
Consommation de capital fixe	5	2	7	7	7
Excédent net d'exploitation	0	0	-17	0	0
Ajustement relatif aux coûts supérieurs aux ventes	n.a.	n.a.	n.a.	17	n.a.
Production	60	17	60	77	77

4.82 Un résultat différent est obtenu pour les ISBL marchandes dont les ventes sont supérieures au coût total de production. Dans le présent *Manuel*, la production non marchande des ISBL marchandes ne fait l'objet d'aucun ajustement, même si cette production non marchande est effectivement produite. A titre d'exemple, le tableau T4.4 présente les résultats obtenus dans le cas d'une ISBL marchande. Tel qu'indiqué, l'institution sans but lucratif est censée obtenir un revenu des ventes égal à 80 et non à

60 dans l'exemple du tableau T4.3. Les revenus de ses ventes sont alors supérieurs à ses coûts de production.

4.83 Dans l'exemple, le traitement suivant les conventions du SCN et d'après celles du compte satellite des ISBL proposé aboutissent à des résultats identiques : une valeur égale à 80 serait enregistrée dans les deux cas pour la production de l'institution sans but lucratif. Toutefois, un résultat différent serait obtenu s'il fallait utiliser la méthode dite de comptabilisation séparée décrite plus haut. Dans ce cas, les coûts des composantes marchandes et non marchandes respectives de la production de l'ISBL seraient ajoutés, ce qui donnerait une estimation plus élevée de la valeur ajoutée comme de la production de l'ISBL, puisque les coûts associés à la production non marchande ne seraient plus occultés. Autrement dit, tel qu'il ressort de l'exemple, si la production des ISBL marchandes est mesurée uniquement par les ventes, alors il en résulte une sous-estimation de la valeur ajoutée des ISBL considérées globalement.

4.84 Il est facile d'étendre la méthode au cas d'une production non marchande vendue à des prix économiquement non significatifs. Dans ce cas, les revenus perçus pour la production non marchande doivent être déduits du chiffre des ventes utilisé pour mesurer la production marchande.

TABLEAU T4.4
Comptes de production d'une ISBL marchande (ventes supérieures aux coûts totaux)

	<i>Production marchande</i>	<i>Production non marchande</i>	<i>Données agrégées</i>		
			<i>Convention SCN, sans production non marchande</i>	<i>Convention du Manuel avec estimation de la production non marchande par la méthode simplifiée</i>	<i>Méthode théorique, avec production non marchande estimée par la méthode de comptabilisation séparée</i>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Consommation intermédiaire	15	5	20	20	20
Valeur ajoutée	65	12	60	60	77
Rémunération des salariés	40	10	50	50	50
Autres impôts sur la production	0	0	0	0	0
Consommation de capital fixe	5	2	7	7	7
Excédent net d'exploitation	20	0	3	3	20
Ajustement relatif aux coûts supérieurs aux ventes	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Production	80	17	80	80	97

4.85 Ce traitement, la méthode de comptabilisation séparée, s'apparente à la méthode recommandée dans le SCN 1993 pour les dépenses des entreprises dans les économies de transition, pour le compte des salariés (voir SCN 1993, par. 19.30, 19.35). Dans les économies planifiées les entreprises d'Etat offraient souvent à leurs salariés des services de santé, d'éducation et de loisir. Ces derniers étaient utilisés par l'Etat en qualité d'« agent » pour mener à bien sa politique sociale, les dépenses correspondantes étant incluses dans la consommation finale effective des ménages. Pour préserver la distinction entre le bénéficiaire de la consommation et celui qui la finance, au fur et à mesure du passage des pays d'une économie planifiée à une économie de marché, le SCN 1993 recommande que pendant la transition,

les entreprises qui effectuent d'importantes dépenses sociales pour le compte de leurs salariés soient considérées comme comportant deux unités institutionnelles : une société se livrant à une production marchande et une quasi-ISBLSM dont le rôle consiste à fournir des services sociaux aux salariés. Cette approche s'apparente à celle proposée dans le présent document pour les ISBL marchandes. Il est possible de les considérer comme deux unités institutionnelles, l'une qui produit pour le marché et l'autre dont le rôle consiste à fournir différents services à ceux qui en ont besoin, à titre gratuit ou à prix réduit.

4.86 Puisqu'il est difficile d'identifier et d'évaluer séparément le coût de la production non marchande des producteurs dont la valeur des ventes est supérieure à celle des coûts, il est conseillé en pareille circonstance d'utiliser la méthode de comptabilisation séparée uniquement lorsque le caractère non marchand de la production est évident; par exemple en cas d'utilisation d'une main-d'œuvre bénévole, ou pour la fourniture de services sociaux, dont on estime qu'ils ne doivent pas être assimilés à une rémunération en nature.

4.87 En cas d'utilisation de la méthode de comptabilisation séparée, la production non marchande et le coût correspondant à calculer séparément ne doivent pas couvrir les unités auxiliaires au sens du SCN 1993. Par conséquent :

- Les services non marchands à l'intention de la même unité institutionnelle (ISBL), en matière notamment de gestion, de comptabilité, de droit, de conseil ou de maintenance, pourront être considérés comme des services auxiliaires, et sortent donc du domaine de la production.
- Les services non marchands fournis essentiellement à l'intention de la même famille d'unités institutionnelles ne doivent pas non plus être dissociés, puisqu'ils sont considérés comme des unités auxiliaires selon les conventions du SCN 1993.
- Les biens non marchands, tels que l'électricité et différents biens intermédiaires, produits et consommés par une même unité institutionnelle sans but lucratif, ne sont pas non plus assimilés à une production, étant donné que l'unité productrice d'électricité est considérée comme une unité auxiliaire au sens du SCN.
- Les biens et les services non marchands, qui ne revêtent pas un caractère intermédiaire et qui ne sont pas vendus, sont néanmoins considérés comme une production et doivent être comptabilisés séparément. Ils sont censés être consommés par la même unité institutionnelle sans but lucratif.

ii) *Traitement de la valeur imputée des heures travaillées à titre bénévole dans le cas des ISBL marchandes au service des entreprises*

4.88 La formulation utilisée au paragraphe 4.59 du SCN 1993 implique que les ISBL au service des entreprises constituent de facto des producteurs non marchands, puisque leurs coûts sont couverts par les cotisations des entreprises membres qui les ont créées. Évaluée au prix coûtant, leur production est incluse dans la consommation intermédiaire des entreprises commanditaires. La main-d'œuvre bénévole fait l'objet du traitement suivant : dans le compte de production de l'ISBL, la rémunération, la valeur ajoutée et la production sont majorées du montant de la rémunération imputée dans le compte de production de l'organisation commanditaire, tandis que la consommation intermédiaire est augmentée, et la valeur ajoutée diminuée, du montant de la valeur imputée. Dans le compte d'affectation du revenu primaire des ménages, la rémunération des salariés est augmentée du montant de la valeur imputée, ce qui est cependant compensé dans le compte de distribution secondaire du revenu par le transfert d'un montant équivalent au profit de l'organisation commanditaire, dont les dépenses de consommation intermédiaire ont été majorées. Par conséquent, l'économie enregistrée pour les trois unités n'est pas affectée par l'imputation de la main-d'œuvre bénévole. Ainsi :

Association commerciale		Sociétés commanditaires		Ménages	
U	R	U	R	U	R
Consommation intermédiaire 50	Production 80	Consommation intermédiaire 80	Production 300		Rémunération 30
Rémunération 30		Valeur ajoutée 220			
Consommation intermédiaire 50	Production 90	Consommation intermédiaire 90	Production 300	Transfert 10	Rémunération 30
Rémunération 30		Valeur ajoutée 210	Transfert 10		Rémunération imputée 10
Valeur imputée de la rémunération 10					

iii) *Traitement de la valeur imputée des heures travaillées à titre bénévole dans le cas d'une ISBL non marchande*

4.89 Dans l'exemple suivant, le revenu des ménages est augmenté de la valeur imputée de la de la rémunération, mais réduite du montant équivalent versé à l'université (la production de l'université est augmentée du montant de la valeur imputée, mais l'augmentation des dépenses de consommation finale est compensée par le transfert reçu des ménages; là encore l'économie enregistrée n'est pas affectée par l'imputation) :

Universités		Ménages	
U	R	U	R
Consommation intermédiaire 50	Production 80		Rémunération 30
Rémunération 30			
Dépenses de consommation finale 80			
Consommation intermédiaire 50	Production 100	Transfert 20	Rémunération 30
Rémunération 30			Rémunération imputée 20
Rémunération imputée 20			
Dépenses de consommation finale 100	Transfert 20		

Bibliographie

Anheier, Helmut K., Eva Hollerweger, Christoph Badelt et Jeremy Kendall (2001). *Le travail dans le secteur sans but lucratif : formes, modèles et méthodologies*. Rapport présenté à l'Organisation internationale du Travail (mai). Reproduit ci-après à l'annexe A7.

Banque mondiale (1997). Social capital: the missing link? Dans *Expanding the Measure of Wealth: Indicators of Environmentally Sustainable Development*. Washington, D.C.

Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale (1993). *Système de comptabilité nationale (1993)*. Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., publication des Nations Unies, numéro de vente : E.94.XVII.4.

Organisation des Nations Unies (2000). *United Nations Trial International Classification of Activities for Time-Use Statistics (ICATUS) [Projet ICATUS de l'organisation des Nations Unies de classification internationale des activités à prendre à compte pour les statistiques d'emploi du temps]*. Disponible sur le site <http://unstats.un.org/unsd/methods/timeuse/icatus/inter.htm>.

Chapitre 5

Mise en œuvre du compte satellite des ISBL : sources de données

A. — Aperçu

5.1 Les données des comptes nationaux proviennent de sources nombreuses et variées. L'art de la comptabilité nationale consiste à intégrer ces différentes données, de façon à obtenir une image cohérente de l'économie. Certaines des données utilisées étant recueillies à des fins statistiques, leur définition doit répondre à des normes statistiques spécifiques; d'autres données (dans le cadre de la comptabilité nationale) sont des sous-produits de certaines tâches administratives (par exemple la collecte des impôts); leur utilisation est une méthode économique d'obtention de données dans un contexte de ressources statistiques limitées, en dépit de leur adaptation partielle aux besoins spécifiques de la tâche pour laquelle elles ont été recueillies initialement. L'amélioration de la couverture des ISBL dans le système des SCN exigera des progrès analogues au niveau des données statistiques et administratives; la mise en œuvre du compte satellite ISBL implique donc plusieurs tâches importantes.

5.2 La première tâche consiste à trouver ou à créer un registre statistique des ISBL dans lequel doivent figurer des éléments d'information tels que le nom et l'adresse de l'institution, le numéro d'identification à utiliser pour établir un lien avec les jeux de données et les registres d'entreprises/d'établissements, la branche d'activité et la fonction, les différents éléments de classification notamment d'ordre institutionnel; le revenu, les actifs ou d'autres mesures de la taille de l'institution; et, enfin, différents indicateurs du statut juridique, etc. Tel qu'indiqué à la section B ci-dessous, il est possible de constituer des registres de ce type à partir des dossiers administratifs ou encore à partir de codes distinctifs des ISBL dans les registres des entreprises existants; toutefois, il faut souvent les créer à partir de rien, au moyen de différentes sources, telles que celles décrites aux paragraphes 5.6 à 5.10 ci-après. En réalité, il faut parfois compléter les indications des registres des entreprises par des registres spéciaux d'institutions sans but lucratif (Nascia, Nurra et Riccardini, 1998) pour pouvoir prélever des échantillons représentatifs des ISBL.

5.3 Dans un deuxième temps il faut utiliser le registre des ISBL et ajouter un code ISBL lorsqu'il n'y en a pas aux unités du registre des entreprises ou à toute autre liste qui constitue la base de sondage pour les besoins des enquêtes statistiques auprès des entreprises et des établissements. Le registre des ISBL peut également servir à identifier et à classer ces mêmes institutions en fonction des données administratives qui n'ont pas été utilisées lors de sa création. Une fois cette tâche menée à bien, il est possible de compléter un certain nombre des rubriques des premier, troisième et quatrième tableaux du compte satellite à partir des données existantes, et évaluer la nécessité de poursuivre les activités de collecte de données.

5.4 Dans un troisième temps, il convient d'étudier l'utilisation de nouvelles données sur les ISBL ou de données propres à des domaines dans lesquels elles sont souvent présentes. Une partie de ces ensembles de données existe peut-être déjà, mais n'ont pas encore été intégrés à des compilations régulières des comptes nationaux. Dans certains cas néanmoins, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer des collectes supplémentaires de données.

5.5 Une quatrième tâche, néanmoins susceptible d'être différée jusqu'à ce que les travaux relatifs aux prolongements soient menés à bien, consiste à relier les ménages aux ISBL pour lesquelles ils ont travaillé, auprès desquelles ils ont joué le rôle de clients, ou avec lesquelles ils ont eu d'autres relations, ce qui permettra de classer les collaborateurs des ISBL par niveau de qualification et par activité professionnelle, et de classer leurs clients en fonction de leurs caractéristiques démographiques ou de leur classe sociale et, dans les deux cas, en fonction du type précis d'ISBL concerné. Cette mise en relation facilite l'analyse de l'impact des ISBL sur les différents groupes de ménages et peut s'effectuer théoriquement au niveau des microdonnées, par exemple au moyen de renseignements administratifs tels

que les numéros d'identification des employeurs associés aux numéros de sécurité sociale, d'après les dossiers fiscaux. Une stratégie plus réaliste néanmoins consiste à identifier les ISBL d'après les ensembles de données appariées existants, notamment ceux indiqués par Mocan et Tekin (2000) et Abowd, Lane et Prevost (2001), et si nécessaire de compléter les futurs échantillons pour améliorer la saisie des informations sur les ISBL. Des correspondances de ce type sont peut-être déjà intégrées aux programmes statistiques nationaux, comme en témoigne notamment la présentation par van Tongeren de la comptabilité des ressources humaines de la République de Corée (van Tongeren, 1996). Si elles ne le sont pas, il faut néanmoins les considérer comme une partie intégrante de la version élargie du compte satellite ISBL.

5.6 La section B ci-dessous décrit de façon plus détaillée les trois premières de ces tâches, dont la réalisation sera indispensable à la mise en œuvre de la version abrégée comme de la version intégrale du compte satellite ISBL, tel qu'indiqué au chapitre 4 ci-dessus. La section C aborde trois problèmes majeurs d'estimation relatifs aux ISBL et dont la résolution s'impose : le calcul de la valeur des heures travaillées à titre bénévole, la saisie des flux internationaux de dons de bienfaisance, et la prise en compte des institutions sans but lucratif de petite taille ou à caractère informel.

B. — Compilation de données sur les ISBL

i) Création d'un registre statistique des ISBL

5.7 L'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données sur les institutions sans but lucratif commence par leur identification, leur classification et leur catalogage de façon systématique et exhaustive. Ces répertoires ou ces registres peuvent ensuite être utilisés dans le cadre de différentes activités de collecte de données. Les institutions sans but lucratif peuvent d'ores et déjà figurer dans les registres classiques d'entreprises, mais elles ne sont pas nécessairement identifiées séparément comme telles. Les groupes de coordination et différentes associations d'institutions sans but lucratif peuvent avoir des listes de leurs membres. Les ministères du gouvernement dont relève le domaine d'action de certaines institutions sans but lucratif peuvent également avoir des listes des ISBL prestataires de services ou des associations mutuelles.

5.8 Aux Etats-Unis, par exemple l'Internal Revenue Service (l'administration fiscale fédérale) tient à jour son fichier de base de toutes les entreprises assujetties ou non à l'impôt, utilisé par les agences statistiques pour établir des bases de sondage nécessaires aux enquêtes auprès des entreprises. En outre, les institutions désireuses de solliciter une exonération de l'impôt sur le revenu demandent l'obtention de ce statut à l'IRS ainsi qu'aux autorités de contrôle des organismes de bienfaisance des Etats dans lesquels elles opèrent¹. La liste de toutes entités auxquelles cet agrément a été ou va être accordé, est extraite du fichier de base des entreprises de l'IRS. Cet extrait, le fichier principal des institutions exonérées d'imposition, est mis à jour tous les mois et constitue une base de sondage permettant de prendre en compte les ISBL dans le cadre des activités de collecte de données statistiques. Il fournit par ailleurs un ensemble de numéros d'identification des répondants, permettant d'identifier les ISBL dans les jeux de données existants utilisés pour l'établissement des comptes nationaux. Les entités inscrites au registre sont identifiées par leur numéro d'identification des entreprises qui sert par ailleurs à toutes sortes d'activités de collecte de données.

5.9 D'autres pays disposent de registres et de répertoires analogues. En France, le système de répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE) est le principal répertoire des entreprises et des établissements, automatiquement mis à jour par les opérations administratives; il inclut (et identifie) les mutuelles, les coopératives et les associations qui emploient de la main-d'œuvre, paient la taxe sur la valeur ajoutée, reçoivent des subventions ou exercent une forme quelconque d'activité économique. En Australie, le registre des entreprises est un registre central des établissements employeurs qui contient des informations sur le secteur institutionnel des entreprises et notamment un code indicateur

¹ D'autres conditions doivent être vérifiées de façon à ce que les contributions à ces institutions soient déductibles des impôts du donateur.

du caractère sans but lucratif. En Belgique, le registre national des personnes juridiques (entités légales) identifie lesdites « associations sans but lucratif » et plusieurs autres catégories d'ISBL.

5.10 Dans d'autres cas, il n'existe pas de registre exhaustif de ce type ou ces derniers sont incomplets et doivent être créés de toute pièce ou complétés. Par exemple, en Hongrie, le Bureau central de statistique a créé un registre des institutions sans but lucratif pour mener à bien les enquêtes qu'il leur consacre sur la base des informations obtenues des tribunaux, auprès desquels les institutions sans but lucratif sont tenues de s'enregistrer. Dans d'autres pays, il peut y avoir plusieurs registres de ce type, lorsque la responsabilité des ISBL relève des compétences de plusieurs instances officielles.

5.11 Parmi les autres difficultés qu'il faudra résoudre, figurent le suivi de la perte d'effectifs de ces registres une fois qu'ils sont créés et la prise en considération des petites institutions qui emploient un effectif limité inférieur au seuil de prise en compte dans ces registres, comme dans les enquêtes statistiques qui les utilisent comme base de sondage.

ii) *Recherche des ISBL au moyen des sources de données et des activités de collecte existantes*

5.12 Dès lors que le registre des entreprises (ou toute base de sondage ou répertoire) contient des identificateurs et des codes de classification des ISBL, il est possible de reconstituer des tableaux à partir des sources existantes afin d'obtenir des données sur la composante ISBL dont une partie ou la totalité a pu rester cachée auparavant. Cette façon de procéder présente l'avantage de faciliter la comparaison des données sur les ISBL avec celles concernant les autres secteurs, lorsqu'on utilise des outils généraux et multisectoriels tels que les enquêtes économiques, les recensements et les études du marché du travail axées sur les employeurs.

5.13 Aux Etats-Unis, par exemple, le recensement des industries de services (composante des recensements économiques quinquennaux) comporte une question sur le statut d'exonération fiscale et des questions spéciales sur les entités ainsi sélectionnées. Les données sur les établissements exonérés d'impôts obtenues à partir de ces questions sont publiées, par branche d'activité, et permettent d'établir les estimations de la production sans but lucratif dans ces branches, dans la comptabilité nationale du revenu et du produit des Etats-Unis (NIPA). Les estimations selon le système NIPA des salaires et des rémunérations reposent cependant sur les données d'effectifs salariés et de masse salariale recueillies par le Bureau des statistiques du travail des Etats-Unis, dont les renseignements ne portent pas sur le statut fiscal. Par conséquent, pour estimer les rémunérations versées par les ISBL à leur personnel, le système NIPA s'appuie sur la fraction exonérée d'impôt des salaires figurant dans les données de recensement, par branche d'activité, pour calculer la part correspondant aux ISBL dans les salaires évalués par le Bureau des statistiques du travail.

5.14 Une autre méthode d'estimation des salaires versés par les institutions sans but lucratif à partir des données du Bureau des statistiques du travail est décrite dans les travaux de Salamon (1997b) consacrés au programme ES-202 de cette administration, programme utilisé par le système NIPA pour calculer une estimation des salaires et des traitements. Cette étude a utilisé des registres spéciaux des ISBL pour identifier les institutions sans but lucratif présentes dans la base de données ES-202 concernant un Etat. L'extension de cette approche à d'autres Etats des Etats-Unis se poursuit actuellement.

5.15 Parmi d'autres exemples de programmes statistiques généraux et concernant l'ensemble de l'économie ou certaines branches d'activité, figurent les enquêtes sur des industries de services particulières menées par le Bureau australien de statistique, outre son enquête dans la population axée sur le bénévolat. Un prolongement envisageable de cette approche consiste à essayer d'intégrer la collecte de données sur le bénévolat au programme en voie d'élaboration concernant les statistiques d'emploi du temps; il existe en Israël un exemple de ce type d'approche.

5.16 En France, la disponibilité dans le registre des entreprises d'informations concernant le statut juridique a permis d'estimer la composante des institutions sans but lucratif dans les données d'emploi et de rémunération des salariés, à partir des recensements effectués sur les lieux de travail, des rapports généraux sur les contributions sociales et des enquêtes annuelles auprès des entreprises.

iii) *Création de nouvelles sources de données sur les ISBL*

5.17 *Sources de données en dehors des compilations statistiques normales pour l'ensemble de l'économie* : outre les sources de données habituelles utilisées pour la comptabilité nationale, il est possible d'accéder à d'autres sources de données permettant de mieux connaître des aspects importants des activités des ISBL, qu'il s'agisse du secteur considéré globalement ou de groupes importants d'institutions de ce type. Ces données présentent néanmoins un défaut de comparabilité avec celles qui se rapportent aux autres secteurs : les risques d'écarts et d'incohérences statistiques sont alors plus élevés; elles sont néanmoins utiles et largement mises à profit pour compléter les sources de statistiques au niveau de l'ensemble de l'économie, pour les autres secteurs et dans des domaines particuliers; elles peuvent donc apporter une contribution évidente à la mise en œuvre du compte satellite ISBL.

5.18 Il existe parfois *des fichiers administratifs* qui se rapportent soit aux ISBL, soit à des activités particulières ou des domaines dans lesquels elles jouent un rôle de premier plan; ils peuvent fournir des données les concernant : par exemple les déclarations de renseignements sur le formulaire 990 que les institutions sans but lucratif des Etats-Unis envoient à l'administration fiscale, ainsi que différents rapports financiers qu'elles peuvent être tenues de présenter aux autorités réglementaires ou aux donateurs. Un système similaire existe aux Philippines; l'annexe A5 illustre une correspondance entre les informations de cette déclaration fiscale et les variables considérées dans le présent *Manuel*. On peut également citer à cet égard les données fournies par le Ministère des affaires sociales en France, sur les maisons de retraite, les établissements de soins, etc., ainsi que les données sur les hôpitaux et les services d'enseignement, fournies par les ministères compétents dans plusieurs pays.

5.19 *Les associations* constituées par des groupes particuliers d'institutions sans but lucratif peuvent fournir des compilations de données relatives à leurs membres, et dont les inconvénients sont identiques à ceux des fichiers administratifs. On peut citer à cet égard les données sous forme de tableaux de subventions, établis par le United States Foundation Center, ainsi que les données d'enquête sur le fonctionnement des hôpitaux recueillies auprès de ses membres par l'American Hospital Association. En Belgique, des groupes de coordination disposent de données sur les ISBL importantes qui emploient des collaborateurs rémunérés.

5.20 Par ailleurs, les *archives générales des sciences sociales* peuvent contenir des données susceptibles d'être mises à profit. Des indications à ce sujet figurent dans le guide présenté à l'annexe A5; ces informations ont été utilisées notamment par l'étude sur le bénévolat aux Pays-Bas, réalisée dans le cadre du projet Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif.

5.21 *Nouveaux instruments de collecte des données sur les ISBL* : faute d'autres données, la collecte de nouvelles informations peut s'avérer nécessaire. Israël et la Hongrie, par exemple, ont mené à bien des *enquêtes sur les institutions sans but lucratif*, qui ont servi à la préparation des comptes nationaux, mais aussi dans le cadre d'études privées consacrées au secteur sans but lucratif, par exemple le projet Johns Hopkins CNP (Gidron et Katz, 1998; Israël, 1998; Kuti, 1996; Salamon *et al.*, 1999 et OECD, 1998).

5.22 L'annexe A5 mentionne deux instruments d'enquête dont l'utilité a été démontrée dans le cadre du projet Johns Hopkins CNP. Le premier est une enquête auprès des ménages sur les dons et le bénévolat. Un certain nombre de pays ont réalisé une enquête analogue, susceptible d'être greffée à une enquête générale, par exemple une enquête sur la population ou la main-d'œuvre, ou encore des instruments plus spécialisés, comme les études de marché ou les sondages d'opinion. Cette approche a été suivie par exemple lors de l'enquête australienne sur les activités sans but lucratif, consacrées aux dons individuels, qui a utilisé l'enquête trimestrielle de suivi démographique du Bureau de statistique australien. Des enquêtes analogues ont été faites pour le compte du projet Johns Hopkins CNP en France, en Hongrie, en Argentine, au Brésil et en Israël notamment.

5.23 La deuxième enquête reproduite à l'annexe A5 ci-après est constituée par le module d'enquête sur les institutions, utilisable pour recueillir des informations sur les ISBL, lorsque les programmes statistiques nationaux ne possèdent pas d'outil adéquat permettant d'estimer l'importance et le champ d'action de l'ensemble du secteur ISBL ou de composantes particulières. Un instrument analogue a été utilisé pour le projet Johns Hopkins CNP et pour différents travaux en Belgique.

iv) *Intégration des sources nouvelles et actuelles de données sur les ISBL*

5.24 La compilation des comptes nationaux est un processus itératif et subjectif. En effet, à cette occasion, une importante quantité de données d'origines diverses et disparates sont rassemblées, confrontées selon les règles et les conventions du SCN et harmonisées pour produire une image macroéconomique cohérente de l'économie nationale. En outre, puisque le SCN 1993 enregistre les comptes des deux parties à une transaction, dans nombre de cas les données manquantes relatives à une partie sont susceptibles d'être déduites des données fournies par l'autre partie à la transaction. Dans le système NIPA des Etats-Unis, par exemple, les estimations des dépenses de consommation des ménages sont fondées sur les ventes au détail et sur différentes mesures de la production communiquées par les producteurs et non sur des indications directes des ménages concernant leurs dépenses.

5.25 Des comptes de production et de formation du revenu sont compilés depuis un certain nombre d'années à partir de recensements agricoles, d'enquêtes auprès des entreprises, de recensements économiques et d'enquêtes sur la main-d'œuvre. Dans la mesure où les ISBL ont été prises en compte, quoique de façon implicite peut-être, dans les données de base ainsi recueillies, le compte satellite doit identifier les composantes ayant trait aux ISBL et rassembler les données correspondantes. Si par contre les ISBL ont été exclues, il faut alors entreprendre de nouvelles collectes de données et intégrer les résultats obtenus. Tel qu'indiqué au chapitre 4 ci-dessus, le tableau IV du compte satellite ISBL (voir annexe A2 ci-dessous), consacré à la production, à la valeur ajoutée, à l'emploi et à la consommation finale, peut sans doute être établi à partir des sources de données existantes, dès lors que les ISBL sont identifiables.

5.26 La comptabilité du secteur institutionnel n'est pas très répandue : pour beaucoup de pays, l'établissement de comptes faisant apparaître les revenus de la propriété, les transferts, la consommation et l'épargne, donnent lieu pour la première fois à la synthèse de données provenant des budgets du gouvernement, des comptes d'entreprises, d'états financiers, etc. En particulier, lorsque les données sur les ISBL ont été regroupées avec celles d'autres unités des secteurs des sociétés, des administrations publiques et des ménages, l'élaboration de données sur les transferts entre les ISBL et ces différentes unités n'a sans doute jamais été nécessaire.

5.27 Les comptes d'opérations de la comptabilité économique intégrée constituent un précieux cadre de référence pour faire face aux problèmes posés par la nécessité de trouver de nouvelles sources de données. Par exemple, les rapports de l'administration sur les caractéristiques détaillées de ses subventions et de ses différents transferts peuvent servir à caractériser les recettes agrégées correspondant aux revenus déclarés à ce titre par les ISBL. Les rapports des donateurs (portant sur les dons des individus, des sociétés, des administrations et des non-résidents) peuvent être agrégés et comparés aux rapports des ISBL concernant les dons reçus, de façon à mettre en évidence les écarts.

5.28 De plus, les données particulières aux ISBL, par exemple les tableaux constitués à partir d'états financiers ou de grandes enquêtes sur certaines branches devront être rapprochés d'autres données utilisées dans la comptabilité nationale. Par exemple, les traitements et salaires déclarés sur les rapports financiers des ISBL peuvent différer des estimations de la masse salariale des institutions sans but lucratif établies à partir des enquêtes générales sur les salaires et l'emploi.

C. — Sujets spéciaux

i) *Calcul de la valeur des heures travaillées à titre bénévole*

5.29 L'évaluation des heures travaillées à titre bénévole tel qu'indiqué au chapitre IV ci-dessus exige la connaissance de deux groupes d'informations : premièrement, le nombre d'heures travaillées à titre bénévole, et deuxièmement le niveau de rémunération permettant d'évaluer ces mêmes heures. L'expression « heures travaillées à titre bénévole » désigne les heures consacrées aux catégories suivantes du projet de classification internationale des Nations Unies des activités à prendre en compte pour les statistiques d'emploi du temps (ICATUS) [Nations Unies, 2000] :

61. Travaux organisés par la communauté : construction et réparation de bâtiments, routes, barrages, puits, etc.

62. Travaux organisés par la communauté : préparation du repas pour des célébrations collectives, etc.

63. Travail bénévole avec/pour une organisation (n'impliquant pas nécessairement un travail pour une personne particulière).

64. Travail bénévole fourni par l'intermédiaire d'organisations et consacré directement à des personnes et à des groupes.

L'aide à la famille directe d'une personne n'est pas prise en compte.

5.30 *Nombre d'heures travaillées à titre bénévole.* Certains pays recueillent des données sur l'activité bénévole dans le cadre d'enquêtes spéciales incluses dans les recensements démographiques ou dans les études du budget-temps. Lorsque cela n'est pas le cas, deux solutions sont envisageables : premièrement, inclure dans les enquêtes spéciales par sondage auprès des ménages, des questions sur le bénévolat et sur les dons de bienfaisance (voir annexe A5 ci-dessous pour les enquêtes par sondage et annexe A7 où figure un examen plus détaillé de la question); et, deuxièmement, inclure des questions sur les collaborateurs bénévoles dans les enquêtes consacrées aux institutions sans but lucratif. Quelle que soit la solution adoptée, les deux principaux éléments d'information sont le nombre de bénévoles dans l'échantillon et le nombre d'heures travaillées par bénévole. La proportion de bénévoles est ensuite extrapolée à l'ensemble de la population adulte, pour obtenir le nombre total de travailleurs bénévoles, lequel est ensuite multiplié par le nombre moyen d'heures travaillées à ce titre.

5.31 *Le salaire virtuel.* Le calcul de la valeur monétaire ou du salaire virtuel des bénévoles constitue l'étape suivante. A cet effet, deux méthodes générales apparaissent dans la littérature : le coût d'opportunité et le coût marchand ou coût de remplacement². Le coût d'opportunité évalue les heures de bénévolat à la valeur du temps du bénévole dans l'exercice d'une autre activité. Le coût de remplacement évalue ce temps d'après ce qu'il en coûterait à l'institution sans but lucratif pour lui substituer une main-d'œuvre rémunérée.

5.32 Bien que théoriquement judicieuse à différents égards, l'approche dite du coût d'opportunité est rarement utilisée. Elle a en effet des exigences statistiques considérables et présente en outre la caractéristique malencontreuse d'évaluer une activité donnée, par exemple une heure de travail ménager en fonction du potentiel de gain de celui qui l'exécute, autrement dit le ménage effectué par un banquier spécialiste des investissements a plus de valeur que celui d'un commis de bureau.

5.33 Aussi, la procédure recommandée pour le compte satellite ISBL est-elle dérivée de l'approche dite du coût de remplacement et utilise-t-elle en principe, en guise de rémunération fictive des bénévoles, le salaire brut moyen attribué aux tâches professionnelles qu'ils accomplissent effectivement, compte tenu des importantes différences de qualification des employés rémunérés et non rémunérés; or, étant donné que les données disponibles dans la plupart des pays sur les activités auxquelles se consacrent les bénévoles sont vraisemblablement insuffisamment détaillées par rapport au niveau requis, le *Manuel* préconise une solution de repli qui consiste à attribuer aux heures travaillées à titre bénévole la valeur brute moyenne des salaires versés pour rémunérer les travaux de type services communautaires, services de bien-être et services sociaux. Cette approche se justifie par le fait que le travail des bénévoles ressemble plus vraisemblablement au travail fourni dans cette catégorie professionnelle et que le niveau de salaire correspondant se situe normalement au bas de l'échelle, mais non au niveau

² L'évaluation du travail non rémunéré a été réalisée par de nombreux pays, essentiellement dans le but d'étudier et d'illustrer le travail domestique. Seules quelques études sont axées sur le bénévolat, bien que certaines portent notamment sur les activités bénévoles. La plupart de ces travaux s'appuient sur des études de budget-temps. Schmid *et al.* (1999) résument les expériences récentes de différents pays. La plupart font appel aux coûts de remplacement. Certains calculent en outre le coût d'opportunité, tandis que d'autres utilisent différentes méthodes et concepts de salaire, aussi les résultats sont-ils difficilement comparables (Schmid *et al.*, 1999). Certaines études prennent en considération différentes notions de salaire et mettent en lumière les différences obtenues au niveau des résultats. Par exemple, les deux méthodes (par exemple l'approche dite du travail de spécialité et celle du travail de généraliste) sont appliquées à l'évaluation de heures de travail non rémunérées (par exemple Franz, 1996). Voir également Landefeld et McCulla (2000).

le plus bas. Cette estimation prudente de la valeur du travail bénévole semble adéquate, compte tenu des données actuellement disponibles sur le travail fourni effectivement dans ces conditions.

ii) *Saisie des flux internationaux de dons de bienfaisance*

5.34 Dans le compte satellite des ISBL, les flux internationaux de dons de bienfaisance figurent au poste D.7 (autres transferts courants du SCN) et D.9 (transferts de capitaux). D'autres indications détaillées, par donateur et par bénéficiaire, sur les transferts privés, les subventions et les transferts du gouvernement, ainsi que les transferts auxquels des non-résidents sont parties, doivent figurer dans le compte satellite.

5.35 Les transferts internationaux auxquels une institution sans but lucratif est partie sont en principe saisis lors de l'établissement des comptes de la balance des paiements, qui constituent par la suite les comptes extérieurs du SCN 1993. Par conséquent, les sources d'information probables sur les flux internationaux de dons de bienfaisance sont constituées par la balance des paiements du pays considéré et par les bases de données utilisées pour l'établir, par exemple les études spéciales de balance des paiements consacrées aux transferts privés divers et aux données de contrepartie. Si ces bases de données ne couvrent pas les ISBL, les mesures adoptées pour étendre cette couverture amélioreront la qualité des statistiques de balance des paiements et celle du compte satellite des ISBL.

5.36 Bien qu'en principe ces flux soient saisis dans les calculs de la balance des paiements, en pratique la couverture des données risque de présenter certaines lacunes. *L'Annuaire de la balance des paiements* du FMI pour 1997 a fait état d'un écart global sur les transferts de 46 milliards de dollars d'excédent et d'un écart au niveau mondial de 20 milliards de dollars de recettes excédentaires au niveau de la somme des transferts courants et des transferts en capital (FMI et OCDE, 1998). Afin de réduire ces écarts, le FMI a poursuivi un travail exploratoire quant à la possibilité d'utiliser les statistiques de paiements de subventions du Comité d'aide au développement de l'OCDE dans le but d'améliorer les estimations des transferts courants et des transferts en capital (FMI et OCDE, 1998).

5.37 Les statistiques du Comité d'aide au développement sont recueillies tous les ans auprès de ses membres, les 22 pays donateurs et la Commission européenne. Les données couvrent les prêts et les subventions, différents flux officiels, les opérations des marchés privés, ainsi que l'aide fournie par des organisation non gouvernementales³. Une étude des flux transfrontières de dons de bienfaisance menée dans quatre pays par Anheier et List (1999/2000) a utilisé des données provenant de rapports des ISBL, différentes sources sur les dons et, dans certains cas, des données de base des documents nationaux du Comité d'aide au développement.

5.38 L'identification des ISBL susceptibles de participer à des transferts internationaux de bienfaisance, à titre de donateurs ou de bénéficiaires, permet d'améliorer la couverture de ces transactions dans la balance des paiements, et de fournir des renseignements sur cette activité pour le compte satellite des ISBL. Aussi doit-on chercher tout spécialement à identifier soigneusement et à prendre en considération :

- Les filiales locales d'ISBL étrangères.
- Les organisations locales susceptibles de recevoir des subventions internationales.
- Les ISBL non résidentes enregistrées pour recevoir des dons dans le pays considéré⁴.

³ Une partie des flux enregistrés comme provenant d'organismes bénévoles privés peuvent correspondre en fait à des subventions du gouvernement transmises par l'intermédiaire de ces organisations; il serait néanmoins souhaitable de repérer l'existence de dispositions de ce type bien que cela ne soit pas nécessairement facile.

⁴ Bien que rare, ce phénomène est néanmoins réel. Jusqu'à une date récente, par exemple les tableaux d'information sur les ISBL établis à partir des déclarations remises aux services fiscaux des Etats-Unis ont inclus les fondations étrangères et autres institutions de bienfaisance, qui sont organisées depuis l'étranger mais bénéficient d'un certain soutien de la part des citoyens ou de sociétés des Etats-Unis (les organisations en question ne décident pas nécessairement de distribuer des subventions à l'intérieur des Etats-Unis). En 1999, ces organisations « internationales » ont rempli 1 122 des 675 940 fiches de renseignement remplies par les organisations exemptées d'impôts. Voir United States Internal Revenue Service « Number of returns filed, by state, fiscal year, 1999 » dans *1999 IRS Data* <http://www.irs.ustreas.gov/taxstats/article/0,,id=97176,00.html>.

- Les ISBL classées dans le groupe 9 de la classification ICNPO (activités internationales)

5.39 Aux Etats-Unis, par exemple, une grande base de données privées sur les donateurs et les dons a servi à mettre à jour la base de sondage utilisée pour collecter des données de balance des paiements concernant d'autres transferts privés et à évaluer l'exactitude des données saisies lors de ces enquêtes.

iii) *Prise en compte des ISBL de petite taille et/ou à caractère informel*

5.40 Nombre d'institutions sans but lucratif ont peu de collaborateurs salariés sinon aucun, et sont rarement officiellement enregistrées; en raison de ces deux caractéristiques il est probable qu'elles échappent aux activités normales de collecte de données. De fait, les recensements et les enquêtes économiques à caractère général excluent souvent les établissements au dessous d'une certaine taille; faute d'enregistrement, ces entités ne figurent pas dans les fichiers administratifs.

5.41 Les différentes tentatives visant à obtenir des données concernant le secteur informel risquent de ne pas être d'un grand secours à cet égard. Les enquêtes sur la main-d'œuvre, de même que les études mixtes sur les ménages et les entreprises et divers instruments sont évoquées dans Hussmanns et Mehran, 1999 et Verma, 1999. Les entreprises non constituées en sociétés visées par ces travaux ne sont pas des unités institutionnelles, puisque leur comptabilité n'est pas dissociée de celle des ménages correspondants. Qui plus est, la finalité de leur activité économique est nettement commerciale et vise à assurer la subsistance du ménage.

5.42 L'enquête sur l'emploi du temps constitue par contre une source prometteuse d'informations sur la main-d'œuvre bénévole des organisations informelles. De fait, le groupe principal n° 6 de l'enquête ICATUS (services communautaires et aide aux autres ménages) contient plusieurs catégories de travail bénévole et de participation aux réunions des associations et autres organisations. Les données en question ne peuvent fournir que des estimations *globales* du travail bénévole et non du temps consacré aux institutions de petite taille et/ou à caractère informel. En association avec les rapports consacrés aux bénévoles émanant des enquêtes sur les institutions, ces informations permettent cependant de couvrir cette composante du secteur⁵.

5.43 Les informations détaillées tirées de l'expérience belge, acquise à la faveur d'une étude pilote des associations sans but lucratif, étude qui incluait aussi bien les non-employeurs que les institutions auxquelles collaborait du personnel rémunéré, ont démontré la possibilité de recueillir des données sur les petites organisations, notamment sur celles qui n'ont pas de salariés, bien qu'il s'agisse uniquement d'ISBL enregistrées⁶. Les taux de réponse sont par contre très faibles dans les enquêtes auprès des ISBL comptant peu d'employés rémunérés; aussi la réalisation d'enquêtes supplémentaires et/ou plus complètes n'entraînera-t-elle pas nécessairement une amélioration substantielle des données⁷.

5.44 Dans les derniers en date des travaux menés à bien en Afrique et en Asie, par le projet Johns Hopkins CNP, il est recommandé, pour se faire une idée juste des ISBL informelles, d'adopter une stratégie faisant appel à une technique d'enquête « boule de neige » dont les unités initiales d'observation sont constituées par des zones géographiques. Cette approche implique la possibilité de diviser un pays en plusieurs types de régions plus ou moins identifiables, de façon à pouvoir prélever un échantillon.

5.45 En particulier, en Afrique du Sud, l'équipe des chercheurs du projet Johns Hopkins CNP a adopté l'approche suivante pour constituer sa base de sondage :

- L'équipe a utilisé le système d'information géographique d'une société d'étude de marché qui permettait d'identifier dans le pays 10 types de zones locales, présentant des caractéristiques socio-économiques similaires (par exemple niveau de revenu, emploi, mobilité de la population ou type d'habitat). Au total ce système a identifié 4 251 unités de voisinage, toutes classées dans les dix catégories identifiées.

⁵ Voir les rapports des tests nationaux sur le site <http://www.jhu.edu/~gnisp/testgroup.html>, rapport de l'Australie.

⁶ Ibid., rapport de la Belgique, en particulier appendice 4.

⁷ Ibid., rapport de la Suède.

- Les chercheurs ont ensuite sélectionné un échantillon de 40 unités de voisinage, par une méthode de sondage aléatoire stratifié. En particulier de 2 à 7 unités de voisinage ont été sélectionnées dans chacun des dix types de voisinage identifiés dans la base de sondage.

5.46 Il a ensuite été fait appel à une technique dite de boule de neige pour créer une liste de toutes les organisations sans but lucratif présentes dans ces quarante unités de voisinage, ce qui a comporté les étapes suivantes :

- Etablissement d'une liste initiale des institutions sans but lucratif présentes dans les zones cibles, avec l'aide des registres officiels, des annuaires, et des contacts établis avec des personnes bien informées travaillant dans les unités de voisinage considérées.
- Etude systématique de toutes les organisations identifiées, avec recherche d'informations sur leurs paramètres individuels et sur toute autre organisation de la même unité de voisinage, exerçant le même type d'activité.
- Ajout de nouvelles organisations à la liste des répondants.
- Etude systématique des organisations ajoutées afin de déterminer leurs propres paramètres et les noms des autres organisations du voisinage exerçant des activités similaires.
- Répétition du processus ci-dessus jusqu'à ce que plus aucune institution ne soit décelée dans l'unité de voisinage.

5.47 La technique mise en œuvre a permis d'identifier 1 395 organisations dans l'échantillon d'unités de voisinage, lesquelles ont été ensuite classées en deux groupes : celles qui étaient installées et actives dans l'unité considérée (755 entités) et celles qui y étaient actives mais installées ailleurs (690 entités). Seules les organisations actives et installées ont fait l'objet d'une étude détaillée. Ainsi, les organisations actives dans l'unité considérée, mais installées ailleurs, ont été exclues pour éviter la possibilité de double comptage en cas d'extrapolation de l'échantillon à la population toute entière.

5.48 Les résultats obtenus à partir de l'échantillon de 755 entités actives et installées ont ensuite été extrapolés à toute la population des institutions, sur la base de la relation établie entre les quarante unités de voisinage étudiées et la population de l'ensemble des 4 251 unités de voisinage connues. Evidemment, les estimations sont d'autant plus fiables que le nombre d'unités de voisinage enquêtées est important.

Bibliographie

- Abowd, John M., Julia Lane et Ronald Prevost (2001). *Design and Conceptual Issues in Realizing Analytical Enhancements through Data Linkages of Employer and Employee Data*. Dans *Statistical Policy Working Paper*, n° 32, Seminar on Integrating Federal Statistical Information and Processes. Washington, D.C., United States Office of Management and Budget (avril).
- Anheier, Helmut K., Eva Hollerweger, Christoph Badelt et Jeremy Kendall (2001). *Le travail dans le secteur sans but lucratif : formes, modèles et méthodologies*. Rapport présenté à l'Organisation internationale du travail (mai). Reproduit ci-après à l'annexe A7.
- Anheier, Helmut K., et Regina List, eds. (1999/2000). *Cross-border Philanthropy: An Exploratory Study of International Giving in the United Kingdom, the United States, Germany and Japan*. London, Charities Aid Foundation.
- FMI, Département de statistique, et OCDE, Direction de la coopération pour le développement (1998). Use of DAC statistics in compiling balance of payments estimates of transfers receipts. Document préparé pour la onzième réunion du Comité auprès du FMI d'experts de la balance des paiements, Washington, D.C., 12-23 octobre. BOPCOM98/1/4.
- Franz, Alfred (dir. publ.) [1996]. *Familienarbeit und Frauen-BIP*. Vienne, Oesterreichisches Statistisches Zentralamt.

- Gidron, Benjamin et Hagai Katz (1998). *Defining the Non-Profit Sector: Israel*. Documents de travail du projet Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif, n° 26. Baltimore, Johns Hopkins Institute for Policy Studies.
- Hussmanns, R. et H. Mehran (1999). Statistical definition of the informal sector: international standards and national practices. <http://www.stat.fi/isi99/proceedings.html>.
Disponible sur le site <http://unstats.un.org/unsd/methods/timeuse/infresource.htm>.
- Israel, Central Bureau of Statistics (1998). *Survey of Income and Expenditure of Non-Profit Institutions 1980-1996*. Jerusalem.
- Kuti, Eva (1996). *The Non-Profit Sector in Hungary*. Manchester et New York, Manchester University Press.
- Landefeld, J. Steven et Stephanie McCulla (2000). Accounting for non-market household production within a national accounts framework. *Review of Income and Wealth*, Series 46, n° 3 (septembre).
- Mocan, H. Naci et Tekin, Erdal. (2000) Non-Profit Sector and Part-Time Work: An Analysis of Employer-Employee Matched Data of Child Care Workers. National Bureau of Economic Research Working Paper 7977. Cambridge, Massachusetts, National Bureau of Economic Research.
- Nascia, L., A. Nurra et N. Riccardini (1998). M-N-O economic activities. Document présenté à une réunion du groupe de Voorburg, Rome, 21-24 septembre.
- OCDE (1998). *The National Accounts of Hungary*.
- Organisation des Nations Unies (2000). *United Nations Trial International Classification of Activities for Time-Use Statistics (ICATUS) [Projet ICATUS de l'organisation des Nations Unies de classification internationale des activités à prendre à compte pour les statistiques d'emploi du temps]*. Disponible sur le site <http://unstats.un.org/unsd/methods/timeuse/icatus/inter.htm>.
- Salamon, Lester M. (1997a). The United States. Dans *Defining the Non-Profit Sector: A Cross-National Analysis*. Manchester et New York, Manchester University Press.
- _____ (1997b). *Private Action/Public Good: Maryland's Non-Profit Sector in a Time of Change*. Baltimore, Maryland Non-Profits.
- Salamon, Lester M., Helmut K. Anheier, Regina List, Stefan Toepler, S. Wojciech Sokolowski and Associates. *Global Civil Society, Dimensions of the Non-Profit Sector*. Baltimore, Johns Hopkins Center for Civil Society Studies.
- Schmid, Hans, *et al.* (1999). Monetäre Bewertung der unbezahlten Arbeit, Eine empirische Analyse für die Schweiz anhand der Schweizerischen Arbeitskäfteerhebung. Neuchâtel, Bundesamt für Statistik.
- van Tongeren, Jan (1996). Suggestions for an integrated programme of SNA compilation and application in analysis and policy-making. Draft (30 septembre).
- Verma, V. (1999). Sample design considerations for informal sector surveys. <http://www.stat.fi/isi99/proceedings.html>. Voir également <http://unstats.un.org/unsd/methods/timeuse/infresource.htm>.

CHAPITRE 6

Mesure de la production des ISBL

A. — Introduction

6.1 Quelle que soit l'importance des mesures synthétiques de la valeur de la production sans but lucratif définies dans les chapitres précédents, elles ne répondent pas exactement à la question posée en définitive, à savoir quel est l'impact ou l'effet réel de ces organisations. Or nous souhaitons idéalement déterminer la contribution des institutions sans but lucratif à la santé, à l'éducation, au bien-être, au sentiment de satisfaction et à la prospérité générale de la population. Les mesures de la production concernant les ISBL proposées dans le présent chapitre ne sont qu'une première étape dans ce sens.

6.2 Pour les producteurs marchands, les prix que les gens sont disposés à payer pour les produits des différentes branches d'activité donnent une bonne idée de la valeur qu'ils obtiennent des biens ou des services acquis, bien que d'importantes distorsions puissent même apparaître dans ce contexte en raison des effets inflationnistes susceptibles de gonfler artificiellement le prix de biens ou de services, sans aucune modification quantitative ou qualitative. Dans le cas des producteurs non marchands, comme nombre d'institutions sans but lucratif, la détermination de la valeur des produits est une tâche encore plus délicate. Dans ce cas, on ne dispose généralement pas de prix en guise d'indice de la valeur des produits.

6.3 Pour mesurer l'apport du secteur sans but lucratif, il est donc indiqué d'utiliser des mesures plus directes des produits. Elles peuvent se présenter sous la forme de mesures physiques, sans rapport avec la valeur, mais plutôt avec la quantité effective de biens et de services produits par ces organisations, et avec la proportion représentée par la quantité totale de biens et de services à l'actif des producteurs en question dans une économie. Ces mesures physiques donnent une précieuse indication lorsqu'on ne dispose pas de prix, ou lorsqu'ils ne permettent pas de représenter correctement la valeur de la production.

6.4 La mise au point de telles mesures physiques de la production est toutefois loin d'être simple. D'une part, il faut procéder domaine par domaine, en raison de l'extrême diversité des types de production d'un domaine à l'autre. De plus, la production de la plupart des domaines d'activité peut être mesurée de toutes sortes de façons. Par exemple la production d'un concert peut être mesurée en termes de nombre de représentations (interprétations), de nombre de spectateurs, ou encore d'autres caractéristiques de ces derniers, telles que leur âge ou leur niveau de satisfaction.

6.5 Il y a une dizaine d'années, Zvi Griliches a fait l'observation suivante : « Dans de nombreux secteurs des services, la nature exacte des transactions, de la production et des services correspondants aux règlements et aux paiements effectués à leurs fournisseurs, n'est pas clairement définie » (Griliches, 1992). Ces difficultés sont particulièrement notables dans les domaines où les institutions sans but lucratif sont prédominantes, par exemple l'aide humanitaire, les actions de plaidoyer et les organismes religieux. Cependant, le problème se pose également dans des domaines tels que l'éducation, la recherche et le développement, la santé et les loisirs, où les ISBL opèrent parallèlement aux producteurs marchands et aux administrations.

6.6 Pour remédier à ces difficultés, le *Manuel* suit une approche compatible avec celle récemment définie par Baily et Zitzewitz, (2001), selon laquelle : « Le choix des mesures de la production s'est employé à trouver des étalons de mesure de type intuitif, compréhensibles pour des non-économistes... et néanmoins acceptables pour les spécialistes de cette discipline. Autant que possible, nous avons nettement privilégié les mesures physiques de la production dans les secteurs producteurs de biens. De plus, nous avons appliqué des mesures similaires aux services et à la production matérielle. »

6.7 Plus particulièrement, les auteurs du *Manuel* ont cherché à définir des mesures de la production qui correspondent aux flux de services imputables aux activités contrôlées par les ISBL et par dif-

férentes unités de production; ils ont essayé de trouver des mesures pouvant être définies de façon suffisamment détaillée pour rendre compte de différences qualitatives à l'intérieur de l'ensemble de services fournis¹. Les indicateurs retenus sont mesurables au niveau de chaque organisation et peuvent être recueillis pour les producteurs avec ou sans but lucratif, comme pour les producteurs des institutions publiques, se livrant à la même activité.

6.8 Heureusement, plusieurs travaux intéressants ont permis récemment d'identifier ce type de mesure de la production dans nombre des branches d'activité des institutions sans but lucratif. Réalisés pour une large part dans le contexte de la comptabilité nationale, ces travaux ont notamment été consacrés à la spécification des productions et des prix dans certaines branches d'activité². Une autre série de publications concerne la mesure des résultats et l'obligation de rendre des comptes dans le secteur public comme dans le secteur sans but lucratif³. Enfin, d'autres indicateurs ont été mis au point dans le cadre du projet Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif. Ces trois séries de travaux citées ci-après s'emploient à définir un ensemble initial d'indicateurs applicables à la spécification de la production des ISBL dans le système de compte satellite. Le *Manuel* propose par ailleurs d'autres possibilités d'indicateurs que ces auteurs n'ont pas encore étudiées.

6.9 Il s'agit encore d'un domaine d'investigation relativement nouveau qui reflète essentiellement l'expérience des pays développés. Aussi, le *Manuel* considère-t-il la liste d'indicateurs reproduite ci-après comme un simple élément de réflexion et d'expérimentation à ce stade; il invite ses utilisateurs à proposer des corrections s'il y a lieu et des ajouts si nécessaire. Compte tenu de la complexité de la production des ISBL, les listes suggérées ne sont pas censées représenter l'éventail complet de la production. Dans les tableaux reproduits ci-après, le jeu minimum recommandé d'indicateurs figure en italique.

6.10 D'autre part, il y a lieu de noter qu'en dépit d'applications expérimentales de ces indicateurs à la mesure du volume de la production non marchande, le *Manuel* ne recommande pas, jusqu'à nouvel ordre, de s'écarter des méthodes de calcul des mesures à prix constant décrites dans le SCN 1993.

B. — Indicateurs physiques relatifs à des domaines spécifiques

GRUPE 1

Culture et loisirs

6.11 Le groupe Culture et loisirs de la classification ICNP est extrêmement varié, puisqu'il recouvre toutes les activités depuis les activités de haute culture liées à l'opéra et aux musées d'art, et les sports amateurs, jusqu'aux clubs sociaux. Les indicateurs retenus dépendent donc du sous-domaine considéré.

Groupe 1. Culture et loisirs			
<i>Domaine</i>	<i>Sous-domaine</i>	<i>Mesure cible</i>	<i>Source</i>
1 100 <i>Culture et arts</i>	<i>Activité générale</i>	• <i>Nombre de tickets [par type]</i>	<i>Eurostat (2001)</i>
	<i>Arts du spectacle</i>	• <i>Nombre de spectateurs</i>	<i>Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)</i>

¹ Par exemple, les billets pour des représentations théâtrales peuvent différer par le lieu de la représentation, son horaire, etc.; les associations mutuelles peuvent comporter plusieurs catégories d'affiliations, correspondant à des privilèges différents. Dans le cas des bibliothèques, des musées, des zoos, etc., la diversité et la richesse des collections peuvent constituer des indicateurs qualitatifs.

² Voir les travaux signalés dans Triplett and Bosworth (2000), ainsi qu'un certain nombre d'études récentes présentées lors des réunions annuelles de l'OCDE consacrées à la comptabilité nationale.

³ Voir ODCE (1999a et b). L'initiative à grande échelle visant à mesurer la productivité de la production de biens et de services dans le secteur public en Suède, mentionnée dans Murray (1992) constitue un exemple de travaux menés auparavant dans ce domaine. Morley, Vinson et Hatry (2001) ainsi que Morley, Bryant et Hatry (2001) traitent de la mesure des résultats dans le cas des institutions sans but lucratif; cette dernière publication porte en outre sur la mesure des résultats dans le secteur public.

Groupe 1. Culture et loisirs			
<i>Domaine</i>	<i>Sous-domaine</i>	<i>Mesure cible</i>	<i>Source</i>
	Musées	• Nombre de visiteurs	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)
		• Nombre de pièces de la collection	Anheier et Toepler (1998)
	Zoos et aquariums	• Fréquentation	Cain et Merritt (1998)
		• Nombre de spécimens	
		• Nombre d'espèces	
	<i>Bibliothèques</i>	• Mise en circulation	<i>Eurostat (2001)</i>
		• Fréquentation	UNESCO (1999)
		• Collections par type	Eurostat (2001)
		• Nombre de volumes des bibliothèques	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)
		• Collections par type	UNESCO (1999)
		• Nombre d'utilisateurs/visiteurs	<i>Eurostat (2001)</i>
		• Nombre de visiteurs	Niemi (1998)
		• Utilisateurs	UNESCO (1999)
		• Points de desserte	UNESCO (1999)
		• Acquisitions	UNESCO (1999)
		• Emplois par niveau d'instruction	UNESCO (1999)
	Journaux	• Nombre et tirage	UNESCO (1999)
	Edition	• Edition	UNESCO (1999)
1 200 Sports	<i>Clubs sportifs</i>	• <i>Nombre de membres</i>	<i>Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)</i>
1 300 <i>Autres clubs de loisirs et amicales</i>	<i>Autres clubs de loisirs et amicales</i>	• <i>Nombre d'adhésions [par type]</i>	<i>Eurostat (2001)</i>

6.12 Un certain nombre d'indicateurs ont été définis pour les activités culturelles. En ce qui concerne les arts du spectacle, les musées, etc., le nombre de billets vendus par type de billets (Eurostat 2001, projet Johns Hopkins CNP 1997-1999), est un précieux indicateur de la production pour les représentations et les expositions. Les différentes activités des musées, des zoos et des aquariums comprennent l'entretien et la préservation des collections, la protection des espèces, etc.; le nombre de pièces d'une collection, par type, est un indicateur de ces activités (Anheier et Toepler, 1998; Cain et Merritt, 1998). Pour les bibliothèques, les mises en circulation, le nombre de volumes de la collection (par type) et la fréquentation sont de bons indicateurs. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture publie également des indicateurs concernant un certain nombre d'aspects de l'activité culturelle.

6.13 Dans le cas des clubs sportifs et des amicales, l'indicateur proposé est le nombre de membres. Etant donné que la production est mesurée en termes de frais de gestion, une augmentation du nombre d'adhérents parmi lesquels les frais sont répartis serait alors enregistrée comme un accroissement de productivité. Des indications détaillées doivent être fournies quant aux types d'adhésions, de façon à prendre en considération la spécificité des services correspondants fournis.

GROUPE 2

Education et recherche

6.14 Théoriquement, la production du groupe éducation doit correspondre à une mesure quantitative de l'enseignement reçu, corrigé en fonction de la qualité des prestations, et par type d'éducation⁴, (Eurostat, 2001) dont on peut calculer une valeur approchée par le nombre d'heures d'enseignement reçues par les élèves, par niveau, avec ajustement qualitatif en fonction du nombre d'élèves passant au niveau supérieur. De plus, l'UNESCO dispose d'une série complète d'indicateurs de niveau d'éducation, classés selon la CITE et, de façon détaillée, par sexe.

6.15 Une étude consacrée au secteur de l'éducation aux Pays-Bas, a expérimenté l'utilisation d'un certain nombre d'indicateurs dans le cadre d'une tentative d'amélioration des indices existants, au moyen d'une somme des intrants pondérée par les coûts (Konijn et Kleima, 2000). Si l'on convient de la nécessité de définir en principe la production de l'éducation comme « la quantité de connaissances transférées », en pratique des indicateurs, tels que le nombre d'élèves ou le nombre d'élèves diplômés, servent à calculer des indices quantitatifs par niveau d'éducation; ces indices sont combinés entre eux pour obtenir un indice composite pondéré par une répartition des coûts. L'indice défini à partir du nombre d'élèves, du nombre de diplômés et du nombre d'élèves admis au niveau supérieur semble donner le meilleur résultat.

6.16 En ce qui concerne la recherche, les indicateurs souvent cités comprennent le nombre de brevets, le nombre de publications, le nombre de citations, ainsi que l'effectif du personnel de recherche et de développement (Eurostat, 2001; Powell et Owen-Smith, 1998; OCDE, 1994). L'OCDE établit des statistiques complètes des activités de recherche et de développement fondées sur le *Manuel* de Frascati, [manuel de l'OCDE pour la mesure des ressources consacrées aux travaux de recherche et de développement expérimental (OCDE, 1994)].

GROUPE 3

Santé

6.17 Les activités touchant aux soins de santé ont en commun avec d'autres branches d'activité de service les mêmes difficultés théoriques de base qui touchent à la mesure des prix et soulèvent des problèmes fondamentaux tels que la définition de la production, le choix approprié de l'unité de production à mesurer et le suivi des évolutions qualitatives. Les questions à résoudre concernent tant la production marchande que non marchande; par exemple l'utilisation d'indicateurs de prix des facteurs de production, comme valeur approximative de la production, l'utilisation d'indicateurs bruts de la production (visites de médecins, journées d'hôpital) et la prise en compte inadéquate des progrès technologiques et thérapeutiques.

6.18 L'approche recommandée par l'OCDE (OCDE, 2000b, chap. 6) consiste à utiliser comme unité de production l'ensemble de services assurant le traitement d'un épisode de maladie⁵.

⁴ Peter Hill donne une définition analogue : « ... les connaissances ou les qualifications supplémentaires acquises par un élève en conséquence de l'instruction dispensée par un enseignant » (voir Hill, 1977). L'auteur signale en outre que les élèves apportent certains éléments au processus de production.

⁵ Evidemment, la possibilité d'utilisation de cette technique dépend de l'existence de systèmes de compte rendu de chaque cas associant les données des patients à des estimations de coûts. De tels systèmes doivent comporter des informations sur la nature des maladies ou des affections des patients, la gravité des cas, l'âge et le sexe du patient, les interventions couramment effectuées, les techniques et les moyens mis en œuvre et, enfin, l'assistance requise pour les activités de la vie quotidienne (catégorisation de type AVQ) [OCDE, 2000b, par. 6.15 et 6.20].

Groupe 2. Education et recherche			
<i>Domaine</i>	<i>Sous-domaine</i>	<i>Mesure cible</i>	<i>Source</i>
2 100 <i>Enseignement primaire et secondaire</i>	<i>Formation générale</i>	• <i>Elèves heures [avec pourcentage de passages au niveau supérieur]</i>	<i>Eurostat (2001)</i>
		• Nombre d'élèves, [nombre de diplômés, nombre d'élèves passant au niveau supérieur]	Konijn et Kleima (2000); Hadar <i>et al.</i> (1998)
		• Taux de scolarité équivalente à temps complet	Australian Bureau of Statistics (1999)
		• Taux de scolarité	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)
	Primaire	• Elèves inscrits par niveau et par sexe	UNESCO (1999)
		• Elèves inscrits par âge et par sexe	
	• Redoublants par niveau et par sexe		
	• Nouveaux venus (par sexe)		
	Secondaire	• Elèves inscrits par filière et par sexe	UNESCO (1999)
		• Elèves inscrits par niveau (formation générale)	
		• Elèves inscrits par âge et par sexe	
		• Redoublant par niveau et par sexe (formation générale)	
2 200 <i>Enseignement supérieur</i>	<i>Formation générale</i>	• <i>Heures-étudiants [par pourcentage d'étudiants passant au niveau supérieur]</i>	<i>Eurostat (2001)</i>
		• Nombre de diplômés délivrés	Niemi (1998)
		• Nombre d'étudiants par niveau et par cycle de formation	Australian Bureau of Statistics (1998)
		• Nombre de diplômés par cycle de formation	Hadar <i>et al.</i> (1998)
		• Taux de scolarité	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)
		• Nombre de diplômés de troisième cycle délivrés	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)
		• Nombre de diplômés	Konijn et Kleima (2000)
		• Etudiants inscrits par sexe	UNESCO (1999)
		• Etudiants inscrits par niveau CITE	
		• Nombre d'étudiants inscrits par domaine d'étude	
		• Nombre de diplômés par sexe	
		• Nombre de diplômés par niveau CITE	
2 300 <i>Autres enseignements</i>	<i>Formation générale</i>	• <i>Nombre de diplômés</i>	<i>Konijn et Kleima (2000)</i>
	Enseignement professionnel	• Nombre d'heures de formation	Australian Bureau of Statistics (1999)
2 400 <i>Recherche</i>	<i>Formation générale</i>	• <i>Nombre de citations, nombre de publications</i>	<i>Powell et Owen-Smith (1998)</i> <i>Eurostat (2001)</i>
		• <i>Nombre de brevets demandés/obtenus</i>	<i>OCDE (1994 et 2000a), Eurostat (2001)</i>

Les diagnostics repères pour la gestion ont servi d'indicateurs de la production non marchande de soins aux patients hospitalisés, en dépit des problèmes posés par les modifications de casuistique et les changements observés d'un fournisseur de service à l'autre, pour certains traitements. L'OCDE recommande une analyse casuistique pondérée par les coûts dans le cas des hôpitaux, des fournisseurs de soins infirmiers et de soins en établissement, pour les fournisseurs de soins ambulatoires et, enfin, pour la mise en place et l'administration des programmes de santé publique.

Groupe 3. Santé			
<i>Domaine</i>	<i>Sous-domaine</i>	<i>Mesure cible</i>	<i>Source</i>
3 100 Hôpitaux et établissements de rééducation	Hôpitaux généraux	• Nombre de traitements complets (diagnostics repères pour la gestion)	Eurostat (2001)
		• Nombre de départs de patients (départs de patients par DRG)	OCDE (2000b) Australian Bureau of Statistics (1998)
		• Nombre de patients hospitalisés	Collesi (1999)
		• Nombre de jours-lits	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999) Hadar et al. (1998)
3 200 Centres de soins infirmiers	Soins généraux	• Jours occupants (par niveau de soins)	Eurostat (2001)
		• Jours-lits	Australian Bureau of Statistics (OCDE, 1999a)
	Personnes âgées	• Résidents des centres de soins infirmiers dans le cas des personnes âgées fragiles*	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)
	Invalides	• Centres de jour pour les handicapés (invalides)	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)
3 300 Santé mentale et intervention d'urgence	Activités générales	• Jours-patients	Australian Bureau of Statistics (1998)
3 400 Autres services de santé	Activités générales	• Pratiques médicales : nombre de consultations par type de traitement	Eurostat (2001)
		• Médecins spécialistes : nombre de visites initiales	
	Services dentaires	• Pratiques dentaires : nombre de consultations	Eurostat (2001)
	Consultations externes	• Nombre de vaccinations	OCDE
	Services ophtalmologiques	• Nombre d'exams de la vue effectués	Baxter (2000)
	Services pharmaceutiques	• Nombre d'ordonnances exécutées	Baxter (2000)
	Services médicaux d'urgence	• Nombre de sorties d'ambulances	Australian Bureau of Statistics (1999)
	Services de santé publique	• Litres de sang collectés	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)

* D'après une récente étude, un diagnostic de fragilité exige au moins trois des symptômes suivants : perte de poids involontaire d'au moins 10 livres par an; faiblesse (force de préhension; épuisement signalé par le patient; vitesse de marche réduite et faible niveau d'activité physique [voir Fried et al. (2001)])

6.19 Cette méthode de mesure de la valeur monétaire de la production de soins de santé a été utilisée par les bureaux de statistique dans un certain nombre de pays, notamment par les bureaux de statistique australien (1997, 1998, 1999 et 2000) et néo-zélandais (1998), et dans les travaux signalés par Triplett et Bosworth (2000)⁶.

GROUPE 4

Services sociaux

6.20 Les services sociaux couvrent un vaste éventail d'activités, notamment des services réguliers tels que les soins de jour pour adultes et les garderies d'enfants, les services de soins en établissement ou non pour les handicapés et les services sociaux communautaires. Etant donné que la complexité de l'ensemble de prestations actuellement fournies aux consommateurs de services sociaux est souvent comparable à celle des services médicaux relevant d'un groupe DRG, l'unité de recherche sur les services sociopersonnels de l'Université du Kent à Canterbury a défini plusieurs groupes de services normalisés et estimé les coûts unitaires correspondants (Netten et Curtis, 2000). Ces données tiennent compte du type de cas, de problèmes de santé et des capacités fonctionnelles, comme des autres caractéristiques des patients et des traitements, dont on a constaté qu'elles étaient associées à des exigences similaires de moyens.

Groupe 4. Services sociaux			
<i>Domaine</i>	<i>Sous-domaine</i>	<i>Mesure cible</i>	<i>Source</i>
4 100 Services sociaux	Données générales	<ul style="list-style-type: none"> Jours-occupant par type d'institution, corrigé en fonction des aspects qualitatifs 	Eurostat (2001)
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes bénéficiaires de soins par niveau de soin 	Eurostat (2001)
	Soins en établissement pour les personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de semaines en long séjour, nombre de semaines en cours séjours 	Netten et Curtis (2000)
		<ul style="list-style-type: none"> Pensionnaires d'établissements de soins spéciaux aux personnes âgées, autres que des centres de soins infirmiers 	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)
		<ul style="list-style-type: none"> Heures de soins dispensés aux personnes âgées 	Murray (1992)
		<ul style="list-style-type: none"> Assistance gériatrique de jour : nombre de séances (matin, après-midi, soirée) 	Netten et Curtis (2000)
	Garde de jour pour enfant	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séances (matin, après-midi, soirée) 	Netten et Curtis (2000)
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'heures de garde de jour d'enfants par âge, [ratios personnel/enfants par âge et indice de nombre d'enfants par heure-catégorie de personnel en tant qu'indicateur de qualité] 	Mukerjee and Witte (1992)

⁶ De plus, il ressort des études empiriques des hôpitaux que les ISBL privées présentent des différences en matière de fonction d'objectifs et de mode de détermination des prix, tant par rapport aux entreprises à but lucratif que par rapport aux producteurs relevant du secteur public (Dugan, 2000; Eldenberg *et al.*, 2001; Mukerjee et Witte, 1992; Mocan et Tekin, 2000).

Groupe 4. Services sociaux			
<i>Domaine</i>	<i>Sous-domaine</i>	<i>Mesure cible</i>	<i>Source</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants d'âge préscolaire en garderie 	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)
	Soins en établissements pour adolescents	<ul style="list-style-type: none"> • Semaines de séjour en établissement 	Netten et Curtis (2000)
		<ul style="list-style-type: none"> • Pensionnaires d'établissements de soins pour adolescents 	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)
4 200 Services de sécurité et de secours d'urgence	Données générales	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre (et répartition en pourcentage) de personnes logées • Nombre (et répartition en pourcentage) réduisant de 50% le nombre de nuitées passées dans la rue 	Morley, Vinson et Hatry (2001)
4 300 Soutien financier et aide	Données générales	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires des prestations 	Murray (1992)

6.21 L'élaboration de normes de qualité à des fins d'agrément a également fait l'objet de travaux, tandis que l'évaluation des résultats a suscité un intérêt considérable, puisque les pouvoirs publics, ainsi que divers bailleurs de fonds et mandants se sont employés à mesurer les résultats et la qualité des prestations des fournisseurs de services. Il est souvent difficile de dissocier les résultats de la production; de fait, une évaluation équitable de programmes complexes, par exemple un programme de services sanitaires et sociaux intégrés fondés sur l'école (Lee, 1999) exige aussi bien des mesures qualitatives que quantitatives. Morley, Vinson et Hatry (2001) présentent un certain nombre d'études de cas qui mesurent l'état du client après fourniture du service, ou sa satisfaction à l'égard des services reçus.

6.22 Dans une étude des services de garde de jour pour enfants, axée sur la prise en considération du niveau de qualité et établissant une comparaison explicite entre les fournisseurs avec et sans but lucratif, Mukerjee et Witte (1992) ont utilisé en guise de mesure de la production le nombre d'heures de garde d'enfant, par groupe d'âge; les indicateurs de qualité comportaient notamment : a) les rapports personnel-enfant, par âge d'enfant; et b) le nombre d'heures d'une catégorie de personnel, rapporté à un indice, pondéré par l'âge, du nombre d'enfants. Ce dernier indicateur rend compte de la durée effective de contact avec les enfants et intègre le fait que le temps à consacrer à chaque enfant est inversement proportionnel à son âge.

GRUPE 5

Environnement

6.23 Ce groupe de la classification ICNPO couvre un vaste éventail de missions assurées par les institutions. Pour nombre d'entre elles, le nombre d'adhésions répartis par type constitue l'indicateur recommandé, puisque ces organisations mènent des actions de plaidoyer en faveur de l'environnement et expriment des préoccupations écologiques. Pour d'autres, des indicateurs liés aux éléments protégés de l'environnement ou aux ressources préservées sont également appropriés.

Groupe 5. Environnement			
<i>Domaine</i>	<i>Sous-domaine</i>	<i>Mesure cible</i>	<i>Source</i>
5 100 Environnement	Données générales	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de membres des associations de défense de l'environnement 	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999) Eurostat (2001)

Groupe 5. Environnement				
<i>Domaine</i>	<i>Sous-domaine</i>	<i>Mesure cible</i>	<i>Source</i>	
		<ul style="list-style-type: none"> Poids de matière récupérée et recyclée 	Morley, Vinson et Hatry (2001)	
		<ul style="list-style-type: none"> Superficie protégée en kilomètres carrés, constituée généralement de parcs, de zones protégées, de réserves, etc. 	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)	
	Arboretum	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de spécimens et nombre d'espèces 	D'après Cain et Merritt (1998)	
5 200	<i>Protection des animaux</i>	<i>Données générales</i>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de membres des associations de défense des droits des animaux 	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999) Eurostat (2001)
	Réserves fauniques	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de spécimens et nombre d'espèces 	D'après Cain et Merritt (1998)	

GROUPE 6

Développement et logement

6.24 Cette catégorie de la classification ICNPO regroupe des institutions œuvrant en faveur du développement économique et social; des associations pour la construction de logements et des organisations offrant une aide au logement; et, enfin, des programmes de formation professionnelle, des organismes d'orientation professionnelle et des ateliers protégés. Dans le cas des associations mutuelles, la répartition des membres par type est un indicateur de production approprié.

6.25 Pour les institutions qui fournissent des services à des clients, il est conseillé d'utiliser des indicateurs d'activité — nombre de clients, nombre de prêts — avec quelques indications détaillées en rapport avec le niveau de qualité.

Groupe 6. Développement et logement				
<i>Domaine</i>	<i>Sous-domaine</i>	<i>Mesure cible</i>	<i>Source</i>	
6 100	<i>Développement économique, social et communautaire</i>	<i>Données générales</i>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de membres des associations mutuelles (par type) 	Eurostat (2001)
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre et montant des crédits attribués aux micro-entreprises 	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999) Murray (1992)	
		<ul style="list-style-type: none"> Kilomètres de routes ou unités d'infrastructures physiques construites 		
6 200	<i>Logement</i>	<i>Données générales</i>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'unités de logement construites ou rénovées 	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999) Murray (1992)
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'occupants 	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)	
6 300	<i>Emploi et formation</i>	<i>Données générales</i>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de dossiers de demandeurs d'emploi traités 	Murray (1992)
	<i>Formation professionnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> Heures de participation à des activités de formation professionnelle 	Murray (1992)	

Groupe 6. Développement et logement			
<i>Domaine</i>	<i>Sous-domaine</i>	<i>Mesure cible</i>	<i>Source</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Stagiaires participant aux programmes de formation des adultes et aux programmes d'éducation permanente 	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois du marché concurrentiel attribués à des clients de l'institution 	Morley, Vinson et Hatry (2001)
	<i>Ateliers protégés</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Heures clients travaillées</i> 	<i>Netten et Curtis (2000)</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de clients stabilisés avec un soutien réduit au minimum sur le lieu de travail 	Morley, Vinson et Hatry (2001)

GROUPE 7

Droit, intérêts des citoyens et des consommateurs, politique

6.26 Les activités relevant de cette catégorie de la classification ICNPO sont variées et comprennent aussi bien des ISBL prestataires de services que des ISBL au service des membres. Dans ce dernier cas, où l'on trouve la plupart des partis politiques, comme des organisations de défense des citoyens et des consommateurs, les effectifs, corrigés en fonction des différences quant à la composition des services associés aux différents types d'adhésions, constituent l'indicateur utilisé.

6.27 Les ISBL prestataires de services appartiennent principalement au sous-groupe « Droit et services juridiques » et comprennent les fournisseurs de services juridiques, de services de réadaptation des délinquants et, enfin, des services d'aide aux victimes et de protection du consommateur. Les indicateurs proposés sont des mesures d'activité détaillées par type d'affaire ou de délinquant en guise de mesure du niveau de difficulté ou d'utilisation des ressources.

Groupe 7. Droit, intérêts des citoyens et politique			
<i>Domaine</i>	<i>Sous-domaine</i>	<i>Mesure cible</i>	<i>Source</i>
7 100 <i>Organisations de défense des citoyens et des consommateurs</i>	<i>Données générales</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre de membres</i> 	<i>Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)</i> <i>Eurostat (2001)</i>
7 200 <i>Droit et services juridiques</i>	Services juridiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de clients de services juridiques fournis à titre bénévole, par type d'affaire 	D'après Baxter (2000)
	Réadaptation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de délinquants participant à des programmes de réadaptation par type de délit 	D'après Baxter (2000)
7 300 <i>Organisations politiques</i>	<i>Données générales</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre d'adhésions par type</i> 	<i>Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)</i> <i>Eurostat (2001)</i>

GROUPE 8

Intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat

6.28 Anheier et Toepler, 1998, et Anheier, 2000, décrivent les activités des fondations propres à jouer un rôle d'intermédiaire financier, tout en aidant par ailleurs l'innovation, en prenant des risques

sociaux et en favorisant le changement social et le pluralisme. Les services d'intermédiation financière peuvent donc offrir un modèle quant aux mesures de la production adaptées aux organisations classées dans ce groupe ICNPO.

Groupe 8. Intermédiaire philanthropique et promotion du bénévolat			
<i>Domaine</i>	<i>Sous-domaine</i>	<i>Mesure cible</i>	<i>Source</i>
8 100 Fondations recueillant et distribuant des fonds	Données générales	• Nombre de subventions accordées	D'après Moulton et Seskin (1999) et Murray (1992)
		• Nombre de projets examinés	D'après Moulton et Seskin (1999) et Murray (1992)
8 200 Intermédiaires philanthropiques divers et promotion du bénévolat	Données générales	• Nombre de bénévoles recrutés/formés/mis en place	D'après Moulton et Seskin (1999) et Murray (1992)
		• Nombre de contributions reçues	D'après Moulton et Seskin (1999) et Murray (1992)
		• Nombre de contributeurs	D'après Moulton et Seskin (1999) et Murray (1992)

6.29 Les travaux récemment consacrés à la mesure de la production des services bancaires ont porté sur les processus (par la mesure en volume de la production), à l'aide de différents indices de l'activité bancaire : opérations (chèques compensés, opérations aux guichets automatiques bancaires, transferts de fonds électroniques), encours de prêts par type (Moulton et Seskin, 1999). Les travaux relatifs à la production des administrations publiques et dont Murray a fait état (1992), ont également utilisé des indicateurs d'activité dans un certain nombre de cas. Les indicateurs proposés mentionnés ci-dessous sont aussi des indicateurs d'activité, définis par analogie.

6.30 Le projet de mesures « Independent Sector » est une source potentielle d'indicateurs dont l'étude reste à faire.

GROUPE 9

Activités Internationales

6.31 Dans cette catégorie de la classification ICNPO figurent les programmes d'échanges et d'amitié, les programmes culturels, les associations d'aide au développement, les organismes internationaux de secours en cas de catastrophe et de secours d'urgence, et les organisations internationales de défense des droits de l'homme et de la paix.

6.32 Les exemples d'indicateurs présentés ci-dessous sont également variés et visent à donner une idée des différentes mesures susceptibles d'être utilisées.

Groupe 9. Activités internationales			
<i>Domaine</i>	<i>Sous-domaine</i>	<i>Mesure cible</i>	<i>Source</i>
9 100 Activités internationales	Programmes d'échanges	• Nombre d'étudiants participant à des programmes d'échanges	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)
	Organismes de secours en cas de catastrophe et de secours d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Volume d'aide alimentaire distribuée au niveau international • Volume de fourniture médicale et d'approvisionnement d'urgence 	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)

Groupe 9. Activités internationales			
<i>Domaine</i>	<i>Sous-domaine</i>	<i>Mesure cible</i>	<i>Source</i>
	Droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de violations des droits de l'homme ayant fait l'objet d'enquêtes 	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999)

GROUPE 10

Organismes religieux

6.33 Cette catégorie de la classification ICNPO se rapporte aux activités de culte des organisations religieuses. Il est recommandé d'utiliser le nombre de membres comme indicateur, bien que les décomptes des cérémonies et des rituels religieux soient également utilisables à cet effet. Par exemple, une étude des gains d'efficacité potentiels obtenus en modifiant la répartition des prêtres dans les paroisses catholiques aux Etats-Unis Zaleski et Zech (1997) utilise la somme de cinq sacrements comme indicateur approximatif des activités sacramentales d'un diocèse⁷.

Groupe 10. Organismes religieux			
<i>Domaine</i>	<i>Sous-domaine</i>	<i>Mesure cible</i>	<i>Source</i>
10 100 Association et congrégations religieuses	Données générales	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'adhésions 	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999) Eurostat (2001)
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sacrements de l'église catholique romaine administrés 	Zaleski et Zech (1999)

6.34 Saxon-Harrod *et al.* (2001), comme Zaleski et Zech (1997), ajoutent les services d'éducation et les services sociaux aux services religieux/sacramentaux en tant que mesure de la production des églises. Les deux premiers éléments font d'ores et déjà l'objet d'autres catégories de la classification ICNPO déjà examinées. Toutefois, si l'on examine les institutions ISBL qui fournissent des services de santé, d'éducation et des services sociaux, il peut s'avérer intéressant de distinguer parmi elles les institutions religieuses, suivant l'exemple d'Eldenbourg *et al.* (2001) dans leur étude consacrée à la gestion des hôpitaux.

GROUPE 11

Associations économiques ou professionnelles et syndicats

6.35 Toutes les ISBL de cette catégorie de la classification ICNPO sont des associations mutuelles dont il est recommandé d'utiliser le nombre d'adhésions comme indicateur avec, le cas échéant, des précisions quant aux différentes catégories, afin de rendre compte des différents groupes de services fournis à chaque catégorie de membres.

6.36 Dans ces trois catégories il est intéressant, (quoique vraisemblablement assez coûteux) d'établir des mesures plus fiables des services réellement fournis : diffusion de l'information, représentation auprès des administrations publiques, relations publiques, établissement et surveillance des normes de pratique (associations professionnelles), conventions et réunions; négociations collectives (associations économiques, syndicats); etc. Certains de ces services s'apparentent à ceux fournis aux sociétés par des

⁷ Les cinq sacrements utilisés dans l'indicateur de ce type d'activité sont les suivants : baptême, confirmation, première communion, mariage et funérailles.

entreprises à but lucratif; toutefois, les efforts déployés pour les préciser et les évaluer n'ont pas été particulièrement fructueux (Triplett et Bosworth, 2000).

Groupe 11. Associations économiques et professionnelles, syndicats			
<i>Domaine</i>	<i>Sous-domaine</i>	<i>Mesure cible</i>	<i>Source</i>
11 100 Associations économiques	Activités générales	• Nombre d'adhésions par type	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999) Eurostat (2001)
11 200 Associations professionnelles	Activités générales	• Nombre d'adhésions par type	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999) Eurostat (2001)
11 300 Syndicats	Activités générales	• Nombre d'adhésions par type	Projet Johns Hopkins CNP (1997-1999) Eurostat (2001)

Bibliographie

Anheier, Helmut K. (2000). Foundations. Manuscript.

Anheier, Helmut K. et Stefan Toepler (1998). Commerce and the muse: are art museums becoming commercial? Dans *To Profit or Not to Profit: The Commercial Transformation of the Non-Profit Sector*, Burton A. Weisbrod (dir. publ.). Cambridge (Royaume-Uni), New York et Melbourne (Australie), Cambridge University Press.

_____ (1999). Philanthropic foundations: an international perspective. Chapitre 1 dans *Private Funds, Public Purpose: Philanthropic Foundations in International Perspective*. New York, Boston, Dordrecht, London, Moscow, Kluwer Academic/Plenum Publishers.

Australian Bureau of Statistics (1997). Measuring outputs, inputs and productivity for Australian public acute care hospitals. Document présenté à une réunion d'experts en comptabilité nationale organisée par l'OCDE, Paris, 3 au 6 juin. STD/NA(97)17.

_____ (1998). Mesure de la production du secteur non-marchand; travaux récents de l'Australian Bureau of Statistics. Document présenté à une réunion d'experts en comptabilité nationale organisée par l'OCDE, Paris, 22 au 25 septembre. STD/NA(98)3.

_____ (1999). Non-market output: recent work by the Australian Bureau of Statistics. Document présenté à une réunion d'experts en comptabilité nationale organisée par l'OCDE, Paris, 21 au 24 septembre STD/NA(99)41.

_____ (2000). Non-market output: recent work by the Australian Bureau of Statistics. Document présenté à une réunion d'experts en comptabilité nationale organisée par l'OCDE, Paris, 26 au 29 septembre. STD/NA/RD(2000)04.

Baily, Martin Neil, et Eric Zitzewitz (2001). Service sector productivity comparisons: lessons for measurement. Dans *New Developments in Productivity Analysis*, Charles R. Hulten, Edwin R. Dean et Michael Harper (dir. publ.). Chicago, University of Chicago Press (juin).

Baxter, Michael (2000). Developments in the measurement of general government output. Office of National Statistics of the United Kingdom. Document présenté à une réunion d'experts en comptabilité nationale organisée par l'OCDE, Paris, 26 au 29 septembre. STD/NA/RD(2000)26.

Cain, Louis et Dennis Merritt (1998). Zoos and aquariums. Dans *To Profit or Not to Profit: The Commercial Transformation of the Non-Profit Sector*, Burton A. Weisbrod (dir. publ.). Cambridge (Royaume-Uni), New York et Melbourne (Australie), Cambridge University Press.

Collesi, Daniela. (1999). Non-market output at constant prices : methodology and application in the Italian national accounts. Document présenté à une réunion d'experts en comptabilité nationale organisée par l'OCDE, Paris, 21 au 24 septembre. STD/NA/(99)42.

Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale (1993). *Système de*

- comptabilité nationale* (1993). Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., publication des Nations Unies, numéro de vente : E.94.XVII.4.
- Duggan, Mark (2000). *Hospital Ownership and Public Medical Spending*. National Bureau of Economic Research Working Paper n° 7789. Cambridge (Massachusetts), National Bureau of Economic Research.
- Eldenberg, Leslie, Benjamin E. Hermalin, Michael S. Weisbach, et Marta Wosinska (2001). *Hospital Governance, Performance Objectives and Organizational Form*. National Bureau of Economic Research Working Paper n° 8201. Cambridge (Massachusetts), National Bureau of Economic Research.
- Commission européenne (1996). *Système européen de comptes : SEC 1995*. Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes.
- Eurostat (2001). Further discussion of chapters of the *Handbook on Price and Volume Measures in National Accounts*. Document Eurostat B1/CN 471, e.
- Feeley, Theresa J., et Sheri. A. Brady (1999). *Beyond Declining Caseloads: Advocates' Tools for Monitoring Welfare Reform*. Washington, D.C., National Association of Child Advocates.
- Fraumeni, Barbara M. (2000). The output of the education sector as determined by education's effect on lifetime income. Paper presented at a Brookings programme on output and productivity measurement in the service sector workshop on measuring the output of the education sector, Washington, D.C., 7 avril.
- Fried, Linda P., Catherine M. Tangen, Jeremy Walston, Anne B. Newman, Calvin Hirsch, John Gottdiener, Teresa Seeman, Russell Tracy, Willem J. Kop, Gregory Burke et Mary Ann McBurnie (2001). Frailty in older adults: evidence for a phenotype, *The Journals of Gerontology Series A : Biological Sciences and Medical Sciences* (1 56, M146-M157) [mars].
- Griliches, Zvi (1992). Introduction. Dans *The Output of the Service Sector*, Z. Griliches, T. Breshnahan, M. Manser et E. Berndt (dir. publ.). Chicago, University of Chicago Press.
- Hadar, Ezra, Pablo Mandler et Ayelet Barzel (1998). Indicators for Changes in Output of Non-market services. Document présenté à une réunion d'experts en comptabilité nationale organisée par l'OCDE, Paris, 22 au 25 septembre. STD/NA(98)22.
- Hill, T. P. (1977). On goods and services. *Review of Income and Wealth, Series 23*, n° 4 (décembre).
- Jorgenson, Dale W. et Barbara M. Fraumeni (1992). The output of the education sector. Dans Griliches *et al., op. cit.*
- Konijn, Paul, et Foske Kleima (2000). Volume measurement in education. Document présenté à une réunion d'experts en comptabilité nationale organisée par l'OCDE, Paris, 26 au 29 septembre STD/NA(2000)27.
- Lee, Faye (1999). *Is Measurement Disempowering?* Independent Sector Occasional Paper, n° P191. Washington, D.C., Independent Sector.
- Mocan, H. Naci, et Erdal Tekin (2000). *Non-Profit Sector and Part-Time Work: An Analysis of Employer-Employee Matched Data of Child Care Workers*. National Bureau of Economic Research Working Paper, n° 7977. Cambridge (Massachusetts), National Bureau of Economic Research.
- Morley, Elaine, Scott P. Bryant et Harry P. Hatry (2001). *Comparative Performance Measurement*. Washington, D.C., Urban Institute.
- Morley, Elaine, Elisa Vinson et Harry P. Hatry (2001). *Outcome Measurement in Non-Profit Organizations: Current Practices and Recommendations*. Washington, D.C., Independent Sector and Urban Institute.
- Moulton, Brent R., et Eugene P. Seskin (1999). A preview of the 1999 comprehensive revision of the national income and product accounts: statistical changes. *Survey of Current Business*, n° 79 (octobre).
- Mukerjee, Swati, et Ann Dryden Witte (1992). Measurement of output and quality adjustment in the day care industry. Dans Griliches *et al., op. cit.*

- Murray, Richard (1992). Measuring public sector output: the Swedish report. Dans *ibid.*
- Nascia, L., A. Nurra et N Riccardini (1998). M-N-O economic activities. Document présenté à la réunion du Groupe de Voorburg à Rome du 21 au 24 septembre.
- National Association of Child Advocates (2000). *Making Investments in Young Children: What the Research on Early Care and Education Tells Us*. Washington, D.C., National Association of Child Advocates (décembre).
- Netten, Ann, et Lesley Curtis (2000). *Unit Costs of Health and Social Care 2000*. Canterbury (Royaume-Uni), University of Kent at Canterbury. Disponible sur le site <http://www.ukc.ac.uk/PSSRU/UC2000.html>.
- Niemi, Mervi (1998). Mesure de la production et de la productivité du secteur des administrations publiques en Finlande : application du système d'indicateurs de la production. Document présenté à une réunion d'experts en comptabilité nationale organisée par l'OCDE, Paris, 22 au 25 septembre STD/NA(98)4.
- OCDE (1994). Main definitions and conventions for the measurement of research and experimental development (R&D): a summary of the Frascati manual 1993. OCDE/GD(94)84.
- OCDE (1999a). Mesure de la productivité du secteur public : études présentées à la réunion du groupe d'experts de PUMA sur la mesure de la productivité du secteur public. Document présenté à une réunion d'experts en comptabilité nationale organisée par l'OCDE, Paris, 21 au 24 septembre. STD/NA/RD(99)2 et PUMA/SBO/M(99)6.
- OCDE (1999b). Compte rendu de la réunion d'experts de PUMA sur la mesure de la productivité dans les administrations publiques. *Ibid.* STD/NA/RD(99)1 et PUMA/HRM/M(99)1.
- OCDE (2000a). *Statistiques de base de la science et de la technologie*.
- OCDE (2000b). *Manuel de l'OCDE consacré au recueil des données internationales concernant les dépenses de santé*.
- OCDE. Services: measuring real value added.
Disponible sur le site <http://www.oecd.org/EN/home/0,,EN-home-424-15-no-no--no,00.html>.
- Powell, Walter, et Jason Owen-Smith (1998). Universities as creators and retailers of intellectual property: life-sciences research and commercial development. Dans *To Profit or Not to Profit: The Commercial Transformation of the Non-Profit Sector*, Burton A. Weisbrod (dir. publ.), Cambridge (Royaume-Uni), New York et Melbourne (Australie), Cambridge University Press.
- Projet de comparaison internationale du secteur sans but lucratif de l'Université Johns Hopkins (1997-1999). *Project Manual: Johns Hopkins Comparative Non-Profit Sector Project*. Baltimore, Johns Hopkins Institute for Policy Studies.
- Rojas, Ronald R. (2000). A review of models for measuring organizational effectiveness among for-profit and non-profit organizations. *Non-Profit Management & Leadership*, vol. 11, n° 1 (automne).
- Saxon-Harrold, Susan K. E., Susan J. Wiener, Michael T. McCormack et Michelle A. Webber (2001). *America's Religious Congregations, Measuring Their Contribution to Society*. Washington, D.C., Independent Sector.
- Schmid, Margaret (1999). *Health Plan Performance Measurement for Child Advocates: What It Is, How it Impacts CHIP and Medicaid, and Why We Should Care*. Washington, D.C., National Association of Child Advocates.
- Statistics New Zealand (1998). Evaluation de la production des services hospitaliers non marchands. Document présenté à une réunion d'experts en comptabilité nationale organisée par l'OCDE, Paris, 22 au 25 septembre. STD/NA/(98)5.
- Steinberg, Richard, et Burton A. Weisbrod (1998). Pricing and rationing by non-profit organizations with distributional objectives. Dans Weisbrod, *op. cit.*

- Triplett, Jack E., et Barry Bosworth (2000). Productivity in the services sector. Document présenté à une réunion de l'American Economic Association meeting, Boston, 7 au 9 janvier. Disponible sur le site <http://www.brook.edu/views/papers/triplett/20000112.htm>.
- Triplett, Jack E. (dir. publ.) [1999]. *Measuring the Prices of Medical Treatments*. Washington, D.C., Brookings Institution Press.
- UNESCO (1999). *Annuaire statistique de l'UNESCO 1999*.
- Weisbrod, Burton A. (dir. publ.) [1998]. *To Profit or Not to Profit: The Commercial Transformation of the Non-Profit Sector*. Cambridge (Royaume-Uni), New York, et Melbourne (Australie), Cambridge University Press.
- Winston, Gordon C. (1999). Subsidies, hierarchy and peers: the awkward economics of higher education. *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 13, n° 1 (hiver).
- Wyszomirski, Margaret Jane (2001). Revealing the implicit: searching for measures of the impact of the arts. Dans *Measuring the Impact of the Non-Profit Sector*, Patrice Flynn et Virginia Hodgkinson (dir. publ.) New York, Kluwer Academic/Plenum Publishers.
- Yoder, Diane E., et James Ferris (1999). *Making Sense of Performance Measurement in the Non-Profit Sector*. Independent Sector Occasional Paper, n° P190. Washington, D.C., Independent Sector.
- Young, Dennis R. (1999). Economic decision-making by non-profit organizations in a market economy : tensions between mission and market. Paper presented at an Independent Sector spring research forum, Alexandrie (Etats-Unis) [mars].
- Zaleski, Peter A., et Charles E. Zech (1997). Efficiency in religious organizations. *Non-Profit Management & Leadership*, vol. 8, n° 1 (automne)

ANNEXE A1

Classification internationale des organisations sans but lucratif : tableau détaillé¹

GROUPE 1

CULTURE ET LOISIRS

1 100 Culture et beaux-arts

Médias et communications. Production et diffusion d'informations, et communications; notamment stations de radio et de télévision; édition de livres, publication de revues, de journaux et de bulletins; production de films; et bibliothèques.

Arts plastiques, architecture, arts céramiques. Production, diffusion et présentation d'arts plastiques et architecture; y compris sculpture, sociétés de photographie, peinture, dessin, centres de design, et associations d'architecture.

Arts du spectacle. Centres des arts de la scène, compagnies et associations; y compris théâtre, danse, ballet, opéra, orchestres, chorales et ensembles musicaux.

Sociétés historiques, littéraires et humanistes. Promotion et connaissance des humanités, conservation des objets historiques et culturels, et commémoration des événements historiques; y compris sociétés historiques, poétiques et littéraires, associations linguistiques, promotion de la lecture, monuments aux morts, et fondations et associations commémoratives.

Musées. Musées généraux et spécialisés, consacrés à l'art, à l'histoire, aux sciences, aux techniques et à la culture.

Zoos et aquariums.

1 200 Sports

Prestations de services de sport amateur, d'entraînement, de conditionnement physique, de compétition sportive et organisation de compétitions; y compris centres d'entraînement et de mieux-être.

1 300 Autres activités de loisir et clubs sociaux

Clubs de loisirs et clubs sociaux. Fourniture d'équipements et de services de loisirs aux particuliers et aux collectivités; y compris associations de terrains de jeux, cercles sportifs, clubs masculins et clubs féminins, associations de tourisme et clubs de loisirs.

Cercles d'entraide. Associations mutuelles fournissant des services à leurs membres et aux collectivités locales, par exemple Lions, Zonta International, Rotary Club et Kiwanis.

¹ Adapté de Lester Salamon, Helmut Anheier, Regina List, Stefan Toepler, S. Wojciech Sokolowski et associés, *Global Civil Society: Dimensions of the Non-profit Sector*. Baltimore, Johns Hopkins Center for Civil Society Studies, 1999.

GROUPE 2

EDUCATION ET RECHERCHE

2 100 Enseignement primaire et secondaire

Enseignement primaire et secondaire. Enseignement aux niveaux élémentaire, primaire et secondaire; y compris les institutions d'enseignement préscolaire autres que les garderies.

2 200 Enseignement supérieur

Enseignement supérieur. Enseignement supérieur, délivrance de diplôme universitaires; y compris universités, écoles de gestion des entreprises, écoles de droit, écoles de médecine.

2 300 Autres enseignements

Ecoles professionnelles et techniques. Formation technique et professionnelle spécifiquement axée sur l'obtention d'un emploi; y compris écoles commerciales, formations juridiques para-professionnelles et écoles de secrétariat.

Enseignement pour adultes/formation permanente. Institutions dispensant un enseignement et une formation qui s'ajoutent au système d'enseignement officiel, y compris écoles de formation permanente, écoles par correspondance, cours du soir et programmes subventionnés d'alphabétisation et de lecture.

2 400 Recherche

Recherche médicale. Recherche dans le domaine médical; y compris recherche consacrée à des maladies ou des troubles particuliers ou à des disciplines médicales particulières.

Science et technologie. Recherche consacrée aux sciences physiques et aux sciences du vivant, à l'ingénierie et aux technologies.

Sciences sociales et sciences politiques. Recherches et études consacrées aux sciences sociales et politiques.

GROUPE 3

SANTÉ

3 100 Hopitaux et services de rééducation

Hôpitaux. Soins et traitements médicaux essentiellement hospitaliers.

Services de rééducation. Soins de santé et thérapies de rééducation en milieu hospitalier, dispensés à des personnes souffrant de déficiences physiques consécutives à un accident, un défaut génétique ou une maladie, qui exigent une gamme étendue de soins de physiothérapie ou d'autres formes de soins..

3 200 Centres de soins

Centres de soins. Soins hospitaliers de convalescence et soins en établissement, et services de soins de santé primaire; y compris foyers pour personnes âgées fragiles et centres de soins infirmiers pour personnes gravement handicapées.

3 300 Santé mentale et intervention d'urgence

Hôpitaux psychiatriques. Soins et traitement hospitaliers pour malades mentaux.

Traitement des maladies mentales. Traitements ambulatoires pour malades mentaux; y compris centres communautaires d'hygiène mentale et foyers de transition.

Intervention d'urgence. Services ambulatoires et conseils en présence de situations critiques de santé mentale; y compris prévention du suicide et aide aux victimes d'agressions et de violences.

3 400 Autres services de santé

Enseignement de la santé publique et du mieux-être : promotion de la santé publique et éducation sanitaire; y compris dépistage des risques sanitaires potentiels, formation en premiers soins et planning familial.

Traitements médicaux, consultations externes essentiellement. Organisations offrant des services de santé, essentiellement en consultation externe, par ex. cliniques et centres de vaccination.

Services médicaux de rééducation. Soins thérapeutiques ambulatoires; y compris centres de guérison naturelle, cliniques de yoga et centres de physiothérapie.

Secours médicaux d'urgence. Secours dispensés aux personnes ayant besoin de soins immédiats; y compris consultations externes et soins paramédicaux d'urgence, programmes de traumatologie, programmes de survie et services d'ambulance.

GROUPE 4

SERVICES SOCIAUX

4 100 Services sociaux

Protection infantile, services sociaux de l'enfance, garde de jour. Services aux enfants, services d'adoption, lieux de développement de l'enfant, placement familial; y compris centres de soins aux nourrissons et pépinières.

Services à la jeunesse et protection de la jeunesse. Services aux jeunes; y compris services de prévention de la délinquance, services de prévention des grossesses, de prévention de l'abandon des études, maisons et clubs de jeunes, programmes d'emploi pour les jeunes; y compris YMCA, YWCA, scouts et éclaireurs/éclaireuses, et Big Brothers/Big Sisters.

Services familiaux. Services pour les familles; y compris éducation familiale/parentale, organisations et services pour parents uniques; refuges et services de protection contre les violences familiales

Services pour les handicapés. Services pour les handicapés; y compris, autres que les centres de soins, services de transport, services de loisirs et autres services spécialisés.

Services pour les personnes âgées. Organisations assurant des soins gériatriques; y compris services à domicile, services d'aide familiale, services de transport, de loisirs, programmes de distribution de repas et autres services destinés aux personnes du troisième âge (non compris les centres de soins avec hébergement).

Services d'entraide et autres services sociaux. Programmes et services d'entraide et de développement personnel; y compris groupes de soutien, services de conseils personnels, de conseils en crédit/en gestion de budget.

4 200 Services d'urgence et de secours

Prévention des catastrophes et des crises, organisation des secours. Organisations qui s'emploient à prévenir, à prévoir, à modérer et à atténuer les effets des catastrophes, à former et à préparer la

population à y faire face ou à en secourir les victimes; y compris services de pompiers bénévoles, de sauveteurs, etc.

Hébergements temporaires. Organisations offrant un hébergement temporaire aux sans-abri; y compris services d'aide et de logement temporaire pour les migrants.

Aide aux réfugiés. Organisations offrant de la nourriture, des vêtements, un hébergement et des services divers aux réfugiés et aux immigrés.

4 300 Secours financiers et autres services de soutien

Secours financiers et autres services de soutien. Organisations offrant une aide en espèces et différents services de première ligne aux personnes dans l'incapacité d'assurer leur subsistance.

Aide en nature. Organisations offrant une aide en nature (nourriture, vêtements, transport) et différentes formes d'assistance; y compris banques alimentaires et centres de distribution de vêtements.

GROUPE 5

ENVIRONNEMENT

5 100 Environnement

Contrôle et réduction de la pollution. Organisations qui défendent la qualité de l'air et la qualité de l'eau, et qui militent pour la réduction et la prévention de la pollution sonore, pour le contrôle des rayonnements, pour le traitement des déchets dangereux et des substances toxiques, et pour les programmes de gestion et de recyclage des déchets solides.

Conservation et protection des ressources naturelles. Conservation et préservation des ressources naturelles, y compris des ressources foncières, hydrologiques, énergétiques et végétales pour que la collectivité en ait l'usage général et la jouissance.

Embellissement de l'environnement et des espaces naturels. Jardins botaniques, arboreta, programmes d'horticulture et services d'aménagement du paysage; organisations de soutien, des campagnes de propreté; programmes de préservation des parcs, des espaces verts et des espaces naturels en milieu urbain ou rural; et programmes d'embellissement des villes et des routes.

5 200 Protection des animaux

Service de protection et de bien-être des animaux; y compris abris pour les animaux et sociétés protectrices.

Préservation et protection de la faune. Préservation et protection de la faune; y compris, réserves et refuges.

Services vétérinaires. Hôpitaux pour animaux et services assurant des soins aux animaux d'élevage et aux animaux domestiques.

GROUPE 6

DÉVELOPPEMENT ET LOGEMENT

6 100 Développement économique, social et communautaire

Organisations communautaires et de quartier. Organisations œuvrant en faveur d'une amélioration de la qualité de vie des communautés ou des quartiers; par exemple, associations de squatters, organisations de développement local et coopératives de personnes défavorisées.

Développement économique. Programmes et services visant à renforcer l'infrastructure économique et les capacités; ces activités comprennent la construction d'infrastructures, notamment de routes, et les services financiers, notamment les associations de crédit et d'épargne, les programmes en faveur des entrepreneurs, les services de conseils techniques et de gestion et l'aide au développement rural.

Développement social. Organisations œuvrant en faveur d'une amélioration d'une infrastructure et des moyens institutionnels afin d'atténuer les problèmes sociaux et d'accroître le bien-être de la population en général.

6 200 Logement

Associations de logement. conception, construction, gestion, location, financement et rénovation de logements.

Aide au logement. Organisations de recherche de logement, de services juridiques et de services d'assistance connexes.

6 300 Emploi et formation

Programmes de formation en cours d'emploi. Organisations qui organisent et prennent en charge des programmes d'apprentissage, de stages et différents programmes de formation, notamment en cours d'emploi.

Orientation professionnelle. Orientation professionnelle, orientation de carrières, divers services, notamment d'évaluation.

Réinsertion professionnelle et ateliers protégés. Organisations en faveur de l'autonomie et de la production de revenus grâce à la formation professionnelle et à l'emploi.

GROUPE 7

DROIT, DÉFENSE DES CITOYENS ET DES CONSOMMATEURS ET POLITIQUE

7 100 Organisations de défense des droits civils et de plaidoyer

Organisations de plaidoyer. Organisations qui protègent les droits et défendent les intérêts de groupes spécifiques, par exemple les personnes ayant une déficience physique, les personnes âgées, les enfants et les femmes.

Associations de défense des droits civils. Organisations qui s'emploient à protéger ou à préserver les libertés civiles individuelles et les droits de l'homme.

Associations ethniques. Organisations qui défendent les intérêts ou proposent des services aux membres d'une communauté ethnique particulière.

Associations civiques. Programmes et services visant à encourager et à diffuser l'esprit civique.

7 200 Services juridiques

Services juridiques. Services juridiques, conseil et assistance pour le règlement des litiges et les actions en justice.

Prévention de la criminalité et sécurité publique. Prévention de la criminalité visant à renforcer la sécurité et mesures préventives concernant les citoyens.

Réhabilitation des délinquants. Programmes et services visant à réintégrer les délinquants; y compris foyers de transition, programmes de mise en liberté surveillée et de libération conditionnelle, peines autres que l'emprisonnement.

Aide aux victimes. Services, conseil et assistance aux victimes.

Associations de protection des consommateurs. Défense des droits des consommateurs et amélioration du contrôle et de la qualité des produits.

7 300 Organisations politiques

Partis et organisations politiques. Activités et services destinés à soutenir l'arrivée au pouvoir de certains candidats; y compris diffusion d'informations, activités de relations publiques, et de collecte de fonds pour le financement des activités politiques.

GROUPE 8

INTERMÉDIAIRES PHILANTHROPIQUES ET PROMOTION DU BÉNÉVOLAT

8 100 Fondations recueillant et distribuant des fonds

Fondations recueillant et distribuant des fonds. Fondations privées; y compris fondations constituées en sociétés; fondations communautaires et fondations indépendantes de droit public.

8 200 Autres organisations intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat

Promotion et soutien au volontariat. Organisations assurant le recrutement, la formation et l'affectation de bénévoles, ainsi que la promotion du bénévolat.

Organisations de collecte de fonds. Organisations fédérées de collecte de fonds en commun; y compris loteries.

GROUPE 9

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

9 100 Activités internationales

Programmes d'échanges, programmes d'amitié et programmes culturels. Programmes et services conçus pour promouvoir au niveau international les rapports de respect mutuel et d'amitié

Associations d'aide au développement. Programmes et projets visant à promouvoir le développement économique et social à l'étranger.

Organismes de secours international d'urgence et en cas de catastrophe. Organismes qui recueillent, canalisent et mettent en place l'aide fournie à d'autres pays en cas de catastrophe ou en présence de situations d'urgence.

Organisations internationales de défense des droits de l'homme et de la paix. Organisations qui font valoir et contrôlent au niveau international le respect des droits de l'homme et le maintien de la paix.

GROUPE 10

RELIGION

10 100 Congrégations et associations religieuses

Congrégations. Eglises, synagogues, temples, mosquées, sanctuaires, monastères, séminaires et organisations similaires qui œuvrent en faveur de convictions religieuses et administrent des services et des rituels religieux.

Associations de congrégations. Associations et services auxiliaires de congrégations et d'organisations religieuses qui soutiennent et défendent les croyances, les services et les rituels religieux.

GROUPE 11

ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES, SYNDICATS

11 100 Associations économiques

Associations économiques. Organisations qui s'emploient à promouvoir, à réglementer et à préserver les intérêts de branches professionnelles particulières, par exemple, les associations de fabricants, les associations d'agriculteurs et les associations de banques.

11 200 Associations professionnelles

Associations professionnelles. Organisations chargées de promouvoir, de réglementer et de protéger des intérêts professionnels, par exemple, associations d'avocats et associations de médecins.

11 300 Syndicats

Syndicats. Organisations chargées de promouvoir, de protéger et de réglementer les droits et les intérêts des salariés.

GROUPE 12

(NON CLASSÉ AILLEURS)

12 100 Non classé ailleurs

ANNEXE A2

Tableaux du compte satellite des ISBL

APERÇU

A2.1 Les tableaux du compte satellite des ISBL sont déduits des comptes économiques intégrés du SCN relatifs aux ISBLSM (et aux autres secteurs). Tel qu'indiqué au chapitre 4, trois versions sont envisagées, un compte satellite entièrement développé, un compte satellite élargi et une version abrégée :

- Dans la version entièrement développée, les éléments de données pris en compte couvrent les opérations, les différents flux et les stocks des comptes économiques intégrés, depuis le compte de production jusqu'aux comptes de patrimoine.
- Dans la version élargie, ces données monétaires de base sont complétées par des données exprimées en unités physiques concernant des variables telles que l'emploi, les travailleurs bénévoles, les entités sans but lucratif, les membres, les adhésions, la production et la capacité.
- Dans la version abrégée, les éléments de données pris en compte couvrent un ensemble d'éléments légèrement réduit du compte financier outre un sous-ensemble des éléments de données exprimés en unités physiques.

A2.2 La présente annexe contient uniquement les tableaux de la version entièrement développée et de la version abrégée. De plus, nombre des tableaux et des variables du compte satellite sont présentés sous trois formes :

- Base SCN : cette version applique les conventions standard du SCN à toutes les variables.
- Avec la production non marchande des ISBL marchandes : cette version complète les éléments de la version précédente par une estimation de la production non marchande des ISBL marchandes dans les secteurs des sociétés du SCN.
- Avec la production non marchande des ISBL marchandes et le travail bénévole : cette version apporte une correction supplémentaire et ajoute la valeur imputée du travail bénévole à une estimation de la production non marchande des ISBL marchandes.

STRUCTURE GÉNÉRALE DES TABLEAUX

A2.3 Le compte satellite des ISBL se compose de six tableaux dont la plupart comportent plusieurs parties :

- Les deux premiers tableaux présentent l'ensemble du secteur des ISBL, tout d'abord sous forme agrégée (tableau I), puis classé par grandes branches d'activité selon la Classification internationale des institutions sans but lucratif (ICNPO) [tableau II].
- Les deux tableaux suivants ventilent les ISBL dans chacun des comptes sectoriels existants du SCN auxquels elles sont affectées en vertu des conventions du SCN, en enregistrant la composante ISBL de chaque secteur, la composante non ISBL et le total, tout d'abord sous forme agrégée (tableau III) puis, pour certaines variables, par activité ou par fonction (tableau IV). Ces tableaux peuvent donc servir de feuille de calcul pour l'établissement des tableaux agrégés du secteur sans but lucratif.
- Le tableau V enregistre différents indicateurs supplémentaires de la structure et de la production des ISBL.
- Le tableau VI récapitule certaines des variables les plus importantes présentées ailleurs dans le compte satellite sous une forme plus accessible pour l'utilisateur ordinaire.

A2.4 Les pays qui établissent d'ores et déjà les comptes du secteur institutionnel du SCN peuvent trouver intéressant de commencer à établir le compte satellite des ISBL par le tableau III et de compléter également le tableau IV. Les pays qui n'ont pas encore entièrement mis en place les comptes du secteur institutionnel peuvent néanmoins être en mesure d'établir sinon complètement, du moins en grande partie, le tableau IV. Le tableau AT2.1 mentionne les tableaux ou parties de tableaux compris respectivement dans la version entièrement développée et dans la version abrégée du compte satellite des ISBL.

TABLEAU AT2.1
Tableaux du compte satellite ISBL^a dans la version entièrement développée et dans la version abrégée^a

<i>Numéro du tableau</i>	<i>Contenu de la version entièrement développée</i>	<i>Contenu de la version abrégée</i>
I Partie A	Compte I à IV.3, toutes rubriques Variantes 1, 2 et 3	Comptes I à III.2 (sauf les données détaillées sur les rémunérations et les revenus de la propriété) Variantes 1 et 2 uniquement
I Partie B	Toutes rubriques	Toutes rubriques
II.1	Variantes 1, 2 et 3	Variantes 1 et 2 uniquement
II.2	Variantes 1, 2 et 3	Variantes 1 et 2 uniquement
II.3	Variantes 1, 2 et 3	Variante 1 uniquement
II.4	Toutes rubriques	Toutes rubriques
II.5	Toutes rubriques	-
III.1	Comptes I à IV.3, toutes rubriques	Comptes I à III.2 (sauf les données détaillées sur les rémunérations et les revenus de la propriété)
III.2	Comptes I à IV.3, toutes rubriques	Comptes I à III.2 (sauf les données détaillées sur les rémunérations et les revenus de la propriété)
III.3	Comptes I à IV.3, toutes rubriques	-
IV.1	Toutes rubriques	Toutes rubriques
IV.2	Toutes rubriques	Toutes rubriques
IV.3	Toutes rubriques	-
IV.4a	Variantes 1 et 3	Variante 1 uniquement
IV.4b	Variantes 1, 2 et 3	Variantes 1 et 2 uniquement
V.1	Toutes rubriques	Colonne 1 uniquement
V.2	Toutes rubriques	-
V.3	Toutes rubriques	-
V.4	Toutes rubriques	-
VI	Toutes rubriques	Toutes rubriques sauf colonnes 18, 20, 21

^a Reproduction du tableau T4.2 du corps du texte.

Tableaux du compte satellite des ISBL

TABLEAU I
Secteur ISBL agrégé
(montants monétaires libellés en unités de devises)

Variables	Total ISBL (Base SCN)		Total ISBL avec production non marchande des ISBL marchandes		Total ISBL avec main-d'œuvre bénévole et production non marchande des ISBL marchandes	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Partie A : opérations, divers flux et stocks du SCN						
I Compte de production						
P.1 Production						
P.11 Production marchande						
Dont : paiements à des tiers						
P.12 Production pour usage final propre						
P.13 Autre production non marchande		0		0		0
P.2 Consommation intermédiaire						
B.1g Valeur ajoutée brute	0		0		0	
K.1 Consommation de capital fixe						
B.1n Valeur ajoutée nette	0		0		0	
II.1.1 Compte d'exploitation						
B.1n Valeur ajoutée nette		0		0		0
D.1 Rémunération des salariés						
D.11 Salaires et traitements						
D.12 Cotisation sociale à la charge des employeurs						
D.29 Autres impôts sur la production						
D.39 Autres subventions sur la production						
B.2 Excédent d'exploitation, net	0		0		0	
II.1.2 Compte d'affectation des autres revenus primaires						
B.2 Excédents d'exploitation ^a		0		0		0
D.4 Revenus de la propriété						
D.41 Intérêts						
D.42 Revenus distribués des sociétés						
D.45 Loyers						
B.5 Solde des revenus primaires, net	0		0		0	
II.2 Compte de distribution secondaire des revenus						
B.5 Solde des revenus primaires, net						
D.5 Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.						
D.7 Autres transferts courants		0		0		0

^a Evaluation de la production : voir SCN 1993, chap. VI, par. 6.210, 6.227.

Variables	Total ISBL (Base SCN)		Total ISBL avec production non marchande des ISBL marchandes		Total ISBL avec main-d'œuvre bénévole et production non marchande des ISBL marchandes	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Dons de bienfaisance privés						
Subventions et transferts du secteur public						
Subventions et transferts de l'étranger						
B.6 Revenus disponibles nets	0		0		0	
II.3 Compte de redistribution du revenu en nature						
B.6 Revenu disponible, net		0		0		0
D.63 Transferts sociaux en nature	0		0		0	
B.7 Revenus disponibles ajustés	0		0		0	
II.4.1 Compte d'utilisation du revenu disponible						
B.6 Revenu disponible, net		0		0		0
P.3 Dépense de consommation finale	0		0		0	
B.8 Epargne nette	0		0		0	
II.4.2 Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté						
B.7 Revenu disponible ajusté, net		0		0		0
P.4 Consommation finale effective						
B.8 Epargne nette	0		0		0	
III.1 Compte de capital						
B.8 Epargne, nette		0		0		0
P.5 Formation brute de capital	0		0		0	
P.51 Formation brute de capital fixe						
P.52 Variation des stocks						
P.53 Acquisition moins cession d'objets de valeur						
K.1 Consommation de capital fixe						
K.2 Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits						
D.9 Transferts en capital à recevoir		0		0		0
Dons de bienfaisance privés						
Subventions et transferts du secteur public						
Subventions et transferts de l'étranger						
D.9 Transferts en capital à payer (-)	0		0		0	
Dons de bienfaisance privés						
Subventions et transferts du secteur public						
Subventions et transferts de l'étranger						
B.9 Capacité (+)/besoins (-) de financement	0		0		0	
B.1.1 Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital		0		0		0
III.2 Compte financier						
B.9 Capacité (+)/besoins (-) de financement		0		0		0
F Acquisition nette d'actifs financiers						
F Accroissement net des passifs						

Variables	Total ISBL (Base SCN)		Total ISBL avec production non marchande des ISBL marchandes		Total ISBL avec main-d'œuvre bénévole et production non marchande des ISBL marchandes	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
III.3.1 Compte des autres changements de volumes d'actifs						
K3-						
10. Autres changements de volume d'actifs						
K.12	0	0	0	0	0	0
AN Actifs non financiers						
AF Actifs/passifs financiers						
B.10.2 Variations de la valeur nette dues aux autres changements de volume d'actifs		0		0		0
III.3.2 Comptes de réévaluation						
K.11 Gains/pertes nominaux de détention	0	0	0	0	0	0
AN Actifs non financiers						
AF Actifs/passifs financiers						
B.10.3 Variations de la valeur nette, dues à des gains (+)/pertes (-) nominaux de détention		0		0		0
IV.1 Compte de patrimoine d'ouverture						
AN Actifs non financiers						
AF Actifs/passifs financiers						
B.90 Valeur nette		0		0		0
IV.2 Compte des variations de patrimoine						
AN Actifs non financiers						
AF Actifs/passifs financiers						
B.10 Variations totales de la valeur nette, dues à :		0		0		0
B.10.1 Epargne et transferts en capital		0		0		0
B.10.2 Autres changements de volume d'actifs		0		0		0
B.10.3 Gains/pertes nominaux de détention		0		0		0
IV.3 Compte de patrimoine de clôture						
AN Actifs non financiers						
AF Actifs/passifs financiers						
B.90 Valeur nette		0		0		0
Partie B : Autres variables						
Emploi						
A. Rémunéré						
1. Effectif						
2. Equivalent temps plein						
3. Rémunération des salariés						
B. Bénévole						
1. Effectif						
2. Equivalent temps plein						
3. Rémunération des salariés (valeur imputée)						
C. Rémunération totale des salariés [A3 + B3]	0		0		0	

TABEAU II.1
Catégories dépenses classées par type d'institution sans but lucratif
(montants libellés en unités de devises)

	Dépenses totales			Dépenses d'exploitation			Rémunération des salariés									
	Base SCN (1)	Avec production non marchande des ISBL marchandes (2)	Valeur de la main-d'œuvre bénévole et de la production non marchande des ISBL marchandes (3)	Base SCN (4)	Avec production non marchande des ISBL marchandes (5)	Valeur de la main-d'œuvre bénévole et de la production non marchande des ISBL marchandes (6)	Consommation intermédiaire (P.2) (7)	Base SCN (8)	Avec production non marchande des ISBL marchandes (9)	Valeur de la main-d'œuvre bénévole et de la production non marchande des ISBL marchandes (10)	Consommation de capital fixe (K.11) (11)	Autres impôts (net) sur la production (D.20, D.39) (12)	Cadeaux-subventions et transferts payés (D.7) (13)	Revenus de la propriété payés (D.4) (14)	Autres dépenses (15)	
Type d'institution sans but lucratif (par activité) [ICNPO]																
TOTAL : ENSEMBLE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GRUPE 1 CULTURE ET LOISIRS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1 100 Culture et arts																
1 200 Sports																
1 300 Autres clubs de loisirs et clubs sociaux																
GRUPE 2 ÉDUCATION ET RECHERCHE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 100 Enseignement primaire et secondaire																
2 200 Enseignement supérieur																
2 300 Autres activités d'éducation																
2 400 Recherche																
GRUPE 3 SANTÉ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 100 Hôpitaux et services de rééducation																
3 200 Centres de soins																
3 300 Santé mentale et intervention d'urgence																
3 400 Autres activités de santé																

	Dépenses totales			Dépenses d'exploitation			Rémunération des salariés								
	Base SCN (1)	Avec pro-duction non marchande des ISBL marchandes (2)	Valeur de la main-d'œuvre bénévole et de la production non marchande des ISBL marchandes (3)	Base SCN (4)	Avec pro-duction non marchande des ISBL marchandes (5)	Valeur de la main-d'œuvre bénévole et de la production non marchande des ISBL marchandes (6)	Consom-mation intermé-diaire (P.2) (7)	Base SCN (8)	Avec pro-duction non marchande des ISBL marchandes (9)	Valeur de la main-d'œuvre bénévole et de la production non marchande des ISBL marchandes (10)	Consom-mation de capital fixe (K.11) (11)	Autres impôts (net) sur la produc-tion (D.20, D.39) (12)	Cadeaux, subven-tions et transferts payés (D.7) (13)	Revenus de la propriété payés (D.4) (14)	Autres dépenses (15)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)
Type d'institution sans but lucratif (par activité) [ICNPO]															
GROUPE 4 ACTION SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 100 Services sociaux															
4 200 Services d'urgence et de secours															
4 300 Secours financiers et autres services de soutien															
GROUPE 5 ENVIRONNEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 100 Environnement															
5 200 Protection des animaux															
GROUPE 6 DÉVELOPPEMENT ET LOGEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 100 Développement économique, social, communautaire															
6 200 Logement															
6 300 Emploi et formation															
GROUPE 7 DÉFENSE DES DROITS ET INTÉRÊTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 100 Organisations de citoyens															
7 200 Services juridiques															
7 300 Organisations politiques															
GROUPE 8 INTERMÉDIAIRES PHILANTHROPIQUES ET PROMOTION DU BÉNÉVOLAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

TABLEAU II.1 (suite)

Type d'institution sans but lucratif (par activité) [ICNPO]	Mémorandum : consommation			
	Consommation intermédiaire (16)	Dépenses de consommation finale		
		Base SCN (17)	Avec production non marchande des ISBL marchandes (18)	Valeur de la main-d'œuvre bénévole et de la production non marchande des ISBL marchandes (19)
TOTAL : ENSEMBLE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF				
GROUPE 1 CULTURE ET LOISIRS				
1 100 Culture et arts				
1 200 Sports				
1 300 Autres clubs de loisirs et clubs sociaux				
GROUPE 2 ÉDUCATION ET RECHERCHE				
2 100 Enseignement primaire et secondaire				
2 200 Enseignement supérieur				
2 300 Autres activités d'éducation				
2 400 Recherche				
GROUPE 3 SANTÉ				
3 100 Hôpitaux et services de rééducation				
3 200 Centres de soins				
3 300 Santé mentale et intervention d'urgence				
3 400 Autres activités de santé				
GROUPE 4 ACTION SOCIALE				
4 100 Services sociaux				
4 200 Services d'urgence et de secours				
4 300 Secours financiers et autres services de soutien				
GROUPE 5 ENVIRONNEMENT				
5 100 Environnement				
5 200 Protection des animaux				
GROUPE 6 DÉVELOPPEMENT ET LOGEMENT				
6 100 Développement économique, social, communautaire				
6 200 Logement				
6 300 Emploi et formation				
GROUPE 7 DÉFENSE DES DROITS ET INTÉRÊTS				
7 100 Organisations de citoyens				
7 200 Services juridiques				
7 300 Organisations politiques				

<i>Type d'institution sans but lucratif (par activité) [ICNPO]</i>	<i>Mémorandum : consommation</i>			
	<i>Consommation intermédiaire (16)</i>	<i>Dépenses de consommation finale</i>		
		<i>Base SCN (17)</i>	<i>Avec production non marchande des ISBL marchandes (18)</i>	<i>Valeur de la main-d'œuvre bénévole et de la production non marchande des ISBL marchandes (19)</i>
GRUPE 8 INTERMÉDIAIRES PHILANTHROPIQUES ET PROMOTION DU BÉNÉVOLAT				
8 100 Fondations				
8 200 Autres intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat				
GRUPE 9 ACTIVITÉS INTERNATIONALES				
9 100 Activités internationales				
GRUPE 10 ORGANISATIONS RELIGIEUSES				
10 100 Congrégations et associations religieuses				
GRUPE 11 ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES, SYNDICATS				
11 100 Associations économiques				
11 200 Associations professionnelles				
11 300 Syndicats				
GRUPE 12 (NON CLASSÉ AILLEURS)				

TABEAU II.2
Sources de revenus, classées par type d'institution sans but lucratif
(Montants libellés en unités de devise)

Type d'institution sans but lucratif (par activité) [ICNPO]	Revenus totaux			Revenus de la vente de services				Revenus des cadeaux, subventions et contributions				Revenus des cadeaux, subventions et contributions de bienfaisance privés			Revenus d'autres provenance (17)
	Avec production non marchande des ISBL des marchandes (2)	Valeur de la main-d'œuvre bénévole et de la production non marchande des ISBL des marchandes (3)	Total (P1) (4)	Au secteur public (5)	Au secteur privé (6)	Au reste du monde (7)	Base SCN (8)	Avec production non marchande des ISBL des marchandes (9)	Valeur de la main-d'œuvre bénévole et de la production non marchande des ISBL des marchandes (10)	Du secteur public (11)	Base SCN (12)	Revenus des dons de bienfaisance privés		Revenus de la propriété (16)	
												Avec production non marchande des ISBL des marchandes (13)	Valeur de la main-d'œuvre bénévole et de la production non marchande des ISBL des marchandes (14)		
TOTAL : ENSEMBLE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GROUPE 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1 100 Culture et arts															
1 200 Sports															
1 300 Autres clubs de loisirs et clubs sociaux															
GROUPE 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ÉDUCATION ET RECHERCHE															
2 100 Enseignement primaire et secondaire															
2 200 Enseignement supérieur															
2 300 Autres activités d'éducation															
2 400 Recherche															
GROUPE 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SANTÉ															
3 100 Hôpitaux et services de rééducation															

	Revenus des cadeaux, subventions et contributions															
	Revenus totaux			Revenus de la vente de services				Revenus des cadeaux, subventions et contributions			Revenus des dons de bienfaisance privés					
	Base SCN (1)	Avec pro-duction non mar- chande des ISBL marchan- des (2)	Valeur de la main-d'œu- vre bénévole et de la pro- duction non marchande des ISBL marchandes (3)	Total (P1) (4)	Au secteur public (5)	Au secteur privé (6)	Au reste du monde (7)	Revenus des cadeaux, subventions et contributions			Revenus des dons de bienfaisance privés					
								Base SCN (8)	Avec pro- duction non mar- chande des ISBL marchan- des (9)	Valeur de la main-d'œu- vre bénévole et de la pro- duction non marchande des ISBL mar- chandes (10)	Du secteur public (11)	Base SCN (12)	Avec pro- duction non mar- chande des ISBL marchan- des (13)	Valeur de la main-d'œu- vre bénévole et de la pro- duction non marchande des ISBL mar- chandes (14)	Revenus du reste du monde (15)	Revenus de la pro- priété (16)
3 200 Centres de soins																
3 300 Santé mentale et intervention d'urgence																
3 400 Autres activités de santé																
GROUPE 4 ACTION SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 100 Services sociaux																
4 200 Services d'urgence et de secours																
4 300 Secours financiers et autres services de soutien																
GROUPE 5 ENVIRONNEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 100 Environnement																
5 200 Protection des animaux																
GROUPE 6 DÉVELOPPEMENT ET LOGEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 100 Développement économique, social, communautaire																
6 200 Logement																
6 300 Emploi et formation																

	Revenus des cadeaux, subventions et contributions																
	Revenus totaux			Revenus de la vente de services				Revenus des cadeaux, subventions et contributions			Revenus des dons de bienfaisance privés						
	Base SCN (1)	Avec pro-duction non mar- chande des ISBL marchan- des (2)	Valeur de la main-d'œu- vre bénévole et de la pro- duction non marchande des ISBL marchandes (3)	Total (P1) (4)	Au secteur public (5)	Au secteur privé (6)	Au reste du monde) (7)	Base SCN (8)	Avec pro- duction non mar- chande des ISBL marchan- des (9)	Valeur de la main-d'œu- vre bénévole et de la pro- duction non marchande des ISBL mar- chandes (10)	Du secteur public (11)	Base SCN (12)	Avec pro- duction non mar- chande des ISBL marchan- des (13)	Valeur de la main-d'œu- vre bénévole et de la pro- duction non marchande des ISBL mar- chandes (14)	Revenus du reste du monde (15)	Revenus de la pro- priété (16)	Revenus d'autres pro- ve- nance (17)
Type d'institution sans but lucratif (par activité) [ICNPO]																	
7 100 Organisations de citoyens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 200 Services juridiques																	
7 300 Organisations politiques																	
8 100 Fondations																	
8 200 Autres intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat																	
9 100 Activités internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 100 Organisations religieuses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Revenus des cadeaux, subventions et contributions																
	Revenus totaux			Revenus de la vente de services				Revenus des cadeaux, subventions et contributions				Revenus d'autres provenances (17)					
	Base SCN (1)	Avec production non marchande des ISBL (2)	Valeur de la main-d'œuvre bénévole et de la production non marchande des ISBL (3)	Total (P1) (4)	Au secteur public (5)	Au secteur privé (6)	Au reste du monde (7)	Revenus des cadeaux, subventions et contributions			Revenus des dons de bienfaisance privés						
								Base SCN (8)	Avec production non marchande des ISBL (9)	Valeur de la main-d'œuvre bénévole et de la production non marchande des ISBL (10)	Base SCN (12)		Avec production non marchande des ISBL (13)	Valeur de la main-d'œuvre bénévole et de la production non marchande des ISBL (14)	Revenus du reste du monde (15)	Revenus de la propriété (16)	
Du secteur public (11)																	Du secteur privé (11)
10 100 Congrégations et associations religieuses																	
11 100 Associations économiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 200 Associations professionnelles																	
11 300 Syndicats																	
GROUPE 12 (NON CLASSE AILLEURS)																	

TABLEAU II.3
Paiements de transferts (classés par type d'institution sans but lucratif)
(Montants libellés en unités de devises)

	Paiements de transferts reçus de (1-8)						Paiements de transferts vers (9-14)						Paiements de transferts nets de (15-22)					
	Toutes source		Sociétés (3)	Secteur public (4)	Ménages		Reste du monde (8)	Toutes sources (D.7) (9)	Sociétés (10)	Secteur public (11)	Ménages (12)	ISBL (13)	Reste du monde (14)	Toutes sources		Ménages		Reste du monde (22)
	Base SCN (1)	Avec main-d'œuvre bénévole (2)			Base SCN (5)	Avec main-d'œuvre bénévole (6)								Base SCN (15)	Avec main-d'œuvre bénévole (16)	Base SCN (19)	Avec main-d'œuvre bénévole (20)	
TOTAL : ENSEMBLE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1 100 Culture et arts																		
1 200 Sports																		
1 300 Autres clubs de loisirs et clubs sociaux																		
GROUPE 2 ÉDUCATION ET RECHERCHE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 100 Enseignement primaire et secondaire																		
2 200 Enseignement supérieur																		
2 300 Autres activités d'éducation																		
2 400 Recherche																		
GROUPE 3 SANTÉ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 100 Hôpitaux et services de rééducation																		
3 200 Centres de soins																		
3 300 Santé mentale et intervention d'urgence																		

	Paiements de transferts reçus de (1-8)						Paiements de transferts vers (9-14)						Paiements de transferts nets de (15-22)						
	Toutes source			Ménages			Reste du monde (8)	Toutes sources (D.7) (9)	Sociétés (10)	Secteur public (11)	Ménages (12)	ISBL (13)	Reste du monde (14)	Toutes sources		Ménages		Reste du monde (22)	
	Base SCN (1)	Avec main-d'œuvre bénévole (2)	Sociétés (3)	Secteur public (4)	Base SCN (5)	Avec main-d'œuvre bénévole (6)								ISBL (7)	Base SCN (15)	Avec main-d'œuvre bénévole (16)	Sociétés (17)		Secteur public (18)
3 400 Autres activités de santé																			
GROUPE 4 ACTION SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 100 Services sociaux																			
4 200 Services d'urgence et de secours																			
4 300 Secours financiers et autres services de soutien																			
GROUPE 5 ENVIRONNEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 100 Environnement																			
5 200 Protection des animaux																			
GROUPE 6 DÉVELOPPEMENT ET LOGEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 100 Développement économique, social, communautaire																			
6 200 Logement																			
6 300 Emploi et formation																			
GROUPE 7 DÉFENSE DES DROITS ET INTÉRÊTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 100 Organisations de citoyens																			
7 200 Services juridiques																			
7 300 Organisations politiques																			

	Paiements de transferts reçus de (1-8)							Paiements de transferts nets de (15-22)									
	Toutes source			Ménages		Reste du monde (8)	Toutes sources (D.7) (9)	Sociétés (10)	Secteur public (11)	Ménages (12)	ISBL (13)	Reste du monde (14)	Toutes sources		Ménages		Reste du monde (22)
	Base SCN (1)	Avec main-d'œuvre bénévole (2)	Sociétés (3)	Secteur public (4)	Base SCN (5)								Avec main-d'œuvre bénévole (6)	ISBL (7)	Base SCN (15)	Avec main-d'œuvre bénévole (16)	
GROUPE 8 INTERMÉDIAIRES PHILANTHROPIQUES ET PROMOTION DU BÉNÉVOLAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8 100 Fondations																	
8 200 Autres intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat																	
GROUPE 9 ACTIVITÉS INTERNATIONALES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 100 Activités internationales																	
GROUPE 10 ORGANISATIONS RELIGIEUSES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 100 Congrégations et associations religieuses																	
GROUPE 11 ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES, SYNDICATS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 100 Associations économiques																	
11 200 Associations professionnelles																	
11 300 Syndicats																	
GROUPE 12 (NON CLASSE AILLEURS)																	

TABLEAU II.4
Données d'emploi rémunéré et bénévole et de rémunération
classées par type d'institution sans but lucratif
(effectifs sauf rémunérations, libellées en unités de devises)

Type d'institution sans but lucratif, par branche d'activité (ICNPO)	Emploi rémunéré			Emploi bénévole		
	Effectifs	Equivalents plein-temps	Rémunération	Effectifs	Equivalents plein temps	Rémunération imputée
TOTAL : ENSEMBLE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF	0	0	0	0	0	0
GROUPE 1 CULTURE ET LOISIRS	0	0	0	0	0	0
1 100 Culture et arts						
1 200 Sports						
1 300 Autres clubs de loisirs et clubs sociaux						
GROUPE 2 ÉDUCATION ET RECHERCHE	0	0	0	0	0	0
2 100 Enseignement primaire et secondaire						
2 200 Enseignement supérieur						
2 300 Autres activités d'éducation						
2 400 Recherche						
GROUPE 3 SANTÉ	0	0	0	0	0	0
3 100 Hôpitaux et services de rééducation						
3 200 Centres de soins						
3 300 Santé mentale et intervention d'urgence						
3 400 Autres activités de santé						
GROUPE 4 ACTION SOCIALE	0	0	0	0	0	0
4 100 Services sociaux						
4 200 Services d'urgence et de secours						
4 300 Secours financiers et autres services de soutien						
GROUPE 5 ENVIRONNEMENT	0	0	0	0	0	0
5 100 Environnement						
5 200 Protection des animaux						
GROUPE 6 DÉVELOPPEMENT ET LOGEMENT	0	0	0	0	0	0
6 100 Développement économique, social, communautaire						
6 200 Logement						
6 300 Emploi et formation						
GROUPE 7 DÉFENSE DES DROITS ET INTÉRÊTS	0	0	0	0	0	0
7 100 Organisations de citoyens						

Type d'institution sans but lucratif, par branche d'activité (ICNPO)	Emploi rémunéré			Emploi bénévole		
	Effectifs	Equivalents plein-temps	Rémunération	Effectifs	Equivalents plein temps	Rémunération imputée
7 200 Services juridiques						
7 300 Organisations politiques						
GRUPE 8 INTERMÉDIAIRES PHILANTHROPIQUES ET PROMOTION DU BÉNÉVOLAT	0	0	0	0	0	0
8 100 Fondations						
8 200 Autres intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat						
GRUPE 9 ACTIVITÉS INTERNATIONALES	0	0	0	0	0	0
9 100 Activités internationales						
GRUPE 10 ORGANISATIONS RELIGIEUSES	0	0	0	0	0	0
10 100 Congrégations et associations religieuses						
GRUPE 11 ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES, SYNDICATS	0	0	0	0	0	0
11 100 Associations économiques						
11 200 Associations professionnelles						
11 300 Syndicats						
GRUPE 12 (NON CLASSÉ AILLEURS)						

TABLEAU II.5
Accumulation d'actifs et situation par type d'institution sans but lucratif
(Montants libellés en unités de devises)

Type d'institution sans but lucratif, par branche d'activité (ICNPO)	Accumulation d'actifs			Situation des actifs (fin d'exercice)		
	Actifs non financiers	Actifs financiers	Passifs financiers	Actifs non financiers	Actifs financiers	Passifs financiers
TOTAL : ENSEMBLE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF	0	0	0	0	0	0
GRUPE 1 CULTURE ET LOISIRS	0	0	0	0	0	0
1 100 Culture et arts						
1 200 Sports						
1 300 Autres clubs de loisirs et clubs sociaux						
GRUPE 2 ÉDUCATION ET RECHERCHE	0	0	0	0	0	0
2 100 Enseignement primaire et secondaire						
2 200 Enseignement supérieur						
2 300 Autres activités d'éducation						
2 400 Recherche						
GRUPE 3 SANTÉ	0	0	0	0	0	0
3 100 Hôpitaux et services de rééducation						
3 200 Centres de soins						
3 300 Santé mentale et intervention d'urgence						
3 400 Autres activités de santé						
GRUPE 4 ACTION SOCIALE	0	0	0	0	0	0
4 100 Services sociaux						
4 200 Services d'urgence et de secours						
4 300 Secours financiers et autres services de soutien						
GRUPE 5 ENVIRONNEMENT	0	0	0	0	0	0
5 100 Environnement						
5 200 Protection des animaux						
GRUPE 6 DÉVELOPPEMENT ET LOGEMENT	0	0	0	0	0	0
6 100 Développement économique, social, communautaire						
6 200 Logement						
6 300 Emploi et formation						
GRUPE 7 DÉFENSE DES DROITS ET INTÉRÊTS	0	0	0	0	0	0
7 100 Organisations de citoyens						
7 200 Services juridiques						
7 300 Organisations politiques						

Type d'institution sans but lucratif, par branche d'activité (ICNPO)	Accumulation d'actifs			Situation des actifs (fin d'exercice)		
	Actifs non financiers	Actifs financiers	Passifs financiers	Actifs non financiers	Actifs financiers	Passifs financiers
GRUPE 8 INTERMÉDIAIRES PHILANTHROPIQUES ET PROMOTION DU BÉNÉVOLAT	0	0	0	0	0	0
8 100 Fondations						
8 200 Autres intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat						
GRUPE 9 ACTIVITÉS INTERNATIONALES	0	0	0	0	0	0
9 100 Activités internationales						
GRUPE 10 ORGANISATIONS RELIGIEUSES	0	0	0	0	0	0
10 100 Congrégations et associations religieuses						
GRUPE 11 ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES, SYNDICATS	0	0	0	0	0	0
11 100 Associations économiques						
11 200 Associations professionnelles						
11 300 Syndicats						
GRUPE 12 (NON CLASSÉ AILLEURS)						

TABLEAU III.1
Comptes économiques intégrés par secteur et par type d'institution (base SCN)
(Montants libellés en unités de devises)

	Sociétés non financières						Sociétés financières						Administration publique						Ménages						Institutions sans but lucratif au service des ménages (5.15)			Secteur sans but lucratif agrégé						
	Total (5.11)		ISBL (5.11a)		Divers (5.11b)		Total (5.12)		ISBL (5.12a)		Divers (5.12b)		Total (5.13)		ISBL (5.13a)		Divers (5.13b)		Total (5.14)		ISBL (5.14a)		Divers (5.14b)		E		R		E		R			
	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R		
I																																		
Opérations, flux et stocks divers selon le SCN																																		
Compte de production																																		
P.1 Production ¹	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P.11 Production marchande																																		
Dont : paiements à des tiers																																		
P.12 Production pour usage final propre																																		
P.13 Autre production non marchande																																		
P.2 Consommation intermédiaire																																		
B.1g Valeur ajoutée brute	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
K.1 Consommation de capital fixe																																		
B.1n VALEUR AJOUTÉE NETTE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
II.1.1 Compte d'exploitation																																		
B.1n VALEUR AJOUTÉE NETTE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D.1 Rémunération des salariés																																		
D.11 Salaires et traitements																																		
D.12 Cotisations sociales à la charge des employeurs																																		
D.29 Autres impôts sur la production																																		
D.39 Autres subventions sur la production	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B.2n EXCÉDENT D'EXPLOITATION NET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B.3n REVENU MIXTE NET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
II.1.2 Compte d'affectation des autres revenus primaires																																		
B.2n EXCÉDENT D'EXPLOITATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B.3n REVENU MIXTE NET																																		
D.1 Rémunération des salariés																																		
D.11 Salaires et traitements																																		

	Sociétés non financières												Sociétés financières						Administration publique						Ménages						Institutions sans but lucratif au service des ménages (5.15)			Secteur sans but lucratif agrégé								
	Total (5.11)			ISBL (5.11a)			Divers (5.11b)			Total (5.12)			ISBL (5.12a)			Divers (5.12b)			Total (5.13)			ISBL (5.13a)			Divers (5.13b)			Total (5.14)			ISBL (5.14a)			Divers (5.14b)			Total (5.15)			Total (5.16)		
	E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R	
Opérations, flux et stocks divers selon le SCN																																										
D.12	Cotisations sociales à la charge des employeurs																																									
D.21	Impôts sur les produits																																									
D.29	Autres impôts sur la production																																									
D.31	Subventions sur les produits																																									
D.39	Autres subventions sur la production																																									
D.4	Revenus de la propriété																																									
D.41	Intérêts																																									
D.42	Revenus distribués des sociétés																																									
D.45	Loyers																																									
B.5n	SOLDE DES REVENUS PRIMAIRES NET																																									
II.2	Compte de distribution secondaire des revenus																																									
B.5n	SOLDE DES REVENUS PRIMAIRES NET																																									
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.																																									
D.61	Cotisations sociales																																									
D.62	Avantages sociaux autres qu'avantages sociaux en nature																																									
D.7	Autres transferts courants																																									
	Dons de bienfaisance privés																																									
	Subventions et transferts du secteur public																																									
	Subventions et transferts de l'étranger																																									
B.6n	REVENU DISPONIBLE NET																																									
II.3	Compte de redistribution du revenu en nature																																									
B.6n	REVENU DISPONIBLE NET																																									
D.63	Transferts sociaux en nature																																									
B.7n	REVENU DISPONIBLE AJUSTÉ NET																																									
II.4.1	Compte d'utilisation du revenu disponible																																									
B.6n	REVENU DISPONIBLE NET																																									

	Sociétés non financières						Sociétés financières						Administration publique						Ménages						Institutions sans but lucratif au service des ménages (5.15)			Secteur sans but lucratif agrégé				
	Total (5.11)		ISBL (5.11a)		Divers (5.11b)		Total (5.12)		ISBL (5.12a)		Divers (5.12b)		Total (5.13)		ISBL (5.13a)		Divers (5.13b)		Total (5.14)		ISBL (5.14a)		Divers (5.14b)		E		R		E		R	
	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
<i>Opérations, flux et stocks divers selon le SCN</i>																																
P.3	Dépense de consommation finale																															
D.8	Ajustement en fonction de la variation de participation nette des ménages aux fonds de pension																															
B.8n	ÉPARGNE NETTE																															
II.4.2 Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté																																
B.7n	REVENU DISPONIBLE AJUSTÉ NET																															
P.4	Consommation finale effective																															
D.8	Ajustement en fonction de la variation de participation nette des ménages aux fonds de pension																															
B.8n	ÉPARGNE NETTE																															
III.1 Compte de capital																																
B.8	Épargne, nette																															
P.5	Formation brute de capital																															
P.51	Formation brute de capital fixe																															
P.52	Variation des stocks																															
P.53	Acquisition moins cession d'objets de valeur																															
K.1	Consommation de capital fixe																															
K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits																															
D.9	Transferts en capital à recevoir																															
Dons de bienfaisance privés																																
Subventions et transferts du secteur public																																
Subventions et transferts de l'étranger																																
D.9	Transferts en capital à payer (-)																															
Dons de bienfaisance privés																																
Subventions et transferts du secteur public																																

	Sociétés non financières												Sociétés financières						Administration publique						Ménages						Institutions sans but lucratif au service des ménages (5.15)			Secteur sans but lucratif agrégé								
	Total (5.11)			ISBL (5.11a)			Divers (5.11b)			Total (5.12)			ISBL (5.12a)			Divers (5.12b)			Total (5.13)			ISBL (5.13a)			Divers (5.13b)			Total (5.14)			ISBL (5.14a)			Divers (5.14b)			E		R			
	E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R	
	Opérations, flux et stocks divers selon le SCN																																									
Subventions et transferts de l'étranger																																										
B.9	Capacité (+)/besoins (-) de financement			0						0						0						0						0					0		0							
B.1.1	Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital			0			0			0			0			0			0			0			0			0					0		0							
III.2	Compte financier			0			0			0			0			0			0			0			0			0														
B.9	Capacité (+)/besoins (-) de financement			0			0			0			0			0			0			0			0			0					0		0							
F	Acquisition nette d'actifs financiers						0						0						0						0								0		0							
F	Accroissement net des passifs						0						0						0						0								0		0							
III.3.1	Compte des autres changements de volumes d'actifs			0			0			0			0			0			0			0			0			0														
K3-							0			0			0			0			0			0			0			0					0		0							
10.	Autres changements de volume d'actifs			0			0			0			0			0			0			0			0			0					0		0							
K.12				0			0			0			0			0			0			0			0			0					0		0							
AN	Actifs non financiers												0						0						0								0		0							
AF	Actifs/passifs financiers			0			0						0						0						0																	
B.10.2	Variations de la valeur nette dues aux autres changements de volume d'actifs												0						0						0								0		0							
III.3.2	Comptes de réévaluation			0			0			0			0			0			0			0			0			0														
K.11	Gains/pertes nominaux de détention			0			0			0			0			0			0			0			0			0					0		0							
AN	Actifs non financiers						0						0						0						0								0		0							
AF	Actifs/passifs financiers												0						0						0								0		0							
B.10.3	Variations de valeur nette dues aux gains (+)/pertes (-) nominaux de détention			0			0			0			0			0			0			0			0			0					0		0							
IV.1	Compte de patrimoine d'ouverture																																									
AN	Actifs non financiers						0						0						0						0								0		0							
AF	Actifs/passifs financiers									0						0						0						0					0		0							
B.90	Valeur nette			0			0			0			0			0			0			0			0			0					0		0							
IV.2	Comptes des variations de patrimoine																																									
AN	Actifs non financiers												0						0						0								0		0							
AF	Actifs/passifs financiers						0						0						0						0								0		0							

	Sociétés non financières						Sociétés financières						Administration publique						Ménages						Institutions sans but lucratif au service des ménages (5.15)		Secteur sans but lucratif agrégé					
	Total (5.11)		ISBL (5.11a)		Divers (5.11b)		Total (5.12)		ISBL (5.12a)		Divers (5.12b)		Total (5.13)		ISBL (5.13a)		Divers (5.13b)		Total (5.14)		ISBL (5.14a)		Divers (5.14b)		E	R	E	R	E	R	E	R
	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R								
<i>Opérations, flux et stocks divers selon le SCN</i>																																
B.10	Variations totales de la valeur nette, dues à :																															
B.10.1	Epargne et transferts en capital																															
B.10.2	Autres changements de volume d'actifs																															
B.10.3	Gains/pertes nominaux de détention																															
IV.3	Compte de patrimoine de clôture																															
AN	Actifs non financiers																															
AF	Actifs/passifs financiers																															
B.90	Valeur nette																															

Tableau III.2
Comptes économiques intégrés par secteur et par type d'institution
avec production non marchande des ISBL marchandes
(Montants libellés en unités de devises)

	Sociétés non financières						Sociétés financières						Administration publique						Ménages						Institutions sans but lucratif au service des ménages (5.15)						Secteur sans but lucratif agrégé					
	Total (5.11)		ISBL (5.11a)		Divers (5.11b)		Total (5.12)		ISBL (5.12a)		Divers (5.12b)		Total (5.13)		ISBL (5.13a)		Divers (5.13b)		Total (5.14)		ISBL (5.14a)		Divers (5.14b)		Total (5.15)		ISBL (5.15a)		Divers (5.15b)							
	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R						
<i>Opérations, flux et stocks divers selon le SCN</i>																																				
I	Compte de production																																			
P1	Production1																																			
P:11	Production marchande																																			
	Dont : paiements à des tiers																																			
P12	Production pour usage final propre																																			
P:13	Autre production non marchande																																			
P2	Consommation intermédiaire																																			
B.1g	Valeur ajoutée brute																																			
K.1	Consommation de capital fixe																																			
B:1n	VALEUR AJOUTÉE NETTE																																			
II.1.1	Compte d'exploitation																																			
B.1n	VALEUR AJOUTÉE NETTE																																			
D.1	Rémunération des salariés																																			
D.11	Salaires et traitements																																			
D.12	Cotisations sociales à la charge des employeurs																																			
D.29	Autres impôts sur la production																																			
D.39	Autres subventions sur la production																																			
B.2n	EXCÉDENT D'EXPLOITATION NET																																			
B.3n	REVENU MIXTE NET																																			
II.1.2	Compte d'affectation des autres revenus primaires																																			
B.2n	EXCÉDENT D'EXPLOITATION																																			
B.3n	REVENU MIXTE NET																																			
D.1	Rémunération des salariés																																			
D.11	Salaires et traitements																																			

	Sociétés non financières												Sociétés financières						Administration publique						Ménages						Institutions lucratives au service des ménages (5.15)						Secteur sans but lucratif agrégé										
	Total (5.11)			ISBL (5.11a)			Divers (5.11b)			Total (5.12)			ISBL (5.12a)			Divers (5.12b)			Total (5.13)			ISBL (5.13a)			Divers (5.13b)			Total (5.14)			ISBL (5.14a)			Divers (5.14b)			Total (5.15)			ISBL (5.15a)			Divers (5.15b)				
	E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R			
<i>Opérations, flux et stocks divers selon le SCN</i>																																															
D.12	Cotisations sociales à la charge des employeurs																																														
D.21	Impôts sur les produits																																														
D.29	Autres impôts sur la production																																														
D.31	Subventions sur les produits																																														
D.39	Autres subventions sur la production																																														
D.4	Revenus de la propriété																																														
D.41	Intérêts																																														
D.42	Revenus distribués des sociétés																																														
D.45	Loyers																																														
B.5n	SOLDE DES REVENUS PRIMAIRES NET																																														
II.2	Compte de distribution secondaire des revenus																																														
B.5n	SOLDE DES REVENUS PRIMAIRES NET																																														
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.																																														
D.61	Cotisations sociales																																														
D.62	Avantages sociaux autres qu'avantages sociaux en nature																																														
D.7	Autres transferts courants																																														
	Dons de bienfaisance privés																																														
	Subventions et transferts du secteur public																																														
	Subventions et transferts de l'étranger																																														
B.6n	REVENU DISPONIBLE NET																																														
II.3	Compte de redistribution du revenu en nature																																														
B.6n	REVENU DISPONIBLE, NET																																														
D.63	Transferts sociaux en nature																																														
B.7n	REVENU DISPONIBLE AJUSTÉ NET																																														
II.4.1	Compte d'utilisation du revenu disponible																																														
B.6n	REVENU DISPONIBLE NET																																														
P.3	Dépense de consommation finale																																														

	Sociétés non financières												Sociétés financières						Administration publique						Ménages						Institutions lucratives au service des ménages (5.15)			Secteur sans but lucratif agrégé					
	ISBL (5.11a)			Divers (5.11b)			Total (5.12)			ISBL (5.12a)			Divers (5.12b)			Total (5.13)			ISBL (5.13a)			Divers (5.13b)			Total (5.14)			ISBL (5.14a)			Divers (5.14b)			Total (5.15)			Total (5.16)		
	E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R	
<i>Opérations, flux et stocks divers selon le SCN</i>																																							
D.8	Ajustement en fonction de la variation de participation nette des ménages aux fonds de pension																																						
B.8n	ÉPARGNE NETTE																																						
II.4.2 Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté																																							
B.7n	REVENU DISPONIBLE AJUSTÉ NET																																						
P.4	Consommation finale effective																																						
D.8	Ajustement en fonction de la variation de participation nette des ménages aux fonds de pension																																						
B.8n	ÉPARGNE NETTE																																						
III.1 Compte de capital																																							
B.8	Épargne nette																																						
P.5	Formation brute de capital																																						
P..51	Formation brute de capital fixe																																						
P.52	Variation des stocks																																						
P.53	Acquisition moins cession d'objets de valeur																																						
K.1	Consommation de capital fixe																																						
K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits																																						
D.9	Transferts en capital à recevoir																																						
Dons de bienfaisance privés																																							
Subventions et transferts du secteur public																																							
Subventions et transferts de l'étranger																																							
D.9	Transferts en capital à payer (-)																																						
Dons de bienfaisance privés																																							
Subventions et transferts du secteur public																																							
Subventions et transferts de l'étranger																																							
B.9	Capacité (+)/besoins (-) de financement																																						
B.1.1	Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital																																						

	Sociétés non financières						Sociétés financières						Administration publique						Ménages						Institutions lucratives au service des ménages (5.15)						Secteur sans but lucratif agrégé					
	Total (5.11)		ISBL (5.11a)		Divers (5.11b)		Total (5.12)		ISBL (5.12a)		Divers (5.12b)		Total (5.13)		ISBL (5.13a)		Divers (5.13b)		Total (5.14)		ISBL (5.14a)		Divers (5.14b)													
	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R		
<i>Opérations, flux et stocks divers selon le SCN</i>																																				
III.2	Compte financier																																			
B.9	Capacité (+)/besoins (-) de financement																																			
F	Acquisition nette d'actifs financiers																																			
F	Accroissement net des passifs																																			
III.3.1	Compte des autres changements de volumes d'actifs																																			
K3-																																				
10.	Autres changements de volume d'actifs																																			
K.12																																				
AN	Actifs non financiers																																			
AF	Actifs/passifs financiers																																			
B.10.2	Variations de la valeur nette dues aux autres changements de volume d'actifs																																			
III.3.2	Comptes de réévaluation																																			
K.11	Gains/pertes nominaux de détention																																			
AN	Actifs non financiers																																			
AF	Actifs/passifs financiers																																			
B.10.3	Variations de valeur nette dues aux gains (+)/pertes (-) nominaux de détention																																			
IV.1	Compte de patrimoine d'ouverture																																			
AN	Actifs non financiers																																			
AF	Actifs/passifs financiers																																			
B.90	Valeur nette																																			
IV.2	Comptes des variations de patrimoine																																			
AN	Actifs non financiers																																			
AF	Actifs/passifs financiers																																			
B.10	Variations totales de la valeur nette, dues à :																																			
B.10.1	Épargne et transferts en capital																																			
B.10.2	Autres changements de volume d'actifs																																			

	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administration publique			Ménages			Institutions lucratives au service des ménages (5.15)			Secteur sans but lucratif agrégé														
	Total (5.11)	ISBL (5.11a)	Divers (5.11b)	Total (5.12)	ISBL (5.12a)	Divers (5.12b)	Total (5.13)	ISBL (5.13a)	Divers (5.13b)	Total (5.14)	ISBL (5.14a)	Divers (5.14b)	E	R	E	R	E	R	E	R										
																					E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
																					E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
<i>Opérations, flux et stocks divers selon le SCN</i>																														
B.10.3			0		0	0		0		0	0																			
Gains/pertes nominaux de détention																														
IV.3					0																									
Compte de patrimoine de clôture																														
AN			0																											
Actifs non financiers																														
AF			0		0																									
Actifs/passifs financiers																														
B.90			0		0			0		0	0																			
Valeur nette																														

TABLEAU III.3
Comptes économiques intégrés par secteur et par type d'institution
avec main-d'œuvre bénévole et production non marchande des ISBL marchandes
(Montants libellés en unités de devises)

	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administration publique			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (5.15)			Secteur sans but lucratif agrégé				
	ISBL (5.11a)		Divers (5.11b)	ISBL (5.12a)		Divers (5.12b)	ISBL (5.13a)		Divers (5.13b)	Total (5.14)		ISBL (5.14a)		Divers (5.14b)		ISBL (5.15)		Divers (5.15)		
	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
<i>Opérations, flux et stocks divers selon le SCN</i>																				
I	Compte de production																			
P1	0		0	0		0	0		0	0		0		0		0		0		
P:11	0		0	0		0	0		0	0		0		0		0		0		
	Dont : paiements à des tiers																			
P12	0		0	0		0	0		0	0		0		0		0		0		
P:13	0		0	0		0	0		0	0		0		0		0		0		
P2	0		0	0		0	0		0	0		0		0		0		0		
B:1g	0		0	0		0	0		0	0		0		0		0		0		
K.1	0		0	0		0	0		0	0		0		0		0		0		
B:1n	0		0	0		0	0		0	0		0		0		0		0		
II.1.1	Compte d'exploitation																			
B:1n	0		0	0		0	0		0	0		0		0		0		0		
D.1	0		0	0		0	0		0	0		0		0		0		0		
D.11	Salaires et traitements																			
D.12	0		0	0		0	0		0	0		0		0		0		0		
D.29	Autres impôts sur la production																			
D.39	0		0	0		0	0		0	0		0		0		0		0		
B:2n	0		0	0		0	0		0	0		0		0		0		0		
B:3n	0		0	0		0	0		0	0		0		0		0		0		
II.1.2	Compte d'affectation des autres revenus primaires																			
B:2n	0		0	0		0	0		0	0		0		0		0		0		
B:3n	0		0	0		0	0		0	0		0		0		0		0		
D.1	0		0	0		0	0		0	0		0		0		0		0		
D.11	Salaires et traitements																			

	Sociétés non financières						Sociétés financières						Administration publique						Ménages						Institutions sans but lucratif au service des ménages (5.15)						Secteur sans but lucratif agréé																
	Total (5.11)			ISBL (5.11a)			Divers (5.11b)			Total (5.12)			ISBL (5.12a)			Divers (5.12b)			Total (5.13)			ISBL (5.13a)			Divers (5.13b)			Total (5.14)			ISBL (5.14a)			Divers (5.14b)			Total (5.15)			ISBL (5.15a)			Divers (5.15b)				
	E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R			
<i>Opérations, flux et stocks divers selon le SCN</i>																																															
D.12	Cotisations sociales à la charge des employeurs																																														
D.21	Impôts sur les produits																																														
D.29	Autres impôts sur la production																																														
D.31	Subventions sur les produits																																														
D.39	Autres subventions sur la production																																														
D.4	Revenus de la propriété																																														
D.41	Intérêts																																														
D.42	Revenus distribués des sociétés																																														
D.45	Loyers																																														
B.5n	SOLDE DES REVENUS PRIMAIRES NET																																														
II.2	Compte de distribution secondaire des revenus																																														
B.5n	SOLDE DES REVENUS PRIMAIRES NET																																														
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.																																														
D.61	Cotisations sociales																																														
D.62	Avantages sociaux autres qu'avantages sociaux en nature																																														
D.7	Autres transferts courants																																														
	Dons de bienfaisance privés																																														
	Subventions et transferts du secteur public																																														
	Subventions et transferts de l'étranger																																														
B.6n	REVENU DISPONIBLE NET																																														
II.3	Compte de redistribution du revenu en nature																																														
B.6n	REVENU DISPONIBLE NET																																														
D.63	Transferts sociaux en nature																																														
B.7n	REVENU DISPONIBLE AJUSTÉ NET																																														
II.4.1	Compte d'utilisation du revenu disponible																																														
B.6n	REVENU DISPONIBLE NET																																														
P.3	Dépense de consommation finale																																														

	Sociétés non financières						Sociétés financières						Administration publique						Ménages						Institutions sans but lucratif au service des ménages (5.15)						Secteur sans but lucratif agréé																
	Total (5.11)			ISBL (5.11a)			Divers (5.11b)			Total (5.12)			ISBL (5.12a)			Divers (5.12b)			Total (5.13)			ISBL (5.13a)			Divers (5.13b)			Total (5.14)			ISBL (5.14a)			Divers (5.14b)			Total (5.15)			ISBL (5.15a)			Divers (5.15b)				
	E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R			
<i>Opérations, flux et stocks divers selon le SCN</i>																																															
D.8	Ajustement en fonction de la variation de participation nette des ménages aux fonds de pension																																														
B.8n	ÉPARGNE NETTE																																														
II.4.2																																															
Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté																																															
B.7n	REVENU DISPONIBLE AJUSTE NET																																														
P.4	Consommation finale effective																																														
D.8	Ajustement en fonction de la variation de participation nette des ménages aux fonds de pension																																														
B.8n	ÉPARGNE NETTE																																														
III.1																																															
Compte de capital																																															
B.8	Epargne, nette																																														
P.5	Formation brute de capital																																														
P..51	Formation brute de capital fixe																																														
P.52	Variation des stocks																																														
P.53	Acquisition moins cession d'objets de valeur																																														
K.1	Consommation de capital fixe																																														
K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits																																														
D.9	Transferts en capital à recevoir																																														
Dons de bienfaisance privés																																															
Subventions et transferts du secteur public																																															
Subventions et transferts de l'étranger																																															
D.9	Transferts en capital à payer (-)																																														
Dons de bienfaisance privés																																															
Subventions et transferts du secteur public																																															
Subventions et transferts de l'étranger																																															
B.9	Capacité (+)/besoins (-) de financement																																														

	Sociétés non financières						Sociétés financières						Administration publique						Ménages						Institutions sans but lucratif au service des ménages (5.15)						Secteur sans but lucratif agréé					
	Total (5.11)		ISBL (5.11a)		Divers (5.11b)		Total (5.12)		ISBL (5.12a)		Divers (5.12b)		Total (5.13)		ISBL (5.13a)		Divers (5.13b)		Total (5.14)		ISBL (5.14a)		Divers (5.14b)		Total (5.15)		ISBL (5.15a)		Divers (5.15b)							
	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R						
<i>Opérations, flux et stocks divers selon le SCN</i>																																				
B.1.1	Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital																																			
III.2	Compte financier																																			
B.9	Capacité (+)/besoins (-) de financement																																			
F	Acquisition nette d'actifs financiers																																			
F	Accroissement net des passifs																																			
III.3.1	Compte des autres changements de volumes d'actifs																																			
K3-																																				
10.	Autres changements de volume d'actifs																																			
K.12																																				
AN	Actifs non financiers																																			
AF	Actifs/passifs financiers																																			
B.10.2	Variations de la valeur nette dues aux autres changements de volume d'actifs																																			
III.3.2	Comptes de réévaluation																																			
K.11	Gains/pertes nominaux de détention																																			
AN	Actifs non financiers																																			
AF	Actifs/passifs financiers																																			
B.10.3	Variations de valeur nette dues aux gains (+)/pertes (-) nominaux de détention																																			
IV.1	Compte de patrimoine d'ouverture																																			
AN	Actifs non financiers																																			
AF	Actifs/passifs financiers																																			
B.90	Valeur nette																																			
IV.2	Comptes des variations de patrimoine																																			
AN	Actifs non financiers																																			
AF	Actifs/passifs financiers																																			
B.10	Variations totales de la valeur nette, dues à :																																			
B.10.1	Epargne et transferts en capital																																			

	Sociétés non financières						Sociétés financières						Administration publique						Ménages						Institutions sans but lucratif au service des ménages (5.15)						Secteur sans but lucratif agréé																				
	Total (5.11)			ISBL (5.11a)			Divers (5.11b)			Total (5.12)			ISBL (5.12a)			Divers (5.12b)			Total (5.13)			ISBL (5.13a)			Divers (5.13b)			Total (5.14)			ISBL (5.14a)			Divers (5.14b)			Total (5.15)			ISBL (5.15a)			Divers (5.15b)								
	E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R		E	R							
<i>Opérations, flux et stocks divers selon le SCN</i>																																																			
B.10.2	Autres changements de volume d'actifs			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
B.10.3	Gains/pertes nominaux de détention			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
IV.3	Compte de patrimoine de clôture																																																		
AN	Actifs non financiers																																																		
AF	Actifs/passifs financiers																																																		
B.90	Valeur nette			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

TABLEAU IV

**1. Production, valeur ajoutée et emploi par branche d'activité,
par secteur et par type d'institution (base SCN)**
(Montants libellés en unités de devises)

A. PRODUCTION

Catégorie/classe et désignation CITI	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administrations publiques			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agrégé
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)	Divers (S.13b)	Total (S.14)	ISBL (S.14a)	Divers (S.14b)		
TOTAL : TOUTES INDUSTRIES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A AGRICULTURE, CHASSE ET SYLVICULTURE			0			0			0			0		0
B PÊCHE			0			0			0			0		0
C ACTIVITÉS EXTRACTIVES			0			0			0			0		0
D ACTIVITÉS DE FABRICATION			0			0			0			0		0
E PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET D'EAU			0			0			0			0		0
F CONSTRUCTION			0			0			0			0		0
G COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL; SERVICES DE RÉPARATION			0			0			0			0		0
H HÔTELS ET RESTAURANTS			0			0			0			0		0
I TRANSPORTS, ENTREPOSAGE ET COMMUNICATIONS			0			0			0			0		0
J INTERMÉDIATION FINANCIÈRE			0			0			0			0		0
K IMMOBILIER, LOCATIONS ET ACTIVITÉS DE SERVICES AUX ENTREPRISES			0			0			0			0		0
L ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉFENSE			0			0			0			0		0
M ÉDUCATION			0			0			0			0		0
8010 Enseignement primaire			0			0			0			0		0
8021 Enseignement secondaire général			0			0			0			0		0
8022 Enseignement secondaire technique et professionnel			0			0			0			0		0
8030 Enseignement supérieur			0			0			0			0		0

Catégorie/classe et désignation CITI	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administrations publiques			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agrégé
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)	Divers (S.13b)	Total (S.14)	ISBL (S.14a)	Divers (S.14b)		
8090 Enseignement pour adultes et autres activités d'enseignement			0			0						0		0
N SANTÉ ET ACTION SOCIALE														
8511 Activités hospitalières			0			0						0		0
8512 Activités de pratique médicale et dentaire			0			0						0		0
8520 Activités vétérinaires			0			0						0		0
8531 Activités d'action sociale avec hébergement			0			0						0		0
8532 Activités d'action sociale sans hébergement			0			0						0		0
O AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS														
9111 Activités d'organisations économiques et patronales			0			0						0		0
9112 Activités d'organisations professionnelles			0			0						0		0
9120 Activités de syndicats de salariés			0			0						0		0
9191 Activités d'organisations religieuses			0			0						0		0
9192 Activités d'organisations politiques			0			0						0		0
9199 Activités associatives n.c.a.			0			0						0		0
9211 Production et distribution de films cinématographiques et vidéo			0			0						0		0
9212 Projection de films cinématographiques			0			0						0		0
9213 Activités de radio et de télévision			0			0						0		0
9214 Activités d'art dramatique, musique et autres activités artistiques			0			0						0		0
9219 Autres activités de spectacle n.c.a.			0			0						0		0
9231 Activités des bibliothèques et archives			0			0						0		0
9232 Activités des musées et préservation des sites et monuments historiques			0			0						0		0
9233 Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles			0			0						0		0

Catégorie/classe et désignation CITI	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administrations publiques			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agrégé
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)	Divers (S.13b)	Total (S.14)	ISBL (S.14a)	Divers (S.14b)		
9241 Activités sportives			0			0			0			0		0
9249 Autres activités récréatives			0			0			0			0		0
9309 Activités de services n.c.a.			0			0			0			0		0
P MÉNAGES PRIVÉS EMPLOYANT DU PERSONNEL DOMESTIQUE														
Q ORGANISATIONS ET ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX			0			0			0			0		0

TABLEAU IV.1 (suite)

B. VALEUR AJOUTÉE (BRUTE)

Catégorie/classe et désignation CITI	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administrations publiques			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agréé
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)	Divers (S.13b)	Total (S.14)	ISBL (S.14a)	Divers (S.14b)		
TOTAL : TOUTES INDUSTRIES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A AGRICULTURE, CHASSE ET SYLVICULTURE			0			0			0			0		0
B PÊCHE			0			0			0			0		0
C ACTIVITÉS EXTRACTIVES			0			0			0			0		0
D ACTIVITÉS DE FABRICATION			0			0			0			0		0
E PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET D'EAU			0			0			0			0		0
F CONSTRUCTION			0			0			0			0		0
G COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL; SERVICES DE RÉPARATION			0			0			0			0		0
H HÔTELS ET RESTAURANTS			0			0			0			0		0
I TRANSPORTS, ENTREPOSAGE ET COMMUNICATIONS			0			0			0			0		0
J INTERMÉDIATION FINANCIÈRE			0			0			0			0		0
K IMMOBILIER, LOCATIONS ET ACTIVITÉS DE SERVICES AUX ENTREPRISES			0			0			0			0		0
L ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉFENSE			0			0			0			0		0
M ÉDUCATION			0			0			0			0		0
8010 Enseignement primaire			0			0			0			0		0
8021 Enseignement secondaire général			0			0			0			0		0
8022 Enseignement secondaire technique et professionnel			0			0			0			0		0
8030 Enseignement supérieur			0			0			0			0		0
8090 Enseignement pour adultes et autres activités d'enseignement			0			0			0			0		0
N SANTÉ ET ACTION SOCIALE			0			0			0			0		0
8511 Activités hospitalières			0			0			0			0		0

Catégorie/classe et désignation CITI	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administrations publiques			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agrégé
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)	Divers (S.13b)	Total (S.14)	ISBL (S.14a)	Divers (S.14b)		
8512 Activités de pratique médicale et dentaire			0			0			0			0		0
8520 Activités vétérinaires			0			0			0			0		0
8531 Activités d'action sociale avec hébergement			0			0			0			0		0
8532 Activités d'action sociale sans hébergement			0			0			0			0		0
O AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS														
9111 Activités d'organisations économiques et patronales			0			0			0			0		0
9112 Activités d'organisations professionnelles			0			0			0			0		0
9120 Activités de syndicats de salariés			0			0			0			0		0
9191 Activités d'organisations religieuses			0			0			0			0		0
9192 Activités d'organisations politiques			0			0			0			0		0
9199 Activités associatives n.c.a.			0			0			0			0		0
9211 Production et distribution de films cinématographiques et vidéo			0			0			0			0		0
9212 Projection de films cinématographiques			0			0			0			0		0
9213 Activités de radio et de télévision			0			0			0			0		0
9214 Activités d'art dramatique, musique et autres activités artistiques			0			0			0			0		0
9219 Autres activités de spectacle n.c.a.			0			0			0			0		0
9231 Activités des bibliothèques et archives			0			0			0			0		0
9232 Activités des musées et préservation des sites et monuments historiques			0			0			0			0		0
9233 Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles			0			0			0			0		0
9241 Activités sportives			0			0			0			0		0
9249 Autres activités récréatives			0			0			0			0		0
9309 Activités de services n.c.a.			0			0			0			0		0
P MÉNAGES PRIVÉS EMPLOYANT DU PERSONNEL DOMESTIQUE														
Q ORGANISATIONS ET ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX			0			0			0			0		0

TABLEAU IV.1 (suite)

C. EMPLOI ÉQUIVALENT PLEIN TEMPS

Catégorie/classe et désignation CITI	Sociétés non financières		Sociétés financières		Administrations publiques		Ménages		Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agréé		
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)			Divers (S.13b)	Total (S.14)
TOTAL : TOUTES INDUSTRIES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A AGRICULTURE, CHASSE ET SYLVICULTURE			0			0			0			0
B PÊCHE			0			0			0			0
C ACTIVITÉS EXTRACTIVES			0			0			0			0
D ACTIVITÉS DE FABRICATION			0			0			0			0
E PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET D'EAU			0			0			0			0
F CONSTRUCTION			0			0			0			0
G COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL; SERVICES DE RÉPARATION			0			0			0			0
H HÔTELS ET RESTAURANTS			0			0			0			0
I TRANSPORTS, ENTREPOSAGE ET COMMUNICATIONS			0			0			0			0
J INTERMÉDIATION FINANCIÈRE			0			0			0			0
K IMMOBILIER, LOCATIONS ET ACTIVITÉS DE SERVICES AUX ENTREPRISES			0			0			0			0
L ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉFENSE			0			0			0			0
M ÉDUCATION			0			0			0			0
8010 Enseignement primaire			0			0			0			0
8021 Enseignement secondaire général			0			0			0			0
8022 Enseignement secondaire technique et professionnel			0			0			0			0
8030 Enseignement supérieur			0			0			0			0
8090 Enseignement pour adultes et autres activités d'enseignement			0			0			0			0
N SANTÉ ET ACTION SOCIALE												
8511 Activités hospitalières			0			0			0			0

Catégorie/classe et désignation CITI	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administrations publiques			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agrégé
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)	Divers (S.13b)	Total (S.14)	ISBL (S.14a)	Divers (S.14b)		
8512 Activités de pratique médicale et dentaire			0			0						0		0
8520 Activités vétérinaires			0			0						0		0
8531 Activités d'action sociale avec hébergement			0			0						0		0
8532 Activités d'action sociale sans hébergement			0			0						0		0
O AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS														
9111 Activités d'organisations économiques et patronales			0			0						0		0
9112 Activités d'organisations professionnelles			0			0						0		0
9120 Activités de syndicats de salariés			0			0						0		0
9191 Activités d'organisations religieuses			0			0						0		0
9192 Activités d'organisations politiques			0			0						0		0
9199 Activités associatives n.c.a.			0			0						0		0
9211 Production et distribution de films cinématographiques et vidéo			0			0						0		0
9212 Projection de films cinématographiques			0			0						0		0
9213 Activités de radio et de télévision			0			0						0		0
9214 Activités d'art dramatique, musique et autres activités artistiques			0			0						0		0
9219 Autres activités de spectacle n.c.a.			0			0						0		0
9231 Activités des bibliothèques et archives			0			0						0		0
9232 Activités des musées et préservation des sites et monuments historiques			0			0						0		0
9233 Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles			0			0						0		0
9241 Activités sportives			0			0						0		0
9249 Autres activités récréatives			0			0						0		0
9309 Activités de services n.c.a.			0			0						0		0
P MÉNAGES PRIVÉS EMPLOYANT DU PERSONNEL DOMESTIQUE														
Q ORGANISATIONS ET ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX			0			0						0		0

TABLEAU IV.2

Production valeur ajoutée et emploi, par branche d'activité, par secteur et par type d'institution, avec production non marchande des ISBL marchandes
(Montants libellés en unités de devises)

A. PRODUCTION

Catégorie/classe et désignation CITI	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administrations publiques			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agrégé
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)	Divers (S.13b)	Total (S.14)	ISBL (S.14a)	Divers (S.14b)		
TOTAL : TOUTES BRANCHES D'ACTIVITÉ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A AGRICULTURE, CHASSE ET SYLVICULTURE			0			0			0			0		0
B PÊCHE			0			0			0			0		0
C ACTIVITÉS EXTRACTIVES			0			0			0			0		0
D ACTIVITÉS DE FABRICATION			0			0			0			0		0
E PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET D'EAU			0			0			0			0		0
F CONSTRUCTION			0			0			0			0		0
G COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL; SERVICES DE RÉPARATION			0			0			0			0		0
H HÔTELS ET RESTAURANTS			0			0			0			0		0
I TRANSPORTS, ENTREPOSAGE ET COMMUNICATIONS			0			0			0			0		0
J INTERMÉDIATION FINANCIÈRE			0			0			0			0		0
K IMMOBILIER, LOCATIONS ET ACTIVITÉS DE SERVICES AUX ENTREPRISES			0			0			0			0		0
L ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉFENSE			0			0			0			0		0
M ÉDUCATION			0			0			0			0		0
8010 Enseignement primaire			0			0			0			0		0
8021 Enseignement secondaire général			0			0			0			0		0
8022 Enseignement secondaire technique et professionnel			0			0			0			0		0
8030 Enseignement supérieur			0			0			0			0		0
8090 Enseignement pour adultes et autres activités d'enseignement			0			0			0			0		0

Catégorie/classe et désignation CITI	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administrations publiques			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agrégé
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)	Divers (S.13b)	Total (S.14)	ISBL (S.14a)	Divers (S.14b)		
N SANTÉ ET ACTION SOCIALE														
8511 Activités hospitalières			0			0			0			0		0
8512 Activités de pratique médicale et dentaire			0		0				0			0		0
8520 Activités vétérinaires			0		0				0			0		0
8531 Activités d'action sociale avec hébergement			0		0				0			0		0
8532 Activités d'action sociale sans hébergement			0		0				0			0		0
O AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS														
9111 Activités d'organisations économiques et patronales			0		0				0			0		0
9112 Activités d'organisations professionnelles			0		0				0			0		0
9120 Activités de syndicats de salariés			0		0				0			0		0
9191 Activités d'organisations religieuses			0		0				0			0		0
9192 Activités d'organisations politiques			0		0				0			0		0
9199 Activités associatives n.c.a.			0		0				0			0		0
9211 Production et distribution de films cinématographiques et vidéo			0		0				0			0		0
9212 Projection de films cinématographiques			0		0				0			0		0
9213 Activités de radio et de télévision			0		0				0			0		0
9214 Activités d'art dramatique, musique et autres activités artistiques			0		0				0			0		0
9219 Autres activités de spectacle n.c.a.			0		0				0			0		0
9231 Activités des bibliothèques et archives			0		0				0			0		0
9232 Activités des musées et préservation des sites et monuments historiques			0		0				0			0		0
9233 Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles			0		0				0			0		0
9241 Activités sportives			0		0				0			0		0
9249 Autres activités récréatives			0		0				0			0		0
9309 Activités de services n.c.a.			0		0				0			0		0
P MÉNAGES PRIVÉS EMPLOYANT DU PERSONNEL DOMESTIQUE														
Q ORGANISATIONS ET ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX			0		0				0			0		0

TABLEAU IV.2 (suite)

B. VALEUR AJOUTÉE (BRUTE)

Catégorie/classe et désignation CITI	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administrations publiques			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agrégé
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)	Divers (S.13b)	Total (S.14)	ISBL (S.14a)	Divers (S.14b)		
TOTAL : TOUTES BRANCHES D'ACTIVITÉ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A AGRICULTURE, CHASSE ET SYLVICULTURE			0			0			0			0		0
B PÊCHE			0			0			0			0		0
C ACTIVITÉS EXTRACTIVES			0			0			0			0		0
D ACTIVITÉS DE FABRICATION			0			0			0			0		0
E PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET D'EAU			0			0			0			0		0
F CONSTRUCTION			0			0			0			0		0
G COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL; SERVICES DE RÉPARATION			0			0			0			0		0
H HÔTELS ET RESTAURANTS			0			0			0			0		0
I TRANSPORTS, ENTREPOSAGE ET COMMUNICATIONS			0			0			0			0		0
J INTERMÉDIATION FINANCIÈRE			0			0			0			0		0
K IMMOBILIER, LOCATIONS ET ACTIVITÉS DE SERVICES AUX ENTREPRISES			0			0			0			0		0
L ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉFENSE			0			0			0			0		0
M ÉDUCATION			0			0			0			0		0
8010 Enseignement primaire			0			0			0			0		0
8021 Enseignement secondaire général			0			0			0			0		0
8022 Enseignement secondaire technique et professionnel			0			0			0			0		0
8030 Enseignement supérieur			0			0			0			0		0
8090 Enseignement pour adultes et autres activités d'enseignement			0			0			0			0		0
N SANTÉ ET ACTION SOCIALE			0			0			0			0		0
8511 Activités hospitalières			0			0			0			0		0

Catégorie/classe et désignation CITI	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administrations publiques			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agrégé
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)	Divers (S.13b)	Total (S.14)	ISBL (S.14a)	Divers (S.14b)		
8512 Activités de pratique médicale et dentaire			0			0			0			0		0
8520 Activités vétérinaires			0			0			0			0		0
8531 Activités d'action sociale avec hébergement			0			0			0			0		0
8532 Activités d'action sociale sans hébergement			0			0			0			0		0
O AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS														
9111 Activités d'organisations économiques et patronales			0			0			0			0		0
9112 Activités d'organisations professionnelles			0			0			0			0		0
9120 Activités de syndicats de salariés			0			0			0			0		0
9191 Activités d'organisations religieuses			0			0			0			0		0
9192 Activités d'organisations politiques			0			0			0			0		0
9199 Activités associatives n.c.a.			0			0			0			0		0
9211 Production et distribution de films cinématographiques et vidéo			0			0			0			0		0
9212 Projection de films cinématographiques			0			0			0			0		0
9213 Activités de radio et de télévision			0			0			0			0		0
9214 Activités d'art dramatique, musique et autres activités artistiques			0			0			0			0		0
9219 Autres activités de spectacle n.c.a.			0			0			0			0		0
9231 Activités des bibliothèques et archives			0			0			0			0		0
9232 Activités des musées et préservation des sites et monuments historiques			0			0			0			0		0
9233 Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles			0			0			0			0		0
9241 Activités sportives			0			0			0			0		0
9249 Autres activités récréatives			0			0			0			0		0
9309 Activités de services n.c.a.			0			0			0			0		0
P MÉNAGES PRIVÉS EMPLOYANT DU PERSONNEL DOMESTIQUE														
Q ORGANISATIONS ET ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX			0			0			0			0		0

TABLEAU IV.2 (suite)
C. EMPLOI PLEIN TEMPS ÉQUIVALENT

	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administrations publiques			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agrégé
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)	Divers (S.13b)	Total (S.14)	ISBL (S.14a)	Divers (S.14b)		
<i>Catégorie/classe et désignation CITI</i>														
TOTAL : TOUTES BRANCHES D'ACTIVITÉ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A AGRICULTURE, CHASSE ET SYLVICULTURE			0			0			0			0		0
B PÊCHE			0			0			0			0		0
C ACTIVITÉS EXTRACTIVES			0			0			0			0		0
D ACTIVITÉS DE FABRICATION			0			0			0			0		0
E PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET D'EAU			0			0			0			0		0
F CONSTRUCTION			0			0			0			0		0
G COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL; SERVICES DE RÉPARATION			0			0			0			0		0
H HÔTELS ET RESTAURANTS			0			0			0			0		0
I TRANSPORTS, ENTREPOSAGE ET COMMUNICATIONS			0			0			0			0		0
J INTERMÉDIATION FINANCIÈRE			0			0			0			0		0
K IMMOBILIER, LOCATIONS ET ACTIVITÉS DE SERVICES AUX ENTREPRISES			0			0			0			0		0
L ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉFENSE			0			0			0			0		0
M ÉDUCATION			0			0			0			0		0
8010 Enseignement primaire			0			0			0			0		0
8021 Enseignement secondaire général			0			0			0			0		0
8022 Enseignement secondaire technique et professionnel			0			0			0			0		0
8030 Enseignement supérieur			0			0			0			0		0
8090 Enseignement pour adultes et autres activités d'enseignement			0			0			0			0		0
N SANTÉ ET ACTION SOCIALE														
8511 Activités hospitalières			0			0			0			0		0

Catégorie/classe et désignation CITI	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administrations publiques			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agrégé
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)	Divers (S.13b)	Total (S.14)	ISBL (S.14a)	Divers (S.14b)		
8512 Activités de pratique médicale et dentaire			0			0			0			0		0
8520 Activités vétérinaires			0			0			0			0		0
8531 Activités d'action sociale avec hébergement			0			0			0			0		0
8532 Activités d'action sociale sans hébergement			0			0			0			0		0
O AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS														
9111 Activités d'organisations économiques et patronales			0			0			0			0		0
9112 Activités d'organisations professionnelles			0			0			0			0		0
9120 Activités de syndicats de salariés			0			0			0			0		0
9191 Activités d'organisations religieuses			0			0			0			0		0
9192 Activités d'organisations politiques			0			0			0			0		0
9199 Activités associatives n.c.a.			0			0			0			0		0
9211 Production et distribution de films cinématographiques et vidéo			0			0			0			0		0
9212 Projection de films cinématographiques			0			0			0			0		0
9213 Activités de radio et de télévision			0			0			0			0		0
9214 Activités d'art dramatique, musique et autres activités artistiques			0			0			0			0		0
9219 Autres activités de spectacle n.c.a.			0			0			0			0		0
9231 Activités des bibliothèques et archives			0			0			0			0		0
9232 Activités des musées et préservation des sites et monuments historiques			0			0			0			0		0
9233 Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles			0			0			0			0		0
9241 Activités sportives			0			0			0			0		0
9249 Autres activités récréatives			0			0			0			0		0
9309 Activités de services n.c.a.			0			0			0			0		0
P MÉNAGES PRIVÉS EMPLOYANT DU PERSONNEL DOMESTIQUE														
Q ORGANISATIONS ET ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX			0			0			0			0		0

TABLEAU IV.3

Production, valeur ajoutée et emploi, par branche d'activité, par secteur et par type d'institution, avec main-d'œuvre bénévole et production non marchande des ISBL marchandes
(Montants libellés en unités de devises)

A. PRODUCTION

Catégorie/classe et désignation CITI	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administrations publiques			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agrégé
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)	Divers (S.13b)	Total (S.14)	ISBL (S.14a)	Divers (S.14b)		
TOTAL : TOUTES BRANCHES D'ACTIVITÉ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A AGRICULTURE, CHASSE ET SYLVICULTURE			0			0			0			0		0
B PÊCHE			0			0			0			0		0
C ACTIVITÉS EXTRACTIVES			0			0			0			0		0
D ACTIVITÉS DE FABRICATION			0			0			0			0		0
E PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET D'EAU			0			0			0			0		0
F CONSTRUCTION			0			0			0			0		0
G COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL; SERVICES DE RÉPARATION			0			0			0			0		0
H HÔTELS ET RESTAURANTS			0			0			0			0		0
I TRANSPORTS, ENTREPOSAGE ET COMMUNICATIONS			0			0			0			0		0
J INTERMÉDIATION FINANCIÈRE			0			0			0			0		0
K IMMOBILIER, LOCATIONS ET ACTIVITÉS DE SERVICES AUX ENTREPRISES			0			0			0			0		0
L ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉFENSE			0			0			0			0		0
M ÉDUCATION			0			0			0			0		0
8010 Enseignement primaire			0			0			0			0		0
8021 Enseignement secondaire général			0			0			0			0		0
8022 Enseignement secondaire technique et professionnel			0			0			0			0		0
8030 Enseignement supérieur			0			0			0			0		0

Catégorie/classe et désignation CITI	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administrations publiques			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agrégé
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)	Divers (S.13b)	Total (S.14)	ISBL (S.14a)	Divers (S.14b)		
8090 Enseignement pour adultes et autres activités d'enseignement			0			0			0			0		0
N SANTÉ ET ACTION SOCIALE														
8511 Activités hospitalières			0			0			0			0		0
8512 Activités de pratique médicale et dentaire			0			0			0			0		0
8520 Activités vétérinaires			0			0			0			0		0
8531 Activités d'action sociale avec hébergement			0			0			0			0		0
8532 Activités d'action sociale sans hébergement			0			0			0			0		0
O AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS														
9111 Activités d'organisations économiques et patronales			0			0			0			0		0
9112 Activités d'organisations professionnelles			0			0			0			0		0
9120 Activités de syndicats de salariés			0			0			0			0		0
9191 Activités d'organisations religieuses			0			0			0			0		0
9192 Activités d'organisations politiques			0			0			0			0		0
9199 Activités associatives n.c.a.			0			0			0			0		0
9211 Production et distribution de films cinématographiques et vidéo			0			0			0			0		0
9212 Projection de films cinématographiques			0			0			0			0		0
9213 Activités de radio et de télévision			0			0			0			0		0
9214 Activités d'art dramatique, musique et autres activités artistiques			0			0			0			0		0
9219 Autres activités de spectacle n.c.a.			0			0			0			0		0
9231 Activités des bibliothèques et archives			0			0			0			0		0
9232 Activités des musées et préservation des sites et monuments historiques			0			0			0			0		0
9233 Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles			0			0			0			0		0

Catégorie/classe et désignation CITI	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administrations publiques			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agrégé
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)	Divers (S.13b)	Total (S.14)	ISBL (S.14a)	Divers (S.14b)		
9241 Activités sportives			0			0			0			0		0
9249 Autres activités récréatives			0			0			0			0		0
9309 Activités de services n.c.a.			0			0			0			0		0
P MÉNAGES PRIVÉS EMPLOYANT DU PERSONNEL DOMESTIQUE														
Q ORGANISATIONS ET ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX			0			0			0			0		0

TABLEAU IV.3 (suite)

B. Valeur ajoutée (brute)

Catégorie/classe et désignation CITI	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administrations publiques			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agrégé
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)	Divers (S.13b)	Total (S.14)	ISBL (S.14a)	Divers (S.14b)		
TOTAL : TOUTES BRANCHES D'ACTIVITÉ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A AGRICULTURE, CHASSE ET SYLVICULTURE			0			0			0			0		0
B PÊCHE			0			0			0			0		0
C ACTIVITÉS EXTRACTIVES			0			0			0			0		0
D ACTIVITÉS DE FABRICATION			0			0			0			0		0
E PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET D'EAU			0			0			0			0		0
F CONSTRUCTION			0			0			0			0		0
G COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL; SERVICES DE RÉPARATION			0			0			0			0		0
H HÔTELS ET RESTAURANTS			0			0			0			0		0
I TRANSPORTS, ENTREPOSAGE ET COMMUNICATIONS			0			0			0			0		0
J INTERMÉDIATION FINANCIÈRE			0			0			0			0		0
K IMMOBILIER, LOCATIONS ET ACTIVITÉS DE SERVICES AUX ENTREPRISES			0			0			0			0		0
L ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉFENSE			0			0			0			0		0
M ÉDUCATION			0			0			0			0		0
8010 Enseignement primaire			0			0			0			0		0
8021 Enseignement secondaire général			0			0			0			0		0
8022 Enseignement secondaire technique et professionnel			0			0			0			0		0
8030 Enseignement supérieur			0			0			0			0		0
8090 Enseignement pour adultes et autres activités d'enseignement			0			0			0			0		0
N SANTÉ ET ACTION SOCIALE			0			0			0			0		0
8511 Activités hospitalières			0			0			0			0		0

Catégorie/classe et désignation CITI	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administrations publiques			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agrégé
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)	Divers (S.13b)	Total (S.14)	ISBL (S.14a)	Divers (S.14b)		
8512 Activités de pratique médicale et dentaire			0			0			0			0		0
8520 Activités vétérinaires			0			0			0			0		0
8531 Activités d'action sociale avec hébergement			0			0			0			0		0
8532 Activités d'action sociale sans hébergement			0			0			0			0		0
O AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS														
9111 Activités d'organisations économiques et patronales			0			0			0			0		0
9112 Activités d'organisations professionnelles			0			0			0			0		0
9120 Activités de syndicats de salariés			0			0			0			0		0
9191 Activités d'organisations religieuses			0			0			0			0		0
9192 Activités d'organisations politiques			0			0			0			0		0
9199 Activités associatives n.c.a.			0			0			0			0		0
9211 Production et distribution de films cinématographiques et vidéo			0			0			0			0		0
9212 Projection de films cinématographiques			0			0			0			0		0
9213 Activités de radio et de télévision			0			0			0			0		0
9214 Activités d'art dramatique, musique et autres activités artistiques			0			0			0			0		0
9219 Autres activités de spectacle n.c.a.			0			0			0			0		0
9231 Activités des bibliothèques et archives			0			0			0			0		0
9232 Activités des musées et préservation des sites et monuments historiques			0			0			0			0		0
9233 Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles			0			0			0			0		0
9241 Activités sportives			0			0			0			0		0
9249 Autres activités récréatives			0			0			0			0		0
9309 Activités de services n.c.a.			0			0			0			0		0
P MÉNAGES PRIVÉS EMPLOYANT DU PERSONNEL DOMESTIQUE														
Q ORGANISATIONS ET ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX			0			0			0			0		0

TABLEAU IV.3 (suite)

C. Emploi plein temps équivalent

Catégorie/classe et désignation CITI	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administrations publiques			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agrégé
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)	Divers (S.13b)	Total (S.14)	ISBL (S.14a)	Divers (S.14b)		
TOTAL : TOUTES BRANCHES D'ACTIVITÉ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A AGRICULTURE, CHASSE ET SYLVICULTURE			0			0			0			0		0
B PÊCHE			0			0			0			0		0
C ACTIVITÉS EXTRACTIVES			0			0			0			0		0
D ACTIVITÉS DE FABRICATION			0			0			0			0		0
E PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET D'EAU			0			0			0			0		0
F CONSTRUCTION			0			0			0			0		0
G COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL; SERVICES DE RÉPARATION			0			0			0			0		0
H HÔTELS ET RESTAURANTS			0			0			0			0		0
I TRANSPORTS, ENTREPOSAGE ET COMMUNICATIONS			0			0			0			0		0
J INTERMÉDIATION FINANCIÈRE			0			0			0			0		0
K IMMOBILIER, LOCATIONS ET ACTIVITÉS DE SERVICES AUX ENTREPRISES			0			0			0			0		0
L ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉFENSE			0			0			0			0		0
M ÉDUCATION			0			0			0			0		0
8010 Enseignement primaire			0			0			0			0		0
8021 Enseignement secondaire général			0			0			0			0		0
8022 Enseignement secondaire technique et professionnel			0			0			0			0		0
8030 Enseignement supérieur			0			0			0			0		0
8090 Enseignement pour adultes et autres activités d'enseignement			0			0			0			0		0
N SANTÉ ET ACTION SOCIALE			0			0			0			0		0
8511 Activités hospitalières			0			0			0			0		0

Catégorie/classe et désignation CITI	Sociétés non financières			Sociétés financières			Administrations publiques			Ménages			Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Secteur sans but lucratif agrégé
	Total (S.11)	ISBL (S.11a)	Divers (S.11b)	Total (S.12)	ISBL (S.12a)	Divers (S.12b)	Total (S.13)	ISBL (S.13a)	Divers (S.13b)	Total (S.14)	ISBL (S.14a)	Divers (S.14b)		
8512 Activités de pratique médicale et dentaire			0			0			0			0		0
8520 Activités vétérinaires			0			0			0			0		0
8531 Activités d'action sociale avec hébergement			0			0			0			0		0
8532 Activités d'action sociale sans hébergement			0			0			0			0		0
O AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS														
9111 Activités d'organisations économiques et patronales			0			0			0			0		0
9112 Activités d'organisations professionnelles			0			0			0			0		0
9120 Activités de syndicats de salariés			0			0			0			0		0
9191 Activités d'organisations religieuses			0			0			0			0		0
9192 Activités d'organisations politiques			0			0			0			0		0
9199 Activités associatives n.c.a.			0			0			0			0		0
9211 Production et distribution de films cinématographiques et vidéo			0			0			0			0		0
9212 Projection de films cinématographiques			0			0			0			0		0
9213 Activités de radio et de télévision			0			0			0			0		0
9214 Activités d'art dramatique, musique et autres activités artistiques			0			0			0			0		0
9219 Autres activités de spectacle n.c.a.			0			0			0			0		0
9231 Activités des bibliothèques et archives			0			0			0			0		0
9232 Activités des musées et préservation des sites et monuments historiques			0			0			0			0		0
9233 Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles			0			0			0			0		0
9241 Activités sportives			0			0			0			0		0
9249 Autres activités récréatives			0			0			0			0		0
9309 Activités de services n.c.a.			0			0			0			0		0
P MÉNAGES PRIVÉS EMPLOYANT DU PERSONNEL DOMESTIQUE														
Q ORGANISATIONS ET ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX			0			0			0			0		0

TABLEAU IV.4.a
Dépenses de consommation finale du secteur public, par type d'institution, classées par fonction
(Montants libellés en unités de devises)

<i>Classification par fonction (COFOG)</i>	<i>Dépenses de consommation finale (base SCN)</i>			<i>Dépenses de consommation finale, main-d'œuvre bénévole incluse</i>		
	<i>Total secteur public (S.13)</i>	<i>ISBL secteur public(S.13a)</i>	<i>Divers : secteur public (S13.b)</i>	<i>Total secteur public (S.13)</i>	<i>ISBL secteur public (S.13a)</i>	<i>Divers : secteur public (S13.b)</i>
TOTAL : TOUTES FONCTIONS	0	0	0	0	0	0
01. Services publics			0			0
02. Défense			0			0
03. Ordre public et sécurité			0			0
04. Affaires économiques			0			0
05. Protection de l'environnement			0			0
06. Logement et services communautaires			0			0
07. Santé			0			0
08. Loisirs, culture et religion			0			0
09. Éducation			0			0
10. Protection sociale			0			0

TABLEAU IV.4.b

Dépenses de consommation finale individuelle, par secteur et par type d'institution, classées par fonction
(Montants libellés en unités de devise)

Nomenclature des fonctions (COICOP, COPNI, COFOG)	Consommation finale effective des ménages			Dépenses de consommation finale des ménages (4)	Réalisées par des ISBL productrices		Dépenses de consommation individuelle finale des autres administrations publiques (7)	Consommation individuelle additionnelle des ISBL	
	Base SCN = (4) + (5) + (6) + (7) (1)	Avec production non marchande des ISBL marchandes = (1) + (8) (2)	Avec main-d'œuvre bénévole et production des ISBL marchandes = (2) + (9) (3)		Dépenses de consommation finale des ISBL du secteur public (5)	Dépenses de consommation finale des ISBL non marchandes (6)		Production non marchande des ISBL marchandes (8)	Production non marchande de la main-d'œuvre bénévole (9)
CONSOMMATION INDIVIDUELLE EFFECTIVE TOTALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses de consommation finale des ménages				0					
01. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées									
02. Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants									
03. Articles d'habillement et chaussures									
04. Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles									
05. Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer									
06. Santé									
07. Transports									
08. Communications									
09. loisirs et cultures									
10. Enseignement									
11. Restaurants et hôtels									
12. Biens et services divers									
Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages					0			0	0
01 Logement									
02 Santé									
03 Loisirs et culture									

	Consommation finale effective des ménages			Réalisées par des ISBL productrices		Dépenses de consommation individuelle finale des autres administrations publiques	Consommation individuelle additionnelle des ISBL		
	Base SCN = (4) + (5) + (6) + (7) (1)	Avec production non marchande des ISBL marchandes = (1) + (8) (2)	Avec main-d'œuvre bénévole et production non marchande des ISBL marchandes = (2) + (9) (3)	Dépenses de consommation finale des ménages (4)	Dépenses de consommation individuelle finale des ISBL du secteur public (6)		Dépenses de consommation individuelle finale des autres administrations publiques (7)	Production non marchande des ISBL marchandes (8)	Production non marchande de la main-d'œuvre bénévole (9)
<i>Nomenclature des fonctions (COICOP, COPNI, COFOG)</i>									
04									
	Enseignement								
05									
	Protection sociale								
06									
	Religion								
07									
	Partis politiques, organisations syndicales et professionnelles								
08									
	Protection de l'environnement								
09									
	Services non classés ailleurs								
	Dépenses de consommation individuelle des administrations publiques				0	0		0	
06	Logement								
07	Santé								
08	Loisirs et culture								
09	Enseignement								
10	Protection sociale								

TABLEAU V.1

Entités sans but lucratif, membres et adhérents, par type d'institution sans but lucratif

(nombre, sauf mention contraire)

Type d'institution sans but lucratif (par activité)	Entités sans but lucratif						Membres (nombre)	Adhérents (nombre)
	Nombre total	Type juridique A (nombre)	Type juridique B (nombre)	Type juridique C (nombre)	Importance moyenne (actifs)	Age moyen (année)		
TOTAL : ENSEMBLE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF	0	0	0	0	0	0	0	0
GROUPE 1 CULTURE ET LOISIRS	0	0	0	0	0	0	0	0
1 100 Culture et arts								
1 200 Sports								
1 300 Autres clubs de loisirs et clubs sociaux								
GROUPE 2 ÉDUCATION ET RECHERCHE	0	0	0	0	0	0	0	0
2 100 Enseignement primaire et secondaire								
2 200 Enseignement supérieur								
2 300 Autres activités d'éducation								
2 400 Recherche								
GROUPE 3 SANTÉ	0	0	0	0	0	0	0	0
3 100 Hôpitaux et services de rééducation								
3 200 Centres de soins								
3 300 Santé mentale et intervention d'urgence								
3 400 Autres activités de santé								
GROUPE 4 ACTION SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0
4 100 Services sociaux								
4 200 Services d'urgence et de secours								
4 300 Secours financiers et autres services de soutien								
GROUPE 5 ENVIRONNEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0
5 100 Environnement								
5 200 Protection des animaux								
GROUPE 6 DÉVELOPPEMENT ET LOGEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0
6 100 Développement économique, social, communautaire								
6 200 Logement								
6 300 Emploi et formation								
GROUPE 7 DÉFENSE DES DROITS ET INTÉRÊTS	0	0	0	0	0	0	0	0
7 100 Organisations de citoyens								
7 200 Services juridiques								
7 300 Organisations politiques								

<i>Type d'institution sans but lucratif (par activité)</i>	<i>Entités sans but lucratif</i>						<i>Membres (nombre)</i>	<i>Adhérents (nombre)</i>
	<i>Nombre total</i>	<i>Type juridique A (nombre)</i>	<i>Type juridique B (nombre)</i>	<i>Type juridique C (nombre)</i>	<i>Importance moyenne (actifs)</i>	<i>Age moyen (année)</i>		
GROUPE 8 INTERMÉDIAIRES PHILANTHROPIQUES ET PROMOTION DU BÉNÉVOLAT	0	0	0	0	0	0	0	0
8 100 Fondations								
8 200 Autres intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat								
GROUPE 9 ACTIVITÉS INTERNATIONALES	0	0	0	0	0	0	0	0
9 100 Activités internationales								
GROUPE 10 ORGANISATIONS RELIGIEUSES	0	0	0	0	0	0	0	0
10 100 Congrégations et associations religieuses								
GROUPE 11 ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES, SYNDICATS	0	0	0	0	0	0	0	0
11 100 Associations économiques								
11 200 Associations professionnelles								
11 300 Syndicats								
GROUPE 12 (NON CLASSÉ AILLEURS)	0	0	0	0	0	0	0	0

TABLEAU V.2
Employés rémunérés, bénévoles et membres des organisations
sans but lucratif, par profession, sexe et âge (effectif)

Profession et âge (CITTP, âge)		Employés rémunérés		Bénévoles		Membres	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
TOTAL : TOUTES PROFESSIONS/TOUS ÂGES		0	0	0	0	0	0
PROFESSIONS (CITP)		0	0	0	0	0	0
11	Membres de l'exécutif et des corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique						
12	Directeurs de sociétés						
13	Dirigeants et gérants						
21	Spécialistes des sciences physiques, mathématiques et techniques						
22	Spécialistes des sciences de la vie et de la santé						
23	Spécialistes de l'enseignement						
24	Autres spécialistes des professions intellectuelles et scientifiques						
31	Professions intermédiaires des sciences physiques et techniques						
32	Professions intermédiaires des sciences de la vie et de la santé						
33	Professions intermédiaires de l'enseignement						
34	Autres professions intermédiaires						
41	Employés de bureau						
42	Employés de réception, caissiers, guichetiers et assimilés						
51	Personnel des services directs aux particuliers et des services de protection et de sécurité						
52	Modèles, vendeurs et démonstrateurs						
61	Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche destinées au marché						
62	Agriculteurs et ouvrier de l'agriculture et de la pêche de subsistance						
71	Artisans et ouvriers de l'extraction et du bâtiment						
72	Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction métallique et assimilés						
73	Artisans et ouvriers de la mécanique de précision, des métiers d'art, de l'imprimerie et assimilés						
74	Autres artisans et ouvriers des métiers de type artisanal						
81	Conducteurs d'installations et de matériels fixes et assimilés						
82	Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage						
83	Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre						
91	Employés non qualifiés des services de la vente						
92	Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et assimilés						
93	Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports						
01	Forces armées						
TOUS GROUPES D'ÂGE		0	0	0	0	0	0
Moins de 16 ans							
16 à 19 ans							
20 à 24 ans							
25 à 44 ans							
45 à 64 ans							
5 ans et plus							

TABEAU V.3

Dons à des organisations sans but lucratif (par profession, par sexe et par âge)

<i>Profession et âge (CITTP, âge)</i>		<i>Pourcentage de la population effectuant des dons</i>		<i>Montant moyen des dons</i>		<i>Estimation du montant total des dons</i>	
		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
TOTAL : TOUTES PROFESSIONS/TOUS ÂGES		0	0	0	0	0	0
PROFESSIONS (CITP)		0	0	0	0	0	0
11	Membres de l'exécutif et des corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique						
12	Directeurs de sociétés						
13	Dirigeants et gérants						
21	Spécialistes des sciences physiques, mathématiques et techniques						
22	Spécialistes des sciences de la vie et de la santé						
23	Spécialistes de l'enseignement						
24	Autres spécialistes des professions intellectuelles et scientifiques						
31	Professions intermédiaires des sciences physiques et techniques						
32	Professions intermédiaires des sciences de la vie et de la santé						
33	Professions intermédiaires de l'enseignement						
34	Autres professions intermédiaires						
41	Employés de bureau						
42	Employés de réception, caissiers, guichetiers et assimilés						
51	Personnel des services directs aux particuliers et des services de protection et de sécurité						
52	Modèles, vendeurs et démonstrateurs						
61	Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche destinées au marché						
62	Agriculteurs et ouvrier de l'agriculture et de la pêche de subsistance						
71	Artisans et ouvriers de l'extraction et du bâtiment						
72	Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction métallique et assimilés						
73	Artisans et ouvriers de la mécanique de précision, des métiers d'art, de l'imprimerie et assimilés						
74	Autres artisans et ouvriers des métiers de type artisanal						
81	Conducteurs d'installations et de matériels fixes et assimilés						
82	Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage						
83	Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre						
91	Employés non qualifiés des services de la vente						
92	Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et assimilés						
93	Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports						
01	Forces armées						
TOUS GROUPES D'ÂGE		0	0	0	0	0	0
Moins de 16 ans							
16 à 19 ans							
20 à 24 ans							
25 à 44 ans							
45 à 64 ans							
5 ans et plus							

TABLEAU V.4

Choix d'indicateurs de production et de capacité (par type d'institution sans but lucratif)

(Nombres, sauf mention contraire)

Type d'institution sans but lucratif (par activité) (classification ICNPO)	Exemples d'indicateurs	Economie (total)	Secteur sans but lucratif	Part du secteur sans but lucratif (pourcentage)
TOTAL : ENSEMBLE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF				
GROUPE 1 CULTURE ET LOISIRS				
1 100 Culture et arts	Nombre de tickets (par type)			
1 200 Sports	Collections (par type)			
1 300 Autres clubs de loisirs et clubs sociaux	Nombre de visiteurs ou d'utilisateurs			
	Nombre de membres des clubs sportifs			
	Nombre de cotisations (par type)			
GROUPE 2 ÉDUCATION ET RECHERCHE				
2 100 Enseignement primaire et secondaire	Elève-heure par pourcentage de passages au niveau supérieur			
2 200 Enseignement supérieur	Etudiant-heure (par pourcentage de passages au niveau supérieur)			
2 300 Autres activités d'éducation	Nombre de diplômés			
2 400 Recherche	Nombre de citations			
	Nombre de publications			
	Nombre de brevets demandés/obtenus			
GROUPE 3 SANTÉ				
3 100 Hôpitaux et services de rééducation	Nombre de traitements menés à bien (DRG, diagnostic, repaires pour la gestion)			
3 200 Centres de soins	Jours/occupants par niveau de soin			
3 300 Santé mentale et intervention d'urgence	Jour/lit			
3 400 Autres activités de santé	Nombre de consultations (par type de traitement)			
	Nombre de consultations initiales de spécialistes			
GROUPE 4 ACTION SOCIALE				
4 100 Services sociaux	Jour/occupant (par type d'institution)			
	Nombre de bénéficiaire de soins (par niveau de soin)			
4 200 Services d'urgence et de secours	Nombre et pourcentage de personnes logées			
	Nombre (et répartition en pourcentage) réduisant de 50 % le nombre de nuitées passées dans la rue			
4 300 Secours financiers et autres services de soutien	Nombre de bénéficiaires de prestations			
GROUPE 5 ENVIRONNEMENT				
5 100 Environnement	Nombre de membres des associations de défense de l'environnement			
5 200 Protection des animaux	Nombre de membres des organisations de défense des droits des animaux			

<i>Type d'institution sans but lucratif (par activité) (classification ICNPO)</i>	<i>Exemples d'indicateurs</i>	<i>Economie (total)</i>	<i>Secteur sans but lucratif</i>	<i>Part du secteur sans but lucratif (pourcentage)</i>
GROUPE 6 DÉVELOPPEMENT ET LOGEMENT				
6 100 Développement économique, social, communautaire	Nombre de membres des organisations communautaires (par type)			
6 200 Logement	Nombre d'unités de logements construites ou rénovées			
6 300 Emploi et formation	Nombre de dossiers de demandeurs d'emplois traités			
	Heures de participation à des activités de formation professionnelle			
	Heures/client travaillées dans des ateliers protégés			
GROUPE 7 DÉFENSE DES DROITS ET INTÉRÊTS				
7 100 Organisations de citoyens	Nombre de membres			
7 200 Services juridiques				
7 300 Organisations politiques	Nombre de cotisations (par type)			
GROUPE 8 INTERMÉDIAIRES PHILANTHROPIQUES ET PROMOTION DU BÉNÉVOLAT				
8 100 Fondations	Nombre de subventions accordées			
8 200 Autres intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat	Nombre de bénévoles recrutés/formés/ mis en place			
GROUPE 9 ACTIVITÉS INTERNATIONALES				
9 100 Activités internationales				
GROUPE 10 ORGANISATIONS RELIGIEUSES				
10 100 Congrégations et associations religieuses	Nombre d'adhérents			
GROUPE 11 ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES, SYNDICATS				
11 100 Associations économiques	Nombre d'adhérents (par type)			
11 200 Associations professionnelles	Nombre d'adhérents (par type)			
11 300 Syndicats	Nombre d'adhérents (par type)			
GROUPE 12 (NON CLASSÉ AILLEURS)				

TABLEAU VI
Principaux aspects de l'ensemble du secteur (par type d'institution)
(Montants monétaires libellés en unités de devises)

	Variables monétaires de base : revenus									
	Total [(2) + (4)]	Revenus des ventes, des redevances, des taxes et revenus de la propriété	dont : paiements à des tiers par l'administration publique	Paiements de transfert reçus				D'origine étrangère		
				Total [(5) +(6) +(7) +(8)]	D'origine nationale		Dons de bienfaisance privés	Subventions des pouvoirs publics, etc		
					Dons de bienfaisance privés	Subventions des pouvoirs publics, etc			Dons de bienfaisance privés	Subventions des pouvoirs publics, etc.
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)			
<i>Type d'institution sans but lucratif par activité (ICNPO)</i>										
TOTAL : ENSEMBLE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GROUPE 1										
CULTURE ET LOISIRS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1 100 Culture et arts										
1 200 Sports										
1 300 Autres clubs de loisirs et clubs sociaux										
GROUPE 2										
ÉDUCATION ET RECHERCHE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 100 Enseignement primaire et secondaire										
2 200 Enseignement supérieur										
2 300 Autres activités d'éducation										
2 400 Recherche										
GROUPE 3										
SANTÉ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 100 Hôpitaux et services de rééducation										
3 200 Centres de soins										
3 300 Santé mentale et intervention d'urgence										
3 400 Autres activités de santé										
GROUPE 4										
ACTION SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 100 Services sociaux										
4 200 Services d'urgence et de secours										
4 300 Secours financiers et autres services de soutien										
GROUPE 5										
ENVIRONNEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Variables monétaires de base : revenus									
	Total [(2) + (4)]	Revenus des ventes, des redevances, des taxes et revenus de la propriété	dont : paiements à des tiers par l'administration publique	Paiements de transfert reçus					
				Total [(5) +(6) +(7) +(8)]	D'origine nationale		D'origine étrangère		
					Dons de bienfaisance privés	Subventions publiques, etc	Dons de bienfaisance privés	Subventions des pouvoirs publics, etc.	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
Type d'institution sans but lucratif par activité (ICNPO)									
5 100 Environnement									
5 200 Protection des animaux									
GRUPE 6 DÉVELOPPEMENT ET LOGEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 100 Développement économique, social, communautaire									
6 200 Logement									
6 300 Emploi et formation									
GRUPE 7 DÉFENSE DES DROITS ET INTÉRÊTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 100 Organisations de citoyens									
7 200 Services juridiques									
7 300 Organisations politiques									
GRUPE 8 INTERMÉDIAIRES PHILANTHROPIQUES ET PROMOTION DU BÉNÉVOLAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8 100 Fondations									
8 200 Autres intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat									
GRUPE 9 ACTIVITÉS INTERNATIONALES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 100 Activités internationales									
GRUPE 10 ORGANISATIONS RELIGIEUSES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 100 Congrégations et associations religieuses									
GRUPE 11 ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES, SYNDICATS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 100 Associations économiques									
11 200 Associations professionnelles									

		Variables monétaires de base : revenus										
		Total [(2) + (4)]	Revenus des ventes, des redevances, des taxes et revenus de la propriété	dont : paiements à des tiers par l'administration publique	Paiements de transfert reçus							
					D'origine nationale		D'origine étrangère					
					Dons de bienfaisance privés	Subventions publiques, etc	Dons de bienfaisance privés	Subventions des pouvoirs publics, etc.				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)					
Type d'institution sans but lucratif par activité (ICNPO)												
11 300 Syndicats												
GROUPE 12 (NON CLASSE AILLEURS)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

TABLEAU VI (suite)

	Variables monétaires de base : revenus									
	Total [(10) + (15) + (16)]	Dépenses d'exploitation (10)	Dont : rémunéra- tions des salariés (11)	Dont : consom- mation intermé- diaire (12)	Dont : consom- mation de capital fixe (13)	Dont : impôts sur la production (nets) (14)	Revenus de la propriété payés (15)	Paiements de transferts effectués (16)	Excédent (17)	Rémunération imputée du travail bénévole (18)
Type d'institution sans but lucratif par activité (ICNPO)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
TOTAL : ENSEMBLE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GROUPE 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CULTURE ET LOISIRS										
1 100 Culture et arts										
1 200 Sports										
1 300 Autres clubs de loisirs et clubs sociaux										
GROUPE 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ÉDUCATION ET RECHERCHE										
2 100 Enseignement primaire et secondaire										
2 200 Enseignement supérieur										
2 300 Autres activités d'éducation										
2 400 Recherche										
GROUPE 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SANTÉ										
3 100 Hôpitaux et services de rééducation										
3 200 Centres de soins										
3 300 Santé mentale et intervention d'urgence										
3 400 Autres activités de santé										
GROUPE 4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ACTION SOCIALE										
4 100 Services sociaux										
4 200 Services d'urgence et de secours										
4 300 Secours financiers et autres services de soutien										
GROUPE 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ENVIRONNEMENT										
5 100 Environnement										
5 200 Protection des animaux										

Variables monétaires de base : revenus										
	Total [(9) + (15) + (16)]	Dépenses d'exploitation (10)	Dont : rémunéra- tions des salariés (11)	Dont : consom- mation intermé- diaire (12)	Dont : consom- mation de capital fixe (13)	Dont : impôts sur la production (nets) (14)	Revenus de la propriété payés (15)	Paiements de transfert effectués (16)	Excédent (17)	Rémunération imputée du travail bénévole (18)
Type d'institution sans but lucratif par activité (ICNPO)										
GROUPE 6 DÉVELOPPEMENT ET LOGEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 100 Développement économique, social, communautaire									0	
6 200 Logement									0	
6 300 Emploi et formation									0	
GROUPE 7 DÉFENSE DES DROITS ET INTÉRÊTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 100 Organisations de citoyens									0	
7 200 Services juridiques									0	
7 300 Organisations politiques									0	
GROUPE 8 INTERMÉDIAIRES PHILANTHROPIQUES ET PROMOTION DU BÉNÉVOLAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8 100 Fondations									0	
8 200 Autres intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat									0	
GROUPE 9 ACTIVITÉS INTERNATIONALES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 100 Activités internationales									0	
GROUPE 10 ORGANISATIONS RELIGIEUSES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 100 Congrégations et associations religieuses									0	
GROUPE 11 ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES, SYNDICATS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 100 Associations économiques									0	
11 200 Associations professionnelles									0	
11 300 Syndicats									0	
GROUPE 12 (NON CLASSE AILLEURS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

TABLEAU VI (suite)

	Variables structurelles							
	(19) Nombre d'entités	(20) Nombre de membres	(21) Nombre d'adhérents	(22) Nombre de salariés	(23) Equivalent temps plein	(24) Nombre de bénévoles	(25) Equivalent temps plein des bénévoles	
<i>Type d'institution sans but lucratif par activité (ICNPO)</i>								
TOTAL : ENSEMBLE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF	0	0	0	0	0	0	0	
GROUPE 1 CULTURE ET LOISIRS	0	0	0	0	0	0	0	
1 100 Culture et arts								
1 200 Sports								
1 300 Autres clubs de loisirs et clubs sociaux								
GROUPE 2 ÉDUCATION ET RECHERCHE	0	0	0	0	0	0	0	
2 100 Enseignement primaire et secondaire								
2 200 Enseignement supérieur								
2 300 Autres activités d'éducation								
2 400 Recherche								
GROUPE 3 SANTÉ	0	0	0	0	0	0	0	
3 100 Hôpitaux et services de rééducation								
3 200 Centres de soins								
3 300 Santé mentale et intervention d'urgence								
3 400 Autres activités de santé								
GROUPE 4 ACTION SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	
4 100 Services sociaux								
4 200 Services d'urgence et de secours								
4 300 Secours financiers et autres services de soutien								
GROUPE 5 ENVIRONNEMENT	0	0	0	0	0	0	0	
5 100 Environnement								
5 200 Protection des animaux								
GROUPE 6 DEVELOPEMENT ET LOGEMENT	0	0	0	0	0	0	0	

	Variables structurelles						
	Nombre d'entités (19)	Nombre de membres (20)	Nombre d'adhérents (21)	Nombre de sa- lariés (22)	Equivalent temps plein (23)	Nombre de béné- voles (24)	Equivalent temps plein des bénévoles (25)
Type d'institution sans but lucratif par activité (ICNPO)							
6 100 Développement économique, social, communautaire							
6 200 Logement							
6 300 Emploi et formation							
7 000 DÉFENSE DES DROITS ET INTÉRÊTS	0	0	0	0	0	0	0
7 100 Organisations de citoyens							
7 200 Services juridiques							
7 300 Organisations politiques							
8 000 GROUPE 8 INTERMÉDIAIRES PHILANTHROPIQUES ET PROMOTION DU BÉNÉVOLAT	0	0	0	0	0	0	0
8 100 Fondations							
8 200 Autres intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat							
9 000 GROUPE 9 ACTIVITÉS INTERNATIONALES	0	0	0	0	0	0	0
9 100 Activités internationales							
10 000 GROUPE 10 ORGANISATIONS RELIGIEUSES	0	0	0	0	0	0	0
10 100 Congrégations et associations religieuses							
11 000 GROUPE 11 ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES, SYNDICATS	0	0	0	0	0	0	0
11 100 Associations économiques							
11 200 Associations professionnelles							
11 300 Syndicats							
12 000 GROUPE 12 (NON CLASSE AILLEURS)							

ANNEXE A3

Guide succinct d'utilisation du SCN à l'intention des non-spécialistes

Le système de comptabilité nationale : présentation

Objectifs

A3.1 Le système de comptabilité nationale (SCN) définit un ensemble de lignes directrices internationales pour l'élaboration des comptes économiques et pour la présentation aux organisations internationales des statistiques correspondantes des pays de façon à pouvoir les comparer¹. Le SCN 1993, la version la plus récente, fournit un cadre complet et intégré de concepts, de définitions, de règles comptables, de nomenclatures, de comptes et de tableaux tous conçus pour organiser, utilement du point de vue analytique, les opérations, les différents flux et les stocks qui constituent les données comptables de l'économie. De plus, le SCN prévoit des extensions satellites de la structure comptable de base qui font appel à d'autres concepts et intègrent un plus large éventail d'indicateurs sociaux et économiques.

Types d'unités

A3.2 Le SCN 1993 distingue deux types d'unités et deux modes de subdivision de l'économie à des fins analytiques différentes.

Unités institutionnelles et secteurs

A3.3 Le regroupement des unités institutionnelles en secteurs sur la base de leurs fonctions, de leur comportement et de leurs principaux objectifs, permet de décrire leur revenu, leurs dépenses, leurs flux financiers et leurs comptes de patrimoine.

A3.4 Les unités institutionnelles sont constituées d'entreprises et de différentes entités économiques ayant pour attribut d'être en mesure de posséder des biens et des actifs, de souscrire des engagements et d'exercer des activités économiques ou d'effectuer des opérations de leur propre initiative avec d'autres unités.

A3.5 Elles sont classées dans les secteurs suivants :

- Les sociétés non financières.
- Les sociétés financières.
- Les administrations publiques.
- Les ménages.
- Les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

¹ Une présentation générale du système figure dans le document de la Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale (1993) et Commission européenne (1996). Une analyse et une présentation générale du SCN 1993 figurent dans Keuning (1998), Carson (1996) et van Tongeren (1996). Les exemples de comptes présentés dans les encadrés de cette annexe sont adaptés du tableau A.V.7 du SCN 1993.

Etablissements et branches d'activité

A3.6 Afin de définir les processus de production, les établissements sont regroupés en branches d'activité en fonction de la description de leur activité par un ensemble d'intrants, un processus de production et une série de produits.

A3.7 Les établissements sont des entreprises (ou des parties d'entreprises) qui exercent une activité déterminée, généralement en un site déterminé. Les branches d'activité sont classées en se fondant sur leur principale activité économique, d'après la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI).

Types de comptes

A3.8 Chacun des regroupements comporte une séquence de comptes qui rassemblent les opérations et les divers flux ou stocks correspondants :

- La séquence complète des comptes relatifs aux unités et secteurs institutionnels est constituée des comptes courants, des comptes d'accumulation et des comptes de patrimoine. Cette séquence de comptes explicite toutes les modifications survenues dans le patrimoine d'un pays du fait de l'activité économique au cours d'une période donnée.
- Les comptes des opérations courantes portent sur la production de biens et de services la formation du revenu qui en découle, la distribution et redistribution de celui-ci et son utilisation sous la forme de la consommation finale. Le côté droit des comptes indique le revenu — les ressources, par exemple les revenus d'intérêts perçus, les recettes tirées de la vente de produits, etc.) — et l'autre (le côté gauche) les emplois desdits revenus (par exemple les intérêts payés, les achats de produits, etc.). Tout excédent des ressources par rapport aux emplois, appelé « solde comptable », devient le premier poste du compte suivant de la séquence, l'épargne réalisée étant reportée en définitive dans les comptes d'accumulation.
- Les comptes d'accumulation enregistrent les changements effectués dans les actifs, les passifs et la valeur nette, qui résultent : a) d'opérations, c'est-à-dire d'interactions entre les unités institutionnelles par accord mutuel; b) d'autres changements de volume d'actifs et de passifs, par exemple liés à la découverte et à l'épuisement de gisements, la destruction d'actifs à la suite de catastrophes naturelles ou de guerre, etc.; et c) les changements intervenus dans les prix. Dans ces comptes figurent les changements de la valeur des actifs d'un côté et les changements des passifs et de la valeur nette de l'autre.
- Les comptes de patrimoine présentent les stocks d'actifs, de passifs et la valeur nette au début et à la fin de chaque période comptable. Dans ces comptes les actifs (par exemple l'équipement, les dépôts bancaires, les prêts contractés auprès de créiteurs) du côté gauche et par ailleurs, les passifs (par exemple les sommes dues par des débiteurs) et la valeur nette du côté droit.
- La séquence des comptes relatifs aux établissements et aux branches d'activité se limitent à deux comptes d'opérations courantes : les comptes de production et les comptes de formation du revenu².

Structure des comptes et variables clés

A3.9 Les variables clés et les principales relations du SCN sont incorporées dans une série de comptes et de soldes comptables associés. Chacun des comptes des opérations courantes ou des comptes d'accumulation de la séquence contient une série d'opérations ou de flux économiquement liés. Puisque, par définition, le total des entrées et le total des sorties doivent être équilibrés, les comptes de ces séquences contiennent un poste intitulé solde comptable.

² Le tableau des ressources et des emplois indique également les heures travaillées, la formation brute de capital fixe, ainsi que les stocks de clôture des actifs fixes.

A3.10 Les soldes comptables renferment de nombreuses informations; ils comprennent certains des principaux enregistrements comptables du SCN : la valeur ajoutée, l'excédent d'exploitation, le revenu disponible, l'épargne, la capacité/besoin de financement et la valeur nette. Dans les comptes agrégés, de nombreux soldes comptables jouent un rôle important en tant qu'indicateurs macroéconomiques pour l'ensemble de l'économie, par exemple le montant total de la valeur ajoutée est égal au produit intérieur brut (PIB) et la valeur totale du solde des revenus primaires est égale au revenu national.

Comptes de production et d'exploitation

A3.11 Les comptes de production et d'exploitation peuvent être établis pour les unités institutionnelles comme pour les établissements et par conséquent, aussi bien par secteur que par branche d'activité. Ces comptes, ou une présentation analogue, sont disponibles pour la plupart des pays.

SÉQUENCE COMPLÈTE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES

I. Compte de production

<i>Emplois</i>			<i>Ressources</i>		
P.2	Consommation intermédiaire	9	P.1	Production	40
			P.11	Production marchande	24
			P.12	Production pour usage final propre	0
			P.13	Autre production non marchande	16
B.1g	<i>Valeur ajoutée brute</i>	31			
K.1	Consommation de capital fixe	3			
B.1n	<i>Valeur ajoutée nette</i>	28			

II.1.1. Compte d'exploitation

<i>Emplois</i>			<i>Ressources</i>		
D.1	Rémunération des salariés	23	B.1	<i>Valeur ajoutée</i> ^a	28
D.11	Salaires et traitements bruts	12			
D.12	Cotisations sociales à la charge des employeurs	11			
D.121	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	10			
D.122	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	1			
D.29	Autres impôts sur la production	0			
D.39	Autres subventions sur la production	0			
B.2	<i>Excédent d'exploitation</i> ^a	5			

^a Les soldes comptables d'ouverture et de clôture de ce compte peuvent être exprimés en valeur brute ou en valeur nette; le montant indiqué correspond à une valeur nette.

Compte de production

A3.12 Le compte de production porte sur la production, la consommation intermédiaire (financière ou non financière) et la valeur ajoutée constituant le solde comptable. La relation de base du compte de production est la suivante :

$$\begin{aligned} \text{Production} &= \text{Consommation intermédiaire} \\ &+ \text{Valeur ajoutée} \end{aligned}$$

formule dans laquelle la valeur ajoutée représente le solde comptable.

A3.13 La somme des valeurs ajoutées de tous les secteurs ou de toutes les branches d'activité est égale au produit intérieur brut (PIB)³.

Compte d'exploitation

A3.14 Dans le compte d'exploitation figure la valeur ajoutée et sa composition : rémunération des salariés, impôts moins subventions sur la production, et le solde comptable, c'est-à-dire l'excédent d'exploitation. La relation de base du compte d'exploitation est la suivante :

$$\begin{aligned} \text{Valeur ajoutée} &= \text{Rémunération des salariés} \\ &+ \text{Divers impôts moins subventions sur la production} \\ &+ \text{Excédent d'exploitation} \end{aligned}$$

avec l'excédent d'exploitation représentant le solde comptable.

Autres relations agrégées

A3.15 Les éléments des comptes permettent d'établir d'autres relations agrégées intéressantes. L'une d'elles s'appuie sur l'identité comptable selon laquelle l'offre agrégée de biens et de services doit être égale aux utilisations agrégées de ces mêmes biens et services. L'offre agrégée est constituée de la production intérieure et des biens et services importés. Donc :

$$\begin{aligned} \text{Production} + \text{importations} &= \text{Consommation intermédiaire} \\ &+ \text{Consommation finale} \\ &+ \text{Formation brute de capital} \\ &+ \text{Exportations} \end{aligned}$$

Ces variables et leurs composantes peuvent toutes être exprimées en valeur et en volume, contrairement aux autres variables du SCN, définies uniquement en valeur.

A3.16 Il est possible d'établir une autre relation importante en déduisant les importations et la consommation intermédiaire de la relation du paragraphe précédent. On obtient alors :

$$\begin{aligned} \text{Valeur ajoutée} &= \text{Consommation finale} \\ &+ \text{Formation brute de capital} \\ &+ \text{Exportations nettes (exportations – importations)} \end{aligned}$$

Il s'agit d'une autre formulation du PIB, en tant qu'équivalent à la valeur ajoutée totale (définie ci-dessus) augmentée de la demande finale.

³ Plus précisément le PIB inclut les impôts sur les produits qui ne font pas partie de la production d'un secteur ou d'une branche d'activité quelconque, ainsi que la somme des valeurs ajoutées pour les producteurs résidents.

Autres comptes des opérations courantes

A3.17 Les autres comptes des opérations courantes sont disponibles uniquement pour les secteurs, puisque seules les unités institutionnelles sont en mesure de posséder des biens ou des actifs de plein droit, de souscrire des engagements en leur nom et de recevoir ou de déboursier des revenus, etc. Les autres comptes des opérations courantes font apparaître la distribution et la redistribution des revenus entre les secteurs et leur utilisation pour la consommation finale et pour l'épargne. Ces comptes sont moins répandus; en fait, nombre de pays commencent seulement actuellement à les établir. Ils sont néanmoins importants, puisqu'ils montrent comment la distribution initiale des revenus tirés de la production — rémunération des salariés et excédents d'exploitation — est modifiée par les recettes et les paiements de revenus de la propriété, les impôts et les autres transferts, et ce qu'il en résulte en termes de consommation finale et de formation de capital. Des indications plus détaillées sont présentées ci-dessous.

Compte d'affectation du revenu primaire

A3.18 Le compte d'affectation du revenu primaire ajoute les recettes et les paiements de revenus de la propriété à l'excédent d'exploitation et aux autres revenus tirés des activités de production exercées. Un revenu de la propriété se définit comme le revenu que reçoit le propriétaire d'un actif financier ou d'un actif corporel non produit, en échange de la fourniture de fonds ou de la mise à disposition d'un actif corporel non produit à une autre unité institutionnelle. Les intérêts, les dividendes, les loyers perçus sur les terrains et les gisements en constituent des exemples.

II.1.2. Compte d'affectation du revenu primaire					
<i>Emplois</i>		<i>Ressources</i>			
D.4	Revenus de la propriété	6	B.2	Excédents d'exploitation ^a	5
D.41	Intérêts	6			
D.42	Revenus distribués des sociétés	0	D.4	Revenus de la propriété	7
D.422	Prélèvement sur les revenus des quasi-sociétés	0	D.41	Intérêts	7
D.43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	0	D.42	Revenus distribués des sociétés	0
D.44	Revenus de la propriété attribués aux assurés	0	D.421	Dividendes	0
D.45	Loyers	0	D.422	Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	0
			D.43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	0
			D.44	Revenus de la propriété attribués aux assurés	0
			D.45	Loyers	0
B.5	<i>Solde des revenus primaires^a</i>	6			

^a Les soldes comptables d'ouverture et de clôture de ce compte peuvent être exprimés en valeur brute ou en valeur nette; le montant indiqué correspond à une valeur nette.

La relation de base du compte d'affectation des revenus primaires est la suivante :

Solde des revenus primaires = Excédent d'exploitation

+ Revenus de la propriété reçus

– Revenus de la propriété payés

dans laquelle le solde des revenus primaires constitue le solde comptable. Le solde des revenus primaires inclut également les recettes provenant de la rémunération des salariés dans le cas des ménages et les recettes des impôts, déduction faite des subventions sur la production et sur les importations dans le cas des administrations publiques.

A3.19 La somme des soldes des revenus primaires de tous les secteurs nationaux (domestiques) donne un autre agrégat bien connu, le revenu national.

Compte de distribution secondaire du revenu

A3.20 Le compte de distribution secondaire du revenu ajoute les recettes et les paiements des transferts courants au solde du revenu primaire. On définit un transfert comme une opération au terme de laquelle une unité institutionnelle fournit un bien, un service ou un actif à une autre unité, sans recevoir en échange aucun bien, service ou actif. Parmi les exemples de transferts courants reçus par les ISBLSM figurent les cotisations, les souscriptions, les dons volontaires, etc., qui sont censés couvrir les coûts de la production non marchande des ISBLSM ou fournir les fonds leur permettant de financer les transferts courants aux ménages⁴.

II.2. Compte de distribution secondaire du revenu

<i>Emplois</i>			<i>Ressources</i>		
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	0	B.5	Solde des revenus primaires	6
D.59	Autres impôts courants	0			
D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	1	D.611	Cotisations sociales effectives	0
D.622	Prestations d'assurance sociale de régimes privés	0	D.6111	Cotisations sociales effectives obligatoires à la charge des employeurs	0
D.623	Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs	1	D.61111	Cotisations sociales effectives volontaires des employeurs	0
			D.6112	Cotisations sociales à la charge des salariés	0
D.7	Autres transferts courants	2	D.61121	Cotisations sociales obligatoires à la charge des salariés	0
D.71	Primes nettes d'assurance dommages	0	D.61122	Cotisations sociales volontaires des salariés	0
D.75	Transferts courants divers	2	D.612	Cotisations sociales imputées	1
			D.7	Autres transferts courants	36
			D.72	Indemnité d'assurance-dommages	0
			D.75	Transferts courants divers	36
B.6	<i>Revenus disponibles^a</i>	40			

^a Les soldes comptables d'ouverture et de clôture de ce compte peuvent être exprimés en valeur brute ou en valeur nette; le montant indiqué correspond à une valeur nette.

⁴ Les paiements de cotisations ou de souscriptions au profit des ISBL marchandes au service des entreprises sont considérés comme des paiements de services rendus et non comme des transferts.

A3.21 La relation fondamentale du compte de distribution secondaire du revenu est la suivante :

$$\begin{aligned} \text{Revenu disponible} &= \text{Solde des revenus primaires} \\ &+ \text{Transferts courants reçus} \\ &- \text{Transferts courants payés} \end{aligned}$$

relation dans laquelle le revenu disponible constitue le solde comptable. Le revenu disponible inclus en outre les impôts courants reçus dans le cas des administrations publiques et les impôts courants payés dans le cas des ménages et des sociétés.

A3.22 Le revenu disponible d'un secteur est égal au revenu tiré des activités de production, compte tenu des recettes et des paiements des revenus de la propriété, des impôts et des transferts. Il correspond au montant disponible pour les dépenses de consommation courante et pour l'épargne.

Compte d'utilisation du revenu disponible

A.3.23 Le compte d'utilisation du revenu disponible enregistre la répartition du revenu disponible entre la consommation finale et l'épargne. Il vérifie la relation de base suivante :

$$\begin{aligned} \text{Epargne} &= \text{Revenu disponible} \\ &- \text{Dépense de consommation finale} \end{aligned}$$

dans laquelle l'épargne correspond au solde comptable.

II.4.1. Compte d'utilisation du revenu disponible

<i>Emplois</i>			<i>Ressources</i>		
P.3	Dépenses de consommation finale	16	B.6	Revenu disponible ^a	40
P.31	Dépenses de consommation individuelle	16			
D.8	Ajustement pour variations des droits des ménages sur les fonds de pension	0			
B.8	Epargne ^a	24			

^a Les soldes comptables d'ouverture et de clôture de ce compte peuvent être exprimés en valeur brute ou en valeur nette; le montant indiqué correspond à une valeur nette.

A3.24 Le SCN 1993 contient en outre deux comptes intitulés respectivement le « compte de redistribution du revenu en nature » et le « compte d'utilisation du revenu disponible ajusté » qui enregistrent les transferts en nature au profit des ménages en provenance du secteur privé et des ISBLSM, y compris la partie des dépenses de consommation finale des administrations publiques et des ISBLSM qui peut être associée à des particuliers. La mesure de l'épargne calculée dans le compte d'utilisation du revenu disponible ajusté est égale à celle obtenue dans le compte d'utilisation du revenu⁵.

⁵ Pour les institutions sans but lucratif au service des ménages, toutes les dépenses de consommation finale sont transférées en tant que transferts sociaux en nature, et la consommation finale effective est égale à zéro; ce qui constitue une représentation appropriée du comportement des entités consacrées au service des ménages.

Comptes d'accumulation

A3.25 Les comptes d'accumulation sont également établis uniquement pour les secteurs, et sont encore plus rares en raison de la charge qu'ils imposent au système statistique d'un pays. Ces comptes sont des comptes de flux qui enregistrent les différentes causes de variation des actifs, des passifs et de la valeur nette d'un secteur; les variations des actifs sont enregistrées du côté gauche et les variations des passifs et de la valeur nette du côté droit. La même classification des actifs est utilisée dans les comptes d'accumulation et dans les comptes de patrimoine.

A3.26 Dans chacun des comptes d'accumulation la relation fondamentale est la suivante :

Variation des actifs = Variation des passifs + variation de la valeur nette

Chaque compte d'accumulation regroupe les variations de la valeur nette dues à une cause particulière. Les comptes de capital et les comptes financiers couvrent les variations des actifs, des passifs et de la valeur nette qui résultent d'opérations, par exemple achat de matériels ou d'actifs financier, emprunts, etc. Le compte des autres changements de volume d'actifs et le compte de réévaluation enregistre les variations des actifs, des passifs et de la valeur nette qui résultent non d'opérations, mais de facteurs tels que les variations des prix, la destruction d'actifs du fait de catastrophes naturelles, la découverte d'actifs naturels, etc.

Compte de capital

A3.27 Le compte de capital enregistre les opérations concernant les actifs non financiers, ainsi que les recettes et les paiements de transfert en capital, c'est-à-dire des transferts censés affecter le patrimoine plutôt que le revenu d'une partie au moins à la transaction considérée. Les dons d'actifs fixes sont des exemples de ce type d'opérations.

A3.28 Le compte de capital vérifie la relation de base suivante :

Variation en valeur nette due à l'épargne et aux transferts en capital
= formation brute de capital fixe
– Consommation de capital fixe
+ Acquisitions moins cessions d'autres actifs non financiers
+ Capacité nette de financement

où la capacité nette de financement apparaît comme le solde comptable. Le poste intitulé « variation de valeur nette due à l'épargne et aux transferts en capital » est égal à l'épargne nette plus les transferts en capital à recevoir, moins les transferts en capital à payer.

III.1. Compte de capital

<i>Variations des actifs</i>			<i>Variations des passifs et de la valeur nette</i>		
P.51	Formation brute de capital fixe	19	B.8n	Epargne nette	24
P.511	Acquisitions moins cessions d'actifs fixes corporels	14			
P.5111	Acquisitions d'actifs fixes corporels neufs	13	D.9	Transferts en capital à recevoir	0
P.5112	Acquisitions d'actifs fixes corporels existants	1	D.92	Aides à l'investissement	0
P.5113	Cessions d'actifs fixes corporels existants	0	D.99	Autres transferts en capital	0

P.512	Acquisitions moins cessions d'actifs fixes incorporels	5		
P.5121	Acquisitions d'actifs fixes incorporels neufs	10	D.9	Transferts en capital, à payer - 3
P.5122	Acquisitions d'actifs fixes incorporels existants	0	D.91	Impôts en capital 0
P.5123	Cessions d'actifs fixes incorporels existants.	- 5	D.99	Autres transferts en capital - 3
P.513	Addition à la valeur des actifs non financiers non produits	0		
P.5131	Améliorations majeures aux actifs non financiers, non produits	0		
P.5132	Coûts du transfert de propriété d'actifs non financiers non produits	0		
K.1	Consommation de capital fixe	- 3		
P.52	Variation des stocks	0		
P.53	Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	0		
K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers, non produits			
K.21	Acquisitions moins cessions de terrains et autres actifs corporels non produits			
K.22	Acquisitions moins cessions d'actifs incorporels non produits	0		
B.9	Capacité (+)/besoin (-) de financement	4	B.10.1	Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital ^a 21

^a « Les variations en valeur nette due à l'épargne et aux transferts en capital » ne constituent pas un solde comptable mais correspondent au total du côté droit du compte de capital.

Compte financier

A3.29 Le compte financier enregistre les acquisitions nettes d'actifs financiers tels que les titres, les dépôts bancaires ou comptes à recevoir, ou l'accroissement net de dettes, tels que les prêts hypothécaires, les titres ou les comptes à payer.

A.3.30 Le compte financier vérifie la relation de base suivante :

$$\text{Capacité/besoin net de financement} = \text{Acquisition nette d'actifs financiers} \\ - \text{Accroissement net des passifs}$$

relation dans laquelle l'accroissement/besoin net de financement ressort en tant que solde comptable. Dans la pratique, les valeurs estimées de la capacité/besoin net de financement à partir du compte de capital et à partir du compte financier, ne sont pas nécessairement identiques.

III.2. Compte financier

<i>Variations des actifs</i>		<i>Variations des passifs et de la valeur nette</i>	
F	Acquisition nette d'actifs financiers 32	F	Accroissement net des passifs 28
F.2	Numéraire et dépôts 12	F.2	Numéraire et dépôts 0

F.21	Numéraire	2	F.22	Dépôts transférables	0
F.22	Dépôts transférables	7	F.23	Autres dépôts	0
F.23	Autres dépôts	3			
			F.3	Titres autres qu'actions	0
F.3	Titres autres qu'actionnaires	12	F.31	Court terme	0
F.31	Court terme	2	F.32	Long terme	0
F.32	Long terme	10			
			F.4	Crédits	24
F.4	Crédits	0	F.41	Court terme	17
F.41	Court terme	0	F.42	Long terme	7
F.42	Long terme	0			
			F.5	Titres et autres participations	4
F.5	Actions et autres participations	0			
			F.6	Réserves techniques d'assurance	0
F.6	Réserves techniques d'assurance	0	F.61	Droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance vie et sur les fonds de pension	
			F.612	Droits nets des ménages sur les fonds de pension	0
F.62	Réserves primes et réserves sinistres				
F.7	Autres comptes à recevoir	8	F.7	Autres comptes à payer	0
F.71	Crédits commerciaux et avances	0	F.71	Crédits commerciaux et avances	0
F.79	Autres comptes à recevoir, à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	8	F.79	Autres comptes à payer, à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	
			B.9	Capacités/besoins de financement	4

Compte des autres changements de volume d'actifs

A3.31 Le compte des autres changements de volume d'actifs enregistre les changements d'actifs qui résultent de facteurs autres que les opérations ou les variations de prix. Parmi les exemples des changements de ce type figurent la découverte ou l'épuisement d'actifs naturels, la destruction d'actifs lors de catastrophes majeures, les saisies sans compensation et la création d'actifs incorporels qui sont des concepts purement artificiels et sont la conséquence d'opérations de nature juridique et comptable. Dans tous les cas, le compte enregistre une variation en volume ou quantitative de l'actif possédé.

A3.32 Le compte des autres changements de volume d'actifs vérifie la relation de base suivante :

Variations de la valeur nette due à d'autres changements de volume d'actifs

- = Changements d'actifs produits
- + Changements d'actifs non produits
- + Changements d'actifs financiers
- Changements de passifs

les données relatives à chaque type d'actif étant ensuite détaillées selon la nature du changement : apparition économique, perte due à des catastrophes, changements de classement, etc.

A3.33 Il convient par ailleurs de signaler que ce compte permet d'introduire les actifs naturels et dans une large mesure la propriété intellectuelle, dans le système comptable et dans le compte de patrimoine.

III.3.1. Compte des autres changements de volume d'actifs

<i>Variations des actifs</i>			<i>Variations des passifs et de la valeur nette</i>		
AN	Actifs non financiers	0	AF	Passifs	0
AN.1	Actifs produits	0	K.7	Destructions d'actifs dues à des catastrophes	0
K.4	Apparition économique d'actifs produits	0	K.8	Saisies sans compensation	0
K.7	Destructions d'actifs dues à des catastrophes	0	K.10	Autres changements de volume d'actifs et de passifs financiers n.c.a.	
K.8	Saisies sans compensation	0	K.12	Changements de classements ou de structures	0
9	Autres changements de volume d'actifs non financiers n.c.a.	0	K.12.1	Changements de classement sectoriel et de structure	0
K.12	Changements de classement ou de structure	0	K.12.2	Changements de classement d'actifs et de passifs	0
AN.2	Actifs non produits	0			
K.3	Apparition économique d'actifs non produits	0			
K.5	Croissance naturelle de ressources biologiques non cultivées	0			
K.6	Disparition économique d'actifs non produits	0			
K.7	Destructions d'actifs dues à des catastrophes	0			
K.8	Saisies sans compensation	0			
K.9	Autres changements de volume d'actifs non financiers n.c.a.	0			
K.12	Changements de classement ou de structure	0			
AF	Actifs financiers	0			
K.7	Destructions d'actifs dues à des catastrophes	0			
K.8	Saisies sans compensation	0			
K.10	Autres changements de volume d'actifs et de passifs n.c.a.				
K.12	Changements de classement et de structure	0			
K.12.1	Changements de classement sectoriel ou de structure	0			
K.12.2	Changements de classement d'actifs et de passifs	0			
			B.10.2	<i>Variations de la valeur nette dues à d'autres changements de volume des actifs</i>	0

Compte de réévaluation

A3.34 Le compte de réévaluation enregistre les gains de détention, c'est-à-dire les changements de valeur des actifs qui correspondent à de simples variations de prix et non à des opérations ou à d'autres changements de volume :

Variations de la valeur nette due à des gains/pertes nominaux de détention
 = Variations des actifs produits
 + Variations des actifs non produits
 + Variations des actifs financiers
 – Variations des passifs

III.3.2. Compte de réévaluation

<i>Variations des actifs</i>			<i>Variations des passifs et de la valeur nette</i>		
K.11	Gains/pertes nominaux de détention (+) ^a		K.11	Gains(-)/pertes nominaux (+) ^a	
AN	Actifs non financiers	8	AF	Passif	0
AN.1	Actifs produits	5	AF.2	Numéraire et dépôts	0
AN.11	Actifs fixes	5	AF.3	Titres autres qu'actions	0
AN.12	Stocks	0	AF.4	Crédits	0
AN.13	Objets de valeur	0	AF.5	Actions et autres participations	0
AN.2	Actifs non produits	3	AF.6	Réserves techniques d'assurance	0
AN.21	Actifs corporels non produits	3	AF.7	Autres comptes à recevoir	0
AN.22	Actifs incorporels non produits	0			
AF	Actifs financiers	1			
AF.2	Numéraire et dépôts	0			
AF.3	Titres autres qu'actions	1			
AF.4	Crédits	0			
AF.5	Actions et autres participations	1			
AF.6	Réserves techniques d'assurance	0			
AF.7	Autres comptes à recevoir	0			
			B.10.3	<i>Variations de la valeur nette dues à des gains/pertes nominaux de détention</i>	10

A3.35 Le compte de réévaluation se subdivise ensuite en comptes relatifs aux gains nominaux de détention, aux gains neutres de détention et aux gains réels de détention. Les gains nominaux de détention désignent la partie des changements en valeur d'un actif au cours de la période comptable qui n'est pas imputable aux transactions (ou à d'autres changements de volume), mais à des variations de prix de l'actif au cours de la période. Les gains neutres de détention correspondent à des changements du niveau général des prix, tandis que les gains réels de détention, à savoir l'écart entre les gains nominaux et les gains neutres de détention, traduisent les changements de prix relatifs.

Bilans de patrimoine

A3.36 L'établissement des *bilans de patrimoine* est également réservé aux secteurs, bien qu'il soit possible d'établir des comptes d'actifs non financiers relatifs à des branches d'activité. Les comptes de patrimoine d'ouverture et de clôture sont présentés. Les comptes d'accumulation indiquent de façon détaillée l'origine des différences entre les deux types de comptes de patrimoine.

A3.37 Ces comptes vérifient la relation de base suivante:

$$\text{Actifs} = \text{passifs} + \text{valeur nette}$$

IV.3. Compte de patrimoine de clôture^a

<i>Actifs</i>		<i>Passifs et valeur nette</i>			
AN	Actifs non financiers	349	AF	Passifs	149
AN.1	Actifs produits	264	AF.2	Numéraire et dépôts	38
AN.11	Actifs fixes	252	AF.3	Titres autres qu'actions	0
AN.12	Stocks	2	AF.4	Crédits	67
AN.13	Objets de valeur	10	AF.5	Actions et autres participations	4
AN.2	Actifs non produits	85	AF.6	Réserves techniques d'assurance	5
AN.21	Actifs corporels non produits	85	AF.7	Autres comptes à payer	35
AN.22	Actifs incorporels non produits	0			
AF	Actifs financiers	205			
AF.2	Numéraire et dépôts	122			
AF.3	Titres autres qu'actions	38			
AF.4	Crédits	8			
AF.5	Actions et autres participations	23			
AF.6	Réserves techniques d'assurance	4			
AF.7	Autres comptes à recevoir	11			
			B.90	Valeur nette	406

A3.38 Les actifs peuvent être financiers ou non financiers; les passifs sont uniquement financiers. Les actifs non financiers peuvent être corporels ou incorporels, tandis que les actifs non financiers sont regroupés en actifs produits et en actifs non produits. Les comptes de patrimoine d'ouverture et de clôture sont présentés.

Bibliographie

Carson, Carol S. (1996). Design of economic accounts and the 1993 *System of National Accounts*. Chapitre 2 dans *The New System of National Accounts*, John W. Kendrick (dir. publ.) Boston, Kluwer Academic Publishers.

Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale (1993). *Système de comptabilité nationale (1993)*. Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., publication des Nations Unies, numéro de vente : E.94.XVII.4.

^a Les différences entre les données concernant des postes particuliers et les totaux obtenus risquent de ne pas être entièrement cohérentes en raison des erreurs d'arrondi.

Commission européenne (1996). *Système européen de comptes, SEC 1995*. Luxembourg, Office des publications officielles des communautés européennes.

Keuning, Steven (1998). A powerful link between economic theory and practice: national accounting. *The Review of Income and Wealth*, series 44, n° 3 (septembre).

van Tongeren, Jan (1996). Discussion du chapitre 2. Dans Kendrick, *op.cit.*

ANNEXE A4

Glossaire de la terminologie du SCN

Le présent glossaire reprend le texte de la brochure jointe au questionnaire du *Manuel de comptabilité nationale* (SCN 1993 partie 2) (New York, Nations Unies, septembre 2001), disponible sur le site de la Division de statistique des Nations Unies : <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/english2.pdf> (anglais) et <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/nadata.htm> (français). Une version interactive du glossaire anglais est également disponible sur le site <http://unstats.un.org/unsd/sna1993/glossary.asp>.

Terme	Définition	Paragraphe
Accords de réméré	Les accords de réméré sont des accords par lesquels une unité institutionnelle vend des titres à prix spécifié à une autre unité en s'engageant à racheter ces titres ou des titres analogues à un prix fixé et à une date ultérieure, soit spécifiée (normalement à très court terme, le lendemain ou dans les vingt-quatre heures, par exemple), soit laissée à la discrétion de l'acheteur.	11.32
Acquisition (moment de)	Le moment de l'acquisition des biens et des services est celui du transfert de propriété des biens ou de l'achèvement de la prestation des services.	9.34
Acquisitions	Les biens (y compris les actifs) et les services sont acquis par les unités institutionnelles quand elles deviennent les nouveaux propriétaires des biens ou quand la prestation des services qui leur sont fournis est achevée.	9.32
Actif fixe existant	Un actif fixe existant est un actif qui a déjà été acquis par au moins un utilisateur ou qui a été produit pour compte propre, et dont la valeur a donc déjà été comprise dans la formation brute de capital fixe d'au moins un utilisateur, plus tôt dans la période comptable courante ou dans une période antérieure.	10.39
Actifs	Les actifs sont définis comme des biens corporels ou incorporels servant de réserve de valeur qui appartiennent, individuellement ou collectivement, à des unités institutionnelles et dont la détention ou l'utilisation au cours d'une période déterminée peut procurer des avantages économiques à leurs propriétaires.	10.2 et 13.12 [1.26]
Actifs corporels non produits	Par actifs corporels non produits, il faut entendre des actifs naturels — terrains, gisements, ressources biologiques non cultivées et réserves d'eau — dont la propriété peut être établie et transférée.	13.18 [13.53, (AN.21) Annexe au chap. XIII]
Actifs cultivés	Les actifs cultivés sont les animaux d'élevage (y compris les poissons et la volaille), animaux laitiers, animaux de trait, etc., ainsi que les vignobles, vergers et autres plantations permanentes placés sous le contrôle direct et la responsabilité d'unités institutionnelles et gérés par celles-ci.	(AN.1114) Annexe au chap. XIII [10.83]
Actifs économiques	Les actifs économiques sont des entités qui jouent le rôle de réserve de valeur et sur lesquelles des unités institutionnelles font valoir, individuellement ou collectivement, des droits de propriété et dont les propriétaires peuvent tirer des avantages économiques, par leur détention ou par leur utilisation au cours d'une période de temps (les avantages économiques correspondent aux revenus primaires découlant de l'utilisation de l'actif et au montant qui pourrait être obtenu en le cédant ou en le liquidant, montant qui inclut les éventuels gains ou pertes de détention).	10.2 et 13.12 [11.16]
Actifs éventuels ou conditionnels	Les actifs « éventuels » ou « conditionnels » sont issus de dispositions financières contractuelles entre unités institutionnelles ne donnant naissance à aucune obligation inconditionnelle d'effectuer des paiements ou de fournir d'autres éléments ayant une valeur économique; fréquemment, les dispositions elles-mêmes n'ont aucune valeur économique transférable, ne sont, par conséquent, pas des actifs financiers courants effectifs et ne doivent pas être enregistrés dans le Système. Leur principale caractéristique est qu'une ou plusieurs conditions doivent être remplies avant qu'une opération financière ait lieu.	11.25
Actifs extérieurs	Les actifs extérieurs sont essentiellement des créances financières sur des unités institutionnelles non résidentes.	12.113
Actifs financiers	Les actifs financiers sont des biens corporels ou incorporels sur lesquels des droits de propriété sont exercés par des unités institutionnelles, individuellement ou collectivement et dont la détention ou l'utilisation au cours d'une période déterminée peut procurer des avantages économiques à leurs propriétaires; les actifs financiers diffèrent néanmoins des autres actifs distingués dans le SCN en ce sens qu'ils ont pour contrepartie un passif matérialisé par une créance d'une unité institutionnelle sur une autre, à l'exception de l'or monétaire et des Droits de tirage spéciaux (DTS).	13.20 [10.5, 11.16, 11.17, (AF) Annexe au chap. XIII]

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Actifs fixes	Les actifs fixes sont des actifs corporels ou incorporels issus du processus de production, qui sont eux-mêmes utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant plus d'un an.	10.33 [1.49, 10.7, 10.26, 13.15, (AN.11) Annexe au chap. XIII]
Actifs fixes corporels	Les actifs fixes corporels sont les actifs produits non financiers des types suivants : logements, autres bâtiments et ouvrages de génie civil, machines et équipements et actifs cultivés.	(AN.111) Annexe au chap. XIII
Actifs fixes incorporels	Les actifs fixes incorporels sont les actifs fixes non financiers produits comprenant principalement la prospection minière et pétrolière, les logiciels, les œuvres créatives, littéraires ou artistiques originales d'une durée d'utilisation prévue de plus d'un an.	(AN.112) Annexe au chap. XIII
Actifs incorporels non produits	Les propriétaires d'actifs incorporels non produits ont le droit d'utiliser ceux-ci pour exercer certaines activités ou produire certains biens ou services, tout en empêchant d'autres unités institutionnelles d'en faire autant sans leur permission (par exemple les brevets ou les fonds commerciaux).	13.62 [(AN.22) Annexe au chap. XIII]
Actifs non financiers	Les actifs non financiers sont les biens corporels ou incorporels qui appartiennent, individuellement ou collectivement, à des unités institutionnelles et dont la détention ou l'utilisation au cours d'une période déterminée peut procurer des avantages économiques à leurs propriétaires; ils comprennent les actifs corporels produits et non produits, ainsi que la majeure partie des actifs incorporels pour lesquels aucun passif correspondant n'est enregistré.	(AN) Annexe au chap. XIII
Actifs non produits	Les actifs non produits sont les actifs non financiers qui ne sont pas issus du processus de production; ils comprennent à la fois des actifs corporels et incorporels ainsi que les coûts de transfert de propriété et d'améliorations majeures de ces actifs.	(AN.2) Annexe au chap. XIII, 10.6 [10.8, 13.17]
Actifs produits	Les actifs produits sont des actifs non financiers issus de processus de production qui entrent dans le domaine de la production du SCN; les actifs produits comprennent les actifs fixes, les stocks et les objets de valeur.	10.6 et 10.7 [13.14, (AN.1) Annexe au chap. XIII]
Actionnaires	Les actionnaires sont les propriétaires collectifs d'une société.	7.112
Actions et autres participations	Les actions et autres participations sont les instruments et actes représentatifs de droits sur la valeur résiduelle des sociétés après désintéressement de tous les créanciers.	(AF.5) Annexe au chap. XIII [11.86]
Actions non cotées	Les actions non cotées sont des actions qui ne sont pas régulièrement négociées à la bourse ou sur d'autres marchés financiers organisés.	13.73
Activité auxiliaire	Une activité auxiliaire est une activité d'appui exercée au sein d'une entreprise, dans le but de créer l'environnement qui lui permettra d'exercer son activité principale et ses activités secondaires. Les activités auxiliaires élaborent typiquement des produits qui se rencontrent couramment en entrée pour n'importe quel type d'activité productive et la valeur du produit d'une activité auxiliaire, prise individuellement, est en général modeste par rapport à celle des autres activités de l'entreprise (par exemple le nettoyage et l'entretien des bâtiments).	5.9 et 5.10 [15.16]
Activité principale	L'activité principale d'une unité de production est l'activité dont la valeur ajoutée est supérieure à celle de toute autre activité exercée dans l'unité (le produit de l'activité principale doit comprendre des biens et des services qui peuvent être livrés à d'autres unités, bien qu'ils puissent aussi servir à la propre consommation ou à la propre formation de capital du producteur).	5.7 [15.16]
Activité secondaire	Une activité secondaire est une activité exercée au sein d'une unité de production unique, en plus de son activité principale et dont le produit, comme celui de l'activité principale, doit pouvoir être livré hors de l'unité de production.	5.8 [15.16]
Activités de recherche-développement	Les activités de recherche-développement sont entreprises par un producteur marchand dans le but de découvrir ou de développer des produits nouveaux, ce qui comprend aussi la mise au point de nouvelles versions des produits existants ou l'amélioration de leurs qualités, ou bien de découvrir ou de développer des processus de production nouveaux ou plus performants.	6.142 [6.163]
Additivité	L'additivité est une propriété qui s'attache à un ensemble d'indices interdépendants, liés entre eux par définition ou par des contraintes comptables qui font qu'un agrégat est défini comme la somme de ses composants. L'additivité exige que cette identité persiste quand les valeurs de l'agrégat et de ses composants sont extrapolées dans le temps au moyen d'un ensemble d'indices de volume.	16.55
Administration centrale	Le pouvoir politique de l'administration centrale s'étend sur la totalité du territoire national; l'administration centrale a le pouvoir de lever des impôts sur toutes les unités, résidentes et non résidentes, qui sont engagées dans des activités économiques dans le pays.	4.118

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Administration provinciale	Administration provinciale Voir « Administration d'États fédérés ».	
Administration d'États fédérés	Les administrations d'États fédérés sont des unités institutionnelles qui exercent certaines fonctions d'administration à un niveau inférieur à celui de l'administration centrale et supérieur à celui des unités institutionnelles d'administration qui se situent au niveau local. Ce sont des unités institutionnelles dont le pouvoir fiscal, législatif et exécutif ne s'étend qu'aux « États » entre lesquels le pays est éventuellement partagé.	4.124
Administration de sécurité sociale	Les administrations de sécurité sociale peuvent être distinguées par le fait qu'elles ont une organisation séparée des autres activités des administrations publiques, et qu'elles détiennent des actifs et des passifs séparément de ces dernières; ce sont des unités institutionnelles distinctes parce qu'il s'agit de fonds autonomes, qu'elles ont leurs propres actifs et leurs propres passifs, et qu'elles s'engagent dans des opérations financières pour leur propre compte.	4.112 [4.130]
Administrations locales	Les administrations locales sont des unités institutionnelles dont le pouvoir fiscal, législatif et exécutif s'étend sur les plus petits des territoires géographiques distingués à des fins administratives et politiques.	4.128
Administrations publiques (comme entités juridiques)	Les administrations publiques sont des types particuliers d'entités juridiques, instituées par décision politique, qui exercent un pouvoir législatif, judiciaire ou exécutif sur d'autres unités institutionnelles dans un espace donné.	4.104 [4.19]
Administrations publiques (comme unités institutionnelles)	Le secteur des administrations publiques comprend des unités institutionnelles qui, en plus des tâches qu'elles assument quant à la mise en œuvre des politiques publiques et à la régulation de la vie économique, produisent pour l'essentiel des services (et parfois des biens) non marchands destinés à la consommation individuelle ou collective, et qui redistribuent le revenu et la richesse.	2.20
Agrégats du SCN	Les agrégats du SCN, par exemple la valeur ajoutée, le revenu, la consommation ou l'épargne, sont des valeurs composites qui mesurent le résultat de l'activité de l'ensemble de l'économie, selon un point de vue particulier. Certains agrégats peuvent être obtenus directement en faisant le total d'opérations particulières; c'est le cas, par exemple, de la consommation finale, de la formation brute de capital fixe et des cotisations sociales. D'autres peuvent être obtenus en additionnant les soldes comptables des secteurs institutionnels; c'est le cas de la valeur ajoutée, du solde des revenus primaires, du revenu disponible et de l'épargne.	2.169 et 2.170
Aides à l'investissement	Les aides à l'investissement sont des transferts en capital, effectués en espèces ou en nature, par des administrations publiques à d'autres unités institutionnelles résidentes ou non résidentes pour financer, en partie ou en totalité, les coûts de leurs acquisitions d'actifs fixes.	10.137
Ajustements pour la variation des droits nets des ménages sur les fonds de pension	L'ajustement pour la variation des droits nets des ménages sur les fonds de pension est égal à la valeur totale des cotisations sociales effectives à payer aux régimes privés de pension avec constitution de réserves plus la valeur totale des suppléments de cotisation à payer sur les revenus de la propriété attribués aux assurés (c'est-à-dire aux titulaires de droits à pension) moins la valeur de la rémunération du service associé moins la valeur totale des pensions payées comme prestations d'assurance sociale par les régimes privés de pension avec constitution de réserves. Cet ajustement a pour but d'éviter que le solde des cotisations de pension sur les pensions reçues (c'est-à-dire des « transferts » à payer moins les « transferts » à recevoir) n'entre dans l'épargne des ménages.	9.16 [10.30]
Amortissement	L'amortissement, tel qu'il est calculé dans la comptabilité d'entreprise est une méthode permettant de répartir, sur les périodes comptables suivantes, le coût des dépenses passées sur les actifs fixes; il faut noter que les méthodes d'amortissement appliquées dans la comptabilité d'entreprise, et celles prescrites par les autorités fiscales s'écartent presque invariablement du concept de consommation de capital fixe employé dans le SCN et donc ce dernier parle de « consommation de capital fixe », pour le distinguer du terme « amortissement » habituel en comptabilité d'entreprise.	1.62, 3.77 et 6.183
Amortissement linéaire	L'amortissement linéaire est un profil de dépréciation basé sur un taux constant de consommation de capital pendant toute la durée de vie de l'actif.	6.193
Animaux d'élevage, animaux laitiers, animaux de trait, etc.	Les animaux d'élevage, animaux laitiers, animaux de trait, etc., sont les animaux élevés pour la production qu'ils fournissent régulièrement.	(AN.11141) Annexe au chap. XIII

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Antiquités et autres objets d'art	Les antiquités et autres objets d'art sont des actifs produits, non financiers, tangibles qui ne sont normalement pas utilisés à des fins de production ou de consommation, dont la valeur relativement élevée est censée augmenter avec le temps ou, à tout le moins, ne pas diminuer en termes réels, qui ne se détériorent pas dans des conditions normales et qui sont acquis et détenus essentiellement pour servir de réserve de valeur. Ils comprennent des peintures, sculptures etc. reconnues comme objets d'art ou antiquités.	(AN.132) Annexe au chap. XIII
Associations de personnes	Les associations de personnes sont des entités juridiques distinctes qui ont le même comportement que les sociétés mais dont les membres jouissent d'une responsabilité limitée; en fait, les associés sont simultanément actionnaires et gérants.	4.46
Assurance	L'activité assurance a pour but de fournir, à des unités institutionnelles individuellement exposées à certains risques, une protection financière contre les conséquences de l'apparition d'événements déterminés; elle constitue aussi une forme d'intermédiation financière, par laquelle des fonds sont collectés auprès des assurés, et sont ensuite investis dans des actifs, financiers ou autres, qui sont détenus sous forme de réserves techniques, pour faire face aux demandes d'indemnités futures, consécutives à l'apparition d'événements spécifiés dans les polices d'assurance.	6.135
Autre production non marchande	L'autre production non marchande est constituée de biens et de services individuels ou collectifs produits par les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) ou par les administrations publiques, et qui sont fournis gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs, à d'autres unités institutionnelles ou à la communauté dans son ensemble; ce type de production représente l'une des trois grandes catégories de production du SCN, les deux autres étant la production marchande et la production pour usage final propre.	6.49
Autres actifs fixes incorporels	Les autres actifs fixes incorporels sont les informations, connaissances spécialisées et autres non classées ailleurs dont l'utilisation à des fins de production est réservée aux unités qui en possèdent les droits de propriété ou à d'autres unités autorisées par les précédentes.	(AN.1129) Annexe au chap. XIII
Autres actifs incorporels non produits	Les autres actifs incorporels non produits sont les actifs incorporels non produits non classés ailleurs.	(AN.229) Annexe au chap. XIII
Autres bâtiments et ouvrages de génie civil	La rubrique des actifs corporels fixes non financiers produits autres bâtiments et ouvrages de génie civil comprend les immeubles non résidentiels et les constructions autres que des bâtiments tels que les ouvrages de génie civil.	(AN.1112) Annexe au chap. XIII
Autres comptes à recevoir/ à payer	Les autres comptes à recevoir/à payer sont les crédits commerciaux et avances, ainsi qu'autres comptes à recevoir et à payer.	(AF.7) Annexe au chap. XIII [11.100]
Autres dépôts	Dans le compte financier la rubrique autres dépôts comprend toutes les créances autres que de dépôts transférables sur la banque centrale, sur les autres institutions de dépôts, sur les unités des administrations publiques et, dans certains cas, sur d'autres unités institutionnelles, créances qui sont matérialisées par des dépôts.	11.72, (AF.29) Annexe au chap. XIII
Autres entrées d'accumulation	Les autres entrées d'accumulation couvrent les opérations et les autres flux économiques qui n'ont pas été pris en considération jusqu'ici, et qui ont pour effet de modifier la quantité ou la valeur des actifs et des passifs. Il s'agit de la consommation de capital fixe et des acquisitions, moins les cessions, d'actifs non financiers non produits; d'autres flux économiques d'actifs non produits, comme la découverte ou l'épuisement de gisements ou les transferts d'autres actifs naturels vers des activités économiques, ainsi que les conséquences de phénomènes non économiques, comme les catastrophes naturelles ou les événements politiques (les guerres, par exemple) et les gains et les pertes de détention consécutifs à des variations de prix.	2.33
Autres établissements non marchands	Les autres établissements non marchands fournissent, gratuitement ou bien à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs, la plupart des biens et des services qu'ils produisent; ils représentent l'une des trois grandes catégories de producteurs, les deux autres étant les producteurs marchands et les producteurs pour usage final propre.	2.46
Autres flux	Les autres flux représentent des changements de la valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas le résultat d'opérations; ces enregistrements sont de deux types; au premier type correspondent les changements dus à des facteurs comme la découverte ou l'épuisement de gisements, les destructions dues aux guerres ou à d'autres événements politiques ou les destructions dues aux catastrophes naturelles, alors qu'au second type correspondent les changements de la valeur des actifs, des passifs, et de la valeur nette dus à des variations du niveau et de la structure des prix, qui se traduisant par des gains et des pertes de détention.	3.57

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Autres impôts courants	Les autres impôts courants comprennent les impôts courants sur le capital et les impôts courants divers.	8.53 et 8.54 [OCDE 4100, 4200, 4600, 5200, 5217, 6000]
Autres impôts courants n.c.a.	Les autres impôts courants n.c.a. comprennent tous les impôts courants non classés comme impôts sur le revenu, impôts courants sur le capital ou impôts courants divers.	8.53 et 8.54
Autres impôts en capital n.c.a.	Les autres impôts en capital n.c.a. comprennent tous les impôts en capital non classés comme impôts sur le capital et impôts sur les transferts de capital.	10.136
Autres impôts sur la production	Les autres impôts sur la production comprennent les impôts, autres que ceux engendrés directement par l'exercice même d'une activité de production; ils comprennent essentiellement les impôts courants sur le travail ou le capital employé dans l'entreprise, comme les impôts sur les salaires ou les impôts courants sur les véhicules ou les bâtiments.	6.229
Autres impôts sur le revenu n.c.a.	Les autres impôts sur le revenu n.c.a. comprennent les impôts sur les revenus non classés ailleurs comme impôts sur le revenu des individus ou des ménages, impôts sur le revenu des sociétés, impôts sur les gains en capital ou impôts sur les gains provenant des loteries ou des jeux	8.52 [OCDE 1110, 1120, 1130, 1210]
Autres institutions de dépôts	Le sous-secteur autres institutions de dépôts comprend toutes les sociétés et quasi-sociétés financières résidentes, à l'exception de la banque centrale, dont l'activité principale est l'intermédiation financière, et qui ont des passifs sous forme de dépôts ou d'instruments financiers qui, tels les certificats de dépôt à court terme, sont proches des dépôts dans la mobilisation des ressources financières, et qui sont compris dans la mesure de la monnaie au sens large.	4.88
Autres institutions de dépôts, autres	Les « autres » autres institutions de dépôts comprennent toutes les sociétés et quasi-sociétés de dépôts résidentes autres que les institutions de dépôts monétaires, dont une partie des passifs revêt la forme de dépôts qui ne sont pas nécessairement transférables immédiatement ou la forme d'instruments financiers, comme les certificats de dépôt à court terme, qui sont de proches substituts des dépôts et qui entrent dans la définition de la monnaie au sens large; elles peuvent comprendre des sociétés définies comme des caisses d'épargne (y compris les mutuelles d'épargne et de crédit), des coopératives de crédit, des banques hypothécaires ou des sociétés de crédit immobilier.	4.94
Autres intermédiaires financiers, à l'exception des sociétés d'assurance et des fonds de pension	Le sous-secteur autres intermédiaires financiers, à l'exception des sociétés d'assurance et des fonds de pension comprend toutes les sociétés et quasi-sociétés résidentes qui sont principalement engagées dans une activité d'intermédiation financière, à l'exception des institutions de dépôts, des sociétés d'assurance et des fonds de pension.	4.95
Autres machines et équipements	La rubrique des actifs corporels fixes non financiers produits autres machines et équipements comprend les actifs en machines et équipements non classés comme « équipement de transport ».	(AN.11132) Annexe au chap. XIII
Autres objets de valeur	La rubrique des actifs corporels fixes non financiers produits autres objets de valeur comprend les objets de valeur non classés ailleurs, tels les collections ou les bijoux de valeur élevée fabriqués à l'aide de pierres et de métaux précieux.	(AN.139) Annexe au chap. XIII
Autres ouvrages de génie civil	La rubrique des actifs corporels fixes non financiers produits autres ouvrages de génie civil comprend les constructions autres que les bâtiments, y compris les coûts des routes, égouts et travaux de déblaiement et de préparation du site autres que ceux destinés à des bâtiments résidentiels ou non résidentiels.	(AN.11122) Annexe au chap. XIII
Autres prestations de sécurité sociale en nature	Les autres prestations de sécurité sociale en nature comprennent les transferts sociaux en nature, à l'exception des remboursements, effectués par les organismes de sécurité sociale aux ménages (voir aussi «Transferts sociaux en nature»).	8.103
Autres producteurs non marchands	Les autres producteurs non marchands sont composés d'établissements appartenant à l'administration publique ou aux ISBLSM qui offrent des biens et des services gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs, aux ménages ou à la communauté dans son ensemble; ces producteurs peuvent aussi avoir une production marchande secondaire, dont les prix sont destinés à couvrir les coûts ou à dégager un bénéfice.	6.52
Autres subventions sur la production	Les autres subventions sur la production comprennent les subventions, à l'exclusion des subventions sur les produits, que les entreprises résidentes peuvent recevoir du fait de leurs activités de production (par exemple les subventions sur les salaires ou la main-d'œuvre ou les subventions destinées à réduire la pollution).	7.79

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Autres subventions sur les produits	Les autres subventions sur les produits sont des subventions sur des biens ou services produits par des entreprises résidentes qui deviennent payables en conséquence de la production, de la vente, du transfert, de la location ou de la fourniture de ces biens ou de ces services ou en conséquence de leur utilisation pour la consommation pour compte propre ou pour la formation de capital pour compte propre; il en existe trois grandes catégories : 1) les subventions sur les produits utilisés intérieurement, 2) les pertes des organismes publics de commercialisation, et 3) les subventions à des sociétés et à des quasi-sociétés publiques.	7.78
Autres terrains et plans d'eau associés	Les autres terrains et plans d'eau associés sont les terrains non classés ailleurs, y compris les jardins privés et terrains non cultivés à des fins commerciales ou de subsistance, les espaces verts publics, les terrains entourant les habitations autres que les cours et jardins faisant partie intégrante de bâtiments agricoles et non agricoles, ainsi que leurs plans d'eau.	(AN.2119) Annexe au chap. XIII
Autres transferts courants	Les autres transferts courants comprennent les primes et les indemnités nettes d'assurance dommages, les transferts courants entre différents types de services des administrations publiques, généralement situés à des niveaux différents d'administration, ainsi qu'entre des administrations publiques nationales et des administrations publiques étrangères et d'autres transferts courants, comme ceux qui se produisent entre ménages.	8.9 et 8.10
Autres transferts en capital	Les autres transferts en capital comprennent tous les transferts en capital, à l'exclusion des impôts en capital et des aides à l'investissement; ils comprennent, entre autres, les annulations de dettes effectuées par accord réciproque entre créanciers et débiteurs.	10.139
Autres travaux en cours (stocks)	Les stocks des autres travaux en cours sont les biens autres que les actifs cultivés et les services dont la production, la transformation ou l'assemblage est partiellement terminé, mais qui ne seront normalement vendus, expédiés ou remis à d'autres unités qu'après transformation supplémentaire.	(AN.1222) Annexe au chap. XIII
Avoirs de réserve	Les avoires de réserve sont constitués des actifs sur l'étranger dont les autorités nationales peuvent disposer immédiatement, et dont elles ont la maîtrise, aux fins, entre autres, de financer directement les déséquilibres des paiements internationaux ou de réguler indirectement l'ampleur de ces déséquilibres en intervenant sur les marchés des changes de façon à modifier le taux de change de la monnaie nationale.	11.61 [14.155]
Banque centrale régionale	Une banque centrale régionale est une institution financière internationale qui agit en qualité de banque centrale commune à un groupe de pays membres.	14.34
Bâtiments non résidentiels	Les bâtiments non résidentiels comportent les bâtiments qui ne sont pas destinés à des fins d'habitation, y compris les installations et équipements faisant partie intégrante des constructions et les coûts de déblaiement et de réparation du site.	(AN.11121) Annexe au chap. XIII
Bénéfices réinvestis d'investissement direct étranger	Les bénéfices réinvestis d'investissement direct étranger comprennent les bénéfices non distribués de l'entreprise d'investissement direct étranger; ils sont traités comme s'ils étaient distribués et transférés aux investisseurs directs étrangers proportionnellement à leur participation dans le capital de l'entreprise, pour être ensuite réinvestis par eux dans l'entreprise.	7.120
Besoin de financement (voir capacité de financement)		
Bien durable	Un bien durable est un bien qui peut être utilisé de façon répétée ou continue sur une période supérieure à un an, moyennant un taux d'usure physique normal ou moyen.	9.38
Bien existant	Un bien existant est un bien qui a déjà été mis à la disposition d'un utilisateur par l'unité qui l'a produit ou importé, soit lors de la période courante, soit lors d'une période antérieure.	9.31
Bien non durable	Un bien non durable est un bien qui est utilisé entièrement en moins d'une année, en assumant un taux d'usure physique normal ou moyen.	9.38
Bien ou service de consommation	Un bien ou service de consommation est un bien ou un service qui est utilisé (sans transformation ultérieure dans la production) par les ménages, les ISBLSM ou les administrations publiques pour la satisfaction directe des besoins individuels ou collectifs des membres de la collectivité.	9.41
Bien ou service de consommation individuel	Un bien ou un service de consommation individuel est un bien ou un service qui est acquis par un ménage, et utilisé pour satisfaire les besoins de ses membres.	9.42

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Biens	Les biens sont des objets physiques pour lesquels il existe une demande, sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis et dont la propriété peut être transférée d'une unité institutionnelle à une autre par le biais d'une opération sur le marché.	6.7
Biens de consommation durables	Les biens de consommation durables sont des biens durables acquis par les ménages à des fins de consommation finale (c'est-à-dire des biens qui ne sont pas utilisés par les ménages comme réserves de valeur ou par les entreprises non constituées en sociétés appartenant aux ménages à des fins de production); ils peuvent être utilisés pour la consommation, de façon répétée ou continue sur une période d'au moins un an.	(AN.m) Annexe au chap. XIII et 9.38
Biens en consignation	Les biens en consignation sont des biens destinés à la vente dans un autre pays, mais qui n'ont pas encore été effectivement vendus au moment où ils traversent la frontière.	MBP 127
Bons	Les bons sont des titres à court terme qui donnent au détenteur (le créancier) le droit incondicional à recevoir une somme fixe à une date déterminée.	7.97 [11.74]
Branche d'activité	Une branche d'activité se compose d'établissements engagés dans les mêmes types d'activité de production ou dans des types similaires; La classification des activités productives utilisée dans le SCN est la CITI Rev 3.	5.5 et 5.40
Brevets	Les brevets sont des actifs incorporels créés par la loi ou par décision judiciaire dont la fonction est de protéger les découvertes et inventions industrielles.	(AN.221) Annexe au chap. XIII
Brut	Le terme brut désigne des valeurs enregistrées sans déduction de la consommation de capital fixe (généralement utilisé comme dans « le stock brut de capital » ou « le produit intérieur brut »); les principaux soldes comptables, de la valeur ajoutée jusqu'à l'épargne, peuvent tous faire l'objet d'un enregistrement brut ou net.	6.201
Capacité de financement	La capacité de financement est le montant net dont dispose une unité ou un secteur pour financer, directement ou indirectement, d'autres unités ou d'autres secteurs; c'est le solde du compte de capital et il est défini comme : (l'épargne nette plus les transferts en capital à recevoir moins les transferts en capital à payer) moins (la valeur des acquisitions moins les cessions d'actifs non financiers, moins la consommation de capital fixe); une capacité de financement négative est également appelée « besoin de financement ».	2.137 et tableau 2.1, III.1 et 10.30
Centre d'intérêt économique	Une unité institutionnelle est réputée avoir un centre d'intérêt économique dans un pays lorsqu'il existe à l'intérieur du territoire économique du pays un endroit dans lequel ou à partir duquel elle exerce, et a l'intention de continuer à exercer, des activités, ainsi qu'à effectuer des opérations économiques d'une ampleur significative soit indéfiniment, soit pendant une période définie mais prolongée.	14.12 [4.15]
Cessions	Les cessions d'actifs (stocks, actifs fixes, ou terrains ou autres actifs non produits) par les unités institutionnelles ont lieu quand une de ces unités vend ou transfère un de ces actifs à une autre unité institutionnelle; quand la propriété d'un actif fixe existant est transférée d'un producteur résident à un autre, la valeur de l'actif vendu, troqué ou transféré est enregistrée comme une formation brute de capital fixe négative du premier, et comme une formation brute de capital fixe positive du second.	10.40 [9.32]
CFAP/COFOG (Classification des fonctions des administrations publiques)	La classification des fonctions des administrations publiques (CFAP/COFOG) est une nomenclature employée pour identifier les objectifs socio-économiques des opérations courantes, des dépenses en capital et des acquisitions d'actifs financiers par des administrations publiques et leurs sous-secteurs.	18.9
Changement de base	Avec le temps, les prix relatifs de la période de base ont tendance à concorder de moins en moins avec ceux des périodes ultérieures, au point qu'il devient un jour inacceptable de continuer à les utiliser pour déterminer les variations de volume d'une période à l'autre; il faut alors actualiser la période de base, procédé couramment appelé « changement de base ».	16.31
CITI	La CITI est la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique des Nations unies; la troisième révision de la CITI sert d'ailleurs de nomenclature des branches d'activité pour le SCN.	1.47
Classification centrale des produits (CPC)	La classification centrale des produits (CPC) est une nomenclature qui s'appuie sur les caractéristiques physiques des biens ou sur la nature des services rendus : chaque type de bien ou de service distingué dans la CPC est défini de telle façon qu'il est normalement produit par une seule des activités définies dans la dommages.	5.44
Classification des dépenses de producteurs par fonction (COPP)	La classification des dépenses des producteurs par fonction (COPP) est employée pour classer les dépenses effectuées par les producteurs : consommation intermédiaire, rémunération des salariés, etc., par fonction. (par exemple des frais de réparation et d'entretien ou des frais pour la promotion des ventes).	18.13

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Classification des fonctions de la consommation individuelle (COICOP)	La classification des fonctions de la consommation individuelle (COICOP) est une classification employée pour identifier les objectifs des dépenses de consommation individuelle et ceux de la consommation individuelle effective.	18.7
Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP/COFOG)	La classification des fonctions des administrations publiques (CFAP/COFOG) est une nomenclature employée pour identifier les objectifs socio-économiques des opérations courantes, des dépenses en capital et des acquisitions d'actifs financiers par des administrations publiques et leurs sous-secteurs.	18.9
Classification des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages (COPNI)	La classification des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages (COPNI) est une nomenclature employée pour identifier les objectifs socio-économiques des opérations courantes, des dépenses en capital et de l'acquisition de certains actifs financiers par les institutions sans but lucratif au service des ménages.	18.12
COICOP (Classification des fonctions de la consommation individuelle)	La classification des fonctions de la consommation individuelle (COICOP) est une classification employée pour identifier les objectifs des dépenses de consommation individuelle et ceux de la consommation individuelle effective.	14.145
Comptabilisation au coût historique	La composante gain (pertes) neutres de détention (par les non résidents) est égale à la valeur des gains (pertes) de détention des non résidents qui seraient nécessaires pour maintenir au même niveau le pouvoir d'achat des actifs, exprimé en monnaie nationale, pendant la période considérée, c'est-à-dire les gains (pertes) nécessaires pour ne pas perdre du terrain par rapport au niveau général des prix.	1.60
Comptabilité au coût actuel	La comptabilisation au coût historique est une méthode d'évaluation selon laquelle la valeur attribuée aux biens ou aux actifs utilisés pour une production est égale aux dépenses effectivement consacrées à leur acquisition, quelle que soit l'époque à laquelle ont été effectuées ces dépenses; elle est communément utilisée en comptabilité d'entreprise mais pas en comptabilité nationale.	1.60
Comptabilité au coût de remplacement	Comptabilité au coût de remplacement . Voir « Comptabilité au coût actuel ».	
Comptabilité sur la base des droits et obligations	La comptabilité sur la base des droits et obligations enregistre les flux au moment où la valeur économique est créée, transformée, échangée, transférée ou s'éteint; cela signifie que les flux qui impliquent un transfert de propriété sont enregistrés au moment où il a lieu, les services sont comptabilisés au moment où ils sont fournis, la production est entrée au moment où un produit est créé et la consommation intermédiaire est enregistrée au moment où les matières premières ou les fournitures sont utilisées.	3.94
Comptabilité sur une base de caisse	La comptabilité sur une base de caisse n'enregistre que les paiements/recettes en espèces, au moment où ils ont effectivement lieu.	3.92
Compte	Un compte est un instrument qui permet d'enregistrer, pour un aspect donné de la vie économique : 1) les emplois et les ressources; ou bien 2) les variations d'actifs et les variations de passifs; et/ou 3) le stock d'actifs et de passifs existant à un moment donné; les comptes de flux incluent un solde comptable qui sert à équilibrer les deux côtés du compte (c'est-à-dire les ressources et les emplois) et qui constituent, par eux-mêmes, des mesures significatives de performance économique.	2.85 et 2.87
Compte d'affectation du revenu primaire	Le compte d'affectation du revenu primaire met l'accent sur les unités et les secteurs institutionnels résidents en tant que bénéficiaires de revenus primaires, plutôt qu'en tant que producteurs, dont les activités engendrent des revenus primaires. Deux grandes catégories de revenus apparaissent en ressources : a) les revenus primaires déjà enregistrés dans le compte d'exploitation, que reçoivent les unités institutionnelles résidentes; et b) les revenus de la propriété que reçoivent les propriétaires d'actifs financiers ou d'actifs corporels non produits (principalement des terrains et des gisements).	7.12 et 7.13
Compte d'exploitation	Le compte d'exploitation montre les types de revenus primaires et les secteurs, les sous-secteurs ou les branches d'activité qui sont à l'origine des revenus primaires, par opposition aux secteurs et aux sous-secteurs destinés à recevoir ces revenus.	7.3
Compte d'opération	Un compte d'opération présente, pour une opération ou un groupe d'opérations donné (les intérêts par exemple), les ressources et les emplois de chaque secteur (ou branche d'activité, si c'est pertinent) réalisant ce type d'opération, mais il ne montre pas les relations directes entre les secteurs engagés.	2.152
Compte de biens et services	Pour l'économie totale et pour des groupes de produits, le compte de biens et services détaille les ressources de biens et services en termes de production et d'importations et les emplois correspondants en termes de consommation intermédiaire, de consommation finale, de formation brute de capital fixe et d'exportations	15.5

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Compte de capital	Le compte de capital enregistre les valeurs des actifs non financiers acquis ou cédés par les unités institutionnelles résidentes en réalisant des opérations et de montrer la variation de valeur nette due à l'épargne et aux transferts de capital ou à des opérations comptables internes liées à la production (variations des stocks et consommation de capital fixe).	10.20 et 1.9
Compte de distribution secondaire du revenu	Le compte de distribution secondaire du revenu montre comment le solde des revenus primaires d'une unité ou d'un secteur institutionnel est transformé en son revenu disponible, par l'intermédiaire des transferts courants, à l'exclusion des transferts sociaux en nature, reçus et versés.	8.1
Compte de patrimoine	Un compte de patrimoine est un relevé, dressé à un instant particulier, de la valeur des actifs détenus et des dettes financières, des passifs, contractées par cette unité ou ce secteur. Il est possible d'établir des comptes de patrimoine pour les unités institutionnelles, les secteurs institutionnels et l'ensemble de l'économie. Au niveau de l'économie totale, le compte de patrimoine renseigne sur ce que l'on appelle souvent le patrimoine national ou la richesse nationale, c'est-à-dire la somme des actifs non financiers et des créances nettes sur le reste du monde.	13.1 et 13.2 [1.11, 2.93, 10.1]
Compte de production	Le compte de production retrace les activités qui consistent à produire des biens ou des services tels que les définit le SCN; son solde, la valeur ajoutée brute, mesure la contribution apportée au PIB par un producteur, une branche d'activité ou un secteur.	1.6
Compte de redistribution du revenu en nature	Le compte de redistribution du revenu en nature montre comment le revenu disponible des ménages, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), et des administrations publiques est transformé en leur revenu disponible ajusté, par l'intermédiaire des transferts sociaux en nature, reçus et versés.	8.2
Compte de réévaluation	Le compte de réévaluation sert à enregistrer les gains de détention positifs ou négatifs constatés pendant une période donnée par les propriétaires d'actifs et de passifs financiers et non financiers.	12.63 [1.9]
Compte des actifs et passifs extérieurs	Le compte des actifs et passifs extérieurs indique le niveau et la composition du stock d'actifs et passifs financiers extérieurs d'une économie qui résultent des comptes des opérations avec l'extérieur et des comptes extérieurs d'accumulation.	14.156
Compte des autres changements d'actifs	Le compte des autres changements d'actifs, se subdivise en deux sous-comptes : le compte des autres changements de volume d'actifs et le compte de réévaluation.	1.9
Compte des autres changements de volume d'actifs	Le compte des autres changements de volume d'actifs permet d'enregistrer les changements d'actifs, de passifs et de valeur nette constatés entre les comptes de patrimoine d'ouverture et de clôture qui ne sont attribuables ni à des opérations, puisqu'elles sont déjà enregistrées dans le compte de capital et dans le compte financier, ni à des gains ou pertes de détention.	12.4 [1.9, 3.58-3.61]
Compte des transactions courantes (balance des paiements)	Le compte des transactions courantes (balance des paiements) recouvre le compte extérieur des flux de biens et services, des revenus primaires et des transferts courants.	14.148 [MBP 149]
Compte du reste du monde	Le compte du reste du monde se compose des catégories de comptes nécessaires pour exprimer toute la gamme d'opérations entre l'économie totale et le reste du monde.	14.3 [1.14]
Compte financier	Le compte financier enregistre toutes les transactions sur les actifs et les passifs financiers.	11.1 [1.9., 11.103]
Comptes d'accumulation	Les comptes d'accumulation sont des comptes de flux où figurent les acquisitions et les cessions d'actifs et de passifs, financiers ou non, auxquelles procèdent les unités institutionnelles par le biais d'opérations ou à la suite d'autres événements.	1.9 [2.93, 10.1]
Comptes de distribution et d'utilisation du revenu	Les comptes de distribution et d'utilisation du revenu comprennent un certain nombre de comptes articulés entre eux; ils décrivent comment les revenus sont : a) générés par les activités de production; b) distribués, avec les revenus de la propriété, entre les unités institutionnelles qui peuvent prétendre à une fraction de la valeur ajoutée résultant d'une production; c) redistribués entre unités institutionnelles, principalement par les administrations publiques, par le biais d'impôts, de cotisations et de prestations de sécurité sociale; et d) affectés en définitive par les ménages, les administrations publiques ou les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) à la consommation finale ou à l'épargne.	1.7 et tableau 2.8

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Comptes des opérations courantes	Les comptes des opérations courantes portent sur la production de biens et de services, la formation du revenu qui en découle, la distribution et redistribution de celui-ci entre les unités institutionnelles et son utilisation à des fins de consommation ou d'épargne.	1.5
Comptes économiques intégrés	Les comptes économiques intégrés, comprennent la séquence complète des comptes des secteurs institutionnels et du reste du monde, les comptes des opérations (et des autres flux), et les comptes des actifs et des passifs.	2.88
Comptes satellites	Les comptes satellites fournissent un cadre relié aux comptes centraux et qui permet de centrer l'attention sur un domaine ou un aspect particulier de la vie économique et sociale dans le contexte des comptes nationaux; les exemples les plus courants sont les comptes satellites de l'environnement ou du tourisme ou du travail domestique non rémunéré.	2.248
Consolidation	La consolidation est un type particulier de compensation des flux et des stocks; elle implique l'annulation des opérations ou des relations débiteur/créancier qui ont lieu entre deux agents appartenant au même secteur ou au même sous-secteur institutionnel.	3.121 [11.52]
Consommation	La consommation est l'activité par laquelle les unités institutionnelles utilisent des biens ou des services; la consommation peut être intermédiaire ou finale.	1.49
Consommation de capital	Consommation de capital. Voir « Consommation de capital fixe ».	
Consommation de capital fixe	La consommation de capital fixe représente la réduction de la valeur des actifs fixes utilisés dans la production au cours de la période comptable, qui résulte de la détérioration physique, de l'obsolescence normale ou des dommages accidentels normaux.	10.27 [6.179, 10.118]
Consommation finale	La consommation finale regroupe les biens et les services utilisés par les ménages ou par la société dans son ensemble pour satisfaire leurs besoins individuels ou collectifs.	1.49
Consommation finale effective des administrations publiques	La consommation finale effective des administrations publiques est mesurée par la valeur des services de consommation collectifs (par opposition aux services de consommation individuels) fournis par les administrations publiques à la collectivité ou à d'importants sous-ensembles de la collectivité; elle se déduit de leur dépense de consommation finale en soustrayant la valeur des transferts sociaux en nature à payer.	9.97 et 9.3
Consommation finale effective des ISBLSM	Il n'y a pas de consommation finale effective des ISBLSM parce que, en pratique, la plupart de leurs services sont individuels par nature et, donc, pour simplifier, tous les services des ISBLSM sont traités comme individuels, par convention (comme des transferts sociaux en nature).	9.95 et 9.44
Consommation finale et effective des ménages	La consommation finale effective des ménages vise à mesurer la valeur des biens et des services de consommation acquis par les ménages, qu'ils aient été achetés ou transférés par des administrations publiques ou des ISBLSM, et utilisés par eux pour la satisfaction de leurs besoins; elle se déduit de leur dépense de consommation finale en ajoutant les transferts sociaux en nature à recevoir.	9.11 et 9.3 [9.96]
Consommation finale totale	La consommation finale totale est la valeur totale de toutes les dépenses en biens et en services de consommation individuels et collectifs supportées par les ménages résidents, les ISBLSM résidentes, et les administrations publiques.	9.98
Consommation individuelle effective	La consommation individuelle effective est mesurée par la valeur totale de la dépense de consommation finale des ménages, la dépense de consommation finale des ISBLSM et la dépense des administrations publiques en biens et en services de consommation individuels.	[9.94]
Consommation intermédiaire	La consommation intermédiaire correspond à la valeur des biens et des services consommés en entrée d'un processus de production, à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme une consommation de capital fixe; les biens et les services peuvent être soit transformés, soit détruits par le processus de production.	6.147
Contrat de crédit-bail	Un contrat de crédit-bail est une convention passée entre un bailleur et un preneur en vertu de laquelle le premier achète un bien qu'il met à la disposition du second moyennant versement par celui-ci de loyers destinés à couvrir, sur la période du contrat, la totalité ou la quasi-totalité des coûts, intérêts inclus; tous les risques et avantages liés à la propriété sont de facto transférés du propriétaire légal du bien (le bailleur) à l'utilisateur de celui-ci (le preneur).	13.23 [6.118, 7.107, 10.44]
Contrats à terme	Les contrats à terme sont des contrats de garantie négociés sur la base de transactions organisées.	11.37

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Contrôle d'une société	Le contrôle d'une société se produit quand une unité institutionnelle qui détient plus de la moitié des parts, ou du capital, d'une société est en mesure d'en contrôler la politique et l'exploitation en imposant, si nécessaire, son vote majoritaire aux autres actionnaires. De même, un petit groupe organisé d'actionnaires qui détiennent ensemble plus de 50 % du total des parts d'une société est en mesure de la contrôler en agissant de concert. Lorsque les parts sont largement réparties entre un grand nombre d'actionnaires, il est possible de s'assurer le contrôle de la société en ne possédant que 20 %, ou moins, du total des parts.	4.27
Coopération internationale courante	La coopération internationale courante consiste en des transferts courants, en espèces ou en nature, entre administrations publiques de pays différents ou entre des administrations publiques et des organisations internationales.	8.92
COPNI (Classification des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages)	La classification des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages (COPNI) est une nomenclature employée pour identifier les objectifs socio-économiques des opérations courantes, des dépenses en capital et de l'acquisition de certains actifs financiers par les institutions sans but lucratif au service des ménages.	18.12
COPP (Classification des dépenses des producteurs par fonction)	La classification des dépenses des producteurs par fonction (COPP) est employée pour classer les dépenses effectuées par les producteurs : consommation intermédiaire, rémunération des salariés, etc., par fonction (par exemple des frais de réparation et d'entretien ou des frais pour la promotion des ventes).	18.13
Cotisations sociales	Les cotisations sociales sont des paiements effectifs ou imputés à des régimes d'assurance sociale afin de garantir le droit à des prestations d'assurance sociale.	8.8
Cotisations sociales à la charge des employeurs	Les cotisations sociales à la charge des employeurs sont des paiements effectués par les employeurs dans l'intention de garantir aux salariés le droit à des prestations sociales lorsque surviennent certains événements ou que sont réunies certaines circonstances, qui sont susceptibles d'affecter négativement le revenu ou le bien-être des salariés : maladie, accident, licenciement, retraite, etc.	7.43
Cotisations sociales à la charge des salariés	Les cotisations sociales à la charge des salariés sont des sommes payées par les salariés aux organismes de sécurité sociale et aux régimes privés d'assurance sociale avec constitution de réserves.	8.69
Cotisations sociales des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi	Les cotisations sociales des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi sont les cotisations sociales payées, pour leur propre compte, par les personnes qui ne sont pas salariées, c'est-à-dire par les travailleurs indépendants (employeurs et travailleurs pour leur propre compte) ou par les personnes n'occupant pas d'emploi.	8.69
Cotisations sociales des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi	Les cotisations sociales effectives comprennent les cotisations sociales effectives à la charge des employeurs, les cotisations sociales effectives à la charge des salariés, les cotisations sociales des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi.	8.70
Cotisations sociales effectives	Les cotisations sociales effectives comprennent les cotisations sociales effectives à la charge des employeurs, les cotisations sociales effectives à la charge des salariés, les cotisations sociales des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi.	8.67- 8.70
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	Les cotisations sociales effectives à la charge des employeurs sont des sommes que paient, au bénéfice de leurs salariés, les employeurs aux administrations de sécurité sociale, aux entreprises d'assurance ou à d'autres unités institutionnelles responsables de l'administration et de la gestion des régimes d'assurance sociale.	7.44 [8.67]
Cotisations sociales imputées	Les cotisations sociales sont imputées lorsque les employeurs fournissent eux-mêmes des prestations sociales directes à leurs salariés, à leurs anciens salariés ou aux personnes à leur charge; ils le font en puisant sur leurs propres ressources, sans passer par l'intermédiaire d'une entreprise d'assurance ou d'un fonds de pension autonome, et sans créer à cet effet un fonds spécial ou une réserve distincte; les cotisations imputées sont d'une valeur égale au montant des cotisations sociales qui seraient nécessaires pour garantir les droits, acquis de facto, aux prestations sociales qu'ils ont accumulées.	7.45
Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	Les cotisations sociales imputées à la charge des employeurs sont des sommes, d'une valeur égale au montant des cotisations sociales qui seraient nécessaires pour garantir les droits, acquis de facto, aux prestations sociales qu'ils ont accumulées; il n'y a lieu d'en enregistrer que dans les cas où des prestations sociales sont fournies par des employeurs directement à leurs salariés, à leurs anciens salariés ou aux personnes à leur charge; ils le font sur leurs propres ressources, sans passer par l'intermédiaire d'une entreprise d'assurance ou d'un fonds de pension autonome, et sans créer à cet effet un fonds spécial ou une réserve distincte.	7.45

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Coût d'opportunité	Le concept de coût d'opportunité est couramment employé en économie; il se calcule donc en fonction des opportunités perdues au moment de l'utilisation de l'actif ou de la ressource considéré, et se distingue de leur coût d'acquisition à un moment donné dans le passé ou aux paiements qui seraient effectués si la ressource était affectée à une autre utilisation (par exemple un travail effectué bénévolement serait évalué au montant du salaire qui aurait pu être gagné dans l'exercice d'un emploi rémunéré).	1.60
Coût des facteurs	La valeur ajoutée brute au coût des facteurs n'est pas un concept utilisé explicitement dans le SCN; néanmoins, elle peut aisément se dériver des mesures de la valeur ajoutée brute, en soustrayant la valeur des éventuels impôts, diminués des subventions, sur la production qui sont à payer sur la valeur ajoutée brute.	6.229
CPC (Classification centrale des produits)	La classification centrale des produits (CPC) est une nomenclature qui s'appuie sur les caractéristiques physiques des biens ou sur la nature des services rendus : chaque type de bien ou de service distingué dans la CPC est défini de telle façon qu'il est normalement produit par une seule des activités définies dans les dommages.	5.44
Créances financières	Les créances financières naissent des relations contractuelles entre deux unités institutionnelles; les créances financières : a) donnent au créancier le droit de recevoir un paiement du débiteur dans les conditions précisées par le contrat passé entre eux; ou b) précisent, pour les deux parties, certains droits ou obligations qui doivent être considérés, de par leur nature, comme financiers.	11.17 [10.4, 11.18]
Crédits	Les crédits sont les actifs financiers résultant d'une opération directe entre un emprunteur et un prêteur pour laquelle ce dernier ne reçoit aucun titre matérialisant l'opération ou seulement un document non négociable.	(AF.4) Annexe au chap. XIII [11.83]
Crédits à court terme	Les crédits à court terme sont les crédits dont l'échéance initiale est normalement inférieure à un an (exceptionnellement deux ans pour tenir compte des diverses pratiques nationales).	(AF.41) Annexe au chap. XIII
Crédits à long terme	Les crédits à long terme comprennent les crédits dont l'échéance initiale est normalement supérieure à un an (exceptionnellement deux ans pour tenir compte des diverses pratiques nationales).	(AF.42) Annexe au chap. XIII
Crédits commerciaux et avances	Les crédits commerciaux et avances comprennent les crédits commerciaux couvrant des biens ou des services octroyés directement aux entreprises, aux administrations publiques, aux institutions sans but lucratif, aux ménages et au reste du monde, ainsi que les avances sur travaux en cours (s'ils sont classés comme tels dans les stocks) ou sur travaux commandés.	(AF.71) Annexe au chap. XIII
Défausse de la dette	La défausse («defeasance») de la dette permet à un débiteur (dont la dette revêt en général la forme de titres autres qu'actions ou de crédits) de retirer certains passifs de son compte de patrimoine en les jumelant irrévocablement à des actifs d'égale valeur.	11.24
Démonétiser de l'or	Les autorités sont réputées démonétiser de l'or lorsqu'elles mettent en circulation à des fins non monétaires de l'or monétaire qu'elles puisent dans leurs réserves (pour le vendre à des détenteurs ou à des utilisateurs privés).	11.65
Dépense de consommation finale des administrations publiques	La dépense de consommation finale des administrations publiques consiste en la dépense, y compris la dépense imputée, consacrée par les administrations publiques à la fois à des biens et des services de consommation individuels, et à des services de consommation collectifs.	9.94
Dépense de consommation finale des ISBLSM	La dépense de consommation finale des ISBLSM comprend la dépense, y compris la dépense imputée, consacrée par les ISBLSM résidentes à des biens et des services de consommation individuels.	9.94
Dépense de consommation finale des ménages	La dépense de consommation finale des ménages est la dépense, y compris la dépense imputée, consacrée par les ménages résidents à des biens et des services de consommation individuels, y compris à ceux vendus à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs.	9.94 [9.45]
Dépense finale brute	La dépense finale regroupe la dépense de consommation finale et la formation de capital fixe.	[1.57]
Dépense imputée	Certaines opérations qu'il est souhaitable d'inclure dans les comptes ne se réalisent pas en termes monétaires et ne peuvent donc pas être mesurées directement; dans de tels cas, une valeur conventionnelle est imputée à la dépense correspondante (les conventions varient d'un cas à l'autre et sont décrites dans le SCN comme il convient).	[3.34, 9.30]
Dépense nationale	Ensemble, la formation de capital et la consommation finale constituent la dépense nationale.	2.187

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Dépenses	Les dépenses sont les valeurs des montants que les acheteurs paient ou acceptent de payer, aux vendeurs en échange de biens ou de services que les vendeurs leur fournissent ou qu'ils fournissent à d'autres unités institutionnelles désignées par les acheteurs.	9.52
Dépôts en biens et en services produits pour compte propre	Les dépenses en biens et en services produits pour compte propre comprennent les valeurs imputées des biens ou des services produits par les entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages, qui sont conservés pour être consommés par les membres du ménage.	9.52
Dépôts transférables	Les dépôts transférables comprennent tous les dépôts qui sont : a) tirables à vue au pair, sans frais ni restriction d'aucune sorte; b) librement transférables par chèque ou par virement; et c) communément utilisés comme moyen de paiement.	11.71, (AF.22) Annexe au chap. XIII
Dépréciation géométrique	La dépréciation géométrique est un profil de dépréciation basé sur l'efficacité et les loyers d'un actif fixe qui diminuent d'une période à l'autre selon un taux géométrique constant.	6.195
Dérivés de crédit	On appelle dérivés de crédit les produits dérivés dont le but principal est de négocier les risques de crédit; ils sont conçus pour négocier le risque de non paiement des crédits et des titres et peuvent prendre la forme de contrats à terme ou bien d'options, et tout comme les autres instruments financiers dérivés, ils sont fréquemment établis selon des contrats standards, et impliquent des procédures de nantissement et de dépôts de garantie.	11.42
Destruction d'actifs dues à des catastrophes	Les changements de volume portés en destructions d'actifs dues à des catastrophes dans le compte des autres changements de volume d'actifs sont des destructions non prévues qui résultent d'événements d'envergure, concrets et identifiables pouvant détruire totalement des actifs relevant de n'importe quelle catégorie.	12.35
Devises (swap de)	Un swap de devises est une vente/achat au comptant de devises et un achat/vente à terme simultané des mêmes devises.	11.38
Discrimination de prix	Dans une situation de discrimination de prix un vendeur demande des prix différents selon la catégorie d'acheteurs pour des biens et des services identiques vendus exactement dans les mêmes circonstances.	11.38
Dividendes	Les dividendes sont une forme de revenu de la propriété à laquelle, une fois déclarée, ont droit les actionnaires du fait qu'ils ont placé des fonds à la disposition des sociétés.	7.113
Domaine de la production	Le domaine de la production comprend la production de tous les biens ou services destinés au marché, pour être vendus ou échangés, et de tous les biens ou de tous les services gratuitement fournis individuellement aux ménages ou collectivement à la communauté par des unités administratives ou par des ISBLSM, la production de tous les biens conservés par leurs producteurs pour leur propre consommation finale, la production pour compte propre des services des logements occupés par leurs propriétaires, et des services domestiques et personnels produits grâce à l'emploi de personnel domestique rémunéré.	[1.20 et 1.22]
Double déflation	La double déflation est une méthode par laquelle la valeur ajoutée brute à prix constants se mesure en retranchant de la production à prix constants la consommation intermédiaire à prix constants; cette méthode n'est applicable qu'aux estimations à prix constants qui sont additives, telles que celles calculées à partir d'une formule de Laspeyres (soit à année de base fixe, soit pour des estimations exprimées aux prix de l'année précédente).	16.5
Droits d'accise	Les droits d'accise sont des impôts perçus sur certains types de biens, notamment sur les boissons alcoolisées, le tabac et les carburants; ils peuvent être perçus à un stade quelconque de la production ou de la distribution et sont calculés ordinairement par référence au poids, au degré ou au volume du produit.	7.69 et OCDE 5121
Droits de licence	Les droits de licence recouvrent les recettes et les paiements qui sont liés à l'utilisation légale de biens incorporels non produits et non financiers, ainsi que de droits de propriété, tels que les brevets, les droits d'auteur, les marques de commerce, les procédés de fabrication industrielle, le franchisage, etc.; et d'accords de licence portant sur des œuvres originales ou des prototypes, tels que des manuscrits, des films etc.	14.114
Droits de tirage spéciaux (DTS)	Les DTS (les droits de tirage spéciaux) sont des avoirs de réserve internationaux créés par le Fonds Monétaire International et alloués à ses pays membres pour compléter les réserves dont ils disposent déjà.	11.67, (AF.1) Annexe au chap. XIII

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Droits de timbre	La rubrique droits de timbre se compose des droits de timbre qui ne frappent pas les opérations appartenant à des catégories particulières qui ont déjà été identifiées, en particulier aux paragraphes 7.69 et 7.70 du SCN (par exemple les timbres sur les documents officiels ou sur les chèques qui sont traités comme des impôts sur la production de services aux entreprises ou de services financiers).	7.70 [OCDE 6200]
Droits des ménages sur les réserves techniques d'assurance vie et sur les fonds de pension	Les droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et sur les fonds de pension comprennent les réserves constituées par les sociétés d'assurance mutuelles ou autres et par les fonds de pension pour couvrir l'exécution des contrats d'assurance-vie et de rente; ces réserves sont réputées appartenir aux assurés et non aux unités institutionnelles qui les gèrent.	(AF.61) Annexe au chap. XIII
Droits sur les exportations	Les droits sur les exportations comprennent les impôts généraux ou spécifiques sur les biens ou services qui deviennent payables quand les biens quittent le territoire économique ou quand les services sont fournis à des non-résidents; les profits des monopoles d'exportation et les impôts résultant de taux de change multiples sont exclus.	7.68 [OCDE 5124]
Droits sur les importations	Les droits sur les importations comprennent des droits de douane ou d'autres prélèvements à l'importation, qui sont payables sur certains types de biens à leur entrée sur le territoire économique.	7.66 [OCDE 5123] 11.67, (AF.1) Annexe au chap. XIII
DTS (les droits de tirage spéciaux)	Les DTS (les droits de tirage spéciaux) sont des avoirs de réserve internationaux créés par le Fonds monétaire international et alloués à ses pays membres pour compléter les réserves dont ils disposent déjà.	2.22
Economie	Une économie comprend toutes les unités institutionnelles qui résident sur le territoire économique d'un pays.	
Economie souterraine	L'économie souterraine comprend des activités qui peuvent être à la fois productives du point de vue économique et tout à fait légales (à condition qu'elles respectent certaines normes ou réglementations), mais délibérément soustraites au regard des pouvoirs publics (par exemple pour éviter le paiement d'impôts et/ou le paiement des cotisations de sécurité sociale ou pour ne pas avoir à respecter certaines normes légales ou certaines procédures administratives).	6.34
Emploi équivalent plein temps	L'emploi équivalent plein temps est égal au nombre d'emplois équivalents plein temps, lequel se définit comme le nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps.	17.14 [15.102, 17.28]
Emplois (contrats)	Le nombre d'emplois correspond au nombre de contrats (explicites ou implicites) à durée déterminée ou indéterminée passés entre des individus et des unités institutionnelles pour exécuter un travail donné en échange d'une rémunération (ou d'un revenu mixte).	15.102 [17.8]
Emplois	Le terme emplois recouvre les opérations enregistrées dans les comptes courants qui ont pour effet de réduire le montant de valeur économique détenu par une unité ou un secteur (par exemple les salaires et les traitements constituent un emploi pour l'unité ou pour le secteur qui doit les payer); par convention, les emplois sont inscrits du côté gauche des comptes.	2.54
Employeurs	Les employeurs sont des travailleurs indépendants qui ont des salariés rémunérés.	7.25
Enregistrement sur la base de la date d'exigibilité	L'enregistrement sur la base de la date d'exigibilité est une méthode comptable qui fait apparaître les flux qui donnent lieu à des paiements en espèces à la date limite à laquelle ils doivent être effectués sans encourir de majoration ou de pénalité; en outre, les paiements en espèces sont enregistrés au moment où ils ont lieu; si un délai s'écoule entre le moment où un paiement est exigible et celui où il intervient effectivement, il donne lieu à l'enregistrement d'un montant à payer et d'un montant à recevoir dans les comptes financiers (voir également « comptabilité sur la base des droits et obligations »).	3.93
Enregistrements nets	Les combinaisons dans lesquelles les valeurs de certaines rubriques élémentaires sont compensées par des rubriques qui sont de l'autre côté du compte ou qui ont un signe opposé sont appelées enregistrements nets.	3.117
Entreprise	Une entreprise désigne une unité institutionnelle dans sa capacité de producteur de biens et de services; une entreprise peut être une société, une quasi-société, une institution sans but lucratif ou une entreprise non constituée en société.	5.17 [5.1]
Entreprise d'investissements directs (étrangers)	Une entreprise d'investissements directs (étrangers) est, par définition, une entreprise, constituée ou non en société, dans laquelle un investisseur résident d'une autre économie détient au moins 10 % des actions ordinaires ou des droits de vote (entreprise constituée en société) ou une part équivalente (autre entreprise).	14.152. MBP 362 [7.119]

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Entreprise horizontalement intégrée	Une entreprise horizontalement intégrée est une entreprise dans laquelle s'exercent parallèlement plusieurs types différents d'activités, qui produisent plusieurs types différents de biens ou de services destinés à être vendus sur le marché.	5.30
Entreprise non constituée en société	Une entreprise non constituée en société est une unité de production qui n'est pas constituée en entité juridique distincte du propriétaire (ménage, administration ou résident étranger); les actifs fixes et les autres actifs utilisés dans les entreprises non constituées en sociétés appartiennent non pas aux entreprises, mais à leurs propriétaires; les entreprises en elles-mêmes ne peuvent pas s'engager dans des opérations avec d'autres unités économiques ni entrer en relations contractuelles avec d'autres unités, ni prendre des engagements en leur nom propre; de surcroît, leurs propriétaires sont personnellement responsables, sans limites, de toutes les dettes et de tous les engagements souscrits au cours de la production.	4.14 et 4.141
Entreprise verticalement intégrée	Une entreprise verticalement intégrée est une entreprise dans laquelle les différentes étapes de la production, qui sont habituellement réalisées par des entreprises distinctes, sont menées à bien l'une après l'autre par différentes parties de la même entreprise (la production d'une étape devient une entrée pour l'étape suivante, et seule la production de l'étape finale est effectivement vendue sur le marché).	5.31
Entreprises financières	Les entreprises financières sont des entreprises qui sont engagées principalement dans l'intermédiation financière ou dans des activités d'auxiliaire financier, qui sont étroitement liées à l'intermédiation financière.	4.79
Entreprises marchandes non constituées en sociétés appartenant à des ménages	Les entreprises marchandes non constituées en sociétés appartenant à des ménages sont créées pour produire des biens ou des services destinés à être vendus ou troqués sur le marché. Elles peuvent exercer pratiquement n'importe quel type d'activité de production et elles incluent les associations de personnes mais pour que ces associations soient considérées comme des entreprises non constituées en sociétés, la responsabilité des associés en ce qui concerne les dettes de l'entreprise doivent être illimitées.	4.144 et 4.145
Entretien et réparation (d'actifs fixes)	Les travaux ordinaires d'entretien et de réparation (d'actifs fixes) sont des activités que les propriétaires ou les utilisateurs d'actifs fixes sont obligés d'entreprendre périodiquement, afin d'être en mesure d'utiliser ces actifs pendant toute leur durée de vie attendue (ce sont des coûts de nature courante, qui ne peuvent être évités s'il faut continuer à utiliser les actifs fixes); l'entretien et les réparations ne modifient ni l'actif fixe, ni ses performances, mais le maintiennent simplement en bon état de fonctionnement ou, en cas de panne, le rétablissent dans son état antérieur (noter la différence entre cette rubrique et la rubrique « Gros travaux de rénovation ou d'agrandissement »).	6.161
Épargne	L'épargne est calculée en soustrayant du revenu disponible les dépenses de consommation finale (ou en soustrayant la consommation finale effective du revenu disponible ajusté, compte tenu de l'ajustement relatif aux fonds de pension); l'épargne est un agrégat important dont le calcul est possible pour chaque secteur institutionnel.	9.17 [1.10, 9.19]
Épargne brute	L'épargne brute est égale au revenu disponible brut moins la consommation finale.	9.2
Épargne nette	L'épargne nette s'obtient en soustrayant la dépense de consommation finale du revenu disponible net.	9.2
Épuisement d'actifs naturels	L'épuisement d'actifs naturels est la réduction de valeur de gisements à la suite de leur exploitation, l'épuisement de réserves d'eau, de forêts vierges, de ressources halieutiques et autres ressources biologiques non cultivées résultant de la récolte, de la déforestation ou de toute autre utilisation.	12.29 et 12.30
Équivalents de prix du marché	Les équivalents de prix du marché sont des valeurs de substitution pour les prix du marché dans les cas où ils n'ont pas pu être établis; on détermine d'ordinaire ces prix par analogie avec les prix du marché établis dans des circonstances que l'on considère comme fondamentalement semblables.	MBP 95 et 96
Établissement	Un établissement est une entreprise ou une partie d'entreprise, située en un lieu unique, et dans laquelle une seule activité de production (non auxiliaire) est exercée ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale.	5.21, 6.80
Établissements marchands	Les établissements marchands produisent essentiellement des biens et des services destinés à être vendus à des prix économiquement significatifs.	2.46

Terme	Définition	Paragraphe
Excédent d'exploitation	L'excédent d'exploitation mesure l'excédent ou le déficit issu de la production, avant que soient pris en compte les intérêts, les loyers ou les charges analogues, que l'entreprise doit payer sur les actifs financiers ou les actifs corporels non produits qu'elle a empruntés ou loués, et les intérêts, les loyers ou les recettes analogues, que l'entreprise doit recevoir sur les actifs financiers ou les actifs corporels non produits dont elle est propriétaire; (noter que dans les entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages, cette rubrique s'appelle « revenu mixte »).	7.8
Exportations de biens	Les exportations de biens se composent des exportations des articles suivants remis par des résidents à des non-résidents, opération comportant généralement un transfert de propriété : articles d'usage courant, biens expédiés pour ouvrage, biens achetés dans des ports nationaux par des transporteurs non résidents et or non monétaire.	MBP 153-157 et MBP 195-202 [14.91]
Exportations de services	Les exportations de services se composent des services suivants fournis par des résidents à des non résidents : transport, voyages, communications, construction, assurance, finance, informatique et télématique; redevances et droits de permis; services commerciaux divers; services personnels, culturels et de loisirs; services gouvernementaux non classés ailleurs.	MBP 158-168 et MBP 230-266
Externalités	Les externalités sont des changements dans la condition d'unités institutionnelles qui sont provoqués par des actions économiques menées par d'autres unités institutionnelles sans le consentement des premières.	[3.51]
Facilités d'émission d'effets	Les facilités d'émission d'effets cautionnées (en anglais <i>note issuance facilities, NIF</i>) garantissent qu'un débiteur potentiel sera en mesure de vendre les titres (effets) à court terme qu'il émet et que la ou les banques ayant émis la facilité absorberont les effets non vendus sur le marché ou fourniront des fonds d'un montant équivalent. La facilité elle-même est un actif conditionnel et sa création ne donne lieu à aucune écriture au compte financier; l'institution qui se porte caution n'acquiert un actif effectif, enregistré au compte financier, que lorsqu'il lui est demandé de fournir les fonds.	11.25
First-in-first-out (FIFO) : premier entré, premier sorti	First-in-first-out (FIFO) : premier entré, premier sorti, est une méthode d'évaluation des stocks fondée sur l'hypothèse que les sorties s'effectuent dans le même ordre que les entrées.	6.70
Flux économiques	Les flux économiques reflètent la création, la transformation, l'échange, le transfert ou la disparition de valeur économique; ils impliquent des changements du volume, de la composition ou de la valeur des actifs et des passifs d'une unité institutionnelle.	3.9
Fonction	Le concept de fonction fait référence au type de besoin qu'une opération (ou un groupe d'opérations) vise à satisfaire ou au type d'objectif qui est visé à travers elle.	2.50
Fonds commerciaux	Les fonds commerciaux sont la différence entre le montant payé pour une entreprise en pleine activité et la somme de ses actifs nets de ses passifs, chacun de ceux-ci étant identifié et évalué séparément.	(AN.223) Annexe au chap. XIII [12.22]
Fonds de pension	Les fonds de pension sont les unités institutionnelles qui sont institués dans le but d'assurer des prestations de retraite à des groupes déterminés de salariés; ils ont leurs propres actifs et passifs, et ils se livrent à des opérations financières sur le marché pour leur propre compte; ces fonds sont organisés et dirigés par des employeurs, privés ou publics ou, conjointement, par des employeurs et leurs salariés.	4.98 [7.127]
Fonds de pension autonomes	Les fonds de pension autonomes sont des unités institutionnelles distinctes constituées dans le but de fournir un revenu à des groupes particuliers de salariés lors de leur retraite; ces fonds sont organisés et dirigés par les employeurs, privés ou publics ou bien conjointement par les employeurs et leurs salariés.	6.141
Formation brute de capital	La formation brute de capital est mesurée par la valeur du total de la formation brute de capital fixe, des variations des stocks, et des acquisitions moins les cessions d'objets de valeur.	10.32
Formation brute de capital fixe	La formation brute de capital fixe est mesurée par la valeur totale des acquisitions, moins les cessions, d'actifs fixes au cours de la période comptable, plus certaines additions à la valeur des actifs non produits (tels que les gisements ou des améliorations majeures de la quantité, de la qualité ou de la productivité de la terre) réalisées par l'activité productive des unités institutionnelles.	10.33 et 10.51 [10.26]
Formation de capital	Formation de capital. Voir « Formation brute de capital » et « Formation brute de capital fixe ».	
Formation nette de capital fixe	La consommation de capital fixe peut être déduite de la formation brute de capital fixe pour obtenir la formation nette de capital fixe.	10.27 [12.102]

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Frais de permis	Frais de permis. Voir « Paiements effectués par les ménages pour obtenir certaines autorisations ».	
Gain neutre de détention	Un gain neutre de détention est la valeur du gain de détention qui serait constaté si le prix d'un actif évoluait simplement au même rythme que le niveau général des prix, c'est-à-dire le taux d'inflation ou de déflation.	12.64
Gain nominal de détention	Un gain nominal de détention sur une quantité donnée d'un élément d'actif est la valeur de l'avantage que retire le propriétaire d'un actif en raison d'un changement de prix ou, de façon plus générale, d'un changement de valeur monétaire de cet actif avec le temps.	12.63
Gain réel de détention	Un gain réel de détention est la valeur supplémentaire, évaluée en biens réels, dont peut disposer le détenteur d'un actif à la suite du changement de prix de cet actif relativement aux prix des biens et services dans l'économie.	12.64
Gains de détention	Des gains de détention positifs ou négatifs peuvent, au cours de la période comptable, échoir aux propriétaires d'actifs et de passifs financiers et non financiers, à la suite de modifications de leurs prix (les gains de détention sont parfois appelés « plus-values »).	3.62
Gains et pertes d'échange	Les gains et les pertes d'échange résultent de modifications des termes de l'échange d'un pays; par exemple si les prix des exportations d'un pays augmentent plus (ou diminuent moins) que ceux de ses importations (c'est-à-dire si ses termes de l'échange s'améliorent), alors un volume supérieur d'importations de biens et services peut être acheté par les résidents au moyen des recettes générées par un niveau d'exportations donné.	16.152
Gains nominaux de détention (par les non-résidents)	Les gains nominaux de détention (par les non-résidents) représentent la valeur que reçoivent créanciers ou débiteurs non résidents à la suite d'une variation de la valeur monétaire de leurs actifs ou passifs, pendant la durée de détention, entre le début et la fin de la période comptable; la variation de la valeur monétaire de l'actif peut tenir à une modification de prix (en monnaie nationale) et (ou) à une variation du taux de change applicable.	14.144
Gains/pertes réels de détention (non-résidents)	Les gains/pertes réels de détention (non résidents) sont égaux à la valeur exprimée en monnaie nationale, de l'actif qui résulte de la différence entre les gains/pertes nominaux de détention et les gains/pertes neutres de détention.	14.145
Gros travaux de rénovation ou d'agrandissement (d'actifs fixes)	Les gros travaux de rénovation ou d'agrandissement d'actifs fixes augmentent les performances ou la capacité des actifs fixes existants ou prolongent sensiblement leur durée de vie attendue et sont donc classés comme formation brute de capital fixe; la décision de rénover, de reconstruire ou d'agrandir un actif fixe constitue une décision d'investissement délibérée, qui peut être prise à n'importe quel moment, et qui n'est pas dictée par l'état de l'actif fixe (noter la différence entre cette rubrique et la rubrique « Entretien et réparation »).	6.162
Importations de biens	Les importations de biens se composent des importations des articles suivants remis par des non-résidents à des résidents, opération comportant généralement un transfert de propriété : articles d'usage courant, biens expédiés pour ouvraison, biens achetés dans des ports nationaux par des transporteurs non résidents et or monétaire.	MBP 153-157 et 195-202
Importations de services	Les importations de services se composent des services suivants fournis par des non-résidents à des résidents : transport, voyages, communications, construction, assurance, finance, informatique et télématique; redevances et droits de permis; services commerciaux divers; services personnels, culturels et de loisirs; services gouvernementaux non classés ailleurs.	MBP 158-168 et MBP 230-266
Impôt sur un produit	Par impôt sur un produit, il faut entendre un impôt dû par unité d'un bien ou d'un service donné; il peut correspondre à un montant monétaire déterminé par unité de quantité ou être calculé sous la forme d'un pourcentage déterminé du prix unitaire ou de la valeur du bien ou du service échangé.	15.47 [7.62]
Impôts	Les impôts sont des paiements obligatoires, sans contrepartie, en espèces ou en nature, effectués par les unités institutionnelles à des administrations publiques; ils sont dits « sans contrepartie » parce que les administrations ne fournissent rien en retour à l'unité individuelle qui effectue le paiement, même s'il arrive que les administrations utilisent les fonds collectés par les impôts pour fournir des biens ou des services à d'autres unités, individuellement ou collectivement ou à la communauté dans son ensemble.	7.48 [8.43]
Impôts (périodiques) sur les terrains, les bâtiments et les autres constructions	Les impôts (périodiques) sur les terrains, les bâtiments et les autres constructions comprennent les impôts payables régulièrement, généralement chaque année, sur l'utilisation ou la propriété de terrains, de bâtiments ou d'autres constructions employés par les entreprises pour leurs activités de production, que ces entreprises soient propriétaires de ces actifs ou les louent.	7.70 [OCDE 4100]

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Impôts à l'exportation	Les impôts à l'exportation sont des impôts sur les biens ou services qui deviennent payables quand les biens quittent le territoire économique ou quand les services sont fournis à des non-résidents; ils comprennent les droits sur les exportations, les profits des monopoles d'exportation et les impôts résultant de taux de change multiples.	7.68 [15.47]
Impôts courants divers	Les impôts courants divers comprennent des types divers d'impôts payés périodiquement, habituellement une fois par an; les plus courants sont les impôts de capitation, les impôts sur la dépense, les paiements effectués par les ménages pour obtenir certaines autorisations, et les impôts sur les opérations internationales.	8.54 [OCDE 5127, 200, 6000]
Impôts courants sur la propriété foncière et immobilière	Les impôts courants sur la propriété foncière et immobilière comprennent des impôts dus périodiquement, dans la plupart des cas chaque année, sur l'utilisation ou la propriété des terrains ou des bâtiments par les propriétaires (y compris les propriétaires-occupants de logements), les locataires ou les deux, à l'exclusion des impôts sur les terrains ou sur les bâtiments possédés ou loués par des entreprises, qui les utilisent dans leur activité de production.	8.53 [OCDE 4100]
Impôts courants sur le capital	Les impôts courants sur le capital sont des impôts qui sont dus périodiquement, généralement chaque année, sur la propriété ou le patrimoine net des unités institutionnelles, à l'exception des impôts sur les terrains et sur les autres actifs détenus ou loués par des entreprises, et utilisés par elles pour produire.	8.53 [OCDE 4100, OCDE 4200, OCDE 6000]
Impôts courants sur le patrimoine net	Les impôts courants sur le patrimoine net comprennent des impôts dus périodiquement, généralement chaque année, sur la valeur des terrains ou des actifs fixes, nette des éventuelles dettes encourues sur ces actifs, à l'exclusion des impôts sur les actifs appartenant à des entreprises, qui les utilisent dans leur activité de production.	8.53 [OCDE 4200]
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	La plupart des impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., consistent en impôts sur les revenus des ménages ou sur les profits des sociétés; en font également partie les impôts sur le patrimoine qui sont payés de façon régulière, à chaque exercice fiscal (par opposition aux impôts en capital qui sont levés de façon ponctuelle).	8.6
Impôts courants sur les autres actifs	Les impôts courants sur les autres actifs comprennent des impôts dus périodiquement, généralement chaque année, sur des actifs comme les bijoux ou d'autres signes extérieurs de richesse.	8.53 [OCDE 4200]
Impôts de capitation	Les impôts de capitation sont des impôts prélevés comme des montants déterminés de monnaie par adulte ou par ménage, indépendamment du revenu ou du patrimoine effectif ou présumé; ils font partie de la rubrique « impôts courants divers ».	8.54 [OCDE 6000]
Impôts en capital	Les impôts en capital sont des impôts sur le capital qui frappent, à intervalles irréguliers et très peu fréquents, la valeur des actifs ou la valeur nette, détenus par les unités institutionnelles, et les impôts sur les transferts de capitaux qui frappent la valeur des actifs transférés entre unités institutionnelles à la suite d'héritages, de donations entre vifs (autrement dit, durant la vie du donateur) ou d'autres transferts.	10.136
Impôts et droits sur les importations	Par impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA, on entend les impôts dus au moment où des biens franchissent les frontières nationales ou douanières du territoire économique ou lorsque des services sont fournis par des producteurs non résidents à des unités institutionnelles résidentes.	15.47 [7.49, 7.64]
Impôts généraux sur les ventes	Les impôts généraux sur les ventes se composent de tous les impôts généraux prélevés à un stade unique (fabrication, vente en gros ou au détail) plus les impôts cumulatifs à plusieurs étages (connus également sous le nom d'impôts en cascade) qui sont perçus chaque fois qu'une opération a lieu sans déduction de l'impôt sur la production.	OCDE 5112 et 5113 [7.69]
Impôts indirects	Comme on les entend habituellement, les impôts indirects sont des impôts qui sont censés pouvoir être répercutés, en totalité ou en partie, sur les autres unités institutionnelles en augmentant le prix des biens ou des services vendus; cependant, le terme « impôts indirects » n'est plus utilisé dans le SCN93; désormais les impôts sont spécifiquement identifiés par leur but (par exemple impôts sur les produits).	7.50
Impôts périodiques sur les terrains, les bâtiments et les autres constructions	Les impôts périodiques sur les terrains, les bâtiments et les autres constructions comprennent les impôts payables régulièrement, généralement chaque année, sur l'utilisation ou la propriété de terrains, de bâtiments ou d'autres constructions employés par les entreprises pour leurs activités de production, que ces entreprises soient propriétaires de ces actifs ou les louent.	7.70 [OCDE 4100]

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Impôts résultant de taux de change multiples	Les impôts résultant de taux de change multiples comprennent les impôts implicites sur les exportations résultant de l'application d'un système officiel de taux de change multiples par la banque centrale ou un autre organisme officiel.	7.68
Impôts sur les services spécifiques	Les impôts sur des services spécifiques comprennent tous les impôts calculés sur la rémunération de services spécifiques, comme les taxes sur les transports, communications, assurances, publicité, hôtels et hébergements, restaurants, spectacles, paris et loteries, manifestations sportives, etc.	7.69 et OCDE 5126
Impôts sur l'utilisation d'actifs fixes	Les impôts sur l'utilisation d'actifs fixes comprennent les impôts prélevés périodiquement sur l'utilisation des véhicules, des navires, des aéronefs ou d'autres machines ou équipements utilisés par les entreprises dans le cadre de leurs activités de production, qu'elles soient propriétaires de ces actifs ou qu'elles les louent.	7.70 [OCDE 5200]
Impôts sur la dépense	Les impôts sur la dépense sont des impôts dus sur les dépenses totales des personnes ou des ménages, au lieu de l'être sur leurs revenus; ils font partie des « impôts courants divers ».	8.54 [OCDE 6000]
Impôts sur la pollution	Les impôts sur la pollution comprennent les impôts frappant l'émission ou la décharge dans l'environnement de gaz et de liquides toxiques ou d'autres substances nuisibles; ils ne comprennent pas les paiements effectués pour la collecte et l'élimination par les pouvoirs publics des déchets et des substances toxiques.	7.70 [OCDE 5200]
Impôts sur la production et les importations	Les impôts sur la production et les importations se composent des impôts sur les produits payables sur les biens et sur les services quand ils sont produits, livrés, vendus, transférés ou mis autrement à disposition par leurs producteurs plus les impôts et les droits sur les importations qui doivent être acquittés lorsque des biens entrent sur le territoire économique en franchissant la frontière ou lorsque des services sont fournis à des unités résidentes par des unités non résidentes; ils incluent également les autres impôts sur la production, qui comprennent principalement les impôts sur la propriété ou l'utilisation de terrains, de bâtiments ou d'autres actifs utilisés dans le cadre de la production, et les impôts sur la main d'œuvre employée ou sur la rémunération du travail versée.	7.49
Impôts sur le capital	Les impôts sur le capital comprennent les impôts sur la valeur des actifs, ou sur la valeur nette, possédés par les unités institutionnelles qui sont prélevés à intervalles irréguliers et très peu fréquents.	10.136
Impôts sur le divertissement	Les impôts sur le divertissement se composent de tous les impôts qui sont prélevés spécifiquement sur le divertissement lui-même (par exemple sur le billet d'entrée) et qui ne font pas une partie d'un impôt plus général comme par exemple la TVA.	[7.69, OCDE 5126]
Impôt sur le revenu	Les impôts sur le revenu comprennent les impôts sur les revenus, les profits et les gains en capital; ils sont établis sur les revenus effectifs ou présumés des individus, des ménages, des ISBL ou des sociétés.	8.52 [OCDE 1110, 1120, 130, 1210]
Impôts sur le revenu des individus ou des ménages	Les impôts sur le revenu des individus ou des ménages comprennent les impôts sur le revenu personnel, y compris ceux retenus à la source par les employeurs, et les surtaxes.	8.52 [OCDE 1110]
Impôts sur le revenu des sociétés	Les impôts sur le revenu des sociétés comprennent les impôts sur le revenu des sociétés, les impôts sur les bénéfices des sociétés, les surtaxes sur les sociétés, etc.	8.52 [OCDE 1210]
Impôts sur les autorisations commerciales et professionnelles	Les impôts sur les autorisations commerciales et professionnelles comprennent des impôts que doivent payer les entreprises pour obtenir l'autorisation d'exercer certains types d'activités commerciales ou professionnelles; dans certains cas où les paiements effectués par l'entreprise ne sont pas sans contrepartie, ils doivent être traités comme des paiements pour services rendus.	7.70 [OCDE 5210]
Impôts sur les gains en capital	Les impôts sur les gains en capital comprennent les impôts sur les gains en capital (qualifiés de « gains de détention » dans la terminologie du SCN), des personnes ou des sociétés, qui deviennent exigibles au cours de la période comptable en cours, indépendamment des périodes au cours desquelles ces gains sont apparus.	8.52 [OCDE 1120, 1220]
Impôts sur les gains provenant des loteries ou des jeux	Les impôts sur les gains provenant des loteries ou des jeux sont des impôts qui frappent les montants reçus par les gagnants.	8.52 [OCDE 1130]
Impôts sur les loteries, jeux et paris	Les impôts sur les loteries, jeux et paris se composent de tous les impôts, autres que les impôts sur les montants reçus par les gagnants, qui sont prélevés sur ces types d'opérations; ils sont prélevés comme un pourcentage du chiffre d'affaires.	[7.69, OCDE 5126]

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Impôts sur les opérations internationales	Les impôts sur les opérations internationales comprennent les impôts sur les voyages à l'étranger, les envois de fonds à l'étranger, les investissements à l'étranger, etc., à l'exception de ceux dus par les producteurs (les impôts à payer par les producteurs font partie des impôts sur la production tandis que les impôts à payer par les non producteurs font partie des autres impôts courants); ils font partie de la rubrique «impôts courants divers».	7.70 et 8.54 [OCDE 5127]
Impôts sur les opérations mobilières et immobilières	Les impôts sur les opérations mobilières et immobilières sont des impôts à acquitter sur les achats et sur les ventes d'actifs non financiers et financiers, y compris de devises.	7.69 [OCDE 4400]
Impôts sur les produits	Les impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations et les exportations, sont des impôts sur les biens et les services qui deviennent payables en conséquence de la production, de la vente, du transfert, de la location ou de la livraison de ces biens ou de ces services ou en conséquence de leur utilisation pour la consommation propre ou la formation de capital pour compte propre.	7.69, 15.47 [OCDE 5110 - 5113, 5121, 5122, 5126, 400]
Impôts sur les salaires ou la main-d'œuvre	Les impôts sur les salaires ou la main-d'œuvre comprennent les impôts que doivent acquitter les entreprises, déterminés en proportion des salaires et des traitements payés ou d'après un montant fixe par personne employée.	7.70 [OCDE 3000]
Impôts sur les transferts de capital	Les impôts sur les transferts de capital comprennent les impôts frappant la valeur des actifs transférés entre unités institutionnelles.	10.136
Indemnités d'assurance dommages	Les indemnités d'assurance dommages sont les montants à payer en règlement des indemnités qui deviennent exigibles au cours de la période comptable courante moins les paiements aux ménages sous forme de prestations d'assurance sociale (les indemnités deviennent exigibles quand se produit l'événement qui donne naissance à une créance valable acceptée par l'entreprise d'assurance).	8.87
Indice de prix	Un indice de prix est une moyenne des variations relatives des prix d'un ensemble déterminé de biens et de services entre deux périodes.	16.14
Indice de prix de Laspeyres	L'indice de prix de Laspeyres est la moyenne arithmétique des ratios de prix pondérés par les valeurs de la première période de la comparaison.	16.16
Indice de prix de Paasche	L'indice de prix de Paasche est la moyenne harmonique des ratios de prix pondérés par les valeurs de la deuxième période de la comparaison.	16.17
Indice de prix de Tornqvist	L'indice de prix de Tornqvist est une moyenne géométrique pondérée des ratios de prix par les moyennes arithmétiques des fractions de la valeur totale dans les deux périodes.	16.27
Indice de quantité	Un indice de quantité est construit à partir d'informations sur les quantités telles que le nombre ou le poids total de biens ou le nombre de services; l'indice de quantité n'a aucune signification économique s'il repose sur l'addition de quantités non commensurables entre elles, bien qu'il soit souvent utilisé comme substitut à un indice de volume.	[16.12 et 16.13]
Indice de valeur unitaire	Un indice de valeur unitaire est un indice « de prix » qui mesure la variation de la valeur moyenne d'unités qui ne sont pas homogènes et qui peut être affecté par les variations des proportions des articles aussi bien que par les variations de leurs prix.	16.13
Indice de volume	Un indice de volume est la plupart du temps présenté comme une moyenne pondérée des variations relatives des quantités d'un ensemble précis de biens ou de services entre deux périodes successives; les indices de volume peuvent aussi comparer les niveaux relatifs de l'activité économique dans deux pays différents (par exemple ceux calculés à partir des PPA).	16.11
Indice de volume de Laspeyres	L'indice de volume de Laspeyres est la moyenne arithmétique des ratios de quantité pondérés par les valeurs de la première période de la comparaison.	16.16
Indice de volume de Paasche	L'indice de volume de Paasche est la moyenne harmonique des ratios de quantités pondérés par les valeurs de la deuxième période de la comparaison.	16.17
Indice de volume de Tornqvist	L'indice de volume de Tornqvist est une moyenne géométrique pondérée des ratios de quantités par les moyennes arithmétiques des fractions de la valeur totale dans les deux périodes.	16.27
Indice idéal de Fischer (de prix)	L'indice de prix idéal de Fisher se définit comme la moyenne géométrique des indices de prix de Laspeyres et de Paasche.	16.24
Indice idéal de Fisher (de volume)	L'indice de volume idéal de Fisher se définit comme la moyenne géométrique des indices de volume de Laspeyres et de Paasche.	16.24

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Indices-chaîne	Les indices-chaîne sont obtenus en enchaînant les indices de prix (ou de volume) pour des périodes consécutives. Les variations à court terme qui sont enchaînées sont calculées en utilisant les pondérations appropriées aux périodes concernées.	16.41
Inscription en partie double (principe de)	Pour une unité ou pour un secteur, la comptabilité nationale est basée, à l'instar de la comptabilité commerciale, sur le principe de l'inscription en partie double, qui veut que chaque opération soit enregistrée deux fois, une fois en ressources (ou en variation de passifs), et une fois en emplois (ou en variation d'actifs).	2.57
Institutions de dépôts monétaires	Les institutions de dépôts monétaires comprennent des sociétés et quasi-sociétés de dépôts résidentes dont certains passifs prennent la forme de dépôts payables à vue, transférables par chèque ou autrement utilisables pour effectuer des paiements.	4.93
Institutions sans but lucratif	Les institutions sans but lucratif sont des entités juridiques ou sociales créées dans le but de produire des biens ou des services, dont le statut ne leur permet pas d'être une source de revenu, de profit ou d'autre forme de gain financier pour les unités qui les créent, les contrôlent ou les financent.	4.54 [4.18, 4.161]
Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	Les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) comprennent les ISBL qui ne sont pas contrôlées et principalement financées par les administrations publiques et qui fournissent aux ménages des biens ou des services gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs.	4.64 et 4.65 [2.20]
Institutions sans but lucratif contrôlées et principalement financées par les administrations publiques	Les institutions sans but lucratif contrôlées et principalement financées par les administrations publiques sont des entités juridiques qui doivent être dûment constituées, qui ont une existence distincte des administrations publiques mais qui sont financées principalement par les administrations publiques et sur lesquelles les administrations publiques exercent leur contrôle.	4.62
Institutions sans but lucratif engagées dans une production marchande	Les institutions sans but lucratif engagées dans une production marchande comprennent les ISBL qui font payer des droits basés sur leurs coûts de production, et suffisamment élevés pour avoir une influence significative sur la demande des services qu'elles proposent; les excédents qu'elles réalisent éventuellement doivent néanmoins être conservés en leur sein, car leur statut d'institutions sans but lucratif (ISBL) leur interdit de les distribuer à d'autres.	4.58
Institutions sans but lucratif engagées dans une production non marchande	Les institutions sans but lucratif engagées dans une production non marchande sont des ISBL qui ne sont pas en mesure de procurer un gain financier aux unités qui les contrôlent ou les dirigent et qui doivent compter principalement sur des fonds autres que le produit de leurs ventes pour couvrir leurs coûts de production ou d'autres activités.	4.60
Institutions sans but lucratif marchandes au service des entreprises	Les institutions sans but lucratif (ISBL) marchandes au service des entreprises sont créées par des associations d'entreprises dont elles ont pour but de servir les intérêts et ces ISBL sont en général financées par des cotisations ou des contributions du groupe des entreprises concernées; ces versements sont traités, non comme des transferts, mais comme la rémunération de services rendus.	4.59
Intérêt réel	L'intérêt réel est la différence entre un intérêt nominal et un montant égal à la perte de pouvoir d'achat sur la valeur monétaire du principal au cours de la période comptable.	7.110
Intérêts	Les intérêts correspondent aux montants que le débiteur doit payer au créancier sur une période donnée sans que soit réduit le montant du principal en cours, dans les conditions prévues dans l'instrument financier qui fait l'objet d'un accord passé entre eux.	7.93
Intérêts nominaux	Lorsqu'un débiteur a la faculté de se libérer de sa dette vis-à-vis du créancier en remboursant un principal égal en valeur monétaire aux fonds empruntés, les paiements d'intérêt correspondants sont qualifiés de nominaux.	7.109
Intermédiaires financiers	Les intermédiaires financiers sont des unités qui contractent, en leur nom propre, des dettes sur les marchés financiers en empruntant des fonds qu'ils prêtent, à différents termes et à différentes conditions, à d'autres unités institutionnelles; le rôle des intermédiaires financiers est de canaliser des fonds des prêteurs vers les emprunteurs, en s'entremettant entre eux.	6.121
Intermédiation financière	L'intermédiation financière est l'activité de production par laquelle une unité institutionnelle encourt des dettes en son nom propre, dans le but d'acquies des actifs financiers en s'engageant dans des opérations financières sur le marché.	4.78

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Investissements étrangers directs	Les investissements étrangers directs désignent la catégorie d'investissements internationaux qu'une entité résidente dans une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie; investissement étranger direct comporte par définition la propriété d'au moins 10 % des actions ordinaires ou des droits de vote (entreprise constituée en société) ou une part équivalente (autre entreprise).	14.151 [tableau 11.2 MBP 359 et 362]
ISBL (institutions sans but lucratif)	Les ISBL (institutions sans but lucratif) sont des entités juridiques ou sociales créées dans le but de produire des biens ou des services, dont le statut ne leur permet pas d'être une source de revenu, de profit ou d'autre forme de gain financier pour les unités qui les créent, les contrôlent ou les financent.	4.54 [4.18, 4.161]
ISBLMS (institutions sans but lucratif au service des ménages)	Les ISBLMS (institutions sans but lucratif au service des ménages) comprennent les ISBL qui ne sont pas contrôlées et principalement financées par les administrations publiques et qui fournissent aux ménages des biens ou des services gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs.	4.64 et 4.65 [2.20]
Last-in-first-out (LIFO) : dernier entré, premier sorti	LIFO (last in, first out : dernier entré, premier sorti), est une méthode d'évaluation des stocks fondée sur l'hypothèse que les biens qui quittent les stocks sont les derniers à y être entrés.	6.70
Le PIB dans l'optique de la production	Dans l'optique de la production, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes de tous les producteurs résidents aux prix de base plus tous les impôts sur les produits diminués des subventions.	6.235
Le PIB, dans l'optique du revenu	Dans l'optique du revenu, le PIB est égal à la rémunération des salariés, plus les impôts, moins les subventions, sur la production et les importations, plus le revenu mixte brut, plus l'excédent d'exploitation brut.	2.222
Les droits de tirage spéciaux (DTS)	Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des avoirs de réserve internationaux créés par le Fonds monétaire international et alloués à ses pays membres pour compléter les réserves dont ils disposent déjà.	11.67, (AF.1) Annexe au chap. XIII
Lettres de crédit	Les lettres de crédit sont des promesses de paiement sur présentation de certains documents spécifiés par contrat.	11.25
LIFO (last-in-first-out) : dernier entré, premier sorti	LIFO (last in, first out : dernier entré, premier sorti), est une méthode d'évaluation des stocks fondée sur l'hypothèse que les biens qui quittent les stocks sont les derniers à y être entrés.	6.70
Lignes de crédit	Les lignes de crédit garantissent la mise à disposition de fonds, mais aucun actif financier n'existe avant que les fonds ne soient effectivement mis à disposition.	11.25
Location simple	On appelle location simple un accord passé entre un bailleur et un locataire pour la location de machines ou d'équipements, pour une durée déterminée qui est plus courte que la durée de vie totale attendue de ces machines ou équipements; le bailleur, ou le propriétaire, maintient normalement en bon état de marche un parc de machines et d'équipements qui peuvent être loués sur demande ou à bref délai, par les utilisateurs, et il est fréquemment responsable de l'entretien et de la réparation des équipements dans le cadre du service qu'il fournit au locataire.	6.115 et 6.116
Logements	Les logements sont des bâtiments utilisés exclusivement ou essentiellement à des fins d'habitation, y compris leurs constructions annexes (garages, etc.) et tous les équipements permanents habituellement installés dans des bâtiments à usage résidentiel; les structures mobiles, telles que des caravanes, utilisées en tant que résidences principales des ménages sont incluses.	AN.1111) Annexe au chap. XIII
Logiciels	Les logiciels sont des actifs qui comprennent les logiciels système et les logiciels d'application (programmes, descriptions, documentation, etc.).	AN.1122) Annexe au chap. XIII
Loyer	Le loyer des actifs fixes est le montant que doit payer l'utilisateur d'un actif fixe à son propriétaire, en vertu d'un contrat de location simple ou d'une convention similaire, pour avoir le droit d'utiliser cet actif dans la production, pendant une période de temps déterminée.	7.128 et 7.132
Loyer des actifs fixes	Le loyer des actifs fixes est le montant que doit payer l'utilisateur d'un actif fixe à son propriétaire, en vertu d'un contrat de location simple ou d'une convention similaire, pour avoir le droit d'utiliser cet actif dans la production, pendant une période de temps déterminée.	6.181
Loyer net	Le loyer net est le loyer total versé par un locataire à un propriétaire foncier moins les sommes versées par le propriétaire foncier pour s'acquitter des impôts fonciers ou de certaines dépenses d'entretien qu'il encourt uniquement en sa qualité de propriétaire (par convention, ces impôts ou ces dépenses sont traités comme s'ils étaient supportés par le locataire, qui est censé les déduire du loyer qu'il serait autrement obligé de verser au propriétaire).	7.130

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Loyers des gisements	Les loyers des gisements sont une forme de revenu de la propriété; ils comprennent les paiements effectués aux propriétaires des actifs par les unités institutionnelles qui sont autorisées, par ces propriétaires, à extraire ces gisements pour une durée déterminée.	[7.133]
Loyers des terrains	Les loyers des terrains sont une forme de revenu de la propriété; ils comprennent les revenus reçus par un propriétaire foncier de la part d'un locataire pour l'usage du terrain.	7.128
Machines et équipements	Les machines et équipements (actifs) comprennent les équipements de transport et autres machines et équipements, à l'exclusion de ceux acquis par les ménages à des fins de consommation finale.	(AN.1113) Annexe au chap. XIII
Marge (commerciale)	Une marge commerciale est la différence entre le prix effectif ou imputé d'un bien acheté pour la revente (en gros ou au détail) et le prix qui devrait être payé par le distributeur pour remplacer le bien au moment où il est vendu ou autrement écoulé.	6.110
Marges (de transport)	Les marges de transport incluent les éventuels frais de transport acquittés séparément par l'acheteur pour prendre possession des produits au moment et au lieu requis.	15.40 [15.42]
Marges (financières)	Les marges financières sont des paiements effectués au comptant ou par nantissement qui couvrent les engagements effectifs ou potentiels que créent les dérivés financiers, en particulier les «futures» ou les options.	11.43
Matériels de transport (comme actifs)	Les matériels de transport (actifs) comprennent les matériels destinés au transport de personnes ou de choses, autres que de tels équipements acquis par les ménages à des fins de consommation finale.	(AN.11131) Annexe au chap. XIII
Matrice de comptabilité sociale (MCS)	La matrice de comptabilité sociale (MCS) est un outil permettant de présenter les comptes du SCN sous une forme matricielle qui développe les interrelations entre le tableau des ressources et des emplois et les comptes des secteurs institutionnels; une orientation caractéristique d'un MCS est de mettre en évidence le rôle des individus dans l'économie, et peut s'y traduire, notamment, par des ventilations supplémentaires du secteur des ménages et une représentation détaillée du marché du travail (distinguant, par exemple, les diverses catégories de personnes occupées).	20.4
MCS (matrice de comptabilité sociale; SAM en anglais)	La matrice de comptabilité sociale (MCS) est un outil permettant de présenter les comptes du SCN sous une forme matricielle qui développe les interrelations entre le tableau des ressources et des emplois et les comptes des secteurs institutionnels; une orientation caractéristique d'un MCS est de mettre en évidence le rôle des individus dans l'économie, et peut s'y traduire, notamment, par des ventilations supplémentaires du secteur des ménages et une représentation détaillée du marché du travail (distinguant, par exemple, les diverses catégories de personnes occupées).	20.4
Ménage	Un ménage est un petit groupe de personnes qui partagent le même logement, qui mettent en commun une partie, ou la totalité, de leur revenu et de leur patrimoine et qui consomment collectivement certains types de biens et de services, principalement de la nourriture et des services de logement.	4.132 [4.20]
Méthode de déflation à indicateur unique	La méthode de déflation à indicateur unique est une façon de mesurer les variations en volume de la valeur ajoutée en n'utilisant qu'une seule série chronologique comme indicateur (par exemple production déflatée ou valeur ajoutée déflatée) au lieu de procéder à une double déflation.	16.68
Méthode de l'inventaire permanent (MIP-PIM, en anglais)	Dans la méthode de l'inventaire permanent (MIP) est une méthode pour estimer le stock de capital et la consommation de capital fixe à partir des séries chronologiques de formation brute de capital fixe; elle permet une estimation du stock d'actifs fixes existants détenus par les producteurs qui est généralement fondée sur une estimation du nombre d'actifs fixes résultant de la formation brute de capital fixe réalisée au cours des années antérieures, qui est encore en vie dans la période courante; une approche MIP est aussi couramment utilisée pour l'évaluation des variations de stocks.	6.189 [6.58]
Méthode hédoniste	La méthode hédoniste est une technique de régression employée pour estimer les prix de qualités ou de modèles de produits qui ne se trouvent pas sur le marché durant certaines périodes, mais dont on a besoin de connaître le prix présumé dans ces périodes afin de pouvoir calculer des prix relatifs. Cette solution repose sur le postulat que les prix de modèles différents proposés simultanément sur le marché sont fonction de certaines caractéristiques mesurables, par exemple les dimensions, le poids, la puissance, la vitesse, etc. et on peut donc utiliser des techniques de régression pour estimer la variation des prix correspondant à chacune de ces caractéristiques.	16.126

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Moment d'enregistrement	Les opérations entre unités institutionnelles doivent être enregistrées au moment de la naissance, de la transformation ou de l'annulation des droits et des obligations, principe de l'enregistrement sur la base des droits et des obligations.	2.64
Monétiser de l'or	Les autorités sont réputées monétiser de l'or lorsqu'elles accroissent leurs avoirs en or monétaire en acquérant de l'or marchandise (par exemple l'or nouvellement extrait ou obtenu sur le marché privé).	11.65
Monuments historiques	Les monuments historiques sont des actifs fixes identifiés par leur caractère historique, national, régional, local, religieux ou symbolique particulier; ils sont généralement accessibles au public, et les visiteurs doivent souvent acquitter un droit d'entrée pour y avoir accès ainsi qu'à leurs alentours.	10.71
Net	Le terme net désigne des valeurs enregistrées après déduction de la consommation de capital fixe (généralement utilisé comme dans « le stock net de capital » ou « le produit intérieur net »); les principaux soldes comptables, de la valeur ajoutée jusqu'à l'épargne, peuvent tous faire l'objet d'un enregistrement brut ou net; il convient cependant de noter que le terme « net » peut être utilisé dans différents contextes dans les comptes nationaux, tels que « revenu net de l'extérieur » qui est la différence entre deux flux de revenus.	6.201
Nomenclatures fonctionnelles	Les nomenclatures fonctionnelles fournissent des moyens de classer, par but ou objectifs socio-économiques, certaines opérations des producteurs et de trois secteurs institutionnels, à savoir les ménages, les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).	18.1
Non résident(e)	Une entité institutionnelle est dite non résidente lorsque son pôle d'intérêt économique n'est pas dans le territoire économique d'un pays	MBP 58 [1.14]
Numéraire	Le numéraire comprend les billets et les pièces en circulation qui sont couramment utilisés pour effectuer des paiements.	11.70, (AF.21) Annexe au chap. XIII
Numéraire et dépôts	Le numéraire et les dépôts sont les actifs financiers qui sont utilisés comme moyens de paiement ou font partie de la monnaie au sens large. Ils comprennent le numéraire, les dépôts transférables et les autres dépôts.	(AF.2) Annexe au chap. XIII
Objets de valeur	Les objets de valeur sont les actifs produits qui ne sont normalement pas utilisés à des fins de production ou de consommation, dont la valeur relativement élevée est censée augmenter avec le temps ou, à tout le moins, ne pas diminuer en termes réels, qui ne se détériorent pas dans des conditions normales et qui sont acquis et détenus essentiellement pour servir de réserve de valeur.	(AN.13) Annexe au chap. XIII [10.7, 10.116, 13.15, 13.50]
Obligations à coupon zéro	Les obligations à coupon zéro sont des titres à long terme qui ne donnent pas lieu, pendant leur durée de vie, à des paiements d'intérêts périodiques; elles sont vendues moyennant une décote par rapport à leur valeur nominale, leur rendement étant intégralement payé à l'échéance.	11.77 [7.101]
Obligations à prime d'émission élevée	Les obligations à prime d'émission élevée sont des obligations qui rapportent, pendant leur durée de vie, des flux de trésorerie périodiques couvrant une partie des intérêts dus dont le taux est toutefois sensiblement inférieur à celui du marché; l'écart entre le prix d'émission et le prix à l'échéance est élevé, et dans le SCN, cet écart est assimilé à des intérêts et est enregistré pendant la durée de vie de l'obligation et non à l'échéance	11.77
Obligations garanties ou non garanties	Les obligations garanties ou non garanties, sont des titres à long terme qui donnent au détenteur le droit inconditionnel à recevoir l'un ou les deux types de sommes : a) un revenu monétaire, fixe ou bien variable et déterminé par contrat, payable sous forme de coupons, autrement dit le paiement de l'intérêt ne dépend pas des revenus du débiteur; ou b) une somme fixée, à certaines dates déterminées, quand le titre est racheté.	7.100
Obligations indexées	Les obligations indexées sont des instruments financiers dans lesquels les montants des coupons (intérêts) et/ou du principal en cours sont liés à un indice général de prix, à un indice de prix spécifique ou à un indice de taux de change.	7.104 [11.78]
Obsolescence imprévue	L'obsolescence imprévue se produit quand les montants inclus dans la consommation de capital fixe pour l'obsolescence normale prévue de ces actifs se révèlent insuffisants par rapport à l'obsolescence effective.	[12.43]
Œuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales	Les œuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales sont des films, enregistrements sonores, manuscrits, bandes, maquettes et autres sur lesquels sont enregistrés ou qui contiennent des originaux de représentations théâtrales, de programmes de radio ou de télévision, d'œuvres musicales, d'événements sportifs, de productions littéraires ou artistiques, etc.	(AN.11.23) Annexe au chap. XIII

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Opération	Une opération est un flux économique correspondant à une interaction entre des unités institutionnelles agissant en accord réciproque ou bien à une action se déroulant au sein d'une unité institutionnelle, qu'il est utile, du point de vue analytique, de traiter comme une opération, souvent parce que l'unité en question agit à deux titres différents.	3.12
Opération monétaire	Une opération monétaire est une opération dans laquelle une unité institutionnelle effectue un paiement (reçoit un paiement) ou contracte un engagement (reçoit un actif), exprimés en unités monétaires.	3.16
Opérations de répartition	Les opérations de répartition comprennent des opérations par lesquelles la valeur ajoutée engendrée par la production est distribuée entre le travail, le capital et les administrations publiques, et des opérations impliquant la redistribution du revenu et du patrimoine (impôts sur le revenu et le patrimoine, et autres transferts).	2.31
Opérations de troc	Les opérations de troc mettent en présence deux parties, l'une fournissant à l'autre un bien, un service ou un actif autre que des espèces, en échange d'un bien, d'un service ou d'un actif autre que des espèces.	3.37
Opérations financières	Les opérations financières recouvrent toutes les opérations entre unités institutionnelles et entre les unités institutionnelles et le reste du monde impliquant un transfert de propriété d'actifs financiers, y compris la création et la liquidation de créances financières.	11.13
Opérations internes	Pour donner une description plus utile du point de vue analytique des usages finals des produits et de la production, le SCN traite comme opérations certains types d'actions qui ont lieu au sein même des unités; ces opérations qui ne concernent qu'une seule unité sont appelées opérations internes.	3.44
Opérations non monétaires	Les opérations non monétaires sont des opérations qui ne sont pas initialement définies en unités monétaires; le troc en constitue un exemple évident.	3.34
Options	Les options sont des contrats qui donnent à leur acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un instrument financier ou un produit de base particulier à un prix préétabli (le prix d'exercice) pendant un délai donné (option à l'américaine) ou à une date spécifiée (option à l'europpéenne); en cas d'exercice des options, de nombreux contrats sont réglés par un paiement et non par la remise des actifs ou la livraison des produits de base sur lesquels porte le contrat.	11.38
Or monétaire	L'or monétaire est l'or détenu au titre d'actif financier et de réserve officielle par les autorités monétaires ou autres et soumis à leur contrôle effectif.	(AF.1) Annexe au chap. XIII
Or non monétaire	L'or non monétaire recouvre la totalité de l'or non détenu comme avoir de réserve (or monétaire) par les autorités.	MBP 202
Organisations internationales	Les organisations internationales sont des entités instituées par la voie d'accords politiques formels entre leurs membres, qui ont le statut de traités internationaux; leur existence est reconnue par la loi dans les pays qui en sont membres; elles ne sont pas traitées comme des unités institutionnelles résidentes de ces pays.	4.164
Organismes de réglementation	Les organismes de réglementation sont les organismes qui ont pour fonction de réglementer ou de superviser les sociétés financières; ils peuvent être considérés comme étant financiers ou non financiers selon leur statut.	4.101
Paiements d'indemnités	Les paiements d'indemnités consistent en transferts courants payés par des unités institutionnelles à d'autres unités institutionnelles, en compensation des blessures causées aux personnes ou des dommages causés aux biens par les premières, à l'exclusion des indemnités d'assurance dommages; ils peuvent être des paiements obligatoires accordés par les tribunaux ou des paiements volontaires résultant d'accords amiables en dehors des tribunaux mais ils couvrent uniquement l'indemnisation des dommages ou des blessures causés par d'autres unités institutionnelles ou des versements à titre gracieux effectués par des administrations publiques et des ISBLSM, en dédommagement des dommages causés par des catastrophes naturelles.	8.98
Paiements effectués par les ménages pour obtenir certaines autorisations	Les paiements effectués par les ménages pour obtenir certaines autorisations sont les paiements effectués par les individus ou les ménages pour avoir le droit de détenir ou d'utiliser des véhicules, des bateaux ou des avions ou pour obtenir des permis de chasse, de tir ou de pêche; ils font partie de la rubrique « impôts courants divers » mais il faut noter que certains autres paiements effectués par les ménages pour obtenir certaines autorisations sont traités comme des achats de services rendus par les administrations publiques.	8.54 [OCDE 5200]
Paiements en nature autres que les rémunérations en nature	Les paiements en nature autres que les rémunérations en nature recouvrent une large variété de paiements effectués sous forme de biens et de services plutôt qu'en espèces, à l'exclusion des rémunérations en nature versées aux salariés.	3.39

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Parité de pouvoir d'achat (PPA)	Une parité de pouvoir d'achat (PPA) est un ratio de prix qui mesure le nombre d'unités de la monnaie du pays B qui est nécessaire dans le pays B pour acquérir la même quantité d'un bien ou d'un service particulier qu'une unité de la monnaie du pays A permet d'acheter dans le pays A.	16.82
Partie principale (dans une opération)	Lorsqu'une unité effectue une opération pour le compte d'une autre unité, l'opération est enregistrée uniquement dans les comptes de la partie principale, bien qu'il soit possible qu'une production de services soit imputée à l'intermédiaire; par exemple les achats qu'un intermédiaire commercial effectue sous les ordres, et aux frais, d'une autre partie sont directement attribués à cette dernière et les comptes de l'intermédiaire font seulement apparaître les honoraires facturés pour le service d'intermédiation rendu.	3.31 et 3.32
Passifs	Les passifs sont des engagements qui exigent d'une unité (le débiteur) de faire un paiement ou une série de paiements à une autre unité (le créancier) dans les conditions spécifiées dans le contrat qu'elles ont passé entre elles.	[10.4]
Patrimoine national	Le patrimoine national est la somme pour l'économie tout entière, des actifs non financiers et des créances nettes sur le reste du monde.	13.2
Personne occupée	Pour être considéré comme occupée, c'est-à-dire comme salariée ou comme travailleur indépendant, une personne doit exercer une activité qui se situe dans le domaine de la production du SCN	7.23
Personnes économiquement actives	Les personnes économiquement actives sont celles qui participent à la production, telle qu'elle est délimitée dans le SCN.	6.22
Personnes morales	Les personnes morales sont soit des types d'unités institutionnelles créées aux fins de production, principalement les sociétés et les ISBL, soit les administrations publiques, y compris les administrations de sécurité sociale; elles ont essentiellement pour attributs d'être en mesure de posséder des biens et des actifs, de souscrire des engagements et d'exercer des activités économiques ou d'effectuer des opérations de leur propre initiative avec d'autres unités	1.13 [4.5]
Pertes courantes (sur stocks)	Les pertes courantes (sur stocks) sont celles correspondant à des taux normaux de déperdition, de vol, et de dommage accidentel, qui réduisent la valeur de la variation totale des stocks et, partant, de la production.	6.62
Pertes des organismes publics de commercialisation	Les pertes des organismes publics de commercialisation représentent les pertes encourues par les organismes publics de commercialisation dont la fonction consiste à acheter et à vendre les produits des entreprises résidentes; lorsque ces organismes subissent des pertes dans le cadre d'une politique économique et sociale délibérée en vendant les biens à des prix inférieurs à ceux auxquels ils les ont achetés, la différence entre le prix d'achat et le prix de vente doit être traitée comme une subvention.	7.78
PIB aux prix du marché	Le PIB aux prix du marché est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes de tous les producteurs résidents aux prix du marché, plus les impôts sur les importations, diminués des subventions.	6.235-6.237
PIB, dans l'optique des dépenses	Dans l'optique des dépenses, le PIB se définit comme étant égal au total des dépenses finales aux prix d'acquisition (y compris la valeur f.a.b des exportations de biens et services) moins le total des importations des biens et des services valorisées franco à bord (f.a.b.).	6.235
PIB, dans l'optique du revenu	Dans l'optique du revenu, le PIB est égal à la rémunération des salariés, plus les impôts, moins les subventions, sur la production et les importations, plus le revenu mixte brut, plus l'excédent d'exploitation brut.	2.222
PIB, dans l'optique de la production	Dans l'optique de la production, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes de tous les producteurs résidents aux prix de base plus tous les impôts sur les produits diminués des subventions.	6.235
Plus-values	Plus-values. Voir « Gains de détention ».	
Position extérieure globale	La position extérieure globale est un état statistique qui donne, à une date donnée, par exemple en fin d'année : i) la valeur et la composition du stock des actifs financiers d'une économie ou des créances de l'économie sur le reste du monde; ainsi que ii) la valeur et la composition du stock de ses engagements envers le reste du monde.	MBP 14 [MBP 461]
Position extérieure nette	La position extérieure nette est le stock des actifs extérieurs moins le stock des passifs extérieurs.	MBP 55
PPA (parité de pouvoir d'achat)	Une parité de pouvoir d'achat (PPA) est un ratio de prix qui mesure le nombre d'unités de la monnaie du pays B qui est nécessaire dans le pays B pour acquérir la même quantité d'un bien ou d'un service particulier qu'une unité de la monnaie du pays A permet d'acheter dans le pays A.	16.82

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Prestations d'assistance sociale	Les prestations d'assistance sociale sont des prestations fournies par les administrations publiques ou les ISBLSM et qui sont destinées à couvrir les mêmes types de besoins que les prestations d'assurance sociale, mais elles sont fournies en dehors d'un régime organisé d'assurance sociale, et elles ne sont pas subordonnées au versement préalable de cotisations.	8.7 [8.75]
Prestations d'assistance sociale en espèces	Les prestations d'assistance sociale en espèces se composent de transferts courants payés aux ménages par des administrations publiques ou des ISBLSM pour répondre aux mêmes besoins que les prestations d'assurance sociale, mais qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un régime d'assurance sociale comprenant des cotisations sociales et des prestations d'assurance sociale.	8.81
Prestations d'assistance sociale en nature	Les prestations d'assistance sociale en nature sont des transferts en nature fournis aux ménages par les administrations publiques ou par les ISBLSM qui, par nature, sont semblables aux prestations de sécurité sociale en nature, mais qui ne sont pas fournis dans le cadre d'un régime d'assurance sociale.	8.104
Prestations d'assurance sociale	Les prestations d'assurance sociale sont les transferts fournis dans le cadre de régimes organisés d'assurance sociale; les prestations d'assurance sociale peuvent être fournies dans le cadre de régimes généraux de sécurité sociale, de régimes privés d'assurance sociale avec constitution de réserves ou bien être fournies par des régimes privés sans constitution de réserves, gérés par des employeurs pour le compte de leurs salariés ou de leurs anciens salariés, sans impliquer de tierces parties sous la forme d'entreprises d'assurance ou de fonds de pension.	8.7
Prestations d'assurance sociale de régimes privés	Les prestations d'assurance sociale de régimes privés sont des prestations d'assurance sociale versées aux ménages par les entreprises d'assurance ou les autres unités institutionnelles qui administrent des régimes privés d'assurance sociale avec constitution de réserves.	8.79
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs	Les prestations d'assurance sociale directes d'employeurs sont les prestations sociales payées aux salariés, aux personnes à leur charge ou à leurs survivants par leurs employeurs, qui administrent des régimes d'assurance sociale sans constitution de réserves.	8.80
Prestations de sécurité sociale - remboursements	Les remboursements de prestations de sécurité sociale, sont les remboursements (partiels ou intégraux), par les administrations de sécurité sociale des dépenses agréées effectuées par les ménages pour acquérir des biens ou des services déterminés.	8.101
Prestation de sécurité sociale en espèces	Les prestations de sécurité sociale en espèces sont les prestations d'assurance sociale versées en espèces aux ménages par les administrations de sécurité sociale; elles peuvent prendre la forme de prestations de maladie et d'invalidité, d'allocations de maternité, allocations familiales, allocations de foyer et autres allocations pour personnes à charge, de prestations de chômage, de pensions de retraite et de survie, de prestations en cas de décès et d'autres allocations et prestations.	8.78
Prestations sociales	Les prestations sociales sont des transferts courants que reçoivent les ménages, et qui sont destinés à pourvoir aux besoins qui surgissent à l'occasion de certains événements ou dans certaines situations, comme la maladie, le chômage, la retraite, le logement, l'éducation ou les situations familiales.	8.7
Prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature	Les prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature se composent de toutes les prestations sociales, à l'exception des transferts sociaux en nature; en d'autres termes, elles comprennent : a) toutes les prestations sociales en espèces, prestations d'assurance sociale et prestations d'assistance sociale, fournies par les administrations publiques, y compris les administrations de sécurité sociale, et par les ISBLSM; et b) toutes les prestations d'assurance sociale fournies dans le cadre de régimes privés d'assurance sociale, avec et sans constitution de réserves, qu'elles soient en espèces ou en nature.	8.77
Prestations sociales en nature	Les prestations sociales en nature se composent de : a) les remboursements de sécurité sociale; b) les autres prestations de sécurité sociale en nature; c) les prestations d'assistance sociale en nature; en d'autres termes, elles sont égales aux transferts sociaux en nature à l'exception des transferts de biens et de services non marchands individuels.	8.2 [8.99-8.106]
Primes d'assurance dommages	Les primes d'assurance dommages comprennent à la fois les primes effectives payées par les assurés pour obtenir une couverture d'assurance au cours de la période comptable (primes acquises), et les suppléments de primes financés par les revenus de la propriété attribués aux assurés.	8.86
Primes nettes d'assurance dommages	Les primes nettes d'assurance dommages sont égales au total des primes d'assurance dommages moins la rémunération du service.	8.86
Prix	Le prix d'un bien ou d'un service est, par définition, la valeur d'une unité de ce bien ou service.	16.9

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Prix c.a.f.	Le prix c.a.f. (c'est-à-dire coût, assurance et fret) est le prix d'un bien à la frontière du pays importateur, y compris les frais d'assurance et de transport encourus jusqu'à ce point ou le prix d'un service fourni à un résident, avant paiement des éventuels droits ou autres impôts sur les importations et des marges commerciales et de transport à l'intérieur du pays. Dans le SCN 93, ce concept n'est appliqué qu'aux importations détaillées.	15.35 [14.40]
Prix constants	Les mesures à prix constants sont obtenues en partageant directement les variations dans le temps de la valeur des flux ou des stocks de biens et de services en deux composantes reflétant les variations des prix des biens et des services concernés, et les variations de leurs volumes (c'est-à-dire les variations « à prix constants »).	16.2
Prix d'acquisition	Le prix d'acquisition correspond au montant payé par l'acquéreur, en excluant toute TVA déductible ou tout impôt déductible similaire, pour prendre livraison d'une unité d'un bien ou d'un service au moment et au lieu choisis par lui; le prix d'acquisition d'un bien inclut tous les frais de transport payés séparément par l'acquéreur pour en prendre livraison au moment et au lieu requis.	6.215, 15.28 [2.73, 3.83]
Prix de base	Le prix de base est le montant que le producteur reçoit de l'acquéreur pour une unité de bien ou de service produite, diminué de tout impôt à payer et augmenté de toute subvention à recevoir, sur cette unité, du fait de sa production ou de sa vente; il exclut tout frais de transport facturé séparément par le producteur.	6.205, 15.28 [3.82]
Prix de transfert	Un prix de transfert est un prix, adopté à des fins comptables, qui est employé pour évaluer des transactions entre des entreprises filiales intégrées sous la même direction.	[MBP 97]
Prix du marché	Le prix du marché pour les transactions est le montant de monnaie que l'acheteur paie au vendeur pour acquérir un bien lorsque cet échange s'effectue de plein gré entre deux parties indépendantes.	MBP 92 [2.68]
Prix du producteur	Le prix du producteur est le montant que le producteur reçoit de l'acheteur pour une unité de bien ou de service produite, diminué de toute TVA ou de tout impôt déductible similaire, facturé à l'acquéreur; il exclut tout frais de transport facturé séparément par le producteur.	6.205, 15.28 [3.82]
Prix économiquement significatifs	Par prix économiquement significatifs, il faut entendre des prix qui ont une influence significative sur les montants que les producteurs sont disposés à offrir, et sur les montants que les acquéreurs souhaitent acheter.	6.45 [4.58]
Prix f.a.b.	Le prix f.a.b. (franco à bord) des exportations et des importations de biens est le prix du marché déterminé en un point uniforme (la frontière douanière de l'économie exportatrice); il est égal au prix c.a.f. moins les frais d'assurance et les coûts de transport des biens entre la frontière douanière du pays exportateur (importateur) et celle du pays importateur (exportateur).	14.36 et 14.40 [15.36]
Producteurs marchands	Les producteurs marchands sont des producteurs qui vendent la plus grande partie ou la totalité de leur production à des prix économiquement significatifs.	4.58 [6.52]
Producteurs non marchands	Les producteurs non marchands sont des producteurs qui fournissent la majeure partie de leur production à d'autres gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs.	4.60 [6.52]
Producteurs pour compte propre	Les producteurs pour compte propre sont constitués d'établissements engagés dans la réalisation de formation brute de capital fixe pour les entreprises dont ils font partie ou d'entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages, dont la majeure partie ou la totalité de la production est destinée à la consommation finale ou à la formation brute de capital fixe de ces ménages.	6.52
Producteurs pour usage final propre	Les producteurs pour usage final propre produisent surtout des biens et des services destinés à la consommation finale ou à la formation de capital fixe des propriétaires des entreprises dans lesquelles ils sont produits.	6.46
Production	La production comprend les biens et les services qui sont produits dans un établissement, et qui deviennent utilisables en dehors de cet établissement, plus tout bien et service produit pour usage final propre	6.38
Production économique	La production économique est une activité exercée sous la responsabilité et le contrôle d'une unité institutionnelle qui met en œuvre des entrées de travail, de capital et de biens et services dans le but de produire des sorties de biens ou services.	6.15

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Production illégale	La production illégale comprend la production de biens ou de services dont la vente, la distribution ou la possession sont interdites par la loi et les activités de production qui sont habituellement légales, mais qui deviennent illégales si elles sont exercées par des producteurs qui n'en ont pas l'autorisation; le domaine de la production illégale varie en fonction des lois en vigueur dans les différents pays (par exemple la prostitution est légale dans certains pays et illégale dans d'autres).	6.30
Production marchande	La production marchande est celle qui est vendue à des prix économiquement significatifs ou écoulee autrement sur le marché ou bien qui est destinée à être vendue ou écoulee sur le marché.	6.45
Produits	Les produits, aussi appelés « biens et services » sont le résultat de la production; ils sont échangés et utilisés à diverses fins : entrées intermédiaires pour la production d'autres biens et services, consommation finale ou investissement.	2.49
Produit intérieur brut (PIB)	Le produit intérieur net (PIN) est obtenu en déduisant du PIB la consommation de capital fixe.	2.175
Produits liés	Lorsque deux ou plusieurs produits résultent simultanément d'une seule activité productive ce sont des produits liés.	5.43 [15.19]
Profits des monopoles d'exportation	Les profits des monopoles d'exportation comprennent les profits transférés aux administrations publiques par les offices de commercialisation des exportations ou d'autres entreprises publiques exerçant un monopole sur les exportations de certains biens ou de certains services.	7.68 [OCDE 5124]
Profits des monopoles d'importation	Les profits des monopoles d'importation comprennent les profits transférés aux administrations publiques par les offices de commercialisation des importations ou d'autres entreprises publiques exerçant un monopole sur les importations de certains biens ou de certains services.	7.68, 7.69 [OCDE 127]
Profits des monopoles fiscaux	Les profits des monopoles fiscaux comprennent les profits des monopoles fiscaux qui sont transférés aux administrations publiques (les monopoles fiscaux sont des sociétés publiques, des quasi-sociétés publiques ou des entreprises non constituées en sociétés appartenant à des administrations publiques qui se sont vu octroyer un monopole juridique sur la production ou sur la distribution d'un type particulier de bien ou de service dans le but de rapporter des recettes; en général, ces monopoles produisent des biens ou des services qui sont souvent soumis à des droits d'accise: boissons alcoolisées, tabac, allumettes, produits pétroliers, sel, cartes à jouer, etc).]7.69 [OCDE 5122]
Prospection minière et pétrolière	La prospection minière et pétrolière est la valeur des dépenses de toute nature consacrées à l'exploration de gisements de pétrole, gaz naturel et minerais.	(AN.1121) Annexe au chap. XIII
Quadrant des emplois de la valeur ajoutée	Le quadrant des emplois de la valeur ajoutée (des tableaux entrées-sorties) détaille les coûts de production supportés par les producteurs qui ne font pas partie de leur consommation intermédiaire.	15.74
Quadrant des emplois finals	Le quadrant des emplois finals (d'un tableau entrées-sorties) présente les exportations, les dépenses de consommation finale et la formation brute de capital aux prix d'acquisition en colonnes et les produits en lignes.	15.73
Quadrant des emplois intermédiaires	Le quadrant des emplois intermédiaires (d'un tableau entrées-sorties) présente la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition ventilée par branche en colonnes et par produit en lignes.	15.72
Quasi-sociétés	Les quasi-sociétés sont des entreprises non constituées en sociétés qui fonctionnent comme si elles étaient des sociétés et qui tiennent un ensemble complet de comptes, y compris les bilans.	4.49
Quasi-sociétés non financières	Les quasi-sociétés non financières sont des quasi-sociétés dont l'activité principale consiste à produire des biens ou des services non financiers marchands.	4.68
Refinancement de la dette	Le refinancement de la dette désigne la conversion d'une première dette, y compris des arriérés éventuels, en un nouvel emprunt.	MBP 545
Rééchelonnement de la dette	Le rééchelonnement de la dette désigne l'ajournement formel des paiements du service de la dette, avec application d'échéances nouvelles et prolongées aux montants différés.	MBP 545
Régimes d'assurance sociale	Les régimes d'assurance sociale sont des régimes dans lesquels des cotisations sociales sont versées par les salariés ou par d'autres ou par les employeurs pour le compte de leurs salariés, en vue de garantir le droit à des prestations d'assurance sociale, dans la période courante ou dans les périodes futures, aux salariés ou aux autres cotisants, aux personnes qu'ils ont à leur charge ou à leurs survivants.	8.55
Régimes de pension à cotisations prédéterminées	Régimes de pension à cotisations prédéterminées. Voir « Régimes de pension à cotisation proportionnelle ».	

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Régimes de pension à prestations prédéfinies	Dans les régimes de pension à prestations prédéfinies, les bénéficiaires sont assurés du niveau des prestations futures auxquelles ils auront droit; celles-ci sont d'une manière ou d'une autre liées au nombre d'années de travail et au salaire des cotisants et ne sont pas entièrement fonction des contributions des participants ou des actifs détenus par le fonds.	13.78
Régimes de pension à prestations proportionnelles	Dans les régimes de pension à prestations proportionnelles, le niveau des cotisations est déterminé à l'avance, au contraire de celui des prestations qui sont directement fonction des avoirs du fonds; (les régimes de pension à prestations proportionnelles sont aussi appelés « régimes de pension à cotisations prédéterminées » dans certains pays).	13.79
Régimes de sécurité sociale	Les régimes de sécurité sociale sont des régimes imposés et contrôlés par les pouvoirs publics dans le but de fournir des prestations sociales aux membres de la collectivité dans son ensemble ou à des sous-ensembles importants de la collectivité.	8.64
Remboursements, prestations de sécurité sociale	Les remboursements de prestations de sécurité sociale sont les remboursements (partiels ou intégraux), par les administrations de sécurité sociale des dépenses agréées effectuées par les ménages pour acquérir des biens ou des services déterminés	8.101
Remise de dette	Une remise de dette se produit quand un débiteur et un créancier deviennent parties à un accord bilatéral mettant fin à une créance financière.	11.23 [MBP 532]
Rémunération des salariés	La rémunération des salariés est le total des rémunérations, en espèces ou en nature, que doivent verser les entreprises aux salariés en contrepartie du travail accompli par ces derniers au cours de la période comptable.	7.21 [7.31]
Rémunération en nature	Il y a rémunération en nature quand un salarié accepte d'être payé, non en espèces, mais sous forme de biens ou de services.	3.38
Réorientation d'une opération	La réorientation d'une opération conduit à l'enregistrer suivant des circuits qui sont différents des circuits réels ou avec une signification économique qu'elle n'a pas dans la réalité, par exemple une opération directe entre une unité A et une unité C est enregistrée comme si elle se déroulait indirectement par l'intermédiaire d'une troisième unité B; à cette occasion, toutefois, il y a généralement une modification de la catégorie de l'opération.	3.24
Réserves d'eau	Les réserves d'eau comprennent la nappe aquifère et les autres réserves souterraines d'eau dans la mesure où leur rareté conduit à l'exercice de droits de propriété et/ou d'utilisation, leur donne une valeur marchande et justifie diverses mesures de contrôle économique.	(AN.214) Annexe au chap. XIII
Réserves de charbon, de pétrole et de gaz naturel	Les réserves de charbon, de pétrole et de gaz naturel comprennent les réserves d'antracite, de charbon bitumineux et de lignite, ainsi que les gisements de pétrole et de gaz naturel.	(AN.2121) Annexe au chap. XIII
Réserves de minerais métalliques	Les réserves de minerais métalliques sont les gisements de minerais, de métaux ferreux, non ferreux et précieux.	(AN.2122) Annexe au chap. XIII
Réserves de minerais non métalliques	Les réserves de minerais non métalliques comprennent les carrières de pierres, sablières et argilières, réserves de substances chimiques et d'engrais minéraux, sédiments salins, gisements et dépôts de quartz, gypse, gemmes, bitume, asphalte, tourbe et autres minerais non métalliques, à l'exclusion du charbon et du pétrole.	(AN.2123) Annexe au chap. XIII
Réserves techniques détenues par les entreprises d'assurance	Les réserves techniques détenues par les entreprises d'assurance se composent des réserves actuarielles pour risques en cours en rapport avec des polices d'assurance vie, y compris les réserves pour participation des assurés aux bénéfices qui s'ajoutent à la valeur à l'échéance des assurances à capital différé avec participation aux bénéfices ou des assurances analogues, ainsi que les réserves-primés et les réserves-sinistres.	7.123 [11.89, 13.75, (AF.6) Annexe au chap. XIII]
Résident(e)	Une unité institutionnelle est résidente d'un pays lorsqu'elle a, sur le territoire économique de ce pays, un centre d'intérêt économique.	4.15 [1.28, 14.8]
Ressources	Le terme ressources se rapporte au côté des comptes courants où apparaissent les opérations qui ont pour effet d'augmenter le montant de valeur économique détenue par une unité ou un secteur (par exemple les salaires et les traitements constituent une ressource pour l'unité ou le secteur qui les perçoit); par convention, les ressources sont inscrites du côté droit des comptes.	2.54
Ressources biologiques non cultivées	Les ressources biologiques non cultivées sont les animaux et végétaux à production unique ou permanente sur lesquels des droits de propriété sont exercés, mais dont la croissance naturelle et/ou la régénération n'est pas placée sous le contrôle direct et la responsabilité d'unités institutionnelles et n'est pas gérée par celles-ci.	(AN.213) Annexe au chap. XIII

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Reste du monde	Le reste du monde comprend toutes les unités institutionnelles non résidentes qui effectuent des opérations avec des unités résidentes ou qui ont d'autres relations économiques avec les unités résidentes.	4.163 [1.14, 14.3]
Revenu	Le revenu est le montant maximum qu'un ménage ou une autre unité, peut consommer sans réduire sa valeur nette réelle à condition que la valeur nette en début de période ne soit pas modifiée à la suite de la perception ou du paiement de transferts en capital ou de l'existence de gains ou de pertes réels de détention sur ses actifs ou ses passifs.	8.15
Revenu d'entreprise	Le revenu d'entreprise d'une société, d'une quasi-société ou d'une unité institutionnelle propriétaire d'une entreprise non constituée en société engagée dans une production marchande est l'excédent d'exploitation ou le revenu mixte plus les revenus de la propriété à recevoir sur les actifs financiers et sur les autres actifs appartenant à l'entreprise, moins les intérêts à payer sur les dettes de l'entreprise, et les loyers à payer sur les terrains sur les autres actifs corporels non produits loués par l'entreprise.	7.18
Revenu de la propriété	Le revenu de la propriété est le revenu que doit recevoir le propriétaire d'un actif financier ou d'un actif corporel non produit en échange de la fourniture de fonds ou de la mise à disposition d'un actif corporel non produit, à une autre unité institutionnelle; les intérêts, les revenus distribués des sociétés, (c'est à dire les dividendes, et les prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés), les bénéfices réinvestis d'investissement direct étranger, les revenus de la propriété attribués aux assurés, et les loyers.	7.88 et 7.89 [7.2]
Revenu disponible	Le revenu disponible se déduit du solde des revenus primaires d'une unité ou d'un secteur institutionnel en ajoutant tous les transferts courants, à l'exception des transferts sociaux en nature, à recevoir par cette unité ou ce secteur et en soustrayant tous les transferts courants, à l'exception des transferts sociaux en nature, à payer par cette unité ou ce secteur; il est le solde du compte de distribution secondaire du revenu.	8.11
Revenu disponible ajusté	Le revenu disponible ajusté s'obtient à partir du revenu disponible d'une unité ou d'un secteur institutionnel en ajoutant la valeur des transferts sociaux en nature à recevoir par cette unité ou ce secteur et en soustrayant la valeur des transferts sociaux en nature à payer par cette unité ou ce secteur.	8.24 [8.26]
Revenu disponible ajusté brut	Le revenu disponible ajusté brut s'obtient à partir du revenu disponible brut d'une unité ou d'un secteur institutionnel en ajoutant la valeur des transferts sociaux en nature à recevoir par cette unité ou ce secteur et en soustrayant la valeur des transferts sociaux en nature à payer par cette unité ou ce secteur.	8.24
Revenu disponible ajusté net	Le revenu disponible ajusté net s'obtient à partir du revenu disponible net d'une unité ou d'un secteur institutionnel en ajoutant la valeur des transferts sociaux en nature à recevoir par cette unité ou ce secteur et en soustrayant la valeur des transferts sociaux en nature à payer par cette unité ou ce secteur.	8.24
Revenu en nature reçu par les salariés	Le revenu en nature reçu par les salariés est mesuré par la valeur des biens et des services fournis par les employeurs à leurs salariés en rémunération du travail effectué.	9.50
Revenu intérieur brut réel (RIB réel)	Le revenu intérieur brut réel (RIB réel) mesure le pouvoir d'achat des revenus engendrés par la production intérieure (y compris l'impact sur ces revenus des variations des termes de l'échange).	16.152
Revenu mixte	Le revenu mixte est l'excédent ou le déficit issu de la production sur les activités des petites entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages; il contient implicitement un élément de rémunération pour le travail effectué par le propriétaire ou par des membres de son ménage, qui ne peut être distingué de ce qui revient au propriétaire comme entrepreneur mais exclut l'excédent d'exploitation provenant des logements occupés par leur propriétaire.	7.8
Revenu national	Le revenu national est la valeur totale des revenus primaires à recevoir dans une économie moins le total des revenus primaires à payer par les unités résidentes.	7.14
Revenu national brut (RNB)	Le revenu national brut (RNB) est égal au PIB, diminué des impôts (moins les subventions) sur la production et les importations, de la rémunération des salariés, et des revenus de la propriété à verser au reste du monde, et augmenté des rubriques correspondantes à recevoir du reste du monde (en d'autres termes, le PIB moins les revenus primaires à verser aux unités non résidentes plus les revenus primaires à recevoir des unités non résidentes). Une mesure alternative du RNB au prix du marché est la valeur agrégée des soldes bruts des revenus primaires de l'ensemble des secteurs; il faut noter que le RNB est identique au produit national brut (PNB), terme généralement utilisé auparavant dans les comptes nationaux.	2.181 et 7.16 et tableau 7.2

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Revenu national disponible	Le revenu national disponible s'obtient à partir du revenu national en ajoutant tous les transferts courants en espèces ou en nature à recevoir par les unités institutionnelles résidentes de la part d'unités non résidentes et en soustrayant tous les transferts courants en espèces ou en nature à payer par les unités institutionnelles résidentes à des unités non résidentes.	8.16 [2.183]
Revenu national disponible brut	Le revenu national disponible brut s'obtient à partir du revenu national brut en ajoutant tous les transferts courants en espèces ou en nature à recevoir par les unités institutionnelles résidentes de la part d'unités non résidentes et en soustrayant tous les transferts courants en espèces ou en nature à payer par les unités institutionnelles résidentes à des unités non résidentes.	8.16 [2.183]
Revenu national disponible net	Le revenu national disponible net s'obtient à partir du revenu national net en ajoutant tous les transferts courants en espèces ou en nature à recevoir par les unités institutionnelles résidentes de la part d'unités non résidentes et en soustrayant tous les transferts courants en espèces ou en nature à payer par les unités institutionnelles résidentes à des unités non résidentes.	8.16
Revenu national net	La valeur agrégée des soldes des revenus nets primaires, obtenue par sommation sur l'ensemble des secteurs, est appelée revenu national net.	7.16 et tableau 7.2 [2.182]
Revenu net de l'extérieur	Le revenu net de l'extérieur est la différence entre la valeur totale des revenus primaires à recevoir des non-résidents et la valeur totale des revenus primaires à payer à des non-résidents.	7.15
Revenu que les propriétaires de quasi-sociétés prélèvent sur elles	Le revenu que les propriétaires de quasi-sociétés prélèvent sur elles est analogue au revenu qui est prélevé sur les sociétés par le paiement de dividendes à leurs actionnaires.	7.89 [7.115]
Revenu réel	Le revenu réel est obtenu en déflatant un flux de revenu par un indice de prix afin de mesurer le pouvoir d'achat du revenu en question relativement à un ensemble déterminé de biens et de services pris comme numéraire.	16.148
Revenus de la propriété attribués aux détenteurs de polices d'assurance	Les revenus de la propriété attribués aux détenteurs de polices d'assurance sont des revenus de placement à recevoir par les entreprises d'assurance sur les réserves techniques; ils apparaissent dans les comptes comme étant versés par celles-ci aux assurés, puisque les réserves techniques sont des actifs qui leur appartiennent.	7.124
Revenus distribués des sociétés	Les revenus distribués des sociétés comprennent les dividendes et les prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés.	7.112-7.118
Revenus primaires	Les revenus primaires sont des revenus qui échoient aux unités institutionnelles du fait de leur participation à des processus de production ou parce qu'elles possèdent des actifs qui peuvent être nécessaires pour produire.	7.2
RNB (revenu national brut)	Le RNB (revenu national brut) est égal au PIB, diminué des impôts (moins les subventions) sur la production et les importations, de la rémunération des salariés, et des revenus de la propriété à verser au reste du monde, et augmenté des rubriques correspondantes à recevoir du reste du monde (en d'autres termes, le PIB moins les revenus primaires à verser aux unités non résidentes plus les revenus primaires à recevoir des unités non résidentes). Une mesure alternative du RNB au prix du marché est la valeur agrégée des soldes bruts des revenus primaires de l'ensemble des secteurs; il faut noter que le RNB est identique au produit national brut (PNB), terme généralement utilisé auparavant dans les comptes nationaux.	2.181, 7.16, et Tableau 7.2
Saisies sans compensation	Les saisies sans compensation se produisent quand les administrations publiques ou les autres unités institutionnelles peuvent prendre possession d'actifs appartenant à d'autres unités, y compris des non-résidents, sans les dédommager entièrement et ce pour des raisons autres que le paiement d'impôts, d'amendes ou autres prélèvements du genre.	12.38
Salaires et traitements	Les salaires et traitements sont la somme des salaires et traitements en espèces et des salaires et traitements en nature.	7.33 et 7.37
Salaires et traitements en espèces	Les salaires et traitements en espèces comprennent les salaires et traitements payables à intervalles réguliers, hebdomadaire, mensuel ou autre, y compris les salaires au rendement et à la pièce; plus les suppléments comme les indemnités spéciales pour les heures supplémentaires; plus les salaires et traitements payés aux salariés absents pour de courtes périodes, par exemple en cas de congés; plus les primes et les autres paiements exceptionnels; plus les commissions, les gratifications, et les pourboires reçus par les salariés.	7.33
Salaires et traitements en nature	Les salaires et traitements en nature se composent de biens et de services qui ne sont pas nécessaires au travail, et qui peuvent être utilisés par les salariés, quand et comme ils le souhaitent, pour satisfaire leurs propres besoins ou ceux des autres membres de leur ménage.	7.39

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Salarié	Un salarié est une personne qui passe un accord, qui peut être formel ou informel, par lequel elle s'engage à travailler pour une société en échange d'une rémunération en espèces ou en nature.	7.23
Scinder une opération	Scinder une opération consiste à enregistrer une opération, qui est perçue comme étant unique par les parties concernées, en deux ou plusieurs opérations classées différemment (par exemple le loyer effectivement payé par le preneur dans une opération de crédit-bail peut être scindé en deux opérations, le remboursement du principal, et le paiement d'intérêts).	3.28
SCN (Système de comptabilité nationale)	Le Système de comptabilité nationale (SCN) se compose d'une série cohérente de comptes macroéconomiques, de comptes de patrimoine et de tableaux articulés et coordonnés qui s'appuient sur un ensemble de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation approuvés au plan international.	1.1
Secteurs (ou « secteurs institutionnels »)	Les unités institutionnelles sont regroupées en secteurs institutionnels sur la base de leurs fonctions, de leurs comportements, et de leurs objectifs principaux.	2.20
Service de consommation collectif	Un service de consommation collectif est un service qui est fourni par les administrations publiques simultanément à tous les membres de la collectivité ou à un sous-ensemble particulier de la collectivité, comme l'ensemble des ménages vivant dans une région déterminée.	9.43
Services	Les services sont des sorties produites sur commande qui se traduisent généralement par un changement de l'état des unités qui les consomment, changement obtenu par l'activité des producteurs à la demande des consommateurs; au moment même où la production d'un service se termine, il doit être fourni au consommateur.	6.8
Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)	Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) sont une mesure indirecte de la valeur de services d'intermédiation financière fournis pour lesquels les intermédiaires ne recourent pas à une facturation explicite.	6..124
Société	Une société est une entité juridique, créée dans le but de produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale.	4.23 [4.18]
Société auxiliaire	Une société auxiliaire est une société filiale, appartenant en totalité à une société mère, dont les activités productives sont auxiliaires par nature, c'est-à-dire strictement confinées à la fourniture de services à la société mère ou à d'autres sociétés auxiliaires appartenant à la société mère.	4.40
Société par action	Société par actions. Voir « Société ».	
Sociétés (non financières et financières) sous contrôle étranger	Les sociétés (non financières et financières) sous contrôle étranger comprennent toutes les sociétés ou quasi-sociétés non financières résidentes qui sont contrôlées par des unités institutionnelles non résidentes.	4.76 et 4.84
Sociétés d'assurance	Les sociétés d'assurance sont des sociétés, des mutuelles ou d'autres entités, dont la fonction principale consiste à proposer des assurances sur la vie, les accidents, la maladie, le feu ou d'autres formes d'assurance à des unités institutionnelles individuelles ou à des groupes d'unités.	4.97
Sociétés financières	Les sociétés financières comprennent toutes les sociétés ou quasi-sociétés résidentes engagées principalement dans l'intermédiation financière ou dans des activités d'auxiliaire financier, qui sont étroitement liées à l'intermédiation financière.	4.77 [2.20]
Sociétés holdings	Les sociétés holdings sont des sociétés qui contrôlent un groupe de filiales, et qui ont pour fonction principale de posséder et de diriger ce groupe.	4.100
Sociétés non financières	Les sociétés non financières sont des sociétés dont l'activité principale consiste à produire des biens ou des services non financiers marchands.	4.68 [2.20]
Sociétés privées (non financières et financières)	Les sociétés privées (non financières et financières) comprennent l'ensemble des sociétés et quasi-sociétés résidentes qui ne sont pas sous le contrôle des administrations publiques.	4.75
Sociétés privées nationales (non financières et financières)	Les sociétés privées nationales (non financières et financières) comprennent l'ensemble des sociétés et quasi-sociétés résidentes qui ne sont pas sous le contrôle des administrations publiques ou d'unités institutionnelles non résidentes.	4.75 et 4.84
Sociétés publiques (non financières et financières)	Les sociétés publiques (non financières et financières) sont les sociétés ou quasi-sociétés résidentes qui sont sujettes au contrôle des administrations publiques, le contrôle sur une société se définissant comme le pouvoir d'en déterminer la politique générale en choisissant, au besoin, ses administrateurs.	4.72 et 4.84

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Solde des opérations courantes avec l'extérieur	Le solde des opérations courantes avec l'extérieur est le solde du compte extérieur des revenus primaires et des transferts courants.	Tableau 14.1 V.II 2.167
Stocks	Les stocks représentent la situation ou la détention des actifs et des passifs à un moment précis dans le temps; le SCN enregistre les stocks dans des comptes, généralement appelés comptes de patrimoine, et dans des tableaux au début et à la fin de la période comptable; les stocks sont en effet le résultat de l'accumulation d'opérations et d'autres flux antérieurs, et ils sont modifiés par des opérations et d'autres flux intervenant au cours de la période.	3.66
Stock net de capital	La somme des valeurs amorties de tous les actifs fixes encore en usage est appelée stock net de capital; il peut aussi être exprimé comme la différence entre le stock brut de capital et la consommation de capital fixe.	6.199
Stocks de matières premières et fournitures	Les stocks de matières premières et fournitures sont les biens que leurs propriétaires ont l'intention d'utiliser comme entrées intermédiaires dans leur processus de production et non de revendre.	(AN.121) Annexe au chap. XIII [10.99]
Stocks de produits	Les stocks de produits comprennent les produits qui sont encore détenus par les unités qui les ont produits, avant qu'ils ne soient ultérieurement transformés, vendus, livrés à d'autres unités ou utilisés autrement; et les stocks de produits acquis auprès d'autres unités, qui sont destinés à être utilisés pour la consommation intermédiaire ou à être revendus sans transformation ultérieure.	10.7 [13.15, 13.46, (AN.12) Annexe au chap. XIII]
Stocks de produits finis	Les stocks de produits finis comprennent les biens qui sont prêts à être vendus ou expédiés par le producteur mais qui sont toujours détenus par lui.	(AN.123) Annexe au chap. XIII [10.111]
Stocks des autres travaux en cours	Les stocks des autres travaux en cours sont les biens autres que les actifs cultivés et les services dont la production, la transformation ou l'assemblage est partiellement terminé, mais qui ne seront normalement vendus, expédiés ou remis à d'autres unités qu'après transformation supplémentaire.	(AN.1222) Annexe au chap. XIII
Stocks des biens destinés à la revente	Les stocks des biens destinés à la revente sont les biens acquis par des entreprises, grossistes ou détaillants, par exemple, qui ont l'intention de les revendre à leurs clients sans transformation (sauf dans le but de rendre leur présentation plus attrayante).	(AN.124) Annexe au chap. XIII [10.113]
Stocks des travaux en cours	Les stocks des travaux en cours comprennent les biens et services qui sont partiellement terminés mais ne peuvent normalement pas être mis à la disposition d'autres unités sans transformation préalable ou qui ne sont pas encore arrivés à maturité et dont le processus de production sera poursuivi au cours d'une période future par le même producteur.	(AN.122) Annexe au chap. XIII [6.40, 6.72, 10.102]
Stocks des travaux en cours sur actifs cultivés	Les stocks des travaux en cours sur actifs cultivés comprennent les animaux élevés pour leur viande ou leur chair, tels la volaille et les poissons élevés à des fins commerciales; les arbres et autres végétaux fournissant une production unique lors de leur abattage ou arrachage; et les actifs cultivés à production permanente non encore arrivés à maturité.	(AN.1221) Annexe au chap. XIII
Subvention sur un produit	Par subvention sur un produit, on entend une subvention versée par unité de bien ou de service produit; la subvention peut consister en un montant monétaire déterminé par unité de quantité d'un bien ou d'un service ou être calculée sous la forme d'un pourcentage déterminé du prix unitaire; elle peut également être calculée en faisant la différence entre un prix objectif donné et le prix du marché effectivement payé par l'acheteur.	15.53
Subventions	Les subventions sont des paiements courants sans contrepartie que les administrations publiques, y compris les administrations publiques non résidentes, font à des entreprises sur la base du niveau de leurs activités de production ou des quantités ou des valeurs des biens et des services qu'elles produisent, vendent ou importent.	7.71 [15.52]
Subventions à des sociétés et à des quasi-sociétés publiques	Les subventions à des sociétés et à des quasi-sociétés publiques comprennent les transferts versés régulièrement à des sociétés et à des quasi-sociétés publiques dans le but de couvrir les pertes permanentes, c'est-à-dire les excédents d'exploitation négatifs, qu'elles subissent dans leurs activités productives parce que, dans le cadre d'une politique économique et sociale délibérée, elles font payer des prix qui sont inférieurs à leurs coûts moyens de production; par convention, ces subventions sont traitées comme des subventions sur les produits.	7.78
Subventions destinées à réduire la pollution	Les subventions destinées à réduire la pollution comprennent les subventions destinées à couvrir tout ou partie des coûts de mise en place de procédés destinés à réduire ou à éliminer les émissions de substances polluantes dans l'environnement.	7.79

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
(Subventions pour) les pertes des organismes publics de commercialisation	Les pertes des organismes publics de commercialisation comprennent les pertes encourues par les organismes publics de commercialisation dont la fonction consiste à acheter et à vendre les produits des entreprises résidentes; lorsque ces organismes subissent des pertes dans le cadre d'une politique économique et sociale délibérée en vendant les biens à des prix inférieurs à ceux auxquels ils les ont achetés, la différence entre le prix d'achat et le prix de vente doit être traitée comme une subvention.	7.78
Subventions sur la production (autres)	Les autres subventions sur la production comprennent les subventions, à l'exclusion des subventions sur les produits, que les entreprises résidentes peuvent recevoir du fait de leurs activités de production (par exemple les subventions sur les salaires ou la main-d'œuvre ou les subventions destinées à réduire la pollution).	7.79
Subventions sur les exportations	Les subventions sur les exportations sont toutes les subventions sur les biens et services qui deviennent payables à des producteurs résidents quand les biens quittent le territoire économique ou quand les services sont fournis à des unités non résidentes; ces subventions comprennent les subventions directes, les pertes des organismes publics de commercialisation relatives au commerce avec les non-résidents et les subventions résultant de taux de change multiples.	7.76
Subventions sur les importations	Les subventions sur les importations sont des subventions sur des biens et des services qui deviennent payables quand les biens franchissent la frontière du territoire économique ou quand les services sont fournis à des unités institutionnelles résidentes.	7.74
Subventions sur les produits utilisés intérieurement	Les subventions sur les produits utilisés intérieurement comprennent les subventions à des entreprises résidentes pour leur production qui est utilisée ou consommée dans le territoire économique.	7.78
Subventions sur les produits (autres)	Les autres subventions sur les produits sont des subventions sur des biens ou services produits par des entreprises résidentes qui deviennent payables en conséquence de la production, de la vente, du transfert, de la location ou de la fourniture de ces biens ou de ces services ou en conséquence de leur utilisation pour la consommation pour compte propre ou pour la formation de capital pour compte propre; il en existe trois grandes catégories : a) les subventions sur les produits utilisés intérieurement; b) les pertes des organismes publics de commercialisation; et c) les subventions à des sociétés et à des quasi-sociétés publiques.	7.78
Subventions sur les salaires ou la main-d'œuvre	Les subventions sur les salaires ou la main-d'œuvre comprennent les subventions payables en fonction de la masse salariale ou la main d'œuvre totale ou l'emploi de certaines catégories de personnes, comme les handicapés ou les chômeurs de longue durée.	7.79
Swaps de dettes/obligations	Les swaps de dette/obligation consiste à échanger un titre de créance existant (par exemple un emprunt), généralement avec un escompte, contre un autre titre (par exemple une obligation).	MBP 536
Swaps de dettes/actions	Les swaps de dette/action consiste à échanger généralement avec un escompte, une créance de la banque ou un autre titre de créance vis-à-vis d'un débiteur, contre un investissement dans le capital actions.	MBP 539
Swaps	Voir « Swaps de taux d'intérêt » et « Swaps de dette/obligation et/ou swap de dette/action ».	
Swaps de taux d'intérêt	Les contrats swaps de taux d'intérêt impliquent un échange de paiements d'intérêts de nature différente, par exemple à taux fixe et à taux variable ou à deux taux variables différents, à taux fixe en une monnaie et à taux variable dans une autre. Note : la numérotation et le texte des paragraphes ont été modifiés suite aux changements introduits dans le SCN 1993.	7.105 [11.37]
Système de comptabilité nationale (SCN)	Le Système de comptabilité nationale (SCN) se compose d'une série cohérente de comptes macroéconomiques, de comptes de patrimoine et de tableaux articulés et coordonnés qui s'appuient sur un ensemble de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation approuvée au plan international.	1.1
Tableau branche d'activité x branche d'activité	Un tableau branche d'activité x branche d'activité est un tableau entrées-sorties symétrique ayant les branches d'activité à la fois comme dimension horizontale et verticale; il indique par conséquent, quelles branches d'activité utilisent la production de quelles autres branches.	15.150
Tableau de coefficients	Un tableau (entrées-sorties) de coefficients rend compte de la quantité de chaque produit (ou de la quantité de produit par chaque industrie) utilisée comme entrée par unité produite de chacun des différents produits/industrie.	15.175

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Tableau entrées-sorties	Le tableau entrées-sorties est un moyen de présenter une analyse détaillée du processus de production, des emplois de biens et services (produits) et du revenu engendré par cette production; il peut se présenter soit sous la forme : a) de tableau des ressources et des emplois; ou b) de tableau entrées-sorties symétrique.	15.1 et 15.8 [2.211, 15.2]
Tableau inverse de Leontief	Les colonnes du tableau inverse de Leontief (entrées-sorties) indiquent les besoins, directs ou indirects, en entrées intermédiaires, exprimés à l'encontre de tous les autres producteurs, nécessaires à la production d'une unité des biens ou services concernés.	15.175
Tableau produit x produit	Un tableau produit x produit est un tableau entrées-sorties symétrique ayant les produits à la fois comme dimension horizontale et verticale; il indique par conséquent, quels produits sont utilisés pour la production de quels autres produits.	15.150
Tableaux des ressources et des emplois	Les tableaux des ressources et des emplois sont sous la forme de matrices montrant d'où proviennent les ressources des différents types de biens et de services (production intérieure et importations) et comment ces ressources sont allouées entre les différents emplois intermédiaires et finals (y compris les exportations).	1.16 [15.1]
Tableaux symétriques	Les tableaux symétriques (entrées-sorties) sont des tableaux dans lesquels les mêmes classifications ou unités (c'est-à-dire les mêmes groupes de produits) sont utilisées en lignes et en colonnes.	15.2
Taux (d'intérêt) de référence	Le taux (d'intérêt) de référence (à utiliser pour répartir SIFIM) représente le coût pur de l'emprunt de fonds, (c'est-à-dire un taux dont on a, dans la mesure du possible, éliminé toute prime de risque et qui ne comprend aucun service d'intermédiation).	6.128
Taux de change officiels multiples	Il y a taux de change officiels multiples quand les autorités monétaires appliquent un régime de deux taux de change ou plus à différents types d'opérations.	14.80 [19 Annexe A, MBP 34]
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt sur les produits collecté par étapes par les entreprises; la TVA est un impôt de portée très large généralement conçue pour couvrir la plupart, voire la totalité, des biens et des services mais les producteurs sont obligés de verser seulement la différence entre la TVA sur leurs ventes et la TVA sur leurs achats destinés à la consommation intermédiaire ou à la formation de capital, alors que la TVA n'est généralement pas facturée sur les ventes aux non-résidents, c'est-à-dire sur les exportations.	6.207, 6.208 [15.47]
Taxes d'enregistrement des véhicules	Les taxes d'enregistrement des véhicules sont des paiements que font les propriétaires des véhicules aux administrations publiques pour avoir le droit d'utiliser ces véhicules.	[7.70]
Technologie unique par produit	L'hypothèse d'une technologie unique par produit est l'un des deux types d'hypothèses relatives à la technologie utilisées pour convertir un tableau emplois-ressources en tableau entrées-sorties symétrique; cette hypothèse veut qu'un produit s'obtienne toujours par la même combinaison d'entrées, quelle que soit la branche d'activité qui le fabrique.	15.144
Terrains	Les terrains comprennent le sol et eaux de surface sur lesquels des droits de propriété ont été établis.	(AN.211) Annexe au chap. XIII [13.54]
Terrains cultivés	Les terrains cultivés comprennent les terrains consacrés à des activités de production agricole ou horticole à des fins commerciales ou de subsistance, y compris en principe les terrains plantés en vignes, vergers ou autres végétaux.	(AN.2113) Annexe au chap. XIII
Terrains de loisirs et plans d'eau associés	Les terrains de loisirs et plans d'eau associés sont les parcs, espaces et zones de détente, de jeux et de loisirs, tant publics que privés, avec leurs plans d'eau.	(AN.2113) Annexe au chap. XIII
Terrains supportant des bâtiments et des ouvrages de génie civil	Les terrains supportant des bâtiments et des ouvrages de génie civil sont les terrains sur lesquels sont construits des bâtiments résidentiels et non résidentiels ou d'autres constructions ou sur lesquels reposent les fondations de ceux-ci, y compris les cours et jardins faisant partie intégrante de bâtiments agricoles et non agricoles et les routes d'accès aux exploitations agricoles.	(AN.2111) Annexe au chap. XIII
Territoire économique (d'un pays)	Le territoire économique d'un pays est la zone géographique relevant d'une administration centrale et à l'intérieur de laquelle les personnes, les biens et les capitaux circulent librement.	14.9
Territoire économique (d'une organisation internationale)	Le territoire économique d'une organisation internationale se compose de l'enclave ou des enclaves territoriales relevant de sa compétence; il s'agit des terrains clairement délimités ou des immeubles dont l'organisation internationale est propriétaire ou locataire et qu'elle utilise à ses fins statutaires aux termes d'un accord officiel avec le (ou les) pays dans le(s)quel(s) l'enclave (ou les enclaves) est (sont) physiquement située(s).	14.10

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Test de réversibilité dans le temps	Le test de réversibilité dans le temps demande que l'indice d'une période donnée basé sur une période antérieure soit la réciproque de l'indice de la période antérieure basé sur la période donnée; un des attrait de l'indice « idéal de Fisher » de prix et de volume est que tous deux satisfont à ce test (à la différence des indices de Paasche et de Laspeyres).	16.24
Test de réversibilité par rapport aux facteurs	Pour satisfaire au test de réversibilité par rapport aux facteurs, il faut que le produit d'un indice de prix par un indice de volume du même type, soit égal à la variation proportionnelle des valeurs courantes; (par exemple les indices « idéaux de Fisher » de prix et de volume satisfont à ce test, contrairement aux indices de Paasche ou de Laspeyres).	16.24
Titres autres qu'actions	Les titres autres qu'actions comprennent les effets à court terme, les obligations, les certificats de dépôt, le papier commercial, les obligations non garanties, et les instruments analogues normalement négociés sur les marchés financiers.	11.74 [(AF.3) Annexe au chap. XIII]
Titres autres qu'actions à court terme	Les titres autres qu'actions à court terme comprennent les titres autres qu'actions dont l'échéance initiale ne dépasse pas un an (exceptionnellement deux ans pour tenir compte des diverses pratiques nationales).	(AF.31) Annexe au chap. XIII
Titres autres qu'actions à long terme	Les titres autres qu'actions à long terme comprennent les titres autres qu'actions dont l'échéance initiale est supérieure à un an (exceptionnellement deux ans pour tenir compte des diverses pratiques nationales).	(AF.32) Annexe au chap. XIII
Titrisation	La titrisation est le processus d'émission de nouveaux titres négociables qui sont garantis par des actifs existants, prêts, prêts hypothécaires, dettes contractées par cartes de crédit ou autres avoirs (y compris les montants à recevoir), par exemple.	11.75
Total des heures travaillées	Le total des heures travaillées est égal à la somme des heures effectivement travaillées au cours de la période par les salariés et les indépendants.	15.102 [17.12, 17.27]
Transfert	Un transfert est une opération dans laquelle une unité institutionnelle fournit un bien, un service ou un actif à une autre unité, sans recevoir en contrepartie de cette dernière un bien, un service ou un actif.	8.3, 8.27
Transfert en capital en espèces	Un transfert en capital en espèces se traduit par le transfert d'espèces que la première partie à l'opération a obtenu en cédant un actif ou des actifs (autres que des stocks) ou que la seconde partie est supposée utiliser, elle peut même être tenue de le faire, pour acquérir un actif ou des actifs (autres que des stocks). La seconde partie, le bénéficiaire, est souvent obligée d'utiliser les espèces en question pour acquérir un actif ou des actifs, comme condition de la réalisation du transfert.	10.132 [8.31]
Transfert en capital en nature	Un transfert en capital en nature se traduit par le transfert de la propriété d'un actif (autre que des stocks ou des espèces) ou par l'annulation d'une dette par un créancier, sans contrepartie.	10.132 [8.31]
Transfert en espèces	Dans un transfert en espèces, il y a paiement de numéraire ou de dépôts transférables par une unité à une autre unité sans qu'il y ait contrepartie.	8.27
Transfert en nature	Un transfert en nature consiste, soit en un transfert de la propriété d'un bien ou d'un actif, autre que des espèces, soit en une fourniture de service, toujours sans contrepartie.	8.27 [3.40]
Transferts courants	Les transferts courants sont tous les transferts qui ne sont pas des transferts en capital; ils affectent directement le niveau du revenu disponible et ils devraient influencer la consommation de biens ou de services.	8.32 [3.22, 8.3, 10.133]
Transferts courants aux ISBLSM	La plupart des transferts courants aux ISBLSM consistent en des transferts en espèces reçus par les ISBLSM, régulièrement ou occasionnellement, d'autres unités institutionnelles résidentes ou non résidentes sous forme de cotisations, de souscriptions, de dons volontaires, etc.	8.94
Transferts courants de/vers l'extérieur	Les transferts courants qui interviennent entre unités institutionnelles résidentes et non résidentes sont appelés transferts courants de/vers l'extérieur.	[8.4]
Transferts courants divers	Les transferts courants divers comprennent des types très variés de transferts courants qui interviennent entre unités institutionnelles résidentes ou entre unités résidentes et non résidentes : les plus courants sont : a) les transferts courants aux ISBLSM; b) les transferts courants entre ménages; c) les amendes et les pénalités; d) les loteries et les paris; e) les paiements d'indemnités.	8.93-8.98
Transferts courants entre administrations publiques	Les transferts courants entre administrations publiques comprennent des transferts courants entre différents services ou entre différents sous-secteurs des administrations publiques.	8.90
Transferts courants entre ménages	Les transferts courants entre ménages comprennent tous les transferts courants, en espèces ou en nature, que des ménages résidents font à d'autres ménages résidents ou non résidents ou qu'ils reçoivent d'autres ménages résidents ou non résidents.	8.95

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
Transferts courants, amendes et pénalités	Les amendes et les pénalités imposées aux unités institutionnelles par des tribunaux ou par des instances quasi-judiciaires sont traitées comme des transferts courants obligatoires.	8.96
Transferts courants, loteries et paris	Les transferts courants, loteries et paris comprennent les sommes qui sont payés aux gagnants.	8.97
Transferts courants, paiements d'indemnités	Les paiements d'indemnités sont des transferts courants payés par des unités institutionnelles à d'autres unités institutionnelles, en compensation des blessures causées aux personnes ou des dommages causés aux biens par les premières, à l'exclusion des indemnités d'assurance dommages.	8.98
Transferts de biens et services non marchands individuels	Les transferts de biens et services non marchands individuels comprennent les biens ou les services fournis individuellement aux ménages, gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs, par des producteurs non marchands des administrations publiques ou des ISBLSM.	8.105
Transferts en capital	Les transferts en capital sont des opérations, effectuées en espèces ou en nature, dans lesquelles la propriété d'un actif (autre que des espèces ou des stocks) est transférée d'une unité institutionnelle à une autre ou dans lesquelles des espèces sont transférées pour permettre au bénéficiaire d'acquérir un autre actif ou dans lesquelles les fonds rapportés par la cession d'un actif sont transférés.	10.29 [3.22, 8.3]
Transferts sociaux en nature	Les transferts sociaux en nature consistent en des biens et des services individuels fournis en tant que transferts en nature aux ménages individuels par les administrations publiques (y compris les administrations de sécurité sociale) et par les ISBLSM, que ces biens et ces services aient été achetés sur le marché ou qu'ils aient été produits sur une base non marchande par les administrations publiques et les ISBLSM; les postes inclus sont : a) les remboursements de sécurité sociale; b) les autres prestations de sécurité sociale en nature; c) les prestations d'assistance sociale en nature; et d) les transferts de biens et services non marchands individuels.	8.99
Transitivité (comparaisons internationales)	La transitivité (dans les comparaisons internationales) est une condition impliquant que l'indice direct (binaire) pour le pays <i>k</i> , basé sur le pays <i>i</i> , est égal à l'indice indirect obtenu en multipliant l'indice direct (binaire) pour le pays <i>k</i> , basé sur le pays <i>j</i> , par l'indice direct (binaire) pour le pays <i>j</i> basé sur le pays <i>i</i> .	16.88
Travail	On entend par travail toute activité contribuant à la production de biens ou de services dans les limites de la frontière du domaine de la production.	17.9
Travailleur à domicile	Un travailleur à domicile est une personne qui est d'accord pour travailler pour une entreprise particulière ou pour fournir une quantité déterminée de biens ou de services à une entreprise particulière, en vertu d'un arrangement ou d'un contrat préalable avec cette entreprise, mais dont le lieu de travail ne se situe dans aucun des établissements de l'entreprise; l'entreprise ne contrôle pas le temps passé au travail par un travailleur à domicile, et n'assume pas la responsabilité des conditions de travail.	7.26
Travailleurs indépendants	Les travailleurs indépendants sont des personnes qui sont propriétaires, seules ou conjointement avec d'autres, des entreprises, non constituées en sociétés, dans lesquelles elles travaillent, à l'exclusion des entreprises non constituées en sociétés qui sont classées en quasi-sociétés.	7.24
Travailleurs pour leur propre compte	Les travailleurs pour leur propre compte sont des travailleurs indépendants qui n'emploient pas de salariés rémunérés.	7.25
Travaux en cours, stocks	Les stocks des travaux en cours comprennent les biens et services qui sont partiellement terminés mais ne peuvent normalement pas être mis à la disposition d'autres unités sans transformation préalable ou qui ne sont pas encore arrivés à maturité et dont le processus de production sera poursuivi au cours d'une période future par le même producteur.	(AN.122) Annexe au chap. XIII [6.40, 6.72, 10.102]
Travaux en cours sur actifs cultivés, stocks	Les stocks des travaux en cours sur actifs cultivés comprennent les animaux élevés pour leur viande ou leur chair, tels la volaille et les poissons élevés à des fins commerciales; les arbres et autres végétaux fournissant une production unique lors de leur abattage ou arrachage; et les actifs cultivés à production permanente non encore arrivés à maturité.	(AN.1221) Annexe au chap. XIII
TVA déductible	La TVA déductible est la TVA payable sur les achats de biens ou de services qui sont destinés à la consommation intermédiaire, à la formation brute de capital fixe ou à la revente, qu'un producteur est autorisé à déduire de sa propre dette de TVA envers l'administration, dette qui résulte de la TVA qu'il a facturée à ses clients.	6.209
TVA facturée	La TVA facturée est la TVA payable sur les ventes d'un producteur; elle est isolée sur la facture que le producteur présente à l'acheteur.	6.209

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Paragraphe</i>
TVA non déductible	TVA non déductible : il s'agit de la TVA payable par un acheteur qui n'est pas déductible de sa propre dette de TVA, s'il en a une.	6.209
Unité d'activité économique	Une unité d'activité économique est une entreprise ou une partie d'entreprise, qui exerce un seul type d'activité productive (non auxiliaire) ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale.	5.19
Unité d'analyse	Pour affiner l'étude du processus de production, on a recours à une unité d'analyse. Cette unité, qui n'est pas toujours observable, est l'unité de production homogène, définie comme une unité ne comprenant aucune activité secondaire.	2.48
Unité de production homogène (UPH)	Par unité de production homogène (UPH), il faut entendre une unité de production exerçant une seule activité de production (non auxiliaire).	15.14
Unité institutionnelle	Une unité institutionnelle est une entité économique qui est capable, de son propre chef, de posséder des actifs, de prendre des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités.	4.2 [1.13, 2.19, 3.13]
Unité locale	Une unité locale est une entreprise ou une partie d'entreprise, qui exerce une activité de production en un seul lieu ou à partir d'un seul lieu.	5.20
Valeur ajoutée brute	La valeur ajoutée brute correspond à la valeur de la production diminuée de celle de la consommation intermédiaire; elle mesure la contribution apportée au PIB par un producteur, une branche d'activité ou un secteur.	1.6 [2.172, 6.4, 6.222]
Valeur ajoutée brute aux prix de base	La valeur ajoutée brute aux prix de base se définit comme la production valorisée aux prix de base moins la consommation intermédiaire valorisée aux prix d'acquisition.	6.226, 15.37 [6.231]
Valeur ajoutée brute aux prix du producteur	La valeur ajoutée brute aux prix du producteur se définit comme la production valorisée aux prix du producteur moins la consommation intermédiaire valorisée aux prix d'acquisition.	6.227, 15.37
Valeur ajoutée nette	La valeur ajoutée nette est la valeur de la production moins les valeurs de la consommation intermédiaire et de la consommation de capital fixe.	6.4, 6.222 [1.6]
Valeur nette	Les comptes de patrimoine ont pour solde la valeur nette qui se définit comme la valeur de tous les actifs financiers et non financiers détenus par une unité ou par un secteur institutionnel, moins la valeur de ses passifs en cours; c'est une mesure de la richesse de l'unité ou du secteur à un moment donné.	3.68 et 10.1 [13.10, 13.82]
Valeur nette (valeur après amortissement) d'un actif fixe	La valeur nette (valeur après amortissement) d'un actif fixe est égale au prix courant d'acquisition, effectif ou estimé, d'un actif neuf du même type, déduction faite de la valeur cumulée de la consommation de capital fixe jusqu'à ce moment.	6.199
Variations de la valeur nette	Les variations de la valeur nette sont égales aux variations d'actifs diminuées des variations de passifs.	2.148
Variation de la valeur nette nationale réelle	La variation de la valeur nette nationale réelle est la somme des variations de la valeur nette de tous les secteurs institutionnels résidents, diminuée des gains et pertes neutres de détention (c'est-à-dire proportionnels au niveau général des prix); elle est égale à la somme de l'épargne et des transferts en capital, des autres changements de volume des actifs, et des gains et pertes réels de détention.	2.186
Variations des stocks (y compris les travaux en cours)	Les variations des stocks (y compris les travaux en cours) sont mesurées par la valeur des entrées en stocks, moins la valeur des sorties de stocks, et moins la valeur des éventuelles pertes courantes sur les biens stockés	10.28

ANNEXE 5

Instruments utiles

A5.1 La présente annexe décrit un certain nombre d'instruments utiles à la mise en application du *Manuel*, notamment des instruments d'enquête, des tables de correspondance entre les rubriques des nomenclatures, et des exemples d'utilisation des données administratives. D'autres éléments seront fournis sur le site <http://www.jhu.edu/~gnisp> au fur et à mesure de leur définition dans le cadre de l'application du *Manuel*.

Instruments d'enquête¹

Le module d'enquête sur les institutions du Projet Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif

A5.2 Le module d'enquête sur les institutions mis au point dans le cadre du projet Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif (CNP) dirigé par MM. Lester M. Salamon et Helmut K. Anheier, a été adapté et utilisé par des équipes de chercheurs dans près d'une douzaine de pays de différentes régions du monde, notamment en Hongrie, en Finlande, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda, en Afrique du Sud, en Inde, au Pakistan et en Pologne². Ce module est axé sur l'institution en tant qu'unité d'étude et vise à recueillir des données concernant des variables spécifiques. La nomenclature utilisée est constituée par la classification internationale des institutions sans but lucratif (ICNPO, International classification of non-profit organizations), présentée de façon détaillée à l'annexe A1 ci-dessus.

Conseils utiles : type d'instruments d'enquête et méthode

A5.3 Le principal module d'enquête a été conçu pour servir de plate-forme en vue de la mise au point de schémas d'entretien et de questionnaires envoyés par la poste. Le module doit être traduit s'il y a lieu et adapté au contexte culturel du pays considéré. A des fins de comparaison, il est essentiel que le questionnaire reste aussi proche que possible des questions et des catégories de réponses figurant dans le module; la même règle s'applique au module d'enquête optionnel. Les modules seront reproduits aux appendices A5 (i) et A5 (ii) respectivement.

A5.4 La méthode choisie pour recueillir les données, c'est-à-dire de personne à personne, par courrier ou par téléphone, dépend de l'accessibilité de la population échantillon, des taux de réponse escomptés et de la qualité des données, ainsi que de considérations de coût.

Conseils utiles : taux de réponse

A5.5 Les faibles taux de réponse aux enquêtes classiques constituent un défi majeur. Bien que la meilleure façon d'obtenir des taux de réponse élevés consiste à utiliser un questionnaire soigneuse-

¹ Des exemples plus détaillés d'instruments d'enquête figurent dans Independent Sector and United Nations Volunteers, *Measuring Volunteering: A Practical Toolkit*, (Washington, D.C., et New York, 2001) et Instituto Nazionale di Statistica, *Istituzioni nonprofit in Italia: I risultati della prima rilevazione censuaria Anno 1999*, Informazioni n° 50, 2001, (Rome, 2001). Voir également Australian Bureau of Statistics, *Voluntary Work, Australia*, catalog n° 4441.0, (Canberra, 2001) et document connexe sur le site <http://www.abs.gov.au>, et enfin, Statistique Canada, *Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation*, et les documents connexes sur le site <http://stcwww.statcan.ca/english/sdds/4430.htm>.

² Une description du projet et la présentation de certains résultats figurent dans Lester Salamon, Helmut Anheier, Regina List, Stefan Toepler, Wojciech Sokolowski et associés, dans *Global Civil Society: Dimensions of the Non-Profit Sector* (Baltimore, Johns Hopkins Center for Civil Society Studies, 1999).

ment conçu par des spécialistes, qui n'est ni trop long ni trop superficiel, et qui aborde les principales questions marquantes aux yeux des personnes interrogées, les suggestions supplémentaires suivantes peuvent également présenter un intérêt à cet égard :

- Mettre à profit le soutien d'associations-cadres afin d'améliorer les taux de réponse, notamment, lettres d'accompagnement, annonces dans les bulletins, etc.
- Chercher à ce que la presse couvre le projet avant de lancer l'enquête; faire connaître le projet.
- Contacter un sous-échantillon d'institutions plus importantes (les institutions de premier plan) et de quelques institutions plus petites, par téléphone et par courrier avant d'envoyer les questionnaires d'enquête; tenter d'établir des contacts personnels avec les « leaders d'opinion » et les personnes jouant un rôle de « filtre » dans les institutions et les domaines importants et demander l'aide nécessaire pour accéder aux autres institutions.
- Prévoir un affranchissement de retour lors de l'envoi du questionnaire par la poste.
- Offrir une petite récompense monétaire à deux des institutions ayant répondu à l'enquête.
- Offrir à titre gracieux aux institutions un exemplaire du rapport final.

A5.6 De toutes façons, il sera probablement judicieux de prévoir au moins deux contacts ou courriers de suivi afin d'augmenter les taux de réponse. Au cas où les taux de réponses resteraient décevants et ne permettraient d'atteindre qu'un nombre insuffisant d'institutions, il conviendrait d'envisager la possibilité d'un post-échantillonnage.

Module d'enquête sur les dons et le bénévolat du projet Johns Hopkins CNP

A5.7 Le module d'enquête sur les dons et le bénévolat [voir appendice A5 (iii)] a été élaboré dans le cadre du projet Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif (projet CNP), dirigé par Lester M. Salamon et Helmut K. Anheier, afin de recueillir les informations sur les dons et le bénévolat. Il a été adapté et utilisé par des équipes de chercheurs en Argentine, au Brésil, en Allemagne en France, en Israël, en Norvège, en Pologne, au Japon, en Espagne et en Slovaquie et plus récemment, au Kenya et en République-Unie de Tanzanie³. Il s'agit d'une enquête sur la population ou les ménages, conçue pour être associée à une enquête polyvalente, bien qu'elle ait été également utilisée de façon indépendante.

Objectifs

A5.8 L'enquête sur les dons et le bénévolat a été conçue avec pour objectif principal d'établir des estimations de l'importance quantitative et de la répartition des dons individuels et du travail bénévole parmi les principaux groupes de la classification ICNPO, pour lesquels l'obtention d'informations sur la base d'un échantillon représentatif de la population est indispensable en ce qui concerne les rubriques suivantes :

Bénévolat

- Heures de travail bénévole au cours de l'année et du mois précédents
- Répartition des heures de travail bénévole dans les groupes de la classification ICNPO
- Répartition des heures de travail bénévole entre les activités

Dons

- Montant des dons au cours de l'année et du mois précédents
- Répartition des dons parmi les groupes de la classification ICNPO

³ Une description du projet et certains résultats, figurent dans Salomon *et al.*, *op. cit.*

A5.9 Pour ces rubriques, le calcul estimatif de l'importance du champ d'action et de la structure des revenus du secteur sans but lucratif exige deux éléments d'information :

1. La somme des contributions des ménages aux institutions sans but lucratif, tant au niveau des principaux groupes de la classification ICNPO qu'à celui du secteur sans but lucratif dans son ensemble.
2. La valeur estimée des heures de travail bénévole, tant pour les principaux groupes de la classification ICNPO que pour le secteur sans but lucratif dans son ensemble.

A5.10 Le deuxième objectif de l'enquête consiste à se faire une idée de l'explication sociale et affective des comportements de don et de bénévolat, en particulier les caractéristiques des donateurs et des bénévoles et en quoi ils diffèrent des non-donateurs et des personnes qui ne sont pas bénévoles, pour lesquelles des informations doivent être recueillies sur les points suivants :

- Participation.
- Caractéristiques socio-économiques des personnes interrogées.
- Attitudes des personnes interrogées à l'égard des dons, du bénévolat et des institutions sans but lucratif.

Relations entre les nomenclatures

A5.11 La classification ICNPO constitue la classification de base des ISBL utilisée dans le présent *Manuel* et dans le compte satellite des ISBL. Néanmoins, toute norme nationale adoptée en matière de nomenclature des branches d'activité ou des activités est susceptible d'être appliquée aux données existantes. Plutôt que de réexaminer et de reclasser chaque unité en fonction de la classification ICNPO, il est plus simple d'établir la correspondance entre la nomenclature nationale normalisée et la classification ICNPO de façon à mettre à profit le niveau de détail disponible.

A5.12 Les tableaux AT5.1 et AT5.2 ci-dessous donnent des exemples de correspondance à partir de l'expérience acquise respectivement en Australie et en Belgique, où une version provisoire antérieure du présent *Manuel* a été testée.

Utilisation des données administratives

A5.13 Outre les données provenant des enquêtes statistiques, les données administratives s'avèrent fréquemment très utiles pour l'établissement de la comptabilité nationale et à d'autres fins. La mise en pratique du présent *Manuel* aux Philippines a comporté l'établissement d'un recensement de ces données et leur expression sur la base du système SCN. Cet exemple est reproduit ci-dessous aux tableaux AT5.3.1-AT5.3.3.

APPENDICE A5 i)

Projet Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif : module d'enquête principal sur les institutions

Module d'enquête sur les institutions (questionnaire)

Q1 En quelle année votre institution a-t-elle été créée ?

_____ année

Q2 Quelle est la forme juridique de votre institution ?

___ [indiquez les principales formes juridiques]

___ _____

___ _____

___ _____

Q3 Combien de bureaux ou de succursales votre institution possède-t-elle [dans le pays] ?

_____ (nombre de succursales)

S'il existe plusieurs succursales ou s'il s'agit d'une institution de coordination, veuillez indiquer si vos réponses au questionnaire concernent :

- 1 Seulement votre bureau ou établissement
- 2 Tous les bureaux ou établissements qui font partie de votre institution

Q4 Votre institution compte-t-elle des membres ?

- 1 Oui
- 2 Non

Si oui, combien : _____

Q5 La zone géographique desservie par votre institution correspond-elle plutôt à : (encerclez le numéro de LA réponse la mieux adaptée)

- | | |
|---------------------|--------------------------|
| 1 Quartier | 5 Pays |
| 2 Ville | 6 Niveau international |
| 3 Région nationale | 7 Autre (précisez) _____ |
| 4 Plusieurs régions | |

Q6 Votre institution est-elle dotée d'un conseil d'administration ?

- 1 Oui
- 2 Non

Si oui : a) De combien de membres le conseil est-il constitué ?

b) Exercent-ils leurs fonctions à titre bénévole ou sont-ils rémunérés ?

- 1 Tous sont bénévoles
- 2 Certains sont bénévoles et d'autres sont rémunérés
- 3 Tous sont rémunérés

Q7 Globalement, quels sont les services et les activités assurés par votre institution ? Veuillez encercler les numéros correspondant aux différents types de services et d'activités de la liste suivante qui s'applique à votre institution

CULTURE ET LOISIRS

- 01 Média et communications
- 02 Arts plastiques, architecture, céramique
- 03 Spectacles
- 04 Activités historiques, littéraires, et humanistes
- 05 Musées
- 06 Zoos et aquariums
- 07 Autres activités culturelles et artistiques
- 08 Sports
- 09 Clubs de loisirs/divertissement ou clubs sociaux
- 10 Autres : _____

ÉDUCATION ET RECHERCHE

- 11 Enseignement primaire et secondaire
- 12 Enseignement supérieur (au-delà du baccalauréat)
- 13 Enseignement professionnel ou technique
- 14 Formation continue et éducation permanente
- 15 Recherche médicale
- 16 Recherche scientifique et technique
- 17 Recherche en sciences sociales et politiques
- 18 Autres : _____

SANTÉ

- 19 Soins hospitaliers
- 20 Services de rééducation
- 21 Soins aux patients hospitalisés et soins à domicile
- 22 Soins psychiatriques, soins aux patients hospitalisés
- 23 Traitement des maladies mentales
- 24 Intervention en situation d'urgence psychiatrique
- 25 Enseignement de la santé publique et du mieux-être
- 26 Soins médicaux (consultations externes essentiellement)
- 27 Services médicaux de rééducation
- 28 Services médicaux d'urgence
- 29 Autres services de santé : _____

SERVICES SOCIAUX

- 30 Etablissements et services sociaux
- 31 Etablissements et services d'accueil et de protection de l'enfance
- 32 Services aux familles
- 33 Services aux personnes handicapées
- 34 Services aux personnes âgées

- 35 Services d'entraide mutuelle et autres services sociaux personnels
- 36 Prévention, secours et gestion des situations d'urgence/de catastrophe
- 37 Abris provisoires
- 38 Aide aux réfugiés
- 39 Aide et soutien en espèces
- 40 Aide en nature aux personnes en difficultés
- 41 Autres : _____

ENVIRONNEMENT

- 42 Contrôle et réduction de la pollution
- 43 Conservation et protection des ressources naturelles
- 44 Embellissement des espaces naturels
- 45 Protection des animaux
- 46 Protection et préservation de la faune sauvage
- 47 Services vétérinaires
- 48 Autres : _____

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOGEMENT

- 49 Développement économique et local
- 50 Développement économique
- 51 Développement social
- 52 Construction et gestion de logements
- 53 Aide au logement
- 54 Formation et emploi
- 55 Conseils et orientation professionnels
- 56 Rééducation professionnelle et ateliers protégés
- 57 Autres : _____

SERVICES JURIDIQUES ET DÉFENSE DES DROITS

- 58 Campagnes ou actions de persuasion
- 59 Défense des droits civils
- 60 Défense des groupes ethniques et du patrimoine
- 61 Associations civiques
- 62 Services juridiques
- 63 Prévention de la criminalité et sécurité publique
- 64 Réhabilitation des délinquants
- 65 Aide aux victimes
- 66 Protection des consommateurs
- 67 Autres : _____

INTERMÉDIAIRES PHILANTHROPIQUES ET PROMOTION DU BÉNÉVOLAT

- 68 Activités de collecte et de distribution de subventions
- 69 Promotion et aide au bénévolat
- 70 Activités de collecte de fonds
- 71 Autres : _____

l'année de référence et au cours de l'année de référence ? (Les dépenses d'exploitation totales désignent les coûts liés aux activités générales de votre organisation, NON compris les coûts des principales immobilisations, telles que les biens fonciers et immobiliers).

\$ _____ l'année précédant l'année de référence

\$ _____ l'année de référence

Q16 Quelle est la proportion des dépenses totales d'exploitation correspondant aux salaires et traitements, y compris les cotisations sociales et les différents avantages hors salaire ?

____ % des dépenses totales d'exploitation au cours de l'année de référence

Q17 Sur les dépenses totales d'exploitation indiquées à la question Q.15 pour l'exercice budgétaire de l'année de référence, veuillez indiquer le pourcentage consacré à chacune des grandes catégories de services et d'activités énumérées ci-dessous (la question Q.7 contient une liste plus détaillée des activités).

Culture & Loisirs	_____ %
Education & Recherche	_____ %
Santé	_____ %
Services sociaux	_____ %
Environnement	_____ %
Développement & logement	_____ %
Services juridiques & défense des droits	_____ %
Intermédiaires philanthropiques & promotion du bénévolat	_____ %
Activités internationales	_____ %
Associations économiques ou professionnelles, syndicats	_____ %
Culte	_____ %
Divers _____	_____ %
TOTAL	100 %

Q18 Veuillez indiquer le montant total des revenus d'exploitation, monétaires et en nature, de votre institution au cours des exercices budgétaires correspondants à l'année de référence et à l'année précédente (les revenus d'exploitation désignent les revenus destinés à assurer les activités courantes; inclure les intérêts et exclure les revenus spéciaux destinés à prendre en charge les dépenses d'investissement importantes).

\$ _____ revenus au cours de l'année précédant l'année de référence

\$ _____ revenus au cours de l'année de référence

Q19 Veuillez inscrire dans la colonne A ci-dessous le montant ou le pourcentage de votre revenu d'exploitation indiqué à la question Q.18 ci-dessus pour chacune des provenances mentionnées au cours de l'année de référence. Inscrire dans la colonne B toute contribution non monétaire reçue de différentes provenances et indiquez votre meilleure estimation des valeurs marchandes correspondantes.

SOURCES DE REVENUS	A. — MONÉTAIRE		B. — EN NATURE (y compris personnel détaché et mise à disposition d'espaces de bureaux)	
	Montant	% du total	Élément	Valeur monétaire
Aides publiques et paiements contractuels (aide directe au programme et paiements contractuels)				
Accords de remboursement par les pouvoirs publics (y compris les remboursements des régimes publics d'assurance et de la sécurité sociale, et autres types de paiements à des tiers provenant des administrations publiques pour des services fournis à des clients)				
Dons privés				
Particuliers				
Sociétés				
Fondations				
Transferts en provenance d'institutions associées (églises)				
Taxes et redevances relatives à des services (Indiquez les redevances directement versées par des clients, les taxes relatives à des services ou les paiements provenant de compagnies d'assurance privées, les ventes de billets et les entrées, etc.)				
Ventes de produits et revenus d'entreprises (indiquez les revenus de la vente de produits et de services non directement liés à l'activité primaire de l'organisation; ainsi que les revenus de filiales à but lucratif; inclure les parrainages d'entreprises)				
Cotisations				
Revenus de capitalisation ou d'investissement				
Autres				
TOTAL		100 %		

APPENDICE A5 ii)

Projet Johns Hopkins : module facultatif d'enquête sur les institutions

Module facultatif : enquête sur les institutions

Q1 Quels sont les principaux problèmes auxquels votre institution est confrontée à l'heure actuelle ? Ci-dessous figure la liste d'un certain nombre de problèmes éventuels. Encerclez le numéro correspondant: sans aucune importance (1), assez important (2), ou très important (3) dans votre institution. Notez également les autres problèmes auxquels vous pouvez penser.

	<i>Sans importance</i>	<i>Assez important</i>	<i>Très important</i>	<i>Sans objet</i>
Problèmes de financement				
A. — Insuffisance de cotisations privées individuelles	1	2	3	4
B. — Expérience insuffisante des campagnes de souscription	1	2	3	4
C. — Incapacité de dégager des revenus à partir des redevances payées par les clients	1	2	3	4
D. — Dépendance excessive à l'égard des financements étrangers	1	2	3	4
E. — Pressions exercées pour recueillir des revenus tirés d'une activité d'entreprise	1	2	3	4
F. — Insuffisance de contacts avec des sources de financement potentiel	1	2	3	4
G. — Soutien insuffisant des pouvoirs publics	1	2	3	4
Problèmes de dotation en personnel/de gestion				
H. — Difficultés de recrutement de personnel compétent	1	2	3	4
I. — Faiblesse des salaires et des avantages sociaux	1	2	3	4
J. — Professionnalisation inadéquate du personnel	1	2	3	4
K. — Difficultés de recrutement de bénévoles	1	2	3	4
L. — Difficultés de gestion des bénévoles	1	2	3	4
M. — Difficultés à trouver des locaux pour bureaux adéquats et bon marché	1	2	3	4
N. — Inadéquation du matériel et/des fournitures de bureau	1	2	3	4
O. — Formation insuffisante du personnel	1	2	3	4
P. — Faible motivation des employés	1	2	3	4
Politique des pouvoirs publics				
Q. — Absence de statut juridique clair	1	2	3	4
R. — Absence de traitement fiscal favorable pour les cotisations	1	2	3	4
S. — Absence de soutien financier des pouvoirs publics	1	2	3	4
T. — Restrictions imposées aux actions de plaidoyer	1	2	3	4
U. — Absence de directives	1	2	3	4
Divers				
V. — Concurrence des entreprises à but lucratif	1	2	3	4

	<i>Sans importance</i>	<i>Assez important</i>	<i>Très important</i>	<i>Sans objet</i>
W. — Connaissance limitée de l'institution de la part du public	1	2	3	4
X. — Problèmes éthiques	1	2	3	4
Y. — Instabilité politique	1	2	3	4
Z. — Attitudes hostiles du public	1	2	3	4

Q2 Nous aimerions avoir votre opinion concernant un certain nombre de questions touchant aux institutions sans but lucratif. Pour chacun des énoncés ci-dessous veuillez indiquer le type de réponse qui exprime le mieux votre opinion

<i>ÉNONCÉ</i>	<i>Désapprouve entièrement</i>	<i>Désapprouve moyennement</i>	<i>N'approuve ni ne désapprouve</i>	<i>Approuve moyennement</i>	<i>Approuve entièrement</i>	<i>Sans objet</i>
A. — Notre attitude est aussi bureaucratique et aussi passive que celle des administrations publiques						
B. — En définitive, le soutien financier accordé par les pouvoirs publics à des institutions comme la nôtre comporte plus d'avantages que d'inconvénients.						
C. — Le grand public tend à avoir vis-à-vis des institutions comme la nôtre une attitude de soupçon et de méfiance						
D. — La plupart des institutions sans but lucratif sont trop orientées sur la fourniture de services et pas assez sur les actions de plaidoyer						
E. — Notre besoin de tirer des revenus d'activités d'entreprise nous détourne de notre objectif véritable						
F. — Il nous a fallu consacrer une trop grande part de notre énergie aux campagnes de financement						
G. — La plupart des institutions sans but lucratif de ma connaissance n'œuvrent pas à des fins de bienfaisance.						
H. — Nous ressemblons de plus en plus à des entreprises commerciales						
I. — Le soutien financier des pouvoirs publics a faussé la finalité de notre institution						
J. — L'obtention d'un soutien populaire n'est pas évidente pour des institutions comme la nôtre						
K. — Nous sommes de plus en plus invités à accepter des tâches dont les pouvoirs publics se dessaisissent.						
L. — Les deux années à venir promettent d'être beaucoup plus faciles pour notre institution par comparaison aux deux années précédentes.						

Q3a. Quelle proportion de votre personnel est constituée

De femmes ? _____ %

De détenteurs d'un diplôme universitaire ? _____ %

De travailleurs non manuels ? _____ %

De travailleurs manuels ? _____ %

Q3b. Quelle est la proportion de femmes au conseil d'administration ? _____ %

Q4 Nous aimerions avoir votre opinion concernant un certain nombre de qualités que l'on associe d'ordinaire aux institutions sans but lucratif. Pour chaque énoncé ci-dessous, indiquez le type de réponse qui exprime le mieux votre opinion.

ÉNONCÉ	Désapprouve entièrement	Désapprouve moyennement	N'approuve ni ne désapprouve	Approuve moyennement	Approuve entièrement	Sans objet
A.— Les institutions sans but lucratif œuvrant dans notre domaine jouent souvent un rôle plus novateur que les organismes publics comparables						
B.— Les institutions sans but lucratif dans notre domaine jouent souvent un rôle plus novateur que les établissements commerciaux comparables						
C.— Les institutions sans but lucratif sont au service de ceux qui ont le plus besoin de secours						
D.— En l'absence des institutions sans but lucratif ceux qui ont le plus besoin de secours seraient laissés à leur sort						
E.— Les institutions comme la nôtre créent un sentiment de solidarité et d'appartenance, contrairement aux administrations publiques						
F.— Nous sommes beaucoup plus proches des besoins réels de la population que les pouvoirs publics						
G.— Nous sommes au service des besoins des gens et non de leur portefeuille, comme c'est le cas des entreprises						
H.— Nous sommes toujours à la recherche de moyens nouveaux et améliorés pour répondre aux besoins de nos clients						
I.— Les institutions sans but lucratif sont souvent les premières à aborder les nouveaux problèmes.						

Q5 Votre institution est-elle exonérée des impôts suivants ?

Type d'impôt	Oui	Non	Sans objet	Ne sait pas
Impôt sur le revenu				
Taxe sur la valeur ajoutée				

<i>Type d'impôt</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Ne sait pas</i>
Impôt foncier				
Impôt sur les gains en capital				
Impôt sur les salaires [indiquez la liste des principaux impôts applicables dans votre pays				
Autres...				

Q6 Votre institution est-elle affiliée ou fait-elle partie de l'une ou l'autre des institutions suivantes ou des associations ci-dessous (encercler les institutions concernées) ?

Dressez la liste de toutes les institutions de coordination des institutions sans but lucratif notamment les congrégations religieuses, les groupements d'intérêts et les groupes de pression.

<i>Institution</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Ne sait pas</i>
Autres...				

APPENDICE A5 iii)

Projet Johns Hopkins : module principal d'enquête sur la population concernant les dons et le bénévolat

A.— BÉNÉVOLAT

En premier lieu, nous aimerions vous poser des questions concernant votre activité bénévole, le bénévolat, et [utilisez les autres termes couramment employés le cas échéant pour désigner le bénévolat dans votre pays]. Nous entendons par là les activités que vous exercez et qui d'une certaine façon aident les autres, en dehors de votre famille et de vos amis, sans rétribution monétaire.

Par exemple, certaines personnes peuvent travailler dans un hôpital deux heures par semaine pour aider les patients à surmonter leur maladie; d'autres, peuvent aider les handicapés, nettoyer les parcs et les terrains de jeux, ou encore travailler à titre bénévole pour les services locaux de lutte contre l'incendie ou pour la Croix-Rouge.

Ci-dessous figure une liste des secteurs et des domaines dans lesquels le bénévolat est parfois présent.

ENQUÊTEUR : Remettre la LISTE A à la personne interrogée.

1. Dans lequel des domaines figurant sur cette liste avez-vous le cas échéant exercé vous-même une activité à titre bénévole, **au cours du mois dernier, c'est-à-dire du mois de** _____ [inscrire le mois précédant celui de l'enquête] ?
2. Au cours de **l'année écoulée**, c'est-à-dire l'année de référence, avez-vous travaillé dans un autre domaine quelconque à titre bénévole [se référer à la liste A] ?
3. Maintenant, j'aimerais que vous estimiez le nombre total d'heures que vous avez consacré **au cours du mois dernier** à une activité bénévole dans chacun des domaines mentionnés.

ENQUÊTEUR : Inscrire sur la feuille de réponse, pour chaque activité mentionnée, le nombre entier le plus proche d'heures de bénévolat.

4. Pour chacun des domaines dans lequel vous avez travaillé à titre bénévole l'an dernier, quel est le nombre moyen d'heures de bénévolat par mois [voir la liste A] ?
5. Pour chacun des domaines mentionné jusqu'à présent [liste A], quel numéro de cette fiche décrit le mieux le type d'institution pour laquelle vous avez travaillé à titre bénévole ?

ENQUÊTEUR : présenter la LISTE B à la personne interrogée et inscrire le numéro de la réponse sur la feuille de réponse « Bénévolat ».

6. Pour chacun des domaines dans lesquels vous avez travaillé à titre bénévole au cours du mois dernier, laquelle des formulations suivantes décrit le mieux le type de travail effectué ? Voici une liste des activités types de bénévolat.

ENQUÊTEUR : Tendre la LISTE C à la personne

ENQUÊTEUR : Inscrire le numéro de la réponse sur la feuille de réponse « Bénévolat ».

7. Par comparaison à deux années auparavant, c'est-à-dire à l'année antérieure à l'année de référence, diriez-vous que vous consacrez plus, moins, ou sensiblement le même nombre d'heures de travail bénévole maintenant ou il y a deux ans ?

plus ()
autant ()
moins ()
ne sait pas ()

B. — DONS

Nous aimerions maintenant vous interroger au sujet des dons et des donations; ce terme désigne une contribution volontaire, c'est-à-dire non liée à l'achat de biens et de services pour votre propre compte. Par exemple, certaines personnes et certaines familles donnent de l'argent afin de porter secours aux pauvres; d'autres effectuent des dons au profit de la recherche sur le cancer, de la lutte contre la faim en Afrique, ou [utilisez des exemples marquants dans le contexte de votre pays].

1. Sur cette fiche figurent des exemples de domaines faisant l'objet de dons d'argent ou d'autres biens.

ENQUÊTEUR : tendre la LISTE A à la personne interrogée, et utiliser la feuille de réponse « Contributions » pour y inscrire les réponses.

Vous ou des membres de votre famille ou de votre ménage ont-ils fourni des **contributions monétaires au cours de l'année de référence** dans l'un quelconque des domaines mentionnés ?

2. Dans les domaines mentionnés, quels seraient **au cours de l'année de référence le montant de votre contribution** et celui de votre famille ?
3. En réfléchissant **au mois dernier**, avez-vous effectué des dons d'argent dans l'un des domaines mentionnés ?

ENQUÊTEUR : revenir à la LISTE A.

4. Vous souvenez-vous du montant effectué par vous-même et les membres de votre famille dans chacun des domaines que vous venez de mentionner pour le **mois dernier** ?

ENQUÊTEUR : montrer à nouveau la LISTE A.

5. Pour chacun des domaines mentionnés jusqu'à maintenant, à quel numéro de cette fiche correspond la meilleure description du type d'institution qui a reçu vos dons ?

ENQUÊTEUR : tendre la LISTE B à la personne interrogée et inscrire le numéro de réponse sur la feuille de réponse « Contributions ».

6. Diriez-vous que vous versez cette année davantage, plus ou autant d'argent que vous ne l'avez fait il y a deux ans ?

plus ()
autant ()
moins ()
ne sait pas ()

C.— ADHÉSION

1. Êtes-vous membre d'une association mutuelle, d'un club, d'un groupe ou d'un parti politique ? [utilisez les termes désignant couramment les associations mutuelles]
 Oui ()
 Non ()
2. SI OUI : Veuillez examiner soigneusement la liste suivante d'institutions et d'activités bénévoles et indiquer celles dont vous êtes membre

<i>Type d'association/Activité</i>	<i>Appartenance</i>	
	Oui	Non
1. Association culturelle, musicale, artistique	Oui	Non
2. Club sportif	Oui	Non
3. Club de loisir (Rotary club, etc.), association, amicales	Oui	Non
4. Club de jeunesse	Oui	Non
5. Association éducative et scolaire, association de parents et d'enseignants	Oui	Non
6. Association de bien-être social, (Croix-Rouge, Croissant-Rouge, etc.)	Oui	Non
7. Association à caractère sanitaire	Oui	Non
8. Association de protection de l'environnement, (Greenpeace, etc.), des animaux	Oui	Non
9. Association de logements, association de locataires	Oui	Non
10. Groupe communautaire local, initiative de citoyens	Oui	Non
11. Groupe de défense des droits de l'homme, groupe pacifique, droit civil	Oui	Non
12. Parti politique	Oui	Non
13. Association civique, groupe de femmes	Oui	Non
14. Association d'amitié internationale	Oui	Non
15. Organisation religieuse, groupe religieux	Oui	Non
16. Association professionnelle, association économique	Oui	Non
17. Syndicat	Oui	Non
18. Divers _____	Oui	Non

ENQUÊTEUR : tendre la LISTE D à la personne interrogée et inscrire les réponses ci-dessus.

D.— QUESTIONNAIRE D'ATTITUDES ET D'OPINIONS

Le travail fourni à titre bénévole et les dons en espèces obéissent à différentes motivations. Il en est ainsi de l'attitude inverse, à savoir le refus de travailler à titre bénévole et de faire des dons d'argent au profit d'organismes de bienfaisance ou d'autres causes. Indiquez si vous êtes entièrement d'accord, moyennement d'accord ou moyennement en désaccord, ou encore complètement en désaccord avec les énoncés suivants :

<i>Énoncé</i>	<i>Entièrement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Pas du tout d'accord</i>
I. — Bénévolat				
1. Les bénévoles apportent quelque chose d'autre que ne pourraient apporter des professionnels rémunérés				
2. Si les pouvoirs publics s'acquittaient de toutes leurs responsabilités, les bénévoles seraient inutiles				
3. Chacun a un devoir moral d'exercer une activité bénévole à un moment donné de sa vie				
4. Je ne crois pas au bénévolat.				
5. Le travail bénévole fait partie de mes convictions religieuses				
6. Les bénévoles prennent la place de travailleurs rémunérés				
7. Je n'ai pas de temps disponible pour travailler bénévolement				
8. J'ai eu de mauvaises expériences du travail bénévole				
9. Je travaillerais bénévolement davantage si on me le demandait				
10. Le bénévolat élargit mon expérience.				
11. Le bénévolat m'aide à progresser dans ma carrière				
12. Le travail des institutions qui font appel à des volontaires relève habituellement de l'amateurisme				

<i>Énoncé</i>	<i>Entièrement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Pas du tout d'accord</i>
II. — Dons				
1. Mes dons sont motivés par la volonté de donner quelque chose en retour à la société				
2. En tant que citoyen, je ressens l'obligation morale de donner				
3. Les dons de bienfaisance sont une chose du passé				
4. Les dons de bienfaisance sont en accord avec mes convictions religieuses				
5. Les actions de bienfaisance sont des gestes de pure forme qui ne résolvent pas le problème réel				
6. Si les pouvoirs publics étaient davantage responsables, les dons de bienfaisance seraient inutiles				
7. Je paie des impôts, pourquoi devrais-je donner à des organismes de bienfaisance également ?				
8. J'en ai assez d'être invité à payer pour toutes sortes de causes				
9. Les dons de bienfaisance répondent actuellement à un besoin plus important qu'il y a cinq ans.				
10. Les pouvoirs publics sont les premiers responsables des personnes dans le besoin				

E. — CONTEXTE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Note : Les questions relatives au contexte socio-démographique sont généralement proposées par la société de sondage dans le cas de l'enquête polyvalente type. Nous reproduisons ce questionnaire ci-après pour vérifier que vous disposez des données générales de base concernant les personnes interrogées. Vérifiez si l'enquête polyvalente couvre les points suivants et sinon, veillez à ce que les questions socio-démographiques omises figurent effectivement dans l'enquête :

- Sexe
 - Religion et appartenance religieuse
 - Situation de famille
 - Niveau d'instruction
 - Age
 - Lieu de résidence
 - Profession
 - Revenu du ménage
-

Enfin, nous souhaiterions vous poser quelques questions d'ordre général.

1. Quelle est votre situation de famille ?

célibataire ()

marié ()

divorcé ()

veuf ()

2. Quel est votre niveau d'instruction ? [utilisez les catégories standard]

3. Quel âge avez-vous ? Age (années) : _____

4. Habitez-vous une ville, à proximité d'une ville ou une zone rurale ?

ville ()

proximité d'une ville ()

zone rurale ()

5. Quelle est votre activité professionnelle ? [utilisez les codes standard d'activité professionnelle]

6. Quelle est votre appartenance religieuse ? [utilisez les catégories standard]

7. A quelle fréquence assistez-vous aux services religieux; toutes les semaines, une fois ou deux par mois, seulement plusieurs fois par an, pas du tout ?

chaque semaine ()

une ou deux fois par mois ()

plusieurs fois par an ()

pas du tout ()

8. Quel est en moyenne votre [revenu mensuel net du ménage] toutes provenances réunies ?

[Utilisez les codes de revenus standard]

9. Enquêteur : cochez la case appropriée

Sexe : homme () femme ()

FEUILLE DE RÉPONSE : BÉNÉVOLAT

<i>Domaine</i>	Q 1	Q 2	Q 3	Q 4	Q 5	Q 6
	<i>Mois passé</i>	<i>Nombre d'heures travaillées le mois passé</i>	<i>Année passée</i>	<i>Nombre moyen d'heures travaillées par mois l'an passé</i>	<i>Type d'institution</i>	<i>Type de travail</i>
A. — Culture & arts	oui/non		oui/non			
B. — Sports & loisirs	oui/non		oui/non			
C. — Education & recherche	oui/non		oui/non			
D. — Santé	oui/non		oui/non			
E. — Services sociaux	oui/non		oui/non			
F. — Environnement	oui/non		oui/non			
G. — Développement & logement	oui/non		oui/non			
H. — Droits civiques & actions de plaidoyer	oui/non		oui/non			
I. — Activité philanthropique	oui/non		oui/non			
J. — Activité religieuse	oui/non		oui/non			
K. — Activité internationale	oui/non		oui/non			
L. — Associations économiques et professionnelles	oui/non		oui/non			
M. — Autre	oui/non		oui/non			

Feuille de réponse : contributions

<i>Domaine</i>	Q 1	Q 2	Q 3	Q 4	Q 5
	<i>Dons (an passé)</i>	<i>Montant des dons de l'an passé</i>	<i>Dons (mois passé)</i>	<i>Montant donné le mois passé</i>	<i>Type d'institution destinataire</i>
A. — Culture & arts	oui/non	\$	oui/non	\$	
B. — Sports & loisirs	oui/non	\$	oui/non	\$	
C. — Education & recherche	oui/non		oui/non		
D. — Santé	oui/non		oui/non		
E. — Services sociaux	Oui/non		oui/non		
F. — Environnement	oui/non		oui/non		
G. — Développement & logement	oui/non		oui/non		
H. — Droits civiques & actions de plaidoyer	oui/non		oui/non		
I. — Activité philanthropique	oui/non		oui/non		
J. — Activité religieuse	oui/non		oui/non		
K. — Activité internationale	oui/non		oui/non		

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
<i>Domaine</i>	<i>Dons (an passé)</i>	<i>Montant des dons de l'an passé</i>	<i>Dons (mois passé)</i>	<i>Montant donné le mois passé</i>	<i>Type d'institution destinataire</i>
L. — Associations économiques et professionnelles	oui/non		oui/non		
M. — Autre	oui/non		oui/non		

LISTE A

SECTEURS ET DOMAINES D'ACTION

NOTE : cette liste doit être adaptée au contexte de votre pays; elle doit figurer sur une seule page.

CULTURE ET ARTS

Y compris les théâtres, les musées, les zoos, les aquariums, les arts du spectacle, les sociétés savantes, historiques et culturelles.

SPORTS ET LOISIRS

Clubs sportifs, clubs sociaux, clubs philanthropiques tels que Lions, Rotary, etc.

ÉDUCATION & RECHERCHE

Y compris écoles primaires, élémentaires et secondaires, enseignement supérieur, écoles professionnelles, formation des adultes et éducation permanente, instituts de recherche.

SANTÉ

Y compris hôpitaux, établissements de rééducation, centres de soins infirmiers, institutions psychiatriques, centres de prévention, services médicaux d'urgence, services ambulanciers bénévoles.

SERVICES SOCIAUX

Y compris les services de protection de l'enfance, garderie, protection de la jeunesse, protection de la famille, services pour les handicapés, services pour les personnes âgées, aide aux réfugiés et aux sans-abri, services de logement et de distribution de nourriture.

ENVIRONNEMENT

Notamment, protection de l'environnement, conservation, nettoyage et embellissement, protection des animaux et de la faune sauvage et services vétérinaires.

DÉVELOPPEMENT & LOGEMENT

Notamment institutions communautaires et associations de voisinage, activités de développement économique et social au niveau national, associations en faveur du logement et aide au logement.

ASSOCIATIONS CIVIQUES & DE DÉFENSE

Associations civiques, groupes de défense des libertés publiques et des droits de l'homme, organisations de défense, services juridiques, prévention de la criminalité et réhabilitation des délinquants, protection des consommateurs.

ACTIVITÉS PHILANTHROPIQUES ET PROMOTION DU BÉNÉVOLAT

Notamment fondations, bureaux de bénévoles, fondations recueillant et distribuant des fonds.

RELIGION

Notamment églises, synagogues, mosquées et autres lieux de culte.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Notamment programmes d'échanges, d'amitié et de relations culturelles. Secours internationaux en cas de catastrophes et secours d'urgence, défense des droits de l'homme et de la paix dans le monde et aide au développement.

ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES & PROFESSIONNELLES, SYNDICATS

Notamment, associations d'entreprises, d'hommes d'affaires, de professionnels, et de syndicats.

DIVERS [précisez]

LISTE B

TYPES D'INSTITUTIONS

SANS BUT LUCRATIF

1. [Utilisez la désignation la plus courante des institutions sans but lucratif]
2. ÉGLISE, SYNAGOGUE ET AUTRES LIEUX DE CULTES RELIGIEUX
3. ASSOCIATION RELIGIEUSE
4. ASSOCIATION SYNDICALE
5. ASSOCIATION LIÉE À UN PARTI POLITIQUE

PUBLIQUE

6. INSTITUTION PUBLIQUE LOCALE
7. INSTITUTION PUBLIQUE RÉGIONALE OU NATIONALE
8. AUTRE INSTITUTION PUBLIQUE

À BUT LUCRATIF

9. ASSOCIATION COMMERCIALE OU ÉCONOMIQUE
10. DIVERS (précisez)

LISTE C

ACTIVITES BÉNÉVOLES

1. Fourniture de services/de conseils/de soins personnels
2. Visiteur/personne de compagnie
3. Travail en comité
4. Travail de bureau/administration
5. Information
6. Action de plaidoyer et de communication
7. Enseignement ou formation
8. Mobilisation de fonds
9. Autre.....

LISTE D

ASSOCIATIONS

1. Association culturelle, musicale, artistique
2. Club sportif
3. Club de loisir (Rotary club, etc.), association, amicales
4. Club de jeunesse
5. Association éducative et scolaire, association de parents et d'enseignants
6. Association de bien-être social, (Croix-Rouge, Croissant-Rouge, etc.)
7. Association à caractère sanitaire
8. Association de protection de l'environnement, (Greenpeace, etc.), des animaux
9. Association de logements, association de locataires
10. Groupe communautaire local, initiative de citoyens
11. Groupe de défense des droits de l'homme, groupe pacifique, droit civil
12. Parti politique
13. Association civique, groupe de femmes
14. Association d'amitié internationale
15. Organisation religieuse, groupe religieux
16. Association professionnelle, association économique
17. Syndicat
18. Divers _____

TABLEAU AT5.1
Correspondance entre les nomenclatures ICNPO et ANZSIC

<i>Catégorie ICNPO</i>	<i>Description</i>	<i>Catégorie ANZSIC</i>	<i>Description</i>
Groupe 1 Culture et loisirs			
1 100	Culture et arts	9111	Production de films et de vidéos
		9112	Distribution de films et de vidéos
		9113	Présentation de films
		9121	Services de radiodiffusion
		9122	Services de télévision
		9210	Bibliothèques
		9220	Musées
		9231	Jardins zoologiques et botaniques
		9239	Parcs de loisir et jardins
		9241	Productions musicales et théâtrales
		9242	Arts
		9251	Studios d'enregistrements sonores
		9252	Arts du spectacle
		9259	Prestations de service aux arts non classées ailleurs
1 200	Sports	9311	Courses de chevaux et de chiens
		9312	Terrains et installations de sports non classés ailleurs
		9319	Sports et services aux sports non classés ailleurs
1 300	Autres clubs de loisirs et clubs sociaux	9321	Loteries
		9322	Casinos
		9329	Services de jeux non classés ailleurs
		9330	Autres services de loisir
Groupe 2 Education et recherche			
2 100	Enseignement primaire et secondaire	8421	Enseignement primaire
		8422	Enseignement secondaire
		8423	Enseignements primaires et secondaires réunis
		8424	Enseignement spécialisé
2 200	Enseignement supérieur	8431	Enseignement supérieur
		8432	Enseignement technique et formation complémentaire
2 300	Autres activités d'éducation (écoles professionnelles, écoles techniques)	8410	Enseignement préscolaire
		8440	Autre type d'enseignement
2 400	Recherche (recherche médicale, scientifique et technologique)	7810	Recherche scientifique

<i>Catégorie ICNPO</i>	<i>Description</i>	<i>Catégorie ANZSIC</i>	<i>Description</i>
Groupe 3 Santé			
3 100	Hôpitaux et réadaptation	8611	Hôpitaux (sauf hôpitaux psychiatriques)
3 200	Maisons de repos	8613	Centres de soins infirmiers
3 300	Santé mentale et interventions d'urgence	8612	Hôpitaux psychiatriques
3 400	Autres activités de santé	8621	Médecine générale et services médicaux
		8622	Services médicaux spécialisés
		8623	Services dentaires
		8631	Services de pathologie
		8632	Optométrie et soins optiques
		8633	Services d'ambulance
		8634	Centre de soins communautaires
		8635	Services de physiothérapie
		8636	Services de chiropractie
		8639	Services de santé non classés ailleurs
Groupe 4 Services sociaux			
4 100	Services sociaux	8710	Services de garderie
		8721	Hébergement des personnes âgées
		8729	Services de soins aux malades externes, non classés ailleurs
4 200	Services d'urgence et de secours	8722	Services de soins en établissements, non classés ailleurs
4 300	Secours financiers et autres services de soutien	–	Aucun code correspondant dans la classification ANZSIC
Groupe 5 Environnement			
5 100	Environnement	9629 ^a	Groupes d'intérêts, non classés ailleurs
5 200	Protection des animaux	9629 ^a	Groupes d'intérêts non classés ailleurs
Groupe 6 Développement et logement			
6 100	Développement économique, social, communautaire	9629 ^a	Groupes d'intérêts non classés ailleurs
6 200	Logement	–	Ne correspond à aucun code dans la classification ANZSIC
6 300	Emploi et formation	7861	Services de placement de la main-d'œuvre

Source : Tiré du tableau 1 du rapport intitulé *Australia Test Report*, disponible sur le site <http://www.jhu.edu/~gnisp>.

^a Partie de la catégorie.

<i>Catégorie ICNPO</i>	<i>Description</i>	<i>Catégorie ANZSIC</i>	<i>Description</i>
Groupe 7 Défense des droits et intérêts, action politique			
7 100	Organisations de citoyens	7841 ^a	Services juridiques
7 200	Services juridiques	7841 ^a	Services juridiques
7 300	Organisations politiques	9629 ^a	Groupes d'intérêts non classés ailleurs
Groupe 8 Intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat			
8 100	Fondations	–	Aucun code correspondant dans la classification ANZSIC
8 200	Autres intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat	9629 ^a	Groupes d'intérêts non classés ailleurs
Groupe 9 Activités internationales			
9 100	Activités internationales	–	Aucun code correspondant dans la classification ANZSIC
Groupe 10 Organisations religieuses			
10 100	Congrégations et associations religieuses	9610	Organisations religieuses
Groupe 11 Associations économiques et professionnelles, syndicats			
11 100	Associations économiques	9621 ^a	Associations économiques et professionnelles
11 200	Associations professionnelles	9621 ^a	Associations économiques et professionnelles
11 300	Syndicats	9622	Associations syndicales
Groupe 12 Non classé ailleurs			
12 100	Non classé ailleurs	9629 ^a	Groupes d'intérêts non classés ailleurs
		–	ISBL non pris en compte par les codes ci-dessus de la classification ANZSIC

TABLEAU AT5.2
Correspondance entre la classification ICNPO et les rubriques de la classification NACE-BEL

<i>Catégorie ICNPO</i>	<i>Description</i>	<i>Catégorie NACE-Bel</i>	<i>Description</i>
Groupe 1 Culture et loisirs			
1 100	Culture et arts	22.1	Edition
		92.1	Activités cinématographiques et vidéo
		92.2	Activités de radio et de télévision
		92.3	Autres activités de spectacle et d'amusement
		92.51	Gestion des bibliothèques et archives publiques
		92.52	Gestion des musées et du patrimoine culturel
1 200	Sports	92.61	Gestion d'installations sportives
		92.62	Autres activités sportives
1 300	Autres clubs de loisirs et clubs sociaux	63.30	Agences de voyage et tour operators
		92.71	Jeux de hasard
		92.72	Autres activités récréatives
		91.33 ^a	Autres organisations associatives n.d.a.
Groupe 2 Education et recherche			
2 100	Enseignement primaire et secondaire	80.1	Enseignement primaire
		80.2	Enseignement secondaire
2 200	Enseignement supérieur	80.3	Enseignement supérieur
2 300	Autres activités d'éducation (écoles professionnelles, écoles techniques)	80.42	Formation permanente et autres formes d'enseignement n.c.a.
		80.41	Auto-écoles et écoles de pilotage
2 400	Recherche (recherche médicale, scientifique et technologique)	73.10	Recherche et développement en sciences physiques et naturelles
		73.20	Recherche et développement en sciences humaines et sociales
Groupe 3 Santé			
3 100	Hôpitaux et réadaptation	85.11 ^a	Activités hospitalières
3 200	Maisons de repos	85.14 ^a	Autres activités pour la santé humaine
3 300	Santé mentale et interventions d'urgence	85.11 ^a	Activités hospitalières
		85.12 ^a	Pratique médicale

Source : Adapté de l'appendice 3 du document intitulé *Belgium Test Report*, disponible sur le site <http://www.jhu.edu/~gnisp>.

^a Partie de cette catégorie.

<i>Catégorie ICNPO</i>	<i>Description</i>	<i>Catégorie NACE-Bel</i>	<i>Description</i>		
3 400	Autres activités de santé	85.14 ^a	Autres activités pour la santé humaine		
		85.12 ^a	Pratique médicale		
		85.13	Pratique dentaire		
		85.14 ^a	Autres activités pour la santé humaine		
Groupe 4 Services sociaux					
4 100	Services sociaux	85.311	Instituts pour mineurs handicapés		
		85.312	Orphelinats		
		85.313	Instituts pour enfants en difficulté		
		85.314	Instituts pour adultes handicapés		
		85.315	Maisons de repos pour personnes âgées		
		85.316	Autres activités d'action sociale avec hébergement n.c.a.		
		85.321a	Crèches et garderies d'enfants		
		85.323 ^a	Autres activités d'action sociale sans hébergement n.c.a.		
		4 200	Services d'urgence et de secours	85.324 ^a	Centres PMS
				85.321 ^a	Crèches et garderies d'enfants
85.323 ^a	Autres activités d'action sociale sans hébergement n.c.a.				
4 300	Secours financiers et autres services de soutien	85.324 ^a	Centres PMS		
		66.0	Assurance		
		85.321 ^a	Crèches et garderies d'enfants		
		85.323 ^a	Autres activités d'action sociale sans hébergement n.c.a.		
5 100	Environnement	85.324 ^a	Centres PMS		
		90.00	Assainissement, voirie et gestion des déchets		
		92.53	Jardins botaniques, zoologiques et réserves naturelles		
5 200	Protection des animaux	85.20	Activités vétérinaires		
Groupe 5 Environnement					
Groupe 6 Développement et logement					
6 100	Développement économique, social, communautaire	40. ^a	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'eau chaude		
		41. ^a	Captage, épuration et distribution d'eau		
		45. ^a	Construction		

<i>Catégorie ICNPO</i>	<i>Description</i>	<i>Catégorie NACE-Bel</i>	<i>Description</i>
6 200	Logement	60. ^a	Transports terrestres
		61. ^a	Transports par eau
		62. ^a	Transports aériens
		63. ^a	Services auxiliaires des transports
		64. ^a	Postes et télécommunications
		65. ^a	Intermédiation financière
		67. ^a	Auxiliaires financiers
		70. ^a	Activités immobilières
		71. ^a	Location sans opérateur
		72. ^a	Activités informatiques
		40. ^a	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'eau chaude
		41. ^a	Captage, épuration et distribution d'eau
		45. ^a	Construction
		60. ^a	Transports terrestres
		61. ^a	Transports par eau
		62. ^a	Transports aériens
		63. ^a	Services auxiliaires des transports
64. ^a	Postes et télécommunications		
65. ^a	Intermédiation financière		
67. ^a	Auxiliaires financiers		
70. ^a	Activités immobilières		
71. ^a	Location sans opérateur		
72. ^a	Activités informatiques		
6 300	Emploi et formation	85.322	Ateliers protégés
Groupe 7 Défense des droits et intérêts, action politique			
7 100	Organisations de citoyens	91.33 ^a	Autres organisations associatives n.c.a.
7 200	Services juridiques	74.11	Activités juridiques
7 300	Organisations politiques	91.32	Organisations politiques
Groupe 8 Intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat			
8 100	Fondations	–	
8 200	Autres intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat	–	
Groupe 9 Activités internationales			
9 100	Activités internationales	–	

<i>Catégorie ICNPO</i>	<i>Description</i>	<i>Catégorie NACE-Bel</i>	<i>Description</i>
Groupe 10 Organisations religieuses			
10 100	Congrégations et associations religieuses	91.31	Organisations religieuses
Groupe 11 Associations économiques et professionnelles, syndicats			
11 100	Associations économiques	91.11	Activités d'organisations économiques et patronales
11 200	Associations professionnelles	91.12	Activités d'organisations professionnelles
11 300	Syndicats	91.20	Activités de syndicats de salariés
Groupe 12 Non classé ailleurs			
12 100	Non classé ailleurs		

Tableau AT5.3.1

Philippines : liste des bases de données sur les institutions sans but lucratif

<i>Couverture/source</i>	<i>Suivi</i>	<i>Documents/rapports</i>	<i>Base de données</i>	<i>Présentation</i>	<i>Contenu</i>
Direction du développement coopératif (CDA, Cooperative Development Authority)					
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble des coopératives 	<ul style="list-style-type: none"> Par les bureaux régionaux Présentation du rapport annuel au bureau central 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport financier annuel Document CDA-AR-1 Enquête économique simplifiée concernant les coopératives récemment immatriculées 	<ul style="list-style-type: none"> Existe depuis 1990 Source : statuts de coopératives 	<ul style="list-style-type: none"> Informatisée 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de membres Capital permanent Domaine de coopération Activité Date de l'Assemblée générale
NOTE : Les coopératives sont immatriculées auprès de la Cooperative Development Authority en vue de leur accréditation.					
Etablissement philippin pour le progrès social (Philippine Business for Social progress)					
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble des partenaires de projet communautaire Répertoire des fondations d'entreprise 		<ul style="list-style-type: none"> Enquête menée en 1996 sur les fondations d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Disponible 	<ul style="list-style-type: none"> Informatisée 	<ul style="list-style-type: none"> N° de téléphone Adresse Date de fondation Type de fondation Programme/budget pour 1996 Dirigeants Nombre de collaborateurs à plein temps Objectifs de la fondation Domaines d'intérêt Origine des fonds Organismes apparentés (affiliés)
NOTE : En tant qu'ONG, le PSBP est immatriculé auprès du SEC en vue de son accréditation en tant qu'institution sans but lucratif. Il est également immatriculé auprès du BIR pour bénéficier d'une exemption d'impôts					
Bureau des relations du travail (Bureau of labour relations)					
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble des syndicats 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport financier annuel Cotisations recueillies Dépenses Séminaires Experts intervenants Location/matériel 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport financier 	<ul style="list-style-type: none"> Disponible Création de la base de données en 1996 	<ul style="list-style-type: none"> Informatisée 	<ul style="list-style-type: none"> Information générale sur les syndicats par exemple Nombre de membres CBA
NOTE : Les syndicats sont immatriculés auprès du Bureau des relations du travail en vue de leur accréditation. Les syndicats ne dégagent généralement pas de revenus. Leurs revenus proviennent généralement des cotisations payées par leurs membres. Les fédérations dégagent généralement des revenus. Le programme de développement des organisations de travailleurs a créé un fonds régulateur permettant aux fédérations de mener à bien des projets de garantie des moyens d'existence.					
Association des institutions d'aide à l'enfance (Association of child caring institutions)					
<ul style="list-style-type: none"> Institutions d'aide à l'enfance : 33 membres 	<ul style="list-style-type: none"> Par la constitution de réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel 	<ul style="list-style-type: none"> disponible 	<ul style="list-style-type: none"> Informatisée 	<ul style="list-style-type: none"> Information générale
Note : Les ressources financières proviennent de dons. Immatriculation auprès du SEC en vue de l'accréditation. Immatriculation auprès du BIR afin de bénéficier de l'exonération fiscale.					
Association des fondations des Philippines (Association of Foundations Philippines Inc.)					

<i>Couverture/source</i>	<i>Suivi</i>	<i>Documents/rapports</i>	<i>Base de données</i>	<i>Présentation</i>	<i>Contenu</i>
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble des membres (depuis le 7 novembre 1997, date du programme de célébration du 25^e anniversaire) 			<ul style="list-style-type: none"> Disponible 		<ul style="list-style-type: none"> Polyvalent (développement social, patrimoine, arts et culture)
Commission des valeurs mobilières (Securities and Exchange Commission)					
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble des sociétés à but lucratif et sans but lucratif (en tout quelque 4 millions de sociétés) 	<ul style="list-style-type: none"> Par l'intermédiaire de 7 bureaux affiliés couvrant le territoire national Immatriculation unique pour une période de 50 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports financiers concernant les sociétés Dans le cas des institutions sans but lucratif, la présentation d'un rapport financier est facultative Présentation annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Disponible Liste incluant les sociétés immatriculées même avant la guerre 	<ul style="list-style-type: none"> Informatisée 	<ul style="list-style-type: none"> Les informations enregistrées étaient celles figurant dans les publications des 5 premières sociétés Voir liste des éléments de données ci-jointe
Ministère du bien-être et du développement social (Bureau des normes et de la réglementation) [Department of Social welfare and Development (Standards and Regulation Bureau)]					
<ul style="list-style-type: none"> ONG accréditées et non accréditées 260 ONG accréditées 452 ONG en tout 	<ul style="list-style-type: none"> Par le personnel de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> Feuille d'information Rapport financier présenté tous les ans 	<ul style="list-style-type: none"> Disponible 	<ul style="list-style-type: none"> Informatisée 	<ul style="list-style-type: none"> Nom, adresse et contact Budget annuel Source de financement Affiliation à un réseau Effectif Membres du conseil d'administration
NATCCO					
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble des organismes apparentés inventoriés par le COOP : profil et résultat des organismes apparentés répertoriés par le NATCCO, volume 1, rapport 1997 			<ul style="list-style-type: none"> Disponible 		<ul style="list-style-type: none"> Liste des 100 premières coopératives déclarantes établies en 1994; adresse et importance des actifs
Ministère de l'enseignement, de la culture et des sports (Department of Education, Culture and Sports)					
<ul style="list-style-type: none"> Ecoles élémentaires et secondaires privées 			<ul style="list-style-type: none"> Disponible 		
Association des fondations des Philippines (Association of foundations Philippines Inc)					
<ul style="list-style-type: none"> Répertoire : fondations philippines, ONG et organisations populaires (1995) 			<ul style="list-style-type: none"> Disponible 		<ul style="list-style-type: none"> Répertoire descriptif (130 membres) Profil et annuaire des membres de 10 réseaux nationaux et de 3 réseaux régionaux Information de base concernant les correspondants

<i>Couverture/source</i>	<i>Suivi</i>	<i>Documents/rapports</i>	<i>Base de données</i>	<i>Présentation</i>	<i>Contenu</i>
Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (Department of Environment and Natural Resources)					
<ul style="list-style-type: none"> Répertoire des responsables du Bureau National et des bureaux régionaux des ONG au mois d'août 1998 Répertoire des ONG (DENR à la date du mois d'août 1998) 			<ul style="list-style-type: none"> Disponible Disponible 		<ul style="list-style-type: none"> Nom des responsables Adresse du bureau Téléphone et numéro de fax Nom Adresse Correspondant de chaque ONG membre
Commission des assurances (Insurance Commission)					
<ul style="list-style-type: none"> Liste de certifications des organismes œuvrant à des fins de bienfaisance 			<ul style="list-style-type: none"> Disponible 		
NASSA-JP					
<ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel 1997-1998 			<ul style="list-style-type: none"> Disponible 		<ul style="list-style-type: none"> Annuaire des centres d'action sociale Rapports financiers Sources de financement (locales et étrangères) Postes au bureau national
Conseil national de la fondation pour le développement social des Philippines (septembre 1998) [National Council for social development foundation of the Philippines, Inc.]					
<ul style="list-style-type: none"> Liste des organisations membres 			<ul style="list-style-type: none"> Disponible 		
Association des hôpitaux des Philippines (Philippine Hospital Association)					
<ul style="list-style-type: none"> Répertoire des publications de l'association PHA 			<ul style="list-style-type: none"> Disponible 		<ul style="list-style-type: none"> Nom Adresse Correspondant
PHILSSA					
<ul style="list-style-type: none"> Registre des membres 			<ul style="list-style-type: none"> Disponible 		<ul style="list-style-type: none"> Nom Données concernant l'institution Correspondant Services de soutien et secteur client Domaines d'activité
Bureau des taxes intérieures (Bureau of Internal Revenue)					

<i>Couverture/source</i>	<i>Suivi</i>	<i>Documents/rapports</i>	<i>Base de données</i>	<i>Présentation</i>	<i>Contenu</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Déclarants 	<ul style="list-style-type: none"> • Via les formules d'impôts 	<ul style="list-style-type: none"> • Formules 1556-A/1901, Demandes d'immatriculation 1903 • Formules 170 x AIF de renseignement sur les comptes • Formule 170x de déclaration annuelle d'impôt sur le revenu • Formule 1706/7 de déclaration d'impôt sur les gains en capitaux • Formule 180x- sur les droits de transmission (immobilier, donateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponible sur accord 	<ul style="list-style-type: none"> • Informatisée 	<ul style="list-style-type: none"> • (Voir l'échantillon de formules 1702 récapitulative)

Source : adapté de l'annexe A du document intitulé *Philippines test report*
 Disponible sur le site <http://www.jhu.edu/~gnisp>

Tableau AT5.3.2

Philippines : Éléments de données concernant la Commission des valeurs mobilières

<i>Éléments de données</i>	<i>Nom de champ de la base de données</i>	<i>Définition (à vérifier et adapter)</i>
Actifs à court terme		Encaisse non affectée ou actifs pouvant être convertis en liquidités dans un délai d'un an. Les cinq subdivisions habituelles des encaisses non affectées sont les suivantes : espèces, investissements temporaires, effets à recevoir, stocks et dépenses prépayées
Espèces		Y compris dépôts en espèces, dans les institutions financières et effets de caisse disponibles acceptables pour dépôt à leur valeur nominale par les institutions financières, ainsi que placements à court terme de fonds liquides
Espèces, titres négociables/ investissements à court terme, comptes à recevoir (voir ligne 1)	GASSETS	
1 Comptes à recevoir, net de réserve pour créances douteuses		Comptes à recevoir représentent les montants recouvrables auprès de clients et de tiers, découlant généralement de ventes de marchandises, de créances de dettes, ou de l'exécution de services. Ils ne sont pas nécessairement porteurs d'intérêts ni garantis ou facturés.
2 Stocks	ENDINV	Constituent des éléments des biens personnels corporels, qui sont : a) détenus en vue de la vente dans le cadre des activités courantes; b) en cours de fabrication en vue desdites ventes; ou c) actuellement utilisés pour la production de biens et de services destinés à la vente
Autres actifs à court terme	CASSETS	Stocks, y compris terrains détenus en vue de la revente (dans le cas de sociétés d'aménagement) et actifs en attente tels que gisements, réserves de minerais, comptes à recevoir échus, impôts sur le revenu reportés ou crédits d'impôts, dépenses prépayées et dépôts autres que les actifs à court terme
3 Investissement en titres		
Investissements à long terme	LINVEST	
Actifs fixes	FASSETS	Propriétés physiques corporelles et ressources à durée de vie relativement longue, utilisée pendant plus d'un an dans le cadre des activités courantes. Les actifs fixes sont généralement constitués de terres, de bâtiments, de machines, d'outils et d'équipement, de mobilier et d'appareils, déduction faite de l'amortissement (vétusté déduite)
4 Investissement immobilier		
5 Propriété, immobilisation corporelle, net d'amortissement cumulé		
6 Autres actifs	OASSETS	Comptes à recevoir à long terme, actifs incorporels, comptes d'organisation/frais différés et autres actifs

	<i>Éléments de données</i>	<i>Nom de champ de la base de données</i>	<i>Définition (à vérifier et adapter)</i>
7	Actifs totaux	TASSETS	Montant cumulé de l'ensemble des ressources détenues par la société. Il s'agit de la somme des actifs à court terme, des actifs fixes et des autres actifs.
8	Passifs à court terme	CLIABS	Sont constitués généralement de comptes d'effets, d'emprunts et de dividendes à payer, de comptes de régularisation, de dépôts, de montants à échéance d'une dette émise, produits reçus d'avance, et dépenses différées.
9	Dettes à long terme	LLIABS	Dettes à échéance de plus d'un an qui ne seront pas normalement payées au cours de la période comptable. Les passifs à long terme comprennent les hypothèques, les obligations, les obligations non garanties, les billets numérotés, les dettes afférentes au prix d'achat et les effets à payer à long terme.
10	Autres passifs	OLIABS	
11	Passifs totaux	TLIABS	Dettes à payer dans un délai d'un an ou dont la liquidation exige normalement l'utilisation des actifs à court terme disponibles ou la création d'autres passifs.
12	Avoirs des actionnaires TA-TL		Montant total des apports des actionnaires et montants cumulés des bénéfices non distribués. Il s'agit du total du capital versé, des dépôts en vue de souscriptions futures, du capital versé en excédent de la valeur nominale, des revenus non distribués et des bénéfices sur inventaire ou de l'écart de réévaluation, déduction faite des actions de trésorerie.
	Capital action autorisé	AUTHRZD	
	Capital souscrit total	SUBSCR	
	Capital émis et en attente	ISSUED	
	Capital d'apport	PAIDIN	
13	Capital versé	PAIDUP	Montant total de la valeur nominale et de la valeur déclarée du capital social pris entièrement en considération
14	Capital versé supplémentaire		
15	Billet du trésor		
16	Ecart de réévaluation		
17	Divers		
18	Bénéfices non distribués (dans le début de l'exercice)		
19	Dividendes en espèces déclarés		
20	Dividendes en actions déclarés		
21	Autres ajustements		
22	Bénéfices non distribués (en fin d'exercice)	RETEARN	

	<i>Éléments de données</i>	<i>Nom de champ de la base de données</i>	<i>Définition (à vérifier et adapter)</i>
23	Revenu brut (GR) = NS + RI + II + DS + ES + OI	Revenue	Ventes nettes plus produits divers, tels qu'intérêts, dividendes, loyers et autres revenus. Les participations dans des filiales sont également prises en compte dans le calcul du revenu brut. Pour le secteur financier il s'agit des revenus totaux.
24	Ventes nettes (NS) = COS + GP	NETSALES	Ventes brutes moins rendus et rabais et escomptes au comptant. Dans le cas du secteur financier, des entreprises publiques et des services, les ventes nettes correspondent aux revenus totaux d'exploitation. Elles ne comprennent pas les dividendes, les intérêts, les loyers et autres revenus/produits accessoires.
25	Coût des ventes (COS)	COSALES	
26	Profit brut (GP)	GPROFIT	
27	Revenu des loyers (RI)	RENTINC	
28	Revenu en intérêts (II)	INTRINC	
29	Revenu en dividendes	DVDNINC	Revenu en intérêt perçus sur des prêts accordés à des tiers
30	Participations dans des filiales = le revenu brut tient compte uniquement des gains	EQTYSUB	
31	Autres revenus (OI)	OINCOME	
32	Dépenses d'exploitation : frais administratifs, frais généraux et frais de vente	OPEREXP	
33	Dépenses de location	RENTEXP	
34	Taxes et autorisations	TXLICNS	Dépenses consacrées aux taxes et aux autorisations autres que l'impôt sur le revenu, telle que la taxe de séjour des sociétés
35	Salaires et traitements	SALWAGE	Rémunération brute des cadres et des employés pour les heures de travail normales et les heures supplémentaires
	Autres frais de main-d'œuvre	LBRCOST	
36	Amortissement	DEPRECN	
37	Frais d'intérêts	INTEXP	
38	Profit net/(perte) avant impôt	PROVTAX	Profit/perte nette réalisée/encourue par la société avant déduction de l'impôt sur le revenu à payer au cours de l'exercice
39	Provision pour impôt sur le revenu	PROBTAX	
40	Profit/(perte) net avant impôt		Profit/perte réalisés/encourus par la société, déduction faite de l'impôt sur le revenu à payer au cours de l'exercice et ajouté au bénéfice non distribué au début de l'exercice

Source : Tirée de l'annexe B du document *Philippines test report*, disponible sur le site <http://www.jhu.edu/-gnisp>.

TABLEAU AT5.3.3

Philippines : éléments de données de l'administration fiscale

Imprimé 1702 : déclaration annuelle d'impôt sur le revenu des sociétés

- 1 Code PSIC–Branche d'activité (voir code ci-joint des branches d'activité)
- 2 Actifs totaux

Section A. Revenus et déductions

- 3 Revenu brut (tiré de la section C) = Le revenu brut de l'entreprise doit être égal au chiffre d'affaires brut après déduction des invendus, des rabais et des dépenses et du coût des biens vendus. Sec. 27 NIRC. Dans le cas des activités de vente de services, le revenu brut désigne les recettes brutes déduction faite des retours sur vente, des dépenses et des rabais
- 4 Déductions (voir section D)
- 5 Revenu net = revenu brut moins déductions = revenu imposable

Section B. Calcul de l'impôt

- 6 Impôt dû
- 7 Crédit d'impôt/paiement (voir section E)
- 8 Impôt à payer

Section C. Revenus bruts

- 9 Chiffre d'affaires réalisé pendant l'année
- 10 Coût des ventes (coût des biens vendus à un intermédiaire, coût des biens manufacturés et vendus). Le coût des biens vendus doit inclure les frais professionnels directement liés à la production des marchandises pour les acheminer jusqu'à leur emplacement présent et les préparer à leur utilisation prévue (SEC 27 NIRC)
 - a. Dans le cas des entreprises commerciales, le coût des marchandises vendues doit inclure le coût facturé pour les marchandises vendues, majoré des droits d'importation, des frais de transport des marchandises jusqu'au lieu de leur vente effective, y compris des frais d'assurance des marchandises en transit.
 - b. Dans le cas des entreprises manufacturières, le coût des biens manufacturés et vendus doit inclure tous les coûts de production des biens finis, notamment des matières premières utilisées, de la main-d'œuvre directe et des frais généraux de fabrication, des coûts du transport, des primes d'assurance et des différents coûts encourus pour acheminer les matières premières jusqu'à l'usine ou au magasin.
 - c. Le coût des services désigne l'ensemble des coûts directs et des dépenses nécessaires à la fourniture des services demandée par l'utilisateur et les clients, notamment les salaires et les avantages sociaux du personnel, des consultants et des spécialistes, qui assurent directement les services, et du coût des installations directement utilisées pour fournir les services en question, notamment l'amortissement ou la location du matériel utilisé et le coût des fournitures. Dans le cas des banques, le coût des services doit inclure les frais d'intérêts.
- 11 Profit brut = chiffre d'affaires brut moins coût des ventes
- 12 Vente de services
- 13 Intérêt sur les emprunts et rabais (revenus)
- 14 Frais de gestion, frais de service et commission
- 15 Divers : dividendes et redevances ne faisant pas l'objet de retenues à la source; prix et récompenses ne dépassant pas 3 000 pesos et autres revenus.
- 16 Ventes ou échanges d'actifs immobilisés autres que des participations en actions : type de biens dotés individuellement d'un prix/valeur brut de vente, d'un coût ou d'une autre base d'évaluation, dépenses d'impôt retenu à la source, sur les ventes.
- 17 Gains/pertes sur la vente ou l'échange d'actifs en capitaux autres que des actions, prix/valeur de ventes brutes moins (coût) ou autre base d'évaluation, frais de retenues à la source sur les ventes.

Section D. Déductions (propres à chaque déclarant)

- 18 Paiements d'intérêts et frais bancaires
- 19 Rémunérations, charges sociales/salaires, traitements et primes
- 20 Mauvaises créances amorties en couverture des pertes éventuelles
- 21 Frais de voyage et de transport
- 22 Amortissement (section D, annexe 2)
- 23 Loyer, électricité et eau
- 24 Assurance
- 25 Services de sécurité et de conciergerie
- 26 Papeterie et fournitures
- 27 Représentation et divertissements
- 28 Taxes et autorisations
- 29 Entretien et réparation
- 30 Communication
- 31 Litiges et pension
- 32 Publicité
- 33 Honoraires/frais de gestion
- 34 Dépenses de litiges et de reprise d'actifs
- 35 Divers

Estimation de l'amortissement (annexe 2)

- 36 Date d'acquisition des biens
- 37 Durée de vie estimée à partir de la date d'acquisition
- 38 Méthode d'amortissement
- 39 Coût ou autre élément de calcul
- 40 Amortissement cumulé
- 41 Amortissement annuel

Section F. Rapprochement des comptes de revenu nets

- 42 Revenu non imposable, par exemple revenu en dividendes
 - 43 Revenu soumis à l'impôt sur le revenu, par exemple revenu en intérêt
 - 44 Charges à imputer sur les réserves
 - 45 Profits (pertes) nets par livre comptable = revenu imposable + revenu non imposable - déductions interdites
Déductions interdites telles qu'amortissement sur écart de réévaluation, participation aux pertes nettes des filiales, provisions pour créances douteuses, pertes de change non réalisées en 1996/1995
 - 46 Bénéfices non distribués au début de l'année fiscale (données du bilan de patrimoine)
 - 47 Autres montants crédités aux bénéfices non distribués tels que : provisions pour report d'impôts, transferts de plus-values de réévaluation déduites du compte d'opérations par des dotations supplémentaires aux amortissements concernant l'aliénation des biens.
 - 48 Dividendes payés pendant l'année, en espèces, en actions ou en autres biens
 - 49 Autres montants débités sur le compte des bénéfices non distribués, tels que provisions pour les impôts sur le revenu à payer.
-

Source : Tiré de l'annexe C du document intitulé *Philippines test report*, disponible sur le site <http://www.jhu.edu/~gnisp>.

ANNEXE A6

Relation entre le compte satellite des ISBL et le SCN 1993

Introduction

A6.1 Les lignes directrices du système de comptabilité nationale (SCN) invitent les bureaux nationaux de statistique à ne distinguer, pour les besoins de la collecte et de la présentation des données, qu'un sous-ensemble restreint de toutes les institutions sans but lucratif (ISBL); le secteur des « institutions sans but lucratif au service des ménages » (ISBLSM) inclut uniquement les ISBL qui n'ont *pas* de recettes marchandes substantielles par rapport à leurs dépenses d'exploitation, qui ne sont *pas* contrôlées et financées pour l'essentiel par les pouvoirs publics, et qui sont trop importantes pour être amalgamées aux ménages. Non seulement la catégorie des ISBLSM sous-estime le secteur ISBL agrégé, mais par ailleurs les autres secteurs du SCN contiennent des unités ISBL susceptibles de différer de leurs propres composantes par un certain nombre d'aspects.

A6.2 La stratégie du présent *Manuel* consiste à laisser les ISBL là où elles se trouvent dans les agrégats actuels du SCN et dans les comptes du secteur institutionnel, mais à créer un compte satellite qui agrège les informations concernant les ISBL trouvées parmi les ISBLSM et dans les autres secteurs. Pour faciliter l'établissement d'une correspondance avec la structure classique du SCN, le compte satellite proposé renseigne conjointement sur le secteur ISBL agrégé nouvellement créé et sur les composantes ISBL et non ISBL des différents secteurs auxquels la structure actuelle du SCN affecte les ISBL. De plus, le compte satellite des ISBL améliore la qualité de ces informations en définissant des méthodes plus évoluées de collecte des données concernant les entités sans but lucratif (par exemple grâce à des enquêtes spéciales portant sur les institutions comme sur les dons individuels et le bénévolat).

A6.3 Au besoin, le compte satellite des ISBL s'écarte des conventions du SCN, afin d'ajouter des informations importantes utiles à la description d'autres aspects clés du champ d'action et des activités des institutions sans but lucratif. Cette approche comporte la spécification de nouvelles classifications, d'autres tableaux et de présentations inédites, ainsi que l'extension de la frontière de production du SCN et l'adjonction de données non monétaires qui ne figurent pas dans les présentations classiques des comptes nationaux.

A6.4 La présente annexe définit les principales caractéristiques du compte satellite des ISBL et les met en corrélation avec les concepts, les classifications et les tableaux du SCN.

Définition

A6.5 Pour répondre à la nécessité d'améliorer les informations disponibles sur les ISBL, une première tâche importante consiste à choisir une définition appropriée d'une institution de ce type et du secteur correspondant. Cette définition doit être applicable à toutes les entités actuellement couvertes par la définition actuelle du SCN d'une institution sans but lucratif, tout en précisant les différences entre, d'une part, les ISBL et, d'autre part, les administrations publiques et les producteurs strictement marchands. De plus, elle doit être suffisamment neutre pour s'adapter à tout l'éventail des systèmes juridiques, des modes de financement et des types de fonction associées aux institutions de type ISBL œuvrant dans différents contextes nationaux.

A6.6 A l'intérieur du SCN, les institutions sans but lucratif (ISBL) constituent une classe d'*unités institutionnelles*. Le SCN distingue les ISBL des autres unités institutionnelles, essentiellement en fonction de la destination des profits éventuels qu'elles sont susceptibles de former. En particulier :

Les institutions sans but lucratif sont des entités juridiques ou sociales créées dans le but de produire des biens ou des services, dont le statut ne leur permet pas d'être une source de revenu, de profits, ou d'autres formes de gains financiers, pour les unités qui les créent, les contrôlent ou les financent. En pratique, leurs

*activités productives engendrent nécessairement des excédents ou des déficits, mais aucun excédent qu'il leur arrive de faire ne peut être attribué à d'autres unités institutionnelles*¹.

Cette base de définition des ISBL, axée sur leur caractéristique commune consistant à ne pas distribuer de profit, est un élément essentiel de la plupart des définitions figurant dans les publications juridiques et dans les ouvrages de sciences sociales².

A6.7 Le compte satellite des ISBL fait appel à une conception intermédiaire du secteur des institutions sans but lucratif qui utilise certains éléments de la définition « structurelle-opérationnelle » employée dans le projet Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif, pour préciser la définition du SCN, en particulier quant aux frontières entre les ISBL, d'une part, et les sociétés et les administrations publiques, d'autre part. Trois des éléments de la définition structurelle-opérationnelle peuvent introduire les précisions requises :

a) En premier lieu, le principe de la « distinction des administrations publiques sur le plan institutionnel » met davantage l'accent sur le caractère non gouvernemental des institutions sans but lucratif, et constitue un élément essentiel de la plupart des définitions de cet ensemble d'institutions;

b) En second lieu, le principe de l'« auto-administration » dissocie pertinemment les ISBL des organisations contrôlées à toutes fins pratiques par d'autres entités, qu'il s'agisse d'administrations publiques ou de sociétés;

c) Enfin, le caractère « non obligatoire » de la participation aux ISBL, inhérent au critère du « bénévolat », distingue ces institutions des entités auxquelles les gens appartiennent par leur naissance ou en raison d'une obligation juridique; il distingue en effet les ISBL des familles, des tribus ou d'autres entités similaires et constitue un autre élément essentiel de leur définition courante.

A6.8 Aussi, pour les besoins du compte satellite des ISBL, définissons-nous le secteur sans but lucratif comme étant constitué : a) des organisations qui : b) n'ont pas de but lucratif et, en vertu de leur règlement ou de leur usage courant, ne distribuent aucun des excédents qu'elles sont susceptibles de dégager au profit de ceux qui en ont la propriété ou le contrôle; c) qui sont institutionnellement distinctes des administrations publiques; et d) sont auto-administrées; et enfin e) n'impliquent pas une participation obligatoire.

A6.9 Le caractère d'organisation implique une certaine réalité institutionnelle de l'entité considérée et se manifeste par « une structure organisationnelle interne plus ou moins développée, par la permanence des objectifs de la structure et des activités; par des délimitations institutionnelles effectives ou par un acte juridique de constitution en société. Sont exclues de cette définition les associations de personnes temporaires et strictement circonstancielles, sans structure réelle ou identité institutionnelle³. » Par contre, seraient expressément prises en compte les organisations informelles dépourvues de statut juridique explicite, mais vérifiant par ailleurs la condition exigeant un niveau significatif d'organisation interne et de permanence. Cette caractéristique concorde avec la définition des ISBL au sens du SCN 1993 (par. 4.56) : « la plupart des institutions sans but lucratif sont des entités juridiques créées conformément à la loi, dont l'existence est reconnue, indépendamment des personnes, des sociétés ou des administrations publiques qui les créent, les financent, les contrôlent ou les dirigent. » Ces entités peuvent prendre la forme juridique d'associations, de fondations ou de sociétés. « L'objet des ISBL est généralement spécifié dans leurs règlements ou dans des documents analogues élaborés au moment de leur création. » De plus, « une ISBL peut être une entité informelle dont l'existence est reconnue par la société, mais qui n'a aucun statut juridique formel » (par. 4.56, a).

A6.10 L'absence de but lucratif signifie que les ISBL sont des organisations dont la finalité essentielle n'est pas la formation de profits, directement ou indirectement, et qui ne sont pas guidées avant tout par des considérations et des objectifs commerciaux. Les ISBL peuvent accumuler un excédent au cours d'une année donnée, mais celui-ci doit impérativement être réinvesti dans la mission fondamentale de l'institution, et ne pas être distribué aux propriétaires, aux membres fondateurs ou au conseil

¹ Voir SCN 1993, par. 4.54.

² Voir, par exemple, Hansmann (1996); Ben-Ner et Gui (1993); Weisbrod (1988); et Salamon et Anheier (1997).

³ Salamon *et al.* (1999)

d'administration. Ce principe est compatible avec la définition d'une ISBL indiquée par le SCN 1993, selon laquelle « en pratique, leurs activités productives engendrent nécessairement des excédents ou des déficits, mais aucun excédent qu'il leur arrive de faire ne peut être attribué à d'autres unités institutionnelles » (par. 4.54). Le SCN 1993 poursuit en signalant que « l'expression « institution sans but lucratif » tient au fait que les membres... ne sont pas autorisés à tirer un bénéfice financier de ses opérations et ne peuvent s'approprier aucun excédent qu'il peut lui arriver de faire. Ceci ne signifie pas qu'une institution sans but lucratif ne peut pas réaliser d'excédents d'exploitation sur sa production » (par. 4.56, e). En ce sens, les ISBL peuvent réaliser des profits, mais elles ne les distribuent pas, ce qui les distingue des entreprises à but lucratif⁴.

A6.11 *Le fait d'être distinct sur le plan institutionnel des administrations publiques* signifie que l'organisation considérée ne fait pas partie de l'appareil gouvernemental et n'est habilitée à exercer pour son compte aucun pouvoir souverain. L'organisme peut bénéficier d'un appui financier notable de la part des pouvoirs publics et son conseil d'administration peut comporter des membres de la fonction publique; elle dispose toutefois d'une liberté d'action suffisante en matière de gestion de sa production comme de son usage des fonds, pour qu'en pratique ses activités d'exploitation et de financement ne puissent être complètement intégrées aux finances publiques. Autrement dit, un organisme peut exercer le pouvoir qui lui a été délégué par l'Etat ou administrer un ensemble de règles établies par l'Etat, mais ne détient aucun pouvoir souverain pour son propre compte. Par exemple, une association commerciale peut être habilitée à fixer et même à appliquer des normes industrielles, mais ce pouvoir peut lui être retiré en cas d'abus ou lorsque cette situation n'a plus de raison d'être. Dans un autre domaine, une institution sans but lucratif peut être habilitée à attribuer des subventions publiques, des dons ou des contrats à des personnes ou à d'autres organismes, mais en vertu d'un ensemble de règles, établies par les pouvoirs publics. En pareilles circonstances, l'institution reste considérée en tant qu'institution sans but lucratif.

A6.12 *Le fait d'être auto-administré* signifie que l'organisme est en mesure de conduire ses propres activités et n'est assujéti au contrôle effectif d'aucune autre entité. Certes, aucune organisation n'est entièrement indépendante. Toutefois, pour être considéré comme auto-administré, l'organisme doit contrôler sa gestion et son exploitation dans une réelle mesure, avoir ses propres procédures de gestion interne et bénéficier d'une autonomie significative. En l'occurrence, l'accent n'est pas mis sur l'origine de l'organisation, c'est-à-dire sur le point de savoir quelle institution l'a créée, ni sur la réglementation plus ou moins poussée de ses activités par les pouvoirs publics, ni encore sur sa principale source de revenu. Par contre, la capacité de gestion et la structure de l'organisation retiennent davantage l'attention et notamment :

- L'organisation est-elle généralement responsable de sa propre « destinée », c'est-à-dire a-t-elle la possibilité de se dissoudre, de fixer et de changer son règlement intérieur et de modifier sa mission ou sa structure interne, sans devoir obtenir l'autorisation d'une autorité quelconque autre que les fonctionnaires responsables de son enregistrement normal ? Dans l'affirmative, l'organisation est alors une institution sans but lucratif.
- Si des représentants du secteur public ou privé siègent au conseil d'administration, disposent-ils d'un droit de veto et, si tel est le cas, l'exercent-ils dans leurs fonctions officielles ou à titre personnel ? Si les représentants en question sont présents à titre officiel et ont un droit de veto, alors l'organisation n'est pas considérée comme étant auto-administrée. La présence de représentants du secteur public ou privé au conseil d'administration d'une organisation sans but lucratif ne la disqualifie donc pas à cet égard. La question tient au niveau de pouvoir qu'ils détiennent et au degré d'autonomie conservé par l'organisation. Aussi, convient-il d'exclure une fondation constituée en société et étroitement contrôlée par sa société mère, mais de la prendre en compte lorsqu'elle dirige ses propres activités et n'est pas assujétiée à un contrôle quotidien de sa société mère.

⁴ Si les profits d'une ISBL sont attribués à une autre ISBL, la première reste une ISBL en vertu de ce principe, puisque l'excédent reste dans le secteur sans but lucratif et doit être utilisé à des fins de bienfaisance ou à d'autres fins sans but lucratif.

- Des administrations publiques ou des sociétés choisissent-elles le directeur de l'organisation ? Le directeur exécutif est-il sinon un responsable de l'administration publique ou d'une société ? Dans un cas comme dans l'autre, l'organisation n'est alors vraisemblablement pas une institution sans but lucratif.

Naturellement, il convient d'appliquer prudemment le critère de l'auto-administration et de ne pas exclure certaines ISBL dans les pays dotés de structures de gestion moins démocratiques, où l'Etat est susceptible de mettre un terme aux activités des organisations « opposantes ».

A6.13 *Le caractère non obligatoire de la participation* signifie que les adhésions et les apports en termes de temps et d'argent ne sont ni obligatoires, ni prescrits par la loi, ou assimilés d'une façon ou d'une autre à une condition de la citoyenneté. Tel qu'*indiqué* plus haut, les institutions sans but lucratif peuvent exercer des fonctions réglementaires impliquant la nécessité d'en faire partie pour pratiquer une profession (par exemple les associations d'avocats qui accordent à ces derniers les licences leur permettant de pratiquer), mais dans la mesure où la qualité de membre n'est pas une condition préalable de citoyenneté, opposable à la pratique d'une profession déterminée, on peut encore considérer que l'appartenance à l'institution en question ne revêt pas un caractère obligatoire. En revanche, il conviendrait d'exclure du secteur sans but lucratif les organisations auxquelles la loi ou la naissance (par exemple tribus, clans) prescrit d'une façon ou d'une autre d'adhérer, de participer ou d'apporter un soutien⁵).

A6.14 Le « secteur sans but lucratif », au sens de la définition ci-dessus, comprend les ISBL qui vérifient ces cinq critères fondamentaux indépendamment du secteur auquel le SCN 1993 les affecte. Sont donc comprises les ISBL qui sont éventuellement des producteurs marchands et qui vendent une partie quelconque de leurs produits ou de leurs services à un prix économiquement significatif. Elles appartiennent normalement soit au secteur des sociétés non financières, soit à celui des sociétés financières du SCN 1993 selon leur activité principale⁶. En font également partie des entités du secteur de l'administration publique au sens du SCN 1993, qui sont dotées d'une autonomie interne et institutionnellement distinctes de l'administration, bien qu'elles soient principalement financées par l'Etat et que leurs conseils d'administration comportent des personnes nommées par l'administration publique⁷. Enfin, les ISBL qui reçoivent des ménages la plus grande partie de leur revenu, et qui figurent normalement soit dans le secteur des ménages, soit dans celui des ISBLSM du SCN 1993, doivent être également incluses⁸. Dans le compte satellite, il est donc possible de faire apparaître conjointement les composantes ISBL et non ISBL des secteurs du SCN 1993, ainsi qu'un secteur sans but lucratif distinct, comme le montre la figure AF6.1.

⁵ Salamon *et al.* (1999).

⁶ Certaines ambiguïtés apparaissent pour les ISBL au service des entreprises, qui sont des organisations créées pour promouvoir, réglementer et protéger les intérêts de certains groupes d'entreprises qui en sont membres. Elles sont financées par des redevances ou des souscriptions, considérées comme des rétributions de services. La plupart d'entre elles sont des ISBL marchandes incluses dans les secteurs des « sociétés non financières » (S11) ou des « sociétés financières » (S12). Toutefois, lorsque leur financement provient essentiellement des pouvoirs publics, elles sont considérées en tant que ISBL non marchandes et affectées au secteur des administrations publiques (S.13), tel qu'indiqué au par. 4.59 du SCN 1993.

⁷ Il s'agit là d'une légère différence par rapport aux lignes directrices du SCN, qui précisent que les entités affectées au secteur de l'administration publique sont financées et contrôlées par les pouvoirs publics. Toutefois, suivant la définition de travail du *Manuel*, les ISBL ne sont pas véritablement contrôlées par les pouvoirs publics, même si la plus grande partie de leur financement en provient.

⁸ Les ISBL qui constituent des organisations officielles ou non officielles composées de bénévoles, mais dont les effectifs salariés sont limités ou inexistantes, sont affectées au secteur S.15 (ISBLSM) dans le SCN 1993. Toutefois, elles sont affectées au secteur S.14 (ménages) dans le système SEC (par. 2.76, e et 2.88) et nombre de systèmes statistiques les affectent de facto au secteur S.14. Le *Manuel* laisse ce choix à l'initiative des responsables nationaux.

Figure AF6.1
Traitement des institutions sans but lucratif dans le compte satellite des ISBL

Type d'unité institutionnelle	Secteurs du système				
	Secteur des sociétés non financières	Secteur des sociétés financières	Secteur général des administrations publiques	Secteur des ménages	Secteur ISBLSM
	(S.11)	(S.12)	(S.13)	(S.14)	(S.15)
Sociétés	C1	C2			
Administrations publiques			G		
Ménages				H	
Institutions sans but lucratif	N1	N2	N3	N4	N5

A6.15 Ainsi, l'application des règles de sectorisation du SCN aux unités institutionnelles, identifiées en tant qu'ISBL par définition, permet de délimiter des sous-secteurs pour les composantes ISBL et non ISBL des secteurs du SCN autres que le secteur des ISBLSM : les sociétés non financières, les sociétés financières, les administrations publiques et les ménages. Ces sous-secteurs figurent aux tableaux III.1 à III.3 et IV.1 à IV.3 du compte satellite des ISBL.

Classifications

A6.16 Le SCN 1993 définit deux bases de classification des ISBL; l'une d'après leur activité économique et l'autre d'après leur rôle ou leur objet, tel qu'indiqué ci-après :

- La classification par *activité* économique est la plus générale. Les ISBL sont en principe classées par branche d'activité sur la base de leur production principale ou caractéristique, au moyen du système de classification généralement appliqué aux activités économiques dans le SCN 1993, c'est-à-dire la CITI Rev.3⁹. La CITI, Rev.3 est conçue en tant que classification destinée à l'établissement des statistiques de production. L'entité à laquelle elle s'applique, l'établissement, est censée constituer la plus petite unité dont il est possible d'obtenir des informations sur les produits, les intrants et les procédés de transformation des intrants en produits.
- La classification par objet est plus spécifique et se rapporte aux « objectifs à la réalisation desquels les unités institutionnelles s'emploient en engageant différents types de dépenses » (Nations Unies, 2000). Une activité économique particulière peut s'attacher à un ou plusieurs objectifs. Un système de classification spécial, la classification par objet des institutions sans but lucratif au service des ménages, COPNI¹⁰, a été conçu pour les institutions sans but lucratif, du moins pour celles qui sont au service des ménages.

A6.17 Aucun des systèmes de classification ci-dessus ne peut constituer à lui seul la classification de base applicable à l'ensemble du secteur sans but lucratif tel qu'il a été défini ci-dessus. La troisième version révisée de la CITI comporte très peu de détail sur les industries de service, en particulier les services fournis généralement par les ISBL¹¹. En outre, l'application aux activités sans but lucratif de la classification par fonction du SCN 1993 risque de poser certains problèmes. Cette nomenclature des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages (COPNI) est uniquement applicable aux

⁹ Nations Unies (1990).

¹⁰ Cette observation s'applique également aux classifications associées : la classification des fonctions des administrations publiques (COFOG), la classification des dépenses des producteurs par objet (COPP) et, enfin, la classification par objet des dépenses de consommation finale des ménages (COICOP).

¹¹ Un examen de ces questions figure dans Salamon et Anheier (1997).

institutions sans but lucratif au service des ménages et peut s'avérer en outre inadéquate pour classer par objet une activité de type ISBL extérieure à ce secteur¹².

A6.18 Pour résoudre ces difficultés, le présent *Manuel* utilise un système de classification fondé essentiellement sur la troisième révision de la CITI, utilisée comme schéma de classification de base applicable à l'analyse détaillée du secteur ISBL dans le compte satellite, lorsque l'étude entreprise ou la présentation de données est axée essentiellement ou exclusivement sur le secteur sans but lucratif. Cette classification minutieuse, la classification internationale des organisations sans but lucratif, a été établie au départ, grâce à un travail en collaboration auquel a participé l'équipe d'universitaires associés au projet Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif¹³. Depuis lors, la classification ICNPO a été appliquée de façon concluante par des chercheurs dans un vaste éventail de pays, différents par leur niveau de développement économique, leur système politique, culturel et juridique et, enfin, par la taille, le champ d'action et le rôle de leur secteur sans but lucratif¹⁴. Ce faisant, des perfectionnements ont été apportés au système de base (Salamon et Anheier, 1997). Onze pays qui ont participé à un essai d'application pratique du présent *Manuel* ont continué à tester la version révisée et l'ont jugée fonctionnelle. D'après les expériences ainsi menées à bien, on peut conclure que la classification ICNPO rend compte effectivement des principales différences entre les groupes d'activités sans but lucratif dans un vaste éventail de pays. Dans l'ensemble, les subdivisions essentielles du secteur sans but lucratif de différents pays ne sont ni éliminées, ni déformées ou représentées de façon erronée par la classification ICNPO; celle-ci est présentée sous forme abrégée au tableau T3.2 du chapitre III ci-dessus et de façon plus détaillée à l'annexe A1 ci-dessus.

A6.19 On utilise la classification ICNPO comme nomenclature de base pour décrire de façon détaillée le secteur des ISBL dans le compte satellite des ISBL, lorsque l'analyse ou la présentation des données portent essentiellement ou exclusivement sur ce secteur. Dans les tableaux II.1 à II.5, V.1, V.4 et VI, cette classification permet de détailler le secteur ISBL agrégé par champ d'activité.

A6.20 Toutefois, puisque la classification ICNPO n'est généralement pas employée pour classer des données concernant des activités en dehors du secteur sans but lucratif, son utilisation dans le cadre d'études axées sur des comparaisons entre les ISBL et les autres secteurs soulève des difficultés. A cet effet, la CITI Rev. 3 et la COPNI, éventuellement complétées pour comporter davantage de détails sur les ISBL, sont applicables. En particulier :

- Les comparaisons portant sur les agrégats de production, par exemple la valeur ajoutée, la production et l'emploi, par branche d'activité, utilisent la CITI. Dans le compte satellite des ISBL, la CITI est utilisée dans les tableaux IV.1 à IV.3.
- Les comparaisons portant sur les dépenses de consommation finale classées par fonction socio-économique, utilisent la COPNI. Dans le compte satellite des ISBL, le tableau IV.4 utilise les nomenclatures COICOP, COPNI et COFOG.

A6.21 Les tableaux T3.3 et T3.4 établissent une correspondance entre l'ICNPO et la CITI Rev.3, d'une part, et entre l'ICNPO et la COPNI, d'autre part, qui devrait faciliter la réaffectation des institutions sans but lucratif par catégorie d'activité et de fonction, pour les besoins de comparaison avec le reste de l'économie.

A6.22 Pour améliorer la prise en compte détaillée du secteur des ISBL de façon à pouvoir l'appliquer aux activités et aux pratiques statistiques courantes, une modification des classifications du SCN 1993, comme de l'ICNPO, peut à long terme s'avérer nécessaire. Ainsi, l'extension du niveau de détail

¹² La classification COPNI a fait l'objet récemment d'une révision, parallèlement aux autres classifications par objet des dépenses, à savoir les classifications COFOG, COBP et COICOP.

¹³ Une description plus détaillée du projet figure dans Salamon et Anheier (1996) et dans Salamon *et al.* (1999).

¹⁴ Ces activités comportent notamment les travaux de recherche poursuivis dans les pays ayant fait l'objet de la phase I du projet d'analyse comparative du secteur sans but lucratif de l'Université John Hopkins (Salamon et Anheier (1996) et de la phase II de ce même projet (Salamon *et al.* (1999). Voir également National Council of Voluntary Organisations, 1995; Johnson et Young, 1994; Gidron, 1996; Sokolowsky, 1994. De plus, la classification ICNPO a servi à des travaux de collecte de données sur les ISBL menés à bien par l'Institut italien de statistique et Statistique Canada (voir rapports de test sur le site <http://www/jhu.edu/~gnisp>).

de la CITI Rev.3 et de la COPNI facilitera la mise en place de l'ICNPO tandis que l'expérience acquise à la faveur de l'utilisation de l'ICNPO peut contribuer utilement au processus de révision de ces deux nomenclatures. Dans la mesure où le niveau de détail de la CITI Rev.3 et de la COPNI est développé pour mieux prendre compte le secteur des institutions sans but lucratif, il sera d'autant moins nécessaire de faire appel à une classification ICNPO distincte. En particulier :

- Le développement du niveau de détail de quatre classes de la CITI Rev.3 — 8519 (autres activités pour la santé humaine), 8531 (activités d'action sociale avec hébergement), et 8532 (activités d'action sociale sans hébergement) et 9199 (activités associatives NCA) — autorise une précision considérablement accrue. Les nomenclatures nationales fondées sur la CITI Rev.3, mais plus détaillées, peuvent fournir certaines indications, tandis que le niveau de détail offert par la classification NAICS peut servir de modèle. Différents exemples figurent à l'annexe A5 ci-dessus.
- La mise en place de la COPNI au niveau des pays peut s'avérer également riche d'enseignement. Les descriptions des classes COPNI 01.0 (logement) et ICNPO 6200 (logement) sont identiques; les exemples de mise en application peuvent faire apparaître d'autres possibilités de rapprochement des deux nomenclatures. Il conviendrait de toute évidence de développer le niveau de détail du groupe 9.1 de la COPNI relatif au secteur des institutions sans but lucratif (services non classés ailleurs).
- Enfin, la description détaillée du secteur des institutions sans but lucratif peut sans doute être améliorée en développant la couverture des activités des ISBL dans la classification CPC et dans les nomenclatures connexes. Des travaux actuellement en cours sont consacrés à la définition des produits des industries de service et à leur classification; par exemple la mise au point du système NAPCS (*North American Product Classification System*). La prise en compte adéquate dans le cadre des travaux susmentionnés des caractéristiques des produits des institutions sans but lucratif est de nature à améliorer la couverture des ISBL dans la CITI Rev.3, dans la COPNI et dans l'ICNPO.

Extension de la frontière de production

A6.23 Bien que le compte satellite des ISBL présente des données sur les ISBL qui sont entièrement comparables avec celles du SCN, il met par ailleurs à profit la souplesse du compte satellite pour étendre la frontière de la production à la production non marchande des ISBL marchandes et à la production imputable aux apports de main-d'œuvre bénévole. La présentation des mesures tenant compte de ces frontières est examinée ci-dessous dans la section consacrée aux tableaux et aux rubriques correspondantes.

A6.24 *Production non marchande des ISBL marchandes.* Le SCN 1993 évalue la production de producteurs marchands d'après leur chiffre d'affaires, ce qui pose un problème pour l'évaluation de la production de ce que le SCN 1993 assimile aux ISBL marchandes; c'est-à-dire celles qui compensent l'excès de leurs dépenses de fonctionnement par des ventes sur le marché. Bien que la production marchande de ces ISBL soit comptabilisée, toute production non marchande réalisée par ces dernières n'est pas comptabilisée selon les conventions du SCN. Or, cette production non marchande peut être significative, puisque ces ISBL réalisent également une production soutenue par les dons de bienfaisance et par différents transferts qui n'apparaissent pas dans le chiffre d'affaires.

A6.25 Pour résoudre cette difficulté, il est recommandé dans le compte satellite des ISBL d'évaluer la production des ISBL marchandes qui couvrent partiellement leurs coûts par les contributions de bienfaisance et par divers dons, en procédant à la façon dont le SCN évalue la production des ISBL non marchandes, c'est-à-dire sur la base des dépenses de fonctionnement. Autrement dit, les dépenses associées à la production non marchande des ISBL marchandes doivent être ajoutées aux mesures de la production des ISBL. Lorsque les coûts sont supérieurs aux ventes, l'écart correspondant est considéré comme étant la mesure de la production non marchande. Toutefois, lorsque les ventes dépassent les coûts, la production non marchande est supposée égale à zéro.

A6.26 Conformément à notre principe général consistant à préserver l'utilisation actuelle du SCN, nous ajoutons à cet effet une colonne dans chacun des tableaux appropriés pour y inscrire la production non marchande des ISBL marchandes, ainsi que les autres données requises pour assurer leur comptabilisation complète. Les valeurs inscrites dans cette colonne sont définies sur la base du SCN, et majorées de la valeur imputée de la production non marchande des ISBL marchandes.

A6.27 *Main-d'œuvre bénévole.* Tel qu'indiqué ci-dessus, le SCN 1993 ne comptabilise pas la plupart des activités bénévoles. Or, la main-d'œuvre bénévole représente un facteur de production significatif pour nombre des institutions sans but lucratif, sinon pour la plupart. Dans beaucoup d'institutions de ce type, le temps qui leur est consacré à titre bénévole comporte une valeur supérieure à celle des contributions bénévoles sous forme monétaire. Certes, différentes institutions telles que les administrations publiques, et même les entreprises bénéficient du bénévolat, mais la plupart des activités bénévoles interviennent dans le cadre des institutions sans but lucratif.

A6.28 Puisque la main-d'œuvre bénévole est d'une telle importance pour la production des ISBL qui l'utilisent et pour leur aptitude à assurer le niveau et la qualité des services qu'elles fournissent, le compte satellite des ISBL doit impérativement refléter cette activité. Ce faisant, il en résultera une représentation plus complète des services effectivement produits et consommés dans l'économie et dans des secteurs particuliers. La prise en compte de l'apport de main-d'œuvre bénévole permet en outre d'effectuer des comparaisons plus précises de la structure des coûts et des facteurs de production entre les producteurs du secteur des institutions sans but lucratif et les producteurs des autres secteurs.

A6.29 L'extension effective de la frontière de la production de façon à inclure la valeur imputée du travail bénévole exige d'autres données que celles recueillies régulièrement et utilisées pour les besoins du SCN. Il faut, en particulier, obtenir des informations concernant le nombre d'heures travaillées à titre bénévole et le niveau de rémunération auquel il convient d'évaluer ces mêmes heures. Les enquêtes menées auprès des ménages ou auprès des ISBL proprement dites, permettent d'obtenir les informations requises concernant le nombre d'heures travaillées à titre bénévole au profit des ISBL. La procédure d'estimation recommandée consiste à évaluer les heures de bénévolat par la valeur moyenne brute des rémunérations dans la catégorie d'activités professionnelles correspondant aux travaux communautaires, aux services de bien-être et aux services sociaux, en tant que valeur indicative des rémunérations versées pour les activités effectivement exercées par les bénévoles.

A6.30 Conformément à notre principe général consistant à préserver l'utilisation actuelle du SCN, nous ajoutons à cet effet une colonne dans chacun des tableaux appropriés pour y inscrire la production non marchande des ISBL marchandes, ainsi que les autres données requises pour assurer leur comptabilisation complète. Les valeurs inscrites dans cette colonne sont définies sur la base du SCN, et majorées de la valeur imputée de la production non marchande des ISBL marchandes.

Informations détaillées concernant les paiements effectués par les administrations publiques

A6.31 Le compte satellite des ISBL doit mentionner en détail les transactions entre les ISBL et les administrations publiques, ces indications ne figurant pas normalement dans les tableaux du SCN. Ces données détaillées permettent de calculer une mesure globale des revenus des ISBL provenant des paiements du secteur public. Il s'agit des subventions et des contrats destinés à soutenir l'action d'activités ou de services institutionnels spécifiques, des transferts statutaires prescrits par la loi pour soutenir la mission générale ou les activités d'une institution; et, enfin, des bons d'échange et de différents paiements à des tiers c'est-à-dire, de paiements indirects de l'administration publique aux ménages afin de rembourser une autre institution au titre des services fournis à des particuliers.

A6.32 Cette mesure globale est parfaitement conforme à la propre conception des ISBL quant à leurs sources de financement. En outre, elle est précieuse d'un point de vue analytique puisqu'elle permet de saisir toutes les voies par lesquelles les pouvoirs publics mènent à bien leur action.

Tableaux du compte satellite des ISBL et rubriques correspondantes

A6.33 *Aperçu.* Les comptes économiques intégrés du SCN relatifs aux ISBLSM (et à d'autres secteurs) constituent le point de départ pour l'établissement des tableaux du compte satellite des ISBL. La séquence complète des comptes du SCN relatifs aux ISBLSM (et à d'autres secteurs) fournit la structure de base pour la plus grande partie du compte satellite des ISBL. Elle couvre la plupart des variables clés intéressantes et fournit une structure d'enregistrement cohérente et complète. Sauf indication contraire, la définition est pour toutes les variables celle figurant dans le SCN. Les tableaux correspondants sont présentés à l'annexe A2.

A6.34 Les exceptions concernent les variantes ayant pour effet d'étendre la frontière de la production de façon à inclure la production de la main-d'œuvre bénévole et la production non marchande desdites ISBL marchandes. Ces extensions sont appliquées à d'autres rubriques telles que la rémunération des salariés, les paiements de transfert et la consommation.

A6.35 *Structure générale des tableaux.* Le compte satellite des ISBL comprend six tableaux, la plupart constitués de plusieurs parties, reproduits à l'annexe A2. Les deux premiers représentent l'ensemble du secteur ISBL, tout d'abord sous une forme récapitulative (tableau 1) et ensuite classé par grand domaine d'activité selon la classification ICNPO (tableau 2). Les deux tableaux suivants répartissent les ISBL dans chacun des comptes sectoriels existants du SCN auxquels ils sont affectés suivant la pratique du système SCN; ils comptabilisent pour chaque secteur la composante ISBL, la composante non ISBL et le total, d'abord sous forme récapitulative (tableau III) puis, pour certaines variables, par activité ou par fonction (tableau IV). Ils peuvent donc faire office de feuille de calcul pour l'établissement des tableaux concernant l'ensemble du secteur ISBL. Le tableau V permet d'enregistrer différents indicateurs supplémentaires de la structure et de la production des ISBL. Enfin, le tableau VI récapitule sous une forme plus accessible à tous plusieurs variables importantes présentées dans d'autres documents du compte satellite.

A6.36 Les comptes économiques intégrés relatifs aux unités et aux secteurs institutionnels, qui figurent aux tableaux I et III, définissent le cadre de référence concernant aussi bien le secteur agrégé des ISBL que ses composantes, lesquelles sont également des composantes des secteurs classiques du SCN. Ce cadre de référence permet d'établir une correspondance entre un vaste ensemble de données relatives aux ISBL et celles concernant les autres secteurs, ainsi que l'économie dans son ensemble. La série de rubriques définies selon les conventions du SCN est parfaitement compatible avec ce système, tandis que celles qui se réfèrent à un autre cadre ajoutent de nouvelles variables de façon à inclure la production non marchande des ISBL marchandes, ainsi que la production de la main-d'œuvre bénévole.

A6.37 La classification croisée du SCN par branche d'activité et par secteurs institutionnels de positions du compte de production (CCIS) détaille au niveau des branches d'activité, dans chaque secteur, les données de production des comptes économiques intégrés. L'information fournie à partir de la classification CCIS est identique à celle qui figure dans les trois premières parties du tableau IV, bien que la présentation soit différente. La série de rubriques définies selon les conventions du SCN est parfaitement compatible avec ce système, tandis que celles qui se réfèrent à un autre cadre ajoutent de nouvelles variables de façon à inclure la production non marchande des ISBL marchandes, ainsi que la production de la main-d'œuvre bénévole.

A6.38 Les tableaux des dépenses de consommation finale obtenus à partir du questionnaire du SNC fournissent le cadre de référence permettant d'établir le tableau IV.4. La série de rubriques définies selon les conventions du SCN est parfaitement compatible avec ce système, tandis que celles qui se réfèrent aux autres cadres de référence ajoutent de nouvelles variables notamment la production non marchande des ISBL marchandes, ainsi que la production de la main-d'œuvre bénévole.

Bibliographie

- Ben-Ner, A., et B. Gui (1993). Introduction. Dans *The Non-Profit Sector in the Mixed Economy*. Ann Arbor, University of Michigan Press.
- Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale (1993). *Système de comptabilité nationale (1993)*. Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C. Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.94.XVII.4.
- Commission européenne (1996). *Système européen de comptes, SEC 1995*. Luxembourg, Office des publications officielles des communautés européennes.
- Gidron, Benjamin (1997). The evolution of Israel's third sector: the role of predominant ideology. *Voluntas*, vol. 8, n° 1.
- Hansmann, Henry (1996). *The Ownership of Enterprise*. Cambridge (Massachusetts) et Londres (Royaume-Uni), The Belknap Press of Harvard University Press.
- Johnson, Alice, and Dennis Young (1994). Defining the third sector: Romania. Discussion Paper Series of the Mandel Center for Non-Profit Organizations, Case Western Reserve University. Cleveland, Ohio.
- National Council of Voluntary Organisations, (1995). Feasibility study on obtaining information on the economic activities of non-charitable non-profit-making bodies. Londres.
- Organisation des Nations Unies (1990). *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, troisième révision 3*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.90.XVII.11.
- Organisation des Nations Unies (2000). *Classifications des fonctions des administrations publiques (COFOG); Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP); Nomenclature des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages (COPNI); Nomenclature des dépenses des producteurs par fonction (COPP)*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.00.XVII.6.
- Salamon, Lester M., et Helmut K. Anheier (1996). *The Emerging Non-Profit Sector*. Manchester, Manchester University Press.
- _____ (1997). Toward a common definition. In *Defining the Non-Profit Sector: A Cross-National Analysis*. Manchester et New York, Manchester University Press.
- Salamon, Lester M., Helmut K. Anheier, Regina List, Stefan Toepler, S. Wojciech Sokolowski and associates (1999). *Global Civil Society: Dimensions of the Non-Profit Sector*. Baltimore, Johns Hopkins Center for Civil Society Studies.
- Sokolowski, Wojciech (1994). Making friends in the market: the non-profit sector and market reform in Poland. Document présenté à la réunion semestrielle de l'International Society for Third-Sector Research, Pecs (Hongrie).
- Weisbrod, Burton A. (1988). *The Non-Profit Economy*. Cambridge (Massachusetts) et Londres (Royaume-Uni), Harvard University Press.

ANNEXE A7

Le travail dans le secteur sans but lucratif : Formes, modèles et méthodologies*

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1. INTRODUCTION	304
2. FORMES DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR SANS BUT LUCRATIF	305
2.1 Introduction.....	305
2.2 Travail rémunéré.....	307
2.3 Travail non rémunéré et bénévolat	312
3. CARACTÉRISTIQUES	318
3.1 Profil.....	318
3.2 Tendances	325
3.3 Difficultés en présence.....	327
4. MÉTHODOLOGIE	329
4.1 Mesure du travail rémunéré dans le secteur sans but lucratif.....	329
4.2 Evaluation du travail non rémunéré.....	340
5. RECOMMANDATIONS	346
BIBLIOGRAPHIE	347
APPENDICE A : BÉNÉVOLAT (PAR DOMAINES) [WORLD VALUES SURVEY, 1900-1993]	353
APPENDICE B : BÉNÉVOLAT (PAR DOMAINES) [EUROPEAN VALUES SURVEY, 1999]	371

* Rapport adressé à l'Organisation internationale du Travail (mai 2001), établi par Helmut K. Anheier, Eva Ollerweger, Christoph Badelt et Jeremy Kendall.

LE TRAVAIL DANS LE SECTEUR SANS BUT LUCRATIF : FORMES, MODÈLES ET MÉTHODOLOGIE¹

1. INTRODUCTION

Tandis que les institutions sans but lucratif représentent une part importante de l'emploi rémunéré dans certaines branches d'activité, en particulier dans les services sociaux ou les services de bien-être, elles utilisent par ailleurs l'essentiel de la main-d'œuvre bénévole (Salamon *et al.*, 1999; Ruhm et Borkoski 2000). Les bénévoles travaillent certes pour d'autres organisations, telles que les administrations publiques et même les entreprises, mais le travail bénévole est, pour l'essentiel, accompli au sein des institutions sans but lucratif, lesquelles font l'objet de dénominations variées : associations bénévoles, œuvres de bienfaisance, ou organisations non gouvernementales. Selon la définition du système de comptabilité nationale des Nations Unies, les institutions sans but lucratif sont des « entités créées dans le but de produire des biens et des services, dont le statut ne leur permet pas d'être une source de revenu, de profit ou d'autre gain financier pour les unités qui les établissent, les contrôlent ou les financent » (Nations Unies, 1993, 4.54). Les institutions sans but lucratif coexistent souvent et travaillent parallèlement (en concurrence ou en collaboration) avec d'autres secteurs formels (publics ou étatiques, et à but lucratif ou privé) dans de nombreux contextes, suivant une répartition sectorielle variable dans le temps et dans l'espace, comme d'un pays à l'autre (Anheier et Ben Ner, 1997).

Ces dernières années, le secteur sans but lucratif a connu un développement économique notable, avec des taux de création d'emplois nettement supérieurs à celui de l'économie dans son ensemble (Salamon *et al.*, 1999), s'élevant en moyenne à 24 % de 1990 à 1995 aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Belgique, en France, en Israël, et au Japon. Comme nous le verrons de façon plus détaillée ci-après, dans les pays de l'OCDE, le secteur sans but lucratif représente généralement quelque 7 % de l'emploi total équivalent plein temps, tandis que les chiffres relatifs aux économies en transition (2,2 %) et aux pays en développement (1,1 % pour l'Amérique latine) sont notablement inférieurs (Salamon *et al.*, 1999). Toutefois, le travail bénévole n'est pas pris en compte dans ces chiffres. D'après des estimations du travail bénévole fondées sur des enquêtes démographiques, la prise en compte du bénévolat augmenterait l'emploi total dans le secteur sans but lucratif d'environ 10 % dans les pays de l'OCDE, 3 % dans les pays en développement et de quelque 2 % en Europe centrale et en Europe de l'Est (Salamon *et al.*, 1999).

La méthodologie, comme la couverture et la qualité des données concernant le travail bénévole, sont nettement moins développées par comparaison à la mesure du travail rémunéré. Dans ce contexte, il semble logique d'étudier les aspects méthodologiques et d'examiner les informations disponibles permettant d'établir des comparaisons. On peut à cet effet analyser, faire contraster et comparer le travail dans le secteur sans but lucratif et dans les autres domaines, de façon à faire apparaître les clivages et les similitudes par rapport au secteur public et au secteur privé, au lieu de privilégier l'étude isolée des institutions sans but lucratif (voir Almond et Kendall 2000a, 205-210 pour un examen de l'élaboration de ce type de données comparatives tel qu'il en existe actuellement en Europe et aux Etats-Unis, et de la possibilité d'en obtenir une « valeur ajoutée » par comparaison aux données sectorielles extraites à l'issue de ce type de comparaisons).

¹ Dans le présent rapport, les termes sans but lucratif, bénévole et secteurs tiers (social) sont employés de façon interchangeable.

2. FORMES DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR SANS BUT LUCRATIF

2.1. Introduction

Dans le secteur sans but lucratif, on peut constater l'existence de nombreuses formes de travail (rémunéré, non rémunéré, typique/atypique). Les formes en question sont étroitement liées à un certain nombre de facteurs, non seulement le type d'économie (développée, en transition, en développement), la branche d'activité (services de santé et services sociaux, culture, éducation, défense d'intérêts politiques) et la situation géographique (zones urbaines, suburbaines, rurales), mais également la taille et l'ancienneté de l'institution considérée. Par exemple, des institutions sans but lucratif peuvent faire appel exclusivement à des collaborateurs bénévoles au début de leur cycle de vie et à un certain stade de leur développement créer des postes salariés. Généralement, ces institutions ont des collaborateurs rémunérés et non rémunérés, tant dans les fonctions de prestation de services (par exemple consultations, visites de compagnie, soins, collectes de fonds, conseils), que de gestion (participation aux conseils d'administration, régisseurs).

Il existe certes différentes formes mixtes de travail dans le secteur sans but lucratif, mais la distinction entre le travail rémunéré et non rémunéré constitue l'un des principaux éléments de différence quant à la structure et au profil de l'emploi dans ces institutions. D'un point de vue économique, le niveau de référence théorique est néanmoins le *taux du salaire d'équilibre*. A l'instar des formes mixtes du travail rémunéré et non rémunéré, le travail bénévole est en substance une collaboration offerte à des niveaux de rémunération inférieurs au taux du salaire d'équilibre. Il s'agit simplement de procéder à une délimitation et de choisir un élément de référence permettant de considérer une activité donnée comme une combinaison de travail rémunéré et non rémunéré, ou comme un travail fourni à un niveau de rémunération inférieur à celui auquel des employés pourraient ou devraient prétendre en fonction du taux du salaire d'équilibre, compte tenu de leur situation sur le marché du travail. Dans la plupart des cas, pour des raisons pratiques, l'existence d'un contrat de travail entre employeur et employé constitue un élément de référence pour déterminer le type de collaboration dont il s'agit, alors que le taux du salaire d'équilibre est souvent difficile à établir, en particulier, dans le secteur sans but lucratif, comme dans le secteur public. Alors que les modalités d'un travail rémunéré sont définies dans un contrat (salaire, temps de travail et divers aspects, notamment avantages sociaux), tel n'est pas le cas en règle générale du travail non rémunéré. Par conséquent, le bénévolat s'apparente non seulement à un travail soit non rémunéré, soit rémunéré au-dessous du taux du salaire d'équilibre, mais il constitue en maintes circonstances un travail informel, dans la mesure où il n'est pas régi par un contrat entre un employeur et un employé.

Les formes mixtes de travail rétribué et non rétribué se présentent sous des aspects multiples, et se caractérisent par une fréquence et une flexibilité croissantes, tandis que les marchés de l'emploi manifestent une créativité apparemment accrue (et de moins en moins restreinte par la législation du travail et par l'action des syndicats) et ce dans les pays développés comme dans les pays en développement et en transition, pour trouver des combinaisons inédites de ces deux types de collaboration. Aussi, la ligne de démarcation entre activités rétribuées et non rétribuées devient-elle nettement moins visible. Etant donné que le travail non rémunéré existe essentiellement au sein des institutions sans but lucratif, la question revêt une importance particulière dans ce secteur. Les pages qui suivent traiteront donc séparément du travail rétribué et du travail non rétribué, bien qu'il soit difficile de maintenir une distinction trop stricte, en raison de l'importance grandissante des zones intermédiaires entre le « pur » travail rémunéré et le « pur » bénévolat.

De façon très générale, le fait de consentir à travailler sans rémunération monétaire ou pour une rémunération inférieure au taux du salaire d'équilibre est très souvent associé à l'hypothèse selon laquelle les personnes qui travaillent dans le secteur sans but lucratif sont particulièrement motivées à cet effet et se « vouent » aux causes, aux missions et aux objectifs de l'institution. En particulier, les universitaires qui s'intéressent au bénévolat ont mis au point des argumentaires théoriques dans le cadre de leurs disciplines respectives. Par exemple les économistes ont situé les choix de bénévolat dans un contexte de consommation, d'investissement et de recherche (Knapp 1995; voir également Freeman 1997). Les so-

ciologues pour leur part ont pris en considération l'aspect investissement humain, mais l'ont interprété en termes de « travail productif » exigeant un capital humain, de comportement collectif exigeant un capital social et de comportement à vocation éthique exigeant un capital culturel » (Wilson et Muick, 1997). Sokolowski (1996) met en rapport bénévolat et militantisme social d'une part (par exemple la défense de l'environnement) et promotion des intérêts politiques et éthiques liés à une catégorie professionnelle d'autre part (par exemple bénévolat de médecins auprès de conseils communautaires de santé ou de juristes offrant bénévolement leurs services).

De l'avis des chercheurs qui s'intéressent aux différences salariales sectorielles sur le marché du travail *rémunéré*, ce caractère distinctif peut également se justifier par d'autres facteurs de type plus structurel ou institutionnel, *de jure ou de facto*. Certains font valoir la présence de rémunérations plus élevées et de meilleures conditions dans le secteur sans but lucratif, tandis que d'autres laissent entendre que les rémunérations *plus faibles* et les conditions moins avantageuses y sont sans doute fréquentes (évidemment, ce phénomène est également observable dans le secteur à but lucratif). Aux termes d'une étude des publications disponibles concernant la rémunération et différents aspects des indicateurs de la qualité du travail, Almond et Kendall (2000d) résument comme suit la situation :

« L'importance et le sens de [tout écart sectoriel en termes de rémunération et de qualité du travail] renvoient à une combinaison de facteurs, notamment le libre choix de travailleurs ayant décidé de s'engager de façon disproportionnée dans le secteur communautaire, des combinaisons très variables d'un secteur à l'autre en matière de motivations intrinsèques et extrinsèques; un équilibrage différent des avantages salariaux et non salariaux; des organisations de carrière dissemblables et enfin, des positions de négociation différentes, notamment en ce qui concerne la rémunération. »

Pour ces auteurs, un certain nombre d'arguments militent en faveur de l'existence d'un ensemble spécifique de caractéristiques qualitatives du travail sans but lucratif (suite à l'étude des données concernant le Royaume-Uni, à différents niveaux, notamment au niveau économique, au niveau des branches touchant à l'économie sociale et dans certaines catégories d'employés en rapport avec ce secteur).

Toutefois, en règle générale, les données concrètes à l'appui de différences systématiques des rémunérations et des conditions de travail d'un secteur à l'autre, notamment une fois éliminées les différences quant à la répartition par taille, par branche d'activité et par activité professionnelle, sont rares (voir également Leete, 2001). Cela tient en partie à l'absence de différenciation appropriée dans les statistiques de main-d'œuvre entre certaines formes de travail et de rémunération (par exemple traitement, avantages sociaux), dans la mesure où il s'agit de la main-d'œuvre rémunérée. Par contre, le travail non rétribué est généralement laissé de côté, car les activités régulières et à grande échelle de collecte de données relatives au travail rémunéré ne sont pas parallèles à des activités équivalentes axées sur la main-d'œuvre bénévole. Par conséquent, comme nous l'expliquons de façon plus détaillée ci-après, les informations disponibles concernant le bénévolat s'appuient essentiellement sur les enquêtes démographiques.

2.2. Travail rémunéré

Formes habituelles

Le travail classique est généralement défini comme un travail salarié à plein temps, faisant l'objet de contrats à durée indéterminée, avec des heures de travail réglementées, moyennant le versement régulier d'un salaire ou d'un traitement, et faisant l'objet de certaines mesures de protection de l'emploi (Tálos 1999, 417). On utilise également à cet effet l'expression « emploi permanent ». La plupart des pays utilisent cette notion de travail à plein temps régulièrement rémunéré comme élément ou cadre de référence des conventions de sécurité sociale, notamment comme base de calcul des prestations de sécurité sociale.

On peut citer parmi les principales caractéristiques des formes classiques de travail rémunéré dans le secteur sans but lucratif :

- Un certain niveau de traitement ou de salaire;
- Un niveau minimum de protection sociale; et
- Certains avantages sociaux.

En revanche, une ou plusieurs de ces caractéristiques sont absentes de la plupart des formes atypiques de travail rémunéré et de presque toutes les formes de travail non rémunéré. Il existe cependant d'importantes différences entre les pays dans lesquels la version standard du modèle classique de travail est observée et strictement mise en œuvre.

Formes atypiques

La notion de travail « classique (permanent) » constitue également la base de référence du travail effectué dans le secteur sans but lucratif. Toutefois, les formes de travail dites « atypiques » sont apparemment de plus en plus répandues, non seulement dans le secteur sans but lucratif, mais aussi dans le secteur à but lucratif. (Delsen 1995, 54). Simultanément, des chercheurs comme Delson (1995) signalent que l'importance des formes atypiques observées dans le secteur sans but lucratif semble augmenter plus rapidement et plus brutalement, du moins en proportion. Cela s'explique notamment par le taux traditionnellement plus faible de syndicalisation observé dans les institutions sans but lucratif (voir Anheier et Seibel, 2001, chapitre 4). Cela tient en outre à la plus forte proportion de postes récemment créés par comparaison au bassin d'emplois existant, puisque le secteur sans but lucratif a connu ces dernières années une croissance disproportionnée (Salamon *et al.*, 1999).

Au cours des dix aux vingt dernières années, la persistance et, dans nombre de cas, le développement des formes de travail dites « atypiques² » ou le travail « non conventionnel ». Ainsi, un travail atypique est plus facile à définir par ce qu'il n'est pas, que par ce qu'il est effectivement; cette notion recouvre de nombreuses formes de travail qui s'écartent de la norme classique du « plein emploi » des Etats-Unis, comme de la source type de revenus de la période d'après guerre. La notion de travail atypique inclut le travail temporaire, le travail à temps partiel, les programmes de création d'emplois et de formations connexes, les emplois parallèles et les emplois multiples, les emplois associés à une activité indépendante, les emplois protégés, les emplois rémunérés en liquide et les emplois informels, notamment les emplois à la limite de l'économie souterraine, dont la légalité est douteuse ou ambiguë et enfin, de nombreuses autres formes. Cette hétérogénéité ne permet guère de tirer des conclusions générales; enfin, lorsqu'il s'agit d'un travail atypique dans le secteur sans but lucratif, lui-même un parfait exemple de secteur extrêmement diversifié et hétérogène, les généralisations sont encore plus risquées, compte tenu du peu d'études consacrées à ce sujet jusqu'à présent.

Certains chercheurs ont eu tendance à assimiler le travail atypique au travail précaire. Pour Rodgers (1989), par exemple, un travail sûr est avant tout rémunéré régulièrement et en permanence par un salaire, tandis que d'autres formes de travail deviennent précaires dans la mesure où elles s'écartent de cette norme établie. Il distingue plusieurs aspects de la précarité, par exemple le degré d'assurance d'un travail permanent, le contrôle exercé sur le travail, ainsi que l'étendue des prestations sociales et de la protection juridique et, enfin, la régularité des revenus salariaux. Pour Rodgers « la notion de précarité est synonyme d'instabilité, d'absence de protection, d'insécurité et de vulnérabilité sociale ou économique » (1989, 3). La combinaison de ces facteurs définit le degré de précarité des emplois; les emplois se différencient, notamment par leur degré de précarité, mais aussi par la nature particulière de cette précarité, en fonction des facteurs spécifiques impliqués.

Bien que de nombreux emplois atypiques soient précaires, cela n'est pas nécessairement le cas pour tous. Dans les pays de l'OCDE, le travail à temps partiel au-delà d'un certain seuil, par exemple, est

² La notion de « travail atypique » s'est répandue progressivement sous différentes appellations, telles que « emploi atypique », « travail ou emploi non classique », ou « emploi occasionnel » (« l'expression emploi occasionnel a été forgée (...) pour décrire l'éventail des relations de travail qui sont apparues pour répondre à la nécessité pour les employeurs de proposer des conditions de travail souples, afin de limiter les frais de main-d'œuvre dans le contexte de l'économie mondiale. Cette expression englobe généralement le travail à temps partiel, le travail temporaire, le travail sur demande et le travail contractuel. » (Grunewald, 1995, 725).

souvent stable et comporte des avantages sociaux. Plus généralement, les relations de travail reflètent l'évolution des besoins sociaux économiques, en dépit de la diversité apparente du caractère fragmentaire et de la sensibilité à des intérêts partiels des changements observés. Néanmoins, nombre de ces changements créent apparemment de nouvelles vulnérabilités ou rétablissent semble-t-il des vulnérabilités anciennes (Rodgers, 1989, 1).

Une partie du travail atypique est concentrée principalement au sein du secteur à but lucratif ou dans les activités connexes, notamment la plupart des emplois informels et des emplois dans l'économie parallèle, ainsi que la plupart des emplois occasionnels, saisonniers, temporaires ou occupés par du personnel d'agence (Almond et Kendall, 2000b). Les travailleurs migrants de l'agriculture, les travailleurs saisonniers du secteur de la vente au détail, sont autant d'exemples marquants, sans oublier des phénomènes tels que le travail intérimaire et le travail clandestin. Parmi les formes les plus courantes de travail atypique, présentes semble-t-il de façon disproportionnée dans le secteur sans but lucratif, figurent le travail à temps partiel, les deuxième et troisième activités, le travail temporaire, les emplois comportant un nombre élevé d'heures supplémentaires non rémunérées et les emplois protégés (les données disponibles proviennent essentiellement des Etats-Unis et du Royaume-Uni, voir Almond et Kendall, 2000b et la bibliographie correspondante).

► ***Le travail à temps partiel (aspect temporel : nombre d'heures de travail fournies pendant une certaine période de temps)***

La notion de travail à temps partiel peut faire l'objet de différentes définitions. Il peut s'agir de l'ensemble des travailleurs dont l'horaire de travail normalement convenu se situe en moyenne au-dessous des normes légales habituelles, ayant fait l'objet d'un accord collectif. Ces normes varient d'un pays à l'autre, mais dans la plupart des cas la limite est comprise entre 30 et 40 heures par semaine. Le travail à temps partiel n'implique pas nécessairement de précisions quant à la régularité et à la fréquence de travail, ni quant à la durée du contrat.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, le secteur sans but lucratif se caractérise par une proportion plus élevée du travail à temps partiel par comparaison au secteur public et au secteur à but lucratif, phénomène étroitement lié à la proportion supérieure à la moyenne des emplois féminins dans le cas des institutions sans but lucratif. Anheier et Seibel (2001) signalent par exemple que le secteur sans but lucratif allemand se classe à un niveau très élevé pour la proportion d'emplois à temps partiel et se caractérise par une plus forte proportion d'employées féminines, par comparaison à tout autre secteur. Sur un marché du travail allemand relativement rigide, le secteur sans but lucratif semble avoir eu la réaction la plus forte aux modifications survenues au cours des deux dernières décennies en matière de demande de main-d'œuvre. Au cours des années 1990, la part du travail à temps partiel dans le secteur sans but lucratif allemand était de 30 %, contre 16 % pour l'ensemble de l'économie. Si l'on étudie l'évolution dans le temps, le travail à temps partiel a augmenté notablement, en termes absolus comme en termes relatifs, au sein du secteur sans but lucratif. Globalement, le secteur des services commerciaux et le secteur sans but lucratif présentent les taux de croissance les plus élevés quant au nombre d'emplois à temps partiel ajoutés à l'économie ouest-allemande de 1970 à 1990. Toutefois, le secteur sans but lucratif comptait certes la plus forte proportion d'emplois à temps partiel vers la fin des années 1980, mais il a été dépassé à cet égard par le secteur des services commerciaux : dans ces deux secteurs cependant trois emplois sur dix sont à temps partiel, contre 1,5 sur dix pour l'ensemble de l'économie.

Les femmes représentent 69 % de la main-d'œuvre du secteur sans but lucratif allemand, par comparaison à 39 % pour l'économie dans son ensemble. Ces dernières années, l'emploi féminin s'est globalement développé dans l'ensemble de l'économie; néanmoins, dans le secteur sans but lucratif, cette augmentation est venue accroître un taux déjà relativement élevé d'emplois féminins.

L'origine de la prédominance de l'emploi à temps partiel dans le secteur sans but lucratif n'est pas sans rapport avec la qualification du travail. Les trois dernières décennies ont permis d'observer des modifications notables du niveau d'instruction et du niveau de compétence de la main-d'œuvre allemande, caractérisées par une diminution générale des emplois manuels non qualifiés et qualifiés dans les secteurs industriels traditionnels. Le secteur sans but lucratif, dont le nombre de collaborateurs a

augmenté de pratiquement 100 %, fait apparaître des accroissements exceptionnellement élevés du nombre d'emplois de bureau et d'apprentis, ces derniers faisant l'objet par définition de programmes de formation et de qualification professionnelles. En 1990, deux emplois sur trois dans le secteur sans but lucratif étaient des emplois de bureau, proportion dépassée uniquement dans le secteur des banques et des assurances. De manière analogue, seul le secteur de la construction comportait une plus forte proportion d'apprentis et de stagiaires par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre, dénotant ainsi le niveau élevé de la participation des institutions sans but lucratif au développement des compétences et à la formation, notamment dans le domaine des services sociaux et des soins de santé.

En fait, on peut néanmoins imaginer qu'une partie du travail classé sous la rubrique apprentissage et stages dissimule une forme spéciale de temps partiel observée dans plusieurs pays : le travail dit « marginal ». Il s'agit du travail défini en tant que tel parce qu'il reste en deçà de certaines limites d'horaires ou de rémunération. Dans les pays de l'OCDE, ces limites sont généralement comprises entre 12 et 19 heures par semaine ou encore de 250 euros environ de rémunération mensuelle. Ces travailleurs sont souvent délaissés par la plupart des formes de protection sociale, du fait que celles-ci exigent habituellement un niveau minimum d'engagement en termes d'horaires ou de moyens. La législation de l'Union européenne applicable aux Etats membres fixe à présent un certain nombre de seuils d'ouverture de droits, les autres étant néanmoins laissés à l'initiative de chaque pays, avec des variations importantes en fonction des traditions, des idéologies et des cultures nationales. Autrement dit, nombre d'entre eux assument leurs propres risques, sans intervention de l'Etat. Tel qu'indiqué plus haut, beaucoup d'emplois marginaux semblent concentrés dans le secteur à but lucratif, des cas étant néanmoins signalés par ailleurs dans le secteur sans but lucratif, en particulier dans le domaine de la santé et des services sociaux. Plus précisément, les efforts déployés par les Etats membres de l'Union européenne pour réduire le chômage des jeunes et renforcer les qualifications ont créé de nombreux emplois « marginaux » au sein des institutions sans but lucratif.

► **Travail temporaire (contrat à durée déterminé; aspect temporel : durée du contrat)**

Le travail temporaire est difficile à définir car il se présente sous différentes formes (par exemple contrats à durée déterminée, contrats occasionnels ou saisonniers, travail temporaire par l'intermédiaire d'agences spécialisées, etc.). Si, pour la plupart des auteurs, le travail temporaire implique des contrats à durée déterminée, il n'en existe toujours pas de définition théorique uniforme pour les besoins des statistiques. Par exemple, si l'on tient compte des contrats officiels d'apprentissage, les chiffres augmentent. Du point de vue du fonctionnement du marché du travail, cette forme de travail se situe à la marge, puisqu'elle affecte exagérément le nombre de nouveaux venus sur le marché du travail et ceux qui reviennent à la suite d'une période de chômage (Marshall, 1989, 30ff). Les personnes qui travaillent à temps partiel sont également davantage susceptibles d'occuper des emplois faisant l'objet de contrats à durée déterminée que ceux qui travaillent à plein temps (Emploi et fonds social européen, 1999, 41).

La conclusion de contrats de travail temporaire est parfois avantageuse pour les employés (Casey 1988). Toutefois, Delsen et Huijgen (1994) font valoir expressément que la demande de travail temporaire émane davantage des employeurs désireux d'adapter étroitement la main-d'œuvre employée aux fluctuations saisonnières et cycliques de la demande. Par conséquent, les facteurs liés à la demande (par exemple situation économique, importance du secteur des services) semblent avoir un rôle plus déterminant quant au développement du travail temporaire, plutôt que les facteurs liés à l'offre (par exemple préférence des employés, taux de participation des femmes).

A l'inverse des conclusions tirées des données allemandes mentionnées ci-dessus, il ressort des observations faites au Royaume-Uni que le travail temporaire est en réalité encore plus répandu dans le secteur public que dans le secteur sans but lucratif, et ce dans une mesure qui correspond sans doute aux mesures de quasi-libéralisation du secteur public qui ont vraisemblablement été plus profondes et plus amples que dans les autres pays européens. L'existence des emplois temporaires dans le secteur sans but lucratif s'explique vraisemblablement par les facteurs de production classiques du marché du travail mentionnés plus haut, mais peut en fait refléter également la taille généralement plus petite des institutions sans but lucratif dans de nombreux pays, qui limite leur aptitude à proposer des emplois stables, comme c'est le cas au Royaume-Uni (Almond et Kendall, 2000a). De même, des facteurs

institutionnels propres au secteur ou des facteurs politico-économiques expliquent sans doute certaines caractéristiques comme dans le cas allemand, où le rôle des syndicats (qui ont souvent largement contribué à renforcer la sécurité de l'emploi) a été limité.

► **Activité indépendante**

L'activité indépendante doit être distinguée de l'entrepreneuriat³ en tant que tel. Le statut de travailleur indépendant peut être avant tout fonction des régimes juridiques et fiscaux en vigueur et par ailleurs, des perspectives ou des motivations liées au choix de ce statut et non à celui de salarié (Emploi et Fond social européen 1999, 44). Les « nouveaux » travailleurs indépendants dans les économies en transition (mais aussi dans les pays de l'OCDE), indépendamment du fait qu'ils travaillent pour une institution à but lucratif ou sans but lucratif, sont souvent des travailleurs atypiques, dont la protection sociale est réduite voire inexistante (par exemple enseignants travaillant pour des institutions assurant une formation complémentaire, qui exercent souvent une activité indépendante, bien que leur statut réel s'apparente davantage à celui d'un employé atypique qu'à celui d'un entrepreneur). Dans les pays comme la Pologne, le nombre de personnes travaillant réellement dans le secteur sans but lucratif est supérieur au nombre d'employés indiqué dans les statistiques officielles, étant donné que ceux qui travaillent dans les institutions sans but lucratif ont le statut de consultants ou de travailleurs indépendants, afin de réduire les coûts liés aux prestations sociales etc.

► **« Emploi protégé »**

L'emploi protégé est une forme relativement rare de travail. Les personnes « difficiles à placer » sur le marché du travail (pour différentes raisons, notamment handicapés, ou chômeurs de longue durée) travaillent au sein d'institutions spéciales qui ont été créées dans le but d'offrir des possibilités d'emplois protégés. Dans beaucoup de pays, en priorité le secteur sans but lucratif, mais aussi le secteur public et également les entreprises commerciales, offrent des possibilités aux personnes victimes de différentes incapacités, notamment physiques et sensorielles. Pour ces entreprises, il s'agit soit de leur activité centrale, soit de façon plus fortuite d'une activité menée dans le cadre de programmes de « création d'emplois », ou de « formation à l'emploi », généralement soutenus par les pouvoirs publics pour faire face aux problèmes de chômage rencontrés dans l'ensemble de la main-d'œuvre en période de crise économique et d'ajustement structurel. Les employés en question ont souvent un statut légèrement ambigu. Au Royaume-Uni, l'un des cinq pays pour lesquels on dispose de données systématiques, les programmes de ce type dans le secteur sans but lucratif font apparaître des nombres *absolus* plus faibles, mais une *proportion* relative plus élevée de l'ensemble des travailleurs susceptibles de bénéficier d'emplois protégés.

► **« Activités parallèles et emplois multiples »**

Il ressort des données européennes que les emplois multiples sont de plus en plus fréquents dans certains contextes, le Royaume-Uni comptant parmi les pays dont la proportion d'emplois de ce type est particulièrement élevée. En l'occurrence, un échantillon limité de données laisse à penser qu'un nombre disproportionné de personnes exerçant une activité parallèle ont leur activité principale dans le secteur sans but lucratif (voir Almond et Kendall, 2000a, 217-218).

2.3. Travail non rémunéré et bénévolat

Comme on peut le prévoir, les notions de bénévolat et de bénévole varient d'un pays à l'autre et sont étroitement liées à différents aspects culturels et historiques. Avant de passer aux aspects plus spécifiquement économiques, il est intéressant d'examiner brièvement quelques-uns des facteurs sociologiques qui conditionnent la signification, les formes et les caractéristiques du bénévolat. Le bénévolat, au sens britannique

³ Forme très répandue de travail dans certaines branches d'activité, l'entrepreneuriat résulte souvent de la décision de s'établir à son compte. Les entrepreneurs ne sont pas des employés, mais des employeurs de telle sorte que cette forme d'activité n'est pas examinée de façon détaillée dans le cadre de la présente étude.

et américain, le volontariat français, le volontariato italien, le frivillig verksamhet suédois ou le Ehrenamt allemand n'ont évidemment pas la même histoire et leurs connotations culturelles et politiques ne sont pas les mêmes (voir Anheier et Salamon, 1999).

En Australie ou en Grande-Bretagne, le bénévolat est étroitement lié à la notion de secteur bénévole; c'est-à-dire une partie de la société considérée comme distincte, tant du secteur des entreprises, que du secteur légal des administrations étatiques et publiques. Cette notion de bénévolat a son origine dans les idées de société autonome, en dehors du cadre étatique, définies dans la philosophie de Locke. Société civile et action bénévole trouvent également des échos dans la pensée des philosophes des Lumières écossais, bien que leur expression la plus éloquente figure dans l'ouvrage d'Alexis de Tocqueville intitulé *De la démocratie en Amérique*. Pour Tocqueville, le bénévolat et les organismes bénévoles deviennent les pierres angulaires d'une communauté démocratique effective dans laquelle un secteur bénévole protège la société de la tyrannie exercée par la majorité. Le lien entre bénévolat et démocratie a imprégné profondément la culture américaine et la perception nationale de sa propre identité politique.

Dans les autres pays cependant, la notion de bénévolat est encore différente et met l'accent sur le service collectif au profit du bien public. Le mot allemand *Ehrenamt* (ou charge honoraire) illustre parfaitement cette tradition. Au XIX^e siècle, la modernisation de l'administration et le développement d'un service civil efficace et professionnel dans le cadre d'un Etat autocratique, d'après le réformateur Lorenz von Stein, ont conféré un rôle spécifique au bénévolat : un service bénévole au sens d'une tutelle des associations et des fondations; ces fonctions devenant le domaine réservé d'une classe moyenne urbaine en expansion (Pankoke, 1994; Anheier et Seibel, 2001). Un vaste réseau d'associations et de fondations est apparu au milieu et vers la fin du XIX^e siècle, qui faisait souvent appel à un personnel salarié, mais dirigé et géré par des bénévoles. Or, contrairement aux Etats-Unis, la notion allemande de bénévolat en tant que système de « responsables honoraires » est apparue dans le cadre d'une société encore fondamentalement autocratique, où les institutions démocratiques locales et nationales restaient sous-développées. Cette fonction tutélaire du bénévolat a été progressivement dissociée des autres activités liées au service bénévole, notamment l'aide aux démunis, les visites de malades ou l'assistance scolaire; ces dernières activités bénévoles sont restées du domaine de l'église et de plus en plus ont commencé par ailleurs à relever du nouveau mouvement des travailleurs pendant la période de l'industrialisation.

Il importe de souligner qu'au moins au point de vue de leur évolution culturelle et historique, les conceptions du bénévolat ne sont généralement pas liées au marché du travail, ni au travail rémunéré. En réalité, le bénévolat est perçu en rapport avec le bien public, la participation sociale, la mobilisation politique et les services rendus à la communauté. Le lien entre bénévolat et travail rémunéré est d'origine relativement récente, et particulièrement net dans les pays confrontés à des taux de chômage élevés, notamment le chômage des jeunes (France, Italie, Espagne).

Le bénévolat est lié non seulement à des traditions nationales différentes, mais aussi à l'autoperception d'institutions sans but lucratif plus importantes, telles que la Croix-Rouge: le service bénévole y est étroitement lié aux notions d'humanité, d'impartialité, d'indépendance, d'unité et d'universalité l'un des sept principes fondamentaux du mouvement de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge (IFRC 1993, 1999). Ce mouvement définit les bénévoles comme des « personnes qui offrent des services hors du cadre d'un emploi rémunéré et au-delà des responsabilités normales de façon à apporter une contribution sous différentes formes, sans escompter de profit ou de récompense, et qui sont convaincues que leurs activités sont profitables pour la communauté, tout en leur apportant une satisfaction personnelle » (IFRC 1993).

L'Organisation des Nations Unies propose une définition plus large du bénévolat comme étant « l'action menée par des particuliers sans perspective de profit, de rémunération et de carrière pour le bien-être de leurs voisins et de la société dans son ensemble » (Nations Unies, 1999) suivant une définition assez générale, qui englobe l'auto-assistance mutuelle et de nombreuses formes d'actions collectives. Les Nations Unies considèrent le bénévolat essentiellement en termes de services « le service bénévole est plus indispensable que jamais puisqu'il répond à des préoccupations prioritaires dans le domaine social, économique et culturel comme en ce qui concerne l'aide humanitaire et le maintien de la paix » (1999, 2).

Comment les sciences sociales envisagent-elles le bénévolat ? Du point de vue de l'économie, le travail bénévole est une notion plutôt problématique, en l'absence de prix du marché permettant de déterminer sa valeur en fonction des fluctuations de l'offre et de la demande. Le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN) est un exemple typique, puisqu'il considère le travail bénévole comme une activité non marchande, exactement comme le travail domestique, ou encore les activités de loisirs telles que le jardinage.

De ce fait, les données systématiques concernant le bénévolat sont relativement rares au niveau international; pratiquement aucun bureau de statistique ne recueille de données sur le bénévolat dans le cadre de ses activités permanentes régulières de présentation de statistiques. Conscients du caractère un peu simpliste du traitement du SCN, Chadeau et Roy (1986) suggèrent de classer les activités économiques dans les cinq catégories suivantes :

1. Activités rémunérées, déclarées et normalement prises en compte dans les statistiques officielles;
2. Activités rémunérées, légales ou non, mais non déclarées;
3. Activités non rétribuées et destinées à des parties extérieures aux ménages;
4. Activités non rétribuées à l'intérieur des ménages et
5. Autres activités.

Afin de calculer la valeur imputée du travail bénévole, les chercheurs en sciences sociales s'appuient normalement sur les données provenant d'échantillons de population (on trouvera ci-dessous un examen plus détaillé de ces questions). A cet effet, les deux éléments clés sont le nombre de bénévoles de l'échantillon et le nombre d'heures de travail bénévole de chacun d'eux. La proportion de bénévoles est ensuite extrapolée à l'ensemble de la population adulte, de façon à obtenir le nombre total de bénévoles, lequel ensuite est multiplié par le nombre moyen d'heures de bénévolat. Enfin, le nombre total d'heures travaillées à titre bénévole est multiplié par une valeur monétaire ou un niveau de salaire fictif, de façon à obtenir la valeur imputée des heures totales travaillées à titre bénévole. On détermine ainsi la valeur de substitution des heures de bénévolat; d'autres approches sont toutefois également possibles (Archambault *et al.*, 1998).

La troisième catégorie mentionnée par Chadeau et Roy (1986) présente un intérêt particulier et comprend toutes les activités non rétribuées exercées pour le compte d'une entité économique autre que le ménage proprement dit. Ces activités non marchandes sont distinguées aussi bien des activités d'aide mutuelle que des différentes formes de troc. Le travail bénévole est un travail dans la mesure où il diffère d'un loisir; il est bénévole et se distingue par conséquent du travail rémunéré. La distinction objective entre travail bénévole et loisir repose sur le critère de la tierce partie (Hawrylyshyn, 1977), c'est-à-dire par le fait que certaines activités ne sont pas marchandes, puisque « une personne ne peut pas les faire exercer à sa place par une autre » (Nations Unies, 1993, 6.16). Par exemple, un club sportif peut soit engager un entraîneur rémunéré, soit demander à quelqu'un de se charger de cette tâche à titre bénévole. Or, si les membres du club choisissent de pratiquer un sport comme le tennis, ils ne peuvent rémunérer un tiers pour jouer avec eux, sans perdre les avantages du jeu (plaisir du jeu). La participation des membres est donc un loisir, et l'entraînement un travail. De manière analogue, la présence à un rassemblement de défenseurs de l'environnement constitue une participation, tandis que l'organisation de ce rassemblement sans rétribution constitue un travail de bénévolat.

D'un point de vue subjectif néanmoins, cette distinction n'est pas toujours claire, comme le signale Archambault *et al.* (1998). Ainsi, les motivations et les dispositions personnelles peuvent être source de malentendus, en particulier lorsque le bénévolat est associé à des fonctions de défense des droits : puis-je payer quelqu'un pour visiter des malades ou des handicapés à ma place ? Une autre source de confusion vient de l'amalgame entre les membres et les bénévoles. Par exemple, traditionnellement, la Croix-Rouge n'a pas réellement dissocié les membres des bénévoles, comme nombre de partis politiques et d'organisations sociales.

La distinction entre travail bénévole et travail rémunéré est plus facile : le statut des bénévoles se distingue nettement de celui des salariés, bien que les formes de travail atypiques tendent de plus en

plus à estomper les différences (voir ci-dessus). De ce fait, il existe des situations intermédiaires entre le travail ne donnant lieu à aucune rétribution et le travail rétribué au prix du marché. Par exemple, les bénévoles, notamment lorsqu'ils travaillent au conseil d'administration bénéficient souvent d'un remboursement de leurs dépenses connexes et parfois d'une rémunération en nature. De manière analogue, les grandes institutions sans but lucratif en Allemagne offrent à leurs bénévoles des avantages en matière d'assurance santé et d'assurance contre les accidents, tandis que certaines œuvres de bienfaisance paient les cotisations de retraite de leurs collaborateurs opérant à l'étranger à titre bénévole.

En revanche, certains collaborateurs rémunérés travaillent pour des salaires inférieurs aux taux du marché. Cette situation tient à différentes raisons. D'une part, les salariés peuvent soutenir la finalité de l'institution sans but lucratif (par exemple aide humanitaire, protection de l'environnement, mouvement pour la paix) et ne pas demander une rémunération au niveau du marché. Qui plus est, ils peuvent considérer le bénévolat comme un investissement permettant d'acquérir de l'expérience et des compétences, ce qui est généralement le cas des apprentis dans nombre de pays européens (voir l'exemple des apprentis et des stagiaires dans le cas de l'Allemagne). Ils peuvent également être invités à accepter des salaires plus bas en raison des imperfections du marché du travail. Tel est le cas dans les pays en butte à des difficultés structurelles de chômage tels que l'Espagne ou la France, mais aussi dans pratiquement tous les pays en développement où des fractions importantes de la population travaillent dans une « zone floue » intermédiaire entre main-d'œuvre rétribuée et non rétribuée. Certainement, ces différents exemples dépassent la définition la plus étroite du bénévolat.

Formes typiques de bénévolat

Le bénévolat est la forme la plus courante de travail non rétribué, au sein du secteur sans but lucratif, comme l'admettent de plus en plus les universitaires comme les responsables politiques (un tour d'horizon de cette question figure dans Anheier et Salamon, 1999). Aussi, existe-t-il un certain nombre de définitions, notamment :

- Donner de son temps pour aider les autres sans rétribution monétaire (définition utilisée aux Etats-Unis pour l'enquête intitulée *Giving and Volunteering Surveys* réalisée par Independent Sector, groupement de défense d'intérêts et cercle de réflexion installé à Washington. Voir Hodgkinson (1992, 619), et le site *Web Independent Sector* pour les éditions ultérieures de l'enquête]; et
- Donner du temps librement et sans rémunération à toute organisation ayant pour finalité de servir la population ou une cause particulière. Telle est la définition utilisée par Gaskin et Smith (1997, 27) pour la première étude comparative du bénévolat en Europe.

Le mode de définition du « bénévolat » a des répercussions considérables quant à l'étendue de son champ d'action et quant à son échelle apparente (dans le cas du Royaume-Uni, voir notamment les comparaisons méta-analytiques des enquêtes existantes effectuées par Lynn, 1997; voir également le premier paragraphe de la section méthodologie ci-dessous concernant l'Allemagne et l'Autriche). Le travail bénévole est défini ci-après comme un travail sans rétribution monétaire ou ne faisant l'objet d'aucune obligation légale, exercé pour le compte de personnes demeurant hors du foyer du bénévole (Badelt, 1999). Cette définition introduit quatre distinctions :

- Premièrement, elle délimite travail rétribué et travail bénévole. En fait, dans plusieurs cas, les bénévoles reçoivent une certaine rémunération (également monétaire) de telle sorte que la limite entre travail rétribué et travail bénévole comporte une certaine zone intermédiaire.
- Deuxièmement, la définition distingue le travail domestique et le bénévolat. Le travail domestique et le travail familial représente une forme de travail non rémunéré qui renvoie à d'autres questions que celles concernant les bénévoles et doivent à ce titre faire l'objet d'un examen distinct. Il subsiste néanmoins des cas limites, tels que les services fournis à des parents vivant à proximité du foyer du bénévole.
- Troisièmement, d'autres personnes doivent bénéficier du résultat du travail bénévole, ce qui a pour effet d'exclure des activités aux seules fins de consommation, telles que certains types

de passe-temps Etant donné que ces activités peuvent avoir conjointement des aspects de consommation et de production, le facteur décisif est habituellement la « tierce personne ». Si l'activité considérée pouvait être effectuée par une autre personne, on estime alors qu'il s'agit d'une activité de production. Par exemple, la pratique d'un instrument de musique, n'est pas un service bénévole par définition, tandis que le fait de jouer dans un orchestre peut être considérée comme une activité de production. Comme le montre l'exemple, des questions d'affectation peuvent se poser.

- Quatrièmement, des personnes légalement tenues de fournir des services « bénévoles », par exemple des fonctionnaires dans le cadre de leurs attributions, ne sont pas considérées en tant que bénévoles, même si elles ne reçoivent pas une rémunération adéquate.

Le bénévolat se manifeste donc sous différentes formes et dans un grand nombre de domaines et de secteurs. L'exposé ci-dessous décrit différents aspects du travail bénévole :

► ***Bénévolat formel et informel***

On définit le bénévolat informel comme étant le fait de consacrer un certain temps, sans opérer par l'intermédiaire d'une organisation (Hodgkinson 1992, 619; Davis Smith, 1998). Il s'agit de bénévolat formel dès lors qu'une personne consacre son temps à une organisation telle que hôpitaux, associations de bienfaisance, ou écoles. Le bénévolat s'exerce dans le cadre d'organisations extrêmement formelles, comme la Croix-Rouge, dont les activités couvrent plusieurs pays, plusieurs secteurs et plusieurs branches. En ce qui concerne la composition du personnel, l'action des organisations peut être menée à bien exclusivement ou principalement par des bénévoles ou des collaborateurs rémunérés. Du point de vue quantitatif, le niveau de dépendance d'une organisation à l'égard du bénévolat formel (taille, pays, branche d'activité) se reflète dans la proportion de bénévoles au niveau des effectifs et des emplois à plein temps équivalents. Du point de vue qualitatif, il existe des différences quant aux modalités d'intégration des bénévoles au sein de l'organisation. En revanche, le bénévolat informel peut être présent au sein d'organisations plus petites, dans lesquelles les bénévoles n'ont pas un rôle formellement reconnu, ou prend la forme de participations plus sporadiques et temporaires, en fonction des besoins, par exemple lors de situations d'urgence ou à l'occasion d'évènements spéciaux tels que fêtes communautaires ou évènements sportifs. La comptabilité statistique du bénévolat informel s'avère plus délicate que celle du bénévolat formel.

► ***Type de travail effectué***

Indépendamment du domaine dans lequel le travail bénévole est effectué, il existe un vaste éventail d'activités variées, par exemple, collecte de fonds, participation à des comités, soins dispensés aux personnes et travail de bureau. Différents modèles de bénévolat sont applicables à chaque pays et aux différents types d'organisations. Au sein même des organisations, le bénévolat est pratiqué à différents niveaux hiérarchiques. La participation de bénévoles peut intervenir au niveau des dirigeants, par exemple au conseil d'administration d'institutions sans but lucratif, comme à des postes où les bénévoles remplissent essentiellement des tâches concrètes.

► ***Horaires de travail et fréquence de collaboration***

Les bénévoles consacrent généralement moins de temps à leur activité que ne le font les travailleurs rémunérés classiques. Le volume de travail qu'ils effectuent varie considérablement en termes de fréquence, de régularité et d'heures consacrées au bénévolat. Tandis que dans certains cas leur travail déborde sur l'horaire de travail normal, d'autres activités de ce type ne sont poursuivies que de façon occasionnelle. Cette caractéristique peut être considérée comme relevant de préférences personnelles et de contraintes de temps, ou encore comme l'effet des exigences propres aux différentes activités.

► ***Qualification***

Les qualifications requises des bénévoles sont étroitement liées au type de travail effectué. Bien que souvent leur travail soit considéré comme n'exigeant aucune qualification précise, tel n'est pas le

cas de toutes les activités. Les bénévoles peuvent en effet recevoir une formation spécifique pour pouvoir effectuer leur travail non rétribué; dans certains cas, ils offrent leur capacité de travail dans le cadre de leur activité professionnelle, par exemple les médecins ou les juristes; ils peuvent par conséquent être hautement qualifiés.

Formes atypiques et mixtes

► **Heures supplémentaires non rémunérées**

Les heures supplémentaires non rémunérées ne sont généralement pas assimilées à du bénévolat. Dans nombre de cas, leur existence n'est pas suffisamment reconnue et ne retient pas assez l'attention; de plus, elles sont associées à un travail rémunéré. Aussi ne dispose-t-on guère de données concrètes systématiques permettant de déterminer si les heures supplémentaires non rémunérées concernent davantage le secteur sans but lucratif, ou le secteur à but lucratif (les exceptions à cet égard sont passées en revue dans Almond et Kendall, 2000b et 2000c).

► **Travail bénévole des sociétés**

Le travail bénévole des sociétés est une forme spécifique de travail, présente essentiellement dans le secteur sans but lucratif. Dans certains pays, par exemple aux Etats-Unis, il est de plus en plus fréquent que des sociétés à but lucratif autorisent leur personnel à travailler pour d'autres organisations, principalement sans but lucratif, pendant leurs heures de travail rémunérées. Du point de vue de la personne qui effectue le travail, il ne s'agit pas du bénévolat aux termes de la définition retenue. Les organisations sans but lucratif d'autre part peuvent ne pas considérer non plus ce travail comme tel, puisqu'elles n'ont pas à le payer. Théoriquement, le temps consacré à l'institution sans but lucratif par une personne peut aller au-delà du temps de travail rémunéré par l'organisation à but lucratif, et par conséquent, être perçu du point de vue de la personne en question comme une activité partiellement bénévole.

3. CARACTÉRISTIQUES

3.1. Profil

Profil socio-économique des emplois rémunérés

Les femmes occupent la plupart des emplois rémunérés dans le secteur sans but lucratif, qu'il s'agisse d'emplois à plein temps ou à temps partiel (Almond et Kendall, 2000b; Almond et Kendall, 2000d, 7; Anheier et Seibel, 2001). Le pourcentage de femmes est particulièrement élevé dans les principaux sous-secteurs sans but lucratif (par exemple santé, éducation et services sociaux), où le pourcentage d'emplois féminins atypiques est par ailleurs généralement assez élevé (Bachstein, 2000, 136ff).

Au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, les chercheurs ont entrepris une description systématique des caractéristiques comparées des emplois occupés dans le secteur sans but lucratif (Almond et Kendall, 2000a-2000d; Leete, 2001). Pour réaliser ailleurs cette étude il faudra entreprendre des travaux complémentaires, afin d'obtenir du secteur une description complète des principales différences, et des traits distinctifs des employés sans but lucratif, par comparaison aux employés des entreprises à but lucratif ou des administrations publiques (en raison également du caractère hétérogène du secteur sans but lucratif), pour un vaste échantillon de pays. Les indicateurs suivants peuvent constituer différents points de départ en vue de travaux de recherche futurs : âge, sexe, niveau d'étude, type d'emploi (salarié, activité indépendante, etc.), répartition par activité professionnelle et par branche d'activité, statut professionnel (temps partiel/plein temps, permanent/temporaire, types de travail temporaire, importance des heures supplémentaires (payées ou non), situation de famille, taille du ménage, religion, zone urbaine, rurale, taille de l'employeur (mesurée par l'effectif du personnel sur le lieu de travail), etc.

Comme nous l'avons vu plus haut, la structure du bénévolat est conditionnée par les différentes traditions propres à chaque pays et dépend notamment du système de protection sociale, des institutions, des caractéristiques culturelles (Anheier et Salamon, 1999). L'appendice A présente des informations concernant la répartition des membres et des membres actifs (bénévoles) dans les pays qui ont fait l'objet de l'enquête 1990-3 World Values Survey, tandis que l'appendice B présente les données concernant le bénévolat dans un grand nombre de pays européens pris en compte dans l'enquête 1999 European Values Survey. A l'instar d'une étude européenne analogue (Gaskin et Smith, 1997, 30), ces données révèlent dans les deux cas d'importantes fluctuations du niveau de bénévolat. D'après l'étude du bénévolat en Europe réalisée en 1995 par Gaskin/Smith, 27 % de la population des huit pays étudiés avaient exercé des activités bénévoles au cours de l'année précédente. (Belgique, Bulgarie, Danemark, Allemagne, Grande-Bretagne, Irlande, Pays Bas, Slovaquie et Suède⁵). Tel qu'indiqué au tableau 1, le niveau de bénévolat dans la population adulte pour les neuf pays en question varie de façon importante, puisqu'il ne dépasse guère 12 % en Slovaquie, pour atteindre 43 % aux Pays-Bas⁶. Les deux tiers des personnes faisant état d'une activité bénévole la mentionne au moins une fois par mois, tandis que l'horaire mensuel de travail le plus souvent signalé est compris entre 5 et 10 heures (Gaskin et Smith, 1997, 28-31). Les dix domaines les plus fréquents d'activité bénévole sont les suivants :

- Sports et loisirs (28 % de l'ensemble des personnes ayant fait état d'une activité bénévole au cours de l'année passée);
- Services sociaux (17 %);
- Jardins d'enfants et garderies (13 %);
- Développement communautaire (13 %);
- Organismes religieux (13 %);
- Services de santé (8 %);
- Culture et arts (7 %); et
- Défense des droits (7 %).

Les différences par sexe entre plusieurs pays sont particulièrement prononcées en Europe, du moins en ce qui concerne les taux globaux de bénévolat (tableau 1). Dans la plupart des autres régions l'activité des bénévoles est axée sur le travail de bureau, la collecte de fonds, la défense des droits, l'enseignement, les soins personnels, etc. D'après Gaskin et Smith (1997, 37) il n'y a pas de différences majeures par sexe dans les dix pays étudiés. En règle générale, la participation des hommes est supérieure à celle des femmes dans la plupart des pays, bien que la situation soit inversée dans certains domaines, par exemple le domaine sportif. Le bénévolat des femmes est plus fréquent dans le cadre des services sociaux, de l'éducation des enfants, des organisations religieuses, tandis que la contribution des hommes est prépondérante dans le secteur des loisirs et de la politique. De plus, les hommes sont davantage susceptibles de participer aux travaux en comité (30 % contre 22 % pour les femmes); ils le sont moins en ce qui concerne les activités d'assistance et de visites à domicile (17 % contre 25 %). Dans la plupart des pays, le bénévolat est plus fréquent chez les personnes mariées que chez les célibataires. D'après

⁴ Ce paragraphe est tiré partiellement de Anheier et Salamon, 1999.

⁵ Les pourcentages indiqués sont des moyennes pondérées, fondées sur la répartition des réponses obtenues dans chaque pays. L'étude a été coordonnée par le Centre national du bénévolat en Grande-Bretagne; elle a utilisé des enquêtes démographiques, réalisées dans le cadre d'une enquête polyvalente plus importante, elle-même menée à bien grâce à un questionnaire en direct. Chaque équipe nationale a utilisé une série standard de questions standard et des méthodes d'échantillonnage sensiblement différentes. On peut citer à cet égard l'échantillonnage par quota (Belgique, République d'Irlande), l'échantillonnage aléatoire de la localisation (Pays-Bas), l'échantillonnage aléatoire de la localisation associé à des contrôles par quota (Grande-Bretagne), les sondages par grappes à plusieurs degrés (Bulgarie, Danemark, Allemagne, Slovaquie, et Suède). Les tailles d'échantillons sont les suivantes : (870, pour la Belgique (uniquement dans la population francophone) Bulgarie (1 073) Danemark (1 843), Allemagne (1 717), Grande-Bretagne (1 054), Irlande (1 404), Pays-Bas (1 020), Slovaquie (1 015), et Suède (1000) [Gaskin et Smith, 1997, 115-117].

⁶ Au chapitre « Caractéristiques internationales », ci-dessous, nous examinons certaines des raisons à l'origine des variations du taux de bénévolat d'un pays à l'autre.

une étude allemande, les personnes qui ont des enfants se caractérisent par un taux de participation plus élevé, mais y consacrent moins de temps par comparaison au temps moyen de bénévolat (Ehling et Schmidt 1999, 418).

TABLEAU 1
Travailleurs bénévoles en pourcentage de la population adulte, en Europe (par sexe) en 1995

<i>Pays</i>	<i>Pourcentage de la population masculine faisant état d'activités de bénévolat</i>	<i>Pourcentage de la population féminine faisant état d'activités bénévoles</i>	<i>Pourcentage de la population totale faisant état d'activités bénévoles</i>
Belgique	27	35	32
Bulgarie	21	18	19
Danemark	29	27	28
Allemagne	18	17	18
Grande-Bretagne	31	36	34
Irlande	28	24	25
Pays-Bas	43	34	38
Slovénie	12	12	12
Suède	38	32	36
Total	27	26	27

Source : D'après les informations figurant dans Gaskin et Smith (1997, 28-29). Voir également les appendices A et B où figure un bilan plus détaillé des différentes organisations dans lesquelles le bénévolat est pratiqué.

TABLEAU 2
Bénévolat, classe sociale et niveau d'étude en Europe, 1990^a

	<i>Catégorie socio-économique</i>				<i>Age de fin de scolarité</i>					
	<i>Supérieure/moyenne supérieure</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Inférieure moyenne</i>	<i>Inférieure</i>	16	17	18	19	20	21
Pourcentage exerçant une activité bénévole	34	27	21	16	18	29	29	31	30	37
Absence d'activité bénévole	66	73	79	84	82	71	71	69	70	63
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Extrait des informations présentées dans Barker, 1993, 12, 23-24.

^a Moyenne pondérée des pourcentages de répartition correspondant à la Belgique, au Danemark, à la France, à l'Allemagne de l'Ouest, à la Grande-Bretagne, à l'Islande, à l'Irlande du Nord, à l'Irlande, à l'Italie, aux Pays-Bas, à la Norvège, au Portugal, à l'Espagne et à la Suède.

Dans quelle mesure le bénévolat varie-t-il d'un pays à l'autre et qu'elle est la contribution des bénévoles à l'importance globale du secteur sans but lucratif⁷ ? Dans le cadre du projet Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif, Salamon et Anheier (1999) ont recueilli des données de base concernant le bénévolat dans plus de vingt pays situés partout dans le monde. Le tableau 3 indique l'importance relative du secteur sans but lucratif dans chacun des pays pris en compte, regroupé par régions géographiques. De manière générale, tel qu'indiqué plus haut, le secteur sans but lucratif est plus important dans les pays développés et manifestement beaucoup moins en Amérique latine et en Amérique centrale comme en Europe de l'Est. Ainsi, alors que pour l'ensemble des pays la participation moyenne est de 5 %, les institutions sans but lucratif représentent quelque 7 % de la main-d'œuvre non agricole en Europe de l'Ouest et dans les autres pays développés étudiés, mais seulement 2,1 % en Amérique latine et 1,3 % en Europe centrale et en Europe orientale. Dans quelle mesure la situation est-elle différente lorsque l'on tient compte du bénévolat ? Le tableau 3 indique le pourcentage de bénévoles dans la population adulte, qui varie d'un niveau maximum de près de 50 % aux États-Unis à un minimum de moins de 10 % en Hongrie, avec une valeur moyenne de 27,7 %. Dans le cas des pays étudiés, cela correspond à un effectif supplémentaire de 10,4 millions d'employés à plein temps, portant ainsi à 29,3 millions l'effectif total équivalent à plein temps des institutions sans but lucratif⁸. Si l'on tient compte des bénévoles, le secteur sans but lucratif représente donc en moyenne 7,1 % de l'ensemble des emplois non agricoles dans ces pays, 13 % des emplois de service, et 43 % des emplois du secteur public.

En général, la prise en compte des bénévoles (tableau 3) augmente donc la taille du secteur sans but lucratif au sein du pays considéré, dans une proportion de deux tiers de pour cent au Mexique, jusqu'à près de 19 % aux Pays-Bas. Ainsi, la contribution des bénévoles correspond-elle à un poids beaucoup plus important, en valeur relative comme en valeur absolue, dans les pays développés, par comparaison au reste du monde. Le tableau 3 confirme cette observation en indiquant l'effectif des bénévoles transformé en nombre d'emplois équivalents plein temps. L'importance du bénévolat dans les pays développés est supérieure à celle observée en Europe centrale et en Europe orientale, dans un rapport de 5 à 1, et en Amérique latine dans un rapport de 4 à 1. Toutefois, si l'on considère uniquement la fraction de la population exerçant une activité bénévole (tableau 3), les fortes différences constatées d'un pays à l'autre sont moins marquées. La différence entre ces deux mesures du bénévolat permet donc de supposer que les bénévoles des pays développés consacrent davantage d'heures à cette activité que leurs homologues des pays en développement ou des économies en transition.

⁷ Selon l'hypothèse de la plupart des travaux d'étude, le bénévolat est essentiellement le fait des institutions sans but lucratif ou des institutions bénévoles, tandis que le bénévolat pour le compte des administrations publiques et des entreprises n'est pas pris en compte. Par exemple, Gaskin et Smith (1997, 33) signalent que dans les dix pays étudiés un bénévole sur dix travaillait pour le compte d'administrations publiques ou d'État. La proportion de bénévoles œuvrant dans le secteur public était particulièrement élevée en Slovaquie (23 %), en Belgique (20 %) et en Allemagne (14 %), le pourcentage étant par contre très faible dans d'autres pays, par exemple en Irlande et en Suède.

⁸ La conversion des effectifs bénévoles en emplois équivalents plein temps s'effectue en plusieurs étapes. Les données provenant de différentes enquêtes démographiques fournissent les deux éléments de base : le nombre de bénévoles dans l'échantillon et le nombre d'heures de travail bénévole par individu concerné. La proportion de bénévoles est extrapolée à l'ensemble de la population adulte afin d'obtenir le nombre total de bénévoles, qui est ensuite multiplié par le nombre moyen d'heures de travail bénévole. Le nombre total d'heures travaillées dans ces conditions est divisé par l'horaire moyen d'un emploi équivalent plein temps propre à chaque pays.

TABLEAU 3
Importance relative du secteur sans but lucratif (avec et sans prise en compte du bénévolat),
par pays (1995-97)

Région	Pays	Indicateurs de taille			Emploi total rémunéré et non rémunéré
		Emploi rémunéré total secteur sans but lucratif	Pourcentage de bénévoles dans la population	Milliers d'emplois équivalent plein temps de bénévoles	
Union européenne					
	Autriche	4,5 %	n/a	41	5,7 %
	Belgique	10,5 %	30 %	99	13,0 %
	Finlande	3,0 %	33 %	75	6,3 %
	France	4,9 %	23 %	1 022	9,6 %
	Allemagne	4,9 %	26 %	979	8,0 %
	Irlande	11,5 %	20 %	32	14,2 %
	Pays-Bas	12,5 %	46 %	678	18,7 %
	Suède	2,5 %	51 %	229	8,3 %
	Espagne	4,5 %	12 %	254	6,8 %
	Royaume-Uni	6,2 %	48 %	1 120	10,5 %
	Moyenne Union européenne	6,9 %	32,1 %	452,9	10,3 %
Autres pays développés					
	Australie	7,2 %	19 %	177	10,1 %
	Israël	9,2 %	12 %	32	11,0 %
	Japon	3,5 %	Très faible	695	4,6 %
	Etats-Unis	7,8 %	49 %	4,995	11,9 %
	Moyenne des autres pays développés	6,9 %	26,7 %	1474,8	9,4 %
Europe centrale et orientale					
	Rep. tchèque	1,7 %	n/a	94	2,7 %
	Hongrie	1,3 %	7 %	10	1,6 %
	Roumanie	0,6 %	34 %	91	1,3 %
	Slovaquie	0,9 %	n/a	7	1,2 %
	Moyenne Europe centrale et orientale	1,1 %	20,5 %	50,5	1,7 %
Amérique latine					
	Argentine	3,7	20 %	64	6,0
	Brésil	2,3	12 %	139	2,5
	Colombie	2,4	48 %	111	3,1
	Mexique	0,4	n/a	47	0,7
	Pérou	2,4	31 %	26	2,9
	Moyenne Amérique latine	2,2	27,8 %	77,4	3,0 %
	Moyenne générale	4,8 %	26,8 %	193,6	6,9 %

Source : Anheier et Salamon, 1999; Salamon *et al.*, 1999.

Note: Salaires + valeur imputée du travail bénévole; la valeur imputée du travail bénévole est également ajoutée au GDP.

Le bénévolat tend à se développer suivant la position sociale, telle qu'elle est mesurée par le revenu, le niveau d'instruction et le type d'activité professionnelle (Gaskin et Smith, 1997, 30). Ainsi, les personnes qui ont un emploi pratiquent davantage une activité bénévole que les personnes sans emploi. Celles dont les revenus sont plus élevés (généralement mesurés par le revenu du ménage) pratiquent plus souvent une activité bénévole que celles dont les revenus sont moins importants. D'après une étude antérieure réalisée dans 14 pays européens (Barker, 1993, 24), il y a un lien net entre bénévolat et statut social⁹. Comme le tableau 2 permet de le constater, étant donné que 34 % des personnes interrogées de la classe supérieure et de la classe moyenne supérieure ont signalé une activité bénévole au cours de l'année précédente, le bénévolat est plus fréquent dans les catégories socio-économiques supérieures (professionnels, universitaires et dirigeants) que dans tout autre groupe : 21 % seulement des personnes de la classe moyenne inférieure et 16 % de la classe ouvrière ont pratiqué une activité bénévole. Comme on peut s'y attendre, le bénévolat dépend également du niveau d'étude, les personnes plus instruites étant plus particulièrement susceptibles d'exercer une activité bénévole : 37 % parmi les titulaires d'un diplôme d'études du 1^{er} cycle contre 18 % pour celles qui n'ont pas atteint un niveau de fin d'études secondaires (tableau 2).

Gaskin et Smith (1997) et Barker (1993) ont étudié les raisons pour lesquelles les gens décident d'avoir ou non une activité bénévole. D'après l'étude de Gaskin et Smith (1997, 50), 51 % des personnes exerçant une activité bénévole le faisaient parce qu'elles en tiraient une satisfaction; 36 % pour se faire de nouveaux amis; 34 % appréciaient la satisfaction de voir les résultats de leur travail; 29 % pour rester en activité; 24 % pour l'expérience recueillie; 18 % pour la reconnaissance sociale ainsi acquise au sein de la communauté et 18 % parce que le bénévolat leur permettait de servir leur convictions religieuses ou politiques fondamentales (réponses multiples). Les principales raisons invoquées pour ne pas exercer une activité bénévole sont les suivantes : faute de temps (41 %), parce qu'on ne leur a jamais demandé (28 %), et parce qu'ils n'y ont jamais pensé (18 %) [Gaskin et Smith, 1997, 54].

Les raisons invoquées pour devenir bénévole soulignent l'importance des réseaux sociaux à cet égard. Gaskin et Smith (1997) signalent que 44 % des personnes interrogées dans leur étude internationale ont découvert le bénévolat par leur famille et leurs amis; 27 % en étant membres d'une organisation et 13 % par l'intermédiaire de leur église, de leur congrégation ou d'une autre forme d'appartenance religieuse. Autrement dit, le capital social, c'est-à-dire la somme de relations établies par les individus avec les institutions sociales, fait office de mécanisme d'intégration sociale en rendant les gens davantage susceptibles d'exercer une activité bénévole. De fait, Gaskin et Smith ont mis en évidence une relation étroite entre appartenance et bénévolat : 60 % des bénévoles sont membres des organisations à l'intérieur desquelles ils exercent cette activité. Cela implique dans les communautés où les mécanismes d'inclusion de ce type (par exemple la famille, les réseaux d'amitié, les groupes communautaires, les associations mutuelles, etc.) sont moins forts, un bénévolat généralement moins fréquent et moins développé en tant qu'institution sociale.

La vocation à exercer une activité bénévole ainsi que la fréquence et les caractéristiques du bénévolat évoluent dans le temps. Au cours des dernières décennies, le bénévolat a ainsi enregistré des changements notables dont la nature précise et le résultat ne sont pas parfaitement compris dans leur complexité et leurs implications. Il semble clair néanmoins que le bénévolat est devenu dans la plupart des pays industriels un phénomène plus individuel et plus séculier. Ces deux facteurs tendent à l'éloigner de ses formes traditionnelles : le bénévolat est plus rarement exercé pendant toute une vie; les activités bénévoles sont de plus en plus souvent de courte durée; enfin, le bénévolat est moins considéré comme un service aux autres et plus souvent lié aux qualifications et aux intérêts personnels. Ainsi, les bénévoles privilégient à présent davantage les résultats au sens où ils souhaitent voir un lien

⁹ Barker (1993) s'est appuyé sur les résultats des enquêtes European Value réalisées en 1990, qui couvraient la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne, l'Islande, l'Irlande, l'Irlande du Nord, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne et la Suède. Le même questionnaire, qui porte notamment sur le bénévolat, a été utilisé dans tous les pays participants. Différentes méthodes d'échantillonnage ont été utilisées par les pays, les plus souvent employées étant le sondage sous une forme ou une autre, le sondage par grappes, ou diverses combinaisons de ces deux méthodes. Les tailles d'échantillons ont été comprises entre 4 147 pour la Belgique et 702 pour l'Islande, et se situaient pour la plupart des pays entre 1 000 et 1 500, ce qui constitue une taille d'échantillon type pour les enquêtes démographiques en Europe.

entre l'effort qu'ils ont déployé et leur contribution, d'une part, et les résultats obtenus, d'autre part. Par conséquent, les bénévoles s'intéressent plus aux missions à court terme, avec des retombées concrètes (Barker, 1993, 25-28).

D'après Barker (1993, 28), on peut distinguer trois grandes motivations à l'origine du bénévolat : l'altruisme, le pragmatisme et l'engagement. Il existe selon lui un rapport étroit entre la montée du pragmatisme et l'évolution du bénévolat dans le sens d'une priorité accrue aux résultats obtenus. En particulier :

Les considérations altruistes reposent notamment sur les principes suivants :

- Sens de la solidarité en faveur des pauvres;
- Compassion à l'égard des personnes dans le besoin;
- Propension à s'identifier aux personnes qui souffrent; et
- Volonté de donner de l'espoir et de rendre leur dignité aux personnes défavorisées.

Les considérations pragmatiques visent à :

- Acquérir des expériences et des compétences nouvelles;
- Mettre à profit le temps disponible pour faire quelque chose d'utile;
- Rencontrer des gens; et
- Obtenir une satisfaction personnelle.

Enfin, les motivations liées à la notion d'engagement sont les suivantes :

- Devoir moral ou religieux;
- Participation à la communauté locale;
- Remboursement d'une dette à la société; et
- Devoir politique de réaliser des changements.

Evidemment, ces motivations se manifestent rarement de façon indépendante et donnent lieu à différentes combinaisons. Autrefois, elles étaient souvent liées par la religion, ou plus précisément par la religiosité. En fait, il ressort de nombreuses études, (par exemple, Wuthnow et Hodgkinson, 1990; Sokolowski, 1996) que le degré de religiosité compte parmi les principaux facteurs explicatifs des variations observées dans les formes de bénévolat tant à l'intérieur des pays que d'un pays à l'autre¹⁰. Par ailleurs, il s'agit du facteur dont l'importance semble diminuer, surtout en Europe, en Australie et dans d'autres régions du monde développé, à la faveur de la nette évolution dans le sens d'une sécularisation. Dans ces pays, les motivations instrumentales semblent avoir acquis une plus grande importance relative, depuis les années 1980, tandis que les valeurs religieuses et les motivations altruistes ont apparemment perdu du terrain (Inglehart, 1990). De plus, comme le suggère Barker (1993), les cohortes plus jeunes en particulier ont une attitude plus instrumentale et moins religieuse ou morale à l'égard du bénévolat par comparaison aux cohortes de 55 ans et plus. Le bénévolat commence semble-t-il à s'appuyer sur de nouvelles motivations, ce qui annonce probablement une réorientation durable de l'importance générale et de la nature des activités bénévoles au cours des décennies à venir.

¹⁰ Les enquêtes démographiques mesurent généralement la religiosité par la fréquence de la participation aux offices religieux à l'église, à la synagogue, à la mosquée, etc. Il s'agit là d'une meilleure variable explicative du bénévolat et de la propension à donner que l'appartenance ou la confession religieuse, c'est-à-dire catholique, protestante, juive, musulmane.

3.2 . Tendances

Emploi rémunéré

Le secteur sans but lucratif se caractérise évidemment par une forte intensité de main-d'œuvre, puisque la quasi-totalité des institutions sans but lucratif opèrent dans le secteur des services, lui-même à forte intensité de travail. Même lorsque de nombreuses heures de travail sont fournies sans rémunération, les salaires et les traitements constituent souvent le poste de dépenses majeur des institutions sans but lucratif (Anheier et Salamon, 1998). Le niveau moyen des salaires et des traitements dans le secteur sans but lucratif aux Etats-Unis a sans doute tendance à se situer plus bas que dans les autres secteurs de l'économie (Hodgkinson, 1992, 114). Or, certaines études affirment le contraire, ou du moins la nécessité de présenter une description plus circonstanciée tenant dûment compte ou éliminant les variations liées à différents facteurs : notamment, répartition par branche, profession, taille (Ruhm et Borkoski, 2000; Almond et Kendall, 2000b; Leete 2001; Anheier et Seibel, 2001). Différentes raisons semblent expliquer ces deux phénomènes (une étude plus détaillée des deux aspects du problème du niveau de rémunération figure au paragraphe 3.3 ci-après concernant les « difficultés » en présence). Le fait que les heures de travail soient en moyenne plus réduites dans le secteur sans but lucratif, est considéré apparemment comme une raison du plus faible niveau de rémunération (Ruhm et Borkoski, 2000); toutefois, les généralisations sont hasardeuses étant donné que certaines études ne distinguent pas correctement les emplois à temps partiel et à plein temps dans leur comparaison des niveaux de rémunération (voir ci-dessous).

Le secteur sans but lucratif est souvent considéré comme le « marché du travail de l'avenir », étant donné que de nombreuses nouvelles possibilités d'emploi y ont été créées au cours des dernières années (voir Salamon et Anheier, 1996; Salamon *et al.*, 1999); il ne peut cependant servir de principal instrument de réduction du chômage de masse (Bauer et Betzelt, 1999, 3) même s'il a contribué de façon disproportionnée au développement de l'emploi dans nombre de pays de l'OCDE ces derniers temps (Salamon *et al.*, 1999; Anheier et Seibel, 2001). Bien que la contribution nette du secteur sans but lucratif au développement de la main-d'œuvre rémunérée soit assez modeste en termes absolus, la croissance des effectifs de ce secteur est proportionnellement nettement plus forte que dans l'ensemble du secteur à but lucratif d'après une étude réalisée au Royaume-Uni. Le secteur de l'économie sociale a connu une progression nette et généralisée du travail à temps partiel, due principalement à la contribution des femmes (Almond et Kendall 2000d, 5ff; voir également la mention du secteur sans but lucratif allemand dans Anheier et Seibel, 2001). Comme l'a signalé une autre étude préliminaire, le nombre de personnes employées dans le secteur sans but lucratif a augmenté plus vite que leur rémunération (Hodgkinson, 1992, 114), ce qui dénote vraisemblablement une augmentation du nombre des emplois à temps partiel.

Certains travaux font état d'un accroissement spectaculaire du travail à temps partiel (voir également Gobin, 1997) dans tous les secteurs de l'économie (*cf* Almond et Kendall, 2000b). Or, nombre des emplois à temps partiel créés au cours des dernières années l'ont été dans le secteur non qualifié et mal payé du travail féminin. Encore que le travail à temps partiel puisse être bénévole, un nombre relativement petit mais croissant de travailleurs ont choisi le temps partiel faute d'avoir pu trouver d'emploi à plein temps (Emploi et fonds social européen, 1999, 38). Almond et Kendall (2000d, 32-33, et note en bas de page n° 7) ont noté que la concentration globale de l'emploi à temps partiel dans le secteur sans but lucratif au Royaume-Uni était essentiellement un phénomène structurel, reflétant la présence disproportionnée de ces organisations dans les branches d'activité où le travail à temps partiel est une pratique relativement courante. Simultanément, ils font observer pour un certain nombre de données globales, une proportion plus élevée de travail « non volontaire » parmi les travailleurs à temps partiel du secteur sans but lucratif, par comparaison au secteur public ou au secteur à but lucratif, au sens où une plus grande proportion de personnes travaillaient à temps partiel faute d'avoir pu trouver un emploi à plein temps.

En revanche, certains auteurs estiment peu vraisemblable que le travail atypique se substitue un jour aux formes de travail classique, du moins en ce qui concerne le travail masculin. Ils conviennent du fait que le temps partiel ou différentes formes atypiques de travail ont toujours constitué une orientation propre au travail féminin (par exemple, Sacher, 1999).

Bénévolat

Le bénévolat n'est pas un phénomène nouveau, mais les données concrètes concernant son ampleur et sa nature même restent peu abondantes (voir appendices A et B; pour la plupart des pays, il s'agit des seules données disponibles concernant le bénévolat). Or, pratiquement aucun pays ne recueille régulièrement et de façon systématique des données sur ce sujet. Dans la plupart des cas, différentes études ont néanmoins été consacrées à des aspects spécifiques du bénévolat dans différentes branches d'activité. Les études en question faisant souvent appel à des définitions variées et à des méthodes de mesure dissemblables, les possibilités de comparaison sont toutefois limitées. En conséquence, les thèses avancées quant aux tendances du bénévolat sont variées et parfois même contradictoires.

Les travaux de recherche concernant le secteur du bénévolat ont connu un développement notable au cours des dernières années et, de toute évidence, plus particulièrement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

Une étude réalisée au Royaume-Uni (Smith, 1998) révèle une légère diminution de 1991 à 1997 du bénévolat tant formel qu'informel en termes d'effectifs. D'autre part, les bénévoles ont consacré davantage de temps à leurs activités, celui-ci passant de 2,7 heures en moyenne en 1991 à 4,05 heures en 1997. Il en résulte en définitive un accroissement marqué du nombre d'heures travaillées à titre bénévole.

Les personnes au chômage ont eu moins tendance à exercer une activité bénévole en 1997 par comparaison à 1991, alors que la participation des retraités s'est renforcée pendant le même laps de temps. Le bénévolat répond à une combinaison de motivations (intérêt personnel, altruisme et logique fonctionnelle) étant entendu que le développement des compétences devient une motivation de plus en plus importante surtout chez les jeunes.

3.3. Difficultés en présence

La plupart des organisations du secteur sans but lucratif sont tributaires du travail rémunéré comme du travail bénévole; la coordination de ces deux formes de participation risque de poser un problème critique pour différentes raisons. Les bénévoles consacrent en moyenne moins de temps à leurs activités et ne sont pas liés par des obligations contractuelles. Des problèmes d'information et de communication risquent d'apparaître en cas de forte interdépendance du travail réalisé par le personnel rétribué d'une part, et non rétribué d'autre part. Cette situation est souvent à l'origine des accusations de manque de fiabilité adressées aux bénévoles.

Le risque de difficultés est d'autant plus grand en l'absence de délimitation claire des responsabilités et des tâches concrètes respectives des employés rémunérés et des bénévoles. Plus les missions confiées aux uns et aux autres sont semblables, plus forte est la probabilité de voir les collaborateurs rémunérés remplacés par des bénévoles. Ce même risque est encore plus présent lorsque le travail rémunéré implique essentiellement des tâches exigeant uniquement des qualifications limitées. Toutefois, tel qu'indiqué plus haut, le bénévolat est également considéré de plus en plus comme une possibilité intéressante d'acquérir une expérience professionnelle, ce qui peut inciter les personnes très qualifiées (voire hautement qualifiées) à exercer une activité bénévole dans certains domaines.

Le financement des organisations sans but lucratif joue aussi un rôle décisif. Les petites organisations en particulier sont souvent dans l'incapacité de s'engager dans une stratégie à long terme en raison des limitations de leur cadre financier, ce qui peut revêtir une importance capitale du point de vue du recrutement du personnel rémunéré. En période de crise du financement, la mise à pied des employés rémunérés est une solution susceptible d'être envisagée pour limiter les dépenses. Il en résulte

une pression exercée sur les employés rémunérés, source de conflits avec les bénévoles. De plus, la disposition des employés rémunérés à faire des heures supplémentaires sans rémunération additionnelle peut s'expliquer dans ce contexte.

Un examen plus détaillé du rapport entre le travail rémunéré et le travail non rémunéré au sein des institutions sans but lucratif fait apparaître un lien étroit entre l'importance du budget et l'effectif du personnel rémunéré : plus le budget d'une institution sans but lucratif est important et plus le personnel rémunéré est nombreux. En Allemagne, les organisations à très petits budgets emploient très peu de personnel rémunéré (Bauer et Betzelt, 1999, 116). De manière analogue, d'après les travaux consacrés aux œuvres de bienfaisance enregistrées en Angleterre, les emplois rémunérés sont fortement concentrés dans un petit nombre d'organisations dotées d'un budget important. Ainsi, 94 % de l'ensemble des employés rémunérés à plein temps et un peu moins des trois quarts des employés rémunérés à temps partiel travaillent dans des organisations dotées de revenus annuels supérieurs à 100 000 livres, lesquelles constituent moins de 10 % de l'ensemble des organisations (Passey *et al.*, 2000, 41 et 92). La relation entre l'effectif du personnel non rémunéré et la taille des institutions est moins systématique : les bénévoles directement affectés à des tâches de service et d'administration sont concentrés au sein des institutions plus petites (moins de 100 000 livres de revenu annuel), tandis que les bénévoles chargés de collecter des fonds sont présents aussi bien dans ces petites organisations que dans les organisations très importantes (revenus annuels supérieurs à 10 millions de livres) [Passey *et al.*, 2000, 101].

Tel qu'indiqué plus haut, pour certains chercheurs comme Hodgkinson (1992) les emplois pourraient avoir tendance à être moins rémunérés dans le secteur sans but lucratif (voir aussi Almond et Kendall, 2000b, pour la Grande-Bretagne). Il n'est guère contestable que les travailleurs du secteur sans but lucratif ont souvent une rémunération inférieure à la moyenne, par comparaison à ceux qui occupent des postes similaires dans des sociétés à but lucratif. D'après une étude de Ruhm et Borkoski toutefois, il est difficile de déterminer si les disparités de rémunération correspondent à une sorte d'écart de compensation ou de défaut d'homogénéité de la main-d'œuvre concernée, non pris en compte dans les calculs classiques de régression sur les revenus, en raison des différences notables de distribution des postes et des caractéristiques des employés (Ruhm et Borkoski, 2000, 1). Ils ont même affirmé que la rémunération dans les institutions sans but lucratif pouvait dans certains cas dépasser celle des entreprises à but lucratif en raison de la règle de non distribution des profits. Tout d'abord, les dirigeants n'ont peut-être aucune incitation ou sont moins incités à contenir les salaires, puisqu'ils ne bénéficient pas des réductions de coûts qui en résultent. Feldstein a qualifié ce phénomène de « processus philanthropique de fixation des salaires » (1971). Une deuxième raison pourrait tenir au fait que les sociétés sans but lucratif sont moins incitées à lésiner sur la qualité et donc davantage susceptibles d'employer des collaborateurs mieux qualifiés.

D'autre part, certaines personnes peuvent désirer « faire don » d'une partie de la rémunération de leur travail à des employeurs sans but lucratif « socialement responsables », en travaillant à des taux de salaire réduits, pour mener à bien des activités « utiles à la collectivité ». La pénalisation qui en résulte pour les salaires dans le secteur sans but lucratif sera renforcée si ces mêmes entreprises attirent des personnes qui accordent une valeur relativement élevée aux avantages sociaux propres à l'institution (par exemple horaires réduits, meilleures conditions de travail ou autres facteurs non monétaires) et une faible valeur de l'argent en soi (Ruhm et Borkoski, 2000, 3). Comme l'ont souligné, par exemple, Rose-Ackerman, des « idéologues » peuvent accepter des salaires plus faibles pour accomplir un travail sans but lucratif, de façon à obtenir une plus grande assurance que les efforts qu'ils déploient atteignent des objectifs altruistes au lieu de bénéficier à des actionnaires (Rose-Ackerman, 1996).

Les institutions sans but lucratif peuvent également être concentrées dans des secteurs plus compétitifs et moins rentables, où les avantages liés au choix du statut sans but lucratif sont supérieurs aux coûts engendrés par différentes contraintes qui lui sont propres, notamment la règle de non-distribution des profits. La compétitivité accrue implique par ailleurs une pression sur les salaires (Ruhm et Borkoski, 2000). Le faible niveau des salaires moyens du secteur sans but lucratif traduit sans doute la concentration des emplois de ce type dans les branches d'activité à bas salaires.

Une explication pourrait résider dans le fait que certains groupes défavorisés (par exemple des femmes désireuses de trouver un emploi à temps partiel), ou des travailleurs peu qualifiés, sont recrutés

de préférence dans ces secteurs. Jusqu'à présent il a été impossible de trouver les réponses appropriées pour expliquer le fait que les employés du secteur sans but lucratif soit mieux ou moins bien payés.

Les employeurs soutiennent que les emplois atypiques offrent la flexibilité nécessaire à la compétitivité. Or, les personnes qui occupent des emplois atypiques, en moyenne, sont moins payées, ont moins de chances de bénéficier d'une assurance maladie, ou d'une retraite et, enfin, ont une moins bonne sécurité de l'emploi que les détenteurs d'emplois classiques à plein temps. Les disparités entre emplois non classiques et emplois ordinaires à plein temps (par exemple au niveau des salaires, des régimes d'assurance maladie et de retraite, de sécurité du travail, etc.) restent présentes même lorsqu'on compare la situation de personnes aux caractéristiques semblables (données personnelles, formation, emploi occupé). Certains types de travaux atypiques sont en fait bien rémunérés, mais comportent généralement des inconvénients en matière de prestations sociales et de sécurité du travail. La plupart du temps, les conditions de travail atypiques sont apparemment en moyenne inférieures sur tous les plans, par comparaison aux emplois normaux à plein temps. Les travailleurs atypiques sont parfois tributaires de plusieurs contrats de ce type, et nourrissent souvent l'espoir d'obtenir un jour un emploi régulier dans l'une des organisations auxquelles ils collaborent.

4. MÉTHODOLOGIE

4.1. *Mesure du travail rémunéré et non rémunéré dans le secteur sans but lucratif*

La méthodologie permettant de recueillir des informations systématiques sur les formes de travail rémunéré, non rémunéré et atypique dans le secteur sans but lucratif en est encore à ses balbutiements. De ce fait, les informations quantitatives permettant de rendre compte du volume et de la nature des activités sans but lucratif restent incomplètes. Théoriquement, les informations suivantes devraient être recueillies régulièrement :

- Aspects quantitatifs et heures travaillées : quel est le temps investi dans le bénévolat et par combien de personnes ? Différentes méthodes de mesure permettent plus ou moins de fournir l'information requise. Malheureusement, les méthodes présentent des différences à plusieurs égards : définitions, bases de sondage, et effectifs d'échantillon et, enfin, formulation effective et codage des questions posées. Il reste donc beaucoup à faire pour évaluer la fiabilité et la validité des différentes approches mises au point. Par exemple, il ressort d'une comparaison des diverses études consacrées au bénévolat en Allemagne, que les estimations du nombre de travailleurs bénévoles adultes rapporté à l'ensemble de la population vont de 13 % (Anheier et Seibel, 2001) à 38 % de l'ensemble de la population allemande (von Rosenblatt, 1999, 399).
- Il est indispensable d'avoir des informations sur les aspects qualitatifs du travail pour pouvoir identifier les activités à étudier en fonction des définitions utilisées. Il faut par exemple délimiter clairement le secteur sans but lucratif et les autres secteurs, le travail rémunéré et le travail non rémunéré, les activités de production et les activités de consommation; il faut en outre d'autres informations pour distinguer certaines formes de travail. Enfin, la connaissance des aspects qualitatifs du travail et des personnes qui en sont chargées est nécessaire à son évaluation.

Instruments de collecte de données sur le bénévolat

► **Enquêtes sur la population**

Les publications disponibles ont analysé les différentes méthodes de collecte de données (Dingle *et al.*, 2001, 15). Ces méthodes comprennent essentiellement les enquêtes sur la population :

- *Enquêtes ciblées* (généralement, des enquêtes de taille moyenne qui ciblent un certain nombre de domaines spécifiques d'activité bénévole ou de lieux géographiques).
- *Enquêtes polyvalentes* (les organismes publics de statistique et les sociétés de recherche commerciales proposent parfois d'ajouter une série de questions à un questionnaire existant. Cela permet d'obtenir des échantillons de population plus importants et généralement bien contrô-

lés, mais le nombre de question posées et, par voie de conséquence, les détails susceptibles d'être obtenus sont limités); et

- *Enquêtes à grande échelle* (utilisant un échantillon représentatif de la population étudiée, suffisamment important pour réduire au minimum l'erreur d'échantillonnage et garantir la représentativité à des niveaux de détail plus importants. Ce type d'enquête exige des ressources substantielles en moyens et en temps. Par exemple, l'enquête de 1999 sur le bénévolat en Allemagne a utilisé un échantillon de plus de 30 000 individus, pour obtenir une représentativité adéquate correspondant aux différents *länder* et aux différents domaines d'activité des bénévoles (Bundesministerium, 2000). L'échelle de cette enquête, qui constitue actuellement le point de départ des travaux futurs dans ce domaine, se détache nettement de celle de la plupart des enquêtes polyvalentes, dont l'échelle est comprise de 1 000 à 2 000. Il importe de ne pas perdre de vue que pratiquement toutes les informations concernant le bénévolat, notamment les chiffres présentés au tableau 3, s'appuient sur des enquêtes polyvalentes et non sur des enquêtes à grande échelle, hormis certains types de microrecensements. Les données présentées aux appendices A et B ont également été obtenues au moyen d'enquêtes démographiques, mais celles-ci faisaient partie d'une enquête intégrée plus vaste, élaborée et menée à bien en trois phases (applications) 1981 à 2000. Les tailles d'échantillon utilisées pour les enquêtes World Value Surveys et European Value Surveys étaient comprises entre 800 et 2 500.

Pour réduire au minimum l'incidence des interprétations subjectives, les enquêtes démographiques utilisent généralement une forme ou une autre de description générale du bénévolat, et illustrent par des exemples les principaux aspects de ce type d'activité. Dans une enquête sur la population française réalisée par Archambault (1996), le questionnaire utilisait une définition très particulière du bénévolat pour le distinguer de notions connexes, telles que l'appartenance à une organisation, les comportements d'aide informelle, etc. (encadré 1).

ENCADRÉ 1 : Questionnaire concernant le bénévolat de l'enquête sur la population française

« Nous allons maintenant vous poser des questions sur votre activité bénévole. Par là, nous entendons le travail non rémunéré et le temps alloué à la fourniture d'un service à des groupes, ou à des institutions sans but lucratif, en dehors de votre famille, de vos voisins et de vos amis. Par exemple :

- Travail administratif pour une administration ou un syndicat;
- Gestion d'une association de jeunes
- Activité d'entraînement auprès de clubs sportifs
- Distribution de nourriture, de vêtements ou participation à différentes activités de secours
- Activité bénévole en tant que sapeur-pompier ou participation à des programmes de secours d'urgence
- Nettoyage d'espaces libres ou participation à la protection de la faune;
- Participation à des comités ou à des conseils d'administration. »

L'enquête intitulée European Value Survey utilise les questions suivantes (encadré 2) :

ENCADRÉ 2 : Question concernant le bénévolat de l'enquête European Values survey

« Veuillez examiner soigneusement la liste suivante d'organisations d'activités bénévoles et indiquez : a) celles dont vous faites éventuellement partie; et b) celles pour lesquelles ou pour laquelle vous travaillez actuellement sans rémunération à titre bénévole :

- Services d'aide sociale à l'intention des personnes âgées, des handicapés ou des personnes démunies
- Organisations religieuses ou ecclésiastiques;
- Education, arts, musique ou activités culturelles;
- Syndicats;
- Partis ou groupes politiques;
- Activités communautaires locales orientées sur des aspects tels que la pauvreté, l'emploi, le logement, l'égalité raciale;
- Actions de développement en faveur du tiers monde et défense des droits de l'homme;
- Protection de l'environnement, de l'écologie et du droit des animaux;
- Association professionnelle;
- Travail auprès des jeunes (par exemple scouts, guides, clubs de jeunes, etc.);
- Sports ou loisir;
- Clubs de femmes;
- Mouvements pour la paix;
- Associations bénévoles concernées par la santé;
- Autres groupes. »

Le questionnaire légèrement modifié de l'enquête World Value Survey posait la question suivante (encadré 3, World Values Study Group, 1999) :

ENCADRÉ 3 : Question sur le bénévolat de l'enquête World Values Survey

« Maintenant, je vais vous lire une liste d'organisations bénévoles. Dans chaque cas, pouvez-vous me dire si vous avez été un membre actif, un membre inactif ou si vous n'avez pas fait partie de ce type d'organisation ?

- Eglise ou organisation religieuse;
- Organisation sportive ou de loisir;
- Organisation artistique, musicale ou à caractère éducatif;
- Syndicat;
- Parti politique;
- Organisation de protection de l'environnement;
- Association professionnelle;
- Organisme de bienfaisance;
- Tout autre type d'organisation bénévole. »

Le projet Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif (Salamon *et al.*, 1999; Salamon et Anheier, 1996) a utilisé une série plus détaillée de questions dans une enquête auprès d'un vaste échantillon de pays (encadrés 4 et 5):

ENCADRÉ 4 : Questions sur le bénévolat posées dans le cadre du projet de comparaison internationale du secteur sans but lucratif de l'Université Johns Hopkins (JHCNSP)

« En premier lieu, nous aimerions vous poser des questions concernant votre activité bénévole, le bénévolat, et [utiliser les autres termes couramment employés pour désigner le bénévolat dans votre pays le cas échéant]. Nous entendons par là les activités que vous exercez et qui, d'une certaine façon, aident les autres en dehors de votre famille et de vos amis, sans rétribution monétaire.

« Par exemple, certaines personnes peuvent travailler dans un hôpital deux heures par semaine pour aider les patients à surmonter leur maladie; d'autres, peuvent aider les handicapés, nettoyer les parcs et les terrains de jeux, ou encore travailler à titre bénévole pour les services locaux de lutte contre l'incendie ou pour la Croix Rouge.

« Ci-dessous figure une liste des secteurs et des domaines dans lesquels le bénévolat est parfois présent. »

ENQUÊTEUR : Remettre la LISTE A à la personne interrogée.

LISTE A : SECTEURS ET DOMAINES D'ACTION

NOTE : cette liste doit être adaptée au contexte de votre pays; elle doit figurer sur une seule page..

- **CULTURE , ARTS ET LOISIRS**
Y compris les théâtres, les musées, les zoos, les aquariums, les arts du spectacle, les sociétés savantes, historiques et culturelles; clubs sportifs, clubs sociaux, clubs philanthropiques tels que Lions, Rotary, etc.;
- **ÉDUCATION & RECHERCHE**
Y compris écoles primaires, élémentaires et secondaires, enseignement supérieur, écoles professionnelles, formation des adultes et éducation permanente, instituts de recherche
- **SANTÉ**
Y compris hôpitaux, établissements de rééducation, centres de soins infirmiers, institutions psychiatriques, centres de prévention, services médicaux d'urgence, services ambulanciers bénévoles.
- **SERVICES SOCIAUX**
Y compris les services de protection de l'enfance, garderie, protection de la jeunesse, protection de la famille, services pour les handicapés, services pour les personnes âgées, aide aux réfugiés et aux sans-abri, services de logement et de distribution de nourriture.
- **ENVIRONNEMENT**
Notamment, protection de l'environnement, conservation, nettoyage et embellissement, protection des animaux et de la faune sauvage et services vétérinaires
- **DÉVELOPPEMENT & LOGEMENT**
Notamment institutions communautaires et associations de voisinage, activités de développement économique et social au niveau national, associations en faveur du logement et aide au logement
- **ASSOCIATIONS CIVIQUES & DE DÉFENSE**
Associations civiques, groupes de défense des libertés publiques et des droits de l'homme, organisations de défense, services juridiques, prévention de la criminalité et réhabilitation des délinquants, protection des consommateurs.
- **ACTIVITÉS PHILANTHROPIQUES ET PROMOTION DU BÉNÉVOLAT**
Notamment fondations, bureaux de bénévoles, fondations recueillant et distribuant des fonds
- **RELIGION**
Notamment églises, synagogues, mosquées et autres lieux de culte

- **ACTIVITÉS INTERNATIONALES**

Notamment programmes d'échanges, d'amitié et de relations culturelles, secours internationaux en cas de catastrophes et secours d'urgence, défense des droits de l'homme et de la paix dans le monde et aide au développement

- **ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES & PROFESSIONNELLES, SYNDICATS**

Notamment, associations d'entreprises, d'hommes d'affaires, de professionnels, et de syndicats

DIVERS [précisez]

1. Dans lequel des domaines figurant sur cette liste avez-vous le cas échéant exercé vous-même une activité à titre bénévole, au cours du mois dernier, c'est-à-dire du mois de _____ [inscrire le mois précédant celui de l'enquête] ?
2. Au cours de l'année écoulée, c'est-à-dire l'année de référence, avez-vous travaillé dans un autre domaine quelconque à titre bénévole [se référer à la liste A] ?
3. Maintenant, j'aimerais que vous estimiez le nombre total d'heures que vous avez consacrées au cours du mois dernier à une activité bénévole dans chacun des domaines mentionnés.
 - 3a. Premièrement, combien d'heures avez-vous passé à travailler pour [citer la première activité mentionnée par la personne interrogée en réponse à la question 1] au cours du mois dernier ?
 - 3b. Et combien d'heures avez-vous consacrées [citer la deuxième activité mentionnée par la personne interrogée à la question 1] au cours du mois dernier ?

[inscrire pour chaque activité mentionnée le nombre d'heures consacrées, en arrondissant à l'entier le plus proche]

FEUILLE DE RÉPONSE : BÉNÉVOLAT

<i>Domaine</i>	<i>Mois Passé</i>	<i>Heures travaillées le mois passé</i>	<i>Année passée</i>	<i>Heures travaillées l'an passé</i>
Arts et loisirs	oui/non		oui/non	
Education & recherche	oui/non		oui/non	
Santé	oui/non		oui/non	
Services sociaux	oui/non		Oui/non	
Environnement	oui/non		oui/non	
Développement & logement	oui/non		oui/non	
Droit civique & actions de plaidoyer	oui/non		oui/non	
Activité philanthropique	oui/non		oui/non	
Activité religieuse	oui/non		oui/non	
Activité internationale	oui/non		oui/non	
Associations économiques et professionnelles	oui/non		oui/non	
Autre	oui/non		oui/non	

4. Pour chacun des domaines mentionnés jusqu'à présent, aux questions 1 et 2 sur le volontariat du module de base, quel numéro de cette fiche décrit le mieux le type d'institution pour laquelle vous avez travaillé à titre bénévole ?

Le module du programme Johns Hopkins comporte également une question concernant le type d'organisation à laquelle les personnes interrogées participent bénévolement:

ENCADRÉ 5 : liste B du programme Johns Hopkins
Types d'institution

<p>SANS BUT LUCRATIF</p> <p>1. [Utilisez la désignation la plus courante des institutions sans but lucratif]</p> <ul style="list-style-type: none"> • ÉGLISE, SYNAGOGUE ET AUTRE LIEUX DE CULTES RELIGIEUX • ASSOCIATION RELIGIEUSE • ASSOCIATION SYNDICALE • ASSOCIATION LIÉE À UN PARTI POLITIQUE <p>PUBLIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • INSTITUTION PUBLIQUE LOCALE • INSTITUTION PUBLIQUE RÉGIONALE OU NATIONALE • AUTRE INSTITUTION PUBLIQUE <p>À BUT LUCRATIF</p> <ul style="list-style-type: none"> • ASSOCIATION COMMERCIALE OU ÉCONOMIQUE • DIVERS (précisez)
--

Dans le cadre de l'élaboration d'un compte satellite du secteur des ménages, l'Office of National Statistics (ONS) du Royaume-Uni a répertorié les enquêtes réalisées auparavant sur le bénévolat, en s'appuyant sur les travaux antérieurs de Lynn (1997) [tableau 4]. L'ONS a constaté l'existence d'importantes disparités d'une enquête à l'autre en matière de définitions, de méthodologie et de couverture. Dans une large mesure, ces disparités expliquent la dispersion notable des estimations fondées sur les données d'enquête. D'après le tableau 5, la proportion de la population exerçant une activité bénévole varie de 23 % à 55 % dans les enquêtes menées en 1987, de 24 % à 51 % dans les enquêtes menées à compter du début des années 1990, et enfin de 32 % à 48 % dans le cas des enquêtes menées vers la fin des années 1990 et en 2000/2001. Quant au nombre réel de bénévoles, l'ONS aboutit à des estimations allant de 10,8 millions (pour 1992) à 14,8 millions (août 2001) ou 21,8 millions (1997) et attribue ces différences aux méthodologies d'enquête, alors que les fluctuations réelles de la participation aux activités bénévoles sont vraisemblablement nettement moins prononcées (ONS, 2001-08, 6).

TABLEAU 4
Définitions du bénévolat utilisées dans les enquêtes

<i>Enquête</i>	<i>Année</i>	<i>Paiements autorisés</i>	<i>Bénéficiaires exclus</i>	<i>Activité informelle ?</i>	<i>Technique de présentation des questions</i>
General Household Survey (GHS)	1981	Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> • Ménages • Famille • Amis • Animaux • Œuvre de bienfaisance 	Oui	Présentation d'une définition

<i>Enquête</i>	<i>Année</i>	<i>Paiements autorisés</i>	<i>Bénéficiaires exclus</i>	<i>Activité informelle ?</i>	<i>Technique de présentation des questions</i>
National Survey of Volunteering (NSV)	1981	Dépenses, frais nominaux	• Famille proche	Oui	Série de questions directes
General Household Survey (GHS)	1987	Dépenses	• Famille • Amis personnels	Non	Présentation d'une définition et d'exemples
Charities Aid Foundation (CAF)	1987-1993	Non spécifié	• Tous particuliers • Organismes différents des organismes de bienfaisance	Non	Présentation uniquement d'une liste d'exemples
National Survey of Volunteering (NSV)	1991	Dépenses, frais nominaux	• Parents proches	Oui	Série de questions directes et d'exemples
General Household Survey (GHS)	1992	Dépenses	• Syndicats • Partis politiques	Non	Présentation d'une définition et d'exemples
National Survey of Volunteering (NSV)	1997	Dépenses	• Parents proches	Oui	Série étendue de questions et d'exemples
National Statistics (UK) Omnibus	2001	Dépenses	• Syndicats • Partis politiques • Familles • Amis	Non	Présentation d'une définition et d'exemples

Source : *National Statistics*, Compte satellite des ménages, Bénévolat, HHP8-2001-09, appendice B [amendé et mis à jour par Lynn, 1997]

Selon la source de données utilisée, on peut établir un vaste éventail d'estimations du bénévolat (voir tableau 5). Le tableau 5 démontre ainsi le défaut de cohérence systématique des données concernant le bénévolat. On peut donc en conclure que les méthodes d'enquête actuelles ne sont pas suffisantes pour mesurer l'évolution du bénévolat dans le temps.

TABLEAU 5
Nombre de personnes exerçant une activité bénévole (millions)

	<i>General Household Survey</i>		<i>Charities Aid Foundation</i>		<i>National Survey on Volunteering</i>		<i>NS Omnibus module</i>	
	<i>N°</i>	<i>Proportion</i>	<i>N°</i>	<i>Proportion</i>	<i>N°</i>	<i>Proportion</i>	<i>N°</i>	<i>Proportion</i>
1981	9,8	23 %						
1982								
1983								
1984								
1985								
1986								
1987	10,2	23 %	23,4	55 %				
1988			12,8	30 %				
1989			12,5	29 %				
1990			14,7	34 %				

	General Household Survey		Charities Aid Foundation		National Survey on Volunteering		NS Omnibus module	
	N°	Proportion	N°	Proportion	N°	Proportion	N°	Proportion
1991					22,8	51 %		
1992	10,8	24 %	11,3	26 %				
1993			9,2	21 %				
1994								
1995								
1996								
1997					21,8	48 %		
1998								
1999								
2000								
2001							14,8	32 %

Source : National Statistics, Compte satellite des ménages, Bénévolat, HHP8-2001-08, appendice A.

Sur la base d'une évaluation des enquêtes dont la liste figure au tableau 4, l'ONS a mis au point et expérimenté un module de questions au sujet du bénévolat, dans les enquêtes sur la population, pour recueillir les données permettant d'établir trois estimations de base :

- Le nombre de bénévoles dans la population;
- Le nombre total d'heures de travail bénévole (pour les personnes de 16 ans et plus); et
- Le nombre total d'heures de travail bénévole par activité.

Cette approche s'apparente à celle élaborée par le projet Johns Hopkins CNP (Salamon et Anheier, 1996). Le tableau 6 présente le module du questionnaire ONS utilisé pour l'enquête polyvalente de 2001 consacrée au bénévolat en Grande-Bretagne.

TABLEAU 6
Enquête polyvalente de l'Office national de statistique (Module 275-Bénévolat)

<p>POSER TOUJOURS LA QUESTION :</p> <p>Introduction</p> <p>Nous nous intéressons à toute activité bénévole que vous pouvez exercer dans le cadre d'un groupe ou d'une organisation.</p> <p>Par bénévolat, nous entendons toute activité menée en faveur d'autres personnes ou de l'environnement, mais ne faisant l'objet d'AUCUNE RÉMUNÉRATION, sinon le remboursement des frais engagés.</p> <p>Veillez ne mentionner AUCUN type d'aide informelle, consistant par exemple à faire des courses pour un parent ou un ami âgé.</p> <p>1) CONTINUER EN APPUYANT SUR LA TOUCHE ENTER</p> <p>Poser toujours la question :</p> <p>M275_1</p> <p>MONTRER LA FICHE C275.1</p>

Veillez examiner cette fiche qui énumère les divers types d'activités bénévoles susceptibles d'être exercées.

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu une activité bénévole quelconque ?

- 1) Oui
- 2) Non

DEMANDER : Avez-vous exercé une activité bénévole au cours des 12 derniers mois ?

M275_2

MONTRER LA FICHE C275.1

Quels types d'activité bénévole avez-vous exercés au cours des 12 derniers mois ?

Veillez choisir l'une des réponses indiquées sur la fiche.

INSCRIRE LES CODES APPROPRIÉS

SÉRIE [8]

- 1) Activité personnelle de collecte de fonds
- 2) Participation à des comités
- 3) Organisation d'un club ou d'un groupe
- 4) Aide à l'organisation d'un club ou d'un groupe
- 5) Conseil, entretien, entraînement ou formation à titre non professionnel
- 6) Assistance en matière de travaux administratifs ou de secrétariat
- 7) Autres types d'aide concrète non mentionnés ci-dessus
- 8) Autre type d'activité bénévole

DEMANDER : Avez-vous exercé une activité bénévole au cours des 12 derniers mois ? ET autre type d'activité bénévole

M275_2a

VEUILLEZ PRÉCISER LES AUTRES TYPES D'ACTIVITÉS BÉNÉVOLES EXERCÉES

CHAÎNE [200]

DEMANDER : Avez-vous exercé une activité bénévole au cours des 12 derniers mois ? ET autre type d'activité bénévole

M275_3

En réfléchissant à présent aux quatre dernières semaines, c'est-à-dire depuis (date exacte), avez-vous pendant cette période exercé une activité bénévole ?

- 1) Oui
- 2) Non

DEMANDER : Avez-vous exercé une activité bénévole au cours des 12 derniers mois ET avez-vous exercé une activité bénévole au cours des quatre dernières semaines ?

M275_4

MONTRER LA FICHE C275.1

(En réfléchissant aux quatre dernières semaines, c'est-à-dire depuis (date), quels types d'activité bénévole avez-vous exercés pendant cette période ?

Veillez indiquer l'une des réponses figurant sur la fiche.

INSCRIRE LES CODES APPROPRIÉS

SÉRIE [8]

- 1) Activité personnelle de collecte de fonds
- 2) Participation à des comités
- 3) Organisation d'un club ou d'un groupe
- 4) Aide à l'organisation d'un club ou d'un groupe
- 5) Conseil, entretien, entraînement ou formation à titre non professionnel
- 6) Assistance en matière de travaux administratifs ou de secrétariat
- 7) Autres types d'aide concrète non mentionnés ci-dessus

8) Autre type d'activité bénévole

DEMANDER : Avez-vous exercé une activité bénévole au cours des 12 derniers mois ? ET avez-vous exercé une activité bénévole au cours des 4 dernières semaines ? ET avez-vous exercé d'autres activités bénévoles au cours des quatre dernières semaines ?

M275_4a

VEUILLEZ PRÉCISER TOUT AUTRE TYPE D'ACTIVITÉ BÉNÉVOLE EXERCÉE

CHAÎNE [200]

DEMANDER : Avez-vous exercé une activité bénévole au cours des 12 dernières mois ? ET avez-vous exercé une activité bénévole au cours des 4 dernières semaines ?

M275_5

Combien d'heures pensez-vous avoir consacré à chacune des activités (mentionnées à la question M275_4) au cours des 4 dernières semaines ?

0.672

DEMANDER : Avez-vous exercé une activité bénévole au cours des 12 derniers mois ? ET: avez-vous exercé une activité bénévole au cours des 4 dernières semaines ?

M275_6

- 1) Plus de temps que d'habitude
- 2) Moins de temps que d'habitude
- 3) A peu près le même temps que d'habitude

Source : National Statistics, Compte satellite des ménages, Bénévolat, HHP8-2001-09, appendice C.

Au niveau international néanmoins, indépendamment de la base de sondage et de la taille effective de l'échantillon, les différentes formes d'enquêtes peuvent varier par la méthode concrète de collecte des données, que ce soit par téléphone, par courrier ou par des entretiens directs. Dans ces enquêtes, l'attribution des lieux de travail à la catégorie des institutions sans but lucratif est laissée à l'initiative des personnes interrogées. Or, celles-ci ne sont pas toujours en mesure de classer l'organisation dans laquelle elles travaillent comme une institution sans but lucratif.

► **Enquêtes sur l'emploi et recensements**

Les enquêtes sur l'emploi et les recensements sont un deuxième groupe d'instruments permettant de recueillir des données sur le travail non rémunéré, dans le cadre des activités régulières de notification d'informations concernant tous les types d'emplois rémunérés au sein des institutions sans but lucratif. Cette approche présente l'avantage de la régularité et de la perspective à long terme propres aux enquêtes de ce type. Elle a pour inconvénient le fait que la plupart des enquêtes classiques sur l'emploi ne comportent aucune question concernant le travail non rémunéré et de nombreuses formes de travail atypique.

► **Enquêtes sur les institutions**

Les enquêtes sur les institutions constituent une troisième méthode de collecte d'informations sur le bénévolat. Elles peuvent fournir des informations détaillées concernant les caractéristiques du travail rémunéré et non rémunéré, permettre des comparaisons entre ces deux types d'activités à l'intérieur des institutions (travail effectué dans telle institution; fréquente similitude des tâches effectuées par les collaborateurs rémunérés et non rémunérés; personnes chargées de tel ou tel type de travail; le travail bénévole complément ou substitut du travail rémunéré) et, enfin, autoriser des comparaisons entre les productions respectives des collaborateurs rémunérés et non rémunérés au sein des institutions sans but lucratif. Ces enquêtes ont néanmoins des inconvénients potentiels : elles tendent à exclure le

bénévolat informel; l'univers des institutions sans but lucratif risque d'être assez difficile à préciser; et nombre d'institutions sans but lucratif ne tiennent pas à jour des relevés détaillés des bénévoles et de leurs activités.

► **Etudes de budget-temps**

Les études de budget-temps s'appuient normalement sur des relations détaillées d'une journée de 24 heures choisie de façon aléatoire. A cet effet, une personne doit inscrire toutes les activités qui ont été les siennes pendant une période de 24 heures, subdivisée en intervalles d'une certaine durée (variable d'une enquête à l'autre, et par exemple de 5, 10 ou 15 minutes) [Bühlmann et Schmid 1999, 62]. Très souvent, les personnes interrogées sont invitées à utiliser leur propre formulation, et à fournir des informations complémentaires (par exemple quelles sont, le cas échéant, les activités menées en parallèle, avec qui ou pour qui les activités mentionnées ont-elles été menées à bien ?).

Toutes les activités consignées peuvent être classées dans différentes catégories. Les trois principales catégories dans lesquelles les activités humaines peuvent être classées sont : a) les activités personnelles (non économiques); b) les activités productives non marchandes (destinées à l'autoconsommation); et c) les activités productives déterminées par le marché. Le « critère de la tierce personne » permet de distinguer les activités personnelles des activités non marchandes productives (possibilité de les déléguer à quelqu'un d'autre ?); quant à la « frontière de la production » définie dans le système de comptabilité nationale des Nations Unies, elle établit une délimitation entre les activités productives non marchandes, et les activités déterminées par le marché (Goldschmidt-Clermont et Pagnossin-Aligakis, 1995). Plusieurs catégories ont été adoptées pour les activités non SCN dans différentes études nationales, ce qui complique l'évaluation des ordres de grandeur couramment signalés. Il existe en effet plusieurs types de classification, par exemple le projet de codification de l'enquête intitulée European Time Use Survey (ETUS) qui distingue les activités SCN (emploi) des activités non SCN (soins personnels, études, soins du ménage et de la famille; travail bénévole et réunions; vie sociale et loisir; sports et activités de plein air; goûts personnels (passe-temps) et jeux; mass media; voyages et emplois du temps non spécifiés) [Eurostat 2000, 17ff] ou le projet de classification ICATUS des Nations Unies pour les activités à prendre en compte dans les statistiques d'emploi du temps (Trial International Classification of Activities For Time-use Statistics), qui distingue également dix catégories principales (emplois concernant les établissements); activités de production primaire (ne concernant pas les établissements); services en échange d'un revenu et autres productions de biens (non pour le compte d'établissements); entretien du ménage, gestion et achats pour les besoins du ménage de l'intéressé, soins aux enfants, aux malades, aux personnes âgées et aux handicapés pour les besoins propres du ménage; services communautaires et aide à d'autres ménages; apprentissage; activités sociales et culturelles; utilisation des moyens de communication de masse; soins personnels et pour soi-même) [Bediako et Vanek 1998, 5].

Les études de budget-temps présentent des avantages notables. Elles donnent en effet des informations très détaillées sur les personnes qui effectuent le travail et peuvent renseigner sur les différents comportements en matière d'emplois du temps; de plus, elles permettent de recueillir de façon plus fiable des données concernant les activités fréquentes et courantes (Goldschmidt-Clermont, 1995).

Un inconvénient potentiel des enquêtes sur l'emploi du temps tient au fait que les travaux non rémunérés interviennent souvent pendant les week-ends et sont peu fréquents. Le temps consacré au questionnaire aura une incidence sur l'estimation du temps de travail fourni par les bénévoles; dans la plupart des cas, il est sous-estimé. De plus, l'établissement d'une différenciation nette entre certaines formes de bénévolat s'avère difficile et coûteuse (en particulier, lorsque d'autres activités sont également consignées).

Enfin, les études de budget-temps ne font pas souvent de différence entre travail bénévole et participation; elles ne comportent pas de spécifications par type de travail bénévole et d'institution au sein de laquelle lesdites activités ont lieu; aussi font-elles apparaître des difficultés lors de l'estimation des paramètres démographiques de base nécessaires au calcul de la valeur de remplacement du travail bénévole (Archambault *et al.*, 1998, 8).

Goldschmidt-Clermont et Pagnossin-Aligisakis (1995) signalent la possibilité de rencontrer les difficultés concernant les points suivants lors de la comparaison de différentes enquêtes nationales sur l'emploi du temps :

- Méthodes de collecte de données (journal, remémoration de la journée de la veille, ou autre);
- Traitement des variations saisonnières;
- Niveau de représentativité de l'échantillon, notamment traitement des non-réponses;
- Traitement du temps de transport;
- Unités de temps;
- Groupes d'âge considérés;
- Classification des activités;
- Les études de budget-temps risquent parfois d'être trop coûteuses pour recueillir des informations intéressantes concernant le travail dans le secteur sans but lucratif;
- Certaines personnes ne classeraient pas l'organisation au sein de laquelle elles travaillent comme une institution sans but lucratif; et
- D'un point de vue macroéconomique, les résultats obtenus risquent d'être vagues et, si on les examine en détail, ils ne permettent pas d'en tirer des conclusions susceptibles d'être généralisées.

4.2 Evaluation du travail non rémunéré

L'évaluation du travail non rémunéré n'est pas moins délicate que sa mesure. Cette tâche peut faire l'objet de différentes approches, tel qu'indiqué ci-après. Les approches en question s'appuient sur des fondements théoriques divers et impliquent des hypothèses très spécifiques. S'il n'existe pas effectivement de « valeur exacte » du travail non rémunéré, plusieurs approches permettent néanmoins d'en justifier l'évaluation de différents points de vues. Le choix de l'approche théorique adoptée répond implicitement à différentes questions à caractère plutôt normatif : quelle est la finalité de l'évaluation et quelle est la méthode d'évaluation la plus appropriée ? (voir Hollerweger, 2000, 52).

D'un point de vue pratique, l'évaluation est également conditionnée par un autre aspect, à savoir la disponibilité de l'information. D'une part, la collecte des données sur le travail non rémunéré est loin d'être systématisée, de telle sorte que les données obtenues sont loin d'être comparables; différentes méthodes de mesure sont plus ou moins adaptées à l'obtention des données requises. D'autre part, le SCN ne permet pas actuellement de différencier adéquatement les valeurs de référence en matière de rémunération, de coûts du travail, de structure de la main-d'œuvre, etc. (Franz, 1996, 142).

On peut distinguer deux types de méthodes d'évaluation du travail non rémunéré, fondées, d'une part, sur la production et, d'autre part, sur les intrants. Les deux approches impliquent l'existence de biens et de services comparables disponibles sur le marché. Tandis que les premières évaluent le résultat du processus de production, les secondes se réfèrent (principalement) à la main-d'œuvre consacrée aux activités bénévoles. La référence aux biens et aux services marchands est donc essentielle à plusieurs titres.

Dans le cas de la méthode fondée sur les intrants, l'approche suivie implique le maintien des taux de salaire à l'arrivée de bénévoles sur le marché du travail. Or, d'après les études empiriques existantes, les bénévoles constituent une main-d'œuvre considérable, en particulier dans certains domaines. Leur arrivée sur le marché du travail affecterait très vraisemblablement le taux de salaire à l'équilibre, en l'entraînant vers le bas (Archambault *et al.*, 1998, 13). De plus, il semble plausible que beaucoup de gens ne seraient pas en mesure de demander des services s'ils devaient les payer aux prix du marché. Aussi, un basculement théorique des services bénévoles dans le secteur marchand aurait-il également une incidence sur la demande.

Evaluations fondées sur la production

Les méthodes fondées sur la production se réfèrent aux résultats du processus de production, à savoir les biens et les services produits par le ménage privé ou l'institution sans but lucratif, pour les évaluer aux prix du marché des produits marchands équivalents. Cette approche exige un relevé détaillé des biens et des services produits. De plus, la définition des unités de production est décisive pour le processus d'évaluation. L'approche implique une description précise de tous les services produits dans le cadre du secteur sans but lucratif. La comparabilité des données au niveau international exige une définition cohérente des unités de production.

Le choix de méthodes d'évaluation fondées sur la production permettrait de garantir la compatibilité avec les procédures de la comptabilité nationale, puisque le système des comptes nationaux s'appuie également sur la production. Or, du fait de leur complexité et des problèmes délicats posés par les données, le recours aux évaluations fondées sur la production n'est pas très fréquent. Ces méthodes n'ont été mises en œuvre que de façon occasionnelle et portaient sur un nombre restreint d'activités. (Goldschmidt-Clermont, Pagnossin-Aligisakis, 1995, 17).

Evaluations fondées sur les intrants

Les méthodes d'évaluation fondées sur les intrants déterminent la valeur de la main-d'œuvre en imputant un salaire fictif au temps de travail consacré aux activités bénévoles. Deux approches différentes sont passées en revue ci-dessous : elles utilisent respectivement les coûts de remplacement et les coûts d'opportunité.

► **Evaluation du temps de bénévolat au coût de remplacement :**

L'approche selon le coût de remplacement considère les coûts à engager s'il fallait payer sur le marché le travail effectué à titre bénévole. L'approche en question suppose la possibilité de remplacer les bénévoles par des salariés. Dans ce cas, bénévoles et salariés sont parfaitement interchangeables en termes de compétences et de productivité, hypothèse que l'on peut juger contestable. Or, le travail rémunéré ou non peut s'effectuer dans des contextes différents, par exemple, un contexte déterminé par le marché et un travail domestique, de telle sorte que l'application de prix identiques à des fins d'évaluation risque de s'avérer inadéquate. Toutefois, ces problèmes épineux d'évaluation du travail non rémunéré semblent moins difficiles dans le cas du bénévolat par comparaison au travail domestique, étant donné que les activités des bénévoles sont plus proches du marché du travail. Dans la plupart des cas, elles sont davantage formalisées et s'intègrent mieux à la production que les activités domestiques. (Archambault *et al.*, 1998, 2).

Puisque le marché du travail est loin d'être homogène, il est possible de considérer plusieurs taux de salaire. Il existe différentes théories quant au niveau de salaire qu'il y a lieu de choisir en fonction des qualifications des bénévoles. On peut ainsi évaluer l'activité bénévole d'une personne qui travaille dans un service de soupe populaire, en considérant, d'une part, le salaire d'un cuisinier professionnel et, d'autre part, celui d'un employé de cuisine. Suivant une première approche, le travail des bénévoles est comparé à celui de spécialistes, ce qui peut convenir dans certains cas; toutefois, il est essentiel de lui associer une profession déterminée, dès lors que le choix pourrait porter sur plusieurs. Par exemple, le jardinage pourrait être comparé au travail des jardiniers, des fleuristes, ou des agriculteurs. Certaines études décident de constituer des groupes d'équivalence pour l'ensemble des professions plausibles, et de déterminer le salaire moyen correspondant (Schmid *et al.*, 1999, p. 47).

La deuxième approche dite généraliste, considère les bénévoles comme des personnes polyvalentes qui effectuent différents types de travaux, ce qui équivaut dans la plupart des cas à supposer une qualification moindre et implique donc un salaire plus bas. Or, le bénévolat peut comporter conjointement des activités spécifiques qui exigent le concours d'un spécialiste et des tâches qui demandent des qualifications limitées. En raison du caractère hétérogène du travail des bénévoles, la première méthode est susceptible de donner une estimation basse, tandis que la seconde peut donner une estimation haute (Hirway, 1999, 17).

Le choix de l'approche la plus pertinente dépend aussi du niveau d'agrégation et de différenciation des données. Là encore, la définition des unités adoptées pour les intrants est extrêmement importante. Tandis que certaines études distinguent précisément différents types de travail bénévole, d'autres restent plus floues. De fait, il n'est pas logique de comparer des activités isolées au travail des salariés, puisque le travail rémunéré est généralement effectué en 40 heures par semaine et impliquera donc des activités variées. Même les emplois spécialisés comportent des activités exigeant différentes qualifications, ce qui se traduit dans les niveaux de rémunération, conformément à la théorie économique. Il est enfin très difficile de comparer le travail rémunéré au travail non rémunéré en raison de leurs différences considérables quant au temps passé.

Les principaux obstacles auxquels se heurte l'évaluation viennent des informations disponibles. Différentes formes d'enquêtes peuvent fournir plusieurs types d'information. Les enquêtes auprès des organisations permettent de comparer directement le travail rémunéré au travail non rémunéré à un niveau relativement faible d'agrégation, en particulier si les organisations considérées ont des archives adéquates, tandis que la documentation des travaux rémunérés est jusqu'à un certain point obligatoire, la collecte de données concernant le travail non rémunéré dépend de l'intérêt manifesté à cet égard par l'organisme concerné; de plus en plus sensibilisées à la valeur économique du bénévolat, les organisations ont tendance à évaluer les collaborations bénévoles dont elles bénéficient. En partenariat avec des instituts de recherche, différents outils, par exemple VIVA (Volunteer Investment and Value Audit), sont mis au point pour formaliser le processus d'évaluation (Gaskin, 1999). VIVA permet de choisir dans un menu proposant plusieurs méthodes de calcul des dépenses et de la valeur du travail bénévole fourni dans les institutions. Le travail des bénévoles est évalué sur la base des coûts de remplacement, en appliquant les formules concrètes plutôt que des principes méthodologiques. Les coûts de remplacement se réfèrent soit au marché du travail extérieur, soit aux structures de rémunération internes des organisations concernées. (Gaskin, 1999, iv). Jusqu'à présent, les organisations ne conservent guère de traces des travaux effectués par les bénévoles et ne seront donc pas en mesure de fournir les données nécessaires. Compte tenu du caractère occasionnel du travail bénévole dans nombre de cas, la documentation correspondante risque de s'avérer difficile et coûteuse à établir.

► **Evaluation du temps de bénévolat au coût d'opportunité:**

Le coût d'opportunité désigne le salaire que des travailleurs non rémunérés obtiendraient sur le marché s'ils décidaient de ne plus travailler à titre bénévole et de prendre un emploi. L'approche suivie repose sur l'hypothèse selon laquelle les individus sont libres de choisir entre le travail rémunéré et non rémunéré. Dans ces conditions, l'évaluation du travail bénévole de ceux qui n'ont pas le choix, par exemple des chômeurs, est problématique. Théoriquement, leur travail devrait être estimé à une valeur nulle. L'évaluation du travail effectué par les retraités soulève des questions analogues.

En revanche, la détermination du coût d'opportunité, dans le cas des personnes qui participent au marché du travail, s'avère relativement simple, compte tenu de la possibilité d'appliquer leur taux de salaire réel. Le fait d'imputer une valeur monétaire au travail non rémunéré des gens qui n'ont pas d'emploi est plus délicat. Il faut alors estimer leur niveau de salaire potentiel. D'après la théorie du capital humain, le salaire est une fonction de ce même capital, lui-même défini d'après le niveau d'instruction, les qualifications et l'expérience professionnelle. Le choix des variables à prendre en compte affectera le résultat et introduira des distorsions. Le calcul approximatif du niveau de salaire potentiel étant assez compliqué, on utilise plutôt dans nombre de cas le salaire moyen, ce qui constitue une option théoriquement inadéquate (Schmid *et al.*, 1999, 32).

Un autre défaut tient au fait que les évaluations fondées sur le coût d'opportunité donneront pour une même activité un résultat différent selon la personne qui l'exerce. Par exemple, l'évaluation du travail d'un cuisinier bénévole sera plus élevée s'il s'agit d'un diplômé d'université que s'il s'agit d'une personne qui a terminé ses études après l'école primaire. Puisque les gens tendent à exercer une activité bénévole dans un autre domaine que celui de leur emploi rémunéré, la justification de cette approche s'avère contestable (Archambault *et al.*, 1998, 11). Les caractéristiques personnelles importantes pour les emplois rémunérés, telles que le niveau d'études et l'expérience professionnelle jouent parfois un rôle secondaire vis-à-vis des exigences propres au travail bénévole considéré.

Pour des raisons tant théoriques que pratiques, la plupart des études choisissent de ne pas retenir l'évaluation du travail non rémunéré au coût d'opportunité. Puisqu'il s'agit d'une approche issue de la théorie microéconomique, son application à des fins macroéconomiques est sujette à caution et dès lors déconseillée (Schmid *et al.*, 1999, 32). L'approche microéconomique repose sur un certain nombre d'hypothèses rarement vérifiées dans la pratique (Golschmidt-Clermont et Pagnossin-Aligisakis, 1995, 18).

Définition des salaires

► **Salaires nets ou salaires bruts :**

L'utilisation à des fins d'évaluation des salaires bruts ou des salaires nets met en cause différentes théories. Le choix dépend de l'utilisation prévue des résultats. Les salaires nets traduisent les flux économiques réellement créés par des activités non SCN. En revanche, les salaires bruts correspondent aux flux qui seraient créés et aux répercussions sur les agrégats du SCN, si les ménages ou les institutions sans but lucratif cédaient leurs activités de production au marché (Golschmidt-Clermont et Pagnossin-Aligisakis, 1995, 18). D'après la théorie du coût de remplacement, l'utilisation des salaires bruts est plus appropriée (Schmid *et al.*, 1999, 38). Golschmidt-Clermont et Pagnossin-Aligisakis (1995, 18) choisissent néanmoins d'utiliser les salaires nets pour intégrer le travail non rémunéré dans le compte satellite du secteur des ménages. D'un point de vue pratique, l'utilisation des salaires bruts est sans doute plus facile étant donné que la rubrique « rémunération des salariés » de la comptabilité nationale représente une valeur de référence calculée sur la base du salaire brut supplémentaire (Golschmidt-Clermont et Pagnossin-Aligisakis, 1995, 18).

La normalisation de la définition des salaires soulève un autre problème si l'on veut établir des comparaisons internationales. En particulier, les salaires bruts peuvent faire l'objet de différentes définitions d'un pays à l'autre. Tandis que l'impôt sur le revenu est pris en compte dans la plupart des pays, des différences apparaissent lorsqu'on tient compte des cotisations sociales. Selon le régime de sécurité sociale en vigueur dans les différents pays, les cotisations peuvent être partiellement à la charge de l'employeur ou de l'Etat. Aussi utilise-t-on au moins une autre catégorie : celle du salaire brut « supplémentaire ».

► **Salaire normal (taux de salaire syndical) ou salaire réel :**

Les salaires réels sont déterminés par le niveau de rémunération effectif en fonction du travail effectif, y compris les paiements spéciaux, les cotisations de sécurité sociale de l'employeur et les congés payés. Le salaire nominal représente la limite inférieure de la rémunération effective. Les salaires réels reflètent mieux les circonstances effectivement présentes sur le marché et devraient donc être utilisés de préférence (Franz, 1996, 143).

► **Horaires contractuels et heures réellement travaillées :**

Pour le calcul du salaire horaire, il convient de distinguer les heures effectivement travaillées et l'horaire contractuel : les jours fériés officiels, les congés maladies, les conflits sociaux, la formation professionnelle, les pauses repas et les heures supplémentaires non rémunérées ont une incidence sur l'horaire de travail effectif et sur la productivité; il en résulte donc des répercussions sur le taux de salaire réel. Aussi les comparaisons internationales exigent-elles une normalisation du mode d'enregistrement des données.

De nombreux pays ont procédé à une évaluation du travail non rémunéré, essentiellement dans le but d'étudier et de décrire le travail domestique. Peu d'études sont axées sur le bénévolat, mais certaines tiennent compte des activités bénévoles. La plupart des travaux s'appuient sur des enquêtes consacrées à l'emploi du temps. L'expérience acquise récemment dans ce domaine par plusieurs pays figure dans Schmid *et al.* (1999). La plupart des pays utilisent la méthode fondée sur les coûts de remplacement, mais certains calculent en outre le coût d'opportunité. Les pays font néanmoins appel à des méthodes variées et à différentes définitions du salaire, d'où le caractère très difficilement comparable

des résultats (Schmid *et al.*, 1999, 55f.f). Certains travaux considèrent plusieurs définitions du salaire et justifient les différences correspondantes dans les résultats obtenus. Par exemple, l'évaluation du travail non rémunéré donne lieu à l'utilisation des deux méthodes : celle du bénévole spécialiste et du bénévole généraliste (Franz 1996).

Goldschmidt-Clermont et Pagnossin-Aligisakis examinent les mesures des activités économiques non enregistrées dans quatorze pays en soulignant l'importance des différences quant à la détermination du niveau des salaires et quant aux données de base sur l'emploi du temps. Des comparaisons internationales détaillées ne peuvent donc être établies. Les données disponibles permettent simplement de situer des ordres de grandeur. La valeur de la main-d'œuvre non SCN d'après les niveaux de salaire brut ou de salaire brut supplémentaire est estimée à un pourcentage allant de 33 à 72 % du PIB utilisé simplement comme mesure étalon, puisque la valeur de la main-d'œuvre non SCN ne peut être comparée au PIB. Comparée à la rubrique de la comptabilité nationale intitulée « rémunération des salariés » : la valeur de la main-d'œuvre non SCN dépasse même dans un pays celle des heures travaillées du SCN. Les estimations de la valeur de la production non SCN au prix coûtant des intrants atteignent des valeurs allant de 50 à 85 % du PIB, sur la base du salaire brut supplémentaire (données disponibles pour quatre pays) et de 32 ou 47 % sur la base du salaire net (données disponibles pour deux pays). Goldschmidt-Clermont et Pagnossin-Aligisakis proposent d'élaborer au niveau international des recommandations méthodologiques afin d'assurer la comparabilité des données d'un pays à l'autre (Goldschmidt-Clermont et Pagnossin-Alisakis, 1995, 19f.)

5. RECOMMANDATIONS

Plusieurs recommandations découlent de ce rapport, la plupart d'entre elles étant axées sur l'amélioration et l'expérimentation des méthodologies actuelles et l'insuffisance persistante de données de qualité sur le bénévolat :

1. Les enquêtes démographiques sur le bénévolat sont manifestement limitées quant à leurs possibilités d'utilisation théorique et pratique; aussi est-il préférable de les utiliser pour le suivi des principaux changements affectant quelques paramètres sélectionnés, tels que la proportion de la population exerçant une activité bénévole ou le volume des heures travaillées à titre bénévole.

2. Il est nécessaire en priorité de réaliser un microrecensement consacré au bénévolat, ce qui implique normalement des échantillons d'au moins 30 000 personnes dans la plupart des pays de l'OCDE, et sans doute encore plus dans les pays en développement dont les populations sont hétérogènes. Tel qu'indiqué plus haut, les enquêtes démographiques classiques peuvent ensuite servir à mettre à jour ces données de départ.

3. Ces enquêtes doivent être complétées par des études consacrées aux institutions et au rôle des bénévoles dans ce contexte de travail. Les connaissances sont très limitées dans des domaines tels que les rapports entre bénévoles et personnel salarié, l'interchangeabilité plus ou moins grande des emplois rémunérés et non rémunérés et, enfin, leur complémentarité ou leur indépendance mutuelle. De plus, les coûts et les avantages du bénévolat sont insuffisamment étudiés. Les enquêtes menées auprès des institutions sans but lucratif constitueront la principale source d'information quant à leur production. Il faut donc mettre au point des approches fondées sur la production afin de pouvoir évaluer la production non marchande. Ces enquêtes doivent être conçues pour fournir des estimations quantitatives, tout en indiquant dans quelle mesure la production est le fait de la main-d'œuvre rémunérée ou non rémunérée.

4. En ce qui concerne l'organisation du marché du travail, beaucoup reste à faire en matière de sécurité du travail des bénévoles, tant sur le plan de la couverture des assurances qu'en matière de droits à prestations et autres avantages sociaux. A l'heure actuelle, il n'existe aucune étude consacrée à ces questions au niveau international. Aussi faut-il mener à bien des programmes spéciaux d'enquêtes sur la main-d'œuvre pour analyser l'activité rémunérée et non rémunérée au sein des institutions sans but lucratif. A cet effet, il faut établir un questionnaire donnant une définition claire des institutions sans but lucratif, pour que les personnes interrogées puissent facilement classer l'organisme au sein

duquel elles travaillent dans la catégorie des ISBL. Dans ce cadre, il est nécessaire de faire clairement la distinction entre horaire de travail réel, et horaire habituel, normal ou légal. Du point de vue des études économiques, la définition la plus appropriée est celle des heures réellement travaillées consacrées à des activités de production, rémunérées ou non.

5. Certaines formes de travail non rémunéré doivent être nettement distinguées dans la comptabilité nationale de l'emploi du temps; celle-ci se compose d'une série d'estimations des revenus et des dépenses globales de temps d'un pays, qui mesurent la répartition du temps des ménages entre les activités rémunérées, non rémunérées et les loisirs (Ironmonger, 1999, 6). Suivant les pays considérés, l'élaboration de cette comptabilité nationale est plus ou moins avancée. Dans la plupart des cas elle repose avant tout sur les études de budget-temps. Les études actuelles fondées sur des journaux d'activité pourraient être étendues de manière à mieux distinguer différentes formes de bénévolat. On peut aussi envisager des études spéciales de budget-temps visant à quantifier le travail rémunéré et non rémunéré dans le secteur de l'économie sociale. En effet, ces études sont coûteuses et leurs possibilités de réalisation systématique sont donc limitées. Elles ont l'inconvénient de comporter certaines distorsions, ce qui impose la réalisation d'autres enquêtes utilisant des questionnaires spéciaux (au sujet des instruments d'enquêtes spécifiquement conçus voir Dingle *et al.*, 2001, 31). Enfin, la comparabilité des résultats exige l'utilisation par tous les pays de mêmes questionnaires. Il convient néanmoins de prendre en considération la diversité des formes de travail rémunéré et non rémunéré observée d'un pays à l'autre.

6. Il est nécessaire de développer l'expérimentation méthodologique des différentes approches suivies pour évaluation utilisées pour évaluer le temps consacré au bénévolat. L'approche VIVA semble la plus indiquée, mais son expérimentation se poursuit, en particulier dans les pays en développement et les économies en transition.

7. L'objectif ultime consiste à intégrer pleinement la notion de travail non rémunéré aux statistiques concernant la sécurité du travail et les lieux d'emploi, ainsi qu'aux systèmes d'information correspondant gérés par les organismes nationaux et internationaux compétents. La définition des objectifs, des limites et des applications de ce système idéal représente un véritable défi pour l'avenir.

Bibliographie

- Almond, S. et Kendall, J. (2000a). Taking the employees' perspective seriously: an initial United Kingdom Cross-Sectoral Comparison, *Non-profit and Voluntary Sector Quarterly*, 29, 2, 205–231.
- Almond, S. et Kendall, J. (2000b). Low pay in the UK: the case for a three sector comparative approach, *Annals of Public and Co-operative Economics*, 72(1) 45–76.
- Almond, S. et Kendall, J. (2000c). Paid employment in the self-defined voluntary sector in the late 1990s: an initial description of patterns and trends, *Centre for Civil Society Working Paper 7*, Centre for Civil Society, London School of Economics.
- Almond, S. et Kendall, J. (2000d). The quality of UK third sector employment in comparative perspective, document présenté à la conférence d'ARNOVA, New Orleans.
- Anheier, H.K., et Salamon, L.M. (dir. publ.) [1998]. The nonprofit sector in the developing world, Manchester University Press, Manchester.
- Anheier, H.K et Salamon, L.M. (1999). « Volunteering in Cross-National Perspective: Initial Comparisons ». *Law and Contemporary Problems* 62(4): 43–66.
- Anheier, H. A., et Seibel, W. (2001). The Nonprofit Sector in Germany, Manchester, Manchester University Press.
- Archambault, Edith (1996). The Nonprofit Sector in France. Manchester, Manchester University Press.
- Archambault, Edith et Anheier, Helmut K. et Sokolowski, Wojciech (1998). The Monetary Value of Volunteer Time: A Comparative Analysis of France, Germany and the United States. Resubmission to the Review of Income and Wealth.

- Bachstein, Werner (2000). Nonprofit Organisationen im Bereich sozialer Dienste: Beschäftigung und sozialpolitische Implikationen. Vienna, Vienna University of Economics and Business Administration.
- Badelt, Christoph (1999). Ehrenamtliche Arbeit im Nonprofit Sektor. Dans : Badelt, Christoph (dir.publ.) [1999], *Handbuch der Nonprofit Organisationen. Strukturen und Management*, 433-462. Stuttgart, Schäffer-Poeschl.
- Barker, David G. (1993). « Values and Volunteering » p. 10-31 Dans Justin Davis Smith (dir. publ.) *Volunteering in Europe. Voluntary Action Research. Second series, number 2*. Londres, The Volunteer Centre.
- Bauer, Rudolph et Betzelt, Sigrid (1999). NETS « New Employment Opportunities in the Third sector », Final Country Report Germany. www.lunaria.org/tertiem/ricerca/conclusi/nets/germany_final.pdf (15 janvier 2001)
- Bediako, Grace et Vanek, Joann (1998). Projet de classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques d'emploi du temps. New York, Division de statistique des Nations Unies. www.un.org/Depts/unsd/timeuse/icatus/expnote_1.pdf (20 février 2001)
- Bühlmann, Jacqueline et Schmid, Beat (1999). Unbezahlt—aber trotzdem Arbeit. Zeitaufwand für Haus- und Familienarbeit, Ehrenamt, Freiwilligenarbeit und Nachbarschaftshilfe. Neuchâtel, Bundesamt für Statistik.
- Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend. (2000). Ehrenamtliches und bürgerschaftliches Engagement in unserer Gesellschaft. Berlin, Bundesministerium.
- Casey, Bernard (1988). *Temporary Employment: Practice and Policy in Britain*. Londres, PSI Publications. Cité dans Heitzmann, Karin (1995). *European Trends in Contractual Flexibility: A Cure for Unemployment?* Bath, MESPA.
- Chadeau, A et C. Roy. (1986). « Relating Households final consumption to household activities : subsidiarity or complementary between market and non-market production », *The Review on Income and Wealth*, 32(4).
- Davis Smith, J. (1998). *The 1997 National Survey of Volunteering*, Institute of Volunteering Research, Londres.
- Delsen, Leonardus W. M. (1995). *Atypical Employment: An International Perspective*. Groningen, Wolters-Noordhoff.
- Delsen, Leonardus W. M. et Huijgen, F. (1994). *Analysis of Part-Time and Fixed-Term Employment in Europe Using Establishment Data. Working Paper*. Dublin, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions. Cité dans Heitzmann, Karin (1995). *European Trends in Contractual Flexibility: A Cure for Unemployment?* Bath, MESPA.
- Dingle, Alan *et al.* (dir.publ.) [2001]. *Measuring Volunteering: A Practical Toolkit*. Washington, D.C. Independent Sector et United Nations Volunteers. www.independentsector.org/programs/research/toolkit/IYVToolkit.PDF (15 février 2001)
- Ehling, Manfred et Schmidt, Bernd (1999). Ehrenamtliches Engagement. Erfassung in der Zeitbudgeterhebung des Statistischen Bundesamtes und Möglichkeiten der Weiterentwicklung. Dans : Kistler, Ernst *et al.* (dir.publ.) [1999]. *Perspektiven gesellschaftlichen Zusammenhalts. Empirische Befunde, Praxiserfahrungen, Meßkonzepte*, pp. 411-433. Berlin, édition sigma.
- Emploi et fonds social européen (1999). *Emploi en Europe, 1999. Emploi et affaires sociales*. Commission européenne.
- Eurostat (2000). *Survey on Time Use—Activity Coding List. Final draft*. http://www.un.org/Depts/unsd/timeuse/tusresource_manuals/eurostat_man.pdf (20 février 2001)
- Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) [1999]. *Strategy 2010: Learning from the Nineties and Other Supporting Documents*. Genève, IFRC.
- Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) [1993]. *Code of Ethics*. IFRC, Genève.

- Feldstein, Martin S. (1971). *The Rising Cost of Hospital Care*. Washington D.C. Information Services Press.
- Franz, Alfred (dir. publ.) [1996]. *Familienarbeit und Frauen-BIP*, Oesterreichisches Statistisches Zentralamt, Wien
- Freeman, R.(1997). Working for nothing: the supply of volunteer labor, *Journal of Labor Economics*, 15, 1, S140-S166.
- Gaskin, Katharine et Smith, Justin Davis (1997). *A new civic Europe?* troisième édition. Londres, The Volunteer Centre.
- Gaskin, Katharine (1999). *VIVA in Europe*. A comparative study of the Volunteer Investment and Value Audit, Institute for Volunteering Research, Londres
- Gobin, Corinne (1997). The Mirage of a Social Europe. Dans *Le monde diplomatique*, novembre. www.monde-diplomatique.fr/en/1997/11/europe (15 janvier 2001)
- Goldschmidt-Clermont, Luisella et Pagnossin-Aligisakis, Elisabetta (1995): Measures of unrecorded economic activities in fourteen countries. Bureau du rapport mondial sur le développement humain (HDRO) Occasional Paper 20. Programme des Nations Unies pour le développement. <http://www.undp.org/hdro/oc20a.htm> (20 février 2001)
- Grunewald, Mark H. (1995). The Regulatory Future of Contingent Employment: An Introduction. Dans *Washington and Lee Law Review*, vol. 52, n° 3, pp. 725-753. www.wlu.edu/~lawrev/abs/grunewald.htm (15th January 2001)
- Hawrylyshyn, O. (1977). « Towards a definition of Non-market activities », *The Review on Income and Wealth*, Series 23(1).
- Hirway, Indira (1999). Time Use Studies: Conceptual and Methodological Issues with Reference to the Indian Time Use Survey, Paper, http://www.unescap.org/stat/meet/timeuse/Conceptual_Sesl.pdf, (20th February, 2001)
- Hodgkinson, Virginia et al. (1992). *The Nonprofit Almanac*. San Francisco, Jossey-Bass.
- Hodgkinson, V., Weitzman, M., Abrahams, J., Crutchfield, E. et Stevenson, D. (1996). *Nonprofit Almanac: Dimensions of the Independent Sector 1996-1997*, Jossey-Bass publishers, San Francisco.
- Hollerweger, Eva (2000). Oekonomische Bedeutung ehrenamtlicher Arbeit, Dans Roessler, Marianne et al. (dir.publ.): *Gemeinwesenarbeit und Bürgerschaftliches Engagement*. Eine Abgrenzung, OGB Verlag, Wien
- Inglehart, Ronald. (1990). *Culture Shift in Advanced Industrial Society*. Princeton, NJ, Princeton University Press.
- Inglehart, R., Basañez, M., et Moreno, A. (1998). *Human Values and Beliefs: A Cross-Cultural Sourcebook: Political, Religious, Sexual, and Economic Norms in 43 Societies: Findings from the 1990-1993 World Values Survey*, The University of Michigan Press, Ann Arbor, Michigan.
- Ironmonger, Duncan (1999). An Overview of Time Use Surveys, International Seminar on Time Use Studies, Ahmedabad, India, <http://www.unescap.org/stat/meet/timeuse/timeuse.htm>
- Knapp, M. (1997). Volunteer participation in community care, *Policy & Politics*, 24, 2, 171 – 192.
- Knapp, M. (1990). *Time is Money—The Cost of Volunteering in Britain Today*. Canterbury, University of Kent PSSRU Working Paper 727/2.
- Leete, L. (2001). Paid employment in the nonprofit sector, dans W.W. Powell et R. Steinberg (dir. publ.) *The Nonprofit Sector Research Handbook*, volume in preparation.
- Lynn, P. (1997). Measuring voluntary activity, *Non-profit Studies*, 2(1): 1–11.
- Marshall, Adriana (1989). The sequel of unemployment: The changing role of part-time and temporary work in Western Europe. Dans Gerry Rodgers et Janine Rodgers (dir.publ.) [1989]. *Precarious jobs in labour market regulation: The growth of atypical employment in Western Europe*, pp. 17-48. Genève et Bruxelles, Institut international des études sociales et Université libre de Bruxelles.

- National Statistics (2001). Household Satellite Account—Volunteering (Compte satellite des ménages, Bénévolat), HHP8-2001-08, 09, 11. Londres, Office of National Statistics.
- Organisation des Nations Unies. (1993). *Système de comptabilité nationale*, Nations Unies, New York (voir également, <http://www.un.org/Depts/unsd/sna/sna1-fr.htm>).
- Pankoke, Eckart. (1994). « Zwischen Enthusiasmus und Dilletantismus. Gesellschaftlicher Wandel freien Engagements », 151-71 dans Ludgera Vogt et Arnold Zwingerle (dir. publ.). Ehre. Frankfurt, Suhrkamp.
- Passey, A., Hems, L. et Jas, P. (2000). *The UK Voluntary Sector Almanac*, NCVO publications, Londres.
- Rodgers, Gerry (1989). Precarious work in Western Europe: The state of the debate. Dans Gerry Rodgers et Janine Rodgers (dir. publ.) [1989]. *Precarious jobs in labour market regulation: The growth of atypical employment in Western Europe*, pp. 1-16. Genève et Bruxelles, International Institute for Labour Studies et Université libre de Bruxelles.
- Rose-Ackerman, Susan (1996). « Altruism, Nonprofits, and Economic Theory ». Dans *Journal of Economic Literature*, 34(2), 701-728.
- Ruhm, Christopher J. et Borkoski, Carey (2000). *Compensation in The Nonprofit Sector*. NBER Working Paper Series. Working Paper 7562. Cambridge, National Bureau of Economic Research.
- Sacher, Matthias (1999). Das Ende des Normalarbeitsverhältnisses? Vortrag für das Internationale Bodenseesymposium « Mut zur Zukunft », Brégance/Vorarlberg, juillet 1999. www.ba-wue.gruene.de/Partei/MatthiasSacher.htm (19 janvier 2001).
- Salamon, L. M., et Anheier, H. K. (1996). *The Emerging Nonprofit Sector*, Manchester University Press, Manchester.
- Salamon, L. M., Anheier, H. K., List, R., Toepler, S., Sokolowski, S. W. et Associates (1999). *Global Civil Society: Dimensions of the Non-profit Sector*, Johns Hopkins University, Institute for Policy Studies, Baltimore, Maryland.
- Schmid, Hans *et al.* (1999). Monetäre Bewertung der unbezahlten Arbeit. Eine empirische Analyse für die Schweiz anhand der Schweizerischen Arbeitskäfteerhebung. Bundesamt für Statistik, Neuchâtel.
- Smith, Justin Davis (1998). *The 1997 National Survey of Volunteering*, Londres, The National Centre of Volunteering.
- Sokolowski, Wojciech. (1996). « Show me the way to the next worthy deed: toward a microstructural theory of volunteering and giving », *Voluntas*, 7 (3): 259-278.
- Tálos, Emmerich (1999). Atypische Beschäftigung: Verbreitung – Konsequenzen – sozialstaatliche Regelungen. Ein vergleichendes Resümee. Dans Emmerich Tálos (dir. publ.) (1999). *Atypische Beschäftigung: Internationale Trends und sozialstaatliche Regelungen*, 417-468. Wien, Manz.
- The Global Nonprofit Information System Project (2000). Glossaire de la terminologie du SCN, annexe 4 du *Manuel sur les institutions sans but lucratif dans le Système de comptabilité nationale* (projet) 4 décembre 2000. www.jhu.edu/~gnisp/docs/snaglsry.pdf (16 janvier 2001).
- Von Rosenblatt, Bernhard (1999). Zur Messung des ehrenamtlichen Engagements in Deutschland. Dans Kislter, Ernst *et al.* (dir. publ.) [1999]. *Perspektiven gesellschaftlichen Zusammenhalts. Empirische Befunden, Praxiserfahrungen, Messkonzepte*, Edition Sigma, Berlin.
- Wilson, J. et Musik, M. (1997). Who cares? Toward an integrated theory of volunteer work. *American Sociological Review*, 62, 694-713.
- World Values Study Group (1999). *WORLD VALUES SURVEY, 1981-1984, 1990-1993 et 1995-97 CD Rom*, cumulative file for the first 3 waves, Institute for Social Research, Inter-university Consortium for Political and, Social Research, Ann Arbor, Michigan.
- Wuthnow, Robert, Virginia A. Hodgkinson (dir. publ.), 1990. *Faith and philanthropy in America: exploring the role of religion in America's voluntary sector*. San Francisco, Jossey-Bass, 1990.

APPENDICE A

Bénévolat par domaines, World Values Survey, 1990-93

TABLEAU 1
Organisations religieuses
(% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations religieuses</i>			<i>Total</i>
	<i>Actives</i>	<i>Inactives</i>	<i>Non membres</i>	
France	3,6 %	1,6 %	94,7 %	100,0 %
Royaume-Uni	5,9 %	13,2 %	81,0 %	100,0 %
Allemagne de l'Ouest	8,9 %	14,3 %	76,8 %	100,0 %
Italie	5,8 %	1,5 %	92,7 %	100,0 %
Pays-Bas	8,7 %	26,1 %	65,2 %	100,0 %
Danemark	1,9 %	3,1 %	94,9 %	100,0 %
Belgique	6,1 %	5,3 %	88,6 %	100,0 %
Espagne	6,8 %	7,9 %	85,2 %	100,0 %
Irlande	7,0 %	16,5 %	76,5 %	100,0 %
Irlande du Nord	12,5 %	25,5 %	62,0 %	100,0 %
Etats-Unis d'Amérique	31,8 %	27,4 %	40,9 %	100,0 %
Canada	15,2 %	13,2 %	71,6 %	100,0 %
Japon	3,9 %	5,2 %	90,8 %	100,0 %
Mexique	18,5 %	13,9 %	67,6 %	100,0 %
Afrique du Sud	46,3 %	22,6 %	31,1 %	100,0 %
Hongrie	5,3 %	9,5 %	85,3 %	100,0 %
Australie	17,1 %	22,3 %	60,6 %	100,0 %
Norvège	6,6 %	10,4 %	83,1 %	100,0 %
Suède	6,4 %	12,4 %	81,2 %	100,0 %
Islande	4,1 %	37,4 %	58,5 %	100,0 %
Argentine	8,8 %	8,4 %	82,8 %	100,0 %
Finlande	6,2 %	30,9 %	62,9 %	100,0 %
République de Corée	11,2 %	27,5 %	61,3 %	100,0 %
Suisse	8,0 %	18,3 %	73,6 %	100,0 %
Porto Rico	54,6 %	26,1 %	19,3 %	100,0 %
Brésil	19,9 %	17,8 %	62,4 %	100,0 %
Nigéria	68,2 %	19,4 %	12,4 %	100,0 %
Chili	18,6 %	16,4 %	65,0 %	100,0 %
Bélarus	2,3 %	5,5 %	92,2 %	100,0 %
Inde	14,2 %	13,8 %	72,0 %	100,0 %
République tchèque	4,7 %	11,9 %	83,4 %	100,0 %
Allemagne de l'Est	8,2 %	13,0 %	78,8 %	100,0 %
Slovénie	4,6 %	11,9 %	83,5 %	100,0 %
Bulgarie	1,6 %	1,7 %	96,7 %	100,0 %

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations religieuses</i>			<i>Total</i>
	<i>Actives</i>	<i>Inactives</i>	<i>Non membres</i>	
Roumanie	9,9 %	12,6 %	77,5 %	100,0 %
Chine	2,0 %	,5 %	97,5 %	100,0 %
Taiwan, Province de Chine	8,0 %	17,8 %	74,2 %	100,0 %
Portugal	6,4 %	4,5 %	89,1 %	100,0 %
Autriche	5,7 %	9,9 %	84,4 %	100,0 %
Turquie	1,2 %	1,9 %	96,9 %	100,0 %
Lituanie	3,2 %	5,8 %	91,0 %	100,0 %
Lettonie	3,4 %	6,8 %	89,8 %	100,0 %
Estonie	1,7 %	6,0 %	92,3 %	100,0 %
Ukraine	2,0 %	7,0 %	91,0 %	100,0 %
Fédération de Russie	1,4 %	2,2 %	96,4 %	100,0 %
Pérou	23,8 %	32,6 %	43,6 %	100,0 %
Venezuela	21,0 %	23,9 %	55,2 %	100,0 %
Uruguay	14,0 %	21,4 %	64,6 %	100,0 %
Philippines	13,3 %	9,7 %	77,0 %	100,0 %
République de Moldavie	12,5 %	20,0 %	67,5 %	100,0 %
Géorgie	0,6 %	0,8 %	98,6 %	100,0 %
Arménie	1,5 %	94,4 %	4,2 %	100,0 %
Azerbaïdjan	1,5 %	2,8 %	95,7 %	100,0 %
République dominicaine	36,3 %	37,7 %	26,0 %	100,0 %
Bangladesh	23,8 %	9,8 %	66,4 %	100,0 %
Albanie	4,8 %	16,3 %	78,9 %	100,0 %
Colombie	28,6 %	15,3 %	56,2 %	100,0 %
Serbie	2,1 %	8,8 %	89,1 %	100,0 %
Monténégro	3,4 %	9,2 %	87,4 %	100,0 %
République de Macédoine de l'ex-Yougoslavie	4,4 %	13,3 %	82,3 %	100,0 %
Croatie	16,3 %	38,5 %	45,3 %	100,0 %
Slovaquie	9,4 %	19,1 %	71,4 %	100,0 %
Nouvelle-Zélande	21,1 %	26,4 %	52,5 %	100,0 %
Bosnie-Herzégovine	14,0 %	29,5 %	56,5 %	100,0 %
Total	12,7 %	15,3 %	72,1 %	100,0 %

TABLEAU 2
Organisations sportives
(% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations religieuses</i>			<i>Total</i>
	<i>Actives</i>	<i>Inactives</i>	<i>Non membres</i>	
France	6,2 %	10,0 %	83,8 %	100,0 %
Royaume-Uni		16,9 %	83,1 %	100,0 %
Allemagne de l'Ouest	18,7 %	18,8 %	62,5 %	100,0 %
Italie	6,6 %	5,4 %	88,0 %	100,0 %
Pays-Bas	9,4 %	32,3 %	58,3 %	100,0 %
Danemark	11,3 %	22,2 %	66,5 %	100,0 %
Belgique	6,1 %	13,4 %	80,5 %	100,0 %
Espagne	4,1 %	4,9 %	91,1 %	100,0 %
Irlande	7,0 %	17,0 %	76,0 %	100,0 %
Irlande du Nord	5,6 %	11,8 %	82,6 %	100,0 %
Etats-Unis d'Amérique	15,3 %	14,5 %	70,2 %	100,0 %
Canada	12,5 %	11,2 %	76,3 %	100,0 %
Japon	7,5 %	7,1 %	85,4 %	100,0 %
Mexique	14,3 %	12,7 %	73,0 %	100,0 %
Afrique du Sud	21,2 %	20,2 %	58,7 %	100,0 %
Hongrie	4,3 %	3,6 %	92,1 %	100,0 %
Australie	37,0 %	15,3 %	47,7 %	100,0 %
Norvège	18,4 %	17,9 %	63,7 %	100,0 %
Suède	21,9 %	16,8 %	61,3 %	100,0 %
Islande	14,0 %	17,8 %	68,2 %	100,0 %
Argentine	5,1 %	5,6 %	89,3 %	100,0 %
Finlande	14,0 %	14,7 %	71,3 %	100,0 %
République de Corée	8,7 %	25,7 %	65,6 %	100,0 %
Suisse	34,4 %	14,1 %	51,5 %	100,0 %
Porto Rico	13,6 %	16,4 %	70,0 %	100,0 %
Brésil	7,4 %	7,8 %	84,8 %	100,0 %
Nigéria	21,0 %	36,4 %	42,6 %	100,0 %
Chili	10,6 %	11,3 %	78,1 %	100,0 %
Bélarus	1,9 %	4,5 %	93,6 %	100,0 %
Inde	10,2 %	10,5 %	79,3 %	100,0 %
République tchèque	11,2 %	12,4 %	76,4 %	100,0 %
Allemagne de l'Est	15,6 %	10,1 %	74,3 %	100,0 %
Slovénie	6,6 %	7,5 %	86,0 %	100,0 %
Bulgarie	2,6 %	2,3 %	95,1 %	100,0 %
Roumanie	3,5 %	2,9 %	93,6 %	100,0 %
Chine	8,4 %	4,3 %	87,4 %	100,0 %
Taiwan, Province de Chine	5,3 %	47,9 %	46,8 %	100,0 %

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations religieuses</i>			<i>Total</i>
	<i>Actives</i>	<i>Inactives</i>	<i>Non membres</i>	
Portugal	5,7 %	5,9 %	88,4 %	100,0 %
Autriche	7,4 %	9,9 %	82,7 %	100,0 %
Turquie	4,1 %	3,0 %	92,9 %	100,0 %
Lituanie	4,6 %	3,5 %	91,8 %	100,0 %
Lettonie	6,7 %	5,3 %	88,0 %	100,0 %
Estonie	7,1 %	7,7 %	85,2 %	100,0 %
Ukraine	1,7 %	2,8 %	95,5 %	100,0 %
Fédération de Russie	3,2 %	3,2 %	93,6 %	100,0 %
Pérou	16,2 %	16,4 %	67,5 %	100,0 %
Venezuela	16,8 %	12,5 %	70,7 %	100,0 %
Uruguay	8,4 %	10,0 %	81,6 %	100,0 %
Ghana	38,5 %	61,5 %		100,0 %
Philippines	9,5 %	6,9 %	83,6 %	100,0 %
République de Moldavie	4,2 %	5,6 %	90,2 %	100,0 %
Géorgie	1,0 %	1,7 %	97,3 %	100,0 %
Arménie	5,1 %	94,6 %	,4 %	100,0 %
Azerbaïdjan	1,5 %	5,6 %	92,9 %	100,0 %
République dominicaine	17,1 %	23,6 %	59,4 %	100,0 %
Bangladesh	16,5 %	8,4 %	75,1 %	100,0 %
Albanie	5,1 %	5,7 %	89,2 %	100,0 %
Colombie	13,7 %	5,0 %	81,3 %	100,0 %
Serbie	5,8 %	7,9 %	86,3 %	100,0 %
Monténégro	4,6 %	9,6 %	85,8 %	100,0 %
République de Macédoine de l'ex-Yougoslavie	6,0 %	14,5 %	79,5 %	100,0 %
Croatie	10,7 %	11,4 %	77,9 %	100,0 %
Slovaquie	7,2 %	14,2 %	78,5 %	100,0 %
Nouvelle-Zélande	41,9 %	16,0 %	42,1 %	100,0 %
Bosnie-Herzégovine	13,7 %	19,6 %	66,8 %	100,0 %
Total	10,7 %	12,4 %	76,9 %	100,0 %

TABLEAU 3
Organisations artistiques
 (% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations religieuses</i>			<i>Total</i>
	<i>Actives</i>	<i>Inactives</i>	<i>Non membres</i>	
France	3,8 %	3,7 %	92,5 %	100,0 %
Royaume-Uni	2,2 %	6,6 %	91,1 %	100,0 %
Allemagne de l'Ouest	5,5 %	6,3 %	88,2 %	100,0 %
Italie	2,9 %	1,8 %	95,3 %	100,0 %
Pays-Bas	7,3 %	16,8 %	75,8 %	100,0 %
Danemark	2,8 %	6,3 %	90,9 %	100,0 %
Belgique	6,8 %	7,8 %	85,4 %	100,0 %
Espagne	3,4 %	3,7 %	92,9 %	100,0 %
Irlande	2,8 %	5,7 %	91,5 %	100,0 %
Irlande du Nord	2,8 %	5,8 %	91,4 %	100,0 %
Etats-Unis d'Amérique	11,0 %	11,5 %	77,5 %	100,0 %
Canada	7,6 %	7,5 %	84,8 %	100,0 %
Japon	3,4 %	3,9 %	92,7 %	100,0 %
Mexique	9,6 %	8,6 %	81,7 %	100,0 %
Afrique du Sud	11,5 %	12,8 %	75,7 %	100,0 %
Hongrie	2,0 %	1,6 %	96,4 %	100,0 %
Australie	17,2 %	11,2 %	71,6 %	100,0 %
Norvège	7,1 %	6,6 %	86,3 %	100,0 %
Suède	6,5 %	10,4 %	83,1 %	100,0 %
Islande	3,6 %	7,0 %	89,4 %	100,0 %
Argentine	5,8 %	3,2 %	91,0 %	100,0 %
Finlande	6,0 %	8,5 %	85,5 %	100,0 %
République de Corée	4,3 %	14,8 %	80,9 %	100,0 %
Suisse	8,1 %	9,4 %	82,5 %	100,0 %
Porto Rico	13,9 %	10,7 %	75,5 %	100,0 %
Brésil	6,2 %	4,2 %	89,6 %	100,0 %
Nigéria	20,2 %	32,4 %	47,4 %	100,0 %
Chili	8,9 %	8,6 %	82,4 %	100,0 %
Bélarus	1,6 %	3,4 %	94,9 %	100,0 %
Inde	11,9 %	9,4 %	78,8 %	100,0 %
République tchèque	3,4 %	5,5 %	91,1 %	100,0 %
Allemagne de l'Est	5,9 %	5,2 %	88,9 %	100,0 %
Slovénie	3,8 %	2,6 %	93,6 %	100,0 %
Bulgarie	2,2 %	2,4 %	95,4 %	100,0 %
Roumanie	2,9 %	2,7 %	94,4 %	100,0 %
Chine	6,8 %	4,7 %	88,5 %	100,0 %
Taiwan, Province de Chine	6,5 %	44,9 %	48,7 %	100,0 %

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations religieuses</i>			<i>Total</i>
	<i>Actives</i>	<i>Inactives</i>	<i>Non membres</i>	
Portugal	3,8 %	2,6 %	93,6 %	100,0 %
Autriche	4,3 %	3,7 %	92,0 %	100,0 %
Turquie	3,3 %	1,2 %	95,5 %	100,0 %
Lituanie	4,2 %	3,3 %	92,4 %	100,0 %
Lettonie	4,8 %	5,1 %	90,1 %	100,0 %
Estonie	6,3 %	5,2 %	88,5 %	100,0 %
Ukraine	1,7 %	3,3 %	94,9 %	100,0 %
Fédération de Russie	2,9 %	3,0 %	94,1 %	100,0 %
Pérou	11,0 %	13,1 %	75,9 %	100,0 %
Venezuela	10,0 %	12,3 %	77,7 %	100,0 %
Uruguay	12,2 %	6,9 %	80,9 %	100,0 %
Ghana	35,4 %	64,6 %		100,0 %
Philippines	5,3 %	5,1 %	89,6 %	100,0 %
République de Moldavie	4,8 %	4,4 %	90,9 %	100,0 %
Géorgie	3,0 %	3,2 %	93,8 %	100,0 %
Arménie	8,2 %	91,5 %	,4 %	100,0 %
Azerbaïdjan	2,1 %	5,6 %	92,3 %	100,0 %
République dominicaine	23,8 %	15,6 %	60,6 %	100,0 %
Bangladesh	17,7 %	4,4 %	77,9 %	100,0 %
Albanie	3,3 %	6,0 %	90,6 %	100,0 %
Colombie	5,2 %	6,5 %	88,3 %	100,0 %
Serbie	1,9 %	4,8 %	93,4 %	100,0 %
Monténégro	2,5 %	11,7 %	85,8 %	100,0 %
République de Macédoine de l'ex-Yougoslavie	4,6 %	9,7 %	85,6 %	100,0 %
Croatie	6,6 %	7,7 %	85,6 %	100,0 %
Slovaquie	2,0 %	3,7 %	94,3 %	100,0 %
Nouvelle-Zélande	25,1 %	13,4 %	61,4 %	100,0 %
Bosnie-Herzégovine	6,9 %	16,2 %	76,9 %	100,0 %
Total	6,7 %	8,8 %	84,5 %	100,0 %

TABLEAU 4
Syndicats dans le pays ou la région

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations religieuses</i>			<i>Total</i>
	<i>Actives</i>	<i>Inactives</i>	<i>Non membres</i>	
France	2,6 %	4,8 %	92,6 %	100,0 %
Royaume-Uni	1,2 %	15,7 %	83,1 %	100,0 %
Allemagne de l'Ouest	2,8 %	13,9 %	83,3 %	100,0 %
Italie	3,1 %	3,7 %	93,2 %	100,0 %
Pays-Bas	1,3 %	15,5 %	83,2 %	100,0 %
Danemark	2,9 %	42,4 %	54,7 %	100,0 %
Belgique	1,8 %	12,9 %	85,3 %	100,0 %
Espagne	1,6 %	4,0 %	94,5 %	100,0 %
Irlande	1,3 %	10,1 %	88,7 %	100,0 %
Irlande du Nord	1,8 %	11,9 %	86,4 %	100,0 %
Etats-Unis d'Amérique	3,6 %	10,3 %	86,1 %	100,0 %
Canada	2,7 %	9,2 %	88,0 %	100,0 %
Japon	2,2 %	8,5 %	89,3 %	100,0 %
Mexique	4,3 %	7,7 %	87,9 %	100,0 %
Afrique du Sud	6,1 %	10,5 %	83,4 %	100,0 %
Hongrie	5,9 %	18,1 %	75,9 %	100,0 %
Australie	7,8 %	13,5 %	78,7 %	100,0 %
Norvège	8,9 %	31,5 %	59,5 %	100,0 %
Suède	7,3 %	48,8 %	43,9 %	100,0 %
Islande	2,6 %	52,4 %	44,9 %	100,0 %
Argentine	1,3 %	4,3 %	94,5 %	100,0 %
Finlande	4,2 %	30,9 %	64,9 %	100,0 %
République de Corée	1,4 %	7,1 %	91,5 %	100,0 %
Pologne	2,1 %	7,9 %	90,0 %	100,0 %
Suisse	2,7 %	8,4 %	88,8 %	100,0 %
Porto Rico	6,0 %	6,7 %	87,3 %	100,0 %
Brésil	4,9 %	6,1 %	88,9 %	100,0 %
Nigéria	10,5 %	35,1 %	54,4 %	100,0 %
Chili	3,4 %	7,4 %	89,2 %	100,0 %
Bélarus	2,4 %	40,4 %	57,2 %	100,0 %
Inde	7,4 %	10,4 %	82,3 %	100,0 %
République tchèque	3,3 %	12,8 %	83,9 %	100,0 %
Allemagne de l'Est	9,3 %	32,6 %	58,1 %	100,0 %
Slovénie	3,1 %	20,8 %	76,0 %	100,0 %
Bulgarie	4,7 %	11,9 %	83,4 %	100,0 %
Roumanie	12,2 %	7,9 %	79,9 %	100,0 %
Chine	3,8 %	9,7 %	86,5 %	100,0 %
Taiwan, Province de Chine	11,5 %	48,4 %	40,1 %	100,0 %

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations religieuses</i>			<i>Total</i>
	<i>Actives</i>	<i>Inactives</i>	<i>Non membres</i>	
Portugal	1,4 %	3,2 %	95,4 %	100,0 %
Autriche	2,4 %	16,9 %	80,7 %	100,0 %
Turquie	2,6 %	2,6 %	94,9 %	100,0 %
Lituanie	5,2 %	20,3 %	74,5 %	100,0 %
Lettonie	5,0 %	28,9 %	66,0 %	100,0 %
Estonie	6,1 %	29,9 %	64,0 %	100,0 %
Ukraine	3,1 %	30,2 %	66,7 %	100,0 %
Fédération de Russie	7,9 %	43,3 %	48,8 %	100,0 %
Pérou	4,2 %	12,6 %	83,2 %	100,0 %
Venezuela	5,2 %	9,2 %	85,6 %	100,0 %
Uruguay	4,5 %	6,5 %	89,0 %	100,0 %
Ghana	22,9 %	77,1 %		100,0 %
Philippines	3,1 %	4,7 %	92,3 %	100,0 %
République de Moldavie	5,9 %	30,4 %	63,7 %	100,0 %
Géorgie	,7 %	2,7 %	96,6 %	100,0 %
Arménie	1,3 %	98,4 %	,4 %	100,0 %
Azerbaïdjan	2,8 %	25,5 %	71,7 %	100,0 %
République dominicaine	7,5 %	15,9 %	76,7 %	100,0 %
Bangladesh	3,7 %	3,4 %	92,9 %	100,0 %
Albanie	1,6 %	7,5 %	90,9 %	100,0 %
Colombie	3,8 %	2,2 %	94,1 %	100,0 %
Serbie	1,9 %	22,2 %	75,9 %	100,0 %
Monténégro	2,5 %	30,4 %	67,1 %	100,0 %
République de Macédoine de l'ex-Yougoslavie	4,9 %	15,4 %	79,7 %	100,0 %
Croatie	6,1 %	20,4 %	73,6 %	100,0 %
Slovaquie	2,4 %	17,0 %	80,6 %	100,0 %
Nouvelle-Zélande	6,3 %	11,2 %	82,5 %	100,0 %
Bosnie-Herzégovine	10,3 %	24,7 %	65,0 %	100,0 %
Total	4,2 %	16,9 %	78,9 %	100,0 %

TABLEAU 5
Partis politiques
(% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations religieuses</i>			<i>Total</i>
	<i>Actives</i>	<i>Inactives</i>	<i>Non membres</i>	
France	1,7 %	1,2 %	97,1 %	100,0 %
Royaume-Uni	1,5 %	3,3 %	95,2 %	100,0 %
Allemagne de l'Ouest	3,3 %	4,6 %	92,0 %	100,0 %
Italie	3,9 %	1,9 %	94,3 %	100,0 %
Pays-Bas	1,9 %	6,8 %	91,2 %	100,0 %
Danemark	1,9 %	4,7 %	93,4 %	100,0 %
Belgique	1,5 %	3,4 %	95,1 %	100,0 %
Espagne	1,3 %	2,1 %	96,6 %	100,0 %
Irlande	1,9 %	2,3 %	95,9 %	100,0 %
Irlande du Nord	1,1 %	1,1 %	97,7 %	100,0 %
Etats-Unis d'Amérique	8,3 %	14,6 %	77,1 %	100,0 %
Canada	3,6 %	3,5 %	93,0 %	100,0 %
Japon	1,7 %	2,6 %	95,7 %	100,0 %
Mexique	4,3 %	5,5 %	90,2 %	100,0 %
Afrique du Sud	8,9 %	22,2 %	69,0 %	100,0 %
Hongrie	1,8 %	1,2 %	97,1 %	100,0 %
Australie	2,1 %	5,6 %	92,4 %	100,0 %
Norvège	3,6 %	10,6 %	85,8 %	100,0 %
Suède	3,6 %	9,7 %	86,6 %	100,0 %
Islande	3,0 %	10,0 %	87,0 %	100,0 %
Argentine	3,1 %	3,6 %	93,3 %	100,0 %
Finlande	2,7 %	5,6 %	91,7 %	100,0 %
République de Corée	2,1 %	5,2 %	92,7 %	100,0 %
Pologne	0,5 %	0,6 %	98,9 %	100,0 %
Suisse	3,1 %	9,5 %	87,3 %	100,0 %
Porto Rico	24,4 %	17,0 %	58,7 %	100,0 %
Brésil	4,4 %	4,2 %	91,4 %	100,0 %
Nigéria	6,4 %	37,0 %	56,6 %	100,0 %
Chili	2,5 %	6,8 %	90,7 %	100,0 %
Bélarus	,4 %	1,4 %	98,2 %	100,0 %
Inde	8,9 %	9,7 %	81,4 %	100,0 %
République tchèque	2,5 %	4,2 %	93,3 %	100,0 %
Allemagne de l'Est	4,5 %	3,5 %	91,9 %	100,0 %
Slovénie	1,3 %	3,0 %	95,7 %	100,0 %
Bulgarie	3,4 %	5,8 %	90,7 %	100,0 %
Roumanie	3,7 %	3,8 %	92,5 %	100,0 %
Chine	14,2 %	8,8 %	77,0 %	100,0 %
Taiwan, Province de Chine	5,5 %	48,5 %	46,0 %	100,0 %
Portugal	2,6 %	1,5 %	95,9 %	100,0 %

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations religieuses</i>			<i>Total</i>
	<i>Actives</i>	<i>Inactives</i>	<i>Non membres</i>	
Autriche	3,4 %	8,6 %	88,1 %	100,0 %
Turquie	4,7 %	4,0 %	91,2 %	100,0 %
Lituanie	2,4 %	2,9 %	94,6 %	100,0 %
Lettonie	3,0 %	7,9 %	89,1 %	100,0 %
Estonie	2,5 %	2,9 %	94,7 %	100,0 %
Ukraine	,6 %	,9 %	98,4 %	100,0 %
Fédération de Russie	2,6 %	4,6 %	92,8 %	100,0 %
Pérou	2,6 %	13,1 %	84,3 %	100,0 %
Venezuela	3,9 %	10,0 %	86,2 %	100,0 %
Uruguay	6,1 %	10,1 %	83,8 %	100,0 %
Ghana	29,2 %	70,8 %		100,0 %
Philippines	3,6 %	4,2 %	92,3 %	100,0 %
République de Moldavie	,9 %	2,0 %	97,1 %	100,0 %
Géorgie	2,0 %	1,6 %	96,4 %	100,0 %
Arménie	1,2 %	98,5 %	,4 %	100,0 %
Azerbaïdjan	1,8 %	4,5 %	93,7 %	100,0 %
République dominicaine	10,8 %	22,6 %	66,6 %	100,0 %
Bangladesh	11,0 %	7,9 %	81,1 %	100,0 %
Albanie	13,2 %	20,5 %	66,3 %	100,0 %
Colombie	6,0 %	5,2 %	88,8 %	100,0 %
Serbie	3,0 %	8,4 %	88,6 %	100,0 %
Monténégro	5,0 %	17,9 %	77,1 %	100,0 %
République de Macédoine de l'ex-Yougoslavie	5,7 %	15,6 %	78,7 %	100,0 %
Croatie	2,8 %	6,7 %	90,5 %	100,0 %
Slovaquie	2,2 %	4,5 %	93,3 %	100,0 %
Nouvelle-Zélande	2,1 %	11,2 %	86,7 %	100,0 %
Bosnie-Herzégovine	11,0 %	26,9 %	62,1 %	100,0 %
Total	4,0 %	8,5 %	87,5 %	100,0 %

TABLEAU 6
Organisations de défense de l'environnement
 (% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations religieuses</i>			<i>Total</i>
	<i>Actives</i>	<i>Inactives</i>	<i>Non membres</i>	
France	1,2 %	1,0 %	97,8 %	100,0 %
Royaume-Uni	1,3 %	3,9 %	94,8 %	100,0 %
Allemagne de l'Ouest	1,6 %	4,3 %	94,1 %	100,0 %
Italie	1,4 %	1,5 %	97,2 %	100,0 %
Pays-Bas	1,8 %	15,5 %	82,7 %	100,0 %
Danemark	,6 %	8,1 %	91,3 %	100,0 %
Belgique	2,2 %	3,3 %	94,4 %	100,0 %
Espagne	1,3 %	1,7 %	97,0 %	100,0 %
Irlande	1,0 %	1,6 %	97,4 %	100,0 %
Irlande du Nord	1,1 %	1,6 %	97,2 %	100,0 %
Etats-Unis d'Amérique	4,1 %	7,6 %	88,3 %	100,0 %
Canada	2,8 %	4,1 %	93,1 %	100,0 %
Japon	1,0 %	,7 %	98,3 %	100,0 %
Mexique	4,3 %	5,4 %	90,3 %	100,0 %
Afrique du Sud	5,6 %	8,8 %	85,6 %	100,0 %
Hongrie	1,0 %	1,2 %	97,8 %	100,0 %
Australie	4,5 %	7,6 %	87,9 %	100,0 %
Norvège	,9 %	4,1 %	95,0 %	100,0 %
Suède	2,9 %	7,4 %	89,7 %	100,0 %
Islande	1,7 %	3,0 %	95,3 %	100,0 %
Argentine	1,1 %	1,5 %	97,4 %	100,0 %
Finlande	1,4 %	3,3 %	95,3 %	100,0 %
République de Corée	3,7 %	7,5 %	88,8 %	100,0 %
Suisse	2,3 %	12,7 %	85,0 %	100,0 %
Porto Rico	6,2 %	6,2 %	87,5 %	100,0 %
Brésil	3,3 %	4,0 %	92,7 %	100,0 %
Nigéria	12,3 %	36,9 %	50,8 %	100,0 %
Chili	2,0 %	6,2 %	91,8 %	100,0 %
Bélarus	0,5 %	1,4 %	98,1 %	100,0 %
Inde	4,8 %	7,1 %	88,1 %	100,0 %
République tchèque	1,5 %	3,4 %	95,1 %	100,0 %
Allemagne de l'Est	1,6 %	2,6 %	95,8 %	100,0 %
Slovénie	1,1 %	2,3 %	96,6 %	100,0 %
Bulgarie	1,8 %	1,9 %	96,4 %	100,0 %
Roumanie	1,6 %	2,2 %	96,2 %	100,0 %
Pakistan	22,0 %	37,4 %	40,7 %	100,0 %
Chine	2,2 %	1,7 %	96,0 %	100,0 %

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations religieuses</i>			<i>Total</i>
	<i>Actives</i>	<i>Inactives</i>	<i>Non membres</i>	
Taiwan, Province de Chine	1,7 %	48,7 %	49,6 %	100,0 %
Portugal	,4 %	,3 %	99,2 %	100,0 %
Autriche	1,4 %	1,5 %	97,1 %	100,0 %
Turquie	1,3 %	1,0 %	97,7 %	100,0 %
Lituanie	1,1 %	1,3 %	97,6 %	100,0 %
Lettonie	2,6 %	2,0 %	95,4 %	100,0 %
Estonie	1,2 %	1,6 %	97,2 %	100,0 %
Ukraine	,6 %	,9 %	98,5 %	100,0 %
Fédération de Russie	,9 %	1,1 %	98,0 %	100,0 %
Pérou	3,0 %	11,1 %	85,9 %	100,0 %
Venezuela	5,5 %	9,3 %	85,2 %	100,0 %
Uruguay	4,0 %	9,1 %	86,9 %	100,0 %
Ghana	11,5 %	88,5 %		100,0 %
Philippines	7,1 %	5,7 %	87,3 %	100,0 %
République de Moldavie	1,3 %	3,2 %	95,5 %	100,0 %
Géorgie	,3 %	,3 %	99,5 %	100,0 %
Arménie	1,2 %	98,4 %	,5 %	100,0 %
Azerbaïdjan	,2 %	,5 %	99,3 %	100,0 %
République dominicaine	9,1 %	14,4 %	76,4 %	100,0 %
Bangladesh	5,8 %	3,8 %	90,4 %	100,0 %
Albanie	,8 %	1,1 %	98,1 %	100,0 %
Colombie	4,2 %	2,3 %	93,5 %	100,0 %
Serbie	,5 %	1,8 %	97,7 %	100,0 %
Monténégro	0,4 %	3,8 %	95,8 %	100,0 %
République de Macédoine de l'ex-Yougoslavie	2,3 %	12,1 %	85,6 %	100,0 %
Croatie	1,4 %	4,0 %	94,5 %	100,0 %
Slovaquie	1,1 %	3,9 %	95,0 %	100,0 %
Nouvelle-Zélande	5,2 %	13,6 %	81,2 %	100,0 %
Bosnie-Herzégovine	2,9 %	14,1 %	83,0 %	100,0 %
Total	2,5 %	6,6 %	90,8 %	100,0 %

TABLEAU 7
Organisations professionnelles
 (% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations religieuses</i>			<i>Total</i>
	<i>Actives</i>	<i>Inactives</i>	<i>Non membres</i>	
France	2,4 %	2,5 %	95,2 %	100,0 %
Royaume-Uni	1,6 %	8,6 %	89,8 %	100,0 %
Allemagne de l'Ouest	2,4 %	7,2 %	90,4 %	100,0 %
Italie	1,2 %	2,3 %	96,5 %	100,0 %
Pays-Bas	1,6 %	8,6 %	89,8 %	100,0 %
Danemark	3,7 %	9,6 %	86,7 %	100,0 %
Belgique	2,0 %	3,9 %	94,1 %	100,0 %
Espagne	1,7 %	3,1 %	95,2 %	100,0 %
Irlande	1,2 %	3,5 %	95,3 %	100,0 %
Irlande du Nord	1,3 %	5,2 %	93,5 %	100,0 %
Etats-Unis d'Amérique	9,2 %	10,7 %	80,1 %	100,0 %
Canada	4,7 %	9,8 %	85,6 %	100,0 %
Japon	3,5 %	5,3 %	91,2 %	100,0 %
Mexique	4,9 %	5,1 %	89,9 %	100,0 %
Afrique du Sud	7,2 %	7,6 %	85,2 %	100,0 %
Hongrie	3,3 %	4,2 %	92,5 %	100,0 %
Australie	13,4 %	10,1 %	76,5 %	100,0 %
Norvège	5,0 %	13,3 %	81,8 %	100,0 %
Suède	4,1 %	9,2 %	86,7 %	100,0 %
Islande	2,3 %	9,6 %	88,0 %	100,0 %
Argentine	2,8 %	2,5 %	94,7 %	100,0 %
Finlande	4,9 %	6,7 %	88,4 %	100,0 %
République de Corée	3,5 %	8,3 %	88,1 %	100,0 %
Suisse	5,1 %	13,0 %	82,0 %	100,0 %
Porto Rico	18,0 %	7,1 %	74,9 %	100,0 %
Brésil	5,4 %	4,0 %	90,7 %	100,0 %
Nigéria	16,0 %	34,7 %	49,3 %	100,0 %
Chili	3,6 %	5,7 %	90,7 %	100,0 %
Bélarus	,1 %	1,9 %	97,9 %	100,0 %
Inde	6,5 %	7,0 %	86,5 %	100,0 %
République tchèque	3,6 %	5,4 %	91,1 %	100,0 %
Allemagne de l'Est	3,3 %	6,1 %	90,6 %	100,0 %
Slovénie	3,5 %	5,3 %	91,2 %	100,0 %
Bulgarie	1,4 %	2,7 %	95,9 %	100,0 %
Roumanie	2,6 %	2,9 %	94,4 %	100,0 %
Chine	8,2 %	5,8 %	86,0 %	100,0 %
Taiwan, Province de Chine	2,8 %	47,1 %	50,1 %	100,0 %
Portugal	1,1 %	2,4 %	96,5 %	100,0 %

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations religieuses</i>			<i>Total</i>
	<i>Actives</i>	<i>Inactives</i>	<i>Non membres</i>	
Autriche	1,2 %	4,7 %	94,1 %	100,0 %
Turquie	5,4 %	5,3 %	89,3 %	100,0 %
Lituanie	1,3 %	1,8 %	96,9 %	100,0 %
Lettonie	3,3 %	5,5 %	91,3 %	100,0 %
Estonie	1,8 %	3,2 %	95,0 %	100,0 %
Ukraine	,9 %	1,8 %	97,4 %	100,0 %
Fédération de Russie	,9 %	1,3 %	97,8 %	100,0 %
Pérou	7,4 %	11,5 %	81,1 %	100,0 %
Venezuela	8,4 %	7,9 %	83,8 %	100,0 %
Uruguay	3,8 %	4,8 %	91,4 %	100,0 %
Ghana	27,1 %	72,9 %		100,0 %
Philippines	4,3 %	2,8 %	93,0 %	100,0 %
République de Moldavie	1,7 %	2,0 %	96,2 %	100,0 %
Géorgie	1,1 %	1,1 %	97,9 %	100,0 %
Arménie	2,4 %	97,3 %	,4 %	100,0 %
Azerbaïdjan	,8 %	2,0 %	97,2 %	100,0 %
République dominicaine	17,8 %	16,6 %	65,6 %	100,0 %
Bangladesh	9,2 %	4,1 %	86,8 %	100,0 %
Albanie	4,9 %	7,0 %	88,1 %	100,0 %
Colombie	5,1 %	2,2 %	92,7 %	100,0 %
Serbie	2,8 %	8,5 %	88,7 %	100,0 %
Monténégro	3,8 %	9,6 %	86,7 %	100,0 %
République de Macédoine de l'ex-Yougoslavie	4,3 %	9,6 %	86,0 %	100,0 %
Croatie	6,1 %	9,2 %	84,7 %	100,0 %
Slovaquie	3,2 %	4,1 %	92,7 %	100,0 %
Bosnie-Herzégovine	7,8 %	10,3 %	81,9 %	100,0 %
Total	4,4 %	8,0 %	87,7 %	100,0 %

TABLEAU 8
Organismes de bienfaisance
 (% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations religieuses</i>			<i>Total</i>
	<i>Actives</i>	<i>Inactives</i>	<i>Non membres</i>	
France	4,2 %	1,6 %	94,2 %	100,0 %
Royaume-Uni	5,4 %	3,6 %	91,0 %	100,0 %
Allemagne de l'Ouest	5,0 %	6,9 %	88,2 %	100,0 %
Italie	3,1 %	1,1 %	95,8 %	100,0 %
Pays-Bas	8,6 %	8,4 %	83,1 %	100,0 %
Danemark	2,0 %	2,8 %	95,2 %	100,0 %
Belgique	5,6 %	4,3 %	90,0 %	100,0 %
Espagne	3,8 %	2,9 %	93,3 %	100,0 %
Irlande	7,1 %	2,7 %	90,2 %	100,0 %
Irlande du Nord	6,8 %	3,2 %	89,9 %	100,0 %
Etats-Unis d'Amérique	11,5 %	7,8 %	80,7 %	100,0 %
Canada	7,3 %	3,8 %	88,9 %	100,0 %
Japon	1,9 %	1,4 %	96,7 %	100,0 %
Mexique	5,7 %	5,6 %	88,7 %	100,0 %
Afrique du Sud	9,7 %	8,2 %	82,1 %	100,0 %
Hongrie	2,0 %	1,7 %	96,3 %	100,0 %
Australie	14,0 %	10,0 %	75,9 %	100,0 %
Norvège	6,3 %	10,5 %	83,2 %	100,0 %
Suède	4,0 %	9,0 %	87,0 %	100,0 %
Islande	10,1 %	7,9 %	82,1 %	100,0 %
Argentine	4,5 %	2,2 %	93,3 %	100,0 %
Finlande	4,2 %	5,8 %	90,0 %	100,0 %
République de Corée	5,7 %	11,5 %	82,8 %	100,0 %
Suisse	3,3 %	11,9 %	84,8 %	100,0 %
Porto Rico	20,8 %	9,7 %	69,6 %	100,0 %
Brésil	9,7 %	8,6 %	81,8 %	100,0 %
Nigéria	14,5 %	14,6 %	70,9 %	100,0 %
Chili	5,4 %	6,2 %	88,4 %	100,0 %
Bélarus	,2 %	,7 %	99,1 %	100,0 %
Inde	8,3 %	6,5 %	85,2 %	100,0 %
République tchèque	1,1 %	2,6 %	96,2 %	100,0 %
Allemagne de l'Est	5,3 %	9,0 %	85,6 %	100,0 %
Slovénie	2,1 %	4,3 %	93,6 %	100,0 %
Bulgarie	1,3 %	2,0 %	96,7 %	100,0 %
Roumanie	1,9 %	2,3 %	95,7 %	100,0 %
Chine	8,0 %	2,5 %	89,5 %	100,0 %
Taiwan, Province de Chine	6,5 %	14,9 %	78,6 %	100,0 %

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations religieuses</i>			<i>Total</i>
	<i>Actives</i>	<i>Inactives</i>	<i>Non membres</i>	
Portugal	2,1 %	2,0 %	95,9 %	100,0 %
Autriche	2,5 %	3,5 %	94,0 %	100,0 %
Turquie	2,4 %	2,0 %	95,6 %	100,0 %
Lituanie	,8 %	1,1 %	98,1 %	100,0 %
Lettonie	2,1 %	1,2 %	96,6 %	100,0 %
Estonie	,8 %	1,1 %	98,1 %	100,0 %
Ukraine	,5 %	1,0 %	98,5 %	100,0 %
Fédération de Russie	,9 %	1,3 %	97,8 %	100,0 %
Pérou	6,4 %	12,0 %	81,6 %	100,0 %
Venezuela	7,2 %	9,9 %	82,9 %	100,0 %
Uruguay	3,7 %	5,8 %	90,5 %	100,0 %
Ghana	5,0 %	4,6 %	90,4 %	100,0 %
Philippines	1,5 %	2,4 %	96,0 %	100,0 %
République de Moldavie	,7 %	,5 %	98,8 %	100,0 %
Géorgie	1,6 %	98,0 %	,5 %	100,0 %
Arménie	,2 %	1,9 %	97,9 %	100,0 %
Azerbaïdjan	11,5 %	14,9 %	73,6 %	100,0 %
République dominicaine	3,6 %	3,1 %	93,3 %	100,0 %
Bangladesh	,8 %	1,7 %	97,5 %	100,0 %
Albanie	4,5 %	2,6 %	92,8 %	100,0 %
Colombie	1,7 %	8,0 %	90,3 %	100,0 %
Serbie	2,5 %	12,9 %	84,6 %	100,0 %
Monténégro	3,2 %	11,3 %	85,5 %	100,0 %
République de Macédoine de l'ex-Yougoslavie	4,7 %	7,2 %	88,1 %	100,0 %
Croatie	1,5 %	3,4 %	95,1 %	100,0 %
Slovaquie	19,8 %	15,1 %	65,1 %	100,0 %
Bosnie-Herzégovine	6,7 %	14,9 %	78,4 %	100,0 %
Total	5,3 %	6,6 %	88,1 %	100,0 %

TABLEAU 9
Autres organismes bénévoles
 (% dans le pays ou la région)

	<i>Organisations religieuses</i>			<i>Total</i>
	<i>Actives</i>	<i>Inactives</i>	<i>Non membres</i>	
France	4,0 %	2,0 %	94,0 %	100,0 %
Royaume-Uni		7,1 %	92,9 %	100,0 %
Allemagne de l'Ouest	6,4 %	6,4 %	87,2 %	100,0 %
Italie	1,8 %	,7 %	97,5 %	100,0 %
Pays-Bas	4,4 %	6,8 %	88,8 %	100,0 %
Danemark	3,5 %	7,3 %	89,2 %	100,0 %
Belgique	2,3 %	2,7 %	95,0 %	100,0 %
Espagne	1,5 %	3,9 %	94,6 %	100,0 %
Irlande	1,6 %	,9 %	97,5 %	100,0 %
Irlande du Nord	2,0 %	4,6 %	93,4 %	100,0 %
Etats-Unis d'Amérique	13,2 %	7,3 %	79,5 %	100,0 %
Canada	8,8 %	4,7 %	86,5 %	100,0 %
Japon	4,4 %	2,9 %	92,7 %	100,0 %
Mexique	4,7 %	5,5 %	89,9 %	100,0 %
Afrique du Sud	7,7 %	9,8 %	82,6 %	100,0 %
Hongrie	2,7 %	2,1 %	95,3 %	100,0 %
Australie	16,1 %	6,2 %	77,7 %	100,0 %
Norvège	10,5 %	14,4 %	75,1 %	100,0 %
Suède	13,9 %	13,1 %	73,0 %	100,0 %
Islande	4,3 %	5,8 %	89,9 %	100,0 %
Argentine	3,3 %	1,2 %	95,5 %	100,0 %
Finlande	7,9 %	9,4 %	82,7 %	100,0 %
République de Corée	3,7 %	9,6 %	86,7 %	100,0 %
Suisse	7,2 %	4,4 %	88,3 %	100,0 %
Porto Rico	15,3 %	5,6 %	79,1 %	100,0 %
Brésil	3,1 %	2,2 %	94,7 %	100,0 %
Nigéria	3,9 %	6,0 %	90,1 %	100,0 %
Chili	4,0 %	6,2 %	89,9 %	100,0 %
Bélarus	,6 %	,6 %	98,8 %	100,0 %
Inde	3,6 %	4,7 %	91,7 %	100,0 %
République tchèque	7,9 %	9,6 %	82,5 %	100,0 %
Allemagne de l'Est	5,3 %	5,1 %	89,6 %	100,0 %
Slovénie	4,4 %	4,5 %	91,1 %	100,0 %
Bulgarie	1,2 %	1,6 %	97,2 %	100,0 %
Roumanie	1,0 %	1,3 %	97,7 %	100,0 %
Pakistan	86,3 %	3,7 %	10,0 %	100,0 %
Chine	1,9 %	7,8 %	90,2 %	100,0 %
Taiwan, Province de Chine	4,1 %	9,2 %	86,6 %	100,0 %

	<i>Organisations religieuses</i>			<i>Total</i>
	<i>Actives</i>	<i>Inactives</i>	<i>Non membres</i>	
Portugal	1,2 %	1,2 %	97,6 %	100,0 %
Autriche	3,2 %	2,5 %	94,3 %	100,0 %
Turquie	2,4 %	2,2 %	95,5 %	100,0 %
Lituanie	1,0 %	,7 %	98,3 %	100,0 %
Lettonie	1,7 %	3,1 %	95,2 %	100,0 %
Estonie	1,9 %	1,6 %	96,5 %	100,0 %
Ukraine	,2 %	,5 %	99,3 %	100,0 %
Fédération de Russie	1,4 %	,9 %	97,7 %	100,0 %
Pérou	6,0 %	11,7 %	82,2 %	100,0 %
Venezuela	6,5 %	8,3 %	85,2 %	100,0 %
Uruguay	3,3 %	4,3 %	92,4 %	100,0 %
Philippines	4,8 %	3,7 %	91,5 %	100,0 %
Géorgie	,3 %	,4 %	99,3 %	100,0 %
Arménie	,4 %	99,2 %	,5 %	100,0 %
Azerbaïdjan	,0 %	,4 %	99,5 %	100,0 %
République dominicaine	15,9 %	17,1 %	67,1 %	100,0 %
Bangladesh	12,6 %	4,6 %	82,8 %	100,0 %
Albanie	,4 %	5,1 %	94,5 %	100,0 %
Colombie	3,3 %	1,2 %	95,5 %	100,0 %
Serbie	1,3 %	5,1 %	93,6 %	100,0 %
Monténégro	0,8 %	6,3 %	92,9 %	100,0 %
République de Macédoine de l'ex-Yougoslavie	2,8 %	10,4 %	86,8 %	100,0 %
Croatie	4,3 %	3,5 %	92,2 %	100,0 %
Slovaquie	6,4 %	6,3 %	87,2 %	100,0 %
Nouvelle-Zélande	21,4 %	9,5 %	69,1 %	100,0 %
Bosnie-Herzégovine	5,4 %	12,3 %	82,3 %	100,0 %
Total	4,8 %	6,3 %	88,9 %	100,0 %

APPENDICE B

Bénévolat par domaines, European Values Survey, 1999

TABLEAU 1
Organismes de service social
(% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations de service social</i>		<i>Total</i>
	<i>Non mentionnée</i>	<i>Mentionnée</i>	
France	95,9%	4,1%	100,0%
Royaume-Uni	86,3%	13,7%	100,0%
Allemagne	98,2%	1,8%	100,0%
Autriche	96,9%	3,1%	100,0%
Italie	95,0%	5,1%	100,0%
Espagne	97,4%	2,6%	100,0%
Portugal	98,5%	1,5%	100,0%
Pays-Bas	90,8%	9,2%	100,0%
Belgique	94,0%	6,0%	100,0%
Danemark	96,0%	4,0%	100,0%
Suède	90,7%	9,3%	100,0%
Islande	91,3%	8,7%	100,0%
Irlande du Nord	97,2%	2,8%	100,0%
Irlande	95,6%	4,4%	100,0%
Estonie	97,4%	2,6%	100,0%
Lettonie	98,2%	1,8%	100,0%
Lithuanie	99,1%	,9%	100,0%
Pologne	97,7%	2,3%	100,0%
République tchèque	96,4%	3,6%	100,0%
Slovaquie	93,8%	6,2%	100,0%
Hongrie	97,5%	2,5%	100,0%
Roumanie	99,0%	1,0%	100,0%
Bulgarie	98,3%	1,7%	100,0%
Croatie	99,0%	1,0%	100,0%
Grèce	92,4%	7,6%	100,0%
Fédération de Russie	99,5%	,5%	100,0%
Malte	95,0%	5,0%	100,0%
Luxembourg	93,5%	6,5%	100,0%
Slovénie	95,1%	4,9%	100,0%
Ukraine	99,4%	,6%	100,0%
Bélarus	97,5%	2,5%	100,0%
Total	96,1%	3,9%	100,0%

TABLEAU 2
Organisations religieuses
 (% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations de service social</i>		<i>Total</i>
	<i>Non mentionnée</i>	<i>Mentionnée</i>	
France	96,5%	3,5%	100,0%
Royaume-Uni	93,6%	6,4%	100,0%
Allemagne	95,9%	4,1%	100,0%
Autriche	92,7%	7,3%	100,0%
Italie	93,3%	6,7%	100,0%
Espagne	96,3%	3,7%	100,0%
Portugal	96,3%	3,7%	100,0%
Pays-Bas	88,6%	11,4%	100,0%
Belgique	93,9%	6,1%	100,0%
Danemark	96,6%	3,4%	100,0%
Suède	77,3%	22,7%	100,0%
Islande	95,4%	4,6%	100,0%
Irlande du Nord	91,4%	8,6%	100,0%
Irlande	90,4%	9,6%	100,0%
Estonie	97,2%	2,8%	100,0%
Lettonie	96,2%	3,8%	100,0%
Lituanie	96,5%	3,5%	100,0%
Pologne	96,4%	3,6%	100,0%
République tchèque	97,0%	3,0%	100,0%
Slovaquie	87,1%	12,9%	100,0%
Hongrie	94,7%	5,3%	100,0%
Roumanie	96,4%	3,6%	100,0%
Bulgarie	98,2%	1,8%	100,0%
Croatie	94,2%	5,8%	100,0%
Grèce	93,9%	6,1%	100,0%
Fédération de Russie	99,5%	,5%	100,0%
Malte	86,9%	13,1%	100,0%
Luxembourg	94,5%	5,5%	100,0%
Slovénie	95,5%	4,5%	100,0%
Ukraine	97,7%	2,3%	100,0%
Bélarus	95,9%	4,1%	100,0%
Total	94,4%	5,6%	100,0%

TABLEAU 3
Activités culturelles
(% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations de service social</i>		<i>Total</i>
	<i>Non mentionnée</i>	<i>Mentionnée</i>	
France	94,9%	5,1%	100,0%
Royaume-Uni	96,8%	3,2%	100,0%
Allemagne	97,2%	2,8%	100,0%
Autriche	93,3%	6,7%	100,0%
Italie	94,0%	6,1%	100,0%
Espagne	97,0%	3,0%	100,0%
Portugal	97,3%	2,7%	100,0%
Pays-Bas	83,1%	16,9%	100,0%
Belgique	90,6%	9,4%	100,0%
Danemark	94,6%	5,4%	100,0%
Suède	88,4%	11,6%	100,0%
Islande	94,1%	5,9%	100,0%
Irlande du Nord	97,5%	2,5%	100,0%
Irlande	95,1%	4,9%	100,0%
Estonie	94,2%	5,8%	100,0%
Lettonie	95,6%	4,4%	100,0%
Lituanie	97,4%	2,6%	100,0%
Pologne	98,3%	1,7%	100,0%
République tchèque	93,8%	6,2%	100,0%
Slovaquie	94,4%	5,6%	100,0%
Hongrie	96,8%	3,2%	100,0%
Roumanie	98,3%	1,7%	100,0%
Bulgarie	97,2%	2,8%	100,0%
Croatie	95,9%	4,1%	100,0%
Grèce	86,2%	13,8%	100,0%
Fédération de Russie	99,6%	,4%	100,0%
Malte	96,2%	3,8%	100,0%
Luxembourg	91,4%	8,6%	100,0%
Slovénie	93,3%	6,7%	100,0%
Ukraine	98,2%	1,8%	100,0%
Bélarus	98,0%	2,0%	100,0%
Total	94,9%	5,1%	100,0%

TABLEAU 4
Syndicats
(% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations de service social</i>		<i>Total</i>
	<i>Non mentionnée</i>	<i>Mentionnée</i>	
France	98,6%	1,4%	100,0%
Royaume-Uni	98,5%	1,5%	100,0%
Allemagne	99,6%	,4%	100,0%
Autriche	98,2%	1,8%	100,0%
Italie	97,8%	2,2%	100,0%
Espagne	99,0%	1,0%	100,0%
Portugal	99,7%	,3%	100,0%
Belgique	97,8%	2,2%	100,0%
Danemark	96,1%	3,9%	100,0%
Suède	89,5%	10,5%	100,0%
Islande	96,9%	3,1%	100,0%
Irlande du Nord	98,7%	1,3%	100,0%
Irlande	98,3%	1,7%	100,0%
Estonie	99,5%	,5%	100,0%
Lettonie	97,7%	2,3%	100,0%
Lituanie	98,6%	1,4%	100,0%
Pologne	97,6%	2,4%	100,0%
République tchèque	97,3%	2,7%	100,0%
Slovaquie	94,1%	5,9%	100,0%
Hongrie	98,9%	1,1%	100,0%
Roumanie	94,2%	5,8%	100,0%
Bulgarie	96,3%	3,7%	100,0%
Croatie	95,8%	4,2%	100,0%
Grèce	95,5%	4,5%	100,0%
Fédération de Russie	96,5%	3,5%	100,0%
Malte	98,0%	2,0%	100,0%
Luxembourg	97,1%	2,9%	100,0%
Slovénie	96,7%	3,3%	100,0%
Ukraine	96,2%	3,8%	100,0%
Bélarus	94,7%	5,3%	100,0%
Total	97,2%	2,8%	100,0%

TABLEAU 5
Partis politiques
(% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations de service social</i>		<i>Total</i>
	<i>Non mentionnée</i>	<i>Mentionnée</i>	
France	99,3%	,7%	100,0%
Royaume-Uni	98,7%	1,3%	100,0%
Allemagne	98,9%	1,1%	100,0%
Autriche	96,5%	3,5%	100,0%
Italie	97,7%	2,3%	100,0%
Espagne	98,8%	1,3%	100,0%
Portugal	99,0%	1,0%	100,0%
Belgique	97,1%	2,9%	100,0%
Danemark	97,3%	2,7%	100,0%
Suède	95,7%	4,3%	100,0%
Islande	96,6%	3,4%	100,0%
Irlande du Nord	99,1%	,9%	100,0%
Irlande	98,0%	2,0%	100,0%
Estonie	98,5%	1,5%	100,0%
Lettonie	99,1%	,9%	100,0%
Lituanie	98,1%	1,9%	100,0%
Pologne	99,4%	,6%	100,0%
République tchèque	97,6%	2,4%	100,0%
Slovaquie	94,9%	5,1%	100,0%
Hongrie	99,1%	,9%	100,0%
Roumanie	98,2%	1,8%	100,0%
Bulgarie	96,3%	3,7%	100,0%
Croatie	98,0%	2,0%	100,0%
Grèce	94,8%	5,2%	100,0%
Fédération de Russie	99,7%	,3%	100,0%
Malte	95,5%	4,5%	100,0%
Luxembourg	97,5%	2,5%	100,0%
Slovénie	98,7%	1,3%	100,0%
Ukraine	98,8%	1,2%	100,0%
Bélarus	99,2%	,8%	100,0%
Total	97,9%	2,1%	100,0%

TABLEAU 6
Action communautaire locale
 (% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations de service social</i>		<i>Total</i>
	<i>Non mentionnée</i>	<i>Mentionnée</i>	
France	98,3%	1,7%	100,0%
Royaume-Uni	98,3%	1,7%	100,0%
Allemagne	99,7%	,3%	100,0%
Autriche	98,7%	1,3%	100,0%
Italie	98,3%	1,8%	100,0%
Espagne	98,1%	1,9%	100,0%
Portugal	98,9%	1,1%	100,0%
Belgique	97,3%	2,7%	100,0%
Danemark	96,9%	3,1%	100,0%
Suède	94,3%	5,7%	100,0%
Islande	99,3%	,7%	100,0%
Irlande du Nord	99,0%	1,0%	100,0%
Irlande	96,6%	3,4%	100,0%
Estonie	98,2%	1,8%	100,0%
Lettonie	98,3%	1,7%	100,0%
Lituanie	99,3%	,7%	100,0%
Pologne	98,7%	1,3%	100,0%
République tchèque	98,1%	1,9%	100,0%
Slovaquie	93,2%	6,8%	100,0%
Hongrie	98,9%	1,1%	100,0%
Roumanie	99,4%	,6%	100,0%
Bulgarie	99,2%	,8%	100,0%
Croatie	99,3%	,7%	100,0%
Grèce	93,3%	6,7%	100,0%
Fédération de Russie	99,4%	,6%	100,0%
Malte	96,1%	3,9%	100,0%
Luxembourg	97,2%	2,8%	100,0%
Slovénie	94,2%	5,8%	100,0%
Ukraine	99,0%	1,0%	100,0%
Bélarus	99,1%	,9%	100,0%
Total	97,9%	2,1%	100,0%

TABLEAU 7
Organisations pour le développement du tiers monde et la défense des droits de l'homme
 (% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations de service social</i>		<i>Total</i>
	<i>Non mentionnée</i>	<i>Mentionnée</i>	
France	99,4%	,6%	100,0%
Royaume-Uni	95,4%	4,6%	100,0%
Allemagne	99,9%	,1%	100,0%
Autriche	99,2%	,8%	100,0%
Italie	98,1%	1,9%	100,0%
Espagne	98,7%	1,3%	100,0%
Portugal	99,2%	,8%	100,0%
Belgique	95,0%	5,0%	100,0%
Danemark	98,8%	1,2%	100,0%
Suède	95,3%	4,7%	100,0%
Islande	98,7%	1,3%	100,0%
Irlande du Nord	98,9%	1,1%	100,0%
Irlande	98,0%	2,0%	100,0%
Estonie	99,7%	,3%	100,0%
Lettonie	99,7%	,3%	100,0%
Lituanie	99,7%	,3%	100,0%
Pologne	99,8%	,2%	100,0%
République tchèque	99,6%	,4%	100,0%
Slovaquie	99,8%	,2%	100,0%
Hongrie	99,8%	,2%	100,0%
Roumanie	99,6%	,4%	100,0%
Bulgarie	99,7%	,3%	100,0%
Croatie	99,6%	,4%	100,0%
Grèce	94,3%	5,7%	100,0%
Fédération de Russie	100,0%	,0%	100,0%
Malte	98,4%	1,6%	100,0%
Luxembourg	95,0%	5,0%	100,0%
Slovénie	99,6%	,4%	100,0%
Ukraine	99,8%	,2%	100,0%
Bélarus	99,3%	,7%	100,0%
Total	98,6%	1,4%	100,0%

TABLEAU 8
Organisations de défense de l'environnement
(% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations de service social</i>		<i>Total</i>
	<i>Non mentionnée</i>	<i>Mentionnée</i>	
France	99,1%	,9%	100,0%
Royaume-Uni	92,4%	7,6%	100,0%
Allemagne	99,1%	,9%	100,0%
Autriche	97,7%	2,3%	100,0%
Italie	98,3%	1,8%	100,0%
Espagne	99,0%	1,0%	100,0%
Portugal	99,4%	,6%	100,0%
Belgique	96,7%	3,3%	100,0%
Danemark	97,7%	2,3%	100,0%
Suède	95,9%	4,1%	100,0%
Islande	98,7%	1,3%	100,0%
Irlande du Nord	99,4%	,6%	100,0%
Irlande	98,7%	1,3%	100,0%
Estonie	98,8%	1,2%	100,0%
Lettonie	99,5%	,5%	100,0%
Lituanie	99,4%	,6%	100,0%
Pologne	99,3%	,7%	100,0%
République tchèque	97,0%	3,0%	100,0%
Slovaquie	98,0%	2,0%	100,0%
Hongrie	98,1%	1,9%	100,0%
Roumanie	99,4%	,6%	100,0%
Bulgarie	98,5%	1,5%	100,0%
Croatie	97,9%	2,1%	100,0%
Grèce	90,5%	9,5%	100,0%
Fédération de Russie	99,6%	,4%	100,0%
Malte	98,1%	1,9%	100,0%
Luxembourg	95,9%	4,1%	100,0%
Slovénie	97,1%	2,9%	100,0%
Ukraine	99,7%	,3%	100,0%
Bélarus	97,8%	2,2%	100,0%
Total	98,0%	2,0%	100,0%

TABLEAU 9
Associations professionnelles
 (% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations de service social</i>		<i>Total</i>
	<i>Non mentionnée</i>	<i>Mentionnée</i>	
France	98,5%	,5%	100,0%
Royaume-Uni	92,3%	7,7%	100,0%
Allemagne	99,5%	,5%	100,0%
Autriche	98,4%	1,6%	100,0%
Italie	96,8%	3,2%	100,0%
Espagne	99,1%	,9%	100,0%
Portugal	99,1%	,9%	100,0%
Belgique	97,1%	2,9%	100,0%
Danemark	96,2%	3,8%	100,0%
Suède	95,6%	4,4%	100,0%
Islande	97,0%	3,0%	100,0%
Irlande du Nord	99,4%	,6%	100,0%
Irlande	96,9%	3,1%	100,0%
Estonie	98,5%	1,5%	100,0%
Lettonie	99,5%	,5%	100,0%
Lituanie	99,6%	,4%	100,0%
Pologne	98,8%	1,2%	100,0%
République tchèque	97,6%	2,4%	100,0%
Slovaquie	97,0%	3,0%	100,0%
Hongrie	98,3%	1,7%	100,0%
Roumanie	99,0%	1,0%	100,0%
Bulgarie	97,8%	2,2%	100,0%
Croatie	97,7%	2,3%	100,0%
Grèce	94,5%	5,5%	100,0%
Fédération de Russie	99,6%	,4%	100,0%
Malte	98,3%	1,7%	100,0%
Luxembourg	98,5%	1,5%	100,0%
Slovénie	97,3%	2,7%	100,0%
Ukraine	99,4%	,6%	100,0%
Bélarus	99,4%	,6%	100,0%
Total	98,0%	2,0%	100,0%

TABEAU 10
Organisations pour le travail des jeunes
 (% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations de service social</i>		<i>Total</i>
	<i>Non mentionnée</i>	<i>Mentionnée</i>	
France	98,5%	1,5%	100,0%
Royaume-Uni	84,7%	15,3%	100,0%
Allemagne	99,0%	1,0%	100,0%
Autriche	98,1%	1,9%	100,0%
Italie	97,0%	3,0%	100,0%
Espagne	98,3%	1,7%	100,0%
Portugal	98,9%	1,1%	100,0%
Belgique	95,7%	4,3%	100,0%
Danemark	94,9%	5,1%	100,0%
Suède	94,9%	5,1%	100,0%
Islande	96,6%	3,4%	100,0%
Irlande du Nord	97,3%	2,7%	100,0%
Irlande	95,2%	4,8%	100,0%
Estonie	97,9%	2,1%	100,0%
Lettonie	99,3%	,7%	100,0%
Lituanie	98,8%	1,2%	100,0%
Pologne	99,3%	,7%	100,0%
République tchèque	94,3%	5,7%	100,0%
Slovaquie	94,5%	5,5%	100,0%
Hongrie	98,8%	1,2%	100,0%
Roumanie	99,5%	,5%	100,0%
Bulgarie	98,6%	1,4%	100,0%
Croatie	98,1%	1,9%	100,0%
Grèce	95,4%	4,6%	100,0%
Fédération de Russie	99,7%	,3%	100,0%
Malte	96,9%	3,1%	100,0%
Luxembourg	94,1%	5,9%	100,0%
Slovénie	96,5%	3,5%	100,0%
Ukraine	99,2%	,8%	100,0%
Bélarus	99,1%	,9%	100,0%
Total	97,1%	2,9%	100,0%

TABLEAU 11
Organismes de loisirs et d'activités sportives
 (% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations de service social</i>		<i>Total</i>
	<i>Non mentionnée</i>	<i>Mentionnée</i>	
France	90,9%	9,1%	100,0%
Royaume-Uni	96,2%	3,8%	100,0%
Allemagne	94,4%	5,6%	100,0%
Autriche	91,6%	8,4%	100,0%
Italie	93,8%	6,3%	100,0%
Espagne	96,5%	3,5%	100,0%
Portugal	95,0%	5,0%	100,0%
Belgique	92,1%	7,9%	100,0%
Danemark	85,6%	14,4%	100,0%
Suède	83,0%	17,0%	100,0%
Islande	88,6%	11,4%	100,0%
Irlande du Nord	96,6%	3,4%	100,0%
Irlande	87,2%	12,8%	100,0%
Estonie	96,3%	3,7%	100,0%
Lettonie	93,8%	6,2%	100,0%
Lituanie	97,3%	2,7%	100,0%
Pologne	97,8%	2,2%	100,0%
République tchèque	90,1%	9,9%	100,0%
Slovaquie	86,6%	13,4%	100,0%
Hongrie	97,4%	2,6%	100,0%
Roumanie	98,8%	1,2%	100,0%
Bulgarie	96,4%	3,6%	100,0%
Croatie	93,0%	7,0%	100,0%
Grèce	91,1%	8,9%	100,0%
Fédération de Russie	98,8%	1,2%	100,0%
Malte	94,5%	5,5%	100,0%
Luxembourg	90,7%	9,3%	100,0%
Slovénie	91,6%	8,4%	100,0%
Ukraine	99,3%	,7%	100,0%
Bélarus	98,8%	1,2%	100,0%
Total	93,5%	6,5%	100,0%

TABEAU 12
Groupes de femmes
(% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations de service social</i>		<i>Total</i>
	<i>Non mentionnée</i>	<i>Mentionnée</i>	
France	99,9%	,1%	100,0%
Royaume-Uni	98,8%	1,2%	100,0%
Allemagne	98,2%	1,8%	100,0%
Autriche	97,3%	2,7%	100,0%
Italie	99,6%	0,4%	100,0%
Espagne	99,1%	0,9%	100,0%
Portugal	99,9%	0,1%	100,0%
Belgique	97,1%	2,9%	100,0%
Danemark	99,2%	0,8%	100,0%
Suède	97,9%	2,1%	100,0%
Islande	97,7%	2,3%	100,0%
Irlande du Nord	99,1%	0,9%	100,0%
Irlande	97,2%	2,8%	100,0%
Estonie	98,6%	1,4%	100,0%
Lettonie	99,7%	0,3%	100,0%
Lituanie	99,7%	0,3%	100,0%
Pologne	99,5%	0,5%	100,0%
République tchèque	98,9%	1,1%	100,0%
Slovaquie	95,3%	4,7%	100,0%
Hongrie	99,8%	0,2%	100,0%
Roumanie	99,7%	0,3%	100,0%
Bulgarie	99,2%	0,8%	100,0%
Croatie	98,6%	1,4%	100,0%
Grèce	97,0%	3,0%	100,0%
Fédération de Russie	99,7%	0,3%	100,0%
Malte	98,3%	1,7%	100,0%
Luxembourg	97,7%	2,3%	100,0%
Slovénie	98,7%	1,3%	100,0%
Ukraine	99,6%	0,4%	100,0%
Bélarus	99,5%	0,5%	100,0%
Total	98,7%	1,3%	100,0%

TABEAU 13
Mouvements pour la paix
 (% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations de service social</i>		<i>Total</i>
	<i>Non mentionnée</i>	<i>Mentionnée</i>	
France	99,8%	2%	100,0%
Royaume-Uni	95,3%	4,7%	100,0%
Allemagne	100,0%	,0%	100,0%
Autriche	99,8%	,2%	100,0%
Italie	99,1%	,9%	100,0%
Espagne	99,3%	,7%	100,0%
Portugal	99,7%	,3%	100,0%
Belgique	98,6%	1,4%	100,0%
Danemark	99,6%	,4%	100,0%
Suède	99,6%	,4%	100,0%
Islande	99,9%	,1%	100,0%
Irlande du Nord	99,2%	,8%	100,0%
Irlande	99,2%	,8%	100,0%
Estonie	99,6%	,4%	100,0%
Lettonie	99,9%	,1%	100,0%
Lituanie	99,8%	,2%	100,0%
Pologne	99,9%	,1%	100,0%
République tchèque	99,8%	,2%	100,0%
Slovaquie	99,8%	,2%	100,0%
Hongrie	99,6%	,4%	100,0%
Roumanie	100,0%		100,0%
Bulgarie	99,6%	,4%	100,0%
Croatie	99,2%	,8%	100,0%
Grèce	94,6%	5,4%	100,0%
Fédération de Russie	100,0%	,0%	100,0%
Malte	99,5%	,5%	100,0%
Luxembourg	98,6%	1,4%	100,0%
Slovénie	99,4%	,6%	100,0%
Ukraine	100,0%		100,0%
Bélarus	99,4%	,6%	100,0%
Total	99,3%	,7%	100,0%

TABEAU 14
Organisations sanitaires
 (% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations de service social</i>		<i>Total</i>
	<i>Non mentionnée</i>	<i>Mentionnée</i>	
France	98,4%	1,6%	100,0%
Royaume-Uni	90,2%	9,8%	100,0%
Allemagne	98,9%	1,1%	100,0%
Autriche	97,2%	2,8%	100,0%
Italie	97,1%	2,9%	100,0%
Espagne	98,6%	1,4%	100,0%
Portugal	99,0%	1,0%	100,0%
Pays-Bas	93,0%	7,0%	100,0%
Belgique	95,8%	4,2%	100,0%
Danemark	99,0%	1,0%	100,0%
Suède	97,3%	2,7%	100,0%
Islande	98,1%	1,9%	100,0%
Irlande du Nord	97,0%	3,0%	100,0%
Irlande	96,9%	3,1%	100,0%
Estonie	99,3%	,7%	100,0%
Lettonie	99,5%	,5%	100,0%
Lituanie	99,5%	,5%	100,0%
Pologne	99,3%	,7%	100,0%
République tchèque	97,0%	3,0%	100,0%
Slovaquie	96,2%	3,8%	100,0%
Hongrie	98,7%	1,3%	100,0%
Roumanie	99,4%	,6%	100,0%
Bulgarie	99,1%	,9%	100,0%
Croatie	97,7%	2,3%	100,0%
Grèce	94,6%	5,4%	100,0%
Fédération de Russie	99,7%	,3%	100,0%
Malte	98,3%	1,7%	100,0%
Luxembourg	97,3%	2,7%	100,0%
Slovénie	97,9%	2,1%	100,0%
Ukraine	99,4%	,6%	100,0%
Bélarus	98,3%	1,7%	100,0%
Total	97,7%	2,3%	100,0%

TABEAU 15
Autres groupes
(% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations de service social</i>		<i>Total</i>
	<i>Non mentionnée</i>	<i>Mentionnée</i>	
France	93,9%	6,1%	100,0%
Allemagne	97,6%	2,4%	100,0%
Autriche	96,0%	4,0%	100,0%
Italie	98,5%	1,6%	100,0%
Espagne	97,6%	2,4%	100,0%
Portugal	97,4%	2,6%	100,0%
Pays-Bas	93,7%	6,3%	100,0%
Belgique	92,4%	7,6%	100,0%
Danemark	93,4%	6,6%	100,0%
Suède	89,6%	10,4%	100,0%
Islande	98,3%	1,7%	100,0%
Irlande du Nord	95,7%	4,3%	100,0%
Irlande	95,4%	4,6%	100,0%
Estonie	97,0%	3,0%	100,0%
Lettonie	95,3%	4,7%	100,0%
Lituanie	97,3%	2,7%	100,0%
Pologne	97,7%	2,3%	100,0%
République tchèque	95,1%	4,9%	100,0%
Slovaquie	93,8%	6,2%	100,0%
Hongrie	98,0%	2,0%	100,0%
Roumanie	98,5%	1,5%	100,0%
Bulgarie	98,4%	1,6%	100,0%
Croatie	97,2%	2,8%	100,0%
Grèce	95,5%	4,5%	100,0%
Fédération de Russie	99,3%	,7%	100,0%
Malte	98,1%	1,9%	100,0%
Luxembourg	98,2%	1,8%	100,0%
Slovénie	94,1%	5,9%	100,0%
Ukraine	99,0%	1,0%	100,0%
Bélarus	98,8%	1,2%	100,0%
Total	96,4%	3,6%	100,0%

TABEAU 16
Aucune activité bénévole au sein d'une organisation
 (% dans le pays ou la région)

<i>Pays ou région</i>	<i>Organisations de service social</i>		<i>Total</i>
	<i>Non mentionnée</i>	<i>Mentionnée</i>	
France	7,3%	72,7%	100,0%
Royaume-Uni	35,7%	64,3%	100,0%
Allemagne	22,8%	77,2%	100,0%
Autriche	31,6%	68,4%	100,0%
Italie	30,7%	69,3%	100,0%
Espagne	17,6%	82,4%	100,0%
Portugal	18,3%	81,7%	100,0%
Belgique	41,9%	58,1%	100,0%
Danemark	53,6%	46,4%	100,0%
Suède	56,1%	43,9%	100,0%
Islande	63,2%	36,8%	100,0%
Irlande	33,6%	66,4%	100,0%
Estonie	22,0%	78,0%	100,0%
Lettonie	27,0%	73,0%	100,0%
Lituanie	22,0%	78,0%	100,0%
Pologne	100,0%		100,0%
République tchèque	36,9%	63,1%	100,0%
Slovaquie	64,9%	35,1%	100,0%
Hongrie	44,5%	55,5%	100,0%
Roumanie	100,0%		100,0%
Bulgarie	27,9%	72,1%	100,0%
Croatie	26,5%	73,5%	100,0%
Grèce	64,0%	36,0%	100,0%
Fédération de Russie	8,3%	91,7%	100,0%
Malte	97,1%	2,9%	100,0%
Luxembourg	52,8%	47,2%	100,0%
Slovénie	48,5%	51,5%	100,0%
Ukraine	46,4%	53,6%	100,0%
Bélarus	58,1%	41,9%	100,0%
Total	39,7%	60,3%	100,0%

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
